

BULLETIN MENSUEL
DE LA
CORPORATION

DES
PUBLICISTES CHRÉTIENS

ET DES
SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

2^e SÉRIE — N° 118

Août-Septembre-Octobre 1918



AU BUREAU-PERMANENCE

PARIS

11, RUE DU PRÉ-AUX-CLERCS (VII^e)

Jo. 49117

Jo. 31112

Jo. 31427

IN MEMORIAM

« *Moriamur omnes in simplicitate
nostra.* »

I, MACCHABÉES, v. 37 (1).



VICOMTE QUATRE-SOLS DE MAROLLES

PRÉSIDENT-FONDATEUR (1886)

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

décédé, le 10 Mars 1912,

dans l'exercice de ses fonctions.

MEMBRES DE LA CORPORATION MORTS POUR LA FRANCE

NOEL TROUVÉ, 1^{er} septembre 1914 (Verdun).

PIERRE DUPONNOIS, 30 septembre 1915 (Suippes).

ALBERT NICOLEAU, 27 septembre 1916 (en Champagne).

JEAN DE RICAULT D'HÉRICHAULT, 16 avril 1917 (Craonne).

Baron DE VILLEBOIS-MAREUIL, 23 octobre 1917 (fort de la
Malmaison).

Baron JOSEPH DU TEIL.

(1) « *Sachons tous mourir dans la simplicité de notre cœur.* » (Discours du R. P. Janvier, aumônier de la Corporation des Publicistes chrétiens, prononcé le 25 juin 1915, en la basilique de Sainte-Clotilde, pour le service funèbre célébré à la mémoire des journalistes et écrivains des armées françaises et alliées tombés au champ d'honneur).

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créée le 25 Mars 1886

2^e SÉRIE

N^o 118

SIÈGE SOCIAL : 76, rue des Saints-Pères
BUREAU et PERMANENCE : 11, rue du Pré-aux-Clercs
PARIS

Août-Septembre
Octobre 1918

INVITATIONS URGENTES

Tous nos confrères sont instamment priés de se rendre à la

MESSE MENSUELLE

du Dimanche 3 Novembre

qui sera célébrée à 8 h. 1/2, dans l'Oratoire de la Corporation, 76, rue des Saints-Pères, par notre confrère, Mgr Vanneufville.

Allocution de notre aumônier, le R. P. Janvier.

Un petit déjeuner sera servi pour les confrères désireux de faire la sainte communion.

Après la messe, une conversation aura lieu, sous la présidence de M. René Bazin, où l'on s'entretiendra de la reprise de la vie corporative et des travaux de l'année.

Tous nos confrères sont également priés, avec instance, de prendre part au

DINER MENSUEL

du Jeudi 7 Novembre

qui aura lieu, à 7 heures précises, au restaurant du Petit-Véfour, galerie de Valois, Palais-Royal. (Prière de s'inscrire d'avance. — Prix, augmenté par suite de la cherté des vivres : 7 francs, pourboire compris.)

Ce dîner est particulièrement offert en l'honneur des **Catholiques américains**, qui seront représentés par

M. HEARN, commissaire général des Chevaliers de Colomb, en France,

et par **Mgr CONNOLY**, vicaire général des Aumôniers militaires catholiques américains en France.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur le haut intérêt, qui s'impose à nous, de faire honneur à nos hôtes et de leur montrer, par notre empressement, la valeur et la vie de notre Corporation.

M. René Bazin, qui présidera ce dîner, est bien convaincu que tous les confrères qui ne seront pas retenus par une impossibilité tiendront à prendre part à cette importante réunion.

COMMUNICATIONS

Syndicat des Journalistes français

LES PERMIS DE CHEMINS DE FER

Le service des bons de chemins de fer à demi-tarif constitue pour notre Président un vrai travail, chaque demande exigeant quatre opérations :

- 1° L'inscription des noms, dates, désignation de la Compagnie sur un registre ;
- 2° L'établissement de la demande ;
- 3° La suscription de l'enveloppe à adresser au destinataire ;
- 4° La suscription de l'enveloppe à l'adresse de la Compagnie.

Beaucoup de nos confrères, heureusement, se conforment aux indications données précédemment dans le *Bulletin* et le travail se trouve ainsi simplifié ; mais il en est au moins autant qui n'en tiennent pas compte ;

Certains ne désignent pas la Compagnie qui doit délivrer le bon, ce qui oblige le Président, quand il s'agit d'une localité peu connue, à des recherches dans l'*Indicateur* ; d'autres n'envoient pas de timbres, ce qui fait supporter sans droit à la Caisse syndicale des dépenses qu'elle n'a pas à couvrir ; enfin quelques-uns négligent de donner leur adresse, d'où recherches dans l'*Annuaire*.

Nous rappelons les prescriptions relatives aux demandes des bons de demi-tarif :

1° Adresser toutes les demandes, trois ou quatre jours à l'avance, à *M. A. Tas-tevin de Nouvel, Président du « Syndicat des Journalistes Français », 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris (VI^e)* ;

2° Avoir bien soin : d'indiquer les Compagnies auxquelles on demande le parcours à demi-tarif ; de désigner exactement les points de départ, d'arrivée, d'arrêts, et de munir la lettre d'autant de timbres de 0 fr. 15 qu'il y a de Compagnies visées ;

3° Joindre, en outre, au pli autant d'enveloppes *format commercial*, affranchie à 0 fr. 15, portant le nom et l'adresse du bénéficiaire, qu'il y a de Compagnies sollicitées.

Les bureaux des Compagnies de chemins de fer étant fermés le dimanche, toute demande arrivant au Président le samedi, ne leur parvient que le lundi suivant. En cas d'extrême urgence, prière d'envoyer 0 fr. 40, prix du *Petit bleu* au moyen duquel la demande peut être transmise immédiatement à la Compagnie.

« MAISON DES JOURNALISTES »

La Maison des Journalistes sera inaugurée dans le courant de décembre, 30, rue Louis-le-Grand, en attendant que soit édifié l'hôtel des Journalistes, sur le terrain qui a été concédé par le Conseil municipal de Paris.

Un restaurant sera, dès ce moment, ouvert aux confrères.

Les cotisations de la Maison des Journalistes ont été fixées à 30 francs, pour les confrères de Paris, et à 10 francs pour ceux des départements. Les membres du *Syndicat des Journalistes français* qui ont envoyé déjà la cotisation provisoire de 6 francs, auront donc à verser le complément de leur cotisation, selon qu'ils habitent Paris ou la province. Nous rappelons que les confrères qui ne voudraient pas souscrire à une cotisation au-dessus des 6 francs d'abord indiqués seront, s'ils le désirent, remboursés de leur versement. Mais le mieux serait d'appliquer cette somme de 6 francs à la cotisation syndicale de 1919, pour éviter des frais.

La cotisation de la *Maison des Journalistes* sera payable par semestre. **On est prié de ne pas envoyer les cotisations, sans un nouvel avis.**

Syndicat des Écrivains français

CANDIDATURE

Dans sa séance du 3 octobre, le Conseil a admis la candidature de M. l'abbé *Aubert*, rédacteur en chef des *Nouvelles Religieuses* (Bureau Catholique de presse), présenté par MM. René Bazin et le vicomte de Lestrangé.

AVIS

Le Bureau-Permanence de la Corporation, 11, rue du Pré-aux-Clercs (7^e), est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures.

M. A. Tastevin de Nouvel se tient à la disposition des confrères de 1 heure à 2 heures, et, le soir, à partir de 8 heures.

NÉCROLOGIE

Maurice BOURGES

Notre confrère M. Maurice Bourges, directeur de l'*Abeille*, de Fontainebleau, est décédé au début de l'été dernier. Il avait hérité de son père une maison d'imprimerie qui s'est toujours signalée par ses publications soignées. Il se consacra spécialement à l'histoire de sa ville natale. Beaucoup des intéressants articles historiques qu'il prodigua dans l'*Abeille*, de Fontainebleau, n'ont malheureusement pas été recueillis. Les seules œuvres de lui qui figurent dans le catalogue de la Librairie sont l'édition des recherches sur Fontainebleau, de son père Ernest Bourges (1896, in-4°); avant-propos Alexis Durand; les fastes de Fontainebleau (in-16, S. D.); en Algérie (F. 1887-1890, 2 vol. in-16), avec MM. Félix Herbet et Thorsin; les enseignes de Fontainebleau (1898, in-16).

Le Vicomte DE LAITRE

M. le vicomte de Laitre, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, chevalier de Légion d'honneur, président du Comité du *Petit Berrichon*, est décédé au mois de juillet 1918 à près de 75 ans. Il était membre honoraire de la Corporation des Publicistes chrétiens.

Sorti de Saint-Cyr en 1861, il était entré comme sous-lieutenant au 1^{er} régiment de cuirassiers, avait fait la campagne de 1870 et le siège de Paris. Il avait interrompu sa carrière militaire en 1893 pour venir exploiter ses terres de Tenly et se consacrer à sa nombreuse famille (six filles et deux fils). Il était maire de sa commune de Saint-Michel depuis 1906. L'un de ses fils est tombé glorieusement en Champagne. Il est pieusement décédé le 2 juillet 1918.

CHRONIQUE

A l'heure où nous publions ce *Bulletin*, Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique et directeur du *Comité catholique de propagande française à l'étranger*, se trouve à Baltimore, où auprès de Mgr Julien, évêque d'Arras, il

représente la France catholique aux fêtes du cinquantenaire épiscopal de S. Em. le cardinal Gibbons.

Notre éminent confrère est d'autant plus qualifié pour remplir cette mission que ses hauts mérites littéraires et les

grands services qu'il a rendus à l'Eglise de France sont désormais rehaussés par sa dignité de membre de l'Académie française.

En l'appelant à occuper, dans son sein, le fauteuil de notre illustre confrère Albert de Mun, l'Académie française a rendu justice à Mgr Baudrillart. Nous nous permettrons d'en féliciter le prélat et l'Académie.



Il y a quelques mois, nous avions le plaisir de saluer le retour, en France libre, de M. Paul Féron-Vrau, longtemps retenu sous le joug allemand dans le Nord et, en dernier lieu, interné comme otage, au mépris de tout droit, dans un camp dit de représailles.

Aujourd'hui, c'est tout le Nord français, dont nous pouvons célébrer, avec une allégresse patriotique et une profonde reconnaissance envers Dieu, l'affranchissement glorieux et décisif.

A nos confrères des régions délivrées, soit qu'ils fussent séparés de leur ville natale, soit que, dans leur ville natale, ils fussent séparés du reste de la France, nous offrons nos félicitations émues, cordiales et joyeuses.

Nous les offrons, en même temps, de tout cœur, à nos membres honoraires de Belgique, en particulier à l'éloquent et noble écrivain, ministre de la justice, Henry Carton de Wyart, et au délicat romancier qui porte si dignement le nom d'un grand Belge, Henri Davignon.

Et, dans nos vœux, nos hommages et nos remerciements, nous n'avons garde d'oublier nos confrères soldats, dont la ténacité et la vaillance ont contribué, avec la grâce de Dieu, aux victorieuses batailles de ces trois derniers mois.



M. le chanoine Jean Desgranges, aumônier militaire, déjà titulaire de deux citations à l'ordre de la division, vient d'être l'objet d'une troisième citation, celle-ci à l'ordre de l'armée d'Orient, où, depuis bientôt six mois, il se dépense sans compter pour assurer aux chers soldats éloignés de la mère-patrie le ré-

confort moral et religieux dont ils ont besoin.

Desgranges (Jean-Marie), aumônier volontaire.

« Aumônier militaire d'un dévouement et d'une bravoure au-dessus de tout éloge. A pris part, sur sa demande, à une attaque et, sous une grêle de balles, n'a pas cessé un seul instant de se prodiguer auprès des blessés, encourageant les chasseurs par sa parole et par son exemple. »

Par ailleurs, dit la *Semaine religieuse* de Limoges, les chefs supérieurs de M. le chanoine Desgranges ont bien voulu rendre hommage à sa très profonde et très bienfaisante action sacerdotale.



Notre confrère Henri Bazire, vice-président du *Syndicat des Journalistes français*, actuellement capitaine d'infanterie, qui avait déjà reçu trois citations à l'ordre du jour, vient d'être décoré de la Légion d'honneur.



La liste des Prix Montyon décernés le 10 juillet 1918, par l'Académie française, contient les noms de plusieurs de nos confrères :

M. Fernand Laurent : *Chez nos alliés britanniques*.

— M. Gabriel Ledos (500 fr.) pour ses traductions des deux ouvrages de M. Gung Canillo : *Le sourire sous la mitraille*; *Au cœur de la tragédie*.

— M. l'abbé Georges Ardant, pour son *Livre du blessé* (500 fr.). Ce petit volume édité par la Maison de la *Bonne Presse*, est arrivé à son quinzième mille et a été l'objet d'une lettre élogieuse de S. E. le cardinal Gaspari. Une traduction italienne vient d'en être publiée sous ce titre : *Libro del ferito*.

— M. Maurice Talmeyr a reçu 1.000 francs pour ses *Portraits de la belle France*.

— M. Alfred Poizat a obtenu une part du prix Toiron, réservé à la meilleure pièce représentée sur la scène

de la Comédie-Française, pour ses adaptations de l'*Electra*, de Sophocle.

— Le baron André de Maricourt a reçu le prix Marcelin Guérin pour sa biographie de la *Duchesse d'Orléans, mère du roi Louis-Philippe*.

Notre confrère Croisilles, de la *Chronique Picarde* d'Amiens, a eu l'honneur de recevoir de S. E. le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, la lettre suivante :

« MONSIEUR,

« Le Souverain Pontife a daigné agréer avec une paternelle bienveillance l'hommage de filiale déférence envers son auguste personne et envers le Siège apostolique que vous avez voulu lui adresser par l'intermédiaire de Monseigneur votre Evêque.

« C'est pour le cœur du Saint-Père une vraie consolation, au milieu des soucis qui surgissent des douloureuses circonstances actuelles, de recevoir de semblables témoignages de piété filiale. Aussi bien, Sa Sainteté se plaît-Elle à apprécier votre zèle à promouvoir les intérêts de l'Eglise et à défendre sa cause.

« Comme gage des faveurs célestes, le Saint Père vous accorde de cœur le bienfait de la Bénédiction Apostolique.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués en Notre Seigneur.

« Cardinal GASPARRI. »

Le Comité d'administration du *Bureau Catholique de Presse* nous informe qu'il a décidé d'accorder une réduction sur l'abonnement aux *Nouvelles religieuses* à tous les membres de la Corpo-

ration des publicistes chrétiens. L'abonnement annuel sera seulement de 15 fr. par an au lieu de 20 fr.

Nous remercions vivement le *Bureau Catholique de Presse* de cette faveur qui sera vivement appréciée de tous nos confrères, heureux de pouvoir se procurer à meilleur compte une publication si précieuse.

Sur le tableau des cours et conférences de l'Institut catholique pour l'année 1918-1919, nous relevons avec plaisir les noms du P. de la Brière qui étudiera, le lundi à 5 h. 1/2 (3^e trimestre) le rôle international de la Papauté depuis la chute du pouvoir temporel, et de M. José Vincent : le jeudi, à 3 h. 3/4, (3^e trimestre), quelques grandes œuvres littéraires et leur portée religieuse et nationale.

AVIS

Le rédacteur du "Bulletin", malgré ses recherches personnelles, ne peut connaître, par lui seul, ni toutes les publications de ses confrères, ni les distinctions religieuses, civiles ou militaires dont ils sont honorés. Il les prie donc instamment de vouloir bien communiquer les livres ou brochures qu'ils publient et de signaler toutes les mentions qu'il y aurait lieu d'insérer au "Bulletin", soit pour eux-mêmes, soit pour d'autres membres de la Corporation.

Deux exemplaires des livres et brochures doivent être adressés à la Permanence, 11, rue du Pré-aux-Cleres.

BIBLIOGRAPHIE

Notre vice-président, le général Canonge, ancien professeur à l'Ecole de guerre, vient de publier chez M. L. Four-

nier, 264, boulevard Saint-Germain, un récit de la *Bataille de la Marne*. Ces deux articles avaient été justement re-

marqués dans le *Correspondant*. Cette étude se compose de deux parties : récit succinct et impressions et est terminé par une très utile table des noms de lieux.

Malgré ses 81 ans, le général Canonge a poursuivi par de longues courses à pied une minutieuse enquête, dans les lieux où se livra la célèbre bataille, sur un front qui paraissait alors très étendu. Il n'a pas manqué de consulter les récits de MM. Babin et Le Goffic : il ne cite pas celui de M. Louis Madelin. Si les événements militaires d'août 1914 (offensives d'Alsace, de Lorraine et des Ardennes) prêtent à la controverse, au contraire les dispositions prises par le commandement français au début de septembre 1914 sont généralement admirées. L'angoisse des Français était justifiée et la victoire paraissait humainement invraisemblable. Plus la guerre se prolonge, plus la bataille de la Marne a pris de l'importance. On ne saurait trop vanter ce prodigieux rétablissement qui mit à néant le plan d'écrasement rapide de la France. Le général Canonge a étudié chaque armée, de gauche à droite, depuis le début jusqu'à la fin de la bataille.

La seconde partie, qui est la plus originale, est consacrée à l'examen de nombreux points de détail. L'histoire insiste avec raison sur la parfaite coopération des diverses armées : à la Marne, il n'y eut vraiment qu'une seule armée ; tous les généraux se prêtèrent une assistance fraternelle, Franchet d'Espèrey fit la vraie guerre de mouvement, Joffre eût dû être fait immédiatement maréchal.

Avec sa grande loyauté, le général Canonge rend justice à Von Kluck, qui tint Maunoury honorablement en échec : il relève quelques défaillances comme le retard des Anglais à entrer en ligne. Il proteste contre l'expression d'armée de Paris appliquée à l'armée Maunoury, il proteste aussi contre les critiques opposées aux doctrines de l'École de guerre ; les erreurs du début de la campagne sont le fait du haut commandement et non de l'École de guerre.

Il relève les mensonges des communiqués allemands, ce n'est qu'un an après qu'ils avouèrent leur défaite. L'historien allemand Heimcke avoue qu'en eût dû abandonner la Prusse Orientale. Il faut ajouter que la France fut bien soutenue par ses alliés (bataille de Lemberg et importante diversion belge).

On ne saurait sans tristesse regarder sur la carte les points où était parvenue notre cavalerie le 13 septembre. Sissonne, Notre-Dame de Liesse. Cette avance ne put être maintenue, nos caissons étaient vides, mais en certains endroits la retraite allemande avait pris les allures d'une fuite précipitée.

La brochure que M. Eugène Flornoy vient de consacrer au *baron Godefroy de Villebois-Mareuil* (Angers, Société anonyme d'édition, 2, rue Saint-Aubin), mérite, à double titre, en ce *Bulletin*, une mention élogieuse et amicale.

Par la plume affectueuse et pieuse d'un de nos plus dévoués confrères, elle burine le portrait d'un de nos modèles et de nos héros, membre également de notre Corporation.

Descendant d'une haute lignée, fils d'un soldat du Pape et de Loigny, Godefroy de Villebois-Mareuil a montré comment un gentilhomme catholique et français sait servir l'Eglise, le peuple et la patrie.

Nourri et armé des vertus chrétiennes, il y puisa la notion claire et l'ardente volonté du devoir catholique et social. Il fut, dans sa province angevine, un des plus actifs et des plus précieux lieutenants d'Albert de Mun.

Et, quand sonna le tocsin de la guerre, âgé de 56 ans, le gentilhomme s'engagea. Dieu réservait, à cette vie d'apôtre, une mort de héros. D'abord infirmier, d'une admirable abnégation, Godefroy de Villebois-Mareuil obtint de s'enrôler dans un régiment d'attaque. Grièvement blessé, revenu quand même au front, il tomba, sous-lieutenant de zouaves, à la tête de ses hommes, le 23 octobre 1917 !

Le Gérant : P. HAVETTE.

n° 120 épuisé

BULLETIN MENSUEL
DE LA
CORPORATION
DES
PUBLICISTES CHRÉTIENS

ET DES
SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

2° SÉRIE — N° 119



Décembre 1918 — Janvier 1919



AU BUREAU-PERMANENCE
PARIS

11, RUE DU PRÉ-AUX-CLERCS (VII^e)

IN MEMORIAM

« *Moriamur omnes in simplicitate
nostra.* »

I, MACCHABÉES, v. 37 (1).



VICOMTE QUATRE-SOLS DE MAROLLES

PRÉSIDENT-FONDATEUR (1886)

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

décédé, le 10 Mars 1912,

dans l'exercice de ses fonctions.

MEMBRES DE LA CORPORATION MORTS POUR LA FRANCE

NOEL TROUVÉ, 1^{er} septembre 1914 (Verdun).

PIERRE DUPONNOIS, 30 septembre 1915 (Suippes).

ALBERT NICOLEAU, 27 septembre 1916 (en Champagne).

JEAN DE RICAULT D'HÉRICHAULT, 16 avril 1917 (Craonne).

BARON DE VILLEBOIS-MAREUIL, 23 octobre 1917 (fort de la
Malmaison).

BARON JOSEPH DU TEIL.

(1) « *Sachons tous mourir dans la simplicité de notre cœur.* » (Discours du R. P. Janvier, aumônier de la Corporation des Publicistes chrétiens, prononcé le 25 juin 1915, en la basilique de Sainte-Clotilde, pour le service funèbre célébré à la mémoire des journalistes et écrivains des armées françaises et alliées tombés au champ d'honneur).

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créée le 25 Mars 1886

2^e SÉRIE

N^o 119

SIÈGE SOCIAL : 76, rue des Saints-Pères
BUREAU et PERMANENCE : 11, rue du Pré-aux-Clercs
PARIS

Décembre 1918

Janvier 1919

CONVOICATIONS

La MESSE MENSUELLE de février sera célébrée, le dimanche 2 février, à 8 h. 1/2, dans l'oratoire du siège social, 76, rue des Saints-Pères (1).

L'instruction sera donnée par le **R. P. Gillet**, suppléant notre aumônier, le R. P. Janvier, qui n'est pas encore complètement rétabli.

Après la messe, *sous la présidence de M. René Bazin.*

M. le baron d'Anthouard, ministre plénipotentiaire, nous parlera du voyage qu'il vient de faire à Berlin.

La personnalité de notre collègue est assez connue pour que nous n'ayons pas besoin d'insister sur l'intérêt très vif que présentera sa relation.

Le DINER DU MOIS, sous la *présidence de M. René Bazin*, aura lieu le jeudi 6 février, à 7 heures précises, au restaurant du Petit-Véfour, galerie de Valois, Palais-Royal (2).

Prière instante de s'inscrire d'avance, en adressant au gérant du Restaurant une simple carte de visite avec la mention : "Publicistes chrétiens". — Se munir de ses tickets de pain. Au dernier dîner, comme beaucoup de convives ne s'étaient pas inscrits, ou n'avaient pas leurs tickets, le pain a manqué.

M. Babelon, membre de l'Institut, qui est notre invité, a bien voulu accepter de nous entretenir de la **Rive gauche du Rhin**. Nous n'avons pas besoin d'insister sur le haut intérêt d'une question qui passionne tous les bons Français, traitée par le savant dont l'autorité sur cette matière est reconnue de tous.

Nous viendrons très nombreux prendre part à cette importante réunion, dont le succès promet d'être exceptionnellement brillant.

(1) Petit déjeuner pour les confrères qui auront fait la sainte communion. — Prix : 0,60.
(2) Prix du dîner : 6,60 : en sus, 0,50 pour le service.

Réunion du 3 Novembre

La rentrée de la Corporation eut lieu, le dimanche 3 novembre, dans l'oratoire du 76 de la rue des Saints-Pères. La messe fut dite par notre confrère Mgr Vanneufville. A l'Evangile, notre aumônier, le P. Janvier recommanda à nos prières deux confrères défunts, M. Maurice Bourges et le vicomte de Laitre. Il nous fit, en raison de la date, un sermon sur les morts, où il parla successivement des damnés, des âmes du purgatoire et des Saints. Sur les damnés il fut très bref, on ne peut rien faire pour eux ; on ne sait s'ils ont quelques instants de répit dans leurs souffrances, dont nous ne connaissons pas exactement la nature.

Quant aux âmes du purgatoire, on peut les soulager, mais elles sont désarmées activement et passivement ; elles ne peuvent alors rien pour elles ni pour nous. Quand ces âmes sont devenues bienheureuses, Dieu leur fait savoir qui a prié pour elles.

Est-il obligatoire ou seulement utile d'invoquer les Saints ? C'est une obligation. Mais il ne faut pas oublier qu'on ne passe par leur intermédiaire que pour aller à Dieu.

Il est permis d'honorer spécialement les saints fondateurs d'Ordres, les saints nationaux et locaux, nos saints patrons.

On peut se demander comment les saints arrivent à connaître ce qui intéresse les hommes : ils n'ont plus de sens. Il y a deux hypothèses à ce sujet :

1° Les saints sont avertis spécialement par Dieu ; par exemple, les saints protecteurs de la France apprennent les périls qui menacent notre pays et peuvent, par suite, efficacement le protéger ;

2° Ou bien ils contemplent les événements de la terre en Dieu.

Mais, de toute façon, ils peuvent s'occuper de nous. Et le P. Janvier

termina ces belles pages de théologie par l'assurance cordiale que les familles dispersées se retrouveront au ciel.

La réunion qui suivit la messe, à la salle des Œuvres, fut très fréquentée. On signale l'apparition d'un *Bulletin des catholiques écrivains et publicistes*, qui ferait double emploi avec le nôtre.

M. René Bazin demanda à M. Jean Guiraud où en était l'application de la loi sur les Pupilles de la Nation. Le directeur de la *Croix* signala les tendances officielles à annihiler les Œuvres au bénéfice des Offices ; mais les Offices sont-ils prêts à fonctionner ? Ils devaient l'être dès le 1^{er} novembre, dit M. Alfred Perrin, mais pendant deux mois les Offices voudront bien encore s'adresser aux Œuvres.

M. Jean Guiraud signala un article du règlement disant que les secours seraient remis soit au représentant de la famille, soit à toute autre personne s'occupant de l'orphelin. Ne serait-ce pas subrepticement réintroduire le tuteur social ?

M. le baron d'Anthouard conseilla d'internationaliser la question entre catholiques et il fut chargé de s'en occuper avec nos amis les Américains.

Puis M. René Bazin proposa le plan de travail pour toute l'année. Parmi les questions à mettre à l'ordre du jour, celle de la Palestine et de la Syrie est une des plus importantes. La séance de décembre étant consacrée à notre assemblée générale, le protectorat de la France en Orient sera étudié seulement au mois de janvier.

Diner du 7 Novembre

Notre Président nous avait invités à venir très nombreux pour faire honneur aux Chevaliers de Colomb, la célèbre association catholique américaine. Cet appel fut entendu, car

un nombre exceptionnel de convives répondirent à la convocation et les derniers arrivés trouvèrent même quelques difficultés à se placer.

M. René Bazin présidait, assisté de MM. Tastevin de Nouvel et le général Canonge.

Citons des noms, en nous excusant pour ceux que nous avons oubliés : MM. le baron d'Anthouard, l'abbé Ambler, l'abbé Aubert, le vicaire général Audollent, René Bazin, P. Benier, G. Bricart, P. de la Brière, le capitaine Brun, Bucaille, Champenois, le général Cherfils, le chanoine Collin, Mgr Connolly, le sénateur D. Delahaye, Depoin, Deslandres, Dom Raphaël Dèfives, l'abbé Faivre, l'abbé Flynn, Fossé d'Arcosse, Franc (le chanoine Bertoye), F. Gibon, Le Goffic, Geoffroy de Grandmaison, J. Guiraud, Hearn, R. P. Janvier, Kneft, le député Lefebvre du Prey, l'abbé Lefebvre, le vicomte de Lestrangle, le baron de Maricourt, Mollet, Molliet, Nicolay, le général Pétetin, Poizat, de Saint-Maurice, G. Sallé, Sarda, Schuermans, Serieix, le chanoine Soulange-Bodin, G. Teissier, de la Touche, Veuillot, José Vincent, Zamanski, etc.

La presse parisienne avait surtout célébré la Y. M. C. A. (*Young Men Christian Association*) protestante et d'ailleurs bienfaisante, mais les Chevaliers de Colomb ne doivent pas être oubliés. C'est une grande association de 500,000 personnes, disposant d'un budget de plusieurs millions. Ils ont voté des sommes considérables pour la réparation des dommages de guerre dans les pays envahis et nos églises martyres ne seront pas oubliées par eux.

L'armée et surtout la flotte américaine comptent beaucoup plus de catholiques que ne le ferait prévoir leur importance numérique dans la population des Etats-Unis.

Nous avons le plaisir de recevoir M. Hearn, commissaire général des Chevaliers de Colomb en France, et Mgr Connolly, vicaire général des aumôniers militaires catholiques.

Notre Président salua délicatement les Américains qui allaient nous apporter la victoire finale.

Il les remercia de n'avoir point désespéré de la France et les félicita de n'avoir jamais craint de proclamer hautement leur foi.

Le discours de M. René Bazin fut aussitôt traduit en anglais par M. l'abbé Flynn, curé de Ménilmontant, qui interpréta aussi les discours anglais de nos deux invités.

M. Hearn nous prouva que les Chevaliers de Colomb devaient être pour nous à la fois un exemple et un objet d'envie. Les catholiques américains se font gloire de leur double titre d'enfants de l'Eglise et de citoyens de l'Etat. Il nous engagea à être fiers de ce qu'ont fait pour notre pays les prêtres aux armées. Il exprima son admiration pour nos monuments religieux et proclama l'entente cordiale à jamais entre catholiques des Etats-Unis et catholiques français.

Mgr Connolly nous donna les plus sages conseils, sous une forme humoristique. Il compara le petit tank français fonçant contre la lourde muraille allemande à David devant Goliath et répéta que les catholiques américains n'étaient pas des citoyens de seconde classe et savaient se faire respecter, au besoin en attaquant les premiers. Il nous conseilla donc d'adopter ou d'adapter ces méthodes.

Mgr Connolly termina par un hommage aux prêtres français venus pendant la Révolution porter la foi catholique à Baltimore. Le P. Janvier apporta enfin l'hommage ému du clergé français au clergé américain.

Ce fut une belle séance, mais qu'il serait à souhaiter que nous eussions pu comprendre sans interprète nos amis d'Outre-Mer ! Apprenons donc l'anglais pour savoir témoigner notre reconnaissance aux Américains et aux Anglais et rendre plus faciles nos relations avec les catholiques de langue anglaise.

2019

Notre Pèlerinage à Montmartre

Cette année, le pèlerinage habituel du mois de juin à la basilique du Sacré-Cœur fut reporté au 1^{er} décembre. Au moins ce retard dans la date de notre pèlerinage annuel nous permit-il de célébrer la victoire si chèrement achetée de nos armes.

La messe fut célébrée au maître-autel à 10 h. 3/4 ; les premiers rangs avaient été réservés aux Publicistes, qui vinrent très nombreux entendre la chaude parole de notre aumônier.

Le P. Janvier nous rappela d'abord les souffrances que le Cœur de Jésus subit autrefois pour nous. Il n'aime pas qu'on parle des péchés de la France : il y a sans doute des fautes officielles. La France est la seule nation qui ne nomme pas Dieu officiellement. On sait avec quelle sévérité le cardinal Amette avait qualifié l'absentement du gouvernement au *Te Deum* de Notre-Dame le 17 novembre. Mais la France conserve beaucoup de vertus catholiques. Or Dieu *non fecit taliter omni nationi*. Plus que les autres nations, elle avait des prédestinations glorieuses. Et cependant Il lui fit longtemps attendre une victoire qu'Il nous devait. Mais pour avoir été tardive à notre gré, l'intervention divine n'en fut pas moins efficace. Ici le prédicateur eut un admirable geste : il étendit les bras en croix pour représenter la France agonisant, râlant, saignant et qui supporta si courageusement l'invasion par mille blessures ; il évoqua éloquemment les nations, même du Nouveau Monde, se levant successivement pour que la France ne périsse pas. La victoire est venue si inespérée, si complète, qu'elle dépasse nos espérances les plus optimistes, et que nous n'osons pas encore y croire. Que nos douloureux privés expient les fautes nationales, mais même si nous sommes affligés remercions Dieu avec une sainte joie. Un publiciste est un

évangéliste, amenons d'autres âmes à honorer aussi le Sacré-Cœur.

Après ce beau discours, qui produisit sur l'assistance une forte impression, M. René Bazin, M. Tastevin de Nouvel et le général Canonge récitérent la formule de la consécration au Sacré-Cœur.

Assemblée générale du Syndicat des Journalistes français

Le *Syndicat des Journalistes Français* s'est réuni, le dimanche 1^{er} décembre 1918, à 4 h. 1/2, sous la présidence de M. A. Tastevin de Nouvel, dans les salons du Petit-Véfour, au Palais-Royal, pour son assemblée générale annuelle. En raison des événements et de diverses autres circonstances dont il a été parlé dans ce *Bulletin*, elle avait dû être renvoyée de mois en mois.

Le président fait tout d'abord observer que, s'il n'est pas procédé à l'élection du tiers sortant du Conseil syndical, comme le veulent nos statuts, c'est qu'on a jugé préférable de proroger les pouvoirs de celui-ci, l'assemblée générale de 1919 devant avoir lieu trois mois plus tard, en mars prochain. Nos confrères surtout ceux des départements auraient été trop dérangés par deux scrutins à si peu de distance. Ces observations approuvées par l'assemblée, M. Tastevin de Nouvel a prononcé l'allocution suivante :

Allocution de M. A. Tastevin de Nouvel

LES « BOURREURS DE CRANES »

Mes chers confrères,

Demandez au premier venu, à quelque classe qu'il appartienne, s'il n'attend pas, le matin, son journal avec autant d'intérêt que sa tasse de chocolat ou son bol de café au lait. L'estomac, en effet, n'est pas seul à avoir des ap-

pétits ; l'esprit a les siens. Par ces temps mémorables surtout, ce n'est même plus l'intelligence uniquement qui réclame sa nourriture, c'est aussi le cœur. De ce côté-là encore le journal répond à l'attente du public patriote.

Si donc le journal, dans l'échelle de nos besoins, se trouve au même rang que le café, le sucre, le charbon ou tout autre denrée de première nécessité ; s'il n'est pas moins indispensable à notre fibre patriotique ; s'il occupe en un mot une telle place dans notre existence, on se demande comment l'ouvrier de la Presse parmi les artisans de tous métiers serait le seul oublié. Quand il s'agit des services rendus à la nation par les braves gens, on est surpris qu'il ne lui soit pas fait justice comme aux autres.

Certes, nous ne songeons pas à comparer le soldat de la plume au poilu de la grande guerre ; mais il est tout de même à sa façon un combattant. Alors ?...

C'est en écoutant, mes chers confrères, le très éloquent discours de M. le Président de la République, place de la Concorde, que je ne pouvais m'empêcher de regretter, non sans amertume, le silence du chef de l'Etat sur le journaliste français.

Honneur, disait-il, au Parlement !... Honneur aux paysans, qui ont labouré, semé, récolté pour alimenter les combattants ; aux ouvriers qui ont fondu des canons, chargé des obus, armé des avions !... Honneur aux fonctionnaires de la République qui ont assuré la bonne administration ; aux maîtres qui ont mis sous les yeux de l'enfance les impérissables leçons offertes par la guerre à l'éternelle admiration de l'esprit humain !...

Honneur... honneur ! Près de cent lignes durant, le dispensateur des couronnes civiques ne s'est pas lassé de le répéter, voulant rendre hommage à tous les bons serviteurs de la Patrie. A tous ? Excepté au journaliste. Pour lui, pas la moindre mention, pas un satisfecit.

Rien, ce n'est vraiment pas assez. Qu'en pense le confrère Clemenceau ?

S'il ne lui appartient pas de le dire, après que l'Exécutif a parlé, et s'il ne le lui sied pas, d'ailleurs, parce qu'il serait juge dans sa propre cause (et, j'y pense, M. Poincaré peut-être s'est-il tu pour le même motif, ayant été journaliste à son heure), il n'en est pas moins vrai que le mutisme officiel sur le journaliste pendant la guerre est une lacune à réparer. N'est-ce pas, mes chers confrères ?

Pourtant lui non plus, dans son dur métier, dans cette longue épreuve, ne s'est pas épargné. S'il n'a pas forgé des armes, s'il n'a pas creusé le sillon, s'il n'a pas tenu dans la tranchée, fait le coup de feu, monté à l'assaut, parce qu'il n'avait plus l'âge ou pas la santé, il n'en a pas moins aidé de toutes ses forces à la défense, à la victoire. Il a semé la bonne graine du patriotisme, la bonne graine de la discipline, de l'union sacrée, à pleines mains. Il a tout autant que les maîtres, il me semble, donné en exemple les héroïsmes de l'armée, pour exciter les vertus de la race.

Comme tous, il a souffert les heures cruelles, les soucis de l'existence, les deuils de famille, les angoisses patriotiques ; mais, tandis que le simple citoyen pouvait se replier sur lui-même, il se sentait, le journaliste, chargé d'âmes, il devait réagir malgré tout, mener rude campagne contre tous les pessimismes, contre les désorganiseurs inconscients de la victoire, lorsque ce n'était pas contre les traîtres ; il devait chasser les idées noires, les miasmes du défaitisme, exalter les énergies, quand même ! toujours !

— Pourvu qu'il tienne !... Qui ?... Le civil, se disait le poilu de Forain. Et le journaliste se répétait la légende fameuse, avec le frémissement de celui qui pense : « Cela, c'est un peu mon affaire à moi, qu'il tienne ! » Et, je le demande franchement, croyez-vous que tous les efforts n'auraient pas été vains, que le civil aurait tenu, si le journal, matin et soir, ne lui avait inspiré confiance, ne l'avait ragaillardé par tous les moyens, ne lui avait fait entrevoir le jour du triomphe ?

Oserai-je le dire ? Le soldat lui-même, englué dans sa boue fétide et sanglante, n'aurait-il pas fini par se décourager, si son journal n'était venu, à l'heure du doute, à l'heure du « cafard », lui verser le cordial, le généreux « pinard » de l'article en fanfare qui, parlant d'honneur, de patrie, fait toujours vibrer l'âme guerrière du Français ?

Bourreurs de crânes ! Ah ! oui, bourreurs de crânes. Ce que vous vouliez être une injure, messieurs les défaitistes, honorait les écrivains de la Presse. Se sont-ils, en effet, assez évertués à faire entrer dans la tête... et le cœur des Français, que l'admirable bravoure de nos poilus aurait raison tôt ou tard des quarante-trois ans de préparation du Boche, de son outillage monstre, de sa discipline de fer, de sa masse colossale, de son incontestable courage collectif !

Aviez-vous tort, mes chers confrères ? L'événement a-t-il assez éloquentement prouvé de quel côté se trouvaient les « bourreurs de crânes » !

Bourreurs de crânes, oui, attiseurs de confiance, de patriotisme et de vaillance, au front comme à l'arrière, attiseurs inlassables et qui, personne ne me contredira, ont, eux aussi, bien mérité du pays.

Alors, que demander pour le méritant du journalisme pendant la guerre ?

Brunetière, durant toute sa vie, ne cessa de revendiquer pour l'écrivain, avec le moyen de subsister honorablement — la *considération*. Ce n'est ni de la « considération distinguée » ni même de la « haute considération », ce petit témoignage protecteur facilement accordé dans les lettres, voire aux hommes de lettres, qu'il est question ici. Est-ce de cette considération spéciale attachée à la personne qui l'a méritée, attachée... à sa boutonnière ? Mon Dieu, je trouverais tout naturel que des décorations fussent octroyées aux journalistes de toutes opinions dont la plume fut d'un puissant réconfort pour le moral du pays ; mais c'est à la profession elle-même que je voudrais voir attacher un signe d'honneur.

Que diriez-vous d'une médaille d'or décernée au journalisme de 1914-1918, qui aurait sa place dans la salle d'honneur de la Maison des Journalistes, que l'on va prochainement inaugurer ?

Pour donner, de plus, aux journalistes, selon l'expression de Brunetière, le moyen de subsister honorablement, ne pourrait-on pas instituer une journée de la Presse ? Que de journées pour quantité d'Œuvres, la Presse n'a-t-elle pas imaginées ou lancées ! Je gage que l'opinion ne lui serait pas ingrate, et qu'elle récompenserait les poilus du journalisme de leur conduite pendant les quatre années de guerre, en mettant, malgré sa rareté, du beurre dans leurs épinards, comme on dit — à défaut de la graine d'épinards, seule réservée aux vrais et grands poilus.

* * *

Le président donne alors la parole au trésorier, pour son rapport sur les comptes de l'année 1917. M. Joseph Sarda se borne à lire le bilan de cet exercice, qui a été publié, d'ailleurs, dans le *Bulletin* du mois d'avril. Il ajoute quelques explications, faisant remarquer notamment que, si les recettes ont été moindres en 1917 qu'en 1916, cela tient à ce que, au cours de 1916, un nombre important de cotisations avaient été payées pour les années 1913, 1914 et 1915.

Le président remercie M. Sarda, dont le zèle ne se rebute pas un instant, malgré toutes les difficultés que présentent les recouvrements, quand il s'agit de correspondre avec beaucoup de confrères dont les adresses changent souvent, en raison de leur mobilisation ou de tout autre cause. Les mêmes éloges sont adressés à M. Gabriel Sallé, vice-président, qui, chargé plus particulièrement de l'administration de notre Caisse des Retraites, surveille nos intérêts avec le plus grand dévouement.

M. Sallé, ayant publié dans le *Bulletin* la situation de notre caisse, est dispensé d'en faire un nouveau rapport ; mais, sur la demande d'un confrère, il fournit quelques explica-

tions sur les tableaux où se trouvent établis les droits à la pension de retraite.

À la suite des observations de plusieurs membres de l'Assemblée, celle-ci décide qu'il y aura lieu de modifier ces tableaux, afin que tous les syndiqués soient mis sur le même pied d'égalité pour la répartition des droits.

Le président met aux voix l'approbation des comptes du Syndicat et celle des comptes de la Caisse des Retraites. Ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

L'assemblée décide, en outre, que MM. Gabriel Sallé, Joseph Sarda et Pierre Bouet sont maintenus dans leurs fonctions d'administrateurs de la Caisse des Retraites pour 1918.

L'ordre du jour appelle l'assemblée à délibérer sur une résolution votée par l'Association des Journalistes professionnels mobilisés et dont cette dernière a saisi notre Conseil syndical, relatif à l'indemnité à attribuer aux journalistes « pour brusque renvoi ou suppression d'emploi ». M. Tastevin de Nouvel donne lecture des divers documents et lettres qu'il a reçus à ce sujet, soit de M. Pozzy, le distingué président des Journalistes mobilisés, soit de plusieurs confrères de notre propre syndicat.

Après une discussion approfondie de la question, à laquelle prennent part, notamment, MM. F. Veuillot, Berirand de la Flotte, l'abbé Bertoye (Franc), Tastevin de Nouvel, Gabriel Sallé, de Cardonne, Paul Tailliez, Sarda, etc., l'assemblée générale du Syndicat des Journalistes Français, à l'unanimité, vote une résolution qui, apportant quelques amendements essentiels à la résolution proposée par l'Association des Journalistes professionnels mobilisés, accepte néanmoins les mêmes conclusions quant au chiffre de l'indemnité. Voici le texte de la résolution :

Considérant qu'il est du plus grand intérêt de faciliter le règlement équitable des questions d'indemnité pour renvoi injusti-

fié ou suppression d'emploi alors que le journal continue à paraître ;

Considérant que l'absence de contrat entre les parties ne saurait affecter l'existence du droit à l'indemnité ;

Considérant que la durée du temps de service constitue juridiquement l'élément principal sur lequel se fonde l'appréciation de l'indemnité ;

Vu l'article 1780 du Code civil ;

Vu la jurisprudence établie par de nombreuses décisions de justice (Paris 17 juillet 1897, Bordeaux 1907-1908, etc.) ;

Vu les décisions adoptées en la matière par les Congrès internationaux de presse et notamment la résolution votée en 1910 à Trieste par l'Union internationale des Associations de presse ;

Vu les circonstances spéciales de fait et de droit, résultant de la situation créée par la guerre et notamment l'augmentation du prix de la vie ;

Réservant formellement les cas spéciaux et les circonstances particulières, mais entendant proclamer un principe d'ordre général de nature à fixer le droit commun sur la question,

Décide :

1^o Le délai de préavis ne pourra être inférieur à six mois ;

2^o L'indemnité à attribuer pour renvoi injustifié ou suppression d'emploi alors que le journal continue à paraître ne pourra pas être inférieur à

Un an de traitement et en plus un mois d'appointement pour chaque année de services.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, le président propose à l'Assemblée générale le vote de la motion suivante :

« Le Syndicat des Journalistes Français, réuni le 1^{er} décembre 1918, en son assemblée générale annuelle, sur la proposition de M. Tastevin de Nouvel, envoie à tous les journalistes français d'Alsace et de Lorraine l'expression émue et chaleureuse de ses sentiments confraternels. »

Cette motion, vivement applaudie, est votée à l'unanimité.

Le Syndicat des Écrivains Français, qui tenait, au même moment, son assemblée générale annuelle,

dans une salle voisine, sous la présidence de M. le général Canonge, ayant appris le vote ci-dessus de notre syndicat, a fait sienne aussitôt notre motion, et, à son tour, en a voté les termes à l'unanimité.

La séance du *Syndicat des Journalistes Français* a été levée à 6 heures.

Assemblée générale du Syndicat des Écrivains français

Le *Syndicat des Écrivains Français* a tenu son assemblée générale annuelle, le 1^{er} décembre 1918, sous la présidence de M. le général Canonge, vice-président. M. René Bazin assistait à la réunion.

La parole est donnée au secrétaire, M. Fénelon Gibon, pour son rapport moral sur les faits et les travaux du Syndicat pendant les années 1917 et 1918.

Rapport moral (de M. Fénelon Gibon)

Messieurs et chers Confrères,

Lors de notre précédente Assemblée générale qui se tenait le 1^{er} avril 1917, le contingent de notre Syndicat s'élevait à 88 membres. Il s'élève aujourd'hui à 94 membres ; nous nous sommes accrus de 9 membres, mais il faut défalquer 3 décès.

Voici les neuf nouveaux membres dont nous avons eu le bonheur de faire l'acquisition, profondément appréciable, jugez-en.

Le R. Père Yves de la Brière, rédacteur aux *Études*, et M. Jean Guiraud, rédacteur en chef de la *Croix*, ouvraient la marche, dès le 1^{er} avril 1917. Ils étaient suivis, le 6 mai, de M. Duval-Arnould, conseiller municipal de Paris, professeur à l'Institut catholique ; sa belle conduite comme capitaine d'artillerie lui valut la croix de la Légion d'honneur ; le père ne fut pas épargné, Dieu lui infligea le sacrifice de son fils,

espérance du sanctuaire, immolé sur l'autel de la Patrie. Vinrent ensuite M. le Marquis de Montmorillon, le 7 octobre ; M. le docteur Le Bec et M. Léon Clugnet, le 4 novembre.

L'année 1918 nous amenait, le 3 février, M. José Vincent ; le 2 juin, M. Charles Le Goffic.

Il était réservé à M. Léon Aubert, rédacteur en chef des *Nouvelles Religieuses*, de fermer, le 3 novembre, ce cortège d'écrivains français, comme pour souligner davantage devant nous tous l'importance de l'Apologétique dont nous sommes, certes, les chevaliers servants, mais dont ce prêtre éminemment sympathique apparaît comme le vibrant porte-drapeau.

Depuis notre dernière assemblée générale, nous avons appelé à prendre place dans le Conseil du Syndicat MM. Charles Baussan, gendre de Léon Gautier, héritier de ses traditions par de remarquables dons littéraires ; M. Deslandres, de la Bibliothèque de l' Arsenal ; M. Gabriel Ledos, conservateur adjoint à la Bibliothèque Nationale et Directeur du grand catalogue général ; trois intelligences laborieuses et actives qui ont déjà coopéré à notre recrutement.

Le recrutement ! Il doit demeurer l'une de nos préoccupations capitales, au lendemain de la Victoire. Notre Syndicat compte à peine cent membres ; il faut que ce chiffre soit promptement décuplé ; il appartient à vous tous d'y contribuer. La Victoire va nous ramener des cœurs éprouvés, des âmes fortement trempées ; notre Syndicat a, plus que jamais, l'ambition de se les adjoindre : il a besoin d'écrivains qui aient du caractère, des titres et qui, par ces qualités mêmes, s'imposent comme des autorités.

Les pertes que nous avons faites sont des plus cruelles.

C'est, au cours de l'été de 1917, M. le baron de Villebois-Mareuil, glorieusement tombé au champ d'honneur. Donnant un magnifique exemple de patriotisme, il s'était engagé, au début de la guerre, dans les zouaves, avait été

nommé sous-lieutenant au 4^e zouaves et avait obtenu la Croix de guerre. Retourné au front, bien que non guéri d'une grave blessure, il fut, dans sa soixantième année, frappé, au cours de la dernière bataille de l'Aisne. Notre héroïque confrère, membre du Syndicat agricole de Segré, s'occupait activement des œuvres catholiques, sociales et agricoles. Il appartenait avant tout, à une famille de soldats ; son père avait été tué, en 1870, aux zouaves ; il était lui-même cousin du valeureux colonel de Villebois-Mareuil, tué dans la guerre du Transvaal.

C'est, en avril 1918, M. le baron Joseph du Teil, ancien vice-président de notre Syndicat dont il fut toujours l'un des membres les plus assidus et les plus dévoués. Il avait sa place parmi les écrivains de race. Il a publié plusieurs ouvrages : *Napoléon Bonaparte et les généraux du Teil, 1788-1794* ; — *Une famille militaire au XVIII^e siècle* ; — *Rome, Naples et le Directoire* ; — *Le Czar à Dunkerque* ; — *Le Saint Suaire de Lirey* ; — *Le Mensonge historique* (à propos du projet de loi sur la Séparation de l'Eglise et de l'Etat) ; — *Portraits peints par Michel-Ange* ; — *L'Antiesclavagisme en Afrique* ; — *L'Antialcoolisme aux colonies* ; — *Le village de Saint-Momelin*.

L'ouvrage de M. Joseph du Teil sur « Rome, Naples et le Directoire » obtint le prix Drouyn de Lhuys, de l'Académie des sciences morales et politiques.

D'une haute distinction, ce vrai gentilhomme s'est toujours montré d'une courtoisie charmante. L'homme du devoir et de la consigne, la droiture même, Joseph du Teil était haut d'honneur, selon la noble expression de M. René Bazin.

Avec quelle douloureuse surprise nous avons appris que notre cher collègue, si jeune encore d'aspect, si alerte que jamais on ne lui aurait donné son âge, devenu, avec la guerre, un si beau soldat, mourrait, épuisé par les fatigues de son service à l'armée !

Le capitaine d'artillerie territoriale du Teil, comme officier d'ordonnance du ministre de la guerre M. Millerand, s'était

montré un collaborateur précieux, acharné au travail. Les tâches les plus délicates pouvaient lui être confiées. Aussi était-il promu bientôt chef d'escadron. Nommé à l'état-major d'un corps d'armée, il ne tardait pas à prendre part aux batailles de cette terrible guerre. Il fit là son devoir avec la même conscience, la même ardeur, et bientôt la croix de guerre s'ajoutait sur sa poitrine à la croix de la Légion d'honneur.

Celle-ci lui fut décernée, plusieurs années avant les hostilités, peut-être au titre militaire, mais probablement aussi pour les services, éminents, qu'il rendait à la *Société antiesclavagiste*. — M. J. du Teil en était le secrétaire général et à la veille d'en devenir le président...

Joseph du Teil, sur le front comme auprès du ministre de la guerre, s'est consacré de toute son âme à sa tâche, jusqu'à l'épuisement de ses forces. Tellement que, s'il n'a pas eu la gloire de tomber sur le champ de bataille, il n'en a pas moins donné sa vie pour la France. En cela notre ami s'est montré le digne héritier d'une famille militaire, qui, pendant une période de 113 ans, sur vingt-deux descendants a compté vingt officiers, dont neuf morts au service de la patrie.

Ces dernières lignes sont empruntées à l'éloge que M. Tastevin de Nouvel adressait à sa mémoire comme suprême témoignage de la *Corporation des Publicistes chrétiens*.

C'est M. le comte de Colleville, Camérier du Pape, qui succombait à son tour, en novembre dernier. Notre regretté confrère était l'un des camériers les plus réguliers, les plus assidus à la Cour pontificale. Il la connaissait à merveille, et ses importants ouvrages sur *les Papes Pie X et Benoît XV* ont les succès les plus francs et les plus justifiés. Il a publié aussi d'importants articles au *Correspondant*. Nous saluons en lui encore une des nombreuses victimes, par répercussion, de cette terrible guerre : il n'a pu résister à la douleur que lui causa la mort de son fils, tombé au champ d'honneur, le plus jeune Camérier, nous assure-t-on, que les Souverains Pontifes aient jamais nommé.

Ces vaillants serviteurs de l'Eglise et de la France auront reçu, nous l'espérons, l'éternelle récompense que Dieu promet à ceux qui ont combattu le bon combat.

no 119

Pour nous consoler de deuils aussi glorieux, mais cruels pour le pays, nous avons hâte de contempler nos gloires.

M. le chanoine Jouin, curé de Saint-Augustin, qui célébrait ses nocés d'or sacerdotales le 23 février 1917, en une cérémonie présidée par S. E. le cardinal-archevêque de Paris, fut nommé prélat domestique de la Maison du Pape.

Après avoir renouvelé au vénéré jubilaire nos sincères félicitations, rappelons les derniers titres littéraires de Mgr Jouin : une brochure, *La Vénérable Bernadette* ; introduction : Lourdes, la Guerre et Bernadette ; — un tract publié par la *Revue Internationale des Sociétés secrètes* : *Le Quatrocensenaire de Luther et le Bicentenaire de la Franc-Maçonnerie*.

M. Jacques Maritain s'est vu conférer par le Souverain Pontife une haute distinction. La Sacrée Congrégation des séminaires et des universités, réunie en séance plénière, lui conférait, dans l'été de 1917, le diplôme de docteur *ad honorem* en philosophie, avec « tous les droits et privilèges dont jouissent ceux qui ont reçu ce titre, dans les Facultés canoniques ». Toutes nos félicitations à ce savant et courageux confrère.

A leur tour, nos gloires militaires reçurent un nouvel éclat. Il ne nous en est, hélas ! parvenu que quelques échos. C'est M. Henry Bordeaux, promu commandant, qui a été l'objet d'une citation à l'ordre du II^e corps d'armée, où nous lisons notamment ces lignes : « A fait l'admiration de tous par son sang-froid et son courage, dont il avait déjà donné des preuves brillantes, au moment de la prise de Douaumont et de Vaux, où il a déjà accompagné les troupes d'attaque. » L'historien des *Derniers jours du Fort de Vaux* les avait écrits avec l'épée, avant de les buriner par la plume.

C'est le commandant Fontaine de Bonnerive, promu officier de la Légion d'honneur dans l'été de 1917.

A son sujet, laissez-moi vous remettre en mémoire cette jolie scène vécue :

« Un commandant, blanchi sous le harnais, chevauche à la tête de son ba-

taillon qui recend du front. Un capitaine d'état-major du corps qui vient le relever saute à bas d'une auto. C'est son gendre. Il a l'*Officiel* en mains : « Père, vous êtes officier de la Légion d'honneur, et moi chevalier. » Alors le vieux soldat détache sa croix, l'épinglé sur la poitrine du capitaine et lui donne l'accolade.

« Date : 14 juillet 1917 ; lieu de la scène : l'ancienne frontière franco-alsacienne ; personnages : le chef de bataillon Georges de Bonnerive (en littérature notre confrère G. de Lys) et le capitaine Xavier du Frétay. »

Parmi les distinctions littéraires qui touchent à notre Syndicat, il n'en est pas qui nous soient plus sensibles que celles décernées par l'Académie française. Elles méritent la première place.

La moisson des années 1917-1918 est particulièrement brillante :

Prix Théroutte, décerné à notre vice-président, le général Canonge, pour sa consciencieuse *Histoire de l'Invasion : Occupation allemande en 1870-1871*, répertoire méthodique de dévastations trop vite oubliées. Cette récompense, succédant à plusieurs autres que lui décerna l'Académie française, était bien due à l'un de nos plus réputés écrivains militaires.

Prix Davaine, décerné à M. Pierre Gourdon pour son roman, *La Réfugiée*.

Prix Montyon (500 fr.), décerné à M. Gabriel Ledos pour ses traductions des deux ouvrages de Gomez Carrillo, *Le Sourire sous la mitraille* et *Au cœur de la Tragédie*, visite au front anglais, où les qualités de nos grands alliés sont mises heureusement en valeur.

Prix Marcelin Guérin, décerné à M. le baron André de Maricourt pour sa biographie de la *Duchesse d'Orléans, mère du roi Louis-Philippe*.

Prix Juteau-Duvigneau, décerné à M. Robert Vallery-Radot.

Prix Toirac, de 4.000 francs, décerné en juillet 1917, à M. Alfred Poizat, réservé à la meilleure pièce représentée sur la scène de la Comédie-Française, pour son adaptation de *l'Electre*, de Sophocle.

M. André Godard recevait une grande médaille d'argent de la *Société des Agriculteurs de France* pour son bienfaisant tract, *Les Oiseaux nécessaires à l'Agriculture*, ces irremplaçables protecteurs de nos récoltes. Des souscriptions des Conseils généraux de la Seine, de Maine-et-Loire ont souligné le mérite de cet ardent plaidoyer qui s'adresse aux agriculteurs, aux instituteurs et, ajoutons-le, aux législateurs.



Notre président, M. René Bazin, est bien, à tous les titres, à notre tête.

Il écrit des articles, qui ne se comptent plus, d'une haute portée morale et apostolique, dans *l'Echo de Paris* et la *Croix*. Son émouvant roman, *La Closerie de Champdolent*, publié le 6 novembre 1917, est tout en demi-teinte. L'auteur, qui s'attache à nous consoler, ne se complait pas, comme tant de ses pairs, à nous disloquer. Ce seul nom, *Champdolent*, évoque *la Terre qui meurt*. Les deux époux, séparés, s'améliorent l'un pour l'autre, mais l'un sans l'autre : la femme, plus frivole, sauve une ferme de Bretagne ; le mari, avant d'être glorieusement tué, apprend qu'il a été pardonné. *La Closerie* est mieux qu'un chef-d'œuvre, c'est une bonne action.

M. René Bazin a également publié les *Pêcheurs au combat* dans *l'Illustration* des 13, 20, 27 octobre, 10 et 17 novembre 1917 et sa conférence, *Anglais et Français*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} mai 1918.

De son côté, le président de notre Syndicat, M. Paul Bourget, invoquant une divinité antique, *Némésis*, dont la statue est merveilleusement délivrée, rassemble dans une action rapide comme une tragédie, mais d'un romantisme exaspéré, des personnages fort disparates : le nain et l'archéologue sont de véritables trouvailles.

Nos vice-présidents, le général Canonge et le R. Père Janvier, me permettront de ne leur consacrer que quelques lignes rapides.

Le premier a publié, dans deux livraisons du *Correspondant* de septembre et

d'octobre 1917, une étude consciencieuse sur la première bataille de la Marne, dans laquelle il a témoigné, une fois de plus, l'élevation et l'indépendance de son caractère de soldat.

Le second a étudié, cette année, dans les Conférences de Notre-Dame, la *Justice*. Les circonstances permettaient à l'orateur sacré de lui rendre un magnifique hommage. M. Deslandres rend à l'aumônier de la *Corporation* un hommage auquel je n'aurai la témérité de rien ajouter. Mais il me permettra à moi, qui ai l'honneur d'être secrétaire de la *Société Générale d'Education et d'Enseignement*, d'exprimer combien j'ai été intimement touché du témoignage, si complet, rendu à cette œuvre par notre confrère M. Baussan, dans les *Nouvelles religieuses* du 1^{er} novembre dernier. Comment saisir un meilleur intermédiaire pour remercier cette remarquable Revue, que le R. Père Janvier, l'un de ses éminents directeurs ?

M. le chanoine Fonsagrives, notre cher vice-président honoraire, continuant ses traditions d'éducateur et d'ami de la jeunesse, a publié, sous le titre *Lettres de guerre*, deux brochures de correspondance avec cinq membres du Cercle catholique des Etudiants sur le front ; — puis la *Constance médicale*, dans le *Bulletin de la Société médicale Saint-Luc*.

A la suite de notre état-major, voici maintenant, mes chers confrères, la liste, bien incomplète, en dépit d'efforts et de recherches répétés pour triompher de votre modestie, des titres littéraires que vous vous êtes acquis, depuis notre dernière assemblée générale qui remonte exactement à vingt mois.

M. le baron d'Anthouard, qui consacre tout son temps à la Fédération nationale d'Assistance aux prisonniers de guerre militaires et civils, a trouvé le loisir de publier, dans le *Correspondant* du 25 juillet dernier, un remarquable article : « La politique française au Brésil (1904-1914). »

M. le chanoine Audollent, directeur diocésain de Paris, devenu vicaire général du diocèse, a donné un nouvel essor au journal pédagogique *l'Ecole*, cette

revue, qui ne compte que dix années d'existence et dont il a fait l'organe majeur de l'enseignement primaire chrétien dans notre pays. Les articles hebdomadaires, consacrés à *Jésus éducateur* par notre pieux confrère, seront bientôt réunis en un volume, « Les Pages chrétiennes », dont tous nos maîtres feront leur profit.

Mgr Baudrillart a, dans une belle page d'histoire, célébré la reprise de Jérusalem par de nouveaux croisés en décembre 1916. Les Anglais y retrouvaient les traces de Richard Cœur de Lion, et les Français participaient à cette gloire. Comment signaler ici les discours de circonstance prononcés avec une si constante obligeance par l'éloquent prélat dont nous avons salué avec une joyeuse fierté l'entrée à l'Académie ? Ils sont trop. Je m'en voudrais cependant de ne pas rappeler les discours de rentrée, de l'éminent recteur de l'Institut catholique de Paris, véritable régal littéraire et source de réconfort moral.

M. Charles Baussan fournit une active et appréciée collaboration aux journaux et revues dont les noms suivent : la *Correspondance hebdomadaire du Comité de défense religieuse*, la *Croix*, le *Noël*, la *France illustrée* et *Studijs*, revue de langue anglaise.

Le commandant Henry Bordeaux a complété le cycle ou, comme il dit, la chanson de Douaumont-Vaux, par les *Captifs délivrés*, œuvre plus personnelle que les *Derniers jours du fort de Vaux*. Plus récemment, il a retracé, en le suivant jusque dans les airs, la *Vie héroïque de Guynemer*, ce jeune chrétien, l'honneur du collège Stanislas, en qui la France avait reconnu ses qualités chevaleresques. Il a également fait parler les *Pierres du Foyer*. Félicitons notre éminent romancier d'avoir, en ces circonstances, déserté le roman pour l'histoire, et formons expressément le vœu que ces romans vécus accélèrent l'entrée de M. Henry Bordeaux sous la coupole.

Le R. Père de la Brière est un des plus actifs, des plus distingués collaborateurs de cette vaillante phalange des *Etudes*, dans lesquelles les catholiques saluent autant de remarquables écri-

vains. Il a publié, depuis que nous avons l'honneur de le compter parmi nous, la *Société des Nations, essai historique et juridique*, déclare-t-il modestement, mais ouvrage dans lequel nous, nous reconnaissons un maître ; deux brochures : *Médiation pontificale et relations avec le Vatican*, *Les Puissances belligérantes et la Médiation pontificale*. L'auteur de ces brochures regrette que l'Entente ait répondu par un banal accusé de réception à la note pontificale du 1^{er} août 1917 qui n'était pas inspirée par des sentiments hostiles à la France, loin de là ! Dans l'ouvrage plus récent que nous avons cité en première ligne, le Père de la Brière a rompu des lances, même contre des académiciens, au sujet des origines historiques de la Société des Nations. Il y a apporté la même exactitude que dans sa critique des oracles prophétiques ; il a traité ces questions brûlantes avec un tel art qu'il ne fut presque jamais censuré. Avec lui, la vérité reste souriante, elle n'est jamais agressive ; c'est la vraie politesse française. Signalons, enfin, ses chroniques mensuelles du mouvement religieux, instructives et remarquablement judicieuses : *Pupilles de la Nation*, *Prières publiques et Légalité*, *Nonciature de Pékin, Vatican et Portugal*, *Mgr Baudrillart à l'Académie*, *Le Dénouement du grand drame*. De plus, notre distingué confrère étudiera, le lundi, à 5 h. 1/4, durant le 3^e trimestre de l'année 1918-1919, à l'Institut catholique de Paris, *le rôle international de la Papauté*.

S'il arrive à certains romanciers de se métamorphoser en historiens, les généraux vont peut-être, par compensation, devenir romanciers, et qui sait ? les prêtres s'occuper de stratégie. Les critiques littéraires de demain seront sensiblement embarrassés, pour établir leurs classifications.

Le général Cherfils les sauve de cette difficulté. Demeuré fidèle à sa vocation, il a publié, dans la *Revue Hebdomadaire* : *Le colonel Driant et l'Armée après 1815* ; dans les *Etudes*, un remarquable et très indépendant travail sur *la bataille de la Marne*, travail antérieur à celui du général Canonge, et il a continué, pour la plus grande satisfaction des lec-

teurs de l'*Echo de Paris*, ses bulletins, solides et précis, sur la guerre, dont enfin nous voilà sortis, et il met la dernière main aux *Évolutions de la guerre 1914-1918*, qui, sous sa plume, formeront une puissante synthèse.

Bien des généraux n'ont-ils pas reconnu, comme stratège des plus compétents, un critique dramatique ? Parmi les innombrables épisodes de la grande guerre, nous relevons, à l'actif de M. Charles Le Goffic, le dernier venu parmi nous, « primus inter pares », le chantre des *Fusiliers marins*, *Steenstrate* et *Saint-Georges*, les lendemains de Dixmude, et les marais de Saint-Gond. *La Guerre qui passe* reproduit des chroniques, toujours si opportunes, de la *Liberté*, et témoigne, une fois de plus, de l'amour éclairé de notre confrère pour le pays et de sa claire vision des mesures salutaires. Le maître écrivain burine, en de vivants médaillons, les paysages, figures, récits et impressions et retrace d'une façon saisissante toute la guerre, en ces pages alertes et fortes. *Le Pirate de l'Île Leri* prouve qu'il se souvient d'avoir été un conteur.

M. Léon Clugnet, une de nos nouvelles recrues, qui s'est beaucoup occupé d'ouvrages relatifs à la Sainte Vierge, est l'un des plus assidus collaborateurs de la *Patrologia orientalis*, de Mgr Graffin. En dehors de ces ouvrages, il a publié de nombreux articles dans le *Journal*.

M. Deslandrès a publié plusieurs articles dans la *Revue des Études historiques* et il fournit une collaboration des plus actives et des plus justement remarquées au *Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement*.

M. l'abbé Duplessy, nouvelle recrue dont nous nous félicitons tout particulièrement, continue à s'assurer la reconnaissance des publicistes catholiques par les victorieuses argumentations de la *Réponse*. Il a eu l'excellente idée de grouper en une brochure les études, alertes et convaincantes, qu'il y avait fait paraître sur *Benoît XV et la Guerre*.

M. Jacques Duval, lieutenant aux armées, a publié, sous son pseudonyme « La Cigogne », déposé à la *Société des*

gens de lettres, toute une étude consacrée à l'*Aviation*, qui forme un petit volume intitulé *l'Armée de l'air*. Ce numéro spécial de *l'Illustration*, qui a paru en juillet 1918, a été suivi de plusieurs autres, notamment sur Fonck et sur Nungesser.

M. l'abbé Faivre a fait paraître dans *l'Abeille*, de Rueil, la paroisse qu'il dirige, une série d'articles sur la *Guerre* et un discours sur le *Te Deum de la victoire*.

M. Paul Harel, dont les ouvrages couronnés par l'Académie ne se comptent plus, a eu l'heureuse idée de réunir en volume plus de cinquante de ses poèmes de guerre, d'un souffle si chrétien, si patriotique, parmi lesquels nous signalons : *Au 10^e chasseurs, Reims*, *Guy de Cassagnac*, *A Ernest Psichari*, *A S. E. le cardinal Mercier*, *Le Sacré-Cœur*, *Pie X*. Elu, au cours de l'été 1917, président de la *Société libre de l'Eure*, il avait pris possession de sa charge par une allocution pleine d'humour, d'esprit chrétien et de force. Quelques jours après, notre cher et grand poète avait la douleur de perdre sa femme. Nous lui renouvelons ici l'expression de nos plus chrétiennes condoléances.

Une nouvelle recrue, M. le docteur Le Bec, a publié un ouvrage d'une critique très serrée, ayant pour titre : *Preuves médicales du miracle, étude de clinique rigoureuse aussi importante que décisive*. Faisant taire momentanément sa foi de chrétien, il a comblé une lacune, en recherchant les preuves cliniques des guérisons obtenues à Lourdes, « en dehors des procédés naturels et connus de la médecine ». Après avoir soigneusement écarté les maladies nerveuses sur lesquelles la *suggestion* agit souvent, il n'a étudié que les cas de guérison relevant de l'intervention de la force mystérieuse qui produit les miracles, et il a relevé douze observations qui sont inattaquables, parce qu'elles ne prêtent pas au moindre doute relativement au caractère surnaturel des guérisons. — J'ai cru utile d'arrêter votre attention, mes chers confrères, sur cet ouvrage de l'éminent chirurgien de notre grand hôpital Saint-Joseph, parce que vous y pouvez puiser,

à votre tour, des arguments précieux pour la défense de notre Foi.

M. Georges Goyau n'a été ni moins fécond, ni moins bon serviteur de l'Eglise et de la France. La *Revue des Deux-Mondes* publiait successivement quatre articles, substantiels et fortement documentés : *Le Cardinal Mercier*, courte et pleine biographie, hommage au prince de l'Eglise qui, de sa pourpre, a protégé la Belgique contre les Huns, — *Ce que le monde catholique doit à la France*, — *L'Unité belge et l'Allemagne*, — *Une personnalité religieuse*. — Il a donné au *Correspondant* un article sur *Arthur Verhaegen*, — à la *Revue du Clergé Français*, deux articles sur les *Dames de la Charité de Saint-Vincent de Paul*. — Signalons encore deux préfaces, l'une, au livre d'Albert Mahaut, *Le chrétien, homme d'action*; l'autre, aux fragments de *Claude Lefilleul*.

M. Jean Guiraud, précieuse recrue dont s'honore notre Syndicat depuis l'année 1917 et qui appartient aussi, mais sans nous quitter, au *Syndicat des Journalistes* qui le conquerra cette année, s'est conformé à l'actualité en recueillant les *Actes d'héroïsme du Clergé paroissial et des Congrégations au service de la France*, livre d'or qui double les services rendus à la France catholique par le rédacteur en chef de la *Croix*. Il a donné une suite heureuse, d'une documentation parfaite, à son *Histoire partielle, Histoire vraie*; ce tome IV, consacré aux Jésuites pendant les XVII^e et XVIII^e siècles, les venge, par des réfutations décisives, des sottises accumulées par leurs adversaires. Le dépôt des premiers tomes a été brûlé ou pillé à Lille, par les Boches; c'est une perte dont le savant auteur nous console dans toute la mesure qui lui est possible, puisque cet ouvrage de tout premier ordre comptera un bien plus grand nombre de tomes que ne l'avait fait espérer le plan primitif.

M. Joseph Joubert a traité, avec la compétence et l'élévation auxquelles on ne saurait trop rendre hommage, les graves problèmes suivants de politique étrangère et de colonisation, dans un volume : *A travers les Continents pen-*

dant la guerre, questions de politique étrangère et coloniale; — dans deux articles, publiés par la *Revue des questions coloniales et maritimes* de décembre 1917 et de janvier 1918 : *Un grand destin commence*, à propos de l'ouvrage d'Onésime Reclus, — *Les droits de la France en Syrie et le sort de la Palestine*.

M. Pierre de la Gorce, dont la plume qui ne s'épuise pas est au service d'un talent toujours plus grand, a publié dans la *Revue des Deux-Mondes* : *Un Chapitre d'histoire religieuse de la Révolution*; dans le *Correspondant* : *Un Lillois d'avant-guerre, Philibert Vrau*, — *l'Enigme de Robespierre*, — *Cinquante jours de l'histoire de France*; dans la *Revue Hebdomadaire* : *Le clergé et les fidèles en 1794*. Il fait paraître le troisième volume de son *Histoire religieuse de la Révolution Française*, véritable monument érigé à nos vicissitudes d'autrefois, et dont notre *Bulletin* rendra compte. — A ces importants travaux de l'historien, il a ajouté une touchante notice, dédiée aux deux frères *André et Pierre de Gailhard-Bancel*, réunis dans une immolation qui nous fait saluer bien bas leur vaillant père, l'ami dont nous nous honorons et qui n'était pas au bout de ses deuils.

M. Gabriel Ledos, infatigable traducteur d'ouvrages espagnols, a publié *l'Assaut contre Verdun*, de M. Diaz Retz. En ses trois cent soixante pages, ce volume ne raconte que les six premières semaines de la formidable bataille.

M. Lepelletier a continué à la *Réforme sociale* sa collaboration, très active et très distinguée. Secrétaire général de la Société d'Economie sociale, il était tout désigné pour les fonctions, dont l'importance ira toujours croissant, de directeur de l'Ecole des sciences économiques et sociales, rattachée à l'Institut catholique de Paris.

M. le vicomte de Lestrangé a publié plusieurs brochures, très opportunes, sur la *Question religieuse en France pendant la guerre de 1914*.

M. Mithouard a été, pour la quatrième fois, réélu président du Conseil municipi-

pal de Paris. Ce fait, sans précédent dans l'histoire de l'édilité parisienne, n'est pas dû seulement à l'état de guerre ; il a surtout pour cause, comme l'a dit notre *Bulletin* au lendemain de son élection, le tact et l'énergie que notre éminent confrère a déployés dans ses hautes fonctions. Nous avons déploré que son état de santé nous ait privés, ces deux années, des discours de l'orateur à la fois si ferme et si châtié ; mais nous nous réjouissons d'une guérison qui va lui rendre toutes ses forces, si précieuses pour notre Ville.

M. L. de Montenon a publié, dans la *Libre Parole* du 31 août 1917, un article, *Le Pape et la Paix*, qui lui a valu l'honneur et la joie d'une lettre de S. E. le cardinal Gasparri, et dans la *Croix* du 25 octobre 1918, un article, *Les cathédrales martyres*, dont plusieurs de NN. SS. les évêques l'ont remercié.

M. le marquis de Montmorillon, une nouvelle recrue, est l'auteur d'un roman, *Au delà du Sillon*, dont les scènes sont empruntées à la pittoresque région du Morvan. Écrit avant la guerre, ce roman, qui mérite d'être médité après la guerre, retrace la conversion d'un village, sous l'habile influence d'un curé extrêmement zélé. La *Revue Contemporaine* du 25 octobre 1918 a fait paraître, du même auteur, un article : « Châteaubriand et sa chère sœur, M^{me} la duchesse de Duras ».

M. Eugène Plantet a publié, depuis 1917, deux nouveaux fascicules, avec table générale et Bibliographie charitable (1914-juillet 1918) du *Paris charitable pendant la guerre*, sous les auspices de l'Office central des Œuvres de bienfaisance, dont il est vice-président.

M. Alfred Poizat, certainement l'un des publicistes qui honorent le plus notre Syndicat, est également l'un des plus féconds. Il a donné au *Correspondant* du 25 août 1917 *Baudelaire*, du 25 octobre 1917, *Euripide*, du 10 mars 1918, *Sur Shakespeare*, du 10 avril 1918, *Le Théâtre romantique*, du 10 novembre 1918, *Banville et son théâtre*, du 25 novembre 1918, *Paul Verlaine*. Il a donné à la *Revue Bleue* des 13 et 27 octobre 1917 *Le Symbolisme*, du 2 février 1918

La Crise académique, des 20 avril et 4 mai 1918 *Le tableau de la Poésie française* ; — il a consacré, dans la *Revue de Paris*, une étude aussi émouvante qu'intéressante, à un autre de ses glorieux prédécesseurs, au poète *Stéphane Mallarmé*.

J'ai la joie de vous annoncer une grande œuvre de lui pour nos étrennes. Avant janvier, incessamment, paraîtra *La tragédie de Sainte-Cécile*, trois actes en vers, avec la lettre suivante de S. E. le cardinal Amette, dont vous avez la primeur :

« Paris, 22 novembre 1918.

« CHER MONSIEUR,

« Je n'ai pas oublié la soirée où j'eus le plaisir, dans une maison amie, de vous entendre lire votre tragédie-mystère de Sainte-Cécile.

« Je viens de la relire, et je ne l'ai pas moins goûtée que lorsque j'en ai eu connaissance pour la première fois.

« Vous avez su traduire en de beaux vers les Actes si poétiques et si touchants de la jeune martyre romaine, et vous les avez enrichis de beaux passages de Livres Saints et des Pères de l'Eglise.

« Cette œuvre est très propre à charmer et à élever les âmes, et je la recommande volontiers à nos réunions catholiques de jeunesse.

« Agréez, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués et bien dévoués.

« † Léon-Ad. Card. AMETTE,
« Archevêque de Paris. »

Une de nos nouvelles recrues, M. Antoine Rédier, directeur de la *Revue Française*, présentement lieutenant Rédier, est l'auteur des *Méditations dans la tranchée*, écrit dans les intervalles du combat. Le beau succès de ce volume a encouragé notre confrère à publier deux autres ouvrages : *Pierrette*. L'inquiétante *Pierrette* est veuve avant le mariage du noble Pierre de Viremont ; — puis le *Mariage de Lison* : Lison et sa sœur Valentine seront plus heureuses ; d'agréables intermèdes, les tranchées de la Somme, le stage sur le front anglais.

de judicieuses observations sur la réforme de l'éducation des jeunes filles apportent de l'intérêt et de la variété à ce dernier ouvrage, qui porte comme sous-titre : « A l'usage des combattants et des jeunes filles sans dot. »

C'est en collaboration avec M. le docteur Philippe Rondeau que M. le chanoine Fonssagrives a publié la deuxième série des *Lettres de guerre*, cette correspondance d'une émotion poignante et fortifiante dont il a été parlé sous le nom de notre vice-président honoraire. Collaboration qui manifeste, une fois de plus, la profonde union de sentiments qui existe entre le directeur et l'aumônier du Cercle catholique des Etudiants.

Le R. Père de Scorraile a publié, dans la revue *Recherches de science religieuse* de mai-septembre 1917, un travail très étudié : *Jansénisme en Espagne (1624-1625 et 1626-1627)*, paru depuis en brochure.

M. Joseph Serre a publié les brochures suivantes : *Les deux Règnes, ou l'avenir de la France et du monde ; Est-ce juste ?* brochure qui s'adresse à ceux que les maux de la guerre poussent à douter de la justice ou de la bonté de Dieu ; des poésies pour la guerre, intitulées *Deuils et Gloires* ; enfin, un certain nombre d'articles dans *l'Express*, le *Salut public*, la *Dépêche de Lyon* et *l'Echo de Fourvière*.

M. A.-S. Simon, dit du Mesnil Thoret, secrétaire général du Comité International des Ligues antigermaniques, a fait acte d'économiste et de bon Français, par les publications suivantes : une brochure, *Le Contrôle interallié de la Dette allemande*, reproduction d'un article paru dans la *Revue Belge* ; deux articles, dans la *Réforme sociale* : *Le Comité International des Ligues antigermaniques, l'Union antigermanique de France* ; un article dans la *Revue Belge* : *La Conférence économique de Paris et l'entente douanière entre les Alliés*.

M. le chanoine Thiriel continue à combattre le bon combat dans *La Bonne Nouvelle*, dont l'édition de guerre a eu des succès toujours grandissants, présage de ceux de l'édition de la victoire.

M. de Tinsseau a publié *Le Secret de Lady Marie* en octobre 1918 ; ce roman

vient s'ajouter à tant d'autres œuvres captivantes qui ont fait trouver à notre distingué confrère le chemin du succès.

Mgr Touchet, que notre Syndicat s'honore de compter, depuis l'an dernier, parmi ses membres et dont nous ne pouvons citer tous les nobles travaux, a publié sur *l'Alsace-Lorraine* un « acte » remarquable, sous la forme d'une lettre à un rédacteur du *Gaulois*. Les *Nouvelles Religieuses* lui donneront, le 15 décembre, leur précieuse publicité.

M. Edouard Trogan poursuit avec un succès toujours croissant la brillante campagne du *Correspondant* où on le retrouve sous le pseudonyme *Intérim*. La grande Revue catholique qui, sous son habile direction, a narré avec brio l'œuvre militaire de la France et de ses alliés, va soutenir désormais de son chaleureux rayonnement leurs œuvres triomphantes de paix, de justice et de liberté.

M. Hubert-Valleroux continue son active collaboration à la *Réforme sociale*, dont il est un des maîtres les plus écoutés.

M. Robert Vallery-Radot a publié un ouvrage, *Le Réveil de l'Esprit*, qui tend à prouver que « le réveil de l'esprit ne doit pas rester spéculatif, mais renouveler les sources mêmes de l'action ». Après avoir flétri avec une verve étincelante les erreurs de Rousseau, les dogmes révolutionnaires et le libéralisme, il montre, avec une logique irréfutable, la nécessité de l'affirmation catholique dans tous les domaines et célèbre en un verbe vigoureux, d'un grand souffle poétique, la renaissance catholique dans la littérature dont il a été un des plus brillants promoteurs. Il y joint, enfin, des tableaux de guerre, d'une couleur intense, surtout celui intitulé « La Passion aux tranchées ». Ce livre, œuvre magistrale d'un officier sur le front, n'est pas celui d'un poète seulement idéaliste et mystique ; il est aussi celui d'un poète réaliste.

M. François Veuillot, que nos deux syndicats se disputent avec une belle émulation, a puissamment mis en relief le *Moral français*, dans ses opportunes *Lettres aux Neutres*. Le secrétaire de la

Corporation me permettra de lui adresser, au nom de notre Syndicat, ses chaleureuses félicitations pour sa patriotique campagne de sept mois au Canada, où il s'est prodigué : il y a fait cent cinquante conférences, dont on ne peut chiffrer les succès. Encore cette fois, il a bien mérité de la France catholique, et nous savons que de nouvelles occasions s'offriront dans les deux Mondes pour un nouveau déploiement de ses talents si français et si chrétiens.

M. José Vincent, recruté que nous avons salué avec joie, nous offre de nombreuses gerbes de son talent fécond et varié. L'*Univers* du 8 juillet 1917 rendait, par sa plume, un hommage ému à son regretté directeur, le chanoine Lecigne; le même journal publiait, le 16 septembre 1917, *Le parler d'or à l'école et au baccalauréat*. Après avoir exercé la *Critique périodique des Livres* à l'*Univers*, il la reprenait à la *Voix Nationale*, à partir du 5 février 1918. Entre temps, il publiait l'ouvrage : *Frédéric Mistral, son art, sa doctrine, son influence*. L'œuvre de Paul Claudel était l'objet d'un autre article, dans l'*Univers*, du 24 février 1918. La *Revue des Jeunes* accueillait avec empressement, les 25 juin et 25 septembre 1918, ses études : *Les Terroirs de France, Nos langues de terroir et nos dialectes*. La *Revue chrétienne Jésus-Christ* publiait successivement sa *Chronique bibliographique, Vierges ouvrantes*, en juillet-août 1918; *A M. X..., chantre anonyme, lettre ouverte sur la prononciation du latin*, en septembre-octobre 1918. Enfin, l'*Univers* publiait *Les raisons de l'affaiblissement du lyrisme patriotique et guerrier*, les 13 octobre et 24 novembre, hier même. — De plus, M. José Vincent étudiera, le jeudi, à 3 h. 3/4, durant le 2^e trimestre de l'année 1918-1919, à

l'Institut catholique de Paris, quelques grandes œuvres littéraires et leur portée religieuse et nationale.

M. le baron J. de Witte a publié une grande étude dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 mai 1917, sous ce titre : *Les entretiens du comte Czernin*, et il a envoyé différentes communications au *Courrier de la Meuse*, journal catholique qui se publie en français à Maëtricht (Hollande). Il se livre présentement à de laborieuses recherches pour un ouvrage de longue haleine sur *La question d'Orient*, à laquelle sont ouverts de nouveaux horizons.

* * *

Ai-je épuisé votre patience, messieurs et chers confrères, je le crains. En tout cas, je me persuade n'avoir pas épuisé vos titres littéraires, les mérites de votre carrière apostolique. Parmi les fleurs du parler des Ecrivains français, je ne puis supputer le nombre de violettes qui répandent des parfums insaisissables. Notre rude et délicate profession d'évangélistes des âmes nous réserve une suprême consolation. A remplir notre tâche avec un persévérant esprit d'apostolat, nous prétons à fonds perdus sur le Paradis!

M. Fénélon Gibon mérite tous les remerciements, pour l'inventaire, si précieux, qu'il a dressé des travaux de ses confrères. Son remarquable rapport témoigne de la fécondité des écrivains qui font partie du Syndicat.

Mais M. Gibon ne se contente pas de tenir la plume comme secrétaire du *Syndicat des Ecrivains Français*, il a, de plus, accepté l'intérim du trésorier M. Mihura, mobilisé depuis la guerre. Voici son rapport sur la situation financière du Syndicat :

Rapport du Trésorier intérimaire

RECETTES

Avoir en caisse au 1 ^{er} avril 1917	3711.63
33 cotisations de 1917 (Ecrivains)	165 »
30 cotisations de 1917 (Caisse de Prévoyance)	90 »
78 cotisations de 1918 (Ecrivains)	365 »
A reporter.....	9911.63

	<i>Report</i>	991 f. 63	
72 cotisations de 1918 (Caisse de Prévoyance)		246 »	
1 rachat de cotisation en 1917.....		135 »	
2 rachats de cotisation en 1918.....		410 »	
Don de M. le Chanoine Janvier en avril 1918.....		300 »	
Versement effectué par le trésorier, le 23 décembre 1917....		137 35	
Bonis sur les versements de 1917 et de 1918.....		34 »	
Revenus des valeurs et titres déposés au Crédit Industriel..		153 67	
		<u>2.377 f. 65</u>	<u>2.377 f. 65</u>

Syndicat des Ecrivains

Membres inscrits au 1 ^{er} décembre 1918.....	93
Membres libérés.....	3

Caisse de Prévoyance

Le Syndicat a versé au compte de la Caisse de Prévoyance

(C. I. n° 4.979) les cotisations suivantes de ses membres :

3 rachats.....	127 f. »
30 cotisations de 1917.....	90 »
72 cotisations de 1918.....	246 »
	<u>433 f. »</u>

DÉPENSES

Contribution, frais généraux : pour un quart.....	748 f. 15	
Frais d'administration, comptabilité, correspondance et imprimés.....	308 90	
Complément nécessaire pour échanger un bon de la Défense Nationale de 1.000 fr. contre 59 fr. de rente 4 % 1917....	45 32	
Souscription à 20 fr. de rente 4 % 1917.....	360 45	
Participation du Syndicat à l'impression de la lettre à l'Épiscopat relative au programme des Publicistes chrétiens.....	100 »	
Droits de garde et affranchissements du Crédit Industriel..	3 30	
	<u>1.505 f. 82</u>	<u>1.505 f. 82</u>

BALANCE

Recettes.....	2.377 f. 65
Dépenses.....	1.505 82
Excédent des recettes.....	<u>871 f. 83</u>

Etat des valeurs de la caisse du Syndicat des Ecrivains

2 Ville de Paris, nos 190-203, 190-204.....	17 f. 52	
4 titres de 10 fr. de rente 5 %, nos 222, 492-495.....	40 »	
1 titre de 30 fr. de rente 5 %, nos 872, 226.....	30 »	
1 titre de 80 fr. de rente 4 %, n°.....	80 »	
Total des revenus annuels.....	<u>167 f. 52</u>	<u>167 f. 52</u>
2 Ville de Paris, nos 190-203, 190-204.....	492 f. »	
Rente Française 5 %, nos 222, 492-495, 40 fr.....	698 »	
Rente Française 5 %, nos 872, 226, 30 fr.....	528 30	
Rente Française 4 %, nos 923, 629, 80 fr.....	1.433 »	
Total des valeurs.....	<u>3.215 f. 80</u>	<u>3.215 f. 80</u>

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Le bilan que je viens de vous présenter appelle quelques explications complémentaires.

Pour établir une absolue concordance entre les rapports du secrétaire et du trésorier, j'ai arrêté le présent compte au 1^{er} décembre 1918.

Reste toujours à recouvrer un certain nombre de cotisations de nos confrères mobilisés ou récalcitrants. Ne désespérons pas de ces régléments en retard : les ailes de la victoire et le fléau de la Justice diront, peut-être, leur dernier mot.

Quoi qu'il en advienne, j'ai conscience de remettre une situation absolument claire, au lieu de celle que j'ai eu infiniment de peine à débrouiller, et sensiblement satisfaisante, puisque notre actif s'élève présentement à 3.245 fr. 30.

Je vous entends dire : ce n'est pas le Pérou ! — J'en conviens. Mais laissez-moi plaider la circonstance, extrêmement atténuante, que je suis philistin, en comptabilité, et surtout laissez-moi exprimer, avec la plus vive cordialité, mes remerciements à notre affectionné confrère, M. Mihura, qui a bien voulu me passer la plume du secrétaire pour devenir le surintendant de vos finances. Le souvenir du brillant lieutenant du service de santé et surtout le prestige de l'avocat au Conseil d'Etat vous assurent, je veux l'espérer, des jours encore meilleurs !

Le président met aux voix l'approbation des comptes présentés par le trésorier. Ces comptes sont approu-

vés par l'assemblée, à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 5 h. $\frac{1}{2}$.

Assemblée générale de la Corporation des Publicistes chrétiens

L'assemblée générale de la Corporation a eu lieu, le dimanche 1^{er} décembre, à 6 heures, dans les salons du Petit-Véfour, au Palais-Royal, sous la présidence de M. René Bazin, ayant à sa droite le T. R. P. Janvier, notre aumônier, et assisté de MM. A. Tastevin de Nouvel, vice-président; Fr. Veillot, secrétaire général, et J. Sarda, trésorier de la Corporation.

Le président invite M. Paul Deslandres, remplaçant M. Fr. Veillot, à lire son rapport moral sur la vie de la Corporation depuis la dernière assemblée.

Rapport de M. Deslandres

MESSIEURS,

C'est à la longue absence de votre dévoué secrétaire M. François Veillot que je dois, bien que tout nou-

veau dans votre Corporation, le périlleux honneur de vous présenter ce rapport moral. Revenu depuis plusieurs mois d'une tournée d'utile propagande aux Etats-Unis et au Canada dont il vous entretiendra tout à l'heure, M. François Veillot n'avait jamais perdu le contact avec la France : il eût pu quand même nous exposer l'histoire de l'année écoulée. Je ferai de mon mieux pour suppléer cette parole à laquelle vous êtes habitués.

Le 10 juin 1917, au déjeuner corporatif, notre président nous disait que la guerre était plus qu'aux trois quarts gagnée. Mais les événements qui suivirent semblèrent d'abord démentir cette bonne parole. La lamentable défection russe permit à l'ennemi d'esquisser une nouvelle menace sur Paris. La cruelle extension de la guerre aérienne ne fut pas sans contrarier quelque peu nos réunions et retarder notre assemblée annuelle primitivement fixée au mois de juin 1918. L'été nous ménageait une admirable revanche, une victoire inespérée

et à laquelle nous osons à peine croire. La contre-offensive de nos troupes et le concours américain amenèrent en moins de quatre mois l'armistice, conclu le jour de la fête d'un grand saint français. Il faut souhaiter que notre activité redevenue bientôt normale : nous au moins, nous ne sommes pas surpris par la paix, car nous savons ce que nous voulons.

Il y a exactement un an, Rome a approuvé le programme de la Corporation des Publicistes chrétiens. Je n'aurai pas l'outrecuidance de louer sa nouvelle rédaction : l'ensemble aussi bien que les détails sont si parfaits qu'on n'imagine pas qu'il pourrait être mieux formé. Il est superflu sans doute de vous rappeler les termes exquis par lesquels notre aumônier nous raconta son voyage *ad limina*, d'où il rapporta l'insertion des *Réformes nécessaires* dans les *Acta Apostolica Sedis*. La lettre du cardinal Gasparri est publiée dans la *Croix* du 27 novembre 1917. C'est là certainement le plus grand événement de notre vie corporative ; l'approbation de notre programme nous remplit de courage et de confiance.

Votre *Bulletin* vous dit nos deuils, les glorieuses citations obtenues par quelques-uns des nôtres, les nouveaux adhérents que nous avons été heureux d'accueillir et qui ne seront jamais assez nombreux pour la tâche à accomplir. Plutôt que de vous répéter ce que vous avez lu ou pu lire dans le *Bulletin*, je préfère résumer à grands traits les principaux événements de notre vie. Toutefois je voudrais vous exhorter fraternellement à nous faire part de tout ce qui vous concerne, afin de faciliter la tâche du rédacteur du *Bulletin* et de l'aider à rendre cette publication encore plus intéressante. Si vous voulez bien envoyer vos ouvrages à notre permanence, le *Bulletin* les analysera, non certes avec adulation, car nous ne sommes pas une société d'admiration mutuelle, mais avec une sincère courtoisie.

Quelques distinctions accordées à nos confrères sortent de l'ordinaire et méritent des commentaires, bien que le *Bulletin* en ait déjà parlé. Nous saluons avec joie l'élection académique de Mgr Baudrillart. Après les 2.000 lettres de félicitations qu'il reçut, dont celles du Président de la République et les louanges du *Manuel Général* de M. Buisson écrivant le 18 mai 1918 que les suffrages de l'Académie récompensaient à la fois les mérites de l'historien et les services du bon Français, nous arrivons bien tard. Sans doute ce succès fut très disputé, mais n'a pas d'ennemis qui veut, il faut en être digne. Le patriotisme éclairé du fondateur du Comité de propagande française ne lui fait pas oublier les réparations nécessaires. Parmi toutes les qualités que l'on célébrait en Mgr Baudrillart le 29 mai dernier dans l'inoubliable réunion de la rue d'Assas, je relèverai la rectitude du jugement, le noble amour de la vérité et le courage de la dire à tous. Récemment le gouvernement français l'a envoyé en mission aux Etats-Unis pour le jubilé sacerdotal du cardinal Gibbons.

Nous avons espéré célébrer cette année plus d'une promotion académique, mais cette agréable tâche est sans doute réservée à votre rapporteur de l'an prochain.

Je ne relèverai que quelques-unes des nombreuses récompenses décernées à nos confrères par les Académies.

Nos amis de la onzième heure ne doivent pas nous faire oublier ceux de la première. M. Fernand Laurent a reçu un prix pour son ouvrage : *Chez nos alliés britanniques, souvenirs d'un interprète*.

M. Maurice Talmeyr a obtenu une récompense de 1.000 francs pour un admirable volume : *Portraits de la belle France, l'héroïsme pendant la guerre*, où il retrace une véritable légende dorée, qu'on peut résolument opposer à ceux qui ne voient dans la guerre que les mercantis et les profiteurs.

Notre vice-président M. Tastevin de Nouvel a été nommé membre du Comité de la Maison de la Presse, qui doit s'élever bientôt dans le quartier du Louvre et aussi administrateur de l'Association Coopérative de Consommation de la Presse.

AUTOUR DE NOUS

Bien qu'elles n'émanent pas de la Corporation, je dois saluer avec joie l'apparition des *Nouvelles Religieuses*, publiées par le Bureau catholique de Presse, 87, rue Lauriston. C'est pour les catholiques un véritable événement.

Titre un peu général, format un peu vaste (mais on peut-à prier) caractères superbes, les *Nouvelles Religieuses* dépassent tout ce qu'on pouvait légitimement espérer. Les publicistes chrétiens ont 25 % de réduction sur les 20 francs de l'abonnement annuel. Quelques-uns de nos éminents confrères, qu'il est inutile de vous désigner, sont à la tête de cette publication. Depuis le 1^{er} janvier 1918, les *Nouvelles* paraissent très exactement deux fois par mois. Sous quatre rubriques : *Rome, En France, Hors de France, Pays de Missions*, c'est une source incomparable de renseignements. Vous avez apprécié notamment les articles sur l'Offensive protestante en Italie, les monographies des diocèses de France, des grandes œuvres catholiques, la défense de Benoît XV contre la *Revue de Paris*. Puis, à la fin de chaque année, une table alphabétique complète permettra aux catholiques, et notamment aux journalistes, de tirer rapidement parti de cette admirable documentation. En quittant les *Nouvelles* disons-leur avec confiance et reconnaissance : *Ad multos annos !*

J'ai l'agréable devoir de rappeler aussi le cinquantenaire de la *Société Bibliographique et des publications populaires*, dont un certain nombre de nos confrères font partie et dont nous comptons parmi nous le Président. Cette œuvre excellente, mais

trop peu connue, a trouvé dans la guerre un rajeunissement : les soldats au front, dans les hôpitaux et dans les camps de prisonniers ont reçu d'elle plus de 200.000 volumes. Les noces d'or ont été célébrées le 7 février 1918 : messe au 76 de la rue des Saints-Pères, déjeuner chez Véfour, assemblée solennelle dans l'ex-salle rouge de l'Institut Catholique, brèves, toujours trop brèves paroles de notre président, M. René Bazin ; nous pouvions croire que nous n'avions pas quitté les publicistes.

En 1918, la Société d'Education et d'Enseignement a atteint, elle aussi, sa cinquantième année, mais plus discrète, elle n'a laissé célébrer cette date que dans les *Nouvelles Religieuses* (1^{er} novembre 1918). Sans doute la paix va lui permettre de commémorer son cinquantenaire et nous donner l'occasion d'exprimer toute notre reconnaissance envers son comité de juriconsultes.

LA PIÉTÉ

En 1917, le pèlerinage de la Corporation à Montmartre eut lieu le dimanche 10 juin 1917. Celui de 1918 a eu lieu ce matin même. Il y a 18 mois, le P. Janvier, dans une allocution vibrante, nous engagea à nous réfugier dans le cœur de Jésus et à lutter vigoureusement contre les productions malsaines. Le déjeuner annuel nous réunit ensuite dans le modeste local du Cercle catholique de la rue Saint-Vincent. Notre président nous communiqua de radieuses espérances, qui ne se réalisèrent qu'au bout de 17 mois. M. François Veillard nous engagea, non sans raison, mais avec trop peu d'efficacité, à venir très nombreux à la messe du premier dimanche du mois. Don Ernesto Vercesi apporta à la Corporation le cordial salut des catholiques italiens, représentés par le ministre des Finances, M. Meda, dans le ministère national, faisant ainsi écho à M. Victor Bucaille, qui a fait une campagne pour rendre plus intenses nos relations

transalpines. Enfin M. Claudius Lavergne rendit un hommage ému à la mémoire du docteur Tessier.

La messe du premier dimanche du mois continua d'être célébrée dans l'oratoire du 76 de la rue des Saints-Pères. La plupart des sermons furent donnés par notre aumônier (parfois suppléé par les PP. de La Brière et Bouvier). Le P. Janvier, qui ne prend pas moins de soin des auditoires restreints que des foules de Notre-Dame, acheva la série des péchés capitaux.

La colère n'est pas toujours un péché ; il y a une sainte colère contre les ennemis de Dieu : il ne faut pas prétendre tirer de l'Evangile des leçons de lâcheté ; si N.-S. a conseillé de tendre la joue, il a pris le fouet pour chasser les vendeurs du temple.

Pour la luxure, le prédicateur eût pu citer une œuvre récente qui prouve que même les publicistes catholiques ne sont pas nécessairement à l'abri du danger de ne plus penser comme ils écrivent. Il conclut par la nécessité de nourrir intellectuellement notre foi.

La gourmandise n'est sans doute pas un péché très menaçant par ce temps de restrictions auquel sont fort bien adaptées nos fraternelles agapes.

La paresse (et ce fut le dernier de ces sermons) est plus que l'horreur du travail : elle peut aller jusqu'au dégoût de la vie et de notre profession. Les catholiques sont enclins à déplorer de n'être pas assez écoutés. Qu'ils rentrent en eux-mêmes ; leurs articles sont-ils toujours assez travaillés ? Il ne faut pas négliger d'aborder les grands maîtres de la théologie tels que saint Thomas-d'Aquin. *Omnia vincit labor improbus*. A force de travail, nous acquerrons peu à peu l'influence que nous aurons méritée et nous coopérerons à la victoire des causes qui nous sont chères.

Mais cette lutte contre les péchés capitaux faillit être interrompue faute

de combattants : à la messe du premier dimanche de janvier 1918, l'on tomba au-dessous du *quorum* digne de notre aumônier. Un de nos confrères, M. Ernest Renauld, eut alors l'heureuse idée de suggérer au bureau de mettre à l'ordre du jour de la réunion du dimanche matin la discussion d'une question intéressante. C'était substituer aux séances des bureaux de chaque Syndicat une assemblée générale des confrères présents à la messe. Cette tradition sera continuée cet hiver et un programme tout à fait intéressant est en voie d'élaboration.

La loi sur les Pupilles de la Nation fut donc mise à l'ordre du jour pour le mois de février et occupa deux séances ; l'assistance au sermon s'accrut sensiblement et la salle des œuvres reçut un nombre respectable de journalistes et d'écrivains. MM. Jean Guiraud et Celier exposèrent ce que les catholiques pouvaient tirer de cette loi malgré ses défauts. Il faut que les catholiques se portent candidats aux Offices dans tous les départements (ils l'ont fait parfois). Ils doivent devenir conseillers de tutelle, ils doivent instruire les familles de leurs droits et faire respecter la liberté de l'enseignement ; les Offices ont le droit de donner des subventions pour l'éducation à l'école libre exigée par le père ou la mère.

Au mois d'avril, M. Gaston Teissier, secrétaire général du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie, exposa chaleureusement l'admirable dévouement des 9,000 syndiqués catholiques des Petits-Carreaux ; ceux-ci ne sont sans doute qu'une poignée en comparaison des socialistes révolutionnaires, mais ils ont fait la trouée, ils ont prouvé le mouvement en marchant ; les bons pasteurs peuvent faire autant et plus de bien que les mauvais bergers.

LES DINERS

Cette année 1917-1918, il n'y eut que sept dîners du jeudi ; l'énumération

des orateurs suffit à prouver que l'intérêt n'y languit jamais. J'ai déjà rappelé l'humoristique causerie de notre aumônier revenant de Rome après la victoire de notre programme. M. Davignon, fils du ministre des affaires étrangères de Belgique, représenta nos vaillants alliés. Le baron de Montenach, député de Fribourg, en Suisse, dit éloquemment son admiration pour la France et l'effet produit sur la charitable Helvétie par le cortège de nos prisonniers militaires et civils. M. Victor Malliavin, correspondant de la *Epoca* de Buenos-Aires, nous inquiéta un peu sur la sécurité de quelques placements hypothécaires aventurés en Argentine par une épargne dévoyée. M. Denys Cochin exposa les services qu'au Ministère du Blocus il avait essayé de rendre à sa patrie comme à sa foi. M. Gaston Teissier nous entretient du socialisme révolutionnaire, sans méconnaître ce qu'il apportait d'idéalisme au peuple trop déchristianisé.

Le chanoine Collin, en qui son vaillant frère d'armes salue le futur évêque de Metz, sut nous entretenir à nouveau de sa chère Lorraine. Le triple amour de la religion, de la langue française et de la France fut conservé surtout grâce à la bonne presse : le journal *le Lorrain* a vu décupler son tirage. Qui oublierait ces milliers de pèlerins égrenant leur chapelet pendant dix kilomètres jusqu'au monument de Noisseville ! Grâce au courage habile du chanoine Collin, la section française du Congrès eucharistique de Metz ne fut pas inférieure à la section allemande. Mais de toutes les leçons du patriote lorrain, celle qu'il importe de relever surtout, aujourd'hui que nous pouvons serrer sur notre cœur nos frères retrouvés, c'était ce mot d'espoir, si doux en ce douloureux printemps : « Dieu ne nous a pas sauvés déjà tant de fois pour nous laisser maintenant en plan. »

NOS TRAVAUX

Jusqu'à présent, Messieurs, j'ai pu sinon être complet, du moins ne rien omettre d'essentiel sur la vie de notre Corporation. Maintenant que le moment arriverait d'analyser vos œuvres, je sens plus que jamais la difficulté de la tâche. Je vous renvoie donc à l'énumération que vous pourrez trouver dans le rapport du Syndicat des Ecrivains, établi avec conscience et minutie : quant à l'œuvre quotidienne des journalistes, il m'est beaucoup moins aisé de la saisir tant qu'elle n'est pas réunie en volumes. Néanmoins je tâcherai de combler chemin faisant quelques lacunes de notre *Bulletin*.

M. Gaston Jollivet a consacré à l'Épopée de Verdun un volume, digne des sept autres qu'il a déjà écrits sur la guerre étudiée trimestriellement. Il nous a donné tout récemment une biographie du colonel Driant, le magnifique héros du bois des Caures.

M. l'abbé Wetterlé nous introduit dans les *Coulisses du Reichstag*, qu'il fréquenta pendant seize ans. Quels spirituels portraits de ses collègues, toute la verve du journaliste y éclate joyeusement. Il a publié aussi : *L'Alsace-Lorraine doit rester Française* et il nous met souvent en garde dans la *Liberté* contre tous les pièges que peut nous tendre l'Allemagne vaincue.

On s'est parfois étonné que la grande guerre n'ait guère révélé de grands hommes. Cette opinion, prise à la rigueur, serait bien injuste pour le vénérable primat de Belgique. Le cardinal Mercier nous appartient par le recueil de ses allocutions et mandements que l'infatigable Mgr Baudrillart a édités sous ce titre : *Per crucem ad lucem*.

Je ne puis considérer comme étranger à la Corporation le *Comité de propagande française à l'étranger*, grâce à M. François Veillot qui est notre agent de liaison. Le Comité vient de publier son troisième volume si impatientement attendu : *La*

Vie catholique dans la France contemporaine ; il est bien digne du second volume, si supérieur déjà au premier. Ici plus de polémique ; la vie religieuse, la famille française, le mouvement social, les hautes études religieuses, la philosophie chrétienne, la littérature, l'art chrétien, tels sont les grands chapitres traités par d'éminents spécialistes ; quelques-uns, MM. Henry Joly et Etienne Lamy sont de notre Corporation ; tous devraient en être. Ces pages d'exposition sereine feront apprécier par le monde entier la valeur intellectuelle des catholiques français, dont nous ne sommes peut-être pas toujours assez fiers.

Notre secrétaire-trésorier, M. Fénelon Gibon s'est voué depuis un certain temps à l'étude des fléaux qui désolent la France ouvrière : l'alcoolisme, la dépopulation, la tuberculose, ces études très documentées ont paru dans la *Revue pratique d'apologétique* ; ensuite il a dénoncé le *Fléau du taudis et la désertion des campagnes* ; pour couronner son œuvre il ne lui reste plus à étudier que la lutte contre la pornographie, ce qu'il va faire sous ce titre : *La perversion des mœurs et le retour à la vie chrétienne*. La lutte contre ces fléaux, c'est un programme sur lequel tous les honnêtes gens devraient s'unir.

CONCLUSIONS

Pour terminer ce rapport, je voudrais, car nous approchons de la nouvelle année, présenter quelques vœux pour la prospérité de notre Corporation. Les Publicistes doivent devenir les guides éclairés de l'opinion publique. Pour cela il faut d'abord connaître la vérité, il faut ensuite oser et savoir la proclamer.

Je reconnais que pendant la guerre aucune de ces tâches n'était bien facile. Mais l'exemple de la plus ancienne des revues catholiques prouve qu'il n'y avait pas là une impossibilité formelle. Que de services à l'actif du *Correspondant*, sa claire vision des forces de l'adversaire et des véri-

tables dispositions du président Wilson, une sage défiance d'espérances prématurées ; il a su dire que souhaiter la paix et parler de ses conditions n'était pas du défaitisme ; surtout il a lutté pour la survie française. En un mot il a préféré les vérités qui sauvent aux vérités qui plaisent.

Bien des polémiques auxquelles l'Union sacrée, tout imparfaite qu'elle ait été, avait mis une sourdine, ne peuvent manquer de renaître. Il y aura toujours à lutter pour l'Eglise. La législation persécutrice n'est point abolie ; elle n'est que suspendue. Mais sans verser dans un optimisme exagéré, il nous sera permis de faire quelques remarques consolantes. On daigne s'apercevoir en haut lieu et non pas seulement en vue des souscriptions aux emprunts ou de la collecte de l'or, qu'il existe des évêques en France malgré la séparation ; témoin les décorations conférées au regrettable Mgr Lobbedey, au cardinal Luçon, à NN. SS. Tissier et Ginisty, aux prélats mobilisés NN. SS. Ruch et de Llobet. Sans doute c'est la Chambre anglaise et non le Parlement français qui est allée rendre publiquement grâce à Dieu de la victoire. Mais le cardinal Amette a été invité dans la tribune présidentielle le 17 novembre et à l'ambassade d'Angleterre.

Pour sauver la France qui, quoi qu'en dise notre Premier, est toujours le soldat de Dieu, mais ne s'en aperçoit pas, on a dû recourir à nos disciplines, et corriger les funestes erreurs que nous avons sans cesse dénoncées. On commence à rendre justice aux familles nombreuses. Mais nous n'allons pas crier : Au voleur ! si l'on adopte nos idées sans nous nommer.

La victoire totale, dont on doutait ailleurs qu'en France, est donc venue et la soudaineté du dénouement a dépassé les espérances du généralissime lui-même. N'oublions pas qu'à côté du maréchal Foch, « dont la foi égalait le génie » de nombreux géné-

raux catholiques y ont coopéré. Ainsi par quelques intermédiaires Dieu a continué à étendre sa protection sur la fille aînée de l'Eglise.

Le chemin qui doit mener à la victoire de l'Eglise en France est encore long, mais l'immensité de la tâche ne doit pas nous décourager. Or, nous recueillons des adhésions imprévues à deux points de notre programme : les relations avec Rome et le statut de l'école libre.

Sans doute M. Anatole de Monzie, auteur du livre : *Rome sans Canossa* ou *la Diplomatie de la présence* raisonne en politicien réaliste : envoyons, dit-il, un agent servir nos intérêts à Rome sans admettre de nonce à Paris. Tout de même, quand on est le neveu d'Henri Lasserre et un ancien élève du collège Stanislas, il en reste toujours quelque chose.

Aux yeux des Français qui reviennent des tranchées, l'Eglise catholique bénéficiera d'un prestige nouveau, grâce à l'héroïsme des prêtres-soldats. Contre ceux qui ont donné leur vie la rumeur infâme est bien forcée de se taire.

Pour le maintien de l'Union sacrée, un instituteur, M. Emile Bugnon, souhaite (*Grande Revue*, septembre 1917, p. 509) que l'Etat accorde une subvention normale et régulière aux Ecoles privées. Ainsi, voilà un maître laïque qui adhère à notre revendication de la répartition proportionnelle scolaire !

Mais cette union sacrée, dont le maintien est le vœu général des bons Français, oserais-je ajouter que c'est d'abord entre nous autres catholiques qu'elle s'impose plus particulièrement. Rappelons-nous le vœu de M. Grousseau à la journée diocésaine du 20 février 1918 en faveur d'une meilleure organisation des forces catholiques.

Et d'abord serrons nos rangs et multiplions les membres de notre corporation. Il n'y a pas qu'une année qui ait perdu son printemps. La France, après une trop longue période d'angoissant silence, sait main-

tenant qu'elle doit se résigner à la perte irréparable de près de 2 millions de ses enfants, tués ou grands blessés. Et dans quel état reviennent nos prisonniers ! Quelques-uns des glorieux disparus faisaient déjà partie de notre Corporation (la couverture de notre *Bulletin* vous les nomme) d'autres y seraient venus sans doute, que nous n'y verrons jamais. Il faudra travailler double pour remplacer ces vaillants ; à force de bienfaits et de labeurs, il faudra nous faire pardonner d'être encore vivants quand tant de braves sont morts. Mais les Publicistes chrétiens, comme les Mages, ont une étoile qui les éclaire : c'est notre programme approuvé à Rome ; travaillons donc à le réaliser. Avec ces deux mots d'ordre : Pour la Patrie et Pour l'Eglise, deux affections qui en nous sont inséparables, nous sommes assurés de ne jamais dévier et de conquérir notre place légitime dans l'œuvre de la résurrection nationale.

M. René Bazin remercie M. Paul Deslandres de son rapport, dont il loue l'esprit élevé, le tour spirituel et distingué.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Sarda présente un bref compte rendu de la situation financière de la Corporation en 1917, et termine en nous engageant à développer le recrutement de nos membres.

M. Fénelon Gibon fait acclamer le dévouement de M. Tastevin de Nouvel qui, pour ménager les fonds de la Corporation et du Syndicat des Journalistes, s'est séparé, depuis trois mois, de son employé et assume seul le service, très chargé, des deux associations. (*)

(*) De ce fait se trouve réalisée une économie annuelle de 1.200 fr., chiffre du crédit qui avait été voté en 1914, pour rétribuer un employé, que l'on devait occuper, au Bureau-Permanence, 3 heures par jour.

M. René Bazin propose à l'assemblée de déclarer que la *Corporation des Publicistes chrétiens* se joint aux Syndicats des Journalistes et des Écrivains Français, pour envoyer aux journalistes et aux écrivains Français de l'Alsace et de la Lorraine l'expression émue et chaleureuse de ses sentiments confraternels. Cette proposition est votée d'acclamation.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, M. le Président lève la séance à 7 heures.

Diner du 1^{er} Décembre

Aussitôt après l'Assemblée générale, ceux de nos confrères qui avaient pu prolonger leur séjour se groupèrent autour de M. René Bazin, assisté du P. Janvier et du général Canonge. Citons par ordre alphabétique MM. l'abbé Bertoye, Deslandres, Durnerin, Fénelon Gibon, Geoffroy de Grandmaison, Jean Guiraud, Paul Harel, Gaston Jollivet, le P. de La Brière, Latouché, vicomte de Lestrangé, Mollet, de Montardy, marquis de Montmorillon, Paul Parsy, général Pétetin, Poizat, de Romanet, Sallé, Sarda, Tailliez, François Veuillet, baron J. de Witte.

Au dessert, M. René Bazin remercia délicatement les rapporteurs des deux assemblées : il annonça qu'aux réunions du mois de janvier il serait question de la rive gauche du Rhin et de la Palestine et donna la parole à M. François Veuillet.

Parmi les souvenirs accumulés pendant un séjour de cinq mois chez les Canadiens français, notre secrétaire choisit cette impression d'ensemble : il y a un haut intérêt, national et catholique, à resserrer nos liens séculaires et naturels avec ces frères de race, de langue et de foi. Intérêt national, puisque le Canada français constitue, dans le monde, après la France elle-même, l'agglomération française la plus nombreuse, la plus

compacte et la plus vivante ; agglomération qu'une natalité puissante a portée, en 150 ans, de 70.000 à près de quatre millions d'habitants et dont la fécondité n'est point tarie. Intérêt catholique, puisque c'est surtout à la religion de nos communs aïeux, fidèlement gardée, que cette population française doit sa richesse et sa vigueur de race. Entrons donc en relations plus intimes et plus régulières avec cette partie éloignée de la famille ! C'est une œuvre à la fois patriotique et religieuse et, en même temps, ajoute notre confrère, c'est un travail aisé ; car les Canadiens français ont gardé, pour la France catholique, de profondes réserves d'affection. Pour les faire épanouir, il n'y a qu'à mieux montrer ce que nous sommes ; c'est une œuvre que nous avons trop négligée et, quand nous nous plaignons que la France ait été quelque peu méconnue de ses anciens colons, nous pourrions nous demander si nous avons pris soin de la bien faire connaître.

Messe et Réunion du 5 Janvier 1919

La réunion du premier dimanche de la nouvelle année eut lieu, comme d'ordinaire, dans l'oratoire du 76 de la rue des Saints-Pères. Le P. Gillet, de l'ordre de Saint-Dominique, avait bien voulu suppléer notre aumônier, encore souffrant des suites d'une opération qui a, d'ailleurs parfaitement réussi. Son sermon était divisé en deux parties : la conscience chrétienne en général et la conscience du publiciste chrétien en particulier. Sur le premier point il fut bref : il constata l'insuffisance de la morale laïque à trouver des motifs qui puissent déterminer l'homme au bien : les vrais motifs et les lois de nos actions ne peuvent exister que dans le christianisme.

Le publiciste chrétien n'est pas un simple noircisseur de papier ; il doit,

quand il écrit, toujours songer qu'il a des âmes à sauver. Au lendemain de la victoire, une grande tâche s'impose, la rechristianisation de la France. Une ardente jeunesse, que le P. Gillet connaît fort bien, attend des guides pour cette belle œuvre ; les Publicistes chrétiens doivent être les chefs de cette vaillante jeunesse. Il ne faut pas hésiter devant la grandeur du labeur : à l'exemple de Dieu, qui fut le premier optimiste, puisqu'il créa le monde, les catholiques doivent être optimistes et entreprendre courageusement la grande tâche qui leur est réservée.

A la salle des Œuvres, M. René Bazin donna la parole à Dom Gariador, abbé bénédictin de Notre-Dame des Oliviers qui devait nous parler de la Palestine. Le conférencier avait eu la délicatesse de faire autographe à plusieurs exemplaires les intéressantes notes dont il nous donna lecture et il les compléta d'ailleurs par quelques explications très précises.

Il s'agit de la revision des accords conclus en 1916 entre la France et l'Angleterre, la Russie et l'Italie pour le partage de l'empire ottoman.

Depuis la défection de la Russie, la revision de ces accords s'impose. La part qu'ils faisaient à la France en Syrie est trop restreinte. La cause est d'ailleurs gagnée devant l'opinion française : un congrès de la Syrie française se tenait à Marseille du 3 au 5 janvier. La France a sur la Syrie plusieurs créances :

1° Les Croisades, au cours desquelles elle fonda dans ce pays plusieurs principautés ;

2° Les Capitulations qui lui conférèrent au XVI^e siècle le protectorat sur les chrétiens européens et indigènes. Ce protectorat fut assez efficace, tandis que les malheureux Arméniens, qui n'étaient point protégés, virent dans les massacres de ces dernières années, périr la moitié de leur population ; quant aux Maronites, ils fu-

rent systématiquement affamés par les Turcs au cours de la présente guerre ;

3° L'expédition française de 1860 qui avait pour but de protéger les Maronites, massacrés par les Druses ;

4° Les établissements de charité et de bienfaisance de la France, plus nombreux que ceux de toutes les autres nations réunies. A ce propos le conférencier nous signale une brochure très documentée sur la Palestine publiée chez Beauchesne ;

5° Les intérêts économiques : la France détient 58 % de la dette ottoman (2.509 millions) ; elle possède 770 kilomètres de chemins de fer (312 millions) ; un accord conclu au printemps de 1914 nous assurait une nouvelle hypothèque de 500 millions sur la Syrie ;

6° Les ressources du sol et du sous-sol de la Syrie (céréales, oranges, huile d'olive) ne sont pas négligeables. On y a rencontré le plomb argentifère, le fer, le cuivre, la houille, le pétrole, des phosphates ; elle renferme un grand nombre de sources thermales.

La seconde partie de la causerie de Dom Gariador fut consacrée à la délimitation de la France du Levant. Plusieurs points doivent être corrigés dans les accords de 1916 :

1° Supprimer le condominium de la Palestine qui serait une source de conflit avec l'Angleterre et le réserver, en raison de circonstances spéciales, aux deux sanctuaires : le Saint Sépulcre de Jérusalem et Bethléem ;

2° Les vilayets d'Alep, Damas, Mossoul, étaient promis aux trois fils du roi du Hedjaz. Mais Damas est une des villes saintes de l'Islam. La Syrie serait fatalement attirée par le royaume arabe. Même complète, la Syrie française serait encore bien moins étendue que la Mésopotamie conquise par l'Angleterre ;

3° Le port d'Alexandrette, qui nous est disputé par l'Italie, doit nous être rendu : il est indispensable à Marseille ;

4° Saint-Jean-d'Acre et Caïffa, qui étaient dans le lot de l'Angleterre, doivent nous revenir. Beyrouth, qui n'est relié à Damas que par un chemin de fer à voie étroite, n'a qu'un petit port voué à la décadence.

Nous avons la ferme confiance que ces vœux seront écoutés. M. Poincaré, alors ministre des affaires étrangères, le 21 décembre 1912, MM. Pichon et Leygues, en mars 1914, ont affirmé qu'en Syrie nous ne laisserions en souffrance aucun de nos intérêts. Il est temps que nos hommes politiques réalisent ces louables intentions ; après une guerre victorieuse, dont elle a supporté la plus grande part, la France a le droit de parler haut.

Le conférencier, très applaudi, répondit ensuite à plusieurs questions qui lui furent posées sur la notion du protectorat français, la propagande protestante et le Sionisme.

Dîner corporatif du 9 Janvier

Un nombre inusité de confrères, dont la plupart avaient négligé de se faire inscrire à l'avance, avait répondu à l'appel de notre Président. Autour de M. René Bazin, de Mgr Baudrillart et des présidents des Syndicats, MM. A. Tastevin de Nouvel et le général Canonge s'étaient groupés M. l'abbé Aubert, M. Bacconnier, MM. les abbés Beauclair et Bertoye, MM. de Contenson, Depoin, Descurb, Deslandres, M. l'abbé Duplessy, MM. Duranthon, Duval-Arnould, Fayolle de Moustier, de Ferenicy, de Gailhard-Bancel, Fénelon, Gibon, le R. P. Gillet, MM. Geoffroy de Grandmaison, Gaston Jollivet, le P. de La Brière, MM. B. de Laflotte, R. Lambelin, L. de la Tourasse, F. de La Touche, G. Latouche, Docteur Le Bec, Ledos, F. Molliet, J. Mollet, de Montardy, général Pétetin, Pillot, Alfred Poizat, abbé Poulin, Roger de Saint-Maurice, Sarda, com-

mandant de Tarlé, M. l'abbé Urbain, MM. François Veuillot, J. Viaud, José Vincent, baron Jehan de Witte, etc.

Au dessert, M. René Bazin annonça en termes émus la grande perte que les catholiques venaient de faire en la personne de notre confrère M. Etienne Lamy, secrétaire perpétuel de l'Académie française, décédé le matin même et il salua l'éminent recteur de l'Institut catholique qui, dans ses missions patriotiques, n'avait jamais oublié qu'il était un prêtre catholique.

Mgr Baudrillart nous fit une causerie pleine d'esprit qui prolongea notre réunion jusqu'à une heure inaccoutumée, ce dont personne n'eut l'idée de se plaindre. Il nous décrivit pittoresquement l'assaut des journalistes des deux sexes contre le bateau arrivant au port de New-York, la bruyante fête du 7 novembre improvisée sur la nouvelle prématurée de la conclusion de l'armistice et les auditoires variés avec lesquels il avait été en contact. La mission ecclésiastique française n'eut qu'à se louer, de l'accueil du clergé américain : même un prélat d'origine allemande, Mgr Scheib, évêque de Toledo, reconnaissait qu'en 1870 comme en 1914, l'Allemagne avait été la provocatrice. Mgr Baudrillart visita plusieurs Universités, dans lesquelles le travail des étudiants mobilisés sur place avait été judicieusement organisé. Il rendit visite aux Pères Jésuites qui dirigent la revue *America* et dissipa plus d'un malentendu. Le clergé d'origine irlandaise lui parut un peu sévère à l'égard des catholiques français, mais il il admira sans réserve la foi de nos coreligionnaires : ils sont aux Etats-Unis 12 à 14 millions de catholiques pratiquants ; ils n'ont pas de respect humain, ils respectent la foi des autres et savent se faire respecter.

Que pense-t-on là-bas de la France ? Elle est au plus haut point de la gloire : Verdun, les villes martyres et bombardées ont parlé pour nous. Et c'est de la part des Américains un sentiment très touchant que leur re-

connaissance envers la France qui seconda leur indépendance. Lafayette et Rochambeau sont toujours populaires et les Etats-Unis croient modestement n'avoir fait que peu pour nous remercier.

Mais s'ils sont enthousiastes de la cause des Alliés, s'ils admirent la France guerrière, ils n'ont pas les mêmes sentiments à l'égard de son gouvernement et de sa littérature contemporaine. La persécution anticléricale et les romans immoraux nous ont fait beaucoup de tort. Les catho-

liques français d'après-guerre n'auront-ils pas le moyen de garder en France les membres de ces congrégations expulsées qui sont venus si généreusement donner leur vie pour la patrie qui avait trop facilement permis leur exil? Les catholiques français devront, comme ceux des Etats-Unis, imposer le respect de leurs croyances.

Mgr Baudrillart conclut cette étincelante cause par ces mots : « Nous nous sommes élevés très haut, ne re tombons pas. »

COMMUNICATIONS

Syndicat des Journalistes français

La carte d'identité sur les chemins de fer de l'Etat

M. A. Tastevin de Nouvel a reçu la lettre suivante, qui répond à la demande de renseignements de plusieurs de nos confrères :

« Paris, le 10 janvier 1919.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Les cartes d'identité donnant droit à la délivrance de billets à demi-tarif, sur notre réseau, accordées aux membres titulaires des Associations de Presse, sont remplacées par de nouvelles cartes.

« J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ce fait que, depuis la promulgation de la loi de Finances du 29 juin dernier, les cartes dont il s'agit sont passibles d'un impôt spécial de 10 % calculé sur le montant de l'exemption de taxe qu'elles confèrent. Pour une carte valable, pendant l'année 1919, sur l'ensemble du Réseau de l'Etat, l'impôt à payer est ainsi de :

« 35 fr. 65 dans le cas où la carte donnerait droit à l'obtention de billets de toutes classes ;

« 24 fr. 50 dans le cas où elle donnerait droit seulement à l'obtention de billets de 2^e ou de 3^e classe ;

« 15 fr. 45 dans le cas où elle donnerait droit seulement à l'obtention de billets de 3^e classe.

« Timbres de quittance compris.

« Je vous serais très obligé de porter ces nouvelles dispositions à la connaissance des intéressés.

« Pour nous permettre d'établir les nouvelles cartes en temps utile, je vous prierais de vouloir bien nous transmettre au fur et à mesure les demandes des membres titulaires de votre Association qui acceptent de payer l'impôt dont il s'agit.

« La demande devra indiquer la classe choisie par l'intéressé et être accompagnée d'une photographie récente (4 centimètres sur 3) qui devra être très nette, afin de permettre de vérifier rapidement l'identité.

« Les photographies de fantaisie seront rigoureusement refusées.

« Les cartes seront remises aux ayants-droit, contre paiement de la somme correspondante, par la gare de Paris-Saint-Lazare (Bureau des abonnements, Caisse de la Gare, porte n° 146, dans la Salle des Pas-Perdus), et en province dans une gare quelconque de notre réseau, désignée par l'intéressé.

« Prière d'indiquer sur la demande le lieu ou la carte doit être retirée.

« Veuillez agréer, etc.

« Le Secrétaire général,

« Tony REYMOND. »

Syndicat des Ecrivains français

Dans sa séance du 1^{er} décembre, le Conseil a admis comme membre M.

Paul Escard, et admis la candidature de M. le Docteur Le Fur.

Dans sa réunion du 5 janvier 1919, le Conseil a admis M. le docteur Le Fur et a accepté deux candidatures : M. l'abbé Charles Urbain, docteur ès lettres, présenté par MM. Ledos et le P. de La Brière, et M. G. Le Bidois, professeur à l'Institut catholique, présenté par M. René Bazin et le général Canonge.

NÉCROLOGIE

M. Louis GAIGÉ

Notre confrère, directeur du *Publicateur*, qui était la plus grande partie de sa vie, s'était fixé depuis de longues années à Domfront. Il se fit toujours remarquer par une attitude franche et droite et par son respect du lecteur. Depuis la guerre, il avait assumé la direction de l'hôpital auxiliaire 34 : les fatigues qu'il y éprouva ont contribué à la maladie qui l'emporta prématurément le 1^{er} octobre 1918, à l'âge de 54 ans.

M. Emmanuel RIVIÈRE

Né à Toulouse le 15 mai 1855, élève à l'École Centrale en 1876, sorti en 1879 avec le diplôme d'ingénieur des Arts et Manufactures, M. Emmanuel Rivière ne semblait pas destiné à devenir un journaliste. Il vint en 1895 à Blois, pour diriger le journal *Le Petit Blésois*, s'inspirant des idées sociales de Léon XIII et de M. de Mun, qu'il admirait depuis longtemps. Il lança bientôt le *Petit Loir-et-Cher*, la *Croix du Loir-et-Cher* et l'*Echo du Centre*, qui continuent toujours à paraître. Il désirait surtout faire tomber les préjugés qui éloignent tant de gens de la religion. Très apprécié comme sociologue chrétien, il com-

posa de nombreux ouvrages parmi lesquels on peut citer : *Un conseil d'usine, Monométallisme et bimétallisme, Lettres sur la direction dans l'usine, Le travail de la femme dans l'industrie typographique, L'influence du consommateur sur le salaire, Vingt ans de vie sociale*. Le titre seul de ces volumes montre combien ses préoccupations étaient toujours élevées.

A Blois, M. Emmanuel Rivière contribua à la fondation de la Ligue contre la tuberculose, de la Ligue contre la licence des rues, de la Ligue sociale d'acheteurs et de l'Œuvre des mutilés de la guerre. Il sut réaliser l'union sacrée à Blois ; il était d'une telle droiture que ses adversaires rendaient hommage à ses convictions.

Il fut enlevé le 30 novembre dernier après une maladie de trois jours seulement ; sur son lit de mort il avait le Crucifix devant lui, un crayon à la main comme pour tomber en combattant. Il était chevalier de Saint-Grégoire le Grand. Il laisse une veuve, trois fils et trois filles. L'*Echo du Centre* a publié sur son fondateur une notice que nous n'avons cru pouvoir mieux faire que de résumer. Ajoutons que, ami de notre fondateur Victor de Marolles, il avait autrefois imprimé le *Bulletin* de notre Corpo-

ration et y avait assidument collaboré.

M. A. Tastevin de Nouvel, comme président du *Syndicat des Journalis-*

tes Français et vice-président de la *Corporation des Publicistes chrétiens*, nous représentait aux obsèques de notre regretté confrère.

CHRONIQUE

M. Pierre de la Gorce vient, à peu de jours de distance, d'être nommé vice-président de l'Académie des Sciences morales et politiques et directeur de l'Académie Française.

M. Adrien Mithouard, président depuis quatre ans du Conseil municipal de Paris, a reçu le 6 décembre dernier, à l'occasion de la visite du roi des Belges, le ruban de la Légion d'honneur. Tout le monde s'étonnait qu'il ne l'eût pas depuis longtemps.

M. Duval-Arnould, conseiller municipal de Paris, capitaine d'artillerie, vient d'être nommé officier de la Légion d'honneur au titre militaire.

M. l'abbé G. Ambler, second vicaire de Saint-Pierre de Montrouge, a été nommé premier vicaire à la même paroisse.

A L'INSTITUT CATHOLIQUE

Du 18 novembre 1918 au 27 janvier 1919 le chanoine Gaudeau fait un cours d'apologétique, le lundi, sur le Théocentrisme rationnel et catholique, seul remède à l'Egocentrisme allemand.

— Les œuvres nouvelles que M. José Vincent étudiera le jeudi, du 9 janvier au 13 mars, sont : *Le Journal intime*, de Tolstoï ; *Le Rosaire au soleil*, de Francis Jammes ; *Germanophilie*, de Saint-Saëns ; *l'Allemagne*

et la prochaine guerre, de Bernhardt ; *Un Etranger félibre*, William Bonaparte-Wyse, d'après Jules-Charles Roux.

Enfin M. Henry Bidou fera aux jeunes filles un cours sur Napoléon.

— Dans les conférences de la « Revue des Jeunes », *L'Utilisation de la Victoire*, qui auront lieu le mardi à 2 h. 1/4, à la Société de Géographie, nous relevons les noms de plusieurs de nos confrères :

M. Victor Bucaille : *L'héritage des jeunes* (14 janvier).

M. Robert Vallery-Radot : *L'Esprit nouveau dans les lettres françaises* (28 janvier).

M. Henry Joly : *Notre Mission sociale* (11 février).

— M. Paul Bourget a honoré d'une préface le roman de M. Félicien Pascal : *Le Masque déchiré*.

Mercredi 18 décembre, dans la chapelle des Carmes, Mgr Baudrillart célébrait une messe pour le centenaire de la naissance d'Eugène Veuillot. Mgr Glorieux, qui fut à l'*Univers* un collaborateur d'Eugène Veuillot, rappela la carrière de ce publiciste chrétien, pendant 68 ans disciple, lieutenant, puis continuateur de son frère.

Dans le numéro 3 (20 décembre 1918) du *Bulletin des Catholiques Ecrivains et Publicistes*, M. Charles Luce, après avoir défini l'œuvre de formation religieuse et intellectuelle projetée par le nouveau groupe, fait

une aimable mention de la Corporation des Publicistes chrétiens. Il développe les avantages d'ordre temporel et d'ordre moral offerts par celle-ci et il souhaite, au moyen d'adhésions de membres de son groupe, de créer avec notre Corporation « un courant d'amitié cordial et continu ». Nous remercions M. Charles Luce de ses courtoises paroles et nous pouvons l'assurer que ses vœux sont aussi les nôtres.



Notre confrère Pierre Ladoué — dont le beau livre d'impressions de guerre : *Ceux de là-haut* fut couronné par l'Académie française (prix Montyon 1918) — a mérité, lors des suprêmes assauts, la citation suivante, à l'ordre de la 10^e division :

« Ladoué (Pierre), sergent, 10^e C^{te}, « du 46^e R. I. Sous-officier de la plus « haute valeur morale. Le 26 octobre « 1918, à l'attaque d'une puissante « position ennemie, a fait l'admira-

« tion de ses chefs et de ses hommes « en parcourant, avec un mépris « absolu du danger, un glacis de « 200 mètres exposé au feu violent « de l'ennemi. S'est cramponné aux « fils de fer et y a organisé sa sec- « tion malgré une forte réaction des « mitrailleuses et des engins de tran- « chée ». (Croix de guerre avec étoile d'argent).

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment nos confrères de nous donner leur adresse exacte. Les mobilisés spécialement voudront bien nous dire où ils tiennent à recevoir le Bulletin et les communications de leur Syndicat. Nous prévenir quand ils auront regagné leurs foyers, afin que nous puissions faire les changements d'adresses.

BIBLIOGRAPHIE

Ce sont les plus nobles et les plus hautes aspirations du rural fortement raciné à la terre, dont il entend la voix claire et harmonieuse, — du patriote amoureux de la France, de ses gloires et de ses héros, — du catholique, enfin, solidement ancré sur la foi et pieusement agenouillé devant l'autel, — que notre bon poète et cher ami, Paul Harel, a versées, à flots, dans son nouveau recueil : *Devant les Morts* (chez Baril, libraire, Echauffour, Orne).

Nous ne dirons qu'un mot de ces poèmes de guerre : c'est que, très loyalement, nous estimons et affirmons qu'ils constituent l'une des meilleures œuvres de Paul Harel et l'un des plus beaux chants de la grande épopée.



M. Georges Champenois a publié chez Jouve, 15, rue Racine, sous le titre de :

Le Miracle français, un recueil de vers, dont plusieurs pièces ont reçu la violette d'or à l'Académie des Jeux floraux de Toulouse. Ce sont généralement de courts morceaux : les plus heureux sont des inspirations patriotiques traduisant bien la noble douleur de celui qui ne peut servir la patrie par les armes. Les chansons diverses et les heures grises, dont beaucoup sont consacrées aux enfants du poète, sont inspirées des plus pures joies de la famille. Les vers du passé évoquent le dix-huitième siècle, les douairières et la reine Marie-Antoinette. Le bon poète Anatole Le Braz s'est chargé de présenter cet agréable petit volume.



Notre secrétaire général, M. François Veillot, a recueilli, sur la demande du Comité catholique de propagande fran-

caise à l'étranger. dont il est le sous-directeur, quelques-unes des « lettres aux neutres », qu'il écrit depuis le commencement de la guerre.

Il les a réunies dans un volume intitulé le *Moral français* (Paris, Bloud, 3, rue Garancière). Elles donnent le tableau, pendant les trois premières années tragiques, de la vitalité et des progrès du catholicisme en France, ainsi que des efforts et des réalisations de l'union sacrée, des grandeurs de notre patriotisme et, enfin, des travaux de la propagande française auprès des catholiques étrangers.

L'inépuisable M. Gabriel Ledos vient de traduire l'*Assaut contre Verdun*, de M. Diaz Retg, secrétaire des Associations de Presse, à Barcelone (chez Armand Colin, 105, boulevard Saint-Michel), volume de 365 pages, pour lequel Maurice Barrès a écrit une éloquente préface.

Dans les semaines qui précédèrent l'assaut, seul le secteur de Verdun n'avait pas bougé, ce qui était déjà un indice. Le commandement français se doutait assurément de l'imminence de l'attaque, puisqu'il fit évacuer le 10 février les hameaux à l'arrière du front ; mais il n'en pouvait prévoir ni les moyens formidables ni le secteur spécial. M. Diaz Retg fait remarquer que l'occupation française des Eparges empêcha l'attaque contre Verdun d'être absolument concentrique.

Les premiers succès des Allemands furent chèrement payés : ils eurent 45,000 tués dans les huit premiers jours. Le commandement français se replie par bonds et oblige les Allemands à faire leurs attaques à découvert. Les Français se livrent parfois à de superbes contre-attaques, comme la reprise du bois d'Avocourt. M. Diaz Retg rend hommage à deux parlementaires glorieusement tués dans cette lutte, le colonel Driant et M. André Thome.

Il montre l'importance de la guerre aérienne et n'oublie pas le grand rôle joué par les camions automobiles.

Le récit de M. Diaz Retg s'arrête au 31 mars 1916. Il prévoyait bien que le

commandement allemand s'obstinerait, mais il était persuadé que ses attaques ne réussiraient pas, et il fut bon prophète. Cet hommage d'un Espagnol à la vaillance française sera lu avec une reconnaissante émotion.

Notre confrère, M. le marquis R. de Montmorillon nous a envoyé *Via et vita ; au-delà du Sillon* (chez Bernard Grasset, 61, rue des Saints-Pères). Ce roman rustique est la très simple biographie d'un cultivateur du Morvan, Jean-Marie Brochot. Appelé à hériter de son oncle, riche marchand de bestiaux dans la haute vallée de l'Yonne, il devient maire de sa commune et vicaire laïque d'un curé social et novateur. Le livre était achevé avant la guerre ; mais les exemples qu'il suggère sont excellents à suivre pour les lendemains de la victoire. La vie politique dans un village est fort bien décrite et le retour à la terre est prêché avec un véritable lyrisme.

Notre éminent confrère, le capitaine Henry Bordeaux, dont les deux volumes sur le fort de Vaux, sont, en prose, un des poèmes épiques de la guerre, vient de composer une nouvelle chanson de geste en retraçant la biographie de Guynemer. (Chez Plon, rue Garancière.)

Il n'est pas besoin de rappeler que le héros de l'air n'est pas seulement une gloire enchantée ; c'est encore, par l'élevation de l'âme et la force du caractère, un des plus précieux modèles qui puissent être proposés à la jeunesse d'aujourd'hui.

Chrétien convaincu et pratiquant, Guynemer était et resta, jusqu'au bout, un fort et un pur. Il n'est pas moins beau dans les efforts obscurs de son apprentissage et de sa maîtrise de soi, que dans ses envolées lumineuses. Avec une scrupuleuse et très émouvante sobriété, Henry Bordeaux a mis ce grand exemple en puissant relief.

La *Société des Nations* est une formule qu'on aperçoit sur toutes les lèvres

et sous toutes les plumes. Est-elle, peut-elle devenir une réalité?

Nul n'était mieux préparé, pour répondre à cette question, que le R. P. de la Brière, à la fois soutenu par l'armature d'une forte science doctrinale et guidé par la connaissance de l'histoire de l'Eglise et des événements contemporains.

Aussi « l'étude historique et juridique », qu'il vient de publier sur ce sujet (chez Beauchesne, 117, rue de Rennes), s'impose-t-elle à tout publiciste qui veut traiter ce grave problème autrement que par des aspirations vagues et des tirades déclamatoires.

M. Georges Goyau vient de rendre un nouveau service à la religion et à la patrie. En exposant, dans un solide, exact et brillant raccourci, *Ce que le monde catholique doit à la France*, il donne aux catholiques français eux-mêmes une nouvelle raison de se sentir attachés par des liens plus forts aux traditions chrétiennes de leur pays et animés d'un espoir plus confiant dans son avenir providentiel. En même temps, il fait rayonner, dans le monde, une des plus belles fécondités de notre histoire et l'une des plus pures gloires de notre nation.

Les bons romans d'aventures, alertes et sains, qui peuvent passionner les jeunes imaginations sans les énerver, ni les troubler, sont bien

rare. Aussi avons-nous plaisir à signaler les deux livres que notre spirituel confrère Jean Drault vient de publier chez Mame : *Monsieur l'Espion et sa fille, et sa suite, Berlingot et Badingois*.

C'est un drame héroï-comique de l'espionnage allemand et du contre-espionnage français, conté avec un mélange de bonne humeur et d'émotion, qui, tour à tour, amuse, captive et attendrit.

De fines gravures illustrent le récit.

AVIS

Il n'est rendu compte que des livres envoyés en double exemplaire à la Permanence, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris (VII^e). Un exemplaire est conservé pour la bibliothèque et l'autre est remis au rédacteur du Bulletin qui se charge du compte-rendu.

AVIS

Le Bureau-Permanence de la Corporation, 11, rue du Pré-aux-Clercs (VII^e), est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures.

M. A. Tastevin de Nouvel se tient à la disposition des confrères de 1 heure à 2 heures, et, le soir, à partir de 8 heures.



Le Gérant : P. HAVETTE.

n° 122 épuisé

BULLETIN MENSUEL

DE LA

CORPORATION

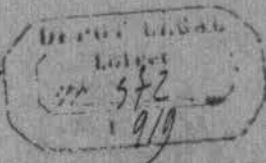
DES

PUBLICISTES CHRÉTIENS

ET DES

SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

2° SÉRIE — N° 121



Mars 1919



AU BUREAU-PERMANENCE

PARIS

41, RUE DU PRÉ-AUX-CLERCS (VII^e)

IN MEMORIAM

« *Moriamur omnes in simplicitate
nostra.* »

I, MACCHABÉES, v. 37 (1).



VICOMTE QUATRE-SOLS DE MAROLLES

PRÉSIDENT-FONDATEUR (1886)

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

décédé, le 10 Mars 1912,
dans l'exercice de ses fonctions.

MEMBRES DE LA CORPORATION MORTS POUR LA FRANCE

NOEL TROUVÉ, 1^{er} septembre 1914 (Verdun).

PIERRE DUPONNOIS, 30 septembre 1915 (Suippes).

ALBERT NICOLEAU, 27 septembre 1916 (en Champagne).

JEAN DE RICAULT D'HERICAULT, 16 avril 1917 (Craonne).

Baron DE VILLEBOIS-MAREUIL, 23 octobre 1917 (fort de la
Malmaison).

Baron JOSEPH DU TEIL.

(1) « *Sachons tous mourir dans la simplicité de notre cœur.* » (Discours du R. P. Janvier, aumônier de la Corporation des Publicistes chrétiens, prononcé le 25 juin 1915, en la basilique de Sainte-Clotilde, pour le service funèbre célébré à la mémoire des journalistes et écrivains des armées françaises et alliées tombés au champ d'honneur).

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créée le 25 Mars 1886



2^e SÉRIE

N^o 121

SIÈGE SOCIAL : 76, rue des Saints-Pères
BUREAU et PERMANENCE : 11, rue du Pré-aux-Cleros
PARIS

Mars 1919

CONVOGATIONS

La MESSE MENSUELLE d'avril sera célébrée le dimanche 6 avril, à 8 h. 1/2, dans l'oratoire du siège social, 76, rue des Saints-Pères (1).¹

L'instruction sera donnée par le **R. P. Gillet**, suppléant notre aumônier, le R. P. Janvier, empêché.

Après la messe, causerie, *sous la présidence de M. René Bazin.*

M. le major Olivar Asselin, attaché à la délégation canadienne, nous entretiendra des " Relations intellectuelles franco-canadiennes ".



Le DINER DU MOIS, sous la *présidence de M. René Bazin*, aura lieu le jeudi 3 avril, à 7 heures précises, au restaurant du Petit-Véfour, galerie de Valois, Palais-Royal (2).

Prière instante de s'inscrire d'avance, en adressant au gérant du Restaurant une simple carte de visite avec la mention : " Publicistes chrétiens ". — Se munir de ses tickets de pain.

M. le baron d'Anthouard, ministre plénipotentiaire, nous parlera de son **second voyage à Berlin**. Ceux de nos confrères qui ont entendu le récit du premier voyage de notre collègue seront certainement heureux d'en connaître la suite.

(1) Petit déjeuner pour les confrères qui auront fait la sainte communion. — Prix : 0.60.

(2) Prix du dîner : 6.50 : en sus, 0.50 pour le service.

Dîner du 6 Mars

Autour de M. René Bazin, président de la Corporation, de M. Tastevin de Nouvel, président du Syndicat des Journalistes français, on remarquait aux places d'honneur les généraux Cherfils et Pétetin, M. Yamamoto, capitaine de vaisseau, M. le chanoine Fonssagrives, M. Roger Lambelin, M. Louis Le Fur. Nous avons encore reconnu MM. H. de Courcelles, R. Desaubliaux, P. Deslandres, M. l'abbé E. Duplessy, MM. Ch. Dupuy, Edmond Durnerin, E. Faure, président de l'Œuvre Saint-Luc, Lucien Gennari, Fénelon Gibon, Oscar Havard, le R. P. de La Brière, MM. F. de La Touche, G. Latouche, D^r René Le Fur, A. Maire, Jules Mihura, de Montardy, Nicolai, Alfred Poizat, J. Sarda, Paul Tailliez, J. Viaud.

Au dessert, M. René Bazin salua délicatement M. Yamamoto, capitaine de vaisseau, délégué du Japon au Congrès de la Paix et qui sera notre orateur au dîner du 1^{er} mai, M. l'aumônier Mugnier, M. l'abbé Trêche, directeur des œuvres du diocèse de Bayeux. Il nous signala un article du *Correspondant* qui devait paraître le 10 mars sur la Politique de Benoît XV, le *Prêtre-Soldat dans l'Histoire*, de M. Oscar Havard, *Rhin et France* de M. René Johannet et exprima toute l'émotion qu'il avait ressentie au Cercle du Luxembourg à la représentation de *Sainte Cécile*, de M. Alfred Poizat. Il annonça que le P. de La Brière nous parlerait de l'Alsace le dimanche 9 mars et salua dans notre orateur, M. Le Fur, professeur à la Faculté de droit de Caen, l'accord entre le talent et le caractère, le remerciant de nous parler avec compétence d'un sujet si important pour nous. Il souhaita la publication d'un livre qui serait intitulé *Introduction générale à l'Histoire du Droit*.

Après avoir remercié, d'une façon qu'on sentait très sincère, M. René Bazin, qui présidait, de l'honneur qu'il lui avait fait en lui demandant

de prendre la parole en cette circonstance et des termes si gracieux par lesquels il l'avait présenté à la Corporation, M. Le Fur annonça qu'il allait consacrer cette causerie à l'examen d'une question importante et toujours actuelle, *l'Etat, sa nature et ses droits*. Voici, brièvement résumées, les grandes lignes de cette causerie.

I. — D'abord *la nature de l'Etat*. L'Etat est la forme actuelle de la vie en société pour les races civilisées et, jusqu'à aujourd'hui tout au moins, il représente le degré d'organisation sociale le plus élevé. Les multiples explications proposées à son sujet peuvent se ramener à trois grandes, dont toutes les autres ne sont que des variantes.

A. — La première part de cette constatation — exacte — que l'Etat est très différent des individus, des personnes physiques ; si on l'assimile à ces dernières, ce ne peut être que par comparaison, donc par *fiction*. L'Etat, en France, est une quarante millionième et une personne, distincte aussi bien des gouvernants que des gouvernés, personne non pas réelle et vivante, puisqu'elle est fictive, mais ayant cependant des droits et des obligations et seule titulaire de la souveraineté ; c'est là ce qui explique la perpétuité des traités, leur transmission d'une génération à l'autre.

L'explication est erronée. L'existence continue de la nation, enchaînement et non séries séparées de générations, suffit à expliquer la stabilité des traités, conclus par la nation et non par les gouvernants actuellement au pouvoir. Elle est de plus dangereuse en ce qu'elle fait de cet Etat fictif un être doué de toutes les qualités et qui ne peut jamais vouloir que le bien public, alors qu'en fait la partie se joue toujours entre la nation et les gouvernants, sans aucune fiction-tampon interposée. Enfin elle est contradictoire, car une fiction ne peut exercer des droits réellement ; il faut donc en venir à la théorie du gouvernant — organe so confor-

dant avec l'Etat —, ou, avec la théorie suivante, à l'Etat personne réelle.

B. — C'est ce que font, se prévalant plus logiques, les partisans de la seconde théorie. Constatant que l'Etat est une réalité — ce qui est exact — et qu'il ressemble à l'individu, étant comme lui titulaire de droits et d'obligations, ils en concluent qu'il est lui aussi un être vivant, un *organisme* gigantesque, échappant à nos sens par son immensité même, comme d'autres par leur petitesse. C'est la conception biologique, qui trouve dans l'Etat des équivalences aussi ingénieuses que fantaisistes à chaque partie de notre organisme, cerveau, artères, veines, épiderme, ongles, poils même.

Cette théorie repose tout entière sur des comparaisons ; mais comparaison n'est pas raison. Un de ses plus célèbres partisans, Herbert Spencer, est obligé de reconnaître qu'au fond « il n'existe pas d'analogie entre le corps politique et le corps vivant », le second étant concret, symétrique, doué d'un centre sensible unique, à l'inverse du premier. De plus, cette théorie est funeste et destructrice de toute liberté parce que, en présence de cet être gigantesque, l'individu, qui n'en est qu'une cellule infime, ne compte plus. L'organisme vivant est despotique, et on ne conçoit pas la révolte d'une cellule ou d'un membre contre le cerveau.

La théorie de l'organisme social, combinée avec les théories matérialistes vulgarisées en Allemagne par Haeckel (suppression du « règne humain », l'individu isolé ou collectif rentrant dans le reste de la nature, l'homme n'étant qu'un animal comme les autres, seulement un peu plus intelligent, — l'Allemand surtout !), est le fondement même du pangermanisme : le *struggle for life*, loi biologique générale, applicable à l'homme comme aux animaux, même en économie politique à la lutte des classes (dogme marxiste, réservé en Allemagne pour l'exportation à l'étranger), et, en politique, à la loi de la force :

à l'intérieur, loi du nombre, présumé la force, — à l'extérieur, loi de la guerre, source du droit. Le pangermanisme n'est que l'application logique de ces théories, complétées par cette constatation d'un fait évident pour tout Allemand en 1914, que l'Allemagne est incontestablement l'Etat le plus puissant, donc à tous les droits. Les résultats jugent la théorie ; si le but poursuivi est la régression vers l'animalité, la destruction de tout ce qui fait le prix de la vie, il n'est pas de plus sûr moyen d'y arriver.

C. — La vérité est que l'Etat est une vaste association, et rien de plus. L'Etat, en France, c'est les quarante millions de Français actuellement vivants, imprégnés des traditions nationales, agissant de concert par leurs représentants ou organes, tenus de respecter les obligations à eux transmises par les générations précédentes comme contre-partie de cette accumulation de richesses, territoires et créances formant le patrimoine national, qu'ils doivent à leur tour transmettre aux générations futures. L'Etat, c'est la nation juridiquement organisée, exprimant sa volonté par l'intermédiaire des gouvernants, seuls qualifiés pour parler en son nom, comme dans une association quelconque les administrateurs ou gérants ont seuls qualité pour vouloir et agir au nom de l'association, à l'exclusion des autres associés.

Ici plus de mysticisme ni de fiction ; tout est réel et précis. L'Etat a crû lentement ; il a passé de la tribu ou de la *gens*, en lesquels chacun s'accorde à ne voir que de simples groupements ou associations, à la cité ou à l'Etat moderne, qui ne présentent avec les groupements précédents qu'une différence de degré et non de nature. Comme eux, l'Etat est une réalité, une force réelle, — les petits Etats n'ont parfois que trop d'occasions de s'en apercevoir dans leurs rapports avec les grands ; — mais comme eux aussi, il n'est pas pour cela une *personne* réelle, un orga-

no 121

nisme vivant. C'est pour exprimer cette différence qu'on a créé ce terme de *personne morale ou juridique* qu'il partage avec les autres associations, et à bon droit, car il en est une.

Il diffère simplement de la plupart d'entre elles par un double caractère. Un caractère de *fait* d'abord : il est beaucoup plus important que la plupart (non que tous : l'Eglise catholique par exemple), non seulement par le nombre de ses associés, mais aussi parce qu'il est en réalité une association d'associations : la famille, groupement primaire et essentiel, est, dans les Etats bien ordonnés, la vraie cellule sociale. Un caractère de *droit* ensuite : il constitue une association *naturelle*, dans le sens de voulue par la nature de l'homme, donc *nécessaire*. Il n'est pas le seul dans ce cas (famille, Eglise), mais c'est un caractère très important. De là en effet découle l'*obligation morale* pour l'individu de lui obéir : obligation morale, car l'individu n'est pas seulement un être social, mais aussi un être moral, donc tenu de vouloir ce qui est nécessaire à sa fin ; et il est naturellement, nécessairement social, — mais non pas nécessairement moral (les philosophes du XVIII^e siècle ont précisément interverti la vérité en faisant de l'homme un être essentiellement bon et accidentellement, facultativement social). Et c'est précisément parce qu'il n'est pas nécessairement moral qu'il a besoin d'être guidé, dirigé par ces grandes collectivités qui sont l'Eglise et l'Etat.

II. — Il est possible maintenant de se rendre compte de ce que sont les *droits de l'Etat*. Ils résultent de sa qualité d'association nécessaire ; dans les limites où son action est nécessaire, il a un droit de commandement, et l'individu par conséquent un devoir d'obéissance. Mais la souveraineté de l'Etat n'est pas plus *absolue* que la liberté de l'individu. Il existe une loi supérieure à l'Etat comme à l'homme. L'Etat, c'est l'homme collectif ; les gouvernants sont des hommes comme les autres, donc soumis comme eux à la *loi morale* et au *droit*

naturel ; il n'y a pas deux morales, publique et privée.

Comment donc délimiter les *droits respectifs* de l'Etat et de l'individu ? La conciliation nécessaire ne peut s'effectuer qu'en s'en tenant fermement à une idée qui est à la fois de droit naturel et de bien commun, l'idée de *but*. Mais il s'agit de bien voir où il réside. Ce but n'est pas, comme le veulent les Allemands, l'*intérêt*, avec la *force* comme seule limite à sa réalisation. C'est pour eux la suite fatale du *rejet du droit naturel*, qu'ils nient tous. L'Allemagne, qui se prétend une synthèse de l'humanité (*Allmann*, tout l'homme), a parcouru les trois cycles décrits par Auguste Comte et, chose remarquable qui prouve qu'il y a là une question de race, leur point d'arrivée à tous trois a été le même, c'a toujours été, plus ou moins dissimulée, la loi de la force (théologiens, avec Luther et l'extension qu'il donne au droit de nécessité ; — philosophes avec Kant qui assimile droit et pensée de contrainte, Hegel pour lequel le fait crée le droit. Nietzsche, d'après qui la bonne guerre sanctifie toute cause ; — savants, sociologues et juristes, avec leur application à l'homme des théories darwinistes de l'évolution et de la lutte pour la vie). On peut voir dans la concordance des conclusions de ces doctrines, si différentes comme point de départ, une preuve remarquable de ce fait que, la loi de Dieu rejetée, on arrive fatalement à celle de la force ; entre ces deux lois opposées, il n'y a pas de milieu.

Non, l'homme n'est pas soumis uniquement aux lois biologiques de la nature animale ; en tant qu'être doué de raison et de liberté, il s'élève au-dessus de l'animal ; il a une nature à lui et est soumis à des lois qui lui sont propres. L'individu n'est pas une fin en soi, mais il a une *fin propre* ; il n'est pas un simple moyen pour la collectivité ; et ainsi la notion de but s'éclaire : l'Etat doit être pour un individu *une aide* et non un obstacle. De là résultent pour lui deux obligations.

L'une, assez généralement reconnue, est de respecter la fin propre de l'individu ; — la seconde, plus contestée, consiste dans le respect du droit des autres associations nécessaires ou simplement utiles à l'individu, et dans lesquelles un Etat à vues étroites, un gouvernement à tendances despotiques peuvent être portés à voir des rivaux gênants. Cette idée est susceptible de développements presque illimités. Son application à l'Eglise, — à la famille, — aux associations privées, professionnelles ou autres, — toutes libres dans les limites de l'ordre public, limites fixées en conformité des principes du droit naturel et non arbitrairement par l'Etat, c'est-à-dire par les gouvernants. C'est un sophisme monstrueux de conclure de ce que l'Etat sanctionne les droits des associations, qu'il les crée ; il n'est ni « co-fondateur » ni co-associé ; en matière de contrat d'association comme de tout autre contrat, mariage, vente ou échange, il est lié tout le premier par le droit ; il le constate et le sanctionne, mais ne le crée pas. Là est la vérité, vérité dont la reconnaissance est la seule conforme aux intérêts de l'individu, des associations intermédiaires et de l'Etat lui-même qui, en la niant, se prive, à son grand détriment, et prive le pays de cette force immense de l'association qui, bien employée, contribue si puissamment à assurer la prospérité d'une nation.

Messe du 9 Mars

A l'Evangile, le P. Gillet prononça le sermon suivant, dont nous sommes heureux de publier *in extenso* le texte complet, pour faire profiter nos confrères de province de ces si hautes et utiles leçons.

LA CONSCIENCE PROFESSIONNELLE

Messieurs,

C'est la famille qui fait le pont entre l'individu et la société pour empêcher les hommes de verser soit dans un indi-

vidualisme morbide qui sacrifie la société à l'individu, soit dans un sociologisme outrancier qui sacrifie les individus à la société.

Mais ce rôle ne revient pas seulement à la famille ; il incombe aussi à la profession. Car c'est par la profession que l'individu prend sa place dans la société, se développe personnellement et contribue au développement social. Ainsi se pose la question de la « conscience professionnelle ».

Nous dirons ce qu'elle devrait être chez tous les citoyens d'un même pays et ce qu'elle doit être en particulier chez un publiciste chrétien.

§ 1^{er}

LA CONSCIENCE PROFESSIONNELLE A L'HEURE PRÉSENTE

C'est une maladie de notre temps que cette manie d'opposer toujours la vie morale à la vie sociale, comme si, du fait que nous avons à vivre en société, ces deux vies ne se compénétraient pas. La théorie du « salut personnel » a ainsi rendu bien des catholiques insensibles à leurs devoirs sociaux. Beaucoup s'imaginent que l'obligation de se sauver eux-mêmes les dispense de toute autre obligation. Mais toute la question est précisément de savoir si l'on peut se sauver soi-même sans s'occuper des autres, et aller à Dieu sans passer par le chemin social. On ne le peut sûrement pas *au point de vue de la charité*, puisque Notre-Seigneur nous fait un devoir d'aimer les autres comme nous-mêmes et un devoir égal à celui que nous avons d'aimer Dieu. Mais on ne le peut pas non plus *en justice*, parce que, sans même parler de nos devoirs de justice particulière, il est permis d'affirmer que tous nos actes moraux les plus personnels ont un retentissement social. « Tout citoyen, dit saint Thomas, est tenu, en justice, d'ordonner les actes de toutes les vertus « au bien commun, comme tout chrétien l'est, en charité, d'ordonner les mêmes actes au bien divin ».

Je ne reviens pas sur cette doctrine que je vous ai déjà exposée dans notre dernier entretien. Mais il était à prévoir

que nous retrouverions la même confusion sur le terrain professionnel que sur le terrain social. L'individualisme ici encore exerce ses ravages et obnubile les consciences.

Il fut un temps, Messieurs, par exemple au moyen âge, où la conscience catholique n'excluait aucun devoir du champ de son activité, et où les fidèles allaient puiser dans leur foi les motifs et la force d'accomplir tous leurs devoirs, ceux qui concernent notre « métier d'homme », et ceux qui s'imposent à tous les « hommes de métier ». Ils étaient d'avis que le devoir d'état, sous toutes ses formes, relevait de leur conscience. Sans doute ils ne confondaient pas la formation morale avec la formation professionnelle. La preuve, c'est qu'ils distinguaient sagement entre les *confréries religieuses* et les *corps de métier*. Mais c'étaient les mêmes hommes qui, dans les *confréries*, allaient chercher les moyens surnaturels de bien faire naturellement leur métier. De là cette organisation corporative qui a laissé tant de chefs-d'œuvre, et des chefs-d'œuvre anonymes, comme pour bien marquer que l'individu ne comptait pas lorsque le bien de tous était en jeu.

Qu'on puisse reprocher à ces corporations d'avoir paralysé bien des initiatives individuelles et aussi d'avoir quelquefois versé dans un individualisme corporatif fatal au bien général, soit ; ce sont là des défauts inhérents à toutes les choses humaines et qu'il n'est pas impossible d'atténuer. Mais fallait-il, pour cela, supprimer les corporations et revenir à un individualisme effréné ?

C'est de cet individualisme, qui date surtout de la Révolution, qu'est né, chez nous, le mépris de la profession et l'absence de toute conscience professionnelle. Les cultivateurs n'aiment plus leur métier et s'évadent des campagnes. Dans l'industrie, le machinisme a changé les hommes en machines ; n'importe qui est apte à s'occuper de n'importe quoi. En art, la « camelote » a remplacé « l'ouvrage bien faite » ; partout le faux s'est substitué au vrai. Mais le triomphe de l'individualisme, sur le

terrain professionnel, c'a été le « fonctionnarisme ». Du haut en bas de l'Administration, du plus petit barbouilleur de papier au premier ministre, en passant par les *Chambres*, l'incompétence et le « j'menfichisme » s'étalent avec splendeur. Depuis que personne ne sait plus rien faire, on trouve des gens qui sont aptes à tout faire. La conscience professionnelle est devenue un mythe.

Il en résulte une crise sociale effroyable qui déjà, heureusement, amène des réactions salutaires. On s'efforce de redonner aux hommes de la campagne l'amour de la terre ; dans l'industrie, on commence de s'occuper sérieusement de l'apprentissage et du pré-apprentissage ; les syndicats professionnels s'organisent et tentent de se soustraire à la politique ; des groupes d'artistes se constituent pour lutter contre les « fabricants d'œuvres d'art » ; on parle, en politique, de réformer la Constitution, de changer le scrutin et d'y introduire la représentation professionnelle. Ce n'est qu'un commencement, mais espérons qu'il aboutira. Il dépend en grande partie de vous, Messieurs, que ce mouvement de saine réaction aboutisse. Comment cela ? En prenant aussi plus rigoureusement conscience des devoirs de votre profession.

§ II

LA CONSCIENCE PROFESSIONNELLE ET LES PUBLICISTES CHRÉTIENS

A l'heure qu'il est, la profession de publiciste est une des plus hautes qui soient. C'est, dans son genre, une sorte de sacerdoce, avec toutes les responsabilités qu'il comporte. Un petit fait récent vous en donnera l'idée. M. Bouchardon, chargé d'instruire « l'affaire du meurtrier Cottin », a interrogé l'homme qui assassina sur l'attitude qu'il eût observée dans le cas où son premier geste n'aurait point eu de conséquences ni pour sa victime, ni pour lui-même. « J'aurais attentivement lu « les divers journaux de mon parti, « répondit l'accusé, et j'aurais pris une « détermination selon le jugement qu'ils « auraient porté sur cet attentat ».

On ne pouvait poser en termes plus nets la question de la responsabilité professionnelle des écrivains.

En psychologie, on démontre que toute idée ou toute image incline à l'acte correspondant aussi longtemps qu'un obstacle n'intervient pas. Le seul obstacle qui, dans les individus, puisse s'opposer efficacement à l'excitation des idées malsaines n'est autre qu'une volonté habituée à se laisser mouvoir par des idées saines. Par là, Messieurs, vous pouvez entrevoir l'obligation où vous êtes de vous faire les propagateurs d'idées saines, et la responsabilité terrible encourue par des écrivains pour qui la liberté de la presse, en pratique comme en théorie, doit être illimitée. Elle devrait l'être au moins par l'intérêt général, toutes les fois qu'il est en jeu. Elle devrait l'être aussi par cette loi de psychologie que je rappelais tout à l'heure, et en vertu de laquelle non seulement les déséquilibrés, mais un grand nombre d'individus, n'ont pas la volonté nécessaire pour retenir leurs passions sur la pente des excitations mauvaises et, après avoir lu des journaux ou des livres remplis de ces excitations, hypnotisés par elles, passent de l'idée aux actes sans résistance.

Plus que jamais, dans ces temps de dévergondage littéraire et d'anarchie morale, les publicistes chrétiens doivent, chacun pour son compte et tous ensemble, élargir le champ de leur apostolat et y semer les idées chrétiennes concernant la vie individuelle, familiale, professionnelle et sociale, capables de faire contrepoids dans les esprits faibles aux idées de désordre propagées par les écrivains sans conscience, qui ne se préoccupent pas des conséquences désastreuses d'une pareille propagande sur les individus et sur les masses. Par là vous viendrez puissamment au secours des éducateurs chrétiens dont c'est le rôle de préparer les volontés à se soumettre, dans la conduite, aux exigences de ces idées bienfaisantes, répandues par vous à profusion.

J'ajouterai encore un mot en ce qui concerne non plus les idées de fond à répandre, mais la forme dans laquelle

elles doivent être répandues. N'oublions pas qu'en France la forme littéraire exerce une grande séduction sur les esprits, dans toutes les classes de la société. Prenez un écrivain comme Anatole France, qui a passé sa vie à détruire ou à tourner en ridicule les grandes idées dont, pendant des siècles, beaucoup de Français ont vécu. Il n'est pas d'écrivain qui ait troublé autant que lui de consciences françaises. Croyez-vous que ce soit à la vigueur de sa pensée qu'il le doive ? Je ne le pense pas. Anatole France n'est pas un penseur. Il est nécessaire de penser pour construire ; on peut s'en passer pour démolir. Mais Anatole France écrit bien ; la magie de son style a suppléé à l'indigence de sa pensée, et beaucoup de ceux qui l'ont d'abord lu pour son style ont fini par subir à leur insu l'influence de ses négations. Il n'est pas rare d'entendre des « gens bien pensants » s'excuser de lire Anatole France parce qu'il écrit bien, et, à tort ou à raison, s'excuser de n'avoir pas lu des écrivains catholiques parce qu'ils écrivent mal. Bien entendu, Anatole France n'a pas le monopole du beau style. Dieu merci, nous avons en France, et vous avez dans votre corporation, des écrivains qui n'ont rien à lui envier sous ce rapport. Mais, à côté de ceux-là, qui sont l'exception parmi nous, combien qui ne s'en soucient pas assez ! C'est un tort, et j'estime que l'éducation de la conscience professionnelle doit aller jusque-là. Une œuvre de fond s'impose aux esprits par sa forme, et c'est encore par sa forme qu'elle dure. Dieu qui est vérité est aussi toute Beauté. Essayons donc d'imiter Dieu. Enveloppons la vérité de beauté. Par là, nous nous imposerons mieux à l'attention des esprits, et leur attention une fois captée, nous les préparerons mieux à accepter nos idées et à y conformer leur vie. C'est une question de conscience, et de conscience professionnelle.

UNE ENQUÊTE EN ALSACE ET EN LORRAINE

A l'issue de la messe, la réunion ordinaire eut lieu à la salle des œuvres.

M. René Bazin donna la parole au P. de La Brière qui, pendant près d'une heure et demie, nous tint sous le charme des souvenirs qu'il rapportait fraîchement d'Alsace. Ses premières impressions furent la joie d'avoir passé l'ancienne frontière, de constater la fidélité de tant de familles alsaciennes envers la France (bien qu'il ne soit pas facile à tous de comprendre qu'un gouvernement doit être l'image d'un pays et non la contradiction de ce que ce pays a de meilleur) et leur joie d'entendre parler de la France religieuse, et enfin la splendeur du joyau qui revient à la France. L'Alsace est généralement intacte, sauf dans le Sundgau (région d'Altkirch), touché par les opérations de guerre ; ce qui frappe c'est la richesse générale du sol, du sous-sol, la prospérité de l'agriculture, de l'industrie. Depuis le rescrit impérial de 1890, l'Alsace avait fait de grands progrès (lois sociales, décentralisation). Les lois sociales sont très en avance sur les nôtres, ce sont nos syndicats catholiques qui auraient intérêt à s'unir aux syndicats alsaciens : rien qu'à Mulhouse et aux environs il y a plus de syndiqués catholiques que dans toute la France.

Quelle est la valeur morale et religieuse de l'Alsace ? Les minorités protestante et juive sont plus importantes que dans le reste de la France : il y a en Alsace 23.000 juifs, 320.000 protestants, 867.000 catholiques, presque tous réellement pratiquants. Le clergé est très fervent et très instruit, plutôt supérieur de culture à la moyenne du clergé français. Il est généralement recruté dans un milieu de cultivateurs aisés et très mêlé aux institutions civiles, communales, agricoles. Cependant un élément de l'élite sociale manque par suite de l'émigration d'une partie de la bourgeoisie riche, qu'il serait bon de rappeler en Alsace. Il y a, de même, peu de noblesse alsacienne.

La presse. — Une partie de l'« intelligence » est protestante ; la presse libérale-radical de langue française

est aux mains des protestants. Leur *Journal d'Alsace-Lorraine* demande toutes les lois françaises, tout de suite, et est soutenu par les arrivistes et les représentants du gouvernement français. Il faut remarquer qu'à Sarreguemines on parle allemand, et qu'à Metz il en est de même du petit peuple.

Le meilleur journal catholique de langue française est le *Rhin français* de l'abbé Wetterlé, publié à Colmar. En Lorraine, les socialistes n'ont pas de journaux à eux. Le journal catholique francophile de langue allemande est la *Lothringer Volkszeitung* (Libre Lorraine) de l'abbé Hackspill, qui a 32.000 abonnés ; en langue française, le *Lorrain*, du vaillant chanoine Collin, le *Messin* et le *Courrier de Metz*, moins importants que le *Lorrain*.

Il faut remarquer que beaucoup de prêtres ont reçu l'instruction dans les facultés catholiques allemandes, ce sera une difficulté pour restaurer les traditions françaises. Mon cœur est français, disait un prêtre de Strasbourg, mais mon intelligence est allemande. Heureusement la diffusion de nos revues et de nos journaux commence à donner de bons résultats ; pour le clergé, habitué au dialecte alsacien, il faudra un peu d'exercice pour lire le français couramment.

Quelle sera notre politique religieuse ?

En novembre, un magnifique enthousiasme, imprévu même de nos meilleurs partisans, marqua l'entrée de nos troupes en Alsace. Mais la lune de miel dura peu ; il y eut bien vite quelques désillusions. La « Terre Promise » apparut quelque peu différente de ce qu'on l'avait imaginée. Certains fonctionnaires franc-maçons représentaient-ils bien la France ? Allaient-ils être plus hostiles à la religion que les fonctionnaires allemands ? Le désenchantement des Alsaciens est connu même dans les cercles officiels français. Une commission sénatoriale est venue en Alsace et en Lorraine et a pu se documenter

utilement. A Metz, le maire catholique, M. Prevel, rappela que la parole de la France était engagée pour le maintien des traditions religieuses.

Nous avons méconnu les institutions alsaciennes ; l'Alsace, avant la guerre, avait une grande part d'autonomie ; le *Landtag* jouissait d'une véritable influence. L'Alsace n'avait rien à faire avec Berlin ; les affaires étaient résolues sur place à Strasbourg. On ignore que pendant les quinze jours qui précédèrent l'armistice, l'Alsace fut réellement indépendante, un ministère d'union sacrée avait été constitué, un Conseil national toléré par le Soviet des soldats ; ce Comité nous parut une comédie. On dut expulser les fonctionnaires allemands qui géraient bien l'Alsace ; leur remplacement fut laborieux.

Trop vite on centralisa ; les bureaux parisiens se saisissent des affaires, ne les tranchent pas, ou quand par hasard ils les règlent, ils agissent avec incompetence. Les Alsaciens s'inquiètent de l'actif de leurs Caisses sociales si perfectionnées. Il ne faudrait pas qu'on pût dire que tout allait mieux au temps des Allemands.

Situation religieuse : 1° Régime du culte ; 2° Confessionnalité de l'école ; 3° Congrégations.

1° Le clergé a un très grand rôle en Alsace, notamment par suite du manque de laïques instruits ; il a une part officielle dans l'administration ; il possède des biens considérables. Les traitements sont très supérieurs aux anciens traitements concordataires français ; les prêtres ont des retraites.

Protestants et juifs ayant des associations culturelles s'accommoderaient mieux de la loi de Séparation. Le problème n'existe donc que pour les catholiques, et ce n'est pas pour eux une simple question d'argent.

2° L'école alsacienne est religieuse, qu'elle soit catholique, protestante ou juive. L'enseignement religieux, donné par l'instituteur, comprend quatre

heures par semaine (deux de catéchisme et deux d'histoire sainte). Le curé a non seulement l'inspection de l'enseignement religieux, mais la surveillance de la moralité et des manuels. Les instituteurs et institutrices sont formés dans des Ecoles normales, elles-mêmes à caractère religieux. L'école neutre est odieuse à tous les fidèles d'Alsace. Un compromis qui permettrait au clergé de venir deux heures par semaine donner l'enseignement religieux à l'école ne leur suffirait pas ; ils veulent l'école totalement religieuse.

3° Il y a peu de congrégations d'hommes, mais beaucoup de congrégations de femmes, surtout enseignantes comme les sœurs de Ribeauvillé, à qui l'on doit en grande partie le maintien des traditions françaises.

A Guebwiller, le maire protestant trouva moyen d'évincer de l'école les sœurs de Ribeauvillé. En Lorraine, par suite d'une nomination fâcheuse, il y eut même une grève scolaire, que le haut commissaire français dut venir apaiser. Les pères de famille se sont partout constitués en associations pour surveiller l'enseignement religieux à l'école.

Au point de vue religieux, il y a certaines causes de malaise en Alsace-Lorraine. Il y a d'abord la question épiscopale. On n'a aucun grief contre la personne des évêques de nationalité allemande, qui se sont montrés très corrects et qui sont très respectés par leur clergé. Au début de son mandement, Mgr Benzler, évêque de Metz, constate en termes pleins de tact la joie de ses diocésains de voir finir la guerre et de revenir à la France. L'évêque de Strasbourg, Mgr Fritzen, avait fort bien défendu les prêtres alsaciens accusés de sympathies françaises et ne voulait les frapper que pour des motifs canoniques ; son auxiliaire, Mgr Zorn de Bulach, avait su protéger le mieux possible son clergé contre la nécessité de servir dans l'armée allemande. On sait que les trois prélats ont envoyé leur démission à Rome ; Rome n'a pas encore répondu.

la France n'ayant posé aucune question à Rome.

Il y a déjà eu quelques actes d'anticléricalisme. A la faveur de l'expulsion des Alsaciens, fils d'Allemands, on a fait partir de bons instituteurs, remplacés par des instituteurs français mobilisés et souvent incrédules. Ils ne savent ni parler alsacien, ni assister à la prière dite par les enfants, ou bien ils refusent de faire la classe de religion. Certains hauts fonctionnaires de l'enseignement ont trop de raideur avec leurs subordonnés.

Que devront donc faire les Alsaciens ?

Compter sur eux-mêmes ! La ténacité de leur caractère est bien connue ; il faudra que le gouvernement français accepte ce qu'il ne pourra changer. L'ancien centre alsacien s'est réorganisé sous le nom d'Union populaire républicaine d'Alsace ; ce parti détenait, avant la guerre, plus de la moitié des mandats. Voici le programme dressé par M. l'abbé Haegi :

- 1° Maintien de la situation du culte ;
- 2° Confessionnalité de l'école publique ;
- 3° Maintien des lois sociales alsaciennes ;

4° Maintien de l'autonomie alsacienne telle qu'elle existait avant la guerre ;

5° Respect de la langue des Alsaciens ;

6° Liberté des congrégations.

Ce parti réclame un accord du gouvernement français avec Rome, un acte officiel français, de quelque nature qu'il puisse être, en registrant les droits des catholiques alsaciens. Il leur faut un engagement pour l'école confessionnelle, ou au moins l'école libre, seule entretenue par le budget. Les Alsaciens ne manquent pas de rappeler la politique tolérante de Louis XIV, qui n'appliqua point, en Alsace, la révocation de l'édit de Nantes.

L'Alsace est un excellent terrain d'action religieuse et régionaliste. Les catholiques français devront souhaiter qu'on applique à toute la France ce qu'aura su obtenir la vaillante Alsace.

M. de Lamarzelle, sénateur du Morbihan, spécialement invité à cette causerie, ajouta les précisions les plus intéressantes sur les dispositions des sphères gouvernementales à l'égard de l'Alsace.

NÉCROLOGIE

M. François BAZIN

Notre confrère M. François Bazin, directeur du *Salut*, journal bihebdomadaire de l'arrondissement de Saint-Malo, était né à Guingamp, le 28 février 1854. Il compléta son instruction primaire par des cours du soir qu'il suivit dans un lycée de Paris. Rappelé très tôt dans son pays natal, il épousa, en 1876, Mlle Bazouge, fille d'un imprimeur de Saint-Malo, et devint directeur du *Salut*. Poète et romancier, auteur de comédies et de nouvelles, il fut un grand laborieux. Bien qu'il n'eût pas appris de langues

mortes, il maniait admirablement l'ironie ; il était un véritable « gentleman du journalisme » ; tous reconnaissent sa valeur intellectuelle, sa courtoisie, sa loyauté. Ses articles nécrologiques étaient des modèles. A ses obsèques, célébrées à Saint-Malo, le lundi 17 février, le deuil était conduit par ses quatre fils. On remarquait, dans le cortège, M. Lemarié, sénateur d'Ille-et-Vilaine, et M. La Chambre, ancien député de Saint-Malo, qui prononcèrent des discours, et la plupart des notabilités du département.

M. François Bazin avait publié no-

tamment : *A l'Aventure* (Saint-Malo, J. Bazouge, 1885), livre de poésies, une brochure sur la Musique à Saint-Malo, et un humoristique « Appel d'un candidat complaisant ayant voté contre la réduction du tabac, contre les aumôniers militaires, contre les facteurs ruraux, et signé contre le maréchal de Mac-Mahon » (1877).

M. Pierre BIÉTRY

Nous apprenons la mort, à Saïgon, de M. Pierre Biétry, ancien député de Brest. Il était né à Fesche-l'Eglise (territoire de Belfort), le 9 mai 1872. Directeur du journal le *Jaune*, président de la Fédération Nationale des

Jaunes, il avait publié plusieurs ouvrages sur les questions sociales : *Le Socialisme et les Jaunes* (1906), *Les Jaunes de France et la question ouvrière* (1907), *Rouges et Jaunes, Leur Socialisme*. Il avait été député de Brest pendant une législature et avait fait campagne pour la liberté de l'enseignement. Il avait présenté un projet de loi sur la Séparation des Ecoles et de l'Etat et consacré à ce sujet un livre paru en 1910. Dans le *Trépiéd* il avait exposé ce qu'il appelait la *doctrine propriétaire*. N'ayant pas été réélu député, il s'était rendu en Indo-Chine et y avait fondé des affaires agricoles, industrielles et financières qui avaient pris un intéressant développement.

COMMUNICATIONS

Syndicat des Journalistes français

CANDIDATURES

M. Eugène Delahaye, né à Lille, le 30 juin 1881, directeur et rédacteur en chef du *Nouvelliste de Bretagne*, à Rennes, — présenté par MM. Jules Dassonville et Albert Cuvilliez.

M. René-Mathurin Bazin, né à Saint-Malo, le 4 mai 1884, directeur et rédacteur du journal *Le Salut*, à Saint-Malo.

M. l'abbé Louis Bethleem, né à Steenwerck (Nord), le 7 avril 1869, directeur et rédacteur en chef de *Romans-Revue*, de la *Gazette de la Presse*, etc., — présenté par MM. Georges Havard et Jules Dassonville.

INAUGURATION

DE LA MAISON DES JOURNALISTES

Le bureau de l'Association de la « Maison des Journalistes », présidé par M. Alfred Capus, de l'Académie française, rédacteur en chef du « *Figaro* », a été reçu, à l'Élysée, par M. le Président de la République, qu'il

a invité à assister à l'inauguration officielle de la « Maison des Journalistes ».

Le chef de l'Etat a accepté.

L'inauguration aura lieu le 17 avril prochain, 30, rue Louis-le-Grand.

Syndicat des Ecrivains français

SÉANCE DU 2 MARS 1919

ADMISSIONS

M. Nourrisson (Paul), demeurant rue Saint-Guillaume, 19. — Parrains : MM. Baussan (Charles) et Veillot (François).

M. l'abbé Klein, demeurant à Meudon (sentier de la Pointe). — Parrains : MM. Fénelon Gibon et général Canonge.

M. Régnier (Robert), demeurant 3, rue Mazarine, Paris. — Parrains : MM. Ledos et le général Canonge.

Le R. P. Gillet, de l'ordre de Saint-Dominique, 133, rue de Grenelle. — Parrains : R. P. Janvier et M. René Bazin.

M. le chanoine Prunel, vice-recteur de l'Institut Catholique, 74, rue de Vaugirard. — Parrains : Mgr Baudrillard et M. Fénelon Gibon.

CANDIDATURES

M. Ageorges (Joseph), demeurant à Paris, rue d'Alleray, 8. — Parrains : MM. Alfred Poizat et Veillot (François).

M. Rousseau (Louis-Paul-François), 276, boulevard Raspail. — Parrains : MM. Mirot et Ledos.

M. Funck-Brentano (Frantz), 61, rue Delambre. — Parrains : MM. Delandres et Ledos.

AVIS

Nos confrères du Syndicat des Écrivains qui n'ont pas encore envoyé leur cotisation de 1919 sont priés de l'envoyer sans retard à M. Gibon, faisant fonctions de trésorier, 14 bis, rue d'Assas.

CHRONIQUE

Mgr Touchet, dans son mandement de Carême, s'élève contre la lutte des classes : « Les patrons sont des hommes de sens, les ouvriers aussi ; entre ces hommes de sens les conflits doivent se discuter loyalement et avec le désir de les apaiser ». Sa Grandeur compte que les syndicats animés de l'esprit de sagesse pourront faire beaucoup de bien.

Dans sa station quadragésimale qui s'est ouverte le dimanche 9 mars, notre aumônier le R. P. Janvier a traité de la justice envers Dieu et a étudié successivement la vertu de religion — le culte privé — le culte public — la grandeur de la prière — l'efficacité de la prière — l'adoration et le sacrifice.

Les sujets de la retraite pascale seront : les prières adressées à Dieu — les prières adressées aux Saints — les intentions dans la prière — les qualités de la prière — la prière de Jésus pendant la Passion — le sacrifice de l'Eucharistie.

* Nous lisons dans la *Plus Grande Famille* (janvier 1919), qu'à l'occasion de l'Arbre de Noël, l'Union des Familles du VII^e arrondissement a distribué, le 21 décembre dernier, des diplômes d'hommage et de reconnaissance civique à des mères de neuf

enfants habitant sur cet arrondissement. Deux des chefs des belles familles ainsi distinguées étaient M. le député Lefebvre du Prey et M. Jean Guiraud.

A l'œuvre Saint-Luc :

La séance du 24 janvier était présidée par M. François Veillot. M. Ageorges parla du rôle des catholiques dans la presse et M. Emmanuel Faure, directeur de l'Œuvre, du rôle de la papauté. M. François Veillot prit alors la parole. Il releva éloquemment la triple forme d'apostolat de cette Société, la netteté de sa profession de foi catholique, sa sollicitude de promouvoir l'art chrétien, enfin sa filiale et respectueuse obéissance au Pontife romain. L'Œuvre Saint-Luc avait en effet adhéré à une déclaration de la Ligue apostolique pour le retour des nations à Jésus-Christ, demandant aux divers chefs d'Etat l'intervention du pape aux conférences qui doivent préparer la Société des Nations.

— Le 21 février, M. Henry Gaillard, de Champris, traita de « Quelques réformes urgentes de notre éducation nationale ».

— Le 7 mars, à une séance de musique religieuse fut représentée *La Samaritaine*, de M. Alfred Poizat.

— M. Camille Bellaigue a fait aux

Samedis du Trianon-Lyrique une causerie sur les *Deux Avars* de Grétry

— La seconde conférence consacrée par l'Union Française à la réforme de notre éducation nationale a été donnée le 26 février, par M. Henri Joly, membre de l'Institut, qui a pris pour sujet : *L'Éducation familiale*.

M. de Gailhard-Bancel, député de l'Ardèche, dont on connaît les admirables et fructueux efforts pour la propagation des syndicats agricoles, a présidé l'Assemblée générale des Agriculteurs chrétiens, qui fit du 23 au 24 février dernier, une nuit d'adoration à Montmartre.

Un Congrès National Français s'est tenu à Paris à la fin du mois de février, sous le patronage d'un grand nombre d'associations unies sur le terrain patriotique.

M. Simon Du Mesnil Thoret, secrétaire de l'Union antigermanique de France, y a présenté un rapport concluant à ce que les puissances ennemies soient contraintes de payer pour les dégâts commis et de rembourser les dépenses de guerre des alliés.

Notre confrère le chanoine Collin a pris part à la première Assemblée de l'Action Lorraine, tenue à Metz, le dimanche 9 mars, et y a fait acclamer le programme de ce groupe catholique.

Au Congrès de la Fédération des Unions de Syndicats professionnels féminins, tenu le 7 et le 8 février, au Musée Social, 5, rue Las-Cases, la séance du vendredi matin fut présidée par M. Henry Reverdy. Le dimanche à 3 heures, le discours de clôture fut prononcé par M. Duval-Arnould, conseiller municipal de Paris.

Nous avons le plaisir d'annoncer

l'apparition de la *Documentation catholique*, publiée par la Maison de la Bonne Presse. Le premier numéro double fait bien augurer de cette publication ; il contient des articles originaux signés, des actes épiscopaux, des articles juridiques, des extraits de revues et de journaux de tous pays, même des discours académiques.

L'abonnement est de 15 francs par an.

Nous apprenons que le lieutenant Antoine Redier, directeur de la *Revue française*, vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur, de la main du général Gouraud, à Strasbourg, et nous lui envoyons nos plus vives félicitations.

M. J. Sarda a fait, à Versailles, une conférence sur le « Mouvement religieux sous le Second Empire ».

M. José Vincent a fait une conférence sur les « Cantiques populaires », le lundi 10 mars, à la Gilde Notre-Dame, 21, rue du Cherche-Midi.

Nous apprenons que notre excellent confrère M. Vincent Biétreix (Tancrede de Visan), du « Syndicat des Journalistes français », vient d'être nommé secrétaire général du journal *Les Intérêts économiques*, organe hebdomadaire à douze pages, qui se publie à Lyon, 9, rue Gentil.

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment nos confrères de nous donner leur adresse exacte. Les mobilisés spécialement voudront bien nous dire où ils tiennent à recevoir le Bulletin et les communications de leur Syndicat. Nous prévenir quand ils auront regagné leurs foyers, afin que nous puissions faire les changements d'adresses.

BIBLIOGRAPHIE

M. le chanoine Audollent, directeur de la revue *L'École*, vient de réunir en un élégant petit volume intitulé *Le divin Maître* (Paris, 76, rue des Saints-Pères, prix 2 fr. 25) les Pages chrétiennes, que l'on avait le plaisir de lire l'an dernier en tête de chacun des numéros de cette excellente revue. « L'idéal de tout chrétien, dit-il dans sa Préface, doit être de reproduire dans sa vie les traits de Notre-Seigneur ». Enfant, élève et maître, Jésus fut toujours un modèle en tout. Une dizaine de petits chapitres sont consacrés à l'enfance, à l'adolescence, à la vie cachée de Jésus. Puis M. l'abbé Audollent étudie les divers auditoires auxquels s'adressa Notre-Seigneur, et enfin les qualités de l'éducateur. Le directeur diocésain de l'enseignement libre de Paris dédie, avec confiance, ces sortes d'élévations et de contemplations aux âmes qui veulent s'occuper d'apostolat et spécialement aux instituteurs libres.

M. Paul Bourget excelle à nous présenter de petits drames où il débrouille à merveille les cas de conscience les plus compliqués. Son nouveau volume, *le Justicier* (Paris, Plon, 8, rue Garancière, prix 4 fr. 50), contient cinq nouvelles. Celle qui donne son nom au volume est sans doute la plus belle. Le romancier part du fait souvent observé que deux frères élevés de même ont parfois des destinées morales bien différentes. Le riche ingénieur qui a ses fils tués à la guerre, finit par adopter un neveu, fils du frère déclassé qu'il n'a pas cru, jadis, pouvoir essayer de sauver. Dans la *Cachette*, un ancien élève de l'École des Chartes, descendant d'un domestique du château de Cherchemont, retrouve merveilleusement les bijoux de la noble famille de ce nom,

enterrés depuis la Révolution, mais le château a été vendu avec tout ce qu'il contient à un marchand de biens qui sera l'indigne bénéficiaire de ce trésor. Le *Carré d'orties* rappelle une émouvante aventure d'une châtelaine de l'Orne, sauvée de la guillotine par un médecin qui s'est épris de cette austère demoiselle. L'*Apache* met en scène un chauffeur, fils d'un proviseur de lycée, associé à une bande de malfaiteurs. Entré au service d'un bon maître, il n'ose pas aller jusqu'au bout du crime qu'on lui demande ; il ramène à son père le jeune enfant qu'on lui a dit d'enlever. Dans le *Fruit juge l'arbre*, un prêtre défrôqué, Pierre Anceline, assiste à la restitution, après confession, du porte-monnaie volé par un gamin. Saisi d'émotion, il offre à la chapelle de Notre-Dame de Consolation ses droits d'auteur pour le livre qui l'a fait condamner à Rome. Rarement le talent du grand romancier fut plus émouvant et plus séduisant.

AVIS

Il n'est rendu compte que des livres envoyés en double exemplaire à la Permanence, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris (VII^e). Un exemplaire est conservé pour la bibliothèque et l'autre est remis au rédacteur du Bulletin qui se charge du compte-rendu.

AVIS

Le Bureau-Permanence de la Corporation, 11, rue du Pré-aux-Clercs (VII^e), est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 9 h. 1/2 à midi et de 2 heures à 6 heures.

M. A. Tastevin de Nouvel se tient à la disposition des confrères de 1 heure à 2 heures, et, le soir, à partir de 8 heures.

Le Gérant : P. HAVETTE.

1109

BULLETIN MENSUEL

DE LA

CORPORATION

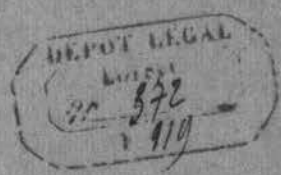
DES

PUBLICISTES CHRÉTIENS

ET DES

SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

2^e SÉRIE — N° 123



Mai 1919



AU BUREAU-PERMANENCE

PARIS

11, RUE DU PRÉ-AUX-CLERCS (VII^e)

IN MEMORIAM

« *Moriamur omnes in simplicitate
nostra.* »

I, MACCHABÉES, v. 37 ⁽¹⁾.



VICOMTE QUATRE-SOLS DE MAROLLES

PRÉSIDENT-FONDATEUR (1886)

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

décédé, le 10 Mars 1912,

dans l'exercice de ses fonctions.

MEMBRES DE LA CORPORATION MORTS POUR LA FRANCE

NOËL TROUVÉ, 1^{er} septembre 1914 (Verdun).

PIERRE DUPONNOIS, 30 septembre 1915 (Suippes).

ALBERT NICOLEAU, 27 septembre 1916 (en Champagne).

JEAN DE RICAULT D'HÉRICHAULT, 16 avril 1917 (Craonne).

Baron DE VILLEBOIS-MAREUIL, 23 octobre 1917 (fort de la
Malmaison).

Baron JOSEPH DU TEIL, 21 janvier 1918.

⁽¹⁾ « *Sachons tous mourir dans la simplicité de notre cœur.* » (Discours du R. P. Janvier, aumônier de la Corporation des Publicistes chrétiens, prononcé le 25 juin 1915, en la basilique de Sainte-Clotilde, pour le service funèbre célébré à la mémoire des journalistes et écrivains des armées françaises et alliées tombés au champ d'honneur).

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créée le 25 Mars 1886

2^e SÉRIE
N^o 123

SIÈGE SOCIAL : 76, rue des Saints-Pères
BUREAU et PERMANENCE : 11, rue du Pré-aux-Clercs
PARIS

Mai 1919

CONVOICATIONS

Les Assemblées générales de la Corporation et des Syndicats auront lieu le même jour que notre pèlerinage à Montmartre, le dimanche 22 juin. Cette année, nos Assemblées auront un intérêt exceptionnel, car il y sera discuté des questions très importantes, aussi bien pour la "Corporation des Publicistes chrétiens" que pour le "Syndicat des Journalistes français". L'ordre du jour du "Syndicat des Écrivains français" est aussi des plus intéressants. On sait combien ce Syndicat s'est développé, depuis quelque temps, et quels écrivains de marque il ne cesse de recruter.

Nous ne saurions donc trop insister auprès de nos confrères, afin que tous ceux qui en auront la possibilité soient fidèles aux rendez-vous que nous allons leur donner.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE du 22 Juin 1919

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Le Pèlerinage au Sacré-Cœur

Messe à la basilique, à 9 heures précises, à l'autel de la Sainte-Vierge.
Instruction du R. P. Janvier, Aumônier de la Corporation.
Consécration au Sacré-Cœur. — Salut et bénédiction.

Assemblée générale extraordinaire

sous la présidence de M. René Bazin, à 10 heures, dans une salle du Cercle catholique d'ouvriers, à côté de la Basilique.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Dissolution de la Corporation des Publicistes chrétiens ;
- 2^o Rapport de M. J. Sarda, trésorier ;
- 3^o Liquidation ;

Assemblée constitutive

ORDRE DU JOUR :

- 1° Formation de la nouvelle Corporation ;
- 2° Examen et vote des statuts proposés. — Election des membres du Conseil ;
- 3° Partage des fonds de la Caisse de Prévoyance entre le "Syndicat des Journalistes français" et le "Syndicat des Écrivains français", pour la création, à leur profit respectif, de Caisses de Prévoyance syndicales ;
- 4° Rapport moral de M. F. Veillot, secrétaire général de la Corporation ;
- 5° Réunion du Conseil corporatif, pour l'élection de son Bureau.

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS**Assemblée générale extraordinaire**

à 3 heures, dans une des salles du Restaurant du Petit-Véfour, au Palais-Royal.

ORDRE DU JOUR :

Modifications aux statuts, proposées par le Conseil. — Vote.

Assemblée générale ordinaire annuelle

ORDRE DU JOUR :

- 1° Renouvellement du tiers sortant du Conseil.
Suspension de séance, afin de permettre le dépouillement d' scrutin ; puis, le Conseil syndical étant renouvelé, réunion de celui-ci, pour l'élection de son Bureau, l'adoption du nouveau règlement de la Caisse des Retraites et la constitution d'une Caisse de Prévoyance syndicale ;
- 2° Reprise de la séance. Ratification du nouveau règlement de la Caisse des Retraites, adopté par le Conseil ;
- 3° Rapport moral du secrétaire ;
- 4° Rapport de M. Sarda, trésorier : Bilan et comptes de l'exercice 1918 ;
- 5° Rapport de M. Gabriel Sallé, vice-président, administrateur de la Caisse des Retraites, sur la situation et les opérations de cette Caisse en 1918 ;
- 5° Nomination de Commissaires des comptes, pour l'exercice 1919.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS**Assemblée générale ordinaire annuelle**

ORDRE DU JOUR :

- 1° Renouvellement du tiers sortant du Conseil ;
- 2° Rapport moral, par M. Gibon, sociétaire ;
- 3° Rapport du trésorier, M. Mihura : Bilan, comptes de l'exercice 1918.

RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL

Election par le Conseil de son Bureau.
Constitution d'une Caisse de Prévoyance.

DINER DE LA CORPORATION

A 7 heures précises, au restaurant du Petit-Véfour, Palais-Royal (galerie de Valois), dîner, *sous la présidence de M. René Bazin*.

Prix : 6 fr. 30 (0 fr. 50 en sus pour le service).

M. François Psalty, correspondant de *l'Écho de Paris*, à Constantinople, nous entretiendra du "Catholicisme à Constantinople".

Prière instante de s'inscrire d'avance, en adressant au gérant du Restaurant une simple carte de visite avec la mention : "Publicistes chrétiens".

Messe du 4 Mai

Nous avons eu la joie ce matin de retrouver notre aumônier, le R. P. Janvier, qui commença par remercier délicatement son remplaçant. Il avait eu le projet de nous parler l'hiver précédent des Sacrements, mais sa santé l'en avait empêché. Bien que ce fût la dernière réunion de l'année, il commença aussitôt par le baptême.

Après nous avoir exposé de quoi se compose le signe sacré du baptême, il nous rappela qu'en cas de nécessité chacun peut et doit baptiser. Le baptême de désir peut suppléer le baptême, à condition que celui qui y aspire reçoive le baptême aussitôt que possible.

Le P. Janvier s'étendit longuement sur les effets du baptême, qui efface les peines éternelles dues au péché. Pour quelle cause Dieu nous laisse-t-il les peines temporelles, c'est-à-dire la souffrance ? Saint Thomas d'Aquin en donne trois raisons :

1° Le Christ, qui est la tête, a souffert ; il faut que les membres, c'est-à-dire les hommes, souffrent aussi pour ressembler à Dieu en quelque façon ;

2° Pour cultiver les vertus en nous, la lutte est nécessaire ; Dieu nous laisse la concupiscence, suite et châtement du péché originel ;

3° Si le baptême enlevait les peines temporelles, nous aurions voulu le recevoir pour ce seul motif et nous aurions eu l'impassibilité.

Le P. Janvier insiste vigoureusement sur la nécessité de faire recevoir le baptême aux enfants le plus tôt possible après leur naissance, le jour même, s'il y a moyen. Le baptême nous fait enfants de Dieu, et la génération spirituelle est encore plus importante que la génération physique.

Le baptême nous fait naître à la vie spirituelle : il nous rend aptes aux trois vertus théologiques et aux quatre vertus cardinales, la prudence, la justice, la force et la tempérance. Le baptême confère les ver-

tus infuses. Mais il y a aussi les vertus acquises. On a tort d'interroger comme des docteurs certains convertis, alors qu'ils ne sont que des disciples ; parfois on est choqué de leur voir encore certains défauts après leur conversion, c'est qu'ils ont reçu seulement les vertus infuses ; ils n'ont pas les vertus acquises.

Le baptême est un des trois sacrements qui impriment un caractère ineffaçable et ne peuvent par conséquent pas être renouvelés ; le baptême nous confère la qualité de chrétien, tandis que la confirmation nous confère celle du soldat chrétien.

A la réunion de la Salle des Œuvres, M. l'abbé Van den Hout nous fit la surprise d'une conférence très captivante sur l'histoire du célèbre journal *La Libre Belgique*.

Dîner du 8 Mai

Les circonstances avaient retardé de huit jours notre réunion ordinaire. Autour de M. René Bazin, président de la Corporation, de M. Tastevin de Nouvel, président du Syndicat des Journalistes, on remarquait aux places d'honneur le commandant Yamamoto, notre aumônier le R. P. Janvier, Mgr A. Farges, M. l'abbé Van den Hout. Nous avons encore reconnu M. Joseph Ageorges, MM. les abbés Ambler, Aubert, Bertoye, Bertrin, Dom Besse, M. l'abbé Bethléem, MM. Victor Bucaille, G. de Contenson, P. Deslandres, L. Duval-Arnould, M. le chanoine Fonsagrive, MM. Geoffroy de Grandmaison, Roger Lambelin, Larrieu, F. de La Touche, E.-G. Ledos, Lefebvre du Prey, député, de Léstrange, Joseph Lucien-Brun, Victor Malliavin, Joseph Mollet, Molliet, de Montardy, le marquis de Montmorillon, le général Petetin, MM. Charles Pichon, Alfred Poizat, MM. les chanoines Poulin et Prunel, M. R. Regnier, M. l'abbé Ribaud, MM. Roger de Saint-

W 123

Maurice, J. Sarda, Sato, Eugène Tavernier, François Veillot.

M. René Bazin salua Mgr Farges, Dom Besse, un convive trop rare, M. Lucien-Brun, de passage à Paris, M. l'abbé Van den Hout, M. Sato, invité japonais, M. l'abbé Michel Ribaud, qui a été missionnaire dix ans au Japon d'où il envoyait des correspondances à la *Croix*. Il présenta délicatement le commandant Yamamoto, qui nous parlera d'un pays dont nous apprécions déjà deux qualités : le courage militaire et la courtoisie.

Le commandant Yamamoto s'exprima en un français impeccable et prouva qu'il avait eu bien tort de solliciter notre indulgence. Il laissa vraiment déborder son cœur. Sa causerie fut tellement entraînante qu'elle fut aussitôt retenue par les *Nouvelles Religieuses* où l'on pourra en lire le texte complet. C'est à peine si nous en osons retracer quelque reflet.

Après nous avoir dit quelques mots des religions païennes : shintoïsme, bouddhisme, religion de Confucius, il déplora l'indifférence religieuse du Japon, où les catholiques sont à certains points de vue comme les premiers chrétiens dans l'empire romain.

Le catholicisme fut apporté au Japon en 1549 par Saint François-Xavier et fit des progrès étonnants jusqu'à son interdiction brutale en 1638. Mais pendant plus de deux siècles il se conserva quelques traditions catholiques, de sorte que des chrétiens purent accueillir les premiers missionnaires en 1859. Ce sont surtout les prêtres des Missions étrangères de France qui ont évangélisé le Japon, de sorte que France et catholicisme peuvent être considérés là-bas comme synonymes. C'est la langue française qui conserve le plus de la religion.

Les missionnaires français se sont attiré beaucoup de sympathie. M. Saïonji, premier délégué à la Conférence de la paix, avait autrefois ouvert pour eux une souscription qui

produisit 400.000 francs. On compte depuis cinquante ans 20.000 conversions ; le fils du ministre M. Motono est catholique. L'Association de la Jeunesse catholique à Tokio compte déjà 200 membres. Si le Japon se convertit un jour, ce résultat sera dû en grande partie aux mérites et aux prières des femmes japonaises.

L'apostolat catholique rencontre des difficultés de la part des protestants dont les ministres ont plus de ressources et de protections politiques. L'histoire de l'Europe n'est malheureusement enseignée que dans des manuels athées ou protestants. Il n'y a pas de propagande par les brochures et il n'y a pas de journal catholique quotidien.

Les missionnaires protestants sont dix fois plus nombreux ; on compte au Japon 70.000 catholiques seulement contre 107.000 protestants, mais les catholiques sont presque tous pratiquants.

La conversion du Japon est d'autant plus souhaitable que ce pays a une grande influence dans l'Extrême-Orient, qui compte 1 milliard de païens. Il y a en Occident des prières qui contrebalancent les crimes. Que la France aide donc le Japon de ses prières et de ses missionnaires ! Et le commandant Yamamoto termine par un vœu pour le règne de la vraie paix, qui ne se trouve que dans l'Eglise, et non dans des institutions purement humaines.

M. René Bazin releva éloquentement la foi, la simplicité, l'émotion, de « notre ami, de » notre frère Yamamoto ».

Le P. Jarvîer, prenant pour la première fois la parole à notre dîner depuis le 1^{er} décembre, salua M. l'abbé Van den Hout qui nous avait parlé de la *Libre Belgique* le dimanche précédent ; il proclama toute son admiration pour le cardinal Mercier et souhaita que la Belgique reçût les réparations qui lui sont dues de droit humain et de droit divin.

COMMUNICATIONS

Syndicat des Journalistes français

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL

A l'assemblée générale du dimanche 22 juin, il sera procédé au renouvellement du tiers sortant du Conseil syndical.

Les membres sortants sont : MM. H. Bazire, le chanoine Bertoye (Franc), Oscar Havard, Latouche. Ils sont rééligibles. Le Conseil propose : en remplacement du vicomte de France, démissionnaire, M. Henri de Cardonne, rédacteur en chef, depuis de longues années, de l'*Avenir de Loir-et-Cher*, journal quotidien de Blois, et, en remplacement de M. Ernest Renault, démissionnaire également, M. Alfred Michelin, rédacteur à *La Croix*, de Paris. Ces deux membres du Syndicat sont des professionnels dans toute l'acception du mot et de nos plus sympathiques et distingués confrères.

A la fin du *Bulletin*, on trouvera des bulletins de vote.

ADMISSIONS

Dans sa séance du 23 mai 1919, le Conseil a admis comme membre du Syndicat MM. :

Eugène Delahaye, né à Lille, le 30 juin 1881, directeur et rédacteur en chef du *Nouvelliste de Bretagne*, à Rennes, — présenté par MM. Jules Dassonville et Albert Cuvilliez.

René-Mathurin Bazin, né à Saint-Malo, le 4 mai 1884, directeur et rédacteur du journal *Le Salut*, à Saint-Malo, — présenté par MM. L. Boivin et J. Dassonville.

L'abbé Louis Bethléem, né à Steenwerck (Nord), le 7 avril 1869, directeur et rédacteur en chef de *Romans-Revue*, de la *Gazette de la Presse*, journaux d'information, de critique et de polémique religieuse et sociale, etc., — présenté par MM. Georges Havard et Jules Dassonville.

LA MAISON DES JOURNALISTES

La « Maison des Journalistes », ainsi que nous l'avons annoncé, a été inaugurée, le 17 avril, par M. le Président de la République, accompagné du Président de la Chambre, de plusieurs ministres, des préfets de la Seine et de Police, des présidents du Conseil municipal et du Conseil général, de plusieurs généraux et de nombreuses personnalités du Parlement et de la Presse.

Les superbes cavaliers de la Garde républicaine, qui avaient revêtu leur uniforme de gala, faisaient la haie, et la musique de la Garde prêtait à la cérémonie son harmonieux et brillant concours.

M. Poincaré a été reçu par notre confrère M. Alfred Capus, membre de l'Académie française, président de la Maison des Journalistes, qu'entouraient les vice-présidents, MM. Louis Latapie, Marcel Sembat, Paul Degouy et Maurice Sarraut ; M. Mario Sermet, trésorier-général ; M. Ch.-Pierre Géringier, secrétaire général, et les membres du Comité, parmi lesquels notre ami M. A. Tastevin de Nouvel, président du *Syndicat des Journalistes Français*.

M. Alfred Capus a souhaité la bienvenue à M. Poincaré. Puis il a précisé l'esprit qui avait inspiré la création de la Maison des Journalistes. « Elle est conçue, a-t-il dit, en dehors de toute politique, elle ne distingue pas entre les opinions, elle ignore les partis, elle est professionnelle, elle restera cordiale et tolérante. »

Le président de la République, dans une réponse pleine de simplicité et d'humour, a rendu hommage à l'effort qui avait abouti au succès d'une idée que beaucoup croyaient impossible de réaliser, surtout à l'heure où elle était mise en avant. — C'était le 23 mars 1918, au moment même où la monstrueuse Bertha inaugurait son bombardement de la capitale.

M. Poincaré a terminé, en faisant l'éloge de notre confrère M. Pierre Géringer, « l'âme de l'entreprise », qu'il a décoré de la Légion d'honneur.

Quelques jours plus tard, a été tenue l'assemblée générale de la Maison des Journalistes, devant une brillante assistance qui comprenait des représentants de la Presse de toutes les opinions.

L'installation de la Maison des Journalistes est parfaitement bien comprise. Elle comporte deux étages, 30, rue Louis-le-Grand : un entresol et un premier. C'est vaste et élégant, bien que provisoire, puisque la Maison des Journalistes doit s'élever sur un terrain qui lui a été donné par la Ville de Paris, au coin des rues du Louvre et d'Aboukir. — Peut-être, dans la suite, ce terrain, très étendu, sera-t-il échangé contre un autre.

Le restaurant de la Maison des Journalistes est ouvert à ceux de nos confrères qui sont munis de la carte de sociétaire. Le menu, qui comporte deux hors-d'œuvre, un plat de résistance, un légume, un fromage et un dessert, leur est compté 3 fr. 50, café compris ; le vin seul est payé en plus. Les repas, qui ont lieu par grandes et petites tables, commencent le matin à 11 heures et le soir à 7 heures. On fait repasser les plats, de façon à ce que les convives qui ont gros appétit ne quittent pas le restaurant sans avoir apaisé leur faim. La cuisine, de l'avis unanime, est excellente.

Nous rappelons que la cotisation de la Maison des Journalistes est de 30 francs pour Paris, de 10 francs pour les confrères des départements.

Ceux de ces derniers qui auraient versé la cotisation d'abord fixée à 6 fr. voudront bien envoyer au trésorier de notre Syndicat, M. Sarda, 15, boulevard de la Reine, à Versailles, les 4 francs restant à verser, ou, s'ils renonçaient à faire partie de la Maison des Journalistes, nous écrire de

leur rembourser les 6 fr. ou de les porter en avance sur la cotisation syndicale.

LES CHEMINS DE FER

Certaines compagnies adressent un bulletin aux intéressés pour l'obtention des bons de demi-tarif, avec indication de la 1^{re} classe, lorsque le demandeur n'a pas spécifié la classe qu'il compte utiliser. Nos confrères, s'ils veulent s'éviter et nous éviter à nous-mêmes toutes sortes d'ennuis et pertes de temps (échange de lettres, réclamations, frais d'affranchissement...) doivent en conséquence avoir soin de nous indiquer la classe qu'ils choisissent.

Ceci, de crainte d'erreurs, pour toutes les compagnies.

— On demande parfois, le même jour, le parcours à demi-tarif, pour plusieurs voyages successifs sur le même réseau, afin de s'éviter la peine de nous récrire. Dans ce cas, nous sommes obligés, de crainte d'un refus possible des compagnies, de faire autant de demandes qu'il y a de voyages en question, avec un intervalle de trois ou quatre jours entre chaque demande. Ceci, sans parler du surcroît de travail, nous oblige à dépenser autant de fois 0 fr. 30 de timbres qu'il y a de demandes. Que nos confrères veuillent bien, alors, nous envoyer ces 0 fr. 30 pour chacun des voyages en vue. Il n'est vraiment pas admissible que ce soit la caisse du Syndicat qui ait à supporter ces frais d'affranchissement.

— Nous rappelons que l'on doit nous adresser :

1^o Un timbre de 0 fr. 15 pour la demande à la compagnie ;

2^o Une enveloppe affranchie à 0 fr. 15 — FORMAT COMMERCIAL (réclamation des compagnies), afin qu'elle puisse contenir les bons, — enveloppe portant l'adresse du destinataire, des-

tinée à l'envoi du bon par la compagnie ;

3° Fournir autant de timbres pour les demandes qu'il y a de compagnies sollicitées et autant d'enveloppes affranchies, avec la suscription, pour l'envoi des bons.

Comme d'autres Syndicats de Presse, nous serons forcés de ne tenir aucun compte des demandes de bons qui ne seront pas conformes à ces indications (décision formelle du Conseil syndical).

Syndicat des Ecrivains français

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL

A l'assemblée générale du 22 juin, le Syndicat devra renouvelé, pour un tiers, le Conseil syndical. Les membres sortants sont MM. F. Gibon, Firmin-Didot, J. Mihura. Ils sont rééligibles. Le Conseil propose, en outre, MM. Alfred Poizat et Charles Bausan. On trouvera des bulletins de vote à la fin du *Bulletin*.

ADMISSIONS

Le 5 avril, le Syndicat des Ecrivains Français a admis :

M. Ageorges (Parrains : MM. Poizat et Veillot), 8, rue d'Alleray, Paris.

M. Funck-Brentano (Parrains : MM. Deslandres et Ledos), 61, rue Delagarde, Montfermeil.

M. François Rousseau (Parrains : MM. Mirot et Ledos), 276, boulevard Raspail, Paris.

Dans sa séance du 4 mai, le Conseil a prononcé l'admission de M. Emmanuel Faure.

CANDIDATURES

Le P. Th. Mainage, des Frères Prêcheurs, rédacteur en chef à la *Revue des Jeunes*, demeurant à Paris, 122, rue de Grenelle, présenté par MM. Veillot et Gibon.

M. l'abbé Mugnier, vicaire à la cathédrale de Langres, présenté par les mêmes.

Le P. Stanislas Reynaud, des Frères Prêcheurs, demeurant à Neuilly, 25, rue de Chartres, présenté par le R. P. Janvier et M. P. Deslandres.

M. l'abbé Michel Ribaud, vicaire à Saint-Marcel, demeurant à Paris, 38, rue Campo-Formio, présenté par MM. Robert Regnier et Ledos.

M. l'abbé Verdier, supérieur des Carmes, 74, rue de Vaugirard, à Paris, présenté par Mgr Baudrillart et M. Gibon.

CHRONIQUE

Le 10 avril, Mgr Baudrillart a prononcé à l'Académie Française l'éloge de son prédécesseur le comte Albert de Mun. Nous avons d'autant plus le devoir d'analyser ce discours que le comte de Mun fut l'un des fondateurs et l'un des inspirateurs de notre Corporation.

Ces pages sont bien dignes du véridique historien qui, tout en faisant fort grande la part de l'éloge, ne

craignit pas de regretter le manque de préparation sur certains sujets qui fit du comte de Mun plutôt l'orateur que le théoricien de son parti.

Par une curieuse ascendance, le comte et la comtesse de Mun étaient tous deux de la famille du philosophe incroyant du XVIII^e siècle, Helvétius. Né en 1841, Albert de Mun fit ses premières armes en Algérie ; il a la douleur de voir Sedan et Metz

et quand il rentre en France, c'est pour participer à la répression de la Commune. De là date sa vocation sociale, qu'il a lui-même racontée, on sait avec quelle simplicité. C'est un modeste frère de Saint-Vincent-de-Paul, Maurice Maignen, qui l'amène à fonder les Cercles catholiques d'ouvriers. Mais cet apostolat n'étant pas compatible avec sa carrière d'officier, il donne sa démission et entre bientôt au Parlement, où il représentera le Morbihan, puis le Finistère. Il avait tous les dons de l'orateur et il préparait beaucoup ses discours. Le premier, il a demandé que les syndicats eussent la capacité civile et la responsabilité ; il réclama l'intervention de l'Etat dans la législation internationale du travail. Presque tout le bien qu'il voulut réaliser était accompli avant sa mort, et le reste va être consacré par le traité de paix. Mais on lui emprunta tellement ses meilleures idées, que nous n'avons pas de loi de Mun. Il eut bien des déceptions politiques, mais son zèle social et patriotique ne fléchit jamais.

En 1903, une cruelle maladie lui interdit la tribune ; il se fit journaliste ; il voyait, depuis plusieurs années, la grande guerre machinée par l'Allemagne et la violation de la neutralité belge. Il était donc bien préparé, au mois d'août 1914, à prendre « le ministère de la confiance nationale ». Combien ses articles de l'*Echo de Paris* n'ont-ils pas raffermi de courages ! Son dernier bienfait fut le rétablissement des aumôniers. Il avait suivi, bien que déjà très malade, le gouvernement à Bordeaux. C'est là que la mort vint le prendre, le 5 octobre 1914. « Il tomba tout entier, comme un beau chêne qui s'abat. A soutenir nos cœurs, il avait brisé le sien ».

Ce beau discours a paru en brochure chez Bloud et Gay, 3, rue Garancière.

A L'INSTITUT CATHOLIQUE

Nous devons signaler le cours du P. de La Brière à cause de l'intérêt

exceptionnel du sujet qu'il traite : *Le rôle international de la papauté depuis la chute du pouvoir temporel*. Le conférencier a très judicieusement fait précéder son récit historique de deux études générales sur la souveraineté pontificale et sur les garanties de l'indépendance pontificale.

Depuis 1870, le Pape est-il encore un souverain ? Y a-t-il une souveraineté sans possession d'un territoire ? Oui, il y a une souveraineté personnelle du Pape ; le Pape, chef des catholiques, est indépendant de tout pouvoir humain. Le gouvernement français et le gouvernement italien l'ont parfois reconnu eux-mêmes. La loi de Séparation en France, acte unilatéral, n'a pu dépouiller le Pape de sa souveraineté. Lorsque le nonce était le doyen du corps diplomatique, le considérait-on comme le représentant d'un souverain inférieur à ceux avec qui il était en relations ?

La loi des garanties de 1871 contient des articles qui, pris isolément, sont parfois louables, mais le gouvernement italien l'a laissé dormir quand c'était son intérêt. Cette loi a le tort, aux yeux du Saint-Siège, d'être une loi italienne, à la merci d'une majorité parlementaire. Le grand prestige de la papauté, depuis 1870, vient surtout de son constant refus d'accepter la loi des garanties. Il est juste de reconnaître que depuis la grande guerre une indéniable amélioration s'est produite dans les relations entre le Vatican et le Quirinal ; témoin la présence d'un catholique dans le ministère d'union sacrée et l'envoi direct au roi d'Italie de la note pontificale du 1^{er} août 1917. Mais le dissentiment fondamental subsiste, la papauté demande que sa situation soit garantie par toutes les grandes puissances.

Les autres cours du P. de La Brière ont pour sujets : *Le Saint-Siège et les Conférences de La Haye ; Une médiation de Léon XIII et un arbitrage de Pie X ; La question des Lieux Saints ; Le protectorat des Missions de Chine ; Le Concordat des Yougo-Slaves ; La Papauté durant la grande guerre.*

* * *

Nous sommes heureux de féliciter nos confrères, MM. le chanoine Collin et M. l'abbé Wetterlé, qui ont reçu la décoration de la Légion d'honneur dans la grande promotion de la libération, en l'honneur des Alsaciens-Lorrains de tous les partis.

Le soir de la remise des décorations, M. Millerand, haut commissaire à Strasbourg, a retenu les nouveaux promus dans un banquet où ont été prononcées de belles paroles d'union sacrée. On sait que la décoration du chanoine Collin lui était due depuis bien des années, mais que le gouvernement allemand avait opposé son veto au désir du gouvernement français.

* * *

Notre confrère M. Fossé d'Arcosse, après que interruption de dix mois, vient de reprendre, à Soissons même, la publication de son journal *l'Argus Soissonnais*. Le mérite est grand de l'avoir fait si tôt, lorsqu'on songe à la situation de cette ville qui n'a pas été mieux traitée par l'Allemand que les régions avoisinantes, ravagées à nouveau par les batailles, les pillages et les incendies.

Notre distingué confrère, dont on connaît la vaillance, au moment de l'entrée des Boches à Soissons, a adressé aux populations de son pays un émouvant appel, les adjurant de conserver parmi eux l'union sacrée.

* * *

L'Académie des Jeux Floraux de Toulouse vient de décerner le premier prix (violette d'argent) à notre confrère M. Louis Boivin, rédacteur au journal *Le Salut*, de Saint-Malo, pour le poème qu'il avait présenté au concours de poésie française, intitulé : *Debout les Morts !*

Nos bien sincères félicitations.

* * *

Parmi les confrères qui nous reviennent par suite de la démobilisa-

tion, nous avons plaisir à saluer M. Maurice Beauchamp, ancien rédacteur en chef des *Tablettes des Deux-Charentes*, officier au 110^e bataillon de tirailleurs sénégalais, promu lieutenant au début de cette année. Il s'était signalé, avant la guerre, par une belle campagne patriotique de rénovation française et de prévoyance contre le péril allemand.

* * *

Le tome III de *La Révolution russe*, par M. Claude Anet, notre invité du mois d'avril, vient de paraître chez Payot ; il embrasse la période de novembre 1917 à janvier 1918.

* * *

Le 10 avril 1919, M. Joseph Depoin, à la réunion de la Société des Études historiques, a fait une communication sur l'Enigme shakespearienne. Pour des raisons graphologiques, il adhère à la thèse de M. Abel Lefranc, attribuant à un grand seigneur anglais, Lord Stanley, comte de Derby, les pièces mises jusqu'à présent sous le nom de William Shakespeare.

* * *

Nous remercions M. François Veillot d'avoir, dans la *Libre Parole* du 17 avril, donné de larges extraits de notre *Bulletin* du mois de mars, qui avait la chance exceptionnelle de contenir *in extenso* la communication de M. le Fur, le sermon du P. Gillet et l'analyse d'une causerie du P. de La Brière.

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment nos confrères de nous donner leur adresse exacte. Les mobilisés spécialement voudront bien nous dire où ils tiennent à recevoir le *Bulletin* et les communications de leur Syndicat. Nous prévenir quand ils auront regagné leurs foyers, afin que nous puissions faire les changements d'adresses.

2123

BIBLIOGRAPHIE

M. Henry Bordeaux avait fait, en 1905, un voyage sur les bords du Rhin, en remontant le grand fleuve : il y recherchait les souvenirs de la France et ceux des grands écrivains allemands nés sur ses bords. Ces Paysages romanesques étant devenus fort rares, il les réimprime aujourd'hui avec ce titre : *Sur le Rhin* (Paris, Plon, 1919, in-12 de 328 pages. Prix, 4 fr. 50). Il y ajoute une seconde partie d'égale longueur sur les glorieuses entrées à Strasbourg et à Metz et ses impressions sur les régions que nous occupons dans le Palatinat. Il préconise l'utilité d'une longue occupation militaire pour protéger efficacement notre pays contre une Germanie d'abord abasourdie, mais nullement domptée.

* * *

Pendant la guerre, le public connaissait quelques exploits des as (encore a-t-il fallu la mort de Védrières pour qu'on ait appris la nature de certaines de ses missions), mais on peut affirmer qu'il ne savait pas grand-chose du travail utile de l'aviation. Quand une ville ouverte était victime d'un raid meurtrier, le public s'écriait : Que font donc nos avions ? Ce qu'ils faisaient sur le front et chez l'ennemi, M. Jacques Duval, qui a écrit sur ce sujet sous le pseudonyme de *La Cigogne*, nous l'expose dans *L'armée de l'air* (Edition française illustrée, 30, rue de Provence. Prix, 2 fr. 50). En moins de cent pages, il tient la gageure de nous renseigner sur la construction des avions, les parcs d'aviation, qu'il n'est pas très facile d'aménager, la foule des modestes serviteurs de l'aviation, la durée d'un appareil, les épreuves imposées au personnel navigant, la caractéristique des avions de chasse et de bombardement, etc. C'est un petit livre parfait de préci-

sion et de clarté ; il conserve son intérêt en présence du développement auquel est appelée certainement l'aviation civile ; la note poétique n'en est pas absente.

* * *

La guerre dans laquelle une loi injuste a jeté comme combattant le clergé de France a engagé M. Oscar Havard à étudier *Le prêtre soldat dans l'histoire* (1 vol. in-8° de 448 p., chez Bloud et Gay, 3, rue Garancière. 5 francs, plus majoration de 30 %). Il montre avec une grande érudition que, dans des circonstances particulières, l'Eglise sut déroger à ses lois. Ayant créé la France à Reims, elle ne pouvait l'abandonner dans sa lutte pour la civilisation. Notre confrère énumère longuement les services que les contingents amenés par l'Eglise féodale rendirent à la patrie ; le légendaire Turpin, de la Chanson de Roland, eut bien des imitateurs réels. En Orient, les ordres militaires du Temple et de l'Hôpital défendent la Terre-Sainte. L'Eglise crée la « chevalerie », que Léon Gautier appelait : « la force armée au service de la vérité désarmée ». En 1212-1214, Las Navas de Tolosa, Muret, Bouvines, sont trois victoires gagnées grâce au clergé. Au xiv^e siècle, le cardinal Albornoz reconquiert les Etats de l'Eglise et, en 1509, le cardinal Ximénès conquiert Oran. Malheureusement, au xvi^e siècle, la Réforme vient couper l'Europe en deux et précipiter la plupart des pays occidentaux dans des guerres de religion. Les prélats et les curés batailleurs de la Ligue contribuent à conserver la France au catholicisme. Cependant la conception du prélat guerrier semble passée de mode et l'on s'étonne de voir Richelieu faire de l'archevêque de Bordeaux, Sourdis, un amiral.

Mais M. Oscar Havard ne se borne

pas à notre patrie, il sait rendre justice même à ceux qui se sont battus contre nous, le loyal cardinal Ruffo, de Naples, les évêques espagnols qui ressuscitèrent leur nation à qui Napoléon voulut imposer une dynastie étrangère.

Mgr Jarlin défendant en 1900 la Légation de Pékin contre les Boxers, et quelques exploits des prêtres soldats dans la grande guerre terminent dignement ce beau livre où M. Oscar Havard, appuyé sur une forte documentation, notamment sur les chroniqueurs du moyen âge, a mis en lumière bien des faits peu connus.

Les Ruses légales et roueries financières, par M. Fernand Nicolay (Perrin, 35, quai des Grands-Augustins, prix 4 fr. 50), sont un ouvrage tout à fait neuf et utile. On se plaint parfois de certains procédés par lesquels le bon public est tenu à l'écart des affaires financières où il a été admis à verser son argent. Pour nous faire comprendre ses critiques contre les agissements de quelques banquiers, M. Nicolay imagine une veuve qui ne sait comment gérer sa fortune. Elle confie ses fonds à un banquier d'origine juive. Bientôt elle se déte et veut le faire surveiller par un ancien avoué. Malheureusement, loin de s'acquitter de ce mandat, le surveillant se laisse enjôler par le drôle au point de lui donner une de ses filles en mariage. Naturellement, le flibustier ruine sa jeune femme et, au moment où ses coupables agissements vont être publiquement dévoilés, il meurt mystérieusement. Sous cette simple trame, M. Nicolay a su glisser d'excellents conseils tirés de son expérience d'avocat.

Le Capitaine, par Antoine Redier (Paris, Payot, 106, boulevard Saint-

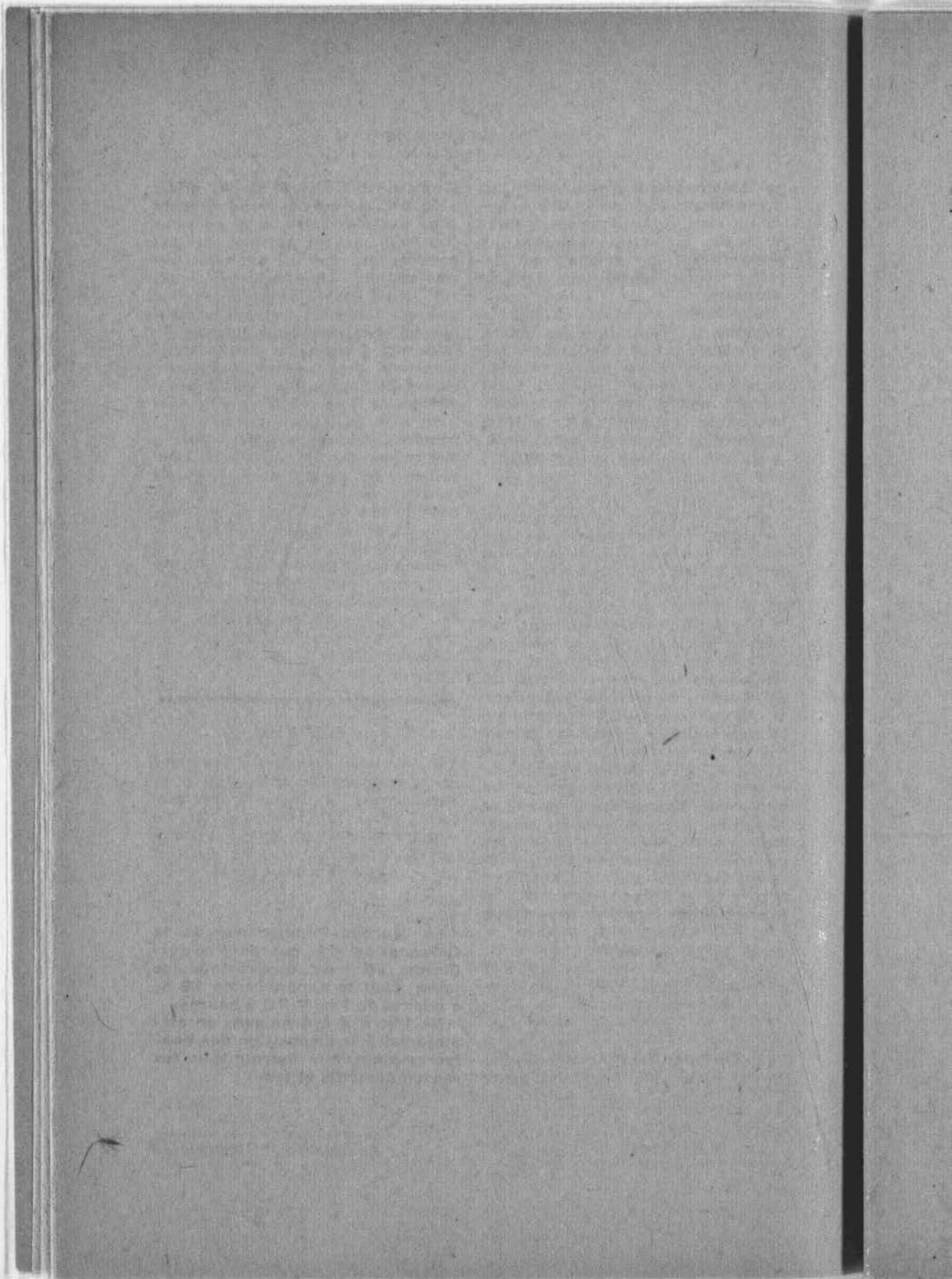
Germain, in-16 de 242 pages, prix : 4 fr. 50), est une suite d'entretiens entre un vieux capitaine et un jeune lieutenant sur les qualités que doit posséder un chef. Le capitaine est représentant d'une marque d'apéritif ; il est loin d'être parfait, mais il veut que son jeune ami soit meilleur que lui. Les principales qualités du chef sont l'amour, la justice et la puissance. Mais il ne s'agit plus seulement de l'armée : la splendide résistance de Gouraud au 15 juillet 1918 a sonné le glas des espérances allemandes : l'ennemi ne peut tarder à être vaincu. Olivier, après avoir commandé à ses soldats, devra diriger sa femme et ses enfants. Dans la reconstruction de la France nouvelle, le problème de la famille nombreuse s'impose plus que jamais après nos douloureuses saignées. Le capitaine va mourir de sa blessure, mais il a eu le temps d'apprendre la victoire de la France. Et cet agréable ouvrage, commencé en Champagne, le lieutenant Redier a eu la joie de l'achever à Strasbourg.

AVIS

Il n'est rendu compte que des livres envoyés en double exemplaire à la Permanence, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris (VII^e). Un exemplaire est conservé pour la bibliothèque et l'autre est remis au rédacteur du Bulletin qui se charge du compte-rendu.

Le Bureau-Permanence de la Corporation, 11, rue du Pré-aux-Clercs (VII^e), est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 10 h. à midi et de 1 h. 1/2 à 6 heures.

De 1 h. 1/2 à 4 heures, un employé est à la disposition des confrères pour leur fournir tous les renseignements utiles.



STATUTS ET RÈGLEMENTS

de la " Corporation "

et du " Syndicat des Journalistes français "

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Fondée le 29 Avril 1886

TITRE I

Objet. — Dénomination. — Durée.
— Siège.

ARTICLE PREMIER. — Il est constitué, entre les journalistes et les écrivains qui adhèrent aux présents statuts et satisfont aux conditions formulées ci-dessous, une Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

ART. 2. — L'Association a pour objet d'unir ses membres entre eux, de les fortifier mutuellement dans leur vie chrétienne et dans leur apostolat religieux et patriotique et d'étudier les questions intéressant l'Eglise et la Patrie, soulevées par les temps présents.

ART. 3. — L'Association prend la dénomination de CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS.

ART. 4. — La durée de l'Association est illimitée ; le nombre de ses membres l'est également.

ART. 5. — Le siège de l'Association est à Paris, 76, rue des Saint-Pères. Il peut être transféré dans tout autre immeuble de Paris par simple décision du Conseil corporatif.

TITRE II

Admission. — Cotisation.

ART. 6. — Pour être admis dans l'Association, à titre de membre actif, il faut :

- 1° Être Français ;
- 2° Être notoirement catholique ;
- 3° Être membre du SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS ou du SYNDICAT DES ECRIVAINS FRANÇAIS ;
- 4° Avoir été agréé individuellement par le Conseil corporatif.

ART. 7. — Le candidat doit adresser au Président de l'Association :

- 1° Une demande écrite d'admission accompagnée d'une adhésion explicite aux statuts ;
- 2° Une attestation de deux « parrains » membres de la « Corporation », certifiant qu'il remplit les trois premières conditions fixées par l'article 6 ;
- 3° La cotisation de l'année en cours, telle qu'elle est fixée par l'article 9.

ART. 8. — Un membre du Conseil corporatif est chargé de faire une enquête et de présenter au Conseil un rapport sur la candidature. Le Conseil statue au scrutin secret sur l'admission, qui ne peut être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

ART. 9. — Tout membre actif de la « Corporation des P. C. » doit verser, chaque année, une cotisation de 5 francs, qui ne peut être rachetée.

ART. 10. — En outre des membres actifs, l'Association comprend :

- 1° Des membres honoraires, qui doivent être français, notoirement catho-

liques et agréés par le Conseil corporatif. Ils s'engagent à verser une cotisation annuelle de dix à cinquante francs, qui peut être rachetée par un versement unique de dix fois la cotisation annuelle.

2° Des membres correspondants, qui peuvent être étrangers, nommés par le Conseil corporatif. Ils payent une cotisation annuelle de dix francs.

Les membres honoraires et correspondants reçoivent le *Bulletin* de la Corporation.

Les membres honoraires et les membres correspondants n'ont pas accès aux Assemblées générales.

ART. 11. — La cotisation annuelle est due par tout associé faisant partie de la Corporation au 1^{er} janvier de l'année. Elle est payable du 1^{er} janvier au 1^{er} avril. Passé ce délai, elle est recouvrée aux frais de l'associé.

ART. 12. — Le Conseil peut, dans certains cas laissés à son appréciation, accorder aux associés un délai pour le paiement ou même la remise des cotisations échues.

TITRE III

Démission. — Exclusion.

ART. 13. — Tout membre de la Corporation peut s'en retirer à tout instant, mais il reste débiteur de la cotisation de l'année courante.

La démission doit être adressée par lettre recommandée au Président, qui en accuse purement et simplement réception.

ART. 14. — Tout associé qui n'ayant obtenu ni remise, ni délai et après deux avis, dont le second doit être donné par lettre recommandée, omet de s'acquitter de sa cotisation annuelle est réputé, de plein droit, démissionnaire et rayé des listes de la Corporation.

ART. 15. — Le Conseil corporatif peut, pour des raisons graves dont il est seul juge, prononcer l'exclusion d'un membre de la Corporation, après l'avoir appelé à présenter toutes explications utiles.

Cette décision doit être prise au scrutin secret et à la majorité des deux tiers des membres présents.

ART. 16. — Le membre démissionnaire ou exclu ne conserve aucun droit sur le patrimoine de la Corporation.

TITRE IV

Direction. — Administration.

ART. 17. — La Corporation est dirigée et administrée par un Bureau, assisté d'un Conseil corporatif.

Les fonctions des membres du Bureau et du Conseil corporatif sont gratuites.

ART. 18. — Le Conseil corporatif se compose de dix-huit membres élus par l'Assemblée générale de l'Association, au scrutin secret et à la majorité des suffrages exprimés.

Seuls sont éligibles les membres en fonction du Conseil du *Syndicat des Journalistes Français* et du Conseil du *Syndicat des Ecrivains Français*. Le Conseil peut soumettre à l'Assemblée générale une liste de candidats.

ART. 19. — Les membres du Conseil sont élus pour trois ans. Le Conseil se renouvelle, chaque année, par tiers, d'après un roulement établi au début de la Corporation par voie de tirage au sort. Les membres sortants sont toujours rééligibles. Pour l'élection du Conseil, le vote par correspondance est admis.

ART. 20. — Le Conseil corporatif élit, chaque année, parmi ses membres, à la majorité des suffrages exprimés, un Bureau composé de cinq membres, savoir : un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire, un Trésorier.

Les membres du Bureau, nommés pour un an, sont toujours rééligibles.

En cas de démission ou de décès d'un membre du Bureau, avant l'expiration de son mandat, il est immédiatement pourvu à son remplacement par le Conseil corporatif. Les pouvoirs des membres ainsi élus expirent avec ceux du Bureau qu'ils sont appelés à compléter.

ART. 21. — Le Bureau se réunit au siège social, sur la convocation du Président ou du membre qui le remplace, toutes les fois que le Président ou deux de ses membres le jugent nécessaire. Il délibère valablement si trois membres sont présents.

ART. 22. — Le Bureau a tous pouvoirs pour prendre toutes décisions et mesures concernant l'objet ou les intérêts de la Corporation, ainsi que pour administrer le patrimoine corporatif.

Il élabore les règlements intérieurs que peuvent nécessiter l'exécution des statuts ou les intérêts de la Corporation, et qui doivent être sanctionnés par le Conseil corporatif. Il prépare les travaux, propositions et ordres du jour à soumettre au Conseil corporatif et à l'Assemblée générale. Il présente à celle-ci, chaque année, un rapport sur l'ensemble de sa gestion et sur la situation financière.

ART. 23. — Le Président du Conseil corporatif est Président de la Corporation, dont il dirige les travaux. Il ordonne les convocations, préside les séances tant du Bureau que du Conseil corporatif et les Assemblées générales ; il a voix prépondérante, en cas de partage. Il signe, conjointement avec le Secrétaire, les procès-verbaux des séances, ainsi que les extraits qui en peuvent être délivrés aux tiers.

ART. 24. — Le Président a qualité pour représenter la Corporation en justice, ainsi que dans tous les contrats et actes juridiques. Il ne peut exercer aucune action judiciaire, tant en demande qu'en défense, qu'en vertu d'une autorisation spéciale du Conseil.

ART. 25. — Le Conseil corporatif se réunit au siège social, sur la convocation du Président, toutes les fois que le Président ou quatre de ses membres le jugent nécessaire. Il délibère valablement si cinq de ses membres sont présents.

ART. 26. — Le Conseil corporatif statue sur toutes propositions qui lui sont soumises par le Bureau et qui se rat-

tachent à l'objet de l'Association. Il a seul pouvoir pour adopter et rendre exécutoires les règlements intérieurs élaborés par le Bureau.

ART. 27. — Le Conseil statue souverainement sur les admissions et les exclusions, ainsi qu'il est dit aux articles 8 et 15.

ART. 28. — Les membres du Bureau et du Conseil corporatif ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle ou solidaire envers les tiers. Ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat.

TITRE V

Assemblée générale.

ART. 29. — L'Assemblée générale se compose de tous les membres de l'Association. Elle doit se réunir une fois par an. Elle peut, en outre, être réunie extraordinairement toutes les fois que le Bureau le juge nécessaire. Les convocations doivent être faites huit jours au moins avant la réunion et indiquer les questions à l'ordre du jour.

ART. 30. — Les décisions sont prises à la majorité des voix émises, quel que soit le nombre des membres présents ou ayant voté par correspondance.

ART. 31. — Lorsque le Conseil a décidé de procéder à un referendum sur une question spéciale mise par lui à l'ordre du jour, tout membre de la Corporation empêché d'assister à l'Assemblée générale peut voter par correspondance ; mais il ne peut se faire représenter.

Le referendum est obligatoire pour les modifications aux statuts ou en cas de dissolution de la Corporation.

ART. 32. — Ne peuvent être admis au vote les associés qui auraient contrevenu aux prescriptions de l'article 11.

A cet effet, le Trésorier remet au Conseil corporatif, quinze jours avant l'Assemblée générale, un état de toutes les cotisations non recouvrées.

ART. 33. — L'Assemblée générale entend les rapports du Secrétaire et du Trésorier. Elle procède aux élections

pour le renouvellement du Conseil corporatif conformément à l'article 18. Elle statue sur toutes les propositions qui lui sont faites. Toutefois, les propositions émanant de l'initiative individuelle devront être formulées par écrit et soumises au Bureau, un mois au moins avant l'Assemblée générale.

Le Bureau en saisira le Conseil et, sur avis favorable de celui-ci, les inscrira à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Le Bureau peut s'opposer à la discussion de toute question non inscrite à l'ordre du jour.

En cas de conflit entre le Bureau et le Conseil corporatif, le débat est porté devant l'Assemblée générale qui juge souverainement.

ART. 34. — Toute discussion politique ou étrangère à l'objet du Syndicat est formellement interdite.

TITRE VI

Coutumier corporatif.

Chaque premier dimanche du mois (sauf en juillet, août et septembre), il est célébré une messe aux intentions de la Corporation, et une instruction est donnée par M. l'aumônier. La bénédiction du Saint-Sacrement termine la cérémonie.

Celle-ci est suivie d'une causerie intime sur une question d'actualité, avec le concours, à l'occasion, d'une personnalité plus particulièrement autorisée pour traiter du sujet.

Au mois de juin, la Corporation fait un pèlerinage à Montmartre. Une messe est célébrée à la basilique et M. l'aumônier prononce une allocution. La bénédiction du Saint-Sacrement termine la cérémonie, au cours de laquelle le Président de la Corporation, assisté de ses Vice-Présidents, consacre au Sacré-Cœur les membres de la Corporation.

La Corporation fait dire une messe pour chaque confrère décédé.

Tous les mois (sauf en juillet, août et septembre), un dîner confraternel réunit les membres de la Corporation et leurs invités. Un personnage de marque, chaque fois qu'il est possible, est l'hôte de la Corporation.

TITRE VII

Modifications aux Statuts. — Dissolution. — Liquidation.

ART. . — L'Assemblée générale peut modifier les présents statuts en toutes leurs dispositions. Toutefois, aucune modification ne pourra venir en discussion devant elle qu'après délibération et avis motivé du Conseil corporatif et ne pourra être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou ayant voté par correspondance.

ART. . — La dissolution ne pourra être prononcée que par l'Assemblée générale, et à la majorité des trois quarts des membres présents ou ayant voté par correspondance.

ART. . — Le Conseil corporatif sera chargé de la liquidation.

L'actif net subsistant devra être appliqué par lui à des œuvres similaires et notoïrement catholiques. En aucun cas et sous aucune forme, il ne pourra être partagé entre les membres de la Corporation.

TITRE VIII

Constitution et Déclaration.

ART. . — L'Association sera constituée définitivement par la décision de l'Assemblée générale constitutive convoquée le

ART. . — Le Bureau du Conseil corporatif remplira les formalités de déclaration et de publication prescrites par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août suivant. Tous pouvoirs sont donnés, à cet effet, au Président ou à toute personne par lui déléguée.

TEXTE D'UNE RÉSOLUTION proposée à l'Assemblée générale extraordinaire de la Corporation et sur laquelle il devra être voté avant la délibération portant sur l'article 9 des nouveaux statuts. Cette résolution, à faire figurer dans un procès-verbal, constituera une annexe des statuts.

« L'Assemblée générale extraordinaire,

En considération des droits acquis aux membres de la corporation des P. C. avant ce jour, c'est-à-dire sous le régime où la Corporation, Union du Syndicat des Journalistes français et du Syndicat des Ecrivains français recevait ses subsides de ces deux syndicats,

Décide :

L'article 9 des nouveaux statuts proposés au vote de l'assemblée générale n'aura pas d'effet rétroactif. En conséquence les membres du Syndicat des Journalistes français et du Syndicat des Ecrivains français qui se sont rachetés de leurs cotisations syndicales sont exonérés de la cotisation corporative.



SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

Fondé le 29 Avril 1886

TITRE I

Dénomination. — Siège. — Durée.

Objet.

ARTICLE PREMIER. — Il est formé entre les journalistes qui adhèrent aux présents statuts un Syndicat professionnel, régi par la loi du 21 mars 1884 et par les dispositions suivantes.

ART. 2. — Le Syndicat prend la dénomination de « Syndicat des Journalistes Français ».

ART. 3. — Le siège social du Syndicat est à Paris, 11, rue du Pré-aux-Cleres; il peut être transféré dans tout autre immeuble de Paris, par simple décision du Conseil syndical.

ART. 4. — La durée du Syndicat est illimitée; le nombre de ses membres l'est également.

ART. 5. — Le Syndicat a pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques et professionnels de ses membres. Il s'efforce notamment de pourvoir à leurs demandes d'emplois dans les journaux, de leur signaler les faits intéressant la profession et le Syndicat, soit en organisant tous services de renseignements, soit en éditant toutes publications utiles, soit par tous autres moyens en son pouvoir.

Il s'efforce encore de procurer à ses membres, à l'aide d'un carnet d'identité, certains avantages professionnels, tels qu'entrées gratuites aux salons, expositions, fêtes, manifestations, etc...

Il peut également, par des règlements intérieurs établis dans les conditions fixées aux articles 21 et 31, constituer entre ses membres toutes caisses de retraite, de prévoyance ou

de secours mutuels destinées à leur assurer, ainsi qu'à leurs veuves ou leurs orphelins, s'il y a lieu, des allocations en cas de vieillesse, chômage, maladie ou décès.

TITRE II

**Admissions. — Droits d'entrée
Cotisations.**

ART. 6. — Pour être admis dans le Syndicat, il faut : 1° être Français; 2° être catholique d'esprit et de cœur; 3° appartenir, comme directeur ou rédacteur attitré ou comme collaborateur : depuis trois ans, à un journal quotidien, semi-quotidien, tri-hebdomadaire; ou, depuis quatre ans, à un journal de moindre périodicité.

L'expression de « journal » s'entend de toute publication ayant un but d'information et de discussion politique, religieuse, économique et sociale, et exclut : les publications ayant un caractère purement spécial, tels que journaux, revues ou bulletins religieux, agricoles, médicaux, professionnels, d'œuvres, d'art, de bienfaisance, etc...

ART. 7. — Tout candidat doit adresser au Président du Syndicat :

1° Une demande d'admission, accompagnée d'une adhésion écrite aux statuts dont un exemplaire lui aura été fourni;

2° Une attestation de deux membres du Syndicat, n'appartenant pas au Conseil, certifiant qu'il remplit toutes les conditions d'admission requises par l'article 6;

3° Une attestation du directeur du journal auquel il appartient comme rédacteur ou collaborateur, établissant qu'il remplit les conditions professionnelles fixées à l'article 6;

4° Son acte de naissance et un extrait de son casier judiciaire ;

5° Des numéros du journal contenant plusieurs de ses articles ;

6° Le montant du droit d'entrée et de la cotisation de l'année en cours tel qu'il est fixé à l'article 9.

Ce versement, faute duquel il ne peut être statué sur la candidature, est restitué au candidat, s'il n'est pas agréé, sous déduction d'une somme de deux francs pour les frais de bureau ou de correspondance.

ART. 8. — La demande d'admission est soumise au Conseil syndical, qui charge un de ses membres de procéder à une enquête : Sur le rapport de ce dernier, le Conseil statue au scrutin secret. L'admission doit être prononcée à la majorité des deux tiers des membres présents.

ART. 9. — Tout membre du Syndicat doit payer, à son admission, un droit d'entrée de dix francs.

Il doit, en outre, verser, chaque année, une cotisation de cinq francs.

ART. 10. — Les cotisations annuelles ne peuvent pas être rachetées.

ART. 11. — La cotisation annuelle est due par tout syndiqué faisant partie du Syndicat, au 1^{er} janvier de l'année. Elle est payable du 1^{er} janvier au 1^{er} avril. Passé ce délai, elle est recouvrée aux frais du sociétaire.

ART. 12. — Le Conseil peut, dans certains cas laissés à son appréciation, accorder aux syndiqués un délai pour le paiement ou même la remise des cotisations échues.

TITRE III

Démissions. — Exclusions.

ART. 13. — Tout membre du Syndicat peut s'en retirer à tout instant, mais sans préjudice du droit pour le Syndicat de lui réclamer la cotisation de l'année courante.

La démission doit être adressée par lettre recommandée au Président, qui

en accuse purement et simplement réception.

ART. 14. — Tout syndiqué qui, n'ayant obtenu ni remise, ni délai et après deux avis, dont le second doit être donné par lettre recommandée, omet de s'acquitter de sa cotisation annuelle est réputé, de plein droit, démissionnaire et rayé des listes du Syndicat.

ART. 15. — Le Conseil syndical peut, pour des raisons graves dont il est seul juge, prononcer l'exclusion d'un membre du Syndicat, après l'avoir appelé à présenter toutes explications utiles.

Cette décision doit être prise au scrutin secret et à la majorité des deux tiers des membres présents.

ART. 16. — Le membre démissionnaire ou exclu ne conserve aucun droit sur le patrimoine syndical.

TITRE IV

Direction et administration

ART. 17. — Le Syndicat est dirigé et administré par un bureau, assisté d'un conseil syndical.

Les fonctions des membres du Bureau et du Conseil syndical sont gratuites.

ART. 18. — Le Conseil syndical se compose de 15 membres, élus par l'Assemblée générale, à la majorité des suffrages exprimés, pour trois années. Le Conseil se renouvelle chaque année, par tiers, d'après un roulement établi au début du Syndicat par voie de tirage au sort. Les membres sortants sont toujours rééligibles. Pour l'élection du Conseil, le vote par correspondance est admis.

ART. 19. — Le Conseil syndical élit, chaque année, parmi ses membres, à la majorité des suffrages exprimés, un Bureau composé de six membres, savoir : un président, trois vice-présidents, un secrétaire, un trésorier.

Les membres du Bureau, nommés pour un an, sont toujours rééligibles.

En cas de démission ou de décès d'un membre du Bureau, avant l'expiration de son mandat, il est immédiatement pourvu à son remplacement par le Conseil syndical. Les pouvoirs des membres ainsi élus expirent avec ceux du Bureau qu'ils sont appelés à compléter.

ART. 20. — Le Bureau se réunit au siège social, sur la convocation du Président ou du membre qui le remplace, toutes les fois que le Président ou deux de ses membres le jugent nécessaire. Il délibère valablement si trois membres sont présents.

ART. 21. — Le Bureau a tous pouvoirs pour prendre toutes décisions et mesures concernant l'objet ou les intérêts du Syndicat, ainsi que pour administrer le patrimoine syndical.

Il élabore les règlements intérieurs que peuvent nécessiter l'exécution des statuts ou les intérêts du Syndicat et qui doivent être sanctionnés par le Conseil syndical. Il prépare les travaux, propositions et ordres du jour à soumettre au Conseil syndical et à l'Assemblée générale. Il présente à celle-ci, chaque année, un rapport sur l'ensemble de sa gestion et sur la situation financière.

ART. 22. — Le Président du Conseil syndical est président du Syndicat, dont il dirige les travaux.

Il ordonne les convocations, préside les séances tant du bureau que du Conseil syndical et les Assemblées générales; il a voix prépondérante, en cas de partage. Il signe, conjointement avec le Secrétaire, les procès-verbaux des séances, ainsi que les extraits qui en peuvent être délivrés aux tiers.

ART. 23. — Le Président a qualité pour représenter le Syndicat en justice, ainsi que dans tous les contrats et actes juridiques. Il ne peut exercer aucune action judiciaire, tant en demande qu'en défense, qu'en vertu d'une autorisation spéciale du

Conseil. Il dispose librement des fonds du Syndicat pour régler les dépenses courantes. Cependant, pour les retraits de fonds déposés en banque, les émissions ou les acquits de chèques, les achats ou les ventes de valeurs mobilières, les souscriptions aux emprunts publics, les conversions, les paiements de soultes, la signature du Président doit être accompagnée de celle du Trésorier ou, à son défaut, de celle d'un des membres du Bureau.

ART. 24. — Aucun prêt individuel ne peut être consenti sur la caisse du Syndicat. Le Président a cependant le pouvoir d'accorder, en cas d'urgence, des secours, sauf à s'y faire autoriser par le Bureau ou par le Conseil, si ces secours avaient une certaine importance ou devenaient plus fréquents.

ART. 25. — Le Président connaît des différends surgés entre des membres du Syndicat et que ceux-ci lui soumettent. Il concilie les parties, si faire se peut, ou il les renvoie aux mêmes fins devant le Conseil syndical.

ART. 26. — Le Président dirige la rédaction de la chronique syndicale et des circulaires adressées aux syndiqués.

ART. 27. — Dans toutes ces fonctions, le Président, en cas d'absence ou d'empêchement, est valablement remplacé par un des Vice-Présidents.

ART. 28. — Le Secrétaire est dépositaire des registres, états et de tous papiers concernant l'administration du Syndicat. Il rédige les procès-verbaux des séances du Conseil et des Assemblées générales; au besoin il est remplacé dans ses fonctions par un membre du Conseil.

ART. 29. — Le Trésorier recouvre les cotisations et toutes les sommes dues ou acquises au Syndicat, notamment à titre de dons et de legs. Il solde les dépenses, sur le visa du Président, et dépose les sommes disponibles en banque, au compte du Syn-

dicat. Il soumet, chaque fois que celui-ci le lui demande, l'état des recettes et des dépenses à la vérification du Conseil. Il dresse, à la fin de chaque année, le compte rendu financier de l'exercice annuel destiné à l'Assemblée générale.

ART. 30. — Le Conseil syndical se réunit au siège social, sur la convocation du Président, toutes les fois que le Président ou quatre de ses membres le jugent nécessaire.

Il délibère valablement si cinq de ses membres sont présents.

ART. 31. — Le Conseil syndical statue sur toutes propositions qui lui sont soumises par le Bureau et qui se rattachent à l'objet de l'Association. Il a seul pouvoir pour adopter et rendre exécutoires les règlements intérieurs élaborés par le Bureau.

En ce qui concerne l'administration du patrimoine syndical, le Bureau peut toujours prendre, à titre consultatif, l'avis du Conseil syndical.

Il est tenu de prendre cet avis, avant d'effectuer le placement des fonds disponibles appartenant au Syndicat. Ce placement doit, autant que possible, être effectué en fonds d'Etat français, en obligations du Crédit foncier ou de la Ville de Paris, ou en valeurs garanties par l'Etat français.

ART. 32. — Le Conseil statue souverainement sur les admissions et les expulsions, ainsi qu'il est dit aux articles 8 et 15.

ART. 33. — Le Conseil examine les différends qui sont portés directement devant lui par les membres du Syndicat ou qui lui sont renvoyés par le Président, conformément à l'article 25. Il concilie les parties, si faire se peut, ou sinon il peut être pris par elles comme arbitre, conformément aux articles 1003 et suivants du Code de procédure civile. La partie qui refuserait d'exécuter la sentence arbitrale serait exclue du Syndicat.

ART. 34. — Les membres du Bureau et du Conseil syndical ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle ou solidaire envers les tiers. Ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat.

TITRE V

Assemblée générale

ART. 35. — L'Assemblée générale se compose de tous les membres du Syndicat. Elle doit se réunir une fois par an, dans le cours du 1^{er} semestre de l'année, un dimanche. Elle peut, en outre, être réunie extraordinairement toutes les fois que le Bureau le juge nécessaire. Les convocations doivent être faites huit jours au moins avant la réunion et indiquer les questions à l'ordre du jour. Elles sont accompagnées d'un état sommaire des comptes de l'exercice, dressé par le Trésorier.

ART. 36. — Les décisions sont prises à la majorité des voix émises, quel que soit le nombre des membres présents.

ART. 37. — Lorsque le Conseil a décidé de procéder à un referendum sur une question spéciale mise par lui à l'ordre du jour, tout syndiqué empêché d'assister à l'assemblée générale peut voter par correspondance, mais ne peut s'y faire représenter.

Le referendum est obligatoire pour les modifications aux statuts ou en cas de dissolution du Syndicat.

ART. 38. — Ne peuvent être admis au vote les syndiqués qui auraient contrevenu aux prescriptions de l'article 11.

A cet effet, le Trésorier remet au Conseil syndical, quinze jours avant l'Assemblée générale, un état de toutes les cotisations non recouvrées.

ART. 39. — L'Assemblée générale entend les rapports du Secrétaire, du Trésorier et des commissaires des comptes, si elle en a nommé. Elle procède aux élections pour le renou-

vement du Conseil syndical, conformément à l'article 18.

Elle statue sur toutes les propositions qui lui sont faites. Toutefois les propositions émanant de l'initiative individuelle devront être formulées par écrit et soumises au Bureau, un mois au moins avant l'Assemblée générale.

Le Bureau en saisira le Conseil et, sur avis favorable de celui-ci, les inscrira à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Le Bureau peut s'opposer à la discussion de toute question non inscrite à l'ordre du jour.

En cas de conflit entre le Bureau et le Conseil syndical, le débat est porté devant l'Assemblée générale, qui juge souverainement.

ART. 40. — Toute discussion politique, religieuse ou étrangère à l'objet du Syndicat est formellement interdite.

TITRE VI

Modifications aux statuts. Dissolution. — Liquidation.

ART. 41. — L'Assemblée générale peut modifier les présents statuts en toutes leurs dispositions. Toutefois aucune modification ne pourra venir en discussion devant elle qu'après délibération et avis motivé du Conseil syndical et ne pourra être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou ayant voté par correspondance.

ART. 42. — La dissolution ne pourra être prononcée que par l'Assemblée générale et à la majorité des trois quarts des membres présents ou ayant voté par correspondance.

ART. 43. — Le Conseil syndical sera chargé de la liquidation.

L'actif net subsistant devra être appliqué par lui à des œuvres d'utilité professionnelle. En aucun cas et sous aucune forme, il ne pourra être partagé entre les membres du Syndicat.

TITRE VII

Dépôt légal.

ART. 44. — Le Secrétaire ou à son défaut un membre du Bureau délégué par le Président est chargé d'effectuer, chaque fois qu'il y aura lieu, à la Préfecture de la Seine, le dépôt prescrit par l'article 4 de la loi du 21 mars 1884.

Textes de Résolutions proposées à l'Assemblée générale extraordinaire du SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS et sur lesquels il devra être voté avant la délibération portant sur le projet même des nouveaux Statuts. Lesdites résolutions devront figurer dans un procès-verbal particulier et constitueront une annexe des Statuts nouveaux.

L'Assemblée générale extraordinaire,

En considération des étroites relations de confraternité qui existent entre le Syndicat des Journalistes français et le Syndicat des Ecrivains français,

Vu l'article 11 des Statuts nouveaux proposés au vote de l'Assemblée générale,

Décide, avant de passer au vote de cet article :

Les membres du Syndicat des Ecrivains français faisant à ce jour partie de cette Association, s'ils sont admis dans le Syndicat des Journalistes français, n'auront à verser qu'un droit d'entrée de 10 francs ; ils seront dispensés de la cotisation annuelle.

Cette mesure de faveur est prise à titre absolument exceptionnel, et n'emportera aucune autre dérogation au profit de quiconque au texte de l'article 11 des Statuts nouveaux.

L'Assemblée générale extraordinaire,

En considération des droits acquis aux membres inscrits dans le Syndicat avant ce jour, en vertu de l'article 5 des anciens statuts,

Décide :

L'article 10 des nouveaux statuts proposés au vote de l'Assemblée générale n'aura pas d'effet rétroactif. En conséquence les membres du Syndicat qui sont rachetés de leurs cotisations restent définitivement exonérés pour l'avenir.



CAISSE DES RETRAITES
DU
SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

RÈGLEMENT

TEXTE ANCIEN

1. — L'actif de la Caisse de retraites se compose :

Du prélèvement de la moitié du capital social :

Des subventions, dons et legs faits à ladite Caisse :

De l'intérêt des fonds placés ;

Du prélèvement de 25 % sur les cotisations annuelles.

2. — La Caisse des retraites est administrée par trois sociétaires, dont un des vice-présidents du Syndicat des Journalistes, délégués à cet effet par le Conseil syndical, chaque année, le jour de la nomination du bureau. Leurs pouvoirs vont d'une Assemblée générale statutaire à la suivante. Ces trois administrateurs effectifs devront présenter deux fois par an, au mois de mars et au mois d'octobre, un rapport détaillé au Conseil syndical sur les opérations de ladite Caisse.

En plus du carnet spécial de compte courant affecté à chaque Caisse et à chaque établissement de crédit, il sera tenu à jour un registre spécial pour les remboursements et emplois de fonds nécessités par les tirages; ce registre devra indiquer les valeurs, leur nombre, numéros et sommes.

Le Conseil syndical sera consulté sur les emplois ou emplois de fonds à effectuer par les administrateurs de la Caisse.

Tous les ordres aux établissements de crédit seront donnés et signés par deux des administrateurs et revêtus du visa du Président du Syndicat des Journalistes. Les chèques porteront également, avec la signature du Président, celles de deux

des administrateurs. Ces chèques seront établis au nom du Crédit Industriel, qui effectuera les encaissements au Crédit Foncier. Pour les mutations, il sera fait mention des délibérations du Conseil syndical les concernant.

Dans le cas où l'un des administrateurs aurait un compte personnel ouvert dans le même établissement de crédit que le Syndicat, aucune somme de la Caisse ne devra être portée à ce compte personnel.

En cas de décès ou de démission d'un des administrateurs, les deux autres restent chargés de l'administration, en attendant la désignation du successeur par le Conseil syndical. Celui-ci devra y pourvoir dans la réunion mensuelle qui suivra le décès ou la démission.

Aucun prêt ne pourra être consenti sur la Caisse des retraites. Si un rentier demandait l'avance de sa pension, il ne pourrait lui être versé que le montant des arrérages qui lui seraient dus, au jour de la demande, sur le semestre en cours, mais après avis favorable du Conseil syndical.

Les administrateurs de la Caisse de retraites ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation, personnelle ou solidaire, envers les syndiqués ou les tiers. Ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat.

3. — Au fur et à mesure des rentrées, les fonds sont déposés en compte courant dans une caisse publique.

4. — Déduction faite des frais de gestion, l'actif est placé en fonds d'Etat, emprunts de ville, obligations et placements garantis selon le vœu de la loi.

5. — Tout sociétaire a droit à une retraite minimum de 500 francs à l'âge de 55 ans, après quinze années de présence dans le Syndicat.

L'exercice de ce droit est fixé dans l'ordre suivant :

Il est dressé un tableau sur lequel les cent membres les plus anciens du Syndicat sont classés par ordre d'admission et d'âge.

Dès que la jouissance de la pension aura été assurée à tous les sociétaires inscrits à ce tableau (A), suivant le nombre de pensions que les revenus de la Caisse pourront permettre de servir, le surplus sera appliqué au service des pensions des sociétaires inscrits au tableau suivant (B) comprenant également cent membres.

Il sera passé au troisième tableau (C) dans les mêmes conditions ; mais le nombre des membres participants est limité au quintuple du nombre des pensions, soit actuellement 240 pour 42 pensions. Au delà de ce nombre, les nouveaux membres demeureront stagiaires, et ne seront inscrits comme participants éventuels, qu'au fur et à mesure des vides qui se produiront, d'après la date de leur admission.

Si un ou plusieurs sociétaires ont été admis le même jour, l'antériorité est acquise au plus âgé.

6. — Le rachat de la cotisation s'opérera *obligatoirement* en un, deux, trois ou quatre termes annuels et successifs pour les bénéficiaires de la pension, dès leur entrée en jouissance.

Pour les membres inscrits avant le 25 mars 1905, le rachat de la cotisation est resté fixé à 100 francs, payables en une fois ou en annuités consécutives de 25 francs.

7. — Le chiffre de la retraite pourra être majoré si les ressources de la Caisse le permettent ; mais cette majoration ne sera effectuée qu'après qu'aura été assuré le service des pensions au taux de 500 francs, dans les conditions indiquées par les précédents articles.

8. — *Clauses spéciales aux capitaux provenant de la Loterie de la Presse.*

« a. — Le fonds de dotation provenant de la Loterie de la Presse est inaliénable.

« b. — Le dépôt dudit capital sera effectué dans l'un des trois établissements suivants : Banque de France, Crédit Foncier de France, Caisse des dépôts et consignations.

« c. — Le placement des fonds sera fait en rente sur l'Etat français, en obligations de la Ville de Paris, en obligations du Crédit Foncier, en obligations de Chemins de fer français continentaux ou coloniaux émises par les Compagnies auxquelles un minimum d'intérêts est garanti par l'Etat.

« d. — En cas de dissolution du Syndicat, l'attribution du capital provenant de la Loterie de la Presse sera faite par l'Assemblée générale à une ou plusieurs Associations similaires pour le service de la Caisse de retraites, sous la ratification du ministre de l'Intérieur. »

9. — Toutes les dispositions antérieures contraires à celles du présent règlement sont abrogées.

Après une étude approfondie de la question et des réunions nombreuses, après avoir pris l'avis, à plusieurs reprises, d'un avocat spécialiste en matière de syndicats et de retraites, avis confirmé par notre Conseil juridique, le Conseil Syndical a décidé, à l'unanimité, d'abandonner l'ancien texte des statuts de la Caisse des Retraites pour le texte nouveau ci-après qu'il propose au vote de l'Assemblée générale du Syndicat, fixée au Dimanche 22 Juin, 3 heures, salle du Restaurant du Petit-Véfour, Palais-Royal.

CAISSE DES RETRAITES
DU
SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

RÈGLEMENT

NOUVEAU TEXTE

proposé

TITRE PREMIER

**But. — Inscriptions. — Cotisations.
Radiations.**

ARTICLE PREMIER. — La Caisse des Retraites du Syndicat des Journalistes français a pour but de fournir, suivant les conditions qui vont être ci-après déterminées, des pensions viagères à ceux des membres du Syndicat qui sont déjà à ce jour ou qui seront ultérieurement inscrits à ladite Caisse.

ART. 2. — Pour être inscrit à la Caisse des Retraites, il faut *dorénavant* :

1° Être membre du Syndicat des Journalistes français ;

2° Exercer la profession de journaliste à titre principal, et non accessoirement à une autre profession ; habituel et non accidentel ; moyennant rétribution régulière, et non en qualité d' « amateur ».

ART. 3. — Tout candidat à l'inscription doit adresser au Président du Syndicat sa demande, accompagnée :

1° D'une adhésion écrite au présent règlement ;

2° D'une attestation signée de deux membres du Syndicat inscrits à la Caisse des Retraites et ne faisant pas partie du Conseil, et du directeur du journal auquel il appartient, certifiant, chacun en ce qui les concerne, que le candidat remplit les conditions fixées par l'article 2 ;

3° D'un droit d'admission de dix francs et de la cotisation de l'année en cours, telle qu'elle est fixée par l'article 5.

Ce versement, faute duquel il ne peut être statué sur la candidature, est restitué au candidat, s'il n'est pas agréé.

ART. 4. — Le Conseil syndical statue, après enquête, au scrutin secret.

L'inscription doit être prononcée à la majorité des 2/3 des conseillers présents. Seuls peuvent prendre part au vote et sont comptés pour le calcul de la majorité, les conseillers qui sont inscrits à la Caisse des Retraites.

ART. 5. — Tout membre de la Caisse des Retraites doit payer, en sus de la cotisation syndicale prescrite par l'article 9 des statuts, une cotisation de 10 francs par an, qui ne peut être rachetée.

Par exception et pour respecter les droits acquis, les rachats effectués avant ce jour par les membres de la Caisse en vertu de l'ancien règlement restent valables, et continuent à les exonérer de toute cotisation.

ART. 6. — La cotisation est due par tout membre inscrit à la Caisse des Retraites au 1^{er} janvier de l'année. Elle est payable du 1^{er} janvier au 1^{er} avril. Passé ce délai, elle est recouvrée aux frais du débiteur.

ART. 7. — Le Conseil syndical peut, dans certains cas laissés à son appré-

ciation, accorder aux membres de la Caisse, pour le paiement des cotisations échues, un délai qui ne peut dépasser un an.

ART. 8. — Tout membre de la Caisse des Retraites peut s'en faire rayer, en envoyant sa démission, par lettre recommandée au Président du Syndicat. Il reste débiteur de la cotisation de l'année courante.

ART. 9. — Tout membre de la Caisse qui, n'ayant point obtenu le délai prévu par l'article 7 et après deux avis dont le second doit lui être donné par lettre recommandée, omet de s'acquitter de sa cotisation annuelle, est réputé démissionnaire et rayé d'office.

ART. 10. — Le membre de la Caisse démissionnaire ou rayé d'office perd tout droit à une pension de retraite, sans pouvoir réclamer le remboursement d'aucune de ses cotisations.

Dans le cas où il voudrait, par la suite, solliciter de nouveau son inscription à la Caisse des Retraites, il est tenu de se conformer aux prescriptions de l'article 2. Mais, s'il est inscrit de nouveau, la durée de sa première inscription entre en compte pour l'établissement de ses droits à la pension.

ART. 11. — La démission, la radiation et l'exclusion du Syndicat des Journalistes français n'emportent pas radiation de la Caisse des Retraites.

ART. 12. — Le décès d'un membre de la Caisse met fin à tous ses droits, acquis ou éventuels, à une pension de retraite.

Les héritiers ou ayants droit ne peuvent élever aucune réclamation sur les versements qu'il a effectués.

TITRE II

Administration.

ART. 13. — La Caisse des Retraites est administrée par trois membres du Conseil syndical, dont l'un des vice-présidents du Syndicat ; qui ne peuvent être choisis que parmi les membres du Conseil inscrits à la Caisse des Retraites.

Ces administrateurs sont élus par le

Conseil syndical dans la même séance et suivant les mêmes règles que le bureau du Syndicat, conformément à l'article 19 des statuts.

ART. 14. — Les administrateurs ont pour mission de gérer les fonds affectés à la Caisse des Retraites et d'assurer le fonctionnement de celle-ci conformément au présent règlement et sous le contrôle du Conseil syndical, à qui ils soumettent, chaque année, sur l'exercice écoulé un rapport détaillé, qui doit être présenté à l'Assemblée générale.

ART. 15. — Le recouvrement des cotisations et des revenus des fonds destinés à la Caisse des Retraites, ainsi que des subventions, dons et legs faits au Syndicat avec affectation spéciale à ladite Caisse et généralement de toutes sommes qui doivent y être versées, est opéré par le Trésorier du Syndicat, qui en rend compte aux administrateurs.

Il en est de même du paiement des frais d'administration courante.

Tous autres paiements doivent être effectués par chèques portant la signature d'un administrateur et celle du Président du Syndicat.

ART. 16. — Tous les fonds disponibles sont versés par les soins du Trésorier du Syndicat dans un ou plusieurs établissements de crédit, désignés par le Conseil syndical, à un compte spécial établi au nom du Syndicat pour la Caisse des Retraites.

Pour tout retrait des fonds ainsi déposés, pour l'émission ou l'acquit de tous chèques, pour tout ordre d'achat ou de vente de valeurs mobilières, de souscriptions aux emprunts publics, de conversions, de paiements de soultes, la signature d'un administrateur et celle du Président du Syndicat sont nécessaires et suffisantes.

ART. 17. — Les fonds qui ne sont pas nécessaires à l'acquit des dépenses prévues dans l'exercice doivent être placés suivant les prescriptions du Conseil syndical, que les administrateurs devront consulter à cet effet aussi fréquemment qu'il sera nécessaire.

ART. 18. — Les administrateurs tiennent une comptabilité régulière de la Caisse des Retraites. Un tableau des recettes et des dépenses de l'exercice est joint, chaque année, au rapport prescrit par l'article 14. Ce tableau est envoyé à tous les syndiqués membres de la Caisse des Retraites, huit jours au moins avant l'Assemblée générale.

Ils tiennent également un registre spécial sur lequel sont mentionnés les titres et valeurs acquis en conformité de l'article 18, avec leurs numéros, la date et le prix de l'achat, la mention de la délibération du Conseil syndical qui a prescrit l'emploi, la date et le prix de la vente ou le montant du remboursement, et l'indication du emploi s'il y a lieu.

ART. 19. — Les fonctions des administrateurs sont gratuites. Elles ne leur font contracter aucune obligation personnelle envers les tiers. Mais ils sont individuellement et solidairement responsables envers les membres de la Caisse, ainsi qu'envers le Syndicat, de l'exécution de leur mandat.

TITRE III

Service des retraites.

ART. 20. — La pension de retraite ne peut être inférieure à 500 francs par an. Elle peut être élevée au-dessus de ce chiffre par l'Assemblée générale du Syndicat ; mais seulement lorsque le service de la pension a pu être assuré à tous les ayants droit, tels qu'ils sont déterminés à l'article suivant.

ART. 21. — Pour avoir droit à la pension de retraite, il faut avoir 55 ans d'âge et 15 ans révolus d'inscription à

Il est dressé un tableau unique, sur lequel sont inscrits les membres de la Caisse des Retraites, lorsque et dans l'ordre des dates auxquelles ils ont acquis le droit à la retraite par la réunion des deux conditions ci-dessus stipulées.

ART. 22. — Si les fonds affectés au service des retraites ne sont pas suffisants pour assurer le paiement de la

pension à tous les ayants droit, déterminés par l'article précédent, l'Assemblée générale annuelle du Syndicat fixe le nombre des membres de la Caisse qui pourront toucher la pension. Le Conseil syndical désigne alors les bénéficiaires par ordre d'ancienneté d'inscription et, en cas d'inscription de même date, par rang d'âge, en suivant l'ordre du tableau spécifié dans l'article 21.

ART. 23. — Le service des retraites est assuré par le Syndicat au moyen d'un fonds spécial constitué de la façon suivante :

1° L'actif existant dans la Caisse des Retraites à la date du et dont la composition est prévue par l'article 7 de l'ancien règlement ;

2° Les subventions, dons et legs qui pourront être faits au Syndicat, avec affectation spéciale à la Caisse des Retraites ;

3° Les cotisations annuelles visées à l'article 5 ;

4° L'intérêt des fonds placés.

ART. 24. — Les arrérages des pensions de retraite afférents à chaque exercice ne pourront être prélevés que sur les intérêts des fonds placés et, en cas de besoin, sur une quotité de la somme produite pendant l'exercice écoulé par les cotisations annuelles. Cette quotité, qui ne pourra en aucun cas excéder le tiers de ladite somme, sera fixée chaque année par l'Assemblée générale du Syndicat.

ART. 25. — Dans les délibérations de l'Assemblée générale du Syndicat visées par les articles 22, 24 et 26, seuls peuvent prendre part au vote les membres du Syndicat qui sont inscrits à la Caisse des Retraites.

ART. 26. — Les arrérages des pensions de retraites sont payés aux bénéficiaires à semestre échü, au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement et après avis favorable du Conseil syndical, le membre de la Caisse bénéficiaire d'une pension peut obtenir, en cours du semestre, le versement des arrérages

échus au jour de la demande qu'il adresse au Président du Syndicat.

ART. 27. — Aucun prêt, ni aucune avance ne peuvent être consentis par le Syndicat sur les fonds de la Caisse des Retraites.

ART. 28. — Les capitaux provenant de la Loterie de la Presse qui font partie de l'actif visé à l'article 24-1^o, sont soumis aux prescriptions incommutables suivantes :

CLAUSES SPÉCIALES AUX CAPITAUX
PROVENANT DE LA LOTERIE DE LA PRESSE

A. — Le fonds de dotation provenant de la Loterie de la Presse est inaliénable.

B. — Le dépôt dudit capital sera effectué dans l'un des trois établisse-

ments suivants : Banque de France, Crédit Foncier de France, Caisse des Dépôts et Consignations.

C. — Le placement des fonds sera fait en rente sur l'Etat français, en obligations de la Ville de Paris, en obligations du Crédit Foncier, en obligations de Chemins de fer français continentaux ou coloniaux émises par les Compagnies auxquelles un minimum d'intérêts est garanti par l'Etat.

D. — En cas de dissolution du Syndicat, l'attribution du capital provenant de la Loterie de la Presse sera faite par l'Assemblée générale à une ou plusieurs Associations similaires pour le service de la Caisse des retraites, sous la ratification du Ministre de l'Intérieur.



CAISSE DE PRÉVOYANCE
DU
SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

délibéré et adopté par le Conseil syndical, le
conformément aux articles des Statuts.

ARTICLE PREMIER. — Il est établi, au moyen des ressources qui vont être ci-après déterminées, une CAISSE DE PRÉVOYANCE ayant pour but de venir en aide aux membres du Syndicat, en cas de maladie, d'infirmité ou de chômage, et à leur famille, en cas de décès. Cette caisse est administrée par le Bureau du Syndicat, sous le contrôle du Conseil syndical.

ART. 2. — A la fin de chaque exercice, quand les recettes du Syndicat ont excédé les dépenses, le Conseil décide si une portion de cet excédent doit être versée à la Caisse de Prévoyance.

ART. 3. — Une cotisation de 1 fr. est due pour chaque confrère décédé dans l'année. Le recouvrement en est effectué par le Trésorier, à la fin de l'exercice, et la somme versée par ses soins à la Caisse de Prévoyance.

Les cotisations de la Caisse de Prévoyance ne peuvent être rachetées.

Par exception et pour respecter les droits acquis, les rachats effectués avant ce jour par les membres de la Caisse, en vertu de l'ancien régime, restent valables, et continuent à les exonérer de toute cotisation.

ART. 4. — La Caisse de Prévoyance peut enfin recevoir tous les dons et libéralités de toutes sortes qui auront été faits au Syndicat, avec ou sans affectation spéciale à la Caisse de Prévoyance, comme aussi le produit de toutes souscriptions ou fêtes de toutes sortes organisées à son profit.

ART. 5. — Dans le premier mois de chaque exercice, le Conseil détermine, en se réglant sur les disponibilités de la Caisse et sur les dépenses auxquelles elle a dû faire face dans l'exercice précédent, le montant de l'allocation qui sera attribuée en cas de décès d'un membre du Syndicat aux ayants droit énumérés à l'article 6.

ART. 6. — Les ayants droit à l'allocation en cas de décès sont, dans l'ordre suivant :

- 1° La veuve du défunt ;
- 2° A défaut de la veuve, les enfants ;
- 3° A défaut d'enfant, les membres de sa famille à sa charge ;
- 4° A défaut des précédents ayants droit, les héritiers ou légataires universels du défunt qui justifieront avoir à leur charge les frais funéraires ou de dernière maladie.

Cet ordre peut être modifié par le syndiqué, qui conserve l'entière liberté de désigner, par écrit, au Président le bénéficiaire de l'allocation en cas de décès.

ART. 7. — L'allocation en cas de décès cessera d'être due :

- 1° Si le syndiqué a déclaré à l'avance et par écrit y renoncer ;
- 2° Si, sur avis à eux adressé par les soins du Bureau, les ayants-droit déclarent y renoncer, ou laissent passer un délai de deux mois à dater dudit

avis sans se présenter pour la recevoir.

ART. 8. — Dans les cas visés par l'article 7, la Caisse de Prévoyance fera dire six messes pour le repos de l'âme du syndiqué défunt.

ART. 9. — En cas de maladie ou d'infirmité, tout syndiqué peut adresser une demande d'allocation au Bureau, qui, après information, statue sur le principe de l'allocation, et en détermine l'importance, en tenant compte des disponibilités de la Caisse et de la situation de l'intéressé.

ART. 10. — Il en est de même, en cas de chômage provenant de suppression d'emploi ou de toute autre cause justifiée, dont l'appréciation appartient au Bureau du Syndicat.

ART. 11. — Le Bureau aura toujours le droit de ne pas faire connaître au Conseil ou à l'Assemblée le nom des

bénéficiaires à l'allocation en cas de maladie, d'infirmité ou de chômage.

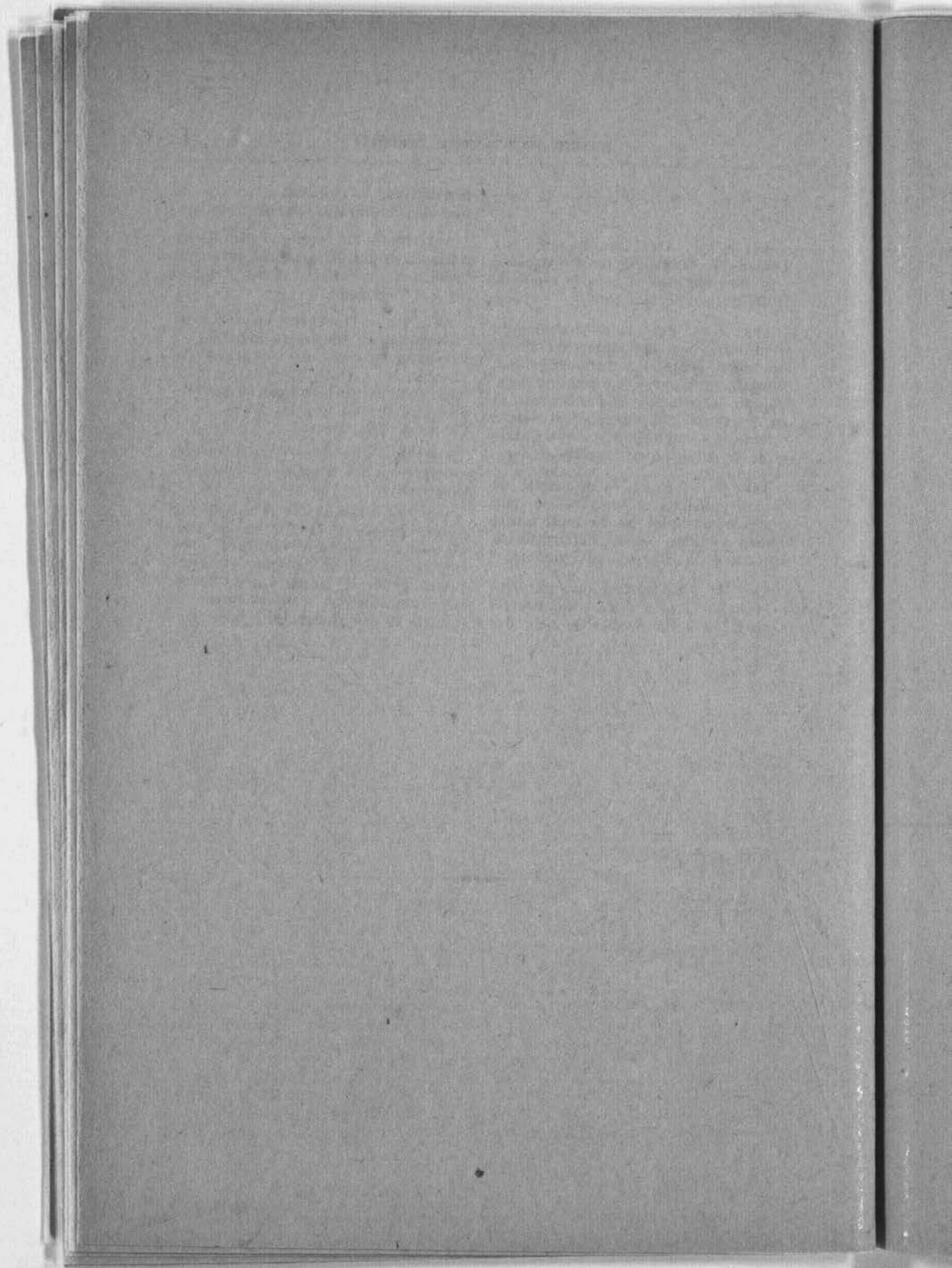
ART. 12. — Le syndiqué démissionnaire ou exclus du Syndicat perd tout droit aux allocations visées dans le présent règlement.

ART. 13. — Lorsque, en vertu de l'article 24 des Statuts du Syndicat, le Président accorde un secours à un membre du Syndicat ou à un confrère étranger au Syndicat, ce secours doit être prélevé sur les fonds de la Caisse de Prévoyance.

ART. 14. — Aucun prêt ne peut être consenti sur les fonds de la Caisse de Prévoyance.

ART. 15. — Les dépôts et retraits des fonds affectés à la Caisse de Prévoyance devront être effectués à un compte spécial en banque, et d'une façon générale ladite Caisse devra être administrée conformément à l'article 29 des Statuts du Syndicat.





BILANS DE 1918

COMPTES DE LA CORPORATION

RECETTES

	Caisse	Crédit industriel
Avoir au 1 ^{er} janvier 1918		29 30
18 cotisations 1918 (membres honoraires)	180 »	
1 — 1917.	10 »	
Total.	<u>190 »</u>	

DÉPENSES

	Caisse
Diners d'invités	75 »
Location (76, rue des Saints-Pères) et étrennes	130 »
Dépenses diverses, circulaires, correspondance	120 75
Impression et envoi des <i>Bulletins</i>	535 75
Aumônerie.	500 »
Total.	<u>1.361 50</u>
Les recettes étant de.	<u>190 »</u>
Il reste un déficit de	1.171 50

dont les $\frac{3}{4}$, soit 878 fr. 63, à la charge du Syndicat des Journalistes, et $\frac{1}{4}$, soit 292 fr. 85, à la charge du Syndicat des Écrivains.



COMPTES DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE

RECETTES

	Caisse	Crédit industriel
Avoir au 1 ^{er} janvier 1918	757 »	798 48
21 cotisations de journalistes pensionnés		63 »
120 — 1918 —	357 »	3 »
8 — 1917 —	21 »	3 »
4 — 1916 —	12 »	
4 — 1915 —	12 »	
Dons	23 65	
Dotation de Bernon		500 »
Remboursement d'un prêt		337 »
3 rachats de cotisations de journalistes pensionnés		75 »
Subvention du Syndicat des Journalistes		225 »
Cotisations du Syndicat des Écrivains		433 »
Intérêts des fonds placés		190 10
Agios		5 25
Total	1.482 65	2.572 83

DÉPENSES

	Caisse	Crédit industriel
Secours à des confrères	72 40	
Frais d'administration	100 »	
2 allocations de décès		400 »
Droits de garde, frais divers		7 50
Souscription à l'Emprunt 1918 (60 fr. rente 4 %).		1.062 »
Total	172 40	1 469 50

Avoir au 1^{er} janvier 1919 4.010 25 4.103 33

La Caisse de Prévoyance possédait, au 1^{er} janvier 1919, 256 fr. de rentes, qui s'augmenteront au cours de l'année par l'emploi des fonds disponibles à l'achat de nouvelles valeurs. Elle peut compter sur le remboursement d'un prêt de 400 fr.



COMPTES DU SYNDICAT DES JOURNALISTES

RECETTES

	Caisse	Crédit industriel
En caisse au 1 ^{er} janvier 1918	78 60	273 25
5 droits d'entrée 1918.	125 »	
1 — — 1914.	25 »	
120 cotisations 1918	1.428 »	12 »
8 — 1917.	84 »	12 »
4 — 1916.	48 »	
5 — 1915	60 »	
Solde de cotisations arriérées	25 »	
Remboursement par le Syndicat des Écrivains de sa part dans les dépenses de la Corporation.	480 60	
Intérêts des fonds placés		408 60
2 rachats.		150 »
Agios		0 35
Remboursé par la Caisse des Retraites		150 »
— sa part dans le traitement de l'employé.		375 45
Total.	2.354 20	1.381 65

DÉPENSES

	Caisse	Créd. ind.	Ensemble
Frais de correspondance et de recouvrements	90 60		90 60
— d'impressions et dépenses diverses.	97 75	11 05	108 80
— d'administration	150 »		150 »
Part dans le traitement de l'employé (neuf mois).	489 40	160 »	649 40
— dans le loyer.	375 »		375 »
— dans l'entretien du bureau.	45 »		45 »
— contributions et étrennes.	38 75		38 75
Avance à la Caisse de Retraites.	150 95		150 95
Dépenses de la Corporation.	905 75	455 75	1.361 50
Droits de garde et divers		7 95	7 95
Subvention à la Caisse de Prévoyance.		225 »	225 »
A la Caisse des Retraites (25 % des cotisa- tions)		366 »	366 »
Total.	2.343 20	1.225 75	3.568 95
Au 1 ^{er} janvier 1919.	11 »	155 90	166 90

SYNDICAT DES JOURNALISTES

EFFECTIF (1918)	250
7 <i>décédés</i> et 2 <i>démissionnaires</i> dans l'année	9
	241
Admis dans l'année	7
	248
7 Sociétaires décédés	

MM. BOURGES (1918).
 GAIGÉ (octobre 1918).
 E. RIVIÈRE (30 nov. 1918).
 P. BIÉTRY (décembre 1918).
 DE HAUTEVILLE (déc. 1918).
 A. DUMONT (23 janv. 1919).
 F. BAZIN (février 1919).

2 démissionnaires en 1918

MM. MERLIEN.
 HENRIOT (Maigrot).

7 Sociétaires admis en 1918

MM. Jean GUIRAUD,	10 juin 1918.	MM. l'Abbé A. LEFÈVRE,	10 juin 1918.
Georges CHAMPENOIS,	—	le Général PETETIN,	—
Paul VERGNET,	—	Victor MALLIAVIN,	—
Albert SCHUERMANS,	—		

2 Sociétaires ayant racheté, en 1918, leur cotisation annuelle de 12 fr. du Syndicat

<p>2 RACHATS OBLIGATOIRES (100 fr.) pour les Sociétaires au moment de leur entrée en jouissance de la pension</p> <p>3 Sociétaires admis à la pension en 1918 :</p> <p>MM. DE MARTRIN-DONOS. LOIRE.</p> <p style="text-align: center;"><i>M. Larrieu était racheté.</i></p>	<p>RACHAT FACULTATIF :</p> <p>100 fr. (Sociétaires admis avant le 25 mars 1905) :</p> <p style="text-align: center;">»</p> <p>200 fr. (Sociétaires admis depuis) :</p> <p style="text-align: center;">»</p>
---	---

3 Sociétaires ayant racheté, en 1918, leur cotisation annuelle de 3 fr. de la Caisse de Prévoyance, en versant une fois pour toutes 25 fr.

MM. DE MARTRIN-DONOS ; LOIRE ; MOLLET.

M. Larrieu était racheté.

CAISSE DE RETRAITES DES JOURNALISTES

INTÉRÊTS ET DIVERS

AVOIR (fin janvier 1918)

Crédit Foncier (c ^{te} 308 spécial)	3.645 99	
Moins achat de rentes	2.800 85	
		845 14
	En espèces	
Crédit Industriel (c ^{te} 3.747)		1.907 99
	Avoir espèces	2.753 13

RECETTES

P. Crédit Foncier (Intérêts des valeurs et agios)		22.406 20
P. Crédit Industriel :		
Intérêts des valeurs (167 fr. 50 sur 1919)	1.393 38	
Cotisations, solde 1918	366 »	
Intérêts comptes courants	18 30	
Deux rachats (de Martrin-Donos et Loire)	50 * =	1.827 68
	TOTAL	26.987 01

DÉPENSES

Pensions. — Arriérées : Croisille, Delahaye, Taunay, Barnola, Huet Saint-Pol (5 pensionnaires d'un semestre à 250 fr.)	1.250 »	
de Taberne (pensions arriérées, solde fin 1917)	1.735 »	
	2.985 »	
Pensions de 1918 (voir tableau)	21 654 05	
— de 1919 (Lavergne, Nicoullaud et Danis)	375 »	
	TOTAL	25.014 05
Frais divers (gardes, envois, employé, correspondance)	636 99	
	TOTAL GÉNÉRAL	25.651 04
	Avoir en caisse	1.335 97
dont : Crédit Industriel		1.298 34
Crédit Foncier		37 63
	ÉGALITÉ	1.335 97

(Comptes arrêtés fin avril 1919)

CAPITAUX RÉSERVÉS (Crédit Foncier)

Remboursement de 10 Indo-Chine	4.968 25
(En 1919, au lieu de 529, il nous en reste 519)	
Intérêts coupons	71 »
	5.039 25
Achat de 284 fr. rentes françaises et frais	5.055 70
	En avoir
	33 55

Nous avons toujours une créance de 419 fr. 15 sur les héritiers Simonnot.

Une pension du deuxième semestre est due.

A M. Fromm, nous devons, à fin décembre 1918, pour solde, 1.322 fr. — Chèque de cette somme a été remis au sequestre en mai 1919.

Tabl. A. — Caisse des Retraites. — Tableau et Mouvement des Valeurs pendant l'année 1918
 Les valeurs inaliénables de cette Caisse sont déposées au Crédit Foncier. (Art. 2, clauses spéciales du règlement.)
 Les valeurs aliénables sont déposées au Crédit industriel. Les récapitulés sont entre les mains du Président

SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1918		REBOURSEMENT ET ACHAT DES VALEURS		ECHÉANCES DES COUPONS		REBOURSEMENT ET ACHAT DES VALEURS		LISTE ET NOMBRE DES VALEURS FIN DÉCEMBRE		OBSERVATIONS	
LISTE ET NOMBRE des VALEURS	Revenus annuels par titre	Total général des revenus à percevoir	Total général des revenus encaissés en 1918	ÉCHÉANCES DES COUPONS	Echéances	Valeurs remboursées		Achats des Valeurs		Différence sur le nombre des Valeurs	Total général des revenus prévus pour 1919
						Nombre	Montant des Remboursements	Montant des Achats	Nombre		
<i>Obligat. inaliénables</i>											
56 Ouest anc.	14 40	783 74	783 74	1917 au C. F.	Solde						783 74
50 — nouv.	14 40	712 50	712 50	Janv.-Juil.							712 50
61 Réunion (3 0/0 1907).	14 40	869 24	869 24	Avril-Octob.							869 24
60 Bône-Guelma.	14 40	855	855	Juin-Décemb.							855
60 Est-Algérien.	14 40	855	855	Févr.-Août.							855
529 Yunnan-Chine.	14 40	7.338 24	7.338 24	Janv.-Juillet.							7.338 24
601 Afr. Occid.	15	9.015	9.015	Avril-Octobre.							9.015
Rentes Fr. 5 0/0.											2.098
Rentes par C. F.											7.395 74
<i>VALEURS aliénables C. I.</i>											9.015
Oblig. Crédit Foncier.											2.098
Danois 3 1/2 1901, 140.	17 50	210 60	209 36	par trimestres.							150
Danois 3 1/2 1909.		114 20	111 28	Janv.-Juillet.							240 60
Rentes Fr. 5 0/0.		670	670	Févr.-Août.							114 20
				par trimestres							670
TOTAUX...		23.671 52	23.610 10								23.740 02

Les
L'ari
Un a
qu

État des Pensions en 1918

COMPTE 3747 AU CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

N ^o d'ordre	N ^o mat ^{rs}	NOMS ET PRÉNOMS	DATE DE LA PENSION	1 ^{er} SEMESTRE	2 ^e SEMESTRE	OBSERVATIONS
				1918	1918	
1	3	Louis de Benque	1901	250	250	
2	4	Henri Gibert	—	250	250	
3	5	Oscar Havard	—	250	250	
4	7	Dupuy	—	250	250	
5	8	Fromm (<i>pension réservée</i>)	—	250	250	
6	9	Baron Tristan Lambert	—	250	250	Du 1.325 fr. fin déc. 1918.
7	11	G.-C. Lavergne	1902	250	250	
8	14	Borrely de Kervélegan	1903	250	250	
9	18	Mehlin	—	250	250	
10	19	Hervet	—	250	250	
11	20	Danis	1905	250	250	
12	21	Jules Delahaye	1906	250	250	
13	22	Vincent	—	250	250	
14	23	Baron de Bernon	—	250	250	
15	25	P. Aimé-Paillard	1907	250	250	
16	26	Victor Taunay	—	250	250	
17	27	Béchet	—	250	250	
18	28	Depoin	1908	250	250	
19	30	A. Loth	—	250	250	
20	31	Bazin	—	250	250	
21	32	Arsac	1909	250	250	Décédé (février 1919)
22	33	H. Durrieux	—	250	250	
23	34	A. Tastevin de Nouvel	1910	250	250	
24	35	O. Chambon	—	250	250	
25	36	Viton de Thorame	—	250	250	
26	37	Louis Colin	—	250	250	
27	38	Nicoullaud	—	250	250	
28	39	Bertrin	—	250	250	
29	41	Gabriel Hocart	1911	250	250	
+	42	Emm. Rivière	27 déc. 1913	250	250	Décédé (30 nov. 1918).
30	43	Croisille	1 ^{er} juin 1912	250	250	
+	46	Bourges	27 déc. 1913	250	250	Décédé.
31	47	de Taberne	31 mars 1914	250	250	Solde 1.735 payé en déc. 1918.
32	48	Vicomte de Romanet	8 juil. 1914	250	250	
33	50	Narsy (Scarpattett)	25 sept. 1915	250	250	
34	52	Richardet	28 nov. 1915	250	250	
35	54	Huet Saint-Pol	10 janv. 1916	250	250	
36	55	Paul Tailliez	3 mars 1916	250	250	
37	56	de la Tourasse	19 juin 1916	250	250	
38	57	de Seilhac	7 août 1916	250	250	
39	58	Barnola	17 sept. 1916	250	250	
40	59	Verdun	2 nov. 1916	250	250	
41	60	Joseph Mollet	18 juin 1917	250	250	
42	61	de Martrin-Donos	12 déc. 1917	274	250	
43	62	Loire	26 avril 1918	.	337 60	
44	63	Larrien	29 mai 1918	.	292 45	
OBSERVATIONS (En 1918)				10.774	10.880 05	
Les cinq semestres de 1917 ont été payés, soit. 1.250 fr.						
L'arriéré de de Taberne a été payé. 1.735 »						
Un chèque de 1.325 fr. a été remis, en mai 1919, au se-						
questre de Fromm, pour solde fin 1918.						

BULLETINS DE VOTE

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Membres sortants rééligibles :

- MM. H. BAZIRE ;
- le chanoine BERTHOYE (France) ;
- OSCAR HAVARD ;
- LATOCHE.

Membres à remplacer :

Démissionnaires :

- MM. H. DE FRANCE.
- E. RENAULD.

Membres proposés :

- Henri DE CARDONNE ;
- Alfred MICHELIN.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS

Membres sortants rééligibles :

- MM. G. GIBON ;
- FIRMIN-DIDOT ;
- J. MIHURA.

Membres proposés :

- MM. Alfred POIZAT ;
- Charles BAUSSAN.

BULLETIN A DÉCOUPER POUR LE VOTE

Pour le vote par correspondance, insérer dans une enveloppe fermée portant extérieurement le nom du votant et adresser DIRECTEMENT à M. le Président, 11, rue du Pré-aux-Cleres, Paris.

BULLETIN A DÉCOUPER POUR LE VOTE

Pour le vote par correspondance, insérer dans une enveloppe fermée portant extérieurement le nom du votant et adresser DIRECTEMENT à M. le Président, 11, rue du Pré-aux-Cleres, Paris.

Orléans. — Imprimerie AUGUSTE GOUT & C^{ie}

BULLETIN MENSUEL

DE LA

CORPORATION

DES

PUBLICISTES CHRÉTIENS

ET DES

SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

2^e SÉRIE — N^o 124

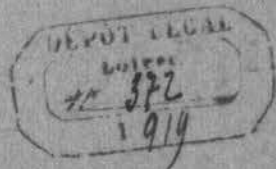
Juin à Octobre 1919



AU BUREAU-PERMANENCE
PARIS

11, RUE DU PRÉ-AUX-CLERCS (VII^e)

Prix : 5 francs, pour les personnes n'appartenant pas à la Corporation



IN MEMORIAM

« *Moriamur omnes in simplicitate
nostra.* »

I, MACCHABÉES, v. 37 (1).



VICOMTE QUATRE-SOLS DE MAROLLES

PRÉSIDENT-FONDATEUR (1886)

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

décédé, le 10 Mars 1912,
dans l'exercice de ses fonctions.

MEMBRES DE LA CORPORATION MORTS POUR LA FRANCE

NOËL TROUVÉ, 1^{er} septembre 1914 (Verdun).

PIERRE DUPONNOIS, 30 septembre 1915 (Suippes).

ALBERT NICOLEAU, 27 septembre 1916 (en Champagne).

JEAN DE RICAULT D'HÉRICHAULT, 16 avril 1917 (Craonne).

BARON DE VILLEBOIS-MAREUIL, 23 octobre 1917 (fort de la
Malmaison).

BARON JOSEPH DU TEIL, 21 janvier 1918.

(1) « *Sachons tous mourir dans la simplicité de notre cœur.* » (Discours du R. P. Janvier, aumônier de la Corporation des Publicistes chrétiens, prononcé le 25 juin 1915, en la basilique de Sainte-Clotilde, pour le service funèbre célébré à la mémoire des journalistes et écrivains des armées françaises et alliées tombés au champ d'honneur).

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créée le 25 Mars 1886

2^e SÉRIE

N^o 124

SIÈGE SOCIAL : 76, rue des Saints-Pères
BUREAU et PERMANENCE : 11, rue du Pré-aux-Clercs
PARIS

Juln à Octobre 1919

CONVOICATIONS

Nous allons reprendre nos réunions mensuelles, dont la réouverture a été retardée, cette année, par suite de la reconstitution de la Corporation.

La messe mensuelle aura lieu, le dimanche 2 novembre, à 8 h. 1/2, dans l'oratoire du siège social, 76, rue des Saints-Pères (1).

Instruction par le R. P. Janvier, notre aumônier.

Après la messe et la bénédiction, causerie intime sur les affaires de la Corporation, sous la présidence de M. René Bazin.

* * *

Le dîner du mois aura lieu le jeudi 6 novembre, à 7 heures précises, au restaurant du Petit-Véfour, galerie de Valois, Palais-Royal (2).

M. René Bazin présidera cette réunion, qui s'annonce comme devant être particulièrement brillante.

Nous aurons comme hôte de la Corporation **don Gabriel Palmer, chapelain de S. M. Alphonse XIII**, visiteur royal de la mission espagnole de Paris. On n'a pas oublié l'éloquent panégyrique de Jeanne d'Arc prononcé, il y a quelque temps, par l'éminent prélat.

Don Gabriel Palmer est un ardent ami de la France. Il n'a cessé, durant la grande guerre, de soutenir notre cause, au moment où il y avait quelque mérite à le faire.

Don Palmer nous parlera. Nous viendrons l'applaudir et témoigner ainsi la sympathie que nous devons avoir pour la chevaleresque nation à laquelle nous unissent tant de liens de sentiments et d'intérêts.

Nous comptons que des personnalités espagnoles et sans doute quelque écrivain de marque assisteront à notre dîner du 6 novembre. Enfin nous sommes heureux d'annoncer que, grâce au concours d'un de nos distingués confrères parisiens, membre de la Corporation, une soirée artistique espagnole suivra le dîner.

Prenons part, très nombreux, à cette manifestation en faveur de notre sœur latine.

Il est instamment recommandé, si l'on veut pouvoir dîner, de s'inscrire d'avance au Petit-Véfour. L'envoi d'une simple carte de visite avec la mention : "Publicistes chrétiens" suffit.

(1) Petit déjeuner pour les confrères qui auront fait la sainte communion. — Prix : 0.60.
(2) Prix du dîner : 6.50 : en sus, 0.50 pour le service.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Assemblée générale extraordinaire de la Corporation des Publicistes chrétiens

L'assemblée générale extraordinaire de la Corporation a eu lieu, le dimanche matin 22 juin, à 10 heures, dans une salle du Cercle catholique d'ouvriers de Montmartre, sous la présidence de M. A. Tastevin de Nouvel, vice-président, assisté de MM. F. Veillot, secrétaire général; le général Canonge, vice-président du *Syndicat des Ecrivains français*, membre du Conseil; Joseph Sarda, trésorier.

Le R. P. Janvier, aumônier de la Corporation, assiste à la réunion.

Le président exprime les regrets de M. René Bazin, qui, retenu loin de Paris, s'est trouvé dans l'impossibilité de venir présider l'assemblée. M. Tastevin de Nouvel ajoute que cet empêchement a pour cause le mariage d'une des filles de notre cher président; et il apprend à nos confrères combien, à cette occasion, M. René Bazin a été l'objet des sympathies unanimes et très chaleureuses de ses concitoyens. Ce fut à la fois une touchante fête de famille et une vraie fête pour le pays.

Le R. P. Janvier, qui a béni le mariage, dit, à son tour, le souvenir charmant qu'il rapporte de son passage dans la maison si chrétienne et si unie de M. René Bazin.

Après la prière, le président ouvre la séance.

M. Victor Taunay demande la parole, qui lui est donnée. Il s'élève vivement contre le fait de la dissolution de la Corporation, où il voit une atteinte portée à l'œuvre de notre vénéré fondateur. M. Tastevin de Nouvel répond à notre confrère que le mot de dissolution, s'il est l'expression

loyale de la mesure proposée, ne répond nullement à la réalité. Le Conseil corporatif, loin de porter atteinte à l'œuvre de M. de Marolles, veut, au contraire, donner à la Corporation le caractère vrai qui est le sien et qui l'a toujours été, en dépit de ses statuts, ainsi que va le montrer le rapport de notre secrétaire général.

La transformation qui va avoir lieu, si l'assemblée l'approuve, ne fera que reconnaître et proclamer, dans les nouveaux statuts, le véritable objet de la *Corporation des Publicistes chrétiens* et le but que s'était proposé avant tout notre regretté président, en fondant celle-ci.

M. Victor Taunay insiste sur ses observations, puis la parole est à M. François Veillot, pour la lecture de son rapport.

RAPPORT DE M. F. VEILLOT

MES CHERS CONFRÈRES,

Cet après-midi, au cours des deux réunions tenues par les Journalistes et par les Ecrivains, les secrétaires de l'un et l'autre Syndicats vous parleront des événements qui, depuis la dernière assemblée générale, ont marqué notre existence.

Ils vous signaleront les œuvres où s'affirma l'activité de nos membres et les distinctions qui ont souligné leur mérite; ils évoqueront la mémoire de nos morts. Je ne veux pas empiéter sur leur travail.

Les circonstances qui nous pressent aujourd'hui fixent d'ailleurs un autre sujet au rapport que je dois vous présenter.

Permettez-moi donc de passer très rapidement sur les six derniers mois de notre carrière.

Que vous en dirai-je, au surplus, qui ne soit présent à votre souvenir et que n'ait relaté, de sa plume exacte et vivante, le rédacteur du *Bulletin*, notre confrère et ami Paul Deslandres?

Il a su conserver, dans toute leur substance et tout leur coloris, les ensei-

gnements et les informations qui attirent à nos messes et à nos dîners mensuels un nombre d'assistants de plus en plus considérable, mais qui pourrait grandir encore.

Grâce à lui, nos confrères de province ont pu recueillir les vigoureuses et claires leçons que nous donna le P. Gillet sur la conscience individuelle, sociale, professionnelle et patriotique, du publiciste chrétien. Il me suffira donc, ici, de témoigner notre reconnaissance au prédicateur intérimaire que le R. P. Janvier, retenu loin de nous par la maladie puis par la station de Notre-Dame, avait choisi pour le remplacer.

Dans cette désignation, comme en tout, notre aumônier sut se montrer un maître, puisqu'une des qualités du maître est de découvrir et de mettre en lumière des lieutenants dignes de lui. Ainsi, même absent, le P. Janvier vivait au milieu de nous et augmentait ses titres à notre gratitude. Rendons grâces à Dieu, mes chers Confrères, de l'avoir tiré d'un péril qui alarma nos cœurs et d'avoir, en lui, renouvelé des forces qui affermissent nos âmes !

Notre président, lui aussi, a le secret des choix heureux. Quelle richesse de documents, de faits, d'aperçus dans les communications qu'il a su nous ménager, soit aux réunions qui se tiennent après la messe du premier dimanche, soit aux dîners du premier jeudi ! Sous le beau rayonnement de la doctrine et de la chaleur catholiques, de hautes compétences et des expériences avisées nous ont introduits au cœur des grands problèmes ou promené avec eux à travers le monde.

Un maître du droit, M. Le Fur, nous a éclairés sur le rôle de l'Etat. Un doctrinal et militant publiciste, le P. de la Brière, et un clairvoyant et généreux diplomate, le baron d'Anthouard nous ont avertis, l'un des légitimes revendications de nos frères d'Alsace et de Lorraine, l'autre des menées tenaces et sournoises de nos ennemis d'Allemagne. Un historien que la science du passé pousse à la préparation de l'avenir, M. Babelon, nous a renseignés sur la question du Rhin, tandis qu'un religieux, dont la foi stimule et oriente le patriotisme, dom Gariador, nous rappelait nos droits sur la Palestine. Un perspicace et vaillant enquêteur, M. Claude Anet, nous a montré les décompositions que la haine et la folie révolutionnaires ont engendrées chez les Russes, alors qu'un digne élève

du cardinal Mercier, M. l'abbé Van den Hout, faisait vibrer notre enthousiasme au tableau des héroïsmes que l'amour de l'Eglise et du pays suscita chez les Belges. De l'Occident, c'est un disert et courageux soldat canadien, le major Asselin, qui est venu nous prouver, par son esprit et par son verbe autant que par ses témoignages, que le Canada est bien de notre sang catholique et français; et de l'Orient, c'est un véritable apôtre de la primitive Eglise, le commandant Yamamoto, qui nous a communiqué sa foi dans les destinées chrétiennes de sa patrie japonaise.

Enfin, pour couronner cette revue trop hâtive par l'évocation d'un nom qui est glorieux et qui nous est cher, nous avons été heureux d'applaudir, dans la causerie de Mgr Baudrillard sur son voyage aux Etats-Unis, non seulement l'humour et l'émotion de ses souvenirs, mais encore la féconde action religieuse et nationale exercée par le recteur de l'Institut catholique.

* * *

Mais un autre sujet s'impose à mon attention...

L'allusion aux tournants de l'histoire est devenue banale et d'ailleurs il n'est pas bien sûr que l'histoire ait des tournants. Je croirais plutôt qu'elle suit constamment une ligne courbe et revient sur ses pas. Mais, si la fameuse image est parfois l'expression de la réalité, jamais, sans doute, elle ne fut plus vraie qu'aujourd'hui.

Et cette comparaison, qui s'applique à la situation générale, s'adapte aussi exactement à nos destinées particulières. De même que les grandes voies de la France à travers le monde, le petit chemin de notre Corporation sur la terre de France est engagé dans un tournant décisif. Et pourquoi? Mais précisément parce que nous devons conformer notre marche au mouvement national. Et c'est toute la raison, mais la raison profonde et impérieuse, des résolutions qui vous sont soumises aujourd'hui.

Permettez-moi, mes chers Confrères, de vous rappeler, en peu de mots, notre origine et notre esprit. La Corporation des publicistes chrétiens a été fondée par le dévouement de Victor de Marolles et sous l'inspiration d'Albert de Mun, beaucoup moins pour soutenir des intérêts particuliers que pour affirmer une doctrine sociale et promouvoir un apostolat catholique. Et, sans doute, il s'agissait

vol 24

bien de procurer aux militants de la plume un concours moral et matériel ; mais on voulait, surtout, par l'exemple et sous l'impulsion des travailleurs intellectuels, restaurer l'idée corporative et, par l'union des plumes catholiques, éclairer la conscience française.

Ce but supérieur, les changements introduits dans nos constitutions ne l'ont pas modifié. Pour éclaircir et fortifier, devant les pouvoirs publics, la position des journalistes professionnels, il a fallu scinder la corporation primitive en deux syndicats distincts. De ce fait, elle est devenue légalement la fédération de ces deux syndicats unis entre eux. Mais cette désignation officielle ne devait pas transformer son caractère intime.

Toutefois, devant l'importance et la gravité des conjonctures actuelles et en vue de la mission qu'elles imposent à une association telle que la nôtre, on s'est rendu compte qu'il était fâcheux, peut-être dangereux, de laisser dans les statuts corporatifs une contradiction indéniable entre le but légal et les visées réelles.

Est-il admissible, en effet, que la *Corporation des publicistes chrétiens* se déclare « Union syndicale » ayant pour objet « d'établir un concert pour l'étude et la défense des intérêts économiques et financiers communs aux deux syndicats ? »

Car telle est notre définition statutaire. Elle est manifestement inexacte. De par son idéal et son action, si attachés que soient tous ses membres à leurs syndicats respectifs, la corporation n'est pas un syndicat ; les intérêts économiques et financiers ne sont pas ceux qui la préoccupent. Ce que nous formons ici, c'est une société de journalistes et d'écrivains catholiques, unis pour affermir en nous-mêmes et propager dans le pays les convictions qui nous sont chères.

Voilà ce que nous sommes en réalité ; voilà ce que nous serons désormais, légalement.

Les nouveaux statuts, dont l'élaboration est due à l'activité ardente, ingénieuse et tenace de notre vice-président Tastevin de Nouvel et à la science juridique de notre ami M. Pyot, déterminent ainsi le caractère de la *Corporation des Publicistes chrétiens* : « Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 », elle a « pour objet d'unir ses membres entre eux, de les fortifier mutuellement dans leur vie chrétienne et dans leur apostolat religieux et patriotique, et d'étudier les

questions intéressant l'Eglise et la Patrie, soulevées par les temps présents ».

Est-ce à dire que l'étroite union, maintenue par Victor de Marolles entre les deux syndicats et la Corporation, soit brisée ? Nullement ! Car, parmi les conditions explicites imposées aux candidats qui voudront faire partie de la nouvelle association, figure celle-ci : « Etre membre du Syndicat des Journalistes français ou du Syndicat des Ecrivains français. »

Les adhérents des deux syndicats ne seront pas tenus d'entrer dans la Corporation ; mais la Corporation ne choisira ses associés que dans le personnel des deux syndicats. Ainsi, sous l'ancien régime du travail les confréries de métier, indépendantes des corporations proprement dites, avaient néanmoins un recrutement tout professionnel.

Et, si la *Corporation des Publicistes chrétiens* ne se confond pas avec une confrérie, si elle est surtout un foyer d'apostolat intellectuel, elle a cependant ce point de ressemblance avec les vieilles confréries de métier, qu'elle constitue, à côté de l'organisation purement syndicale, une association plutôt religieuse.

Ayant ainsi remplacé par un vêtement taillé à sa mesure un habit trop mal ajusté, notre Corporation, toujours la même en sa forme nouvelle, avancera d'un pas encore plus libre et plus vif dans les voies que lui tracent et son caractère intime et les événements du dehors.

Pour exercer une action opportune à ce tournant de l'histoire nationale, il lui suffit d'être fidèle à l'esprit de sa fondation. Tant il est vrai qu'aux heures de crise les principes immuables sont toujours d'actualité ! Or, l'esprit de sa fondation, je l'ai rappelé tout à l'heure : il tient tout entier dans la restauration de l'idée corporative et dans le rayonnement de la pensée catholique.

L'idée corporative ! N'est-il pas évident que, revivante et modernisée dans l'institution syndicale, elle apparaît aujourd'hui comme la grande puissance qui attire et qui meut les masses populaires : puissance de désagrégation et de mort, quand elle est animée du ferment révolutionnaire ; puissance d'ordre et de vie, quand elle s'inspire de la vérité chrétienne. Nous qui comptons parmi les précurseurs de l'association professionnelle, nous, travailleurs de la plume

et de la pensée, nous devons offrir une collaboration fraternelle à ces milliers d'ouvriers et d'employés catholiques, dont le Pape, il y a peu de mois, bénissait la Fédération naissante et qui sont venus, comme nous, chercher la lumière et l'union dans cette basilique du Sacré-Cœur. Ils nous aideront à mieux connaître, à juger plus sainement ces réalités populaires, dont nos campagnes de presse ont besoin de tenir compte, si elles veulent pénétrer jusqu'au fond des âmes et donner des résultats pratiques. Et nous, en même temps, nous leur apporterons cette culture intellectuelle dont ils ne peuvent se passer s'ils veulent contrôler leurs revendications et leurs initiatives à la lumière de la justice et de la raison.

Il en est de la création des grandes œuvres comme de la génération humaine : il y faut l'union de deux forces.

Les journalistes et les écrivains catholiques, par l'outil dont ils se servent et par la vérité qu'ils servent, ont leur place parmi les dépositaires et les dispensateurs d'une de ces forces : l'idée. Pas plus qu'ils n'en doivent annihiler la puissance, en la séparant de sa source religieuse, ils n'ont le droit d'en restreindre la fécondité, en la refusant à l'âme populaire.

Le rapport de M. F. Veillot est vivement applaudi.

M. Taunay ne se tient pas pour satisfait et proteste de nouveau contre une dissolution que l'on aurait dû éviter, par respect pour la mémoire de notre fondateur.

Diverses observations sont présentées par le R. P. Janvier, MM. Tastevin de Nouvel, Veillot, Zamanski, Mihura, Paul Verdun, Durrieux, etc. M. Ernest Renault lit un rapport, qui provoque une vive discussion.

Finalement, l'assemblée vote la dissolution de la Corporation, comme le Conseil l'a demandé, en même temps que sa reconstitution immédiate, et l'on passe à l'examen des statuts proposés. Ceux-ci, après échange d'observations, sont adoptés par l'assemblée ; mais, sur la proposition du P. Janvier, il est décidé qu'une déclaration sera publiée dans le *Bulletin*, disant que la Corporation demeure ce qu'elle a toujours été, qu'elle conserve le même esprit et les

mêmes traditions, et que les modifications apportées aux statuts ont pour but principal d'assurer la réalisation de l'idée chère à notre fondateur M. de Marolles. Cette motion réunit tous les suffrages. M. Tannay demande alors que la déclaration soit rédigée par notre aumônier le P. Janvier ; ce que tout le monde accepte avec empressement.

M. Tastevin de Nouvel met aux voix la suppression de la Caisse de Prévoyance corporative, dont les fonds, partagés entre le Syndicat des Journalistes et le Syndicat des Écrivains, permettront à ces deux groupements la création, pour chacun d'eux, d'une Caisse de Prévoyance. Cette institution y sera mieux à sa place, les Syndicats étant plus indiqués pour s'occuper des intérêts matériels des confrères que la Corporation, dont l'objet est surtout moral.

L'assemblée adopte la mesure qui lui est proposée. Les fonds de la Caisse de Prévoyance seront donc partagés entre les deux Syndicats.

L'assemblée décide ensuite que le bilan et les comptes de l'exercice 1918 de la Corporation ayant été publiés dans le *Bulletin* de mai 1919, où tous les confrères en ont pris connaissance, et le temps faisant défaut pour un exposé de la situation financière, approbation est donnée de ces comptes et bilan.

Le président fait observer que l'ordre du jour portait élection des membres du Conseil de la Corporation reconstituée ; mais, vu l'heure tardive, il est impossible de procéder à ce scrutin. Une nouvelle assemblée extraordinaire sera donc convoquée à cet effet.

La séance est levée à midi et demi.

2^e Assemblée générale de la Corporation

Le dimanche 13 juillet, la nouvelle assemblée générale de la Corporation s'est tenue, à 10 heures du matin, au

siège social, 76, rue des Saints-Pères, sous la présidence de M. René Bazin.

La feuille d'émargement est signée par les membres présents.

Après la prière, M. A. Tastevin de Nouvel apprend à ceux d'entre eux qui n'assistaient pas à l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin et à ceux qui l'avaient quittée avant la clôture des débats, que la reconstitution de la *Corporation des Publicistes chrétiens* et ses nouveaux statuts ont été votés ; mais que, l'après-midi du 22 juin étant prise par les assemblées générales des Syndicats et le temps ayant manqué, le matin, pour qu'on pût procéder à l'élection du Conseil corporatif et de son Bureau, celle-ci a dû être renvoyée à ce jour, c'est-à-dire à une assemblée générale complémentaire.

Un appel, en même temps que des bulletins de vote portant les noms des membres proposés par le Conseil ont été adressés à un bon nombre de confrères de l'ancienne Corporation, à l'effet de constituer le noyau de la nouvelle.

En conséquence de ce qui vient d'être exposé, M. René Bazin invite les membres présents à voter, tandis que M. Tastevin de Nouvel dépose les bulletins de vote des confrères des départements, reçus à la Permanence.

M. F. Veillot et M. G. Sallé procèdent alors au dépouillement du scrutin. Puis le président en proclame le résultat.

Sont élus membres du Conseil :

M. René BAZIN, de l'Académie française ;

Mgr BAUDRILLART, de l'Académie française ;

M. Paul BOURGET, de l'Académie française ;

M. Pierre DE LA GORCE, de l'Académie française ;

M. Henri BORDEAUX, de l'Académie française ;

M. le baron D'ANTHOUD, ministre plénipotentiaire ;

M. Henri BAZIRE ;

M. le chanoine BERTOYE (Franc) ;

M. le général CANONGE ;

M. Octave CHAMBON ;

M. le chanoine COLLIN, directeur du *Lorrain*, de Metz ;

M. Geoffroy DE GRANDMAISON, président de la Société bibliographique ;

M. Joseph MOLLET ;

M. Alfred POIZAT ;

M. Gabriel SALLÉ ;

M. A. TASTEVIN DE NOUVEL ;

M. Eugène TAVERNIER ;

M. François VEUILLOT.

Conformément à l'article 19 des statuts de la Corporation, le R. P. Janvier, comme aumônier, fait partie de droit du Conseil. Il n'est pas soumis à l'élection. Se rendant au désir précédemment exprimé par S. E. le cardinal Amette, le directeur des œuvres de Presse du diocèse de Paris, M. le chanoine Couget, fera également partie du Conseil, dans les mêmes conditions.

Le Conseil de la Corporation, ainsi constitué, nomme son bureau, qui est composé comme suit :

M. René BAZIN, président ;

MM. Paul BOURGET et A. TASTEVIN DE NOUVEL, vice-présidents ;

M. F. VEUILLOT, secrétaire général ;

M. Gabriel SALLÉ, trésorier.

Après un échange d'idées relatives à la vie de la Corporation et à ses réunions prochaines, l'ordre du jour étant épuisé, M. René Bazin lève la séance, à 11 h. $\frac{1}{2}$.

Assemblées générales

du

Syndicat des Journalistes français

Le dimanche 22 juin, le *Syndicat des Journalistes français* s'est réuni, dans une des salles du Petit-Véfour, en assemblée générale extraordinaire, pour modifier ses statuts, puis en assemblée générale ordinaire annuelle.

La séance est ouverte à 3 heures,

sous la présidence de M. A. Tastevin de Nouvel, président du Syndicat, assisté de MM. F. Veillot et Gabriel Sallé, vice-présidents ; de la Tour du Villard, secrétaire, et J. Sarda, trésorier.

Les membres présents signent la feuille d'émargement et remettent leurs bulletins de vote pour le renouvellement du tiers sortant du Conseil syndical. Le Bureau, de son côté, dépose les bulletins envoyés par des confrères de Province qui n'ont pu se rendre à la convocation.

Le président, sur une observation de M. D. Bertrand de la Flotte, expose à l'assemblée que le Conseil syndical a cru devoir confier à un avocat spécialiste en matière de syndicat le soin de rédiger les nouveaux statuts, après entente avec le Conseil juridique M. G. Piot, ayant eu l'acquiescement de ce dernier, s'est acquitté de sa mission comme on va pouvoir l'apprécier.

Lecture est alors donnée des statuts proposés, article par article. De nombreux confrères prennent part à la discussion, parmi lesquels MM. D. Bertrand de la Flotte, Taunay, Tastevin de Nouvel, Renauld, Parsy, Gabriel Sallé, Zamanski, F. Veillot, P. Verdun, etc.

Après une délibération approfondie, l'adoption des articles et de divers amendements, l'ensemble du projet de statuts a été adopté à l'unanimité.

L'assemblée générale extraordinaire se transforme, à ce moment, en assemblée générale annuelle ordinaire. Il est procédé d'abord au dépouillement du scrutin, pour le renouvellement du tiers sortant du Conseil syndical et l'élection de deux nouveaux membres de ce Conseil.

Les membres sortants sont réélus. Sont élus, en outre : M. de Cardonne, en remplacement de M. le vicomte Henri de France, démissionnaire, et M. Michelin, en remplacement de M. Ernest Renauld, également démissionnaire.

La séance est alors suspendue pour

l'élection, par le Conseil, du Bureau syndical, dont les pouvoirs viennent d'expirer. Le Bureau est maintenu, sans changement. Il demeure donc ainsi composé :

Président : M. A. TASTEVIN DE NOUVEL ;

Vice-présidents : MM. F. VEULLOT, Gabriel SALLÉ, H. BAZIRE ;

Secrétaire : M. le marquis DE LA TOUR DU VILLARD ;

Trésorier : M. J. SARDA.

Voici, d'autre part, la composition du Conseil syndical :

MM. le chanoine Bertoye (Franc), H. de Cardonne, O. Chambon, Oscar Havard, A.-S. Jeanne, Gabriel Latouche, J. Michelin, J. Mollet, P. Aimé-Paillard.

MM. Gabriel Sallé et Joseph Sarda sont renommés administrateurs de la Caisse des retraites, et MM. Camille Pillot et Eugène Le Chevallier, commissaires des comptes.

Le Conseil confirme son approbation du nouveau règlement de la Caisse des retraites qui fut l'objet de ses délibérations en plusieurs séances antérieures.

Reprise de l'assemblée générale ordinaire.

M. A. Tastevin de Nouvel fait observer qu'en vertu des nouveaux statuts votés tout à l'heure, il appartient au Conseil d'arrêter les règlements intérieurs du Syndicat, sans qu'il ait à les soumettre à l'assemblée générale. Toutefois, comme le règlement précédent de la Caisse des retraites fut soumis à l'examen d'une assemblée générale, le Bureau a jugé convenable de demander à la présente assemblée de vouloir bien ratifier le nouveau règlement. Mais il est entendu que ce précédent ne saurait être invoqué et que l'élaboration des règlements intérieurs du Syndicat demeure exclusivement du domaine du Conseil, comme le stipule l'article 31 des nouveaux statuts.

La même remarque s'applique au règlement de la Caisse de Prévoyance dont il va être question.

2124

Sous ces réserves, il est donné lecture, article par article, du règlement intérieur de la Caisse des retraites. Plusieurs articles donnent lieu à des observations de la part de MM. Taunay, Bertrand de la Flotte, Gabriel Sallé, Renauld, Parsy, Franc, Durrieux, de Cardonne, etc. Plusieurs amendements proposés sont adoptés et la rédaction définitive du règlement de la Caisse des retraites est ratifiée.

Le règlement de la Caisse de Prévoyance est également ratifié, sans modifications.

Le président propose à l'assemblée la création d'une Caisse de Prévoyance, avec les fonds de la Caisse de Prévoyance de la Corporation mis à la disposition du Syndicat par cette dernière. L'assemblée décide cette création, et, sur la proposition de M. Tastevin de Nouvel, exprime sa gratitude à la Corporation pour l'abandon qu'elle vient de lui faire.

L'heure étant fort avancée, le président demande si l'assemblée n'estime pas que l'on peut dispenser M. Sarda, trésorier du Syndicat, et M. G. Sallé, administrateur de la Caisse des retraites, de présenter leurs rapports sur les opérations effectuées durant l'exercice 1918, puisque l'exposé en a été fait, au *Bulletin* de mai 1919, avec des tableaux très clairs et très détaillés. Aussi bien, M. Camille Pillot, ici présent, avec la conscience et le dévouement que tout le monde se plaît à reconnaître, a étudié la situation financière du Syndicat et celle de la Caisse des retraites, comme la situation de la Corporation, dans un rapport qui sera publié par le *Bulletin*. Il conclut à l'approbation de tous les comptes.

A l'unanimité, l'assemblée générale décide que l'audition de nouveaux rapports n'est pas utile, et l'approbation du bilan et des divers comptes est votée à l'unanimité.

M. Tastevin de Nouvel demande à l'assemblée, avant de se séparer, de se prononcer sur le projet de Fédération dont le Conseil syndical a été

saisi, tendant à grouper toutes les associations de Presse, en vue de la défense des intérêts de la profession de journaliste.

L'assemblée générale décide que l'adhésion doit être donnée.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 7 heures moins le quart.

RAPPORT DE M. C. PILLOT

Commissaire des comptes

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

La Corporation des Publicistes Chrétiens en compagnie de ses deux Syndicats bénéficie de cette rare fortune de réunir, à l'abri de sa devise "*Cruce et Calamo*", les disciples, les favoris des Muses, aux talents les plus divers, et des mieux autorisés. Pour un instant, Messieurs, la "*Table de Pythagore*" sollicite de votre accueillante solidarité une petite place à votre cénacle, le temps de vous rendre compte de l'état de votre patrimoine corporatif et du patrimoine du Syndicat des journalistes pour l'exercice 1918.

Notre vérification eut lieu le 14 juin. Les comptes de la Corporation nous ont permis de constater une réduction de dépenses au strict nécessaire : pour 1918, c'est une économie de près de 50 %. Le débit à la charge du Syndicat des Journalistes se traduit par 878 fr. 63 : la Caisse des écrivains remboursera le 1/4 incombant à ce Syndicat (292 fr. 85).

Nous avons ensuite vérifié les existences du capital de la Caisse de Retraite des Journalistes. Les valeurs énumérées au Tableau A-1918 sont exactement représentées par des certificats de dépôt, tant du *Crédit Foncier de France* que du *Crédit Industriel et Commercial*. Dans le premier établissement, votre compte porte le n° 308 avec 21 récépissés de valeurs inaliénables formant un capital nominal d'environ 760.000 fr. Au *Crédit Industriel et Commercial* (compte n° 3 747), nous relevons 12 récépissés de valeurs diverses dont quelques-unes sont un héritage de la gestion du Président-Fondateur de la Corporation.

Le patrimoine des Journalistes peut

s'évaluer *in globo* et comme valeurs nominales aux environs de 800.000 fr. Des emplois en Rente Française 5 % ont été opérés au fur et à mesure des circonstances. Pour 1918, 44 sociétaires étaient inscrits au tableau des pensions, qui sont servies avec régularité.

Messieurs, vous avez encore souvenir du salut chrétien que le Président de la Chambre des députés adressait naguère à l'un de vos membres d'honneur, M. le lieutenant-colonel du Halgouet. Au Livre d'or de ses bienfaiteurs la Corporation gravera le nom du lieutenant-colonel du Halgouet, qui usa de son autorité pour faire admettre le Syndicat des journalistes français au bénéfice de la Loterie de la Presse, avec le concours du sympathique courriériste parlementaire de la *Vérité Française*, notre cher confrère Joseph Mollet.

En 1917, toujours pour le Syndicat des journalistes, nous avions signalé une question Simonnot : nous demandons à votre Conseil de faire donner une solution définitive à cette erreur de 415 fr. 20 dont le Crédit Industriel est uniquement responsable. Nous exprimerons le même vœu, au sujet de la réalisation d'un prêt de 400 fr.

De l'examen des livres de votre Trésorier, il résulte que si un redoublement d'effort, une ténacité plus accentuée n'ont peut-être pas obtenu, au gré de notre confrère, toute la satisfaction souhaitée, le fait en est imputable à la longue durée de la guerre. Nous n'en avons pas moins l'agréable devoir de signaler à votre gratitude le parfait dévouement de M. Sarda aux intérêts corporatifs.

Quelques brèves observations sur ce chapitre des cotisations : d'abord la question du droit d'admission. Tout postulant connaît d'avance les obligations comme les avantages résultant de son entrée à la Corporation des Publicistes Chrétiens et au Syndicat des Journalistes Français : la clause des statuts étant formelle, aucune dérogation ne doit plus être admise de ce chef. L'arriéré oscille encore aux environs de 2.000 fr. Le moment semble venu pour votre Conseil d'étudier la question délicate des "impayées". A notre avis, deux parts seront à faire : ce le des intérêts généraux de la Corporation et du Syndicat ; celle de la situation de confrères momentanément malheureux. Aussi faisons-nous un pressant appel

à tous les retardataires en situation de payer : certains doivent jusqu'à 4 et 5 cotisations : aux membres qui, sans explications plausibles refuseront leurs quittances votre Conseil devra signifier une dernière mise en demeure. Dans tout groupement qui veut vivre et agir, et particulièrement dans le nôtre où doit se donner l'exemple de l'ordre et de la prévoyance qui peut payer doit payer avec régularité. Il ne serait aucunement équitable d'annuler en bloc un certain nombre de cotisations dont nous avons relevé la liste : par contre, les cas d'espèces seront examinés avec cette bienveillance, cette équité qui se retrouvent à la base et dans le cœur de nos Associations.

Le chapitre des dépenses met en relief les avantages réels de votre *Permanence* où, nous possédons, en quelque sorte, le foyer de nos groupements, corporatif et syndicaux.

Vous estimerez avec nous que, nonobstant les exigences des typos, la périodicité de votre bulletin n'est pas moins nécessaire à la vie corporative. Je viens de nommer la *Permanence*, Messieurs et chers Confrères, c'est souligner tout le bien qu'il faut penser des initiatives serviables, constamment en éveil, de notre confrère et président-journaliste Tastevin de Nouvel.

Cotisations et revenus suffisent donc actuellement à faire face aux dépenses corporatives et syndicales, mais ce n'est pas la prospérité rêvée : nous sommes encore loin du "pignon sur rue".

L'article 4 de vos nouveaux statuts exprime l'espoir que le geste de notre confrère le baron de Bernon ne restera plus davantage isolé. Devant beaucoup d'entre vous, Messieurs, s'ouvrent ces foyers privilégiés de la fortune où l'on aime à cultiver ce "Devoir social" si bien esquissé par Henry Perreyve : ils sont tout le contraire de ceux que Le Play nommait un fléau social, parce que ceux-là ne pensent qu'à eux : que les personnalités qui en sont le charme et l'honneur « ne se prennent pas pour mesure de leur activité, pour règle de leurs doctrines ». Faites-y de l'apostolat en faveur de votre Corporation. Des missions, des voyages vous conduisent à l'étranger, intéressez l'amitié étrangère à votre Corporation.

Dans un temps où le peuple, l'opinion, le travail sont mystifiés par le charlatanisme politique et social, le rôle d'une Corporation de Publicistes chrétiens est

tout indiqué. Qu'il suffise, d'ailleurs, de regarder autour de nous pour reconnaître la maîtrise perspicacité des Papes, l'opportunité des conseils de S. Em. le Cardinal de Paris sur la Presse : « On ne détruit vraiment que ce qu'on remplace. »

Mais il faut vivre d'abord et, pour écrire, il faut avoir des journaux. Qui numbrera les feuilles catholiques disparues dans notre pays, alors que « la Presse catholique doit édifier sans relâche, dirons-nous avec le baron Charles de Vogelsang : le christianisme ne doit plus être cantonné exclusivement dans les églises : son esprit doit régner sur le terrain commun de la vie politique, sociale, économique et scientifique. Ses journaux ne peuvent donc plus être considérés comme une pieuse lecture de pénitence, mais comme une leçon qui donne au public les aperçus les plus vrais sur les questions vitales et les intérêts temporels. »

C'est vrai, de nos jours et c'est pourquoi nous souhaitons de voir s'édifier la maison de la Presse Catholique avec sa riche bibliothèque où nous viendrons nous instruire pour enseigner nos contemporains. C'était l'idée de notre regretté Nemours-Godré : que son souhait soit pour nous une parole testamentaire. Et pourquoi ne serait-ce pas possible ? lorsque nous voyons des associations comme la « Presse Economique et Financière » recevoir en dons : 82.234 fr. 75. Marge plutôt accentuée avec les 523 fr. 65 de votre Caisse de Prévoyance.

Quelle chose est plus grave encore que le prolétariat des intellectuels et des lettres dont nous crions aujourd'hui la misère, et Louis Veillot a dénoncé, en des accents de superbe indignation, cette misérable subordination de la croyance et de la liberté à « ces gens venus de pays d'hérésie, de juiveries errantes, de lieux pires encore » qui « les uns n'ont pas reçu le baptême, les autres l'ont gratté de leur front ». C'est assez dire la noblesse de la mission de notre Corporation. L'école positiviste elle-même la proclame par l'hommage qu'elle rend aux réalisations du catholicisme.

« Quand un homme veut bien quelque chose qui lui fait bien plaisir, disait Israël, il y arrive toujours ». Que la Corporation, avec le concours de ses propres ouvriers, devienne très belle,

très florissante, très populaire, à coups de volonté, avec l'esprit de sa devise « *Cruce et Calamo* ».

Messieurs, l'examen du bilan de votre Caisse de Prévoyance nous a suggéré ces réflexions, car, des vôtres depuis bientôt 20 ans, nous avons à cœur la prospérité de la « maison », l'influence sociale d'une Corporation où le talent et les lettres, la science et le dévouement se donnent un cordial rendez-vous pour y pratiquer en commun ces trois choses qui avaient le don de faire l'admiration d'Ozanam : « l'Orthodoxie, la Liberté et les Lumières ».

Messieurs et chers Confrères, il nous reste à conclure à l'approbation des comptes de l'exercice 1918. Vous exprimerez ainsi votre confiance aux confrères qui ont géré avec économie, intelligence et dévouement votre patrimoine corporatif.

Notre Pèlerinage à Montmartre

Le pèlerinage annuel de la Corporation des Publicistes chrétiens à l'église du Vœu national a eu lieu le dimanche 22 juin. A 9 heures, un grand nombre de confrères étaient réunis dans la chapelle de la Sainte-Vierge, pour la messe. Le R. P. Janvier prit pour texte de son instruction ces mots de Notre-Seigneur : *Discite a me quia mitis sum et humilis corde.*

Le Cœur de Jésus qui a tant aimé les hommes nous a laissé entre autres exemples celui de la douceur. Notre-Seigneur fut doux avec ses apôtres, quoique faibles et vacillants ; doux notamment avec Saint Pierre qui l'avait renié, doux avec les siens. Il fut même doux envers ses ennemis ; il censura rudement leurs fausses croyances, mais il a des égards pour les personnes. Il est doux envers son Père, malgré la cruelle épreuve qui Lui est infligée, et il se résigne à boire le calice qu'Il avait d'abord voulu écarter de Lui. Il fut doux envers la souffrance, bien qu'elle fût cruelle, et doux envers la mort.

Imitons les vertus de Jésus-Christ et notamment sa douceur. Demandons à Dieu de changer notre cœur et de met-

tre le sien à la place. Et notre aumônier nous fit quelques applications pratiques de la douceur qu'il nous recommandait. Soyons doux avec nos familles, ne soyons pas de ceux qui réservent la sévérité pour leur foyer. Soyons doux même avec nos adversaires : soyons sévères à l'égard de leurs idées, mais ayons de la bonté pour les personnes. Ne nous y trompons pas : la douceur est principalement la bonté, mais elle n'exclut pas l'énergie et les saintes colères. Quand notre dernière heure sera venue, soumettons-nous avec douceur à l'inévitable et remettons notre corps notre âme, notre esprit entre les mains de notre Divin Maître : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.*

Après l'instruction de notre éminent aumônier, nous fut donnée la bénédiction du Saint-Sacrement. A ce moment, M. A. Tastevin de Nouvel, accompagné de M. le général Canonge, est venu, suivant la pieuse coutume, lire la formule de consécration de la Corporation des Publicistes chrétiens au Cœur sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

A l'issue de la cérémonie religieuse a eu lieu l'assemblée générale de la Corporation, dont nous avons rendu compte plus haut.

Dîner du 22 Juin

En l'absence de notre Président, retenu en Anjou par de doux devoirs de famille, M. Tastevin de Nouvel, vice-président de la Corporation, présidait notre dîner, assisté du général Canonge, vice-président du *Syndicat des Ecrivains français*. Aux places d'honneur : Mgr Baudrillart et le R. P. Janvier, notre aumônier ; M. le chanoine Crépin, supérieur des chapelains de Montmartre ; Victor Taunay, président honoraire ; Geoffroy de Grandmaison, président de la Société Bibliographique ; les généraux Cherfils et Pételin ; François Psalty, correspondant du *Temps* à Constantinople.

Reconnus aussi parmi les convives : MM. le chanoine Bertoye (Franc),

F. Blanc, P. Bouet, Louis Colin, P. Deslandres, Charles Dupuy, Emile Duranthon, Marcel Duranthon, Ed. Equoy, Fénelon Gibon, Pierre Gourdon, F. de La Touche, G. Latouche, m^{re} de La Tour du Villard, E.-G. Ledos, A. Michelin, Jules Mihura, Léon Mirot, de Montardy, Paul Parsy, Alfred Perrin, Alfred Poizat, le chanoine Prunel, Robert Reynier, l'abbé Ribaud, Ricour de Bourgies, Fr. Rousseau, Roger de Saint-Maurice, Gabriel Sallé, J. Sarda, le baron J. de Witte, etc.

M. Tastevin de Nouvel exprima nos regrets de n'avoir pas pour nous présider M. René Bazin et les regrets de celui-ci, qui, bien que loin de nous, ne nous oublie pas. Nous savons, d'ailleurs, toute sa sollicitude envers la Corporation, qui nous vaut, à chaque dîner, quelque hôte éminent ou exceptionnellement qualifié pour nous entretenir des questions actuelles.

M. Tastevin de Nouvel, en quelques mots, nous présenta M. Psalty, grec de nationalité et catholique très convaincu de religion, qui habite à Constantinople, où il est le correspondant du *Temps*, après l'avoir été de l'*Echo de Paris*. C'est là que M. Herbertte put l'apprécier, pour son concours dévoué dans toutes les œuvres françaises, son attachement à notre pays et sa connaissance parfaite des choses de Turquie.

Avant que fût donnée la parole à M. Psalty, qui allait nous entretenir du « Catholicisme à Constantinople », le P. Janvier tint à nous exhorter, afin que l'union la plus intime continue à régner entre nos Syndicats des Journalistes et des Ecrivains et que tous leurs membres demeurent attachés à la *Corporation des Publicistes chrétiens*, d'une manière effective, commune d'esprit et de cœur, pour le bon service de la religion et de la patrie.

M. Psalty nous fit ensuite une causerie pleine d'esprit, de cœur, de modestie chrétienne, où se manifestait une grande affection pour la France, dont les religieux lui avaient donné sa première éducation. Constantinople, dit-il, est encore en Turquie, en attendant la décision des Cinq ou des Dix. Il se

propose de nous parler des œuvres religieuses, des œuvres d'enseignement et des moyens d'accroître le rôle de la France.

Il rendit hommage à Mgr Dolci, qui s'est montré à Constantinople un si parfait interprète de la pensée de Benoît XV. On sait ce qu'il a fait pour nos congrégations à Constantinople, pour nos prisonniers et pour les tombes de nos morts des Dardanelles.

M. Psalty énumère les œuvres françaises en Turquie. Rien qu'à Constantinople, les Frères, ces incomparables éducateurs, ont 3.000 élèves ; les Sœurs de la Charité sont 200 dans onze maisons. Un cercle d'ouvriers catholiques a été fondé à Péra, pendant la guerre. C'est une œuvre française, protégée par la France et qui sera affiliée à l'œuvre des cercles à Paris. Quand l'amiral Amet vint à Constantinople visiter les œuvres françaises et y planter de nouveau le drapeau français, il s'étonna de voir le grand nombre des institutions qui venaient demander la protection du représentant de la France.

Ce n'est pas tout de conserver ce glorieux patrimoine : il faut encore le développer, et pour cela appuyer de toutes nos forces nos admirables congrégations religieuses. M. Psalty se permit alors de donner quelques conseils tirés de son expérience. Il rappela que Constantinople est toujours le centre de l'orthodoxie grecque. Que les missionnaires français soient donc préparés à leur tâche spéciale ; qu'ils s'inspirent toujours de l'esprit du Vatican. On sent les délicates attentions du Saint-Siège quand il s'adresse à ces églises d'Orient qui ont produit autrefois des Saint Basile, des Saint Jean Chrysostome. Benoît XV a créé un Institut d'études orientales et une Congrégation spéciale des affaires orientales dont il s'est réservé la présidence. Heureux d'avoir reçu la grande grâce du catholicisme, haïssons le péché, mais aimons le pécheur.

Ce qui manque à la France dans Constantinople, c'est une œuvre de presse. Il faut faire connaître la vraie France et non la caricature que l'étran-

ger accepte trop facilement ; ces scandales trop réels ne sont pas le fait des Français, mais de l'étranger en France. Il faut donc un journal qui dise la vérité sur la France.

Et M. Psalty exposa enfin ses vues historiques, que l'on peut discuter, mais que l'on comprend bien chez un compatriote de ces Grecs que les Turcs ont cruellement persécutés. Puisqu'il est à craindre qu'un mandat à Constantinople ne puisse être obtenu pour la France seule, il propose l'internationalisation de Constantinople, où le sultan ne régnerait plus. En agissant autrement, nous ne gagnerions pas les Turcs et nous risquerions de perdre les chrétiens. Surtout pas de part à deux ; souvenons-nous de l'Égypte. Et il termina par une comparaison entre la Grèce d'autrefois et la France d'aujourd'hui et par un *Valeat Gallia* ! (Vive la France !) qui nous émut tous.

M. Tastevin de Nouvel, en remerciant M. Psalty pour sa causerie aussi documentée qu'éloquente et littéraire, ne put s'empêcher de constater que « le Temps est un excellent journal »,... quand il parle par la plume de son correspondant de Constantinople. Et le président, enregistrant la demande du conférencier d'être admis à la « Corporation des publicistes chrétiens » comme correspondant étranger, se fit l'interprète de tous les convives en disant que ce n'est pas deux parrains qu'il trouverait parmi eux, mais l'unanimité, ainsi qu'en témoignaient les applaudissements qui venaient de l'accueillir.

La parole est à M. Paul Parsy qui demande à appuyer quelques-unes des considérations de M. Psalty.

Pour l'exercice du protectorat des chrétiens, par ses écoles et par ses institutions charitables, la France, dit-il, a pris à Constantinople et dans tout le Levant une situation morale de premier rang. Il faut souhaiter que, par les règlements de la paix, nous en tirions des avantages économiques et des avantages politiques.

Dans l'atmosphère française qu'ont créée là-bas nos missionnaires, il faut

que passent le commis voyageur, le commerçant français. Il en est, hélas ! du Levant comme de cet empire colonial, le second du monde, que nous ont donné les Gallieni, les Mangin, les Gouraud : nous n'en tirons point parti économiquement. Or la question économique est capitale aujourd'hui.

A la veille de la guerre, des Français, soucieux de servir l'intérêt national, et appartenant à des opinions diverses, se préoccupaient d'adapter la législation aux conditions d'existence et de recrutement des missionnaires porte-drapeau de la France. On se souvient de ce ban-

quet du Palais d'Orsay, en juillet 1914, où, sous la présidence de M. Barthou, M. Maurice Barrès apportait l'expérience et l'émotion du voyage qu'il venait de faire en Orient.

La guerre n'a point permis de donner suite à la campagne de propagande qui s'inaugurait ce soir-là. Qu'avec la paix les Français vainqueurs connaissent mieux la place qui appartient à leur pays dans le monde ; qu'ils aident tous les serviteurs de l'intérêt national ; qu'ils profitent de l'effort désintéressé des soldats et des apôtres de la patrie !

NÉCROLOGIE

Henri BAZIRE

Vice-Président

du Syndicat des Journalistes français

La Corporation des Publicistes chrétiens et le Syndicat des Journalistes viennent de faire une grande perte en la personne d'Henri Bazire. La mort, pour n'avoir pas voulu de lui sur les champs de bataille, où il l'avait affrontée magnifiquement, n'en est pas moins venue le prendre, sournoise, à la suite d'une intoxication par les gaz empoisonnés de l'Allemand infâme. Et, la paix signée, entouré de la belle couronne de ses six enfants, Bazire a succombé à une cruelle agonie de longs mois, dans les mêmes sentiments de foi, d'apostolat, d'espoir qui avaient animé toute sa vie.

Puisque l'éloignement nous a privé de la consolation de rendre, sur sa tombe, le témoignage que nous devons à notre bien cher confrère, nous voulons citer quelques passages d'articles où deux des nôtres, rédacteurs distingués de la *Libre Parole*, ont parlé de Bazire, en des termes que ratifieront du fond du cœur tous ceux qui l'ont connu.

M. Paul Vergnet dit de l'ancien président de la J. C. F. qu'il fut un chef.

« Un chef parce qu'il avait la foi, la vocation, le talent, la flamme, l'enthousiasme, parce qu'il avait la volonté, l'éloquence, le courage, la clairvoyance, parce qu'il avait enfin ce don spécial, cette prédestination invincible qui font un chef... »

« Le comte de Mun salue avec une affectueuse sympathie, qui ne se démentira jamais, ses débuts éclatants. Le voici président de l'Association Catholique de la Jeunesse Française. Avocat, il se classe d'emblée parmi l'élite. Secrétaire de la Conférence, il force l'attention et l'estime des vieux routiers de la basoche qui reconnaissent à cette voix l'accent d'une âme supérieure. Mais un tel tempérament de chef peut-il limiter son effort aux œuvres de charité et de propagande, sociale ou religieuse, aux tournois d'éloquence du prétoire ? On lui ménage des élections assurées. Il n'acceptera qu'une candidature de combat et nulle part ailleurs qu'en Vendée — sa Vendée natale qui était son orgueil et son amour... »

« Dès la première rencontre, Henri Bazire ébranla si fort cet édifice d'oppression locale que le tyranneau de sous-préfecture n'osa pas affronter une seconde fois un tel adversaire et préféra « passer la main ». Alors ce fut — aux élections de 1914 — une lutte épique où Henri Bazire prodigua tout son cœur et tou

son talent. Et il fut élu... Il fut élu, mais non point proclamé — ainsi que, d'ailleurs, le lui avait cyniquement prédit avant l'élection le sous-préfet de M. Melvy. Les maquignons électoraux, qui, aux conciliabules de la place Beauvau, prononçaient les « exclusives » sans appel contre les candidats particulièrement redoutés, avaient décidé que celui-là, infailliblement appelé à devenir un chef au sein de l'opposition catholique et libérale au Parlement, *ne serait jamais élu.*

« En dépit, cependant, de tout ce que l'on avait pu faire contre lui, Henri Bazire était élu. Pour lui interdire l'accès de la tribune de la Chambre, il ne fallut pas moins qu'un tripatouillage éhonté des bulletins de vote dont 80 — qui avaient été « réservés pour examen » — disparurent avant qu'on pût les vérifier. Et la commission de révision du scrutin, non sans hésitation ni protestation contre la besogne qu'on lui faisait faire déclara son concurrent élu par 17 voix!...

« Henri Bazire, du moins, allait pouvoir se consacrer tout entier à cette autre tribune qu'est le journal et Edouard Drumont — jugement que nos lecteurs ont ratifié — le tenait pour l'un des journalistes les mieux donés de ce temps. Mais il venait à peine de reprendre la plume qu'il dut l'abandonner pour l'épée. Est-il besoin de dire comment il prit sa revanche contre ceux qui lui avait volé l'honneur d'être un chef dans la vie civile? Les galons de capitaine reçus dans la tranchée, trois citations, la Légion d'honneur et, hélas! la blessure interne dont il vient de mourir parlent plus éloquemment qu'aucune parole... »

M. Henri Reverdy salue également un chef dans notre regretté confrère :

« Il faut se rappeler, comme moi son aîné dans la vie de la *Jeunesse catholique*, l'heure où, tout jeune encore, sous le mythe d'un cahier d'étudiant qu'il disait avoir trouvé, il nous apporta ses premières vues sur la question sociale, pour comprendre la puissance de sa clairvoyance. Que d'événements ont depuis souligné l'opportunité de son catholicisme social, à la fois enthousiaste, mais organisateur, ami du peuple, mais respec-

teux de l'autorité! Il a vraiment marqué les jeunes hommes de sa génération de son empreinte. On a dit, on continuera de dire en parlant d'eux « l'équipe de Bazire ».

« Energique et optimiste en même temps, certes Bazire l'était. Nous l'avons connu montant à l'assaut de toutes les difficultés, le sourire aux lèvres, la parole primesautière, avec cette crânerie que devaient avoir jadis les Vendéens. Il a reçu bien des coups dans les luttes patriotiques, parfois d'autant plus douloureux qu'ils venaient de mains amies, je ne l'ai jamais connu découragé. Tout récemment encore, alors que la maladie le torturait comme ce vautour qui, d'après les anciens, s'attachait précisément au héros des plus grandes luttes, il dominait ses souffrances pour envisager les conséquences radieuses de la victoire de la France.

« Et quel entraîneur c'était que notre ami Henri! Dieu lui avait donné deux dons, rarement unis, pour l'apostolat des foules : il était orateur et journaliste.

« Son éloquence avait quelque chose de militaire : il ne berçait pas dans l'amplitude des périodes, il *chargeait* dans des phrases rapides, imagées, vivantes. Je ne m'étonne pas qu'il ait pu à la fois enthousiasmer et les plus grands auditeurs catholiques, et les marins des Sables-d'Olonne, et les soldats de la Grande Guerre. Orateur judiciaire, il se plaisait aux grands procès politiques comme l'affaire des Assomptionnistes, où l'avocat a pour client non un prévenu, mais la Liberté même.

« Comme écrivain, Bazire a toujours eu un culte pour Louis Veuillot : dans son style le Maître, à son tour, aurait reconnu les traits de sa verve.

« Tous ces dons de la nature, Bazire les avait mis, de toute son âme, au service de sa foi catholique et de la Sainte Eglise. Je le revois encore, plein de jeunesse, à genoux aux pieds du vieux Léon XIII et s'écriant :

« — Saint-Père, nous vous aimons, nous vous aimons beaucoup!

« — Et moi je vous rends amour pour amour... »

« C'est bien cela. En cet amour du

Christ et de son Eglise, Henri Bazire a vécu et est mort. »

Citons maintenant le passage d'une lettre que nous écrivait notre ami, le 29 mai 1916. Nous lui avons annoncé son élection à l'une des vice-présidences de notre *Syndicat des Journalistes Français*.

« En me proposant aux suffrages de nos confrères, vous m'avez donné une nouvelle preuve de votre bonne sympathie, et ce vote unanime m'a été droit au cœur... Leur indulgence et votre bonne amitié m'ont tenu lieu de titres.

« Hélas ! voici bien longtemps que je n'ai fait acte professionnel. Mais, si je reviens, quelle joie j'aurai à me trouver au milieu de vous ! Des périodes comme celle de Verdun font apprécier davantage encore, s'il est possible, la bonne confraternité de notre Corporation. On se dit que, si un malheur arrivait, on pourrait compter sur les prières d'une seconde famille. »

Et voilà que la mort est venue, celle qu'un soldat comme Bazire devait redou-

ter, la mort loin du champ de bataille, la mort de l'hôpital. Si son héroïsme dans de terribles souffrances, son admirable résignation à la volonté de Dieu ne lui ont pas mérité déjà la récompense éternelle, il ne se sera pas trompé, en comptant sur nos prières.

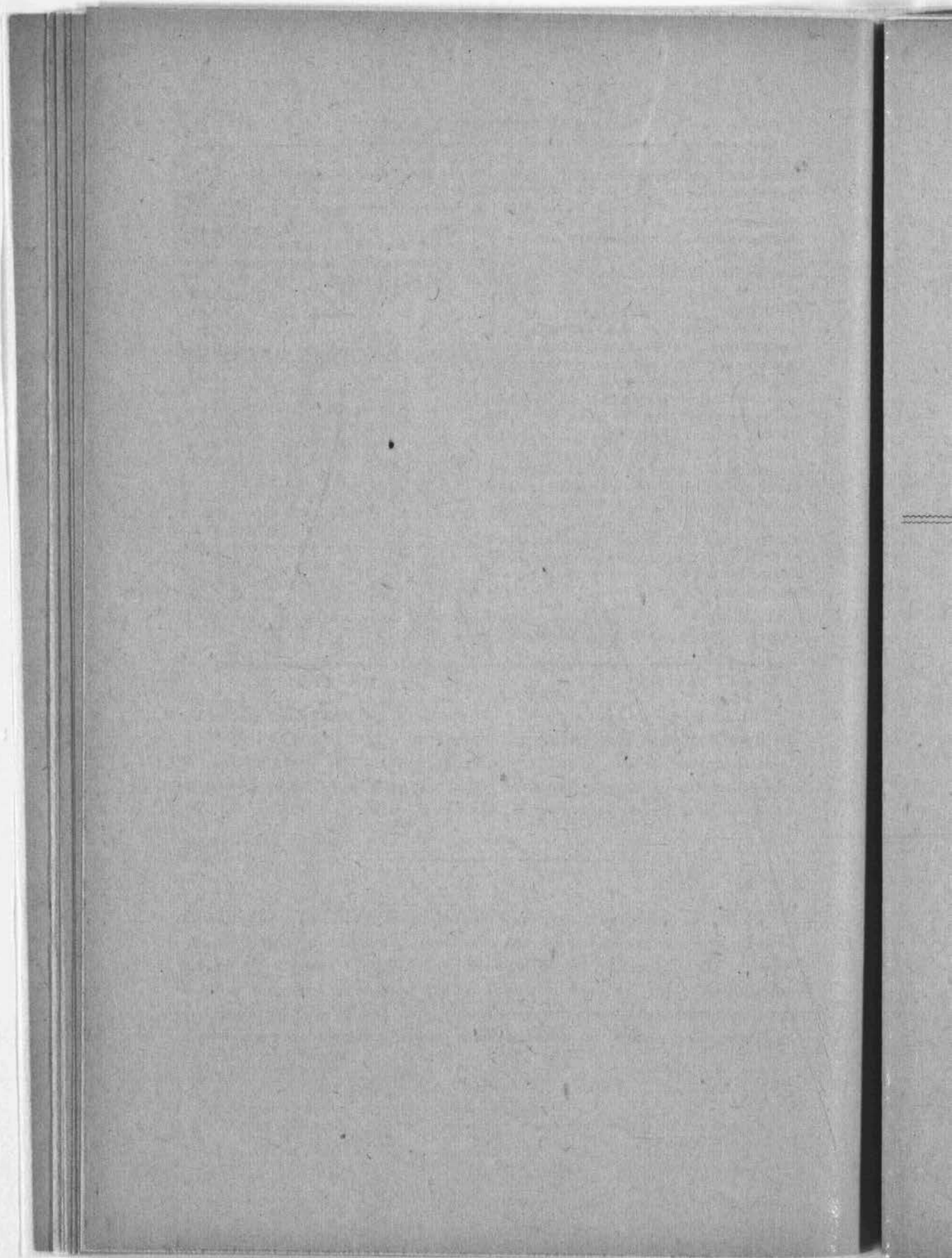
T. DE N.

Le Docteur Henri DAUCHEZ

Le docteur Henri Dauchez, du Conseil médical de notre Corporation, président de la Société de Saint-Luc des médecins chrétiens, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, est décédé à Paris, le 15 juin dernier, des suites d'une opération, à l'âge de 65 ans. Chef d'une très nombreuse famille, il avait perdu à la guerre un fils et un gendre. Il avait spécialement étudié la question de la repopulation, dans la *Revue pratique d'apologétique* ; sa plus intéressante brochure sur ce sujet a pour titre : *La France repeuplée volontairement par les catholiques pratiquants*.

Par suite d'un accident, le compte-rendu de l'Assemblée générale du *Syndicat des Écrivains français* nous étant parvenu trop tard, nous sommes obligés d'en renvoyer la publication au Bulletin de novembre, où paraîtra également l'important et très intéressant rapport moral de M. Fénelon Gibon, secrétaire du Syndicat.

Un de nos confrères a suggéré l'idée au Conseil de la Corporation de prendre une mesure en faveur des confrères qui ont une famille nombreuse. Afin de permettre au Conseil de se rendre compte de ce qui pourrait être fait, les membres de la Corporation se trouvant dans le cas prévu sont priés d'envoyer au plus tôt à M. Sarda, 15, boulevard de la Reine, à Versailles, les noms et dates de naissance de leurs enfants.



QUESTIONNAIRE

Les fiches sur lesquelles sont portés les renseignements concernant les membres de la Corporation et des Syndicats ayant dû subir, au cours des années, surtout pendant la guerre, maintes retouches, nous sommes obligés d'en établir de nouvelles. Il importe que la situation syndicale et corporative de chacun y soit indiquée très exactement, ainsi que l'adresse, pour les convocations et l'envoi du *Bulletin*.

Nous prions en conséquence qu'on veuille bien remplir la fiche ci-dessous et nous la retourner *immédiatement*.

Les journalistes, en particulier, ont grand intérêt à nous fixer sur les points suivants :

1° Sont-ils des professionnels ou seulement des collaborateurs ?

2° Quelle est la date de leur naissance et celle de leur admission au Syndicat ?

Ces renseignements sont indispensables pour que, s'il s'agit d'un journaliste professionnel, il soit bien porté sur la liste des confrères ayant un droit acquis ou éventuel à la pension de retraite, et pour que soit bien établi le point de départ de ce droit, de même que celui du droit au demi tarif sur les chemins de fer.

Les Écrivains, comme les journalistes, doivent également nous faire connaître s'ils ont racheté leurs cotisations, afin d'éviter aux Syndicats des frais de recouvrement sans objet, s'il y a eu rachat.

FICHE

à détacher et à nous renvoyer, remplie, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris (VII^e)

Nom et prénom (pseudonyme) :

Date et lieu de naissance :

Marié ou célibataire :

Adresse :

Date de l'admission au Syndicat des (1) :

Fonctions dans la Presse ou autre qualité :

Nom du journal (sa périodicité) :

Antécédents comme journaliste :

Principaux ouvrages :

Racheté des cotisations syndicales :

— de la contribution à la Caisse de Prévoyance :

Adhérent à la " Corporation des Publicistes chrétiens " reconstituée (2) :

Noms des Parrains (3) :

Signature :

(1) Dire si c'est au Syndicat des Journalistes ou à celui des Écrivains qu'on a été admis ou aux deux.

(2) Répondre par oui ou par non.

(3) Ce renseignement est demandé aux candidats. Les membres appartenant déjà à l'un des Syndicats peuvent se dispenser de répondre, s'ils ne se souviennent plus quels furent leurs parrains.

20126

26

COMMUNICATIONS

Syndicat des Journalistes français

CANDIDATURES

Joseph de Sorbiers de la Tourrasse, ancien rédacteur à l'*Echo de Seine-et-Oise* et à la *Gazette de Breteuil* (Oise), collaborateur de journaux, né le 26 octobre 1866, à Valence (Tarn-et-Garonne), demeurant à Paris, 101, rue de Miromesnil. — Présenté par M. Léonel de la Tourrasse.

— Abbé Robert Peisson, collaborateur de l'*Union catholique*, quotidien, de Rodez et de la *Croix de l'Aveyron*, demeurant à Paris, 28, rue Saint-Sulpice. — Présenté par MM. Camille Pillot et Emile Duranthon.

— Gaston Tessier, rédacteur à la *Libre Parole*, l'*Employé* et l'*Echo des Syndicats*, né le 15 juin 1887, à Paris, demeurant 20, rue Saint-Roch, à Paris. — Présenté par MM. H. Reverdy et G. Latouche.

— Yves de la Brière, rédacteur aux *Etudes* et à la *Libre Parole*, né le 30 janvier 1877, à Vif (Isère), demeurant à Paris, 8, avenue de Villars.

— Adrien Simon du Mesnil Thoret, collaborateur de la *Nouvelle Belgique*, le *Français* (de Marseille), le *Réveil National* (de Lyon), la *Réforme sociale* et la *Revue belge*, né le 11 avril 1869, à Reims (Marne), demeurant à Paris, 3, rue Pierre-Haret, 9^e.

— François de la Touche, rédacteur aux *Lectures pour Tous*, à la *Vie à la Campagne* et à l'*Ordre public*, né à Saint-Lô (Manche), demeurant à Paris, 7^e, 11, rue du Pré-aux-Clercs.

— André Besson, rédacteur au *Noël*, ancien directeur de la *Croix de Saône-et-Loire* et de la *Croix du Var*, né le 22 mars 1872, à Macornay (Jura), demeurant à Paris, 6^e, 92, rue du Cherche-Midi.

— Amédée Larrieu, rédacteur en chef du *Courrier de Bayonne*, né à Sault-de-Navailles (Basses-Pyrénées), demeurant à la Villa Erdinka, ave-

nue du Cardinal-Lavigerie. — Présenté par MM. Paul Duché et l'abbé Pon.

— Abbé Claude Allez (Nouvelet), directeur-rédacteur en chef de la revue *Le Noël*, né le 1^{er} août 1866, à Bouillargues (Gard), demeurant à Paris, 7^e, 50, boulevard La-Tour-Maubourg. — Présenté par MM. l'abbé Bertoye (Franc) et J. Guiraud.

— Henri Delcourt, président du Comité de Direction du *Télégramme* du Pas-de-Calais, collaborateur, né le 7 septembre 1872, à Douai, demeurant à Boulogne-sur-Mer, 163, boulevard Eurvin.

— Le général Chérifils, collaborateur de l'*Echo de Paris*, du *Gaulois*..., né le 20 mars 1849, à Saignon, demeurant à Fontainebleau, 21, rue des Bois.

— Antoine de Tarlé (Jean Saison), collaborateur de la *Croix de Paris*, de l'*Echo de Paris*, le *Gaulois*, né le 23 mai 1871, à Gisors (Eure), demeurant à Lyon, 93, rue Tronchet.

— Charles Pichon, rédacteur à l'*Echo de Paris*, à la *Revue des Jeunes*, secrétaire de la rédaction des *Nouvelles religieuses*, né le 17 octobre 1893, à Bagneux, près Saumur, demeurant 80, rue de Grenelle, Paris, 7^e, présenté par M. Maurice Eblé.

— Maurice Hanot d'Hartoy, rédacteur au *Nouvelliste de Bretagne*, né le 17 mars 1892, à Berneville (Pas-de-Calais), demeurant à Sarzau (Morbihan). — Présenté par MM. Jules Dassonville et Cuvilliez.

— Victor Bucaille, rédacteur au *Figaro*, 68, rue de Vaugirard, Paris, 6^e arrondissement.

— Charles Baussan, rédacteur en chef de la *France illustrée* et de la *Correspondance hebdomadaire*, correspondant du *Catholic Word* de New York, 80, rue Bonaparte, Paris, 6^e

— Loustalan, rédacteur au *Patriote des Pyrénées*, 58, rue Gassies, à Pau.

10124

— Abbé H. Sassé, rédacteur en chef du *Réveil de l'Aurois*, tri-hebdomadaire, 7, rue Notre-Dame, à Semur (Côte-d'Or).

— H. Canat, directeur du *Réveil de l'Aurois*, 7, rue Notre-Dame, à Semur.

— André Beaunier, rédacteur principal de l'*Echo de Paris*, 20, avenue de la Prise-d'Eau, Le Vésinet (Seine-et-Oise).

— Joseph Ageorges, rédacteur de *La Libre Belgique*, 8, rue d'Alleray, Paris, 15^e.

— Emile Deniau, ancien directeur du *Messageur* de Toulouse, collaborateur de la *Libre Parole*, la *Liberté* de Bordeaux, 24, rue d'Assas, Paris, 6^e.

— Chanoine Leblanc, vicaire général de Versailles, rédacteur au *Semeur*, rue des Rossignols, Versailles.

— José Vincent, rédacteur à *l'Univers catholique* et à *La Revue des Jeunes*, 56, rue Madame, Paris, 6^e.

— Arthur Florentin, directeur du *Journal de Royan*, 44, boulevard Lessore, Royan (Charente-Inférieure).

— Abbé Joseph Aubert, rédacteur en chef des *Nouvelles religieuses*, rue Lauriston, 87, Paris.

— Dom Besse, rédacteur en chef de *l'Univers catholique*, 19, rue des Saints-Pères, Paris.

— G. Guilbert, collaborateur du *Moniteur du Calvados*, du *Correspondant*, etc., 9 bis, rue Albert-Joly, Versailles.

— Chanoine Edmond Thiriet, rédacteur en chef de *La Bonne Nouvelle*, 15, rue du Louvre, Paris.

— Léon Berteaux, rédacteur à la *Croix*, 5, rue Bayard, Paris.

— Le baron Jehan de Witte, collaborateur de *La Revue des Deux Mondes*, 14, rue Jean-Goujon, Paris.

— Ch. Rousseau, collaborateur de *La Démocratie*, 14, rue du Docteur Gosselin, Arcueil (Seine).

— Abbé Alphonse Lugan, collaborateur de *La Nation Belge* de Bruxelles, de la *Liberté de Fribourg*, 1, rue de Fleurus, Paris, 6^e.

— A. Martin, secrétaire de rédaction à *l'Express de l'Ouest*, 12, rue d'Aguesseau, Nantes.

— J. Lechat, directeur de *Guérande*

place de l'Eglise, à Guérande (Loire-Inférieure).

— René Johannot, rédacteur à *La Croix*, à Villedieu-sur-Indre (Indre).

— Marc Texier, directeur du *Journal de l'Ouest*, 17, rue Victor-Hugo, Poitiers.

— Albert Chérel, collaborateur du *Salut public* de Lyon et de plusieurs journaux de Suisse, villa France, Schönberg, 16, Fribourg.

— Remi Delhaye, rédacteur au *Moniteur de l'Oise*, à Beauvais.

— Joseph Toitot, collaborateur de journaux suisses, 12, cours de Rive, Genève.

— Le général F. Canonge, collaborateur du *Correspondant*, *Gaulois*, *Franc-Tireur* de Marseille, etc., 6, rue Oudinot, Paris, 7^e.

— Duval-Arnould, collaborateur de *la Libre Parole*, 95, rue de Rennes, Paris, 6^e.

— Alfred Poizat, collaborateur de journaux divers, 10, square Delambre, Paris.

— Fénelon Gibon, collaborateur du *Correspondant*, 70 bis, rue Dutot, Paris, 15^e.

— L'abbé Mugnier, rédacteur en chef de *La Croix* de Langres (Haute-Marne).

— Le Roy, rédacteur au *Semeur*, Versailles.

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS

Il est demandé, pour le temps de la période électorale, dans un chef-lieu de département pas loin de Paris, un journaliste catholique républicain capable, destiné à servir de secrétaire à un Comité, à rédiger ses notes et communications.

Le traitement offert est de mille francs par mois.

— Il est demandé également, pour la période électorale, un rédacteur par un journal d'un département du Sud-Est. Il le faut « habitué à la polémique, assez actif et pas trop âgé ».

— Plusieurs journalistes sont, en ce moment, sans situation. Nous prions instamment les confrères qui connaî-

traient des vacances dans les rédactions de vouloir bien nous en aviser sans retard.

Syndicat des Ecrivains français

ADMISSIONS

Dans sa séance du 31 mai, le Conseil a admis comme membres du Syndicat :

Le P. Th. Mainage, des Frères Prêcheurs, rédacteur en chef de la *Revue des Jeunes*, demeurant à Paris, 122, rue de Grenelle, présenté par MM. Veuillot et Gibon.

M. l'abbé Mugnier, vicaire à la cathédrale de Langres, présenté par les mêmes.

Le P. Stanislas Reynaud, des Frères Prêcheurs, demeurant à Neuilly, 25, rue de Chartres, présenté par le R. P. Janvier et M. Deslandres.

M. l'abbé Michel Ribaud, vicaire à Saint-Marcel, demeurant à Paris, 38, rue Campo-Formio, présenté par MM. Robert Regnier et Ledos.

M. l'abbé Verdier, supérieur des Carmes, 74, rue de Vaugirard, présenté par Mgr Baudrillard et M. Gibon.

CANDIDATURE

Le Conseil syndical, dans sa séance du 22 juin, a admis la candidature du docteur Paul Janot, demeurant à Bellevue (Seine-et-Oise), présenté par MM. Veuillot et Michelin.

CHRONIQUE

Tous nos confrères ont été heureux d'apprendre la promotion de Fénélon Gibon, secrétaire du *Syndicat des Ecrivains français*, à la dignité de commandeur de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand.

Notre ami était chevalier de l'Ordre depuis le mois de septembre 1909.

C'est à l'occasion des noces d'or de la *Société d'éducation et d'enseignement* que le Souverain Pontife a voulu accorder à notre excellent confrère cette haute distinction.

Secrétaire général de cette Association, rédacteur du très précieux *Bulletin* qu'elle publie, Fénélon Gibon a contribué, plus que personne, aux services éminents qu'elle a rendus, pendant les années difficiles, à la grande cause de l'éducation chrétienne.

Il méritait d'autant plus la récompense pontificale que, tout en consacrant le meilleur de sa vie à ces importantes fonctions, il n'a cessé, nos confrères le savent, de servir la cause catholique et d'honorer notre corporation par ses travaux d'érudition militante.

Notre confrère M. Maurice Beauchamp, rédacteur à la *Correspondance populaire*,

à Strasbourg, lieutenant pendant la guerre, vient d'être l'objet d'une deuxième citation. Nous sommes heureux de l'enregistrer ici et de l'en féliciter :

« M. Beauchamp, (M.-G.), sous-lieutenant au 303^e R. I. Officier modèle de bravoure et de dévouement. S'est particulièrement distingué, en mars 1917, à la cote 304. Deuxième citation. »

Le R. P. de La Brière a achevé les remarquables leçons qu'il donnait à l'Institut catholique sur le rôle international de la papauté, dont notre précédent *Bulletin* a analysé le début. Le protectorat de la France sur les Lieux Saints est surtout conservé grâce au Saint-Siège : Léon XIII a assuré au cardinal Langénieux, en 1888, et le cardinal Gasparri à M. Denys Cochin, en 1917, que la papauté ne laisserait pas périmer les droits de la France.

Le projet de Léon XIII et de Benoît XV de créer une nonciature apostolique à Pékin ne préjudicierait en rien aux droits de protectorat de la France sur les institutions catholiques en Chine.

Le Concordat serbe, conclu à la veille de la grande guerre, respecte admirablement la législation de l'Eglise. Mainte-

no 24

nant que la Serbie va devenir le royaume-uni des Serbes, Croates et Slovènes, un grand avenir est promis au catholicisme parmi les Yougo-Slaves, d'autant plus que les Slovènes catholiques sont extrêmement cultivés.

Le couronnement de l'édifice fut une conférence sur la Papauté durant la guerre. Dans un si vaste sujet, le P. de La Brière choisit l'enseignement moral (encyclique, allocutions consistoriales), les œuvres de charité en faveur des prisonniers et la médiation du 1^{er} avril 1917 qu'il remplaça à sa date.

Mgr Baudrillard clôtura cette remarquable série de conférences en louant le talent, la vigueur, l'éloquence et la véracité de l'historien.

Aussitôt que le traité de Versailles eut confié au Japon le mandat de la Société des Nations sur les îles Carolines, Mar-

shall et les Mariannes, cette puissance se préoccupa du sort des missions catholiques qui y sont florissantes. Elle chargea notre ami le capitaine de vaisseau Yamamoto du soin de régler le sort de ces missions, d'accord avec le Saint-Siège. M. Yamamoto, attaché de longues années à la légation du Japon à Rome, ayant eu l'occasion de se lier avec maints personnages de la curie romaine, ces amitiés l'auront servi dans son rôle de négociateur. Nous apprenons qu'après de nombreuses entrevues avec le Secrétaire d'Etat, un accord sur le point spécial des missions est intervenu entre le Japon et le Saint-Siège.

S. S. Benoît XV, pour reconnaître les bons offices de notre ami, en cette circonstance, vient de le nommer grand-croix de Saint-Grégoire-le-Grand.

Le commandant Yamamoto doit quitter incessamment Rome pour rentrer au Japon.

BIBLIOGRAPHIE

Lisez les *Causeries* de l'abbé Riché, me disait, hier, une femme aussi distinguée dans les œuvres que dans le monde et apte à bien juger, « vous m'en donnerez des nouvelles ! » Et j'en donne, certes, bien volontiers.

Les *Causeries de Lucien Roland*, à l'Auberge de la mère Girard, dues à la plume alerte, érudite et spirituelle de M. l'abbé J. Riché, sont de courtes causeries, dialoguées, sur les vérités religieuses et sociales et sur la vie de N. S. Jésus-Christ. C'est instructif, édifiant, incisif et amusant tour à tour. On peut prédire grand succès au livre de notre confrère.

Ce ton familier de la conversation, la variété qu'elle permet retiennent le lecteur. M. l'abbé Duplessy procède avec le même bonheur dans sa *Réponse*, si persuasive, si piquante, dont la vogue grandit chaque jour. Et Pierre l'Ermite ! il suffit de le nommer, n'est-ce pas ?... Voilà de la

bonne prédication, à côté de celle, plus austère, qui convient à l'église, de la vulgarisation appelée à faire le plus grand bien. Mais il y faut un tour de main qui n'est pas donné à tout le monde, disons-le, le tour de main du journaliste.

Nos confrères-abbés sont de vrais journalistes. Et ils ne se confinent pas dans leur sacristie, comme le voudrait la Secte. Ils se mêlent au public de la rue et du salon. Combien y gagne leur action sur les esprits ! Le prêtre est le sel de la terre ; oui, mais il est à souhaiter que le sel ne demeure pas toujours dans la salière. Lisez les *Causeries de l'Auberge de la mère Girard* ; vous verrez que celui de M. l'abbé Riché n'y est pas resté.

T. DE N.

Prix des *Causeries de Lucien Roland* : 4 fr. 50 net, chez Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris.

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Fondée le 29 Avril 1886

DÉCLARATION

Pour des motifs d'ordre purement juridique, nous nous sommes résignés à quelques modifications matérielles de nos statuts de la Corporation. Ces modifications ne portent aucune atteinte à l'œuvre excellente de M. de Marolles ; au contraire, elles en assureront plus pleinement, nous l'avons voulu, la continuation, la progression, l'intégral succès.

STATUTS

votés, en Assemblée générale extraordinaire, le 22 juin 1919

TITRE I

Objet. — Dénomination. — Durée.
— Siège.

ARTICLE PREMIER. — Il est constitué, entre les journalistes et les écrivains qui adhèrent aux présents statuts et satisfont aux conditions formulées ci-dessous, une Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

ART. 2. — L'Association a pour objet d'unir ses membres entre eux, de les fortifier mutuellement dans leur vie chrétienne et dans leur apostolat religieux et patriotique et d'étudier les questions intéressant l'Eglise et la Patrie, soulevées par les temps présents.

ART. 3. — L'Association prend la dénomination de CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS.

ART. 4. — La durée de l'Association est illimitée ; le nombre de ses membres l'est également.

ART. 5. — Le siège de l'Association est à Paris, 76, rue des Saint-Pères. Il peut être transféré dans tout autre immeuble de Paris par simple décision du Conseil corporatif.

TITRE II

Admission. — Cotisation.

ART. 6. — Pour être admis dans l'Association, à titre de membre actif, il faut :

- 1^o Être Français ;
- 2^o Être notoirement catholique ;
- 3^o Être membre du SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS ou du SYNDICAT DES ECRIVAINS FRANÇAIS ;
- 4^o Avoir été agréé individuellement par le Conseil corporatif.

ART. 7. — Le candidat doit adresser au Président de l'Association :

- 1^o Une demande écrite d'admission accompagnée d'une adhésion explicite aux statuts ;
- 2^o Une attestation de deux « pairs » membres de la « Corporation », certifiant qu'il remplit les trois premières conditions fixées par l'article 6 ;
- 3^o La cotisation de l'année en cours, telle qu'elle est fixée par l'article 9.

ART. 8. — Un membre du Conseil corporatif est chargé de faire une enquête et de présenter au Conseil un rapport sur la candidature. Le Conseil

statue au scrutin secret sur l'admission, qui ne peut être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

ART. 9. — Tout membre actif de la CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS doit verser, chaque année, une cotisation de 5 francs, qui ne peut être rachetée.

ART. 10. — En outre des membres actifs, l'Association comprend :

1° Des membres honoraires, qui doivent être français et agréés par le Conseil corporatif. Ils s'engagent à verser une cotisation annuelle de dix à cinquante francs, qui peut être rachetée par un versement unique de dix fois la cotisation annuelle.

2° Des membres correspondants, qui peuvent être étrangers, nommés par le Conseil corporatif. Ils payent une cotisation annuelle de dix francs.

Les membres honoraires et correspondants reçoivent le *Bulletin* de la Corporation.

Les membres honoraires et les membres correspondants n'ont pas accès aux Assemblées générales.

ART. 11. — La cotisation annuelle est due par tout associé faisant partie de la Corporation au 1^{er} janvier de l'année. Elle est payable du 1^{er} janvier au 1^{er} avril. Passé ce délai, elle est recouvrée aux frais de l'associé.

ART. 12. — Le Conseil peut, dans certains cas laissés à son appréciation, accorder aux associés un délai pour le paiement ou même la remise des cotisations échues.

TITRE III

Démission. — Exclusion.

ART. 13. — Tout membre de la Corporation peut s'en retirer à tout instant, mais il reste débiteur de la cotisation de l'année courante.

La démission doit être adressée par lettre recommandée au Président, qui en accuse purement et simplement réception.

ART. 14. — Tout associé qui n'ayant obtenu ni remise, ni délai et après deux avis, dont le second doit être donné par lettre recommandée, omet de s'acquitter de sa cotisation annuelle est réputé, de plein droit, démissionnaire et rayé des listes de la Corporation.

ART. 15. — Le Conseil corporatif peut, pour des raisons graves dont il est seul juge, prononcer l'exclusion d'un membre de la Corporation, après l'avoir appelé à présenter toutes explications utiles.

Cette décision doit être prise au scrutin secret et à la majorité des deux tiers des membres présents.

ART. 16. — Le membre démissionnaire ou exclu ne conserve aucun droit sur le patrimoine de la Corporation.

TITRE IV

Direction. — Administration.

ART. 17. — La Corporation est dirigée et administrée par un Bureau, assisté d'un Conseil corporatif.

Les fonctions des membres du Bureau et du Conseil corporatif sont gratuites.

ART. 18. — Le Conseil corporatif se compose de dix-huit membres élus par l'Assemblée générale de l'Association, au scrutin secret et à la majorité des suffrages exprimés.

Le Conseil peut soumettre à l'Assemblée générale une liste de candidats, qu'il choisit de préférence parmi les membres en fonction du Conseil du Syndicat des Journalistes Français et du Conseil du Syndicat des Écrivains Français.

ART. 19. — La direction religieuse de la Corporation est confiée à un aumônier, présenté par la Corporation et nommé par l'autorité ecclésiastique. L'aumônier fait partie, de droit, du Conseil corporatif, où il a voix délibérative. Il n'est pas soumis à l'élection et n'entre pas en compte pour le nombre des membres du Conseil.

ART. 20. — Les membres du Conseil sont élus pour trois ans. Le Conseil se

renouvelle, chaque année, par tiers, d'après un roulement établi au début de la Corporation par voie de tirage au sort. Les membres sortants sont toujours rééligibles. Pour l'élection du Conseil, le vote par correspondance est admis.

ART. 21. — Le Conseil corporatif élit, chaque année, parmi ses membres, à la majorité des suffrages exprimés, un Bureau composé de cinq membres, savoir : un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire, un Trésorier.

Les membres du Bureau, nommés pour un an, sont toujours rééligibles.

En cas de démission ou de décès d'un membre du Bureau, avant l'expiration de son mandat, il est immédiatement pourvu à son remplacement par le Conseil corporatif. Les pouvoirs des membres ainsi élus expirent avec ceux du Bureau qu'ils sont appelés à compléter.

ART. 22. — Le Bureau se réunit au siège social, sur la convocation du Président ou du membre qui le remplace, toutes les fois que le Président ou deux de ses membres le jugent nécessaire. Il délibère valablement si trois membres sont présents.

ART. 23. — Le Bureau a tous pouvoirs pour prendre toutes décisions et mesures concernant l'objet ou les intérêts de la Corporation, ainsi que pour administrer le patrimoine corporatif.

Il élabore les règlements intérieurs que peuvent nécessiter l'exécution des statuts ou les intérêts de la Corporation, et qui doivent être sanctionnés par le Conseil corporatif. Il prépare les travaux, propositions et ordres du jour à soumettre au Conseil corporatif et à l'Assemblée générale. Il présente à celle-ci, chaque année, un rapport sur l'ensemble de sa gestion et sur la situation financière.

ART. 24. — Le Président du Conseil corporatif est Président de la Corporation, dont il dirige les travaux. Il ordonne les convocations, préside les séances tant du Bureau que du Conseil

corporatif et les Assemblées générales ; il a voix prépondérante, en cas de partage. Il signe, conjointement avec le Secrétaire, les procès-verbaux des séances, ainsi que les extraits qui en peuvent être délivrés aux tiers.

ART. 25. — Le Président a qualité pour représenter la Corporation en justice, ainsi que dans tous les contrats et actes juridiques. Il ne peut exercer aucune action judiciaire, tant en demande qu'en défense, qu'en vertu d'une autorisation spéciale du Conseil.

ART. 26. — Le Conseil corporatif se réunit au siège social, sur la convocation du Président, toutes les fois que le Président ou quatre de ses membres le jugent nécessaire. Il délibère valablement si cinq de ses membres sont présents.

ART. 27. — Le Conseil corporatif statue sur toutes propositions qui lui sont soumises par le Bureau et qui se rattachent à l'objet de l'Association. Il a seul pouvoir pour adopter et rendre exécutoires les règlements intérieurs élaborés par le Bureau.

ART. 28. — Le Conseil statue souverainement sur les admissions et les exclusions, ainsi qu'il est dit aux articles 8 et 15.

ART. 29. — Les membres du Bureau et du Conseil corporatif ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle ou solidaire envers les tiers. Ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat.

TITRE V

Assemblée générale.

ART. 30. — L'Assemblée générale se compose de tous les membres de l'Association. Elle doit se réunir une fois par an. Elle peut, en outre, être réunie extraordinairement toutes les fois que le Bureau le juge nécessaire. Les convocations doivent être faites, sous enveloppe, quinze jours avant la réunion et indiquer les questions à l'ordre du jour.

Un état des membres présents ou représentés est dressé au moment de l'ouverture de la séance. Il est signé par les présents et les sociétaires munis de pouvoirs.

ART. 31. — Les décisions sont prises la majorité des voix émises, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

ART. 32. — Tout associé empêché d'assister à l'assemblée générale peut s'y faire représenter par un autre membre de l'Association.

Le mandataire ne peut disposer de plus de cinq voix, y compris la sienne.

ART. 33. — Ne peuvent être admis au vote les associés qui auraient contrevenu aux prescriptions de l'article 11.

A cet effet, le Trésorier remet au Conseil corporatif, quinze jours avant l'Assemblée générale, un état de toutes les cotisations non recouvrées.

ART. 34. — L'Assemblée générale entend les rapports du Secrétaire et du Trésorier. Elle procède aux élections pour le renouvellement du Conseil corporatif conformément à l'article 18. Elle statue sur toutes les propositions qui lui sont faites. Toutefois, les propositions émanant de l'initiative individuelle devront être formulées par écrit et soumises au Bureau, douze jours au moins avant l'assemblée générale.

Le Bureau en saisira le Conseil et, sur avis favorable de celui-ci, les inscrira à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Le Bureau peut s'opposer à la discussion de toute question non inscrite à l'ordre du jour.

En cas de conflit entre le Bureau et le Conseil corporatif, le débat est porté devant l'Assemblée générale qui juge souverainement.

TITRE VI

Costumier corporatif.

Chaque premier dimanche du mois (sauf en juillet, août et septembre), il est célébré une messe aux intentions

de la Corporation, et une instruction est donnée par M. l'aumônier. La bénédiction du Saint-Sacrement termine la cérémonie.

Celle-ci est suivie d'une causerie intime sur une question d'actualité, avec le concours, à l'occasion, d'une personnalité plus particulièrement autorisée pour traiter du sujet.

Au mois de juin, la Corporation fait un pèlerinage à Montmartre. Une messe est célébrée à la basilique et M. l'aumônier prononce une allocution. La bénédiction du Saint-Sacrement est donnée ensuite, au cours de laquelle le Président de la Corporation, assisté de ses Vice-Présidents, consacre l'Association au Sacré-Cœur.

La Corporation fait dire une messe pour chaque confrère décédé.

Tous les mois (sauf en juillet, août et septembre), un dîner confraternel réunit les membres de la Corporation et leurs invités. Un personnage de marque, chaque fois qu'il est possible, est l'hôte de la Corporation.

TITRE VII

Modifications aux Statuts. — Dissolution. — Liquidation.

ART. 35. — L'Assemblée générale peut modifier les présents statuts en toutes leurs dispositions. Toutefois, aucune modification ne pourra venir en discussion devant elle qu'après délibération et avis motivé du Conseil corporatif et ne pourra être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

ART. 36. — La dissolution ne pourra être prononcée que par l'Assemblée générale, et à la majorité des trois quarts des membres présents ou représentés.

ART. 37. — Le Conseil corporatif sera chargé de la liquidation.

L'actif net subsistant devra être appliqué par lui à des œuvres similaires et notoirement catholiques. En aucun cas et sous aucune forme, il ne pourra être partagé entre les membres de la Corporation.

TITRE VIII

Constitution et Déclaration.

ART. 38. — L'Association sera constituée définitivement par la décision de l'Assemblée générale constitutive convoquée le 22 juin 1919.

ART. 39. — Le Bureau du Conseil corporatif remplira les formalités de déclaration et de publication prescrites par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août suivant. Tous pouvoirs sont donnés, à cet effet, au Président ou à toute personne par lui déléguée.

Règlement relatif au Duel

La Corporation des Publicistes Chrétiens, fidèle à ses traditions constantes, déclare adhérer, avec une pleine et entière soumission, aux principes de droit naturel contre le duel, sanctionnés par la loi civile et par la discipline ecclésiastique, notamment par le Pape Léon XIII dans sa Lettre du 12 septembre 1891.

ARTICLE PREMIER. — Tout membre du Conseil de la Corporation qui aurait contrevenu aux lois divines et humaines

prohibant le duel serait considéré *ipso facto* comme ayant donné sa démission du Conseil, sans préjudice des dispositions spécifiées à l'article suivant.

ART. 2. — Tout membre de la Corporation qui aurait contrevenu aux mêmes lois serait considéré comme démissionnaire, jusqu'à ce qu'il ait exprimé publiquement ses regrets par la voie du *Bulletin*.

En aucun cas, il ne pourrait, pendant un délai de trois mois, prendre part à aucune réunion corporative

TEXTE D'UNE RÉSOLUTION votée par l'Assemblée générale extraordinaire de la Corporation avant la délibération portant sur l'article 9 des nouveaux statuts. Cette résolution, figurant dans un procès-verbal, constitue une annexe des statuts.

« L'Assemblée générale extraordinaire,

En considération des droits acquis sous le régime où la Corporation, Union du Syndicat des Journalistes français et du Syndicat des Ecrivains

français, recevait ses subsides de ces deux syndicats,

Décide :

L'article 9 des nouveaux statuts proposés au vote de l'assemblée générale n'aura pas d'effet rétroactif. En conséquence les membres du Syndicat des Journalistes français et du Syndicat des Ecrivains français qui se sont rachetés de leurs cotisations syndicales et qui seront admis dans la Corporation, conformément aux nouveaux statuts, seront exonérés de la cotisation corporative.

LISTE DES MEMBRES DES SYNDICATS qui se sont rachetés de leurs cotisations syndicales et qui, admis dans la Corporation, seront exonérés de la cotisation corporative :

MM.	MM.	MM.	MM.
ARDANT.	DESLANDRES.	JEANNE.	PILLOT.
ARSAC.	DUPUY (Charles).	JGUIN (Mgt).	PIOT.
AUDOLLENT (ch ^{ne}).	DURRIEUX.	LACROIX.	PONTHIÈRE.
BAR (de).	FAIVRE (abbé).	LAMBERT (baron Tristan).	RALLET DE LAVER- MONT.
BARNOLA.	FAURE.	LARRIERE (d ^r).	REDIER.
BÉCHET (A.).	FONSSAGRIVES (ch ^{ne}).	LATIL (E.).	RICHARDET.
BÉCHET (L.).	FOUILLAUD.	LATIL (G.).	ROMANET (de).
BENQUE (de).	FOURNEL.	LAVERGNE.	ROSNAV (de).
BERNON (baron de).	FOURNIER.	LE BEC (d ^r).	SALLÉ (Gabriel).
BERTRIN (abbé).	FRANCE (v ^{te} H. de).	LE FUR (Louis).	SARDA (J.).
BIÉTRIX.	FROMENT.	LOIRE.	SEILHAC (de).
BON.	GAUDEAU (abbé).	LOTH (Arthur).	SERVOIS.
BERRÉLY DE KERVÉ- LÉGAN.	GIBERT (H.).	MASSIANI.	TABERNE (de).
CAVALIER.	GODARD.	MARTIN (Antoine).	TAILLIEZ.
* CHAILLAUD.	GUÉRIF.	MARTIN-DONOS (de).	TASTEVIN DE NOUVEL.
CHAMBON (Octave).	HAVARD (Oscar).	MERLIN.	TAUNAY (Victor).
CHEPILS (général).	HASTINGS (J.).	MOLLET (Joseph).	TAVERNIER.
COLIN (Louis).	HASTINGS (R.).	NARSY.	THIRIET (chanoine).
CROISILLE.	HERVET.	NICOULLAUD.	TOURASSE (de la).
DANIS.	HOCART (Gabriel).	P. AIMÉ-PAILLARD.	TOURMENTIN.
DELAHAYE (Jules).	HUET SAINT-POL.	PARSY.	VERDUN.
DEPOIN.	JANVIER (R. P.).	PICAVET.	VINCENT.
			VITON DE THORAME.

Les nouveaux statuts ne permettent plus le rachat de la cotisation corporative.

**Le Bureau-Permanence, 11, rue
du Pré-aux-Clercs (VII^e), est ouvert,
tous les jours, sauf le dimanche,
de 10 heures à midi et de 1 h. 1/2
à 6 heures.**

**De 1 h. 1/2 à 4 heures, un em-
ployé est à la disposition des con-
frères pour leur fournir tous les
renseignements.**

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

LISTE POUR 1919

BUREAU CORPORATIF

- Président :* M. René BAZIN, de l'Académie Française, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris-8^e ;
- Vice-Présidents :* MM. Paul BOURGET, de l'Académie Française, 20, rue Barbet-de-Jouy, Paris-7^e ;
A. TASTEVIN DE NOUVEL, président du « Syndicat des Journalistes Français », 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e ;
- Secrétaire général :* M. François VEUILLOT, vice-président du « Syndicat des Journalistes Français », 9, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e ;
- Trésorier :* M. Gabriel SALLÉ, vice-président du « Syndicat des Journalistes Français », 69, rue des Dames, Paris-17^e.

Aumônier : R. P. JANVIER, 69, rue Raynouard, Paris-16^e.

CONSEIL CORPORATIF

- | | |
|---|--------------------------------------|
| M. René BAZIN, de l'Académie Française. | MM. le chanoine COLLIN, directeur du |
| Mgr BAUDRILLART, — — | Lorrain, de Metz. |
| MM. Paul BOURGET, — — | GEOFFROY DE GRANDMAISON, président |
| Pierre DE LA GORCE, — — | de la Société Bibliographique. |
| Henri BORDEAUX, — — | Joseph MOLLET. |
| le baron d'ANTHOUDART, ministre | Alfred POIZAT. |
| plénipotentiaire. | Gabriel SALLÉ. |
| le chanoine BERTOYE (Franc). | A. TASTEVIN DE NOUVEL. |
| le général CANONGE. | Eugène TAVERNIER. |
| Octave CHAMBON. | François VEUILLOT. |
- M. le chanoine COUGET, sous-directeur des Œuvres de Presse du diocèse de Paris.

Président honoraire : M. Victor TAUNAY, 93, rue du Bac, Paris-7^e.

(Pour les adresses des Membres du Conseil
Corporatif se reporter aux listes des Membres
des Syndicats.)

MEMBRES HONORAIRES

MM.

- S. E. le cardinal AMETTE, 23, rue Barbet-de-Jouy, Paris.
- Léon BERGASSE, 2, boulevard Notre-Dame, Marseille.
- L'abbé BOURET, curé de Chaville.
- Le duc DES CARS, 80, rue de Lille, Paris.
- H. DE COURCELLES, 95, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.

20134

MM.

- Dominique DELAHAYE, sénateur de Maine-et-Loire, Angers.
 M. GEOFFROY DE GRANDMAISON, président de la Société Bibliographique, 47, rue de Bellechasse, Paris.
 S. G. Mgr GIBIER, évêque de Versailles.
 Le général Joseph JEANNEROD, Sémillé-le-Grand (Saône-et-Loire).
 Le colonel KELLER, président du Comité catholique de Paris, 22, boulevard Flandrin, Paris.
 DE LAMARZELLE, sénateur du Morbihan, boulevard Saint-Germain, Paris.
 Roger LAMBELIN, conseiller municipal de Paris, 90 bis, rue de Varenne.
 Le général G. DE LANOUELLE, 3, rue Villersexel, Paris-7^e.
 Le marquis DE LÉVIS, 121, rue de Lille, Paris.
 S. G. Mgr MARBEAU, évêque de Meaux.
 Anthime MÉNARD, 4, avenue de Tourville, Paris.
 Le duc DE LA ROCHE-GUYON, 18, boulevard des Invalides, Paris.
 Le général DE ROINCÉ, 43, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris.
 Le comte ROUILLÉ D'ORFEUIL, 119, rue de Lille, Paris.
 Pierre DE SAINT-VICTOR, 60, route de Francheville, Lyon.
 Le chanoine SOULANGE-BOBIN, curé de St-Honoré-d'Eylau, 62, r. Boissière, Paris.
 René DE TARIÉUX, 88, rue Saint-Lazare, Paris.

CORRESPONDANTS

Belgique.

MM

- CARTON DE WIART, ministre d'Etat, Bruxelles.
 LÉON MAILLÉ, rédacteur en chef du *Courrier de Bruxelles*, 52, rue de la Montagne, Bruxelles.
 L'abbé GAUTHIER, professeur au collège Notre-Dame, Dinant.
 L'abbé GUILLAUME, Virton.
 Alphonse HANON DE LOUVET, échevin, Nivelles.
 NEUT, directeur de la *Patrie*, président de l'Association de la Presse belge, Bruges.
 L'abbé RAELE, Virton.

Colonies.

- Anatole DE BOUCHERVILLE, Port-Louis, Ile-Maurice.

Grèce.

- François PSALTY, correspondant du *Temps*, à Constantinople.

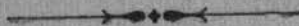
Luxembourg.

- ZIESER (l'abbé Nicolas), Luxembourg-Wort (Luxembourg).

Suisse.

- Albert CHEREL, professeur de littérature française à l'Université, Fribourg.
 le baron DE MONTENACH, sénateur, Fribourg.

La liste des MEMBRES de la Corporation sera publiée ultérieurement.



SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

Le *Syndicat des Journalistes français* se recrute exclusivement parmi les journalistes catholiques. Presque tous ses membres, sinon tous, appartiennent à la *Corporation des Publicistes chrétiens*. Aussi bien, le Syndicat est issu de la Corporation, dont il fut, jadis, une des branches.

Etant donnée cette origine, on comprendra que les candidats qui désirent faire partie du *Syndicat des Journalistes français* y soient d'autant mieux accueillis qu'en demandant également leur admission à la Corporation des Publicistes chrétiens ils marquent, par là, qu'ils sont vraiment des nôtres. C'est la meilleure recommandation auprès du Conseil syndical.

Si le Syndicat, d'ailleurs, offre des avantages sérieux à ses membres, la Corporation apporte à ses adhérents des avantages qui ne sont pas moins appréciables. Même en ne considérant les choses qu'au point de vue du journalisme, les « publicistes chrétiens » trouvent, en effet, dans leurs réunions périodiques du 1^{er} dimanche du mois, des éléments précieux pour l'étude des questions sociales, religieuses et politiques d'actualité.

Les dîners mensuels de la Corporation, dont sont les hôtes très souvent des personnalités importantes, offrent aussi un réel attrait. On sait le brillant succès de ces agapes amicales, de plus en plus suivies par une véritable élite d'écrivains. Là se nouent, de plus, des relations qui peuvent être très utiles à un journaliste.

Ce que nous venons de dire suffit à montrer tout l'intérêt pour un candidat au *Syndicat des Journalistes français* de se faire admettre en même temps à la *Corporation des Publicistes chrétiens*.

LES « PROFESSIONNELS » ET LES « COLLABORATEURS »

Le *Syndicat des Journalistes français* est composé de deux sortes de membres : de professionnels et de collaborateurs.

Les *professionnels* sont ceux dont le journalisme est le métier principal, non l'accessoire d'une autre profession.

Les *collaborateurs* sont ceux que, dans le métier, on nomme les « amateurs », c'est-à-dire qui, exerçant une autre profession que le journalisme, écrivent, à l'occasion, dans les journaux.

Les collaborateurs, à la condition qu'ils aient publié des articles pendant au moins trois ans, sont admis au Syndicat comme les professionnels, et jouissent de certains avantages ; mais les professionnels, seuls, sont inscrits à la Caisse des Retraites et peuvent bénéficier du demi-tarif sur les chemins de fer.

DROITS D'ENTRÉE ET COTISATIONS

On trouvera indiqués, dans ce petit tableau, les droits d'entrée une fois versés et les cotisations annuelles du Syndicat des Journalistes et de la Corporation, que fixent les statuts et règlements respectifs de ces groupements, dans des articles forcément disséminés.

Syndicat des Journalistes Français

Droit d'entrée au Syndicat..	10 f.
Cotisation annuelle	5
Contribution à la Caisse de Prévoyance	1
par confrère décédé dans l'année.	

—
Pour les *Journalistes professionnels* seulement (art. 2 du règlement de la Caisse des retraites) :

Droit d'admission à la Caisse des retraites	10 f.
Cotisation annuelle de la Caisse	10

Corporation des Publicistes Chrétiens

Pas de droit d'entrée.	
Cotisation annuelle	5 f.

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

Fondé le 29 Avril 1886

STATUTS

votés, en Assemblée générale extraordinaire, le 22 juin 1919

TITRE I

Dénomination. — Siège. — Durée. — Objet.

ARTICLE PREMIER. — Il est formé entre les journalistes qui adhèrent aux présents statuts un Syndicat professionnel, régi par la loi du 21 mars 1884 et par les dispositions suivantes.

ART. 2. — Le Syndicat prend la dénomination de « Syndicat des Journalistes Français ».

ART. 3. — Le siège social du Syndicat est à Paris, 11, rue du Pré-aux-Clercs ; il peut être transféré dans tout autre immeuble de Paris, par simple décision du Conseil syndical.

ART. 4. — La durée du Syndicat est illimitée ; le nombre de ses membres l'est également.

ART. 5. — Le Syndicat a pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques et professionnels de ses membres. Il s'efforce notamment de pourvoir à leurs demandes d'emplois dans les journaux, de leur signaler les faits intéressant la profession et le Syndicat, soit en organisant tous services de renseignements, soit en éditant toutes publications utiles, soit par tous autres moyens en son pouvoir.

Il s'efforce encore de procurer à ses membres, à l'aide d'un carnet d'identité, certains avantages professionnels, tels qu'entrées gratuites aux salons, expositions, fêtes, manifestations, etc...

Il peut également, par des règlements intérieurs établis dans les conditions fixées aux articles 21 et 31, constituer entre ses membres toutes caisses de retraite, de prévoyance ou de secours mutuels destinées à leur assurer, ainsi qu'à leurs veuves ou leurs orphelins, s'il y a lieu, des allocations en cas de vieillesse, chômage, maladie ou décès.

TITRE II

Admissions. — Droits d'entrée Cotisations.

ART. 6. — Pour être admis dans le Syndicat, il faut : 1° être catholique et Français de naissance ; 2° appartenir, comme directeur ou rédacteur attitré ou comme collaborateur : depuis trois ans, à un journal quotidien, semi-quotidien, tri-hebdomadaire ; ou, depuis quatre ans, à un journal de moindre périodicité.

L'expression de « journal » s'entend de toute publication ayant un but d'information et de discussion politique, religieuse, économique et sociale, et exclut : les publications ayant un caractère purement spécial, tels que journaux, revues ou bulletins religieux, agricoles, médicaux, professionnels, d'œuvres, d'art, de bienfaisance, etc...

ART. 7. — Tout candidat doit adresser au Président du Syndicat :

1° Une demande d'admission, accompagnée d'une adhésion écrite aux statuts et règlements intérieurs, dont un exemplaire lui aura été fourni.

2° Une attestation de deux membres du Syndicat, n'appartenant pas au Conseil, certifiant qu'il remplit toutes les conditions d'admission requises par l'article 6 ;

3° Une attestation du directeur du journal auquel il appartient comme rédacteur ou collaborateur, établissant qu'il remplit les conditions fixées à l'article 6 ;

4° Son acte de naissance et un extrait de son casier judiciaire ;

5° Des numéros du journal contenant plusieurs de ses articles ;

6° Le montant du droit d'entrée et de la cotisation de l'année en cours tel qu'il est fixé à l'article 9.

Ce versement, faute duquel il ne peut être statué sur la candidature, est restitué au candidat, s'il n'est pas agréé, sous déduction d'une somme de deux francs pour les frais de bureau ou de correspondance.

ART. 8. — La demande d'admission est soumise au Conseil syndical, qui charge un de ses membres de procéder à une enquête. Sur le rapport de ce dernier, le Conseil statue au scrutin secret. L'admission doit être prononcée à la majorité des deux tiers des membres présents.

ART. 9. — Tout membre du Syndicat doit payer, à son admission, un droit d'entrée de dix francs.

Il doit, en outre, verser, chaque année, une cotisation de cinq francs.

ART. 10. — Les cotisations annuelles ne peuvent pas être rachetées.

ART. 11. — La cotisation annuelle est due par tout syndiqué faisant partie du Syndicat, au 1^{er} janvier de l'année. Elle est payable du 1^{er} janvier au 1^{er} avril. Passé ce délai, elle est recouvrée aux frais du sociétaire.

ART. 12. — Le Conseil peut, dans certains cas laissés à son appréciation, accorder aux syndiqués un délai pour le paiement ou même la remise des cotisations échues.

TITRE III

Démissions. — Exclusions.

ART. 13. — Tout membre du Syndicat peut s'en retirer à tout instant, mais sans préjudice du droit pour le Syndicat de lui réclamer la cotisation de l'année courante.

La démission doit être adressée par lettre recommandée au Président, qui en accuse purement et simplement réception.

ART. 14. — Tout syndiqué qui, n'ayant obtenu ni remise, ni délai et après deux avis, dont le second doit être donné par lettre recommandée, omet de s'acquitter de sa cotisation annuelle est réputé, de plein droit, démissionnaire et rayé des listes du Syndicat.

ART. 15. — Le Conseil syndical peut, pour des raisons graves dont il est seul juge, prononcer l'exclusion d'un membre du Syndicat, après l'avoir appelé à présenter toutes explications utiles, assisté d'un défenseur, s'il le désire.

Cette décision doit être prise au scrutin secret et à la majorité des membres du Conseil syndical.

Le membre frappé d'exclusion par le Conseil syndical pourra interjeter appel de cette décision devant l'Assemblée générale, où il pourra se faire assister d'un défenseur.

ART. 16. — Le membre démissionnaire ou exclu ne conserve aucun droit sur le patrimoine syndical, mais conserve ses droits à la Caisse des Retraites.

TITRE IV

Direction et administration

ART. 17. — Le Syndicat est dirigé et administré par un bureau, assisté d'un conseil syndical.

Les fonctions des membres du Bureau et du Conseil syndical sont gratuites.

ART. 18. — Le Conseil syndical se compose de 15 membres, élus par l'Assemblée générale, à la majorité des suffrages exprimés, pour trois années. Le Conseil se renouvelle chaque année, par tiers, d'après un roulement établi au début du Syndicat par voie de tirage au sort. Les membres sortants sont toujours rééligibles. Pour l'élection du Conseil, le vote par correspondance est admis. Sont seuls électeurs les membres du Syndicat inscrits à la Caisse des Retraites.

Quand il y aura lieu, un membre du Conseil juridique et un conseiller financier seront appelés par le bureau syndical à donner leur avis.

ART. 19. — Le Conseil syndical élit, chaque année, parmi ses membres, à la majorité des suffrages exprimés, un Bureau composé de six membres, savoir : un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un trésorier.

Les membres du Bureau, nommés pour un an, sont toujours rééligibles.

En cas de démission ou de décès d'un membre du Bureau, avant l'expiration de son mandat, il est immédiatement pourvu à son remplacement par le Conseil syndical. Les pouvoirs des membres ainsi élus expirent avec ceux du Bureau qu'ils sont appelés à compléter.

ART. 20. — Le Bureau se réunit au siège social, sur la convocation du Président ou du membre qui le remplace, toutes les fois que le Président ou deux de ses membres le jugent nécessaire. Il délibère valablement si trois membres sont présents.

ART. 21. — Le Bureau a tous pouvoirs pour prendre toutes décisions et mesures concernant l'objet ou les intérêts du Syndicat, ainsi que pour administrer le patrimoine syndical.

Il élabore les règlements intérieurs que peuvent nécessiter l'exécution des statuts ou les intérêts du Syndicat et qui doivent être sanctionnés par le Conseil syndical. Il prépare les travaux, propositions et ordres du jour à

soumettre au Conseil syndical et à l'Assemblée générale. Il présente à celle-ci, chaque année, un rapport sur l'ensemble de sa gestion et sur la situation financière.

ART. 22. — Le Président du Conseil syndical est président du Syndicat, dont il dirige les travaux.

Il ordonne les convocations, préside les séances tant du bureau que du Conseil syndical et les Assemblées générales ; il a voix prépondérante, en cas de partage. Il signe, conjointement avec le Secrétaire, les procès-verbaux des séances, ainsi que les extraits qui en peuvent être délivrés aux tiers.

ART. 23. — Le Président a qualité pour représenter le Syndicat en justice, ainsi que dans tous les contrats et actes juridiques. Il ne peut exercer aucune action judiciaire, tant en demande qu'en défense, qu'en vertu d'une autorisation spéciale du Conseil. Il dispose librement des fonds du Syndicat pour régler les dépenses courantes. Cependant, pour les retraits de fonds déposés en banque, les émissions ou les acquits de chèques, les achats ou les ventes de valeurs mobilières, les souscriptions aux emprunts publics, les conversions, les paiements de soultes, la signature du Président doit être accompagnée de celle du Trésorier ou, à son défaut, de celle d'un des membres du Bureau.

ART. 24. — Aucun prêt individuel ne peut être consenti sur la caisse du Syndicat. Le Président a cependant le pouvoir d'accorder, en cas d'urgence, des secours, sauf à s'y faire autoriser par le Bureau ou par le Conseil, si ces secours avaient une certaine importance ou une certaine fréquence.

ART. 25. — Le Président connaît des différends surgis entre les membres du Syndicat et que ceux-ci lui soumettent. Il concilie les parties, si faire se peut, ou il les renvoie aux mêmes fins devant le Conseil syndical.

ART. 26. — Le Président dirige la rédaction de la chronique syndicale et des circulaires adressées aux syndiqués.

ART. 27. — Dans toutes ces fonctions, le Président, en cas d'absence ou d'empêchement, est valablement remplacé par un des Vice-Présidents.

ART. 28. — Le Secrétaire est dépositaire des registres, états et de tous papiers concernant l'administration du Syndicat. Il rédige les procès-verbaux des séances du Conseil et des Assemblées générales et en publie un extrait suffisant dans la chronique syndicale ; au besoin il est remplacé dans ses fonctions par un membre du Conseil.

ART. 29. — Le Trésorier recouvre les cotisations et toutes les sommes dues ou acquises au Syndicat, notamment à titre de dons et de legs. Il solde les dépenses, sur le visa du Président, et dépose les sommes disponibles en banque, au compte du Syndicat. Il soumet l'état des recettes et des dépenses à la vérification du Conseil chaque fois que celui-ci le lui demande. Il dresse, à la fin de chaque année, le compte rendu financier de l'exercice annuel destiné à l'Assemblée générale.

ART. 30. — Le Conseil syndical se réunit au siège social, sur la convocation du Président, toutes les fois que le Président ou quatre de ses membres le jugent nécessaire.

Il délibère valablement si cinq de ses membres sont présents.

ART. 31. — Le Conseil syndical statue sur toutes propositions qui lui sont soumises par le Bureau et qui se rattachent à l'objet du Syndicat. Il a seul pouvoir pour adopter et rendre exécutoires les règlements intérieurs élaborés par le Bureau.

En ce qui concerne l'administration du patrimoine syndical, le Bureau est tenu de prendre l'avis du Conseil syndical avant d'effectuer le placement des fonds disponibles ap-

partenant au Syndicat. Ce placement doit, autant que possible, être effectué en fonds d'Etat français, en obligations du Crédit foncier ou de la Ville de Paris, ou en valeurs garanties par l'Etat français.

ART. 32. — Le Conseil statue sur les admissions et les exclusions, ainsi qu'il est dit aux articles 8 et 15.

ART. 33. — Le Conseil examine les différends qui sont portés directement devant lui par les membres du Syndicat ou qui lui sont renvoyés par le Président, conformément à l'article 25. Il concilie les parties, si faire se peut, ou sinon il peut être pris par elles comme arbitre, conformément aux articles 1003 et suivants du Code de procédure civile. La partie qui refuserait d'exécuter la sentence arbitrale serait exclue du Syndicat.

ART. 34. — Les membres du Bureau et du Conseil syndical ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle ou solidaire envers les tiers. Ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat.

TITRE V

Assemblée générale

ART. 35. — L'Assemblée générale se compose de tous les membres du Syndicat. Elle doit se réunir une fois par an, dans le cours du 1^{er} semestre de l'année, un dimanche. Elle peut, en outre, être réunie extraordinairement toutes les fois que le Bureau le juge nécessaire. Les convocations doivent être faites, sous enveloppe, quinze jours avant la réunion et indiquer les questions à l'ordre du jour.

Pour l'Assemblée générale ordinaire annuelle, les convocations sont accompagnées d'un état sommaire des comptes de l'exercice, dressé par le Trésorier.

Un état des membres présents ou représentés est dressé au moment de l'ouverture de la séance. Il est signé

par les présents et les sociétaires munis de pouvoirs.

ART. 36. — Les décisions sont prises à la majorité des voix émises, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

ART. 37. — Tout syndiqué empêché d'assister à l'assemblée générale peut s'y faire représenter par un autre membre du Syndicat.

Le mandataire ne peut disposer de plus de cinq voix, y compris la sienne.

ART. 38. — Ne peuvent être admis au vote les syndiqués qui auraient contrevenu aux prescriptions de l'article 11.

A cet effet, le Trésorier remet au Conseil syndical, quinze jours avant l'Assemblée générale, un état de toutes les cotisations non recouvrées.

ART. 39. — L'Assemblée générale entend les rapports du Secrétaire, du Trésorier et des commissaires des comptes. Elle procède aux élections pour le renouvellement du Conseil syndical, conformément à l'article 18.

Elle statue sur toutes les propositions qui lui sont faites. Toutefois les propositions émanant de l'initiative individuelle devront être formulées par écrit et soumises au Bureau, douze jours au moins avant l'Assemblée générale.

Le Bureau en saisira le Conseil et, sur avis favorable de celui-ci, les inscrira à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Le Bureau peut s'opposer à la discussion de toute question non inscrite à l'ordre du jour.

En cas de conflit entre le Bureau et le Conseil syndical, le débat est porté devant l'Assemblée générale, qui juge souverainement.

ART. 40. — Toute discussion politique, religieuse ou étrangère à l'objet du Syndicat est formellement interdite.

TITRE VI

Modifications aux statuts. Dissolution. — Liquidation.

ART. 41. — L'Assemblée générale peut modifier les présents statuts en toutes leurs dispositions. Toutefois aucune modification ne pourra venir en discussion devant elle qu'après délibération et avis motivé du Conseil syndical et ne pourra être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

ART. 42. — La dissolution ne pourra être prononcée que par l'Assemblée générale à la majorité des trois quarts des membres présents ou représentés.

Lorsque l'éventualité de la dissolution sera envisagée, les convocations pour l'Assemblée générale extraordinaire devront être envoyées par pli recommandé, avec avis de réception.

ART. 43. — Le Conseil syndical, assisté du Conseil juridique et d'un conseiller financier, sera chargé de la liquidation.

L'actif net subsistant devra être appliqué par lui à des œuvres d'utilité professionnelle désignées par l'Assemblée générale. En aucun cas et sous aucune forme, il ne pourra être partagé entre les membres du Syndicat.

TITRE VII

Dépôt légal.

ART. 44. — Le Secrétaire ou à son défaut un membre du Bureau délégué par le Président est chargé d'effectuer, chaque fois qu'il y aura lieu, à la Préfecture de la Seine, le dépôt prescrit par l'article 4 de la loi du 21 mars 1884.

TEXTE D'UNE RÉOLUTION

votée par l'Assemblée générale extraordinaire du 22 juin 1919, avant la délibération portant sur l'article 10 des nouveaux statuts du Syndicat. Cette résolution figure dans un procès-verbal annexé aux statuts.

L'Assemblée générale extraordinaire,

En considération des droits acquis

aux membres inscrits dans le Syndicat avant ce jour, en vertu de l'article 5 des anciens statuts,

Décide :

L'article 10 des nouveaux statuts proposés au vote de l'Assemblée générale n'aura pas d'effet rétroactif. En conséquence les membres du Syndicat qui sont rachetés de leurs cotisations restent définitivement exonérés pour l'avenir.

Voici les noms des 78 syndiqués qui, s'étant rachetés de leur cotisation, en sont exonérés :

MM.	MM.	MM.	MM.
ARDANT.	DUPUY (Charles).	LAMBERT (baron	BALLET DE LAVER-
ANSAC.	DURRIEUX.	Tristan).	MONT.
BAR (de).	EBRARD.	LARRIERU (d ^r).	REDIER.
BARNOLA.	FAURE.	LATIL (G.).	RICHARDET.
BÉCHET (A.).	FOULLAUD.	LATIL (E.).	ROMANET (de).
BÉCHET (L.).	FOURNEL.	LAVERGNE.	ROSNEY (de).
BENQUE (de).	FOURNIER.	LOIRE.	
BERNON (baron de).	FRANCE (v ^{te} H. de).	LOTH (Arthur).	SALLÉ (Gabriel).
BERTHIN (abbé).	FROMENT.	MARTIN (Antoine).	SARDA (J.).
BIÉTRIX.		MASSIANI.	SEILHAC (de).
BON.	GAUDEAU (abbé).	MARTRIN-DONOS (de).	SERVOIS.
BORRÉLY DE KERVÉ-	GIBERT (H.).	MEHLIN.	TABERNE (de).
LÉGAN.	GUÉRIF.	MOLLET (Joseph).	TAVERNIER.
	HAVARD (Oscar).	NARSY.	TAILLIEZ.
CAVALIER.	HASTINGS (J.).	NICOULLAUD.	TASTEVIN DE NOUVEL.
CHAILLAUD.	HASTINGS (R.).		TAUNAY (Victor).
CHAMBON (Octave).	HERVET.	P. AIMÉ-PAILLARD.	TOURASSE (de la).
COLIN (Louis).	HOCART (Gabriel).	PARSY.	TOURMENTIN.
CROISILLE.	HUET SAINT-POL.	PICAVET.	
DANIS.	JEANNE.	PHILOT.	VERDUN.
DELAHAYE (Jules).	LACROIX.	PIOT.	VINCENT.
DEPOIN.		PONTHIÈRE.	VITON DE THORAME.

Les nouveaux statuts n'autorisent plus le rachat de la cotisation.

CAISSE DES RETRAITES
DU
SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

délibéré et adopté par le Conseil syndical, le 22 juin 1919
conformément aux articles 5, 21 et 31 des Statuts

TITRE PREMIER

**But. — Inscriptions. — Cotisations.
Radiations**

ARTICLE PREMIER. — La Caisse des Retraites du Syndicat des Journalistes français a pour but de fournir, suivant les conditions qui vont être ci-après déterminées, des pensions viagères à ceux des membres du Syndicat qui sont déjà à ce jour ou qui seront ultérieurement inscrits à ladite Caisse.

ART. 2. — Pour être inscrit à la Caisse des Retraites, il faut *dorénavant* :

- 1° Être membre du Syndicat des Journalistes français ;
- 2° Exercer la profession de journaliste à titre principal, et non accessoirement à une autre profession ; habituel et non accidentel ; moyennant rétribution régulière, et non en qualité d' « amateur ».

ART. 3. — Tout candidat à l'inscription doit adresser au Président du Syndicat sa demande, accompagnée :

- 1° D'une adhésion écrite au présent règlement ;
- 2° D'une attestation signée de deux membres du Syndicat inscrits à la Caisse des Retraites et ne faisant pas partie du Conseil, et du directeur du journal auquel il appartient, certifiant, chacun en ce qui les concerne, que

le candidat remplit les conditions fixées par l'article 2 ;

3° D'un droit d'admission de dix francs et de la cotisation de l'année en cours, telle qu'elle est fixée par l'article 5.

Ce versement, faute duquel il ne peut être statué sur la candidature, est restitué au candidat, s'il n'est pas agréé.

ART. 4. — Le Conseil syndical statue, après enquête, au scrutin secret.

L'inscription doit être prononcée à la majorité des 2/3 des conseillers présents. Seuls peuvent prendre part au vote et sont complés pour le calcul de la majorité les conseillers qui sont inscrits à la Caisse des Retraites.

ART. 5. — Tout membre de la Caisse des Retraites doit payer, en sus de la cotisation syndicale prescrite par l'article 9 des statuts du *Syndicat des Journalistes Français*, une cotisation de 10 francs par an, qui ne peut être rachetée.

Par exception et pour respecter les droits acquis, les rachats effectués avant ce jour par les membres de la Caisse en vertu de l'ancien règlement restent valables, et continuent à les exonérer de toute cotisation.

ART. 6. — La cotisation est due par tout membre inscrit à la Caisse des Retraites au 1^{er} janvier de l'année. Elle est payable du 1^{er} janvier au 1^{er} avril.

Passé ce délai, elle est recouvrée aux frais du débiteur.

ART. 7. — Le Conseil syndical peut, dans certains cas laissés à son appréciation, accorder aux membres de la Caisse, pour le paiement des cotisations échues, un délai qui ne peut dépasser un an.

ART. 8. — Tout membre de la Caisse des Retraites peut s'en faire rayer, en envoyant sa démission, par lettre recommandée au Président du Syndicat. Il reste débiteur de la cotisation de l'année courante.

ART. 9. — Tout membre de la Caisse qui, n'ayant point obtenu le délai prévu par l'article 7 et après deux avis dont le second doit lui être donné par lettre recommandée, omet de s'acquitter de sa cotisation annuelle, est réputé démissionnaire et rayé d'office.

ART. 10. — Le membre de la Caisse démissionnaire ou rayé d'office perd tout droit à une pension de retraite, sans pouvoir réclamer le remboursement d'aucune de ses cotisations.

Dans le cas où il voudrait, par la suite, solliciter de nouveau son inscription à la Caisse des Retraites, il est tenu de se conformer aux prescriptions de l'article 2. Mais, s'il est inscrit de nouveau, la durée de sa première inscription entre en compte pour l'établissement de ses droits à la pension.

ART. 11. — La démission, la radiation et l'exclusion du Syndicat des Journalistes français n'emportent pas radiation de la Caisse des Retraites.

ART. 12. — Le décès d'un membre de la Caisse met fin à tous ses droits, acquis ou éventuels, à une pension de retraite.

Les héritiers ou ayants droit ne peuvent élever aucune réclamation sur les versements qu'il a effectués.

TITRE II

Administration

ART. 13. — La Caisse des Retraites est administrée par deux membres du Conseil syndical, dont l'un des vice-prési-

dents du Syndicat ; qui ne peuvent être choisis que parmi les membres du Conseil inscrits à la Caisse des Retraites.

Ces administrateurs sont élus par le Conseil syndical dans la même séance et suivant les mêmes règles que le bureau du Syndicat, conformément à l'article 19 des statuts.

Sont seuls électeurs les membres du Syndicat inscrits à la Caisse des retraites.

ART. 14. — Les administrateurs ont pour mission de gérer les fonds affectés à la Caisse des Retraites et d'assurer le fonctionnement de celle-ci conformément au présent règlement et sous le contrôle du Conseil syndical, à qui ils soumettent, chaque année, sur l'exercice écoulé un rapport détaillé, qui doit être présenté à l'Assemblée générale.

ART. 15. — Le recouvrement des cotisations et des revenus des fonds destinés à la Caisse des Retraites, ainsi que des subventions, dons et legs faits au Syndicat avec affectation spéciale à ladite Caisse et généralement de toutes sommes qui doivent y être versées, est opéré par le Trésorier du Syndicat, qui en rend compte aux administrateurs.

Il en est de même du paiement des frais d'administration courante.

Tous autres paiements doivent être effectués par chèques portant la signature d'un administrateur et celle du Président du Syndicat.

ART. 16. — Tous les fonds disponibles sont versés par les soins du Trésorier du Syndicat dans un ou plusieurs établissements de crédit, désignés par le Conseil syndical, à un compte spécial établi au nom du Syndicat pour la Caisse des Retraites.

Pour tout retrait des fonds ainsi déposés, pour l'émission ou l'acquit de tous chèques, pour tout ordre d'achat ou de vente de valeurs mobilières, de souscriptions aux emprunts publics, de conversions, de paiements de soultes, la signature d'un administrateur et celle du Président du Syndicat sont nécessaires et suffisantes.

ART. 17. — Les fonds qui ne sont pas nécessaires à l'acquit des dépenses pré-

vues dans l'exercice doivent être placés suivant les prescriptions du Conseil syndical, que les administrateurs devront consulter à cet effet aussi fréquemment qu'il sera nécessaire.

ART. 18. — Les administrateurs tiennent une comptabilité régulière de la Caisse des Retraites. Un tableau des recettes et des dépenses de l'exercice est joint, chaque année, au rapport prescrit par l'article 14. Ce tableau est envoyé à tous les syndiqués membres de la Caisse des Retraites, quinze jours avant l'Assemblée générale.

Ils tiennent également un registre spécial sur lequel sont mentionnés les litres et valeurs acquis en conformité des articles 17 et 28, avec leurs numéros, la date et le prix de l'achat, la mention de la délibération du Conseil syndical qui a prescrit l'emploi, la date et le prix de la vente ou le montant du remboursement, et l'indication du remploi s'il y a lieu.

ART. 19. — Les fonctions des administrateurs sont gratuites. Elles ne leur font contracter aucune obligation personnelle envers les tiers. Mais ils sont individuellement et solidairement responsables envers les membres de la Caisse, ainsi qu'envers le Syndicat, de l'exécution de leur mandat.

TITRE III

Service des retraites.

ART. 20. — La pension de retraite ne peut être inférieure à 500 francs par an. Elle peut être élevée au-dessus de ce chiffre par l'Assemblée générale du Syndicat ; mais seulement lorsque le service de la pension a pu être assuré à tous les ayants droit, tels qu'ils sont déterminés à l'article suivant.

ART. 21. — Pour avoir droit à la pension de retraite, les sociétaires inscrits à ce jour (22 juin 1919), doivent avoir 55 ans d'âge et 15 ans révolus d'inscription à la Caisse des Retraites.

Les sociétaires qui seront admis à partir du 22 juin 1919 devront avoir 55 ans d'âge et 25 ans d'inscription à la Caisse des Retraites.

Il est dressé un tableau unique, sur lequel sont inscrits les membres de la Caisse des Retraites, lorsque et dans l'ordre des dates auxquelles ils ont acquis le droit à la retraite par la réunion des deux conditions ci-dessus stipulées.

ART. 22. — Si les fonds affectés au service des retraites ne sont pas suffisants pour assurer le paiement de la pension à tous les ayants droit, déterminés par l'article précédent, l'Assemblée générale annuelle du Syndicat fixe le nombre des membres de la Caisse qui pourront toucher la pension. Le Conseil syndical désigne alors les bénéficiaires en suivant l'ordre du tableau spécifié dans l'article 21.

ART. 23. — Le service des retraites est assuré par le Syndicat au moyen d'un fonds spécial constitué de la façon suivante :

1° L'actif existant dans la Caisse des Retraites à la date du 22 juin 1919 et dont la composition est prévue par l'article 7 de l'ancien règlement ;

2° Les subventions, dons et legs qui pourront être faits au Syndicat, avec affectation spéciale à la Caisse des Retraites ;

3° Les cotisations annuelles visées à l'article 5 ;

4° L'intérêt des fonds placés.

ART. 24. — Les arrérages des pensions de retraite afférents à chaque exercice ne pourront être prélevés que sur les intérêts des fonds placés et, en cas de besoin, sur une quotité de la somme produite pendant l'exercice écoulé par les cotisations annuelles. Cette quotité, qui ne pourra en aucun cas excéder le tiers de ladite somme, sera fixée chaque année par l'Assemblée générale du Syndicat.

ART. 25. — Dans les délibérations de l'Assemblée générale du Syndicat visées par les articles 22, 24 et 28, seuls peuvent prendre part au vote les membres du Syndicat qui sont inscrits à la Caisse des Retraites.

ART. 26. — Les arrérages des pensions de retraites sont payés aux béné-

ficiaires à semestre échu, au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement et après avis favorable du Conseil syndical, le membre de la Caisse bénéficiaire d'une pension peut obtenir, en cours du semestre, le versement des arrérages échus au jour de la demande qu'il adresse au Président du Syndicat.

ART. 27. — Aucun prêt, ni aucune avance ne peuvent être consentis par le Syndicat sur les fonds de la Caisse des Retraites.

ART. 28. — Les capitaux provenant de la Loterie de la Presse qui font partie de l'actif visé à l'article 23-1^o, sont soumis aux prescriptions incommutables suivantes :

CLAUSES SPÉCIALES AUX CAPITAUX
PROVENANT DE LA LOTERIE DE LA PRESSE

A. — Le fonds de dotation provenant

de la Loterie de la Presse est inaliénable.

B. — Le dépôt dudit capital sera effectué dans l'un des trois établissements suivants : Banque de France, Crédit Foncier de France, Caisse des Dépôts et Consignations.

C. — Le placement des fonds sera fait en rente sur l'Etat français, en obligations de la Ville de Paris, en obligations du Crédit Foncier, en obligations de Chemins de fer français, continentaux ou coloniaux émises par les Compagnies auxquelles un minimum d'intérêts est garanti par l'Etat.

D. — En cas de dissolution du Syndicat, l'attribution du capital provenant de la Loterie de la Presse sera faite par l'Assemblée générale à une ou plusieurs Associations similaires pour le service de la Caisse des retraites, sous la ratification du Ministre de l'Intérieur.

LISTE DES 77 MEMBRES RACHETÉS DE LA CAISSE DE RETRAITES

(43 pensionnés et 40 non pensionnés) exempts de la cotisation annuelle. — Art. 5.

MM.	MM.	MM.	MM.
ARDANT.	ERRARD.	* LARRIERE (dr).	RALLEY DE
* ARSAC.	FAURE.	LATIL (G.).	LAVERMONT.
BAR (de).	FOUILLAUD.	LATIL (E.).	REDIER.
* BARNOLA.	FOURNEL.	* LAVERGNE.	* RICHARDET.
* BÉCHET (A.).	FOURNIER.	* LOIRE.	* ROMANET (v ^{te} de).
BÉCHET (L.).	FRANCE (v ^{te} H. de).	* LOTH (Arthur).	ROSNEY (de).
* BENQUE (de).	FROMENT.	MARTIN (Antoine).	SALLÉ (Gabriel).
* BERNON (baron de).	* FROMM.	MASSIANI.	SARDA (J.).
* BERTRIN (abbé).	GAUDEAU (abbé).	* MARTIN-DONOS (de).	* SEILHAC (de).
BIÉTRIX.	* GIBERT (H.).	* MEHLIN.	SERVOIS.
BON.	GUÉRIF.	MERLIER.	
* BORRÉLY DE	* HAVARD (Oscar).	* MOLLET (Joseph).	* TABERNE (de).
KERVÉLÉGAN.	HASTINGS (J.).	* NARSY.	TAVERNIER.
CAVALIER.	HASTINGS (R.).	* NICOUILLAUD.	* TAILLIEZ.
CHAILLAUD.	* HERVET.	* P. AIMÉ-PAILLARD.	* TASTEVIN DE
* CHAMBON (Octave).	* HOCART (Gabriel).	PARSY.	NOUVEL.
* COLIN (Louis).	* HUET SAINT-POL.	PEBRYRE.	* TAUNAY (Victor).
* CROISILLE.	JEANNE.	PICAVET.	* TOURASSE (de la).
* DANIS.	LACROIX.	PILLOT.	TOURMENTIN.
* DELAHAYE (Jules).	* LAMBERT (baron	PIOT.	* VERDUN.
* DEPOIN.	Tristan).	PONTHIÈRE.	* VINCENT.
* DUPUY (Charles)			* VITON DE
* DURRIEUX.			THORAME.

Le rachat des cotisations n'est plus admis.

Fin octobre 1919: Membres inscrits à la Caisse des retraites.	351
— Membres rachetés	83
Cotisations annuelles de 10 fr. à percevoir	168

L* devant le nom indique les pensionnés rachetés.

CAISSE DE PRÉVOYANCE
DU
SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

déliéré et adopté par le Conseil syndical, le 22 juin 1919
conformément aux articles 5, 21 et 31 des Statuts.

ARTICLE PREMIER. — Il est établi, au moyen des ressources qui vont être ci-après déterminées, une CAISSE DE PRÉVOYANCE ayant pour but de venir en aide aux membres du Syndicat, en cas de maladie, d'infirmité ou de chômage, et à leur famille, en cas de décès. Cette caisse est administrée par le Bureau du Syndicat, sous le contrôle du Conseil syndical.

ART. 2. — A la fin de chaque exercice, quand les recettes du Syndicat ont excédé les dépenses, le Conseil décide si une portion de cet excédent doit être versée à la Caisse de Prévoyance.

ART. 3. — Une cotisation de 1 fr. est due pour chaque confrère décédé dans l'année. Le recouvrement en est effectué par le Trésorier, à la fin de l'exercice, et la somme versée par ses soins à la Caisse de Prévoyance.

Les cotisations de la Caisse de Prévoyance ne peuvent être rachetées.

Par exception et pour respecter les droits acquis, les rachats effectués avant ce jour par les membres de la Caisse, en vertu de l'ancien régime, restent valables, et continuent à les exonérer de toute cotisation.

ART. 4. — La Caisse de Prévoyance peut enfin recevoir tous les dons et libéralités de toutes sortes qui auront été faits au Syndicat, avec ou sans affectation spéciale à la Caisse de Prévoyance, comme aussi le produit de toutes souscriptions ou fêtes de toutes sortes organisées à son profit.

ART. 5. — Dans le premier mois de chaque exercice, le Conseil détermine, en se réglant sur les disponibilités de la Caisse et sur les dépenses auxquelles elle a dû faire face dans l'exercice précédent, le montant de l'allocation qui sera attribuée en cas de décès d'un membre du Syndicat aux ayants droit énumérés à l'article 6.

ART. 6. — Les ayants droit à l'allocation en cas de décès sont, dans l'ordre suivant :

- 1° La veuve du défunt ;
- 2° A défaut de la veuve, les enfants ;
- 3° A défaut d'enfant, les membres de sa famille à sa charge ;
- 4° A défaut des précédents ayants droit, les héritiers ou légataires universels du défunt qui justifieront avoir à leur charge les frais funéraires ou de dernière maladie.

Cet ordre peut être modifié par le syndiqué, qui conserve l'entière liberté de désigner, par écrit, au Président le bénéficiaire de l'allocation en cas de décès.

ART. 7. — L'allocation en cas de décès cessera d'être due :

- 1° Si le syndiqué a déclaré à l'avance et par écrit y renoncer ;
- 2° Si, sur avis à eux adressé par les soins du Bureau, les ayants-droit déclarent y renoncer, ou laissent passer un délai de deux mois à dater dudit

avis sans se présenter pour la recevoir.

ART. 8. — Dans les cas visés par l'article 7, la Caisse de Prévoyance fera dire six messes pour le repos de l'âme du syndiqué défunt.

ART. 9. — En cas de maladie ou d'infirmité, tout syndiqué peut adresser une demande d'allocation au Bureau, qui, après information, statue sur le principe de l'allocation, et en détermine l'importance, en tenant compte des disponibilités de la Caisse et de la situation de l'intéressé.

ART. 10. — Il en est de même, en cas de chômage provenant de suppression d'emploi ou de toute autre cause justifiée, dont l'appréciation appartient au Bureau du Syndicat.

ART. 11. — Le Bureau aura toujours le droit de ne pas faire connaître au Conseil ou à l'Assemblée le nom des

bénéficiaires à l'allocation en cas de maladie, d'infirmité ou de chômage.

ART. 12. — Le syndiqué démissionnaire ou exclus du Syndicat perd tout droit aux allocations visées dans le présent règlement.

ART. 13. — Lorsque, en vertu de l'article 24 des Statuts du Syndicat, le Président accorde un secours à un membre du Syndicat ou à un confrère étranger au Syndicat, ce secours doit être prélevé sur les fonds de la Caisse de Prévoyance.

ART. 14. — Aucun prêt ne peut être consenti sur les fonds de la Caisse de Prévoyance.

ART. 15. — Les dépôts et retraits des fonds affectés à la Caisse de Prévoyance devront être effectués à un compte spécial en banque, et d'une façon générale ladite Caisse devra être administrée conformément à l'article 29 des Statuts du Syndicat.

MEMBRES DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE RACHETÉS en vertu de l'ancien règlement, n'ayant plus de cotisation à payer (art. 3) (55) :

MM.	MM.	MM.	MM.
ARDANT.	DANIS.	HOCART (Gabriel).	P. AIMÉ-PAILLARD.
ARSAC.	DEPOIN.	JEANNE.	PARSY.
BAR (de).	EBRARD.	LARRIEU (d ^e).	PILLOT.
BARNOLA.	FOULLAUD.	LATIL (G.).	PIOT (Robert).
BÉCHET (A.).	FOURNEL.	LATIL (E.).	REDIER.
BÉCHET (L.).	FOURNIER.	LOIRE.	SALLÉ (Gabriel).
BERNON (baron de).	FRANCE (v ^{te} H. de).	MARTIN (Antoine).	SARDA (J.).
BERTRAIN (abbé).	FROMENT.	MASSIANI.	SERVOIS.
BIÉTRIX.	GALLE.	MARTRIN-DONOS (de).	TABERNE (de).
BON.	GAUDEAU (abbé).	MICHELIN.	TAUNAY (Victor).
CAVALIER.	GUÉRIF.	MÉLISSON.	TAVERNIER.
CHAILLAUD.	GUÉZE.	MOLLET (Joseph).	TOURMENTIN.
CHAMBON (Octave).	HASTINGS (J.).	NICOULLAUD.	VITON DE THORAME.
COLIN (Louis).	HASTINGS (R.).		
CROISILLE.			

Le rachat des cotisations n'est plus admis.

LE DEMI-TARIF SUR LES CHEMINS DE FER

Des bons de réduction de 50 % sur les tarifs des chemins de fer des Grandes Compagnies et de l'Etat sont accordés aux **210 premiers** membres du *Syndicat des Journalistes français inscrits par ordre d'admission* (1).

L'administration du réseau de l'Etat met, en outre, à la disposition des 210 ayants droit qui le désirent, une **carte d'identité** leur permettant de prendre leur billet à demi tarif au guichet, sans être obligés d'adresser une demande pour chaque déplacement (2).

Les bons de réduction ne sont délivrés que pour un parcours minimum de 50 kilomètres à l'aller. La carte d'identité sur l'Etat, par contre, permet d'obtenir son billet, quelle que soit la longueur du parcours.

Pour l'obtention des bons de demi-tarif, se conformer très exactement aux recommandations suivantes :

1° Adresser sa demande à M. A. Tastevin de Nouvel, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris, VII^e, autant que possible, quatre jours à l'avance ;

2° Indiquer la Compagnie à laquelle on demande le parcours, ou les Compagnies, si l'on doit voyager sur plusieurs réseaux ;

(1) Ce sont donc les seuls journalistes professionnels qui ont un droit, acquis ou éventuel, à l'obtention des bons de demi-tarif. Les simples collaborateurs de journaux ne jouissent pas de ce privilège. (Conditions imposées par les Compagnies à toutes les Associations de Presse.)

(2) Pour les cartes d'identité du réseau de l'Etat, il est perçu, au moment de la délivrance, le prix de l'abonnement à l'impôt de 10 % sur les voyages, soit : 35 fr. 65, en 1^{re} classe ; 24 fr. 50, en 2^e classe, et 15 fr. 45, en 3^e classe.

Deux photographies de petit format et non collées doivent être fournies à l'administration pour la confection de la carte. Demander celle-ci par l'intermédiaire du président du Syndicat, seul qualifié auprès de l'Etat.

3° Désigner très lisiblement les points de départ, d'arrivée et les arrêts, si on en désire. Cela, pour chaque Compagnie, quand il s'agit d'un trajet sur plusieurs réseaux ;

4° Mentionner la classe choisie. Certaines Compagnies délivrent des billets de 1^{re}, si la classe n'est pas indiquée ;

5° Munir la lettre de demande au président du Syndicat d'autant de timbres à 0.15 qu'il y a de Compagnies sollicitées ;

6° Joindre à cette lettre autant d'enveloppes (*) affranchies à 0,15 et portant l'adresse du destinataire, que l'on attend de bons, si le voyage doit être effectué sur les réseaux de plusieurs Compagnies.

Par décision du Conseil syndical, il n'est pas tenu compte des demandes de bons qui ne sont pas conformes à ces indications.

Les cinq Compagnies qui possèdent un réseau dans la banlieue de Paris, à savoir : l'Est, l'Etat, l'Orléans, le Nord et le P.-L.-M., ont consenti à faire bénéficier nos confrères d'une réduction de moitié sur les prix des abonnements de banlieue. En conséquence, une carte d'abonnement, valable dans un rayon d'une quarantaine de kilomètres, à partir de Paris, et de la classe demandée, est délivrée à ceux qui en font la demande par l'intermédiaire du président du Syndicat. Fournir deux photographies, non collées, de petit format.

(*) Enveloppes format commercial (demande des Compagnies) afin qu'elles soient assez grandes pour contenir les bons. Plier ces enveloppes en deux : ainsi elles tiendront plus facilement dans l'enveloppe de la lettre de demande au président du Syndicat.

Par décision du Conseil, il n'est pas demandé de bons de réduction, de cartes d'identité et d'abonnement en faveur des membres du Syndicat qui ne seraient pas en règle pour leurs cotisations.

Les bons de réduction, les cartes d'identité de l'Etat et les cartes d'abonnement de banlieue sont strictement personnels. Le syndiqué qui en ferait bénéficier un tiers s'exposerait à des poursuites judiciaires.

En cas de décès ou de démission, les cartes de circulation doivent être renvoyées au Bureau du Syndicat. Condition de rigueur.

Ordre dans lequel seront admis au bénéfice du demi-tarif les nouveaux membres du Syndicat, au fur et à mesure des vacances qui se produiront, par suite de décès, démission ou radiation, dans la liste des 210 :

MM.	MM.
1 ANTOINE MARTIN.	7 J. ELOI.
2 L. HUGONARD.	8 M. BEAUCHAMP.
3 LISSORGUES.	9 WETTERLÉ.
4 PIERRE BERNARD.	10 COLLIN.
5 MASSIANI.	11 MIRAUT.
6 B. HASTINGS.	12 LABOUE.

MM.	MM.
13 J. PONCET.	25 BRISSY LE CHOL- LEUX.
14 J. LEQUETTE.	26 P. RICHARD.
15 A. MASSIS.	27 J.-M. MAUCLÈRE.
16 H. REVERDY.	28 J. GUIRAUD.
17 P. DAMEZ.	29 G. CHAMPENOIS.
18 H. DESMARETS.	30 P. VERGNET.
19 GRIMAUD.	31 A. SCHUERMANS.
20 CORDONNIER.	32 A. LEFEBVRE.
21 CUVILLEZ.	33 J. PETETIN.
22 DUPLESSIS.	34 BETHLÉEM.
23 G. VANNEUFVILLE.	35 DELAHAYE.
24 R. COUTEAU.	36 R. BAZIN.

Les futurs syndiqués seront également classés par ordre d'admission.

LA " MAISON DES JOURNALISTES "

30, rue Louis-le-Grand

Les journalistes professionnels du Syndicat peuvent être admis, sur présentation de deux parrains, à la *Maison des Journalistes*, qui contient un restaurant à bon marché, des salles de repos et de travail.

Cotisation : 30 francs par an, pour Paris, Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne ; 10 francs, pour les autres départements.

Président : M. Alfred CAPUS, de l'Académie française, rédacteur en chef du *Figaro*. Adresser les communications à M. BERNARD, secrétaire.

AVIS IMPORTANT

Les membres du *Syndicat des Écrivains français* qui se présentent au *Syndicat des Journalistes français*, comme « collaborateurs » de journaux, sont dispensés d'envoyer au président de ce dernier leur acte de naissance et un extrait de leur casier judiciaire.

La cotisation syndicale qu'ils verseront, en plus du droit d'entrée, sera considérée comme versée pour l'année 1920. Ceci à titre tout à fait exceptionnel et en raison de ce que l'année en cours touche à sa fin.

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

LISTE POUR 1919

BUREAU DU SYNDICAT

- Président :* M. A. TASTEVIN DE NOUVEL, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e ;
Vice-Présidents : MM. FRANÇOIS VEULLOT, 9, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e ;
 GABRIEL SALLÉ, 69, rue des Dames, Paris-17^e.
Secrétaire : M. le Marquis DE LA TOUR DU VILLARD, 75, rue de Rennes, Paris-6^e ;
Trésorier : M. Joseph SARDA, 15, boulevard de la Reine, Versailles.

CONSEIL SYNDICAL

- MM. le chanoine BERTOYE (Fradc), H. DE CARDONNE, O. CHAMBON, OSCAR HAVARD,
 A.-S. JEANNE, GABRIEL LATOUCHE, J. MICHELIN, J. MOLETT, P. AIMÉ-PAILLARD.

(Pour les adresses des membres du Conseil syndical, se reporter à la liste des membres du Syndicat.)

Commissaires des comptes : MM. C. PILLOT, E. LE CHEVALLIER.

CONSEIL JURIDIQUE

- MM. D. BERTRAND DE LA FLOTTE, avocat à la Cour d'appel, 87, b. Saint-Michel, Paris-5^e.
 BRICARD, avocat, agréé au Tribunal de commerce, 28, r. de Richelieu, Paris-2^e.
 CÉSAR CAIRE, avocat à la Cour d'appel, 39, rue de Constantinople, Paris-8^e.
 GUYNOT DE BOIS-MENU, avocat à la Cour d'appel, 51, rue Scheffer, Paris-16^e.
 PIOT, avocat à la Cour d'appel, 41, rue du Four, Paris-6^e.
 EMILE DE SAINT-AUBAN, avocat à la Cour d'appel, 46, b. Saint-Michel, Paris-6^e.
 DUMAS, avoué à la Cour d'appel, 45, rue de Beaune, Paris-7^e.
 DURNERIN, avoué au Tribunal de la Seine, 43, rue de Lille, Paris-7^e.

CONSEIL MÉDICAL

- D^r D'AYREX, 176, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e.
 D^r DURAND, 15, rue des Beaux-Arts, Paris-6^e.
 D^r LE FUR, 14, rue Vaneau, Paris-7^e.
 D^r AUDOLLENT, 8, avenue du Midi, Parc Saint-Maur (Seine).
 D^r GUILLAUMIN, pharmacien, 168, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e.

Dans la liste des membres qui va suivre, le chiffre, après le nom, indique la date d'entrée ; F. signifie fondateur ; P. signifie perpétuel, c'est-à-dire membre ayant racheté sa cotisation syndicale annuelle.

Ce signe (*) indique le rachat de la cotisation annuelle de la Caisse de Prévoyance. Les rachats ne sont plus admis.

Le — placé devant le nom signifie collaborateur.

MEMBRES

MM.

- L'abbé Georges ARDANT (97), (P. *), *Croix de Limoges*, 3, place de l'Ancienne-Comédie, Limoges.
- Henri ARSAC (94), (P. *), *Divers*, 32, boulevard Alexandre-Martin, Orléans.
- Le Dr Paul AUDOLLENT (99), *La France illustrée*, 8, av. du Midi, Parc Saint-Maur.
- Marcel AUZILLON (14), 29, rue Henri-Genestal, Le Havre.
- Gabriel d'AZAMBUJA (93), (*Diego*), *Croix*, 15, rue Florac, Marseille (B.-du-R.).
- Firmin BACCONNIER (08), 9, rue Biot, Paris-17^e.
- Paul BAILLY (09), directeur de l'*Express de Lyon*, 46, r. de la Charité, Lyon (Rhône).
- Joseph DE BAR (96), (P.), *Corrézien*, 3, pl. d'Éna, Paris-16^e, et à Argentat (Corrèze).
- Pierre BARNOLA (F.), *Croix de Lyon et du Rhône*, 1, rue du Général-Plessier, Lyon.
- René BAZIN (1919), direct. du *Salut*, 14, rue des Lauriers, Saint-Malo (C.-du-N.).
- Maurice BEAUCHAMP (14), rédacteur à la *Correspondance populaire*, 74, boulevard Clemenceau, Strasbourg.
- Gérard DE BEAUREGARD (96), *Monde illustré, Tour du Monde*, 53, avenue de Neuilly, Neuilly (Seine), et à Bonne-sur-Ménoge (Haute-Savoie).
- Alphonse BÉCHET (89), (P. *), *Univers*, 61, rue des Saints-Pères, Paris-6^e.
- Louis BÉCHET (05), (P.), *Nouvelliste de Lyon*, Valréas (Vaucluse).
- L'abbé Jules BELORGEY (09), *Bien du Peuple*, place Darcy, Dijon (Côte-d'Or).
- Le chanoine Louis DE BENQUE (F. P.), *Echo religieux des Pyrénées et des Landes*, 17, avenue de la Motte-Piquet, Paris-7^e.
- Pierre BERNARD (14), *l'Avenir de la Loire*, 29, rue Michelet, Saint-Etienne (Loire).
- Le baron DE BERNON (F. P. *), *Messenger de Valence*, 3, rue des Saints-Pères, Paris-6^e, et château de Saint-Sorlin-de-Valoin (Drôme).
- Léon BERTEAUX, 17, rue Jean-Goujon, Paris-8^e.
- Le chanoine Georges BERTOYE (Franc), Syndic (06), *Croix*, 5, rue Bayard, Paris-8^e.
- Daniel BERTRAND DE LAFFLOTTE (01), *Divers*, 87, boulevard Saint-Michel, Paris-5^e.
- L'abbé BECTRIN (95), (P. *), 23, boulevard Montparnasse, Paris-6^e.
- L'abbé BETHLÉEM (19), 5, rue Saint-Pierre, Lille.
- Henri BIDOU (1900), *Journal des Débats*, 26, rue de Babylone, Paris-7^e.
- Vincent BIETIUX (Tanctède de Visan), (04), *Les Intérêts Economiques*, 9, rue Gentil, Lyon.
- Edouard BLANC (97), rédacteur à la *Démocratie Nouvelle*, 9, rue des Beaux-Arts, Paris-6^e.
- Joseph BLANCHON (04), direct. de l'*Echo de Fourvières*, 4, pl. Viste, Lyon (Rhône).
- Louis BOIVIN (06), *Le Salut*, Saint-Malo.
- Joseph BON (95), *Volonté nationale*, Remiremont, 50, rue Edouard-Nortier, Neuilly (Seine).
- BORBELLY DE KERVÉLÉGAN (F. P.), 1, rue Mathelin-Rodier, Nantes (Loire-Inférieure).
- FERRAND BOUCHERIN, (05).
- Pierre BOUET (09), 14, rue de l'Abbaye, Paris-6^e.
- BOURGUET (Saint-Gaytac), (03), 67, rue Madame, Paris-6^e.
- BRISSY LE CHOLLEUX (16), 33, avenue de la Motte-Piquet, Paris-7^e.
- Henri BRUN (10), *Les Châtelliers*, par Les Choux (Loiret).
- DE CARDONNE (98), Syndic, rédacteur en chef de l'*Avenir de Loir-et-Cher*, 10, rue Florimond-Robertet, Blois (Loir-et-Cher).
- Auguste CAVALIER (99), (P.), 26 bis, rue Pierre-Leroux, Paris-7^e.

MM.

- René CHAILLANT (10), (P. *), directeur de la *Mayenne*, Laval (Mayenne).
- Amédée CHAILLOUET (09), rédacteur en chef du *Petit Berrichon*, 22, rue Notre-Dame, Bourges (Cher).
- Louis CHAILLOUX (07), *Croix*, 6, rue Jeanne-d'Arc, La Garenne-Colombes (Seine).
- Octave CHAMSON (F. P. *), Syndic, directeur du *Petit Patriote* et de la *Bourgogne*, 66, rue Madame, Paris-6^e.
- CHAMPENOIS, *Action Française* et *Tablette des Deux-Charentes* (18), 42, rue des Perchamps, Paris-16^e.
- Adrien CHARON (11), direct. de la *Gazette Libérale*, 19, r. d'Amiens, Clermont (Oise).
- L'abbé EMMANUEL CHASTRUSSE (10), *Croix de la Corrèze*, Brive (Corrèze).
- VICTOR DE CLERCQ (90), *Divers*, 85, boulevard Saint-Michel, Paris-5^e.
- Louis COLIN (95), (P. *), *Le Vosgien*, Maison Saint-Joseph, Saint-Dié (Vosges).
- Le chanoine COLLIN (15), directeur du *Lorrain*, Metz, et 15, rue Monsieur, Paris-7^e.
- Gabriel COLLIN, 15, avenue de Breteuil, Paris-7^e.
- L'abbé Charles CORDONNIER (16), 198, rue de Vaugirard, Paris.
- Edouard CROISILLE (93), (P. *), directeur de la *Chronique Picarde* et du *Messager de la Somme*, 32, rue Debray, Amiens (Somme).
- Julien COUDY (06), *Croix*, 15, rue d'Arcole, Paris-4^e.
- Joseph COUNIL (09), directeur-rédacteur en chef de la *Croix de l'Ain*, près de l'Eglise du Sacré-Coeur, à Bourg (Ain).
- René COUTEAU (16), directeur de *l'Etoile de la Vendée*, 34 bis, rue Nationale, Les Sables-d'Olonne (Vendée).
- Albert CUVILLIEZ (16), secrétaire-rédacteur du *Nouvelliste de Bretagne*, 4, rue Pont-Gérard, à Rennes (Ille-et-Vilaine).
- Paul DAMEZ (15), dir. de *l'Agence du Nouvelliste de Lyon*, 26, r. Feydeau, Paris-2^e.
- DANIS (91), (P.), *Agence Havas*, 6, rue Stanislas, Paris-6^e.
- Jules DASSONVILLE (10), *Presse régionale*, *Télégramme de Toulouse*, 31, rue de la Gare, Rennes.
- Jules DELAHAYE (90), (P.), député, 147, boulevard Maiesherbes, Paris-17^e.
- Eugène-Léon DELAHAYE (19), 17, rue de la Monnaie, Rennes.
- Joseph DENAIS (02), député de Paris, *Libre Parole*, 22, rue de Tocqueville, Paris-17^e.
- DEPOIN (F. P.), *Journal des Sténographes*, 150, boulevard Saint-Germain, Paris-8^e.
- Le chanoine Jean DESGRANGES (10), *Croix de Limoges*, 2 bis, rue Haute-de-la-Comédie, Limoges (Haute-Vienne).
- L'abbé H. DESMARETS (15), (de Maigremont), co-directeur de la *France Littéraire*, à Jouy-sous-Thelle (Oise).
- Raymond DEVÈZE (08), *Nouvelliste de Bretagne*, r. Madame-Molé, Vannes (Morbihan).
- Paul DEVIGNE (08), *Divers*, 108, rue Falguière, Paris-15^e.
- Eugène DIENNE D'HALLUIN (11), *Télégramme de Nantes*, à Nantes.
- Ch. DOISNEL DU VAL-MICHEL (03), *Messager Eudois*, 35, rue de Placé, Mâcon (S.-et-L.).
- Paul DUBIÉ (11), *Mémorial des Pyrénées*, 11, rue Bernadotte, Pau (Basses-Pyrénées).
- Paul DUCHÉ (05), rédacteur en chef de la *Liberté du Sud-Ouest*, 42 bis, boulevard de Talence, Bordeaux (Gironde).
- LOUIS DUMARCHÉ (09), *Bien Public*, rue Mably, Dijon (Côte-d'Or).
- L'abbé Eugène DUPLESSY (16), dir. de la *Réponse*, 168, boul. Maiesherbes, Paris-17^e.
- Charles DUPUY (F. P.), *Soleil*, 40, rue de Verneuil, Paris-7^e.
- Emile DURANTON (92), *Libre Parole*, 14, rue Littré, Paris-6^e.
- Henry DURRIEUX (92), (P.), ancien directeur, 17, rue Lemercier, Paris-17^e.

MM.

- Maurice EBLÉ (11), *Vie Nouvelle*, 13, boulevard Montparnasse, Paris-6^e.
- Louis EBRAHD (11), *Progrès Gapençais*, Gap (Hautes-Alpes).
- Jules ELOY (14), 4, rue des Vars, à Bois-Colombes (Seine).
- Edmond EQUOY (11), 32, avenue Victor-Hugo, Boulogne-sur-Mer.
- Albert FAURE (99), directeur de l'*Alliance Démocratique*, 18, rue Saint-Pantaléon, Beauvais (Oise).
- Oscar DE FERENZY (Fraënzeli), (02), *Journal de Fribourg* (Suisse) et divers, 1a, avenue Gambetta, Strasbourg.
- Paul FERON-VREAU (1900), directeur de la *Croix*, 5, rue Bayard, Paris-8^e.
- Eugène FLORNOY (03), *Divers*, 92, rue Jouffroy, Paris-17^e.
- André FOSSÉ D'ARCOSSÉ (05), directeur de l'*Argus Soissonnais*, 13 et 15, rue Saint-Antoine, Soissons (Aisne).
- L'abbé Pierre FOUILLAUD (09), (P. *), *Croix de Limoges*, Limoges (Haute-Vienne).
- Pierre FOURNEL (08), (P. *), *Divers*, 14, boul. du Littoral, Mourillon, Toulon (Var).
- L'abbé Louis FOURNIER (01), (P. *), 86, avenue de la Défense, Courbevoie (Seine).
- Le vicomte HENRY DE FRANCE (01), (P.), directeur du *Propriétaire Chrétien*, 5, rue Vaneau, Paris-7^e.
- Le chanoine SIMÉON FROMENT (03), (P.), directeur de l'*Avenir de l'Aube* et du *Patriote de l'Aube*, Troyes (Aube).
- Georges GABOLLE (10), *Journal de Louviers et Réveil*, 5, rue Duler, Biarritz.
- Hyacinthe DE GAILHARD-BANCEL (01), député de l'Ardèche, *Messenger de Valence*, 9, avenue de Breteuil, Paris-15^e.
- LOUIS GALLE (09), *Dépêche et Nouvelliste*, 8, rue Inkermann, Lille (Nord).
- Le chanoine BERNARD GAUDEAU (02), (P. *), directeur de la *Foi Catholique*, 25, rue Vaneau, Paris-7^e.
- Gustave GAUTHEROT (10), Ceffonds, par Montier-en-Der (Haute-Marne).
- A. GENDROT (Jean Drauff) (89), *Libre Parole*, 237, faub. Saint-Honoré, Paris-1^{er}.
- Auguste GEOFFROY DE LA MOTHE (98), directeur du *Reporter*, rédacteur au *Journal de Chartres*, 216 bis, rue des Pyrénées, Paris-20^e.
- H. GILBERT (F. P.), route de Saint-Quentin, Avranches (Manche).
- Pierre GILLY (13), Agence *Radio*, 20, avenue de Paris, Toulouse (Haute-Garonne).
- Alain GOUZIER (96), rédacteur à la *Croisade française* et au *Qui vive ?* 30, rue Antoinette, Paris-18^e.
- Paul GRAPPIN (10), *Télégramme de l'Ouest*, à Nantes (Loire-Inférieure).
- Joseph GRAVE (10), directeur de la *Volonté Nationale*, Remiremont (Vosges).
- Jean GRÉGOIRE (11), *Liberté du Cantal*, 6, rue Guy-de-Veyre, Aurillac (Cantal).
- Joseph GRIES (11), directeur du *Messenger de la Creuse*, Guéret (Creuse).
- Emile GRIMAUD (16), secrétaire général du *Télégramme*, 16, rue Guibal, Nantes.
- Louis GUÉRIF (09), (P. *), *Chronique Angevine*, 91, rue Saint-Jacques (Angers).
- Maurice GUÉRIN (10), *Express*, 46, rue de la Charité, Lyon.
- Gaston GUÈZE (06), *Express du Midi*, 10, rue Temponnières, Toulouse (H^{te}-G^e).
- Jean GUIRAUD (18), rédacteur en chef de la *Croix*, 5, rue Bayard, Paris-8^e.
- Georges HAMON (01), directeur des *Journaux populaires*, 29, boulevard Duchesse-Anne, Rennes (Ille-et-Vilaine).
- Joseph HASTINGS (07), (P. *), co-direct. du *Var*, 21 bis, place de la Citadelle; Béziers.
- Bernard HASTINGS (14), (P. *), co-direct. du *Var*, 21 bis, pl. de la Citadelle, Béziers.
- René HAUDOT (11), *Nouvelles de l'Aisne*, 45, place Saint-Martin, Château-Thierry (Aisne).

MM.

- OSCAR HAVARD (F. P.), Syndic, directeur du *Soleil*, 109, rue de Grenelle, Paris-7^e.
 GEORGES HAVARD (12), 74, rue de Miromesnil, Paris-8^e.
 PAUL HERVÉ (87), directeur de la *Gazette d'Annonay* (Ardèche).
 EMILE HERVET (81), (P.), ancien rédacteur en chef du *Journal de la Nièvre*, 15, rue du Rempart, Nevers (Nièvre).
 GABRIEL HOCART (96), (P. *), *Croix de Paris, Bulletin de la Ligue de l'enseignement catholique*, 29, rue Beauveau, Versailles (Seine-et-Oise).
 LOUIS HOSOTTE (11), rédacteur en chef de l'*Eclair Comtois*, 36, rue Méjevents, Besançon (Doubs).
 XAVIER HOSTIN (99), *Croix du Morbihan*, 15, rue du Port, Lorient (Morbihan).
 HUET SAINT-POL (92), (P.) directeur du *Paris-Centre*, 3, rue du Chemin-de-Fer, Nevers (Nièvre).
 LOUIS HUGONARD (14), *Croix de l'Isère*, Grenoble (Isère).
 JOSEPH JACQUES (03) *Jura Libéral*, 39, quai Veil-Picard, Besançon (Doubs).
 ELIE JACQUET (13), *Salut national*, 114, rue Grange-Garat, Limoges (Haute-Vienne).
 JAUBOUNENC (DE) (99), *Avenir du Lot-et-Garonne*, 75, rue Cornières, Agen (L.-et-G.).
 ALPHONSE-STANISLAS JEANNE (1900), (P. *), Syndic, 4, rue Leriche, Paris-15^e.
 GASTON JOLLIVET (1900), 11, rue de Madrid, Paris-8^e.
 ROGER LACAUD (11), directeur de l'*Indicateur de Cognac*, 9, rue Emile-Albert, Cognac (Charente).
 DE LACOSTE LAREYMONDIE (11), directeur de l'*Eclair de l'Ouest*, Niort (Deux-Sèvres).
 ANDRÉ LACROIX (97), (P.), *Divers*, 73, rue d'Antibes, Cannes (Alpes-Maritimes).
 PIERRE LADOUÉ (15), 66, rue Bonaparte, Paris-6^e.
 LOUIS LAMAPET (08), ancien directeur, 5, rue Berthelot, Moulins (Allier).
 LE BARON TRISTAN LAMBERT (F. P.), *Défense de Seine-et-Marne*, 111, avenue du Roule, Neuilly (Seine).
 JEAN DE LANNOY (11), directeur de l'*Avenir de Trouville*, 53, rue de Lisbonne, Paris-8^e.
 L'abbé GEORGES LARIGALDI (11), directeur de la *Croix de la Charente*, 21, rue du Soleil, Angoulême (Charente).
 LE D^r LARRIEU (91), (P. *), *Polybiblion Eskualduna*, 58, rue de Vaugirard, Paris-8^e.
 MAURICE LASNIER (98), rédacteur en chef du *Moniteur de l'Oise*, 20, rue Louis-Graves, Beauvais.
 GABRIEL LATIL (11), (P. *), *Le Var*, Draguignan (Var).
 ERNEST LATIL (11), (P. *), *Le Var*, Draguignan (Var).
 GABRIEL LATOUCHE (99), Syndic, *Eclair, Soleil*, 86, rue du Bac, Paris-7^e.
 — ROUMAÏN DE LA TOUCHE, *Ordre public, Lecture pour Tous*, 11, rue du Pré-aux-Cleres, Paris-7^e.
 GEORGES CLAUDIUS-LAVERGNE (F. P.), 13, rue Bréa, Paris-6^e.
 LOUIS LAYA (02), *Action Libérale, Croix*, 4, villa Clémentine, 30, rue de Ville-d'Avray, Sèvres (Seine-et-Oise).
 RAPHAËL LECERF (09), *Croix de la Mayenne*, 28, rue des Fossés, Laval (Mayenne).
 L'abbé LEFEBVRE (18), directeur de la *Croix de Seine-et-Marne*, Fontainebleau.
 LE D^r RENÉ LE FUR (97), *Le Breton de Paris*, 14, rue Vaneau, Paris-7^e.
 LOUIS LE GAL (11), *Nouvelliste de Bretagne*, 37, rue de Brest, Lorient (Morbihan).
 JULES-ROMAÏN LE MONNIER (04), *Croix de l'Orne*, Le Placis, par Mantilly (Orne).
 HENRI LE ROUX DE SELIEN (02), 18, rue Boislevant, Paris-16^e.
 VICTOR LESPINE (05), directeur de l'*Express du Midi*, 40, place de l'Ecole-d'Artillerie, Toulouse (Haute-Garonne).

MM

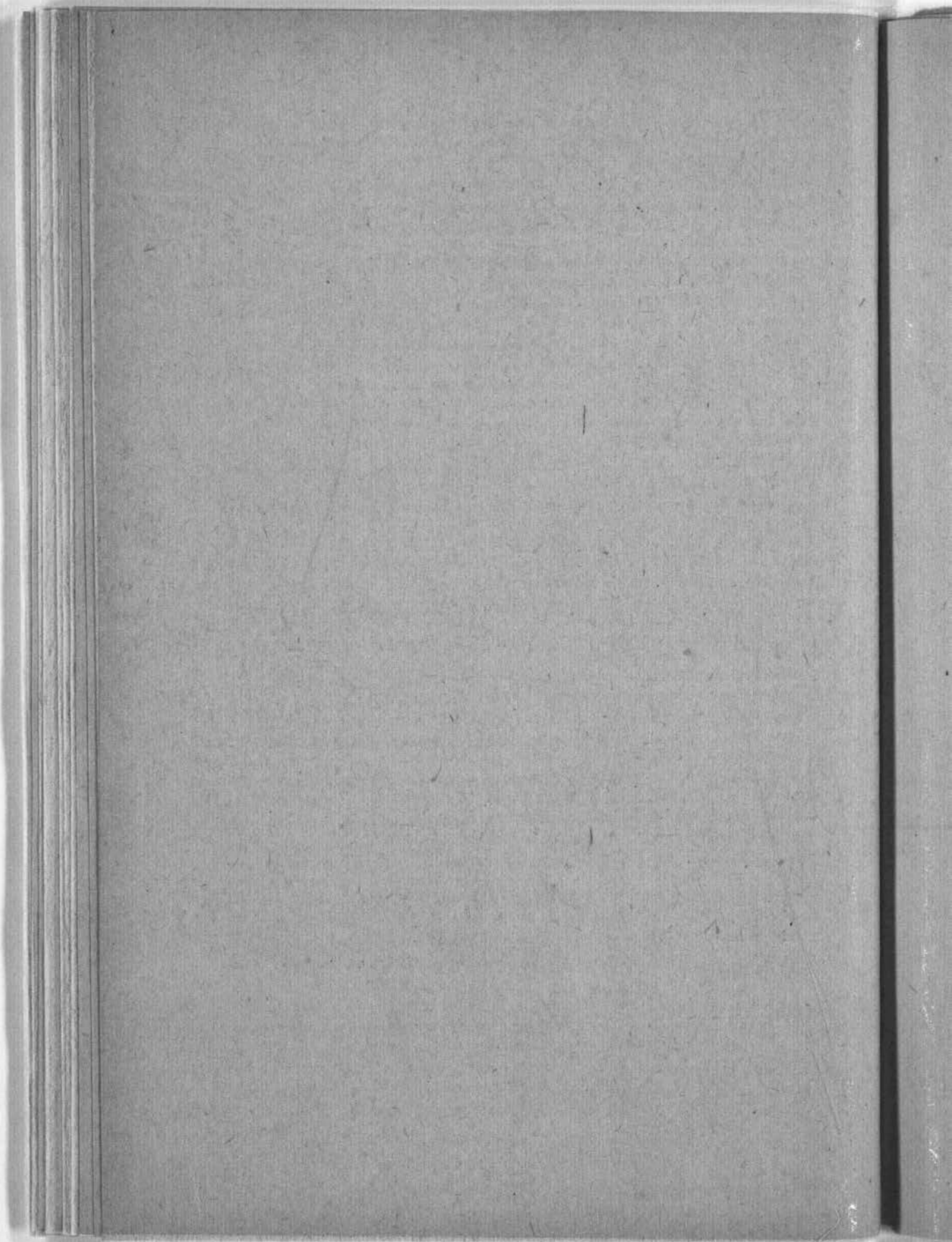
- Georges LEQUETTE (15), *Courrier du Pas-de-Calais*, 21, r. Wacquez-Lalo, Loos-Lille.
- Joseph L'HOPITAL (98), *Croix de l'Eure*, 86, boul. de la Tour-Maubourg, Paris-7^e.
- Charles LIAGRE (05), *Croix du Nord*, 4, rue Jacquemars-Giélé, Lille (Nord).
- L'abbé Marcellin LISSORGUES (14), *Croix du Cantal*, Aurillac (Cantal).
- Georges LOIRE (87), rédacteur en chef de l'*Union Morbihannaise*, 67, rue du Morbihan, Lorient (Morbihan).
- Arthur LOTH (93), (P.), 17, rue Saint-Médéric, Versailles (Seine-et-Oise).
- Georges LOTH (05), *Divers*, 12, rue d'Angoulême, Versailles (Seine-et-Oise).
- Joseph LUCIEN-BRUN (11), 2, avenue de la Bibliothèque, Lyon (Rhône).
- L'abbé LOUTH (*Pierre L'Ermite*), (1900), *Croix*, 21, rue des Abbesses, Paris-18^e — MALLIAYIN, 5, villa Gambetta, Noisy-le-Sec (Seine).
- Athanase MAIRE (91), *Croix de la Charente*, 21, rue Grande, Cognac (Charente).
- Maurice MALOU (10), *Journal de Mulhouse*, à Mulhouse.
- Le baron ANDRÉ DE MARICOURT (04), *Gaulois*, *Echo de Paris*, etc., Villemétrie, par Senlis (Oise).
- Alfred MARIE (14), directeur de l'*Auranchin*, Avranches (Manche).
- Emile MARSAC (08), rédacteur en chef de la *Vendée*, Fontenay-le-Comte (Vendée).
- Philippe MARQUIS (14), *Petit Patriote*, 4, rue Emma, Nice (Alpes-Maritimes).
- L'abbé Antoine MARTIN (14), (P.), directeur du *Document et du Trait d'Union*, 5, place d'Amay, Lyon (Rhône).
- René MARTIN (09), agence du *Nouvelliste de Lyon*, 26, rue Feydeau, Paris-2^e.
- L'archiprêtre DE MARTREN-DONOS (96), (P.), *Etoile de la Vendée*, 49, rue du Palais, Sables-d'Olonne (Vendée).
- Martial MASSIANI (14), (P. *), *Libre Parole*, 9, rue Jacquemont, Paris-17^e.
- Henri MASSIS (15), 9, rue de Civry, Paris-16^e.
- J. MAUCLERC (17), 30, allée des Chênes, Gagny (Seine-et-Oise).
- Georges MAZE-SENCIER (08), *Action Libérale*, 83, faubourg Saint-Honoré, Paris-1^{er}.
- Pierre MEHLIN (88), (P.), *Patriote du Sud-Est*, 42, rue Pastorelli, Nice (A.-M.).
- Alfred MÉLISSON (88), *Nouvelliste de Lyon*, Voiron (Isère).
- Jules MERCIER (04), *Bien Public*, 19, boulevard de Strasbourg, Dijon (Côte-d'Or).
- Henri MERLIER (06), (P. *), directeur du *Publicateur de la Vendée*, La Roche-sur-Yon (Vendée).
- Alfred MICHELIN (08), *Croix*, Syndic, 3, r. de Beaudreville, Meudon (Seine-et-Oise).
- Auguste MIRAUT (15), *Bien Public*, 87, route d'Auxerre, Dijon (Côte-d'Or).
- Joseph MOLLET (89), Syndic, 11, rue du Mont-Thabor, Paris-1^{er}.
- Albert MONNIOT (11), *Libre Parole*, 8, rue Rougemont, Paris-9^e.
- Henri DE MONTARDY (05), *Bulletin de la Semaine*, 15, rue Saint-Simon, Paris-6^e. — L. DE MONTENON, château des Courges, par Chailland (Mayenne).
- Paul MORANT (06), *Croix de l'Aube*, 11, place de l'Hôtel-de-Ville, Troyes (Aube).
- Henri MORIN (06), illustrateur de journaux, 9, avenue de Breteuil, Paris-7^e.
- Raoul NARSY (94), (P.), *Bulletin de la Semaine*, 44, avenue du Maine, Paris-15^e.
- Louis NEMOZ (08), *Nouvelliste de Lyon*, 304, avenue de Saxe, Lyon (Rhône).
- Augustin NICOLLE (11), *Courrier de Bressuire*, *Eclair de l'Ouest* et *Petit Gâtinais*, Saint-Maixent (Deux-Sèvres).
- Charles NICOUILLAUD (95), (P. *), *Revue internationale des Sociétés secrètes* 76 bis, rue Perronet, Neuilly (Seine).
- NOURRISSON (Marcel-Rosny) (99), villa des Chênes, St-Nazaire-Portcé (Loire-Inf^{re}).

MM.

- Henri D'ORTHO (1900), *Croix de Loir-et-Cher*, Blois (Loir-et-Cher).
- Paul-Aimé PAILLARD (F. P. *), Syndic, *Défense de Seine-et-Marne*, La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne), et *Asnières-en-Montagne*, par Ravières (Yonne).
- PAPILLON (93), *Action Libérale*, 2, boulevard Raspail, Paris-7^e.
- Paul PARSY (08), *Echo de Paris et Libre Parole*, 27, r. du Docteur-Blanche, Paris-16^e.
- Alfred PERRIN (88), 4, place Constantin-Pecqueur, Paris-18^e.
- Pierre PERRIN (10), rédacteur de *l'Avenir du Dimanche* et de *la Semaine d'Yssingaux*, place Michelet, Le Puy (Haute-Loire).
- Général PETETIN (18), 15, avenue de Villars, Paris-7^e.
- J. PICAVET (08), (P.), *Journal d'Amiens*, 24, rue Duthoit, Amiens (Somme).
- Paul PIGELET (98), directeur du *Patriote Orléanais*, Orléans (Loiret).
- Camille PILLOT (Camillus) (1900), (P.), *la Volonté Nationale, Divers*, 210, boulevard Raspail, Paris-14^e.
- Robert PIOT (04), (P.), *Courrier des Rédactions*, Aluze, par Saint-Léger-sur-Dheune (Saône-et-Loire).
- René POISSON (13), *Messenger de Paris*, 42, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris-2^e.
- L'abbé Gratien PON (12), directeur du *Patriote des Pyrénées*, 11, rue de la Préfecture, Pau (Basses-Pyrénées).
- Joseph PONCET (15), *Express de Lyon*, 4, chemin de l'Etoile-d'Alaï, Lyon (Rhône).
- Maurice PONTIÈRE (02), *Divers*, 28, rue Victor-Hugo, Bois-Colombes (Seine).
- Le chanoine C.-L. POULIN (08), *Croix*, 3, rue de la Trinité, Paris-9^e.
- Paul POUYÉ (99), *Défense de Seine-et-Marne*, 19, rue de la Paroisse, Fontainebleau.
- Armand PRAVIEL (10), *Express du Midi*, 25, rue Roquetaïne, Toulouse (H.-G.).
- EMMANUEL QUENAULT (12), *Journal d'Indre-et-Loire et Nouvelles du Centre et de l'Ouest*, 10, rue Gambetta, Tours (Indre-et-Loire).
- RALLET DE LAVERMONT (1900), (P.), *Echo de la Marne*, 46, rue David, Reims (Marne) et à Arc-en-Barrois (Haute-Marne).
- Henri RAMEZ (10), rédacteur en chef du *Valenciennois*, 16, rue du Profond-Sens, Valenciennes (Pas-de-Calais).
- Antoine REDIER (08), directeur du *Monde Illustré*, 5, rue d'Assas, Paris.
- Ernest RENAULD (99), 4, rue de la Terrasse, Paris-17^e.
- Henri REVERDY (15), rédacteur de *la Libre Parole* et de *la Croix*, 4, rue de l'Alboni, Paris-16^e.
- Auguste REYNIS (09), *Liberté de Bordeaux*, 34, rue de Metz, Toulouse (H.-G.).
- Pierre RICHARD (17), villa du Bel-Air, à Bourg-lès-Valence (Drôme).
- RICHARDET (91), (P.), directeur de *la Revue idéaliste* et du *Bulletin hebdomadaire*, 19, rue Monsieur, Paris-7^e.
- Le chanoine Jules RICHÉ (08), directeur du *Semeur*, 19, rue Edouard-Charlot, Versailles (Seine-et-Oise).
- Henri ROCHELLE (12), rédacteur en chef des *Nouvelles du Centre*, Belle-Ile, Saint-Symphorien, près de Tours (Indre-et-Loire).
- Auguste ROCLETTE (04), rédact. en chef du *Messenger de Valence*, Valence (Drôme).
- Le vicomte DE ROMANET (93), (P.), *Revue du Perche*, château des Guillets, par Mortagne (Orne).
- Le baron Félix DE ROSNAY (97), *Divers*, 19, avenue de Tourville, Paris-7^e.
- Gabriel DE ROTON (Notor), (01), *Divers*, 23, rue de Bourgogné, Paris-7^e, et Le Vigneaux-Sauternes (Gironde).
- Elie ROUQUETTE (12), *Etoile de la Vendée*, Les Sables-d'Olonne (Vendée).
- Charles ROUSSEAU, rue du Docteur-Fosselin, Arcueil (Seine).

MM.

- Joseph ROUSSEAU (08), *Pays Sarthois*, 46, rue de Thoré, Le Mans (Sarthe).
- RUBAT DU MÉRAC (03), 5, avenue de la République, Nanterre (Seine).
- Gabriel SALLÉ (04), (P. *), Vice-Président, ancien rédacteur en chef, 69, rue des Dames, Paris-17^e.
- Joseph SARDA (96), (P. *), Trésorier, *Semeur de Versailles et Divers*, 15, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).
- Henri SAVATIER (09), *Mouvement social*, 40, r. de la Cathédrale, Poitiers (Vienne).
- SCHUERMANS (18), 7, rue Sainte-Marguerite, Houilles (Seine-et-Oise).
- Léon DE SEILHAC (95), *La République*, 53, cours Sablon, Clermont-Ferrand (P.-de-D.).
- Georges SERVOIS (02), (P. *), directeur de la *Croix de Limoges*, 25, cours Bugeaud, Limoges (Haute-Vienne).
- Léonel DE SORBIERS DE LA TOURRASSE (96), 8, rue des Saints-Pères, Paris-7^e.
- Louis DE SOYE (10), *Semaine religieuse*, 18, rue des Fossés-Saint-Jacques, Paris-5^e.
- DE TABERNE (97), (P.), *Univers*, 77, avenue Michel-Ange, Bruxelles.
- Paul TAILLIEZ (F. P.), réd. en chef du *Courrier de la Montagne*, Pontarlier (Doubs).
- Maurice TALMEYR (03), *Action Française, Divers*, Saint-Saud (Dordogne).
- A. TASTEVIN DE NOUVEL (F. P.), Président, ancien rédacteur en chef de quotidiens, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e.
- Victor TAUNAY (F. P. *), 93, rue du Bac, Paris-7^e.
- André TAVERNIER (14), *Journal de Roubaix*, 27, rue du Collège, Roubaix (Nord).
- Aimand TERRIÈRE (08), *Eclair de l'Est*, 42, r. Verlaine, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- Le marquis Raymond DE LA TOUR DU VILLARD (07), Secrétaire du Syndicat, 75, rue de Rennes, Paris-6^e.
- L'abbé Jos. TOURMENTIN (07), (P.), directeur de la *Franco-Maçonnerie démasquée*, 121 bis, rue de Grenelle, Paris-7^e.
- J.-Jacques TOURET (14), *Express de Lyon*, 4, rue Vaubecourt, Lyon (Rhône).
- Le chanoine TOUZERY (14), directeur de l'*Union Catholique*, Rodez (Aveyron).
- L'abbé M.-B.-J. TOUZERY (14), *Union Catholique*, Rodez (Aveyron).
- Mgr Gaston VANNEUFVILLE (16), (B. SIENNE), rédacteur à la *Croix de Paris*, Canonica di San Giovanni di Latrerane, Rome.
- Paul VERDUN (89), (P.), *Soirées en Famille*, 4, rue des Chartreux, Paris-6^e.
- Paul VERGNET (18), secr. général de la *Libre Parole*, 5, r. du Pont-de-Lodi, Paris-6^e.
- François VEUILLOT (07), Vice-Président, 9, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e.
- Charles VINCENT (87), (P.), 42, rue des Perchamps, Paris-16^e.
- VITON DE THORAME (95), (P. *), Directeur-fondateur du *Semeur Algérien*, 49, rue Michelet, Alger.
- Maurice VIVIER (04), *Journal de Saint-Palais*, 14, cours Bosquet, Pau (Basses-Pyr.).
- Le vicomte DE WALL (1900), *Bourgogn, Eclair Comtois*, 16, r. Decamps, Paris-16^e.
- L'abbé WETTERLÉ (15), dir. du *Rhin Français*, Colmar, 28, quai de Passy, Paris-16^e.
- Joseph ZAMANSKI (07), *Mouvement social, Libre Parole*, 38, avenue de la Bourdonnais, Paris-7.



SYNDICAT DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

LISTE POUR 1919

BUREAU DU SYNDICAT

- Président :* M. Paul BOURGET, de l'Académie française, 20, rue Barbet-de-Jouy, Paris-7^e.
- Vice-Présidents :* MM. le général CANONGE, 6, rue Oudinot, Paris-7^e.
le R. P. JANVIER, 69, rue Raynouard, Paris-16^e.
- Secrétaire :* M. Fénelon GIBON, 70 bis, rue Dutot, Paris-15^e.
- Trésorier :* M. Jules MIHURA, 168, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e.
- Vice-Président honoraire :* M. le chanoine FONSSAGRIVES, 18, rue du Luxembourg, Paris-6^e.

CONSEIL SYNDICAL

- MM. René BAZIN ; Charles BAUSSAN ; le chanoine COUGET ; Georges FIRMIN-DIDOT ; Paul HAREL ; Alfred POIZAT ; le comte DE TINSEAU ; le baron Jehan DE WITTE.
- (Pour les adresses des membres du Conseil syndical, se reporter à la liste des membres du Syndicat.)

Le Conseil juridique et le Conseil médical du Syndicat sont les mêmes que ceux du Syndicat des Journalistes français (page 48).

MEMBRES

MM.

- J. AGEORGES, 8, rue d'Alleray, Paris-15^e.
- L'abbé AMBLER, 107, avenue d'Orléans, Paris-14^e.
- L'abbé Joseph AUBERT, 87, rue Lauriston, Paris-16^e.
- Le baron D'ANTHOUD, 121 bis, rue de la Pompe, Paris-16^e.
- Gabriel ARDANT, 158, boulevard Malesherbes, Paris-8^e.
- Le chanoine G. AUBOLLENT, 76, rue des Saints-Pères, Paris-6^e.
- Mgt BAUDRILLART, 74, rue de Vaugirard, Paris-6^e.
- Charles BAUSSAN, 80, rue Bonaparte, Paris-6^e.
- René BAZIN, de l'Académie Française, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris-8^e.
- Camille BELLAIGUE, 19, rue Louis-David, Paris-16^e.
- Henri BORDEAUX, 44, rue du Ranelagh, Paris-16^e.
- Th. BOTREL, 21, rue Boissy-d'Anglas, Paris-8^e.
- Paul BOURGET, de l'Académie Française, 20, rue Barbet-de-Jouy, Paris-7^e.
- Robert DE BOYER-MONTÉGUT, rue Grande-Allée, Toulouse (Haute-Garonne).
- L'abbé Yves DE LA BRIÈRE, 8, avenue de Villars, Paris-7^e.
- Frantz FUNCK-BRENTANO, 61, rue Delagarde, Montfermeil (Seine-et-Oise).
- Henri BRUN, à Gien (Loiret).
- Victor BUCAILLE, 68, rue de Vaugirard, Paris-6^e.
- L'abbé Ch. BUJON, avocat, à Moulins.
- Le général Frédéric CANONGE, 6, rue Oudinot, Paris-7^e.

MM.

- Gustave CHAIX D'EST-ANGE, 22, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris-16^e.
 Le général CHERFILS, 21, rue des Bois, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
 Léon CLUGNET, villa Myriam, 3, rue Carrière-Marlé, Bourg-la-Reine (Seine).
 Le baron DE CONTENSON, 4, rue de l'Alboni, Paris-16^e.
 Le chanoine COUGET, 17, boulevard Pasteur, Paris-15^e.
 L'abbé Georges DECOCK, Lambersart (Nord).
 Paul DESLANDRES, 81, rue des Saints-Pères, Paris-6^e.
 Georges FIRMIN-DIDOT, 56, rue des Saints-Pères, Paris-7^e.
 Jacques DUVAL, 5, rue de la Néva, Paris-8^e.
 DUVAL-ARNOULD, 95, rue de Rennes, Paris-6^e.
 Paul ESCARD, 3, rue Clotaire, Paris-5^e.
 L'abbé Hubert FAIVRE, curé de Rueil (Seine-et-Oise).
 FAROCHON, rue du Val, à l'Hay (Seine).
 Le chanoine FONSSAGRIVES, 18, rue Guyonmer, Paris-6^e.
 Emmanuel FAURE, 157, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e.
 Le com^t FONTAINE DE BONNERIVE (Georges de Lys), Penvern-en-Trébeurden (C. du-N.).
 Le vicomte Henri DE FRANCE, 5, rue Vaneau, Paris-7^e.
 H. GAILLARD DE CHAMPRIS, aux Pins, Verneuil (Eure).
 Ch. GAILLY DE TAURINES, 45, avenue Malakoff, Paris-16^e.
 GAUTIER, éditeur, 33, rue de Bellechasse, Paris-7^e.
 Fénelon GIBON, 70 bis, rue Dutot, Paris-15^e.
 J. DE GIGORD, 15, rue Cassette, Paris-6^e.
 Le R. P. GILLET, 122, rue de Grenelle, Paris-7^e.
 André GODARD, propriétaire à Tigné (Maine-et-Loire).
 Pierre DE LA GORCE, de l'Académie Française, 4, rue Joseph-Bara, Paris-6^e.
 Pierre GOURDON, château de l'Echo, Chemillé (Maine-et-Loire).
 Georges GOYAU, 12, rue Pierre-Chatron, Paris-16^e.
 Paul HAREL, Echauffour (Orne).
 Le baron Estienne HENNET DE GOUTEL, 95, rue Royale, Versailles.
 Le chanoine JANVIER, 69, rue Raynouard, Paris-16^e.
 Joseph JOUBERT, 11, rue des Arènes, Angers.
 Mgr Jouin, curé de Saint-Augustin, 8, avenue Portalis, Paris-8^e.
 Mgr DE KERNAËRET, Saint-Martin-la-Forêt, Angers.
 L'abbé KLEIN, 1, sentier de la Pointe, Meudon.
 Albert LABBÉ (Jean-Ry), 5, rue du Fossé, Amiens.
 Le comte DE LAGRÈZE, 55, rue de Lille, Paris-7^e.
 L'abbé LANDEAU, 42, via Milazzo, Rome.
 LANGLOIS, 19, rue Hautefeuille Paris-6^e.
 Maurice LANGUEREAU, 33, rue de Bellechasse, Paris-7^e.
 G. LE BIDOIS, 62, rue Madame, Paris-6^e.
 Gabriel LEDOS, 60, rue de Babylone, Paris-7^e.
 Edouard LEFEBVRE DU PRÉY, député, 21 bis, rue Pierre-Leroux, Paris-7^e.
 Le vicomte Henri DE FRANCE, 5, rue Vaneau, Paris-7^e.
 Louis LE FUR, professeur à la Faculté de droit de Caen, 3, place Fontette, Caen.
 C. LE GOFFIC, Rieu, Rossy-en-Trégastel (Côtes-du-Nord).
 Jean GUIRAUD, 3 bis, passage Landrieu, Paris-7^e.

MM.

- LEPELLETIER, professeur à la Faculté libre de droit, 5, rue de l'Odéon, Paris-6°.
 Le vicomte DE LESTRANGE, 23, rue Vineuse, Paris-16°.
 Raymond LIZOP, 162, avenue de Neuilly, Neuilly (Seine).
 Jacques MARITAIN, 53, rue Neuve, Versailles.
 Gabriel MARTIN, 7, rue de Villersexel, Paris-7°.
 Jules MIHURA, 168, boulevard Saint-Germain, Paris-6°.
 Marie-Léon MIROT, 75, rue Royale, Versailles.
 Louis DE MONTENON, château des Courges, par Chailland (Mayenne).
 Marquis DE MONTMORILLON, chât. de Bouton, par la Grande-Verrière (Saône-et-Loire). *
 Emile MOSSOT, Menou, par Varzy (Nièvre).
 L'abbé MUGNIER, vicaire à la cathédrale de Langres (Haute-Marne).
 Le R. P. MAINAGE, 122, rue de Grenelle, Paris-7°.
 Fernand NICOLAY, 4, rue de la Planche, Paris-7°.
 Paul NOURRISSON, 19, rue Saint-Guillaume, Paris-7°.
 Joseph PÉGAT, 14, rue Amédée-Dailly, Viroflay (Seine-et-Oise).
 PLANTEAU DU MAROUSSEM, 31, rue de la Faisanderie, Paris-16°.
 Eugène PLANTET, 28, rue Hamelin, Paris-16°.
 Alfred POIZAT, 10, square Delambre, Paris-14°.
 Le vicomte ULRIC DE PONTAVICE (de Valmoray), 8, avenue Saint-Philibert, Paris-16°.
 Le chanoine PRUNEL, vice-recteur de l'Institut catholique, 74, rue de Vaugirard, Paris-6°.
 Le duc DE RARÉCOURT-PIMODAN, 74, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris-16°.
 L'abbé Michel RIBAUD, vicaire à Saint-Marcel de la Maison-Blanche, 38, rue Campo-Formio, Paris-13°.
 Le R. P. Stanislas REYNAUD, 25, rue de Chartres, à Neuilly (Seine).
 Philippe RONDEAU, 4, rue de Fleurus, Paris-6°.
 Le baron DE ROSNAY, 19, avenue de Tourville, Paris-7°.
 Ch. ROUSSEAU, rue du Docteur-Gosselin, à Arcueil.
 Louis-Paul-François ROUSSEAU, 276, boulevard Raspail, Paris.
 L'abbé DE SCORRAILLE, 24, rue Perchepinte, Toulouse.
 Joseph SERRE, 7, montée Vially, Lyon (Rhône).
 Simon, dit DU MESNIL THORET, 3, rue Pierre-Haret, Paris-9°.
 Le chanoine THIRIET, 15, rue du Louvre, Paris-1^{er}.
 Le comte DE TINSEAU, 21, rue de Vienne, Paris-8°.
 Henri Tournouër, 5, boulevard Raspail, Paris-7°.
 Joseph DE LA TOURRASSE, 19, rue A.-Pallu, Le Vésinet (Seine).
 Xavier RONDELET, 30, rue Bonaparte, Paris-6°.
 TROGAN, 61, rue de Vaugirard, Paris-6°.
 L'abbé URBAIN, 41, rue de Chaillot, Paris-16°.
 Paul-Hubert VALLEROUX, 26, rue de l'Université, Paris-7°.
 Etienne VÉDIE, 80, rue de Grenelle, Paris-7°.
 François VEUILLOT, 9, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7°.
 Joseph VIAUD, 12, rue Le Verrier, Paris-6°.
 José VINCENT, 56, rue Madame, Paris-6°.
 Le baron Jehan DE WITTE, 14, rue Jean-Goujon, Paris-8°.
 L'abbé VERDIER, sup. du Séminaire des Carmes, 74, rue de Vaugirard, Paris-6°

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

CAISSE DES RETRAITES (C^{te} 3747 C. Ind.)

Etat des Syndiqués ayant un droit soit acquis, soit éventuel, à la pension

47 SYNDIQUÉS PENSIONNÉS EN 1919

Les 43 premiers pensionnés sont rachetés de leur cotisation annuelle

N ^o d'ordre	N ^o au reg. mat ^{re}	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART DU DROIT
1	3	Louis de Benque	Fondateur	24 janvier 1830	1901
2	4	H. Gibert	—	2 mai 1836	—
3	5	Oscar Havard	—	24 mai 1845	—
4	7	Dupuy	—	17 août 1844	—
5	8	Fromm	—	21 mars 1845	—
6	9	Baron Tristan Lambert	—	16 février 1846	—
7	11	G.-C. Lavergne	—	16 juillet 1847	1902
8	14	Borrely de Kervélegan	—	16 juillet 1848	1903
9	18	Mehlin	5 janvier 1888	16 novembre 1850	—
10	19	Hervet	8 janvier 1891	7 avril 1836	1905
11	20	Danis	5 mars 1891	20 mars 1847	1906
12	21	Jules Delahaye	10 avril 1890	5 mai 1851	—
13	22	Vincent	14 avril 1887	9 juin 1851	—
14	23	Baron de Bernon	2 janvier 1890	11 septembre 1851	—
15	25	P. Aimé-Paillard	Fondateur	1 ^{er} avril 1852	1907
16	26	Victor Taunay	—	20 juillet 1852	—
17	27	A. Béchet	2 mai 1890	27 juillet 1852	—
18	28	Depoin	Fondateur	17 janvier 1853	1908
19	30	A. Loth	11 décembre 1893	16 décembre 1842	—
20	32	Arsac	3 juin 1894	2 avril 1861	1909
21	33	H. Durrieux	7 janvier 1892	25 septembre 1854	—
22	34	A. Tastevin de Nouvel	Fondateur	17 février 1855	1910
23	35	Octave Chambon	—	25 avril 1855	—
24	36	Viton de Thorame	26 mai 1895	23 septembre 1843	—
25	37	Louis Colin	2 juillet 1895	20 mars 1847	—
26	38	Nicoullaud	7 novembre 1895	3 mars 1854	—
27	39	Bertrin	5 décembre 1895	7 juillet 1851	—
28	41	Gabriel Hocart	3 mars 1895	24 mai 1856	1911
29	43	Croisille	7 janvier 1892	1 ^{er} juin 1857	1 ^{er} juin 1912
30	47	de Taberne	6 mai 1897	31 mars 1859	31 mars 1914
31	48	Vicomte de Romanet	2 janvier 1893	8 juillet 1859	8 juillet 1914
32	50	Narsy (Scarpattett)	4 janvier 1894	25 septembre 1860	25 septembre 1915
33	52	Richardet	5 novembre 1891	28 novembre 1860	28 novembre 1915
34	54	P. Hust Saint-Pol	7 avril 1892	10 janvier 1861	10 janvier 1916
35	55	P. Tailliez	Fondateur	3 mars 1861	3 mars 1916
36	56	de la Tourasse	3 novembre 1896	19 juin 1861	19 juin 1916
37	57	de Seilhae	3 février 1895	7 août 1861	7 août 1916
38	58	Barnola	Fondateur	17 septembre 1861	17 septembre 1916
39	59	Verdun	7 février 1889	2 novembre 1861	2 novembre 1916
40	60	Joseph Mallet	2 mai 1889	18 juin 1862	18 juin 1917
41	61	de Martrin-Donos	9 avril 1896	12 décembre 1862	12 décembre 1917
42	62	Loire	14 avril 1887	26 avril 1863	26 avril 1918
43	63	Larrieu	8 janvier 1891	29 mai 1863	29 mai 1918
44	65	Blanc	1 ^{er} avril 1897	18 décembre 1863	18 décembre 1918
45	66	H. de Cardonne	6 janvier 1898	15 janvier 1864	22 juin 1919 (6 janvier 1913)
46	67	Geoffroy de la Mothe	10 mars 1898	15 janvier 1850	22 juin 1919 (10 mars 1913)
47	68	Pigelet	12 mai 1898	20 janvier 1850	22 juin 1919 (12 mai 1913)

N ^o d'ordre	N ^o au reg. mat ^o	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DEPART DU DROIT
48	69	L'Hôpital	1 ^{er} décembre 1898	16 février 1854	1 ^{er} décembre 1913
49	70	G. Lâtouche	6 janvier 1899	6 septembre 1849	6 janvier 1914
50	71	Paul Pouyé	2 février 1899	25 octobre 1852	2 février 1914
51	72	Savadier	—	13 novembre 1855	—
52	74	Hostin	6 juillet 1899	3 janvier 1856	6 juillet 1914
53	75	G. Jollivet	1 ^{er} février 1900	18 octobre 1842	1 ^{er} février 1915
54	76	C. Pillot	7 juin 1900	27 juin 1859	7 juin 1915
55	78	de Gaillhard-Bancel	11 avril 1901	1 ^{er} novembre 1849	11 avril 1916
56	79	Fournier (abbé)	—	27 mars 1859	—
57	80	Gaudeau (abbé)	17 mai 1902	24 septembre 1854	17 mai 1917
58	81	Raillet de Lavernont	7 juin 1900	1 ^{er} août 1862	1 ^{er} août 1917
59	82	Audollent	2 février 1899	7 août 1862	7 août 1917
60	83	Poulin (abbé)	12 juillet 1898	1 ^{er} septembre 1862	1 ^{er} septembre 1917
61	84	Servois	6 novembre 1902	16 novembre 1862	16 novembre 1917
62	85	Maurice Talmeyr	8 janvier 1903	17 mars 1850	8 janvier 1918
63	86	Froment (abbé)	—	30 mai 1861	—
64	87	Jaudouneuc	6 juillet 1899	27 janvier 1863	27 janvier 1918
65	88	Flornoy	—	19 juin 1860	—
66	89	Doisnel du Val-Michel	20 mai 1903	20 août 1852	20 mai 1918
67	90	Maigrot (Henriot)	3 novembre 1903	13 janvier 1857	5 novembre 1918
68	91	Louill (abbé)	10 mars 1900	17 novembre 1863	17 novembre 1918
69	92	Bourguet	3 décembre 1903	2 juin 1863	3 décembre 1918
70	93	Laya	4 décembre 1902	24 janvier 1864	24 janvier 1919
71	94	Vicomte de Wall	7 juin 1900	14 février 1864	14 février 1919
72	95	Blanchon	23 avril 1904	14 mars 1855	23 avril 1919
73	96	Feron-Vrau	7 juin 1900	17 mai 1864	17 mai 1919
74	97	Bertrand de Lafotte	11 avril 1901	20 août 1864	20 août 1919
75	98	de Bar	7 juin 1896	10 décembre 1864	10 décembre 1919
76	99	Gabriel Sallé	15 décembre 1904	1 ^{er} avril 1860	15 décembre 1919
77	100	Maire	8 janvier 1891	22 janvier 1865	22 janvier 1920
78	101	Duché	10 février 1905	29 juin 1861	10 février 1920
79	102	G. Loth	19 avril 1905	22 mars 1853	19 avril 1920
80	103	Mercier	7 janvier 1904	26 avril 1865	26 avril 1920
81	104	Maurice Lasnier	10 mars 1898	16 octobre 1865	16 octobre 1920
82	105	de Roton	7 février 1901	28 octobre 1865	28 octobre 1920
83	106	de Beauregard	7 mai 1896	31 décembre 1865	31 décembre 1920
84	107	Gendrot	4 juillet 1889	4 janvier 1866	4 janvier 1921
85	108	Papillon	6 avril 1893	3 juin 1866	5 juin 1921
86	109	Ardant	13 juin 1897	6 juin 1866	6 juin 1921
87	110	Morand	29 octobre 1906	21 décembre 1849	29 octobre 1921
88	111	Bertoye	—	22 mai 1857	—
89	112	Boivin	29 janvier 1906	18 novembre 1866	18 novembre 1921
90	113	Duranthon	13 juin 1897	11 décembre 1866	11 décembre 1921
91	114	Gouzien	7 juin 1896	31 janvier 1867	31 janvier 1922
92	115	de la Tour du Villard	20 avril 1907	13 novembre 1861	20 avril 1922
93	116	Tourmentin	19 mai 1907	5 novembre 1850	19 mai 1922
94	117	A. Perrin	4 octobre 1888	25 mai 1867	25 mai 1922
95	118	de Clercq	5 février 1891	13 octobre 1867	13 octobre 1922
96	119	Fossé d'Arcosse	19 avril 1905	29 octobre 1867	29 octobre 1922
97	120	P. Hervé	9 novembre 1907	17 janvier 1868	17 janvier 1923
98	121	G. Maze-Sencier	15 février 1908	16 mai 1866	15 février 1923
99	122	R. Deveze	16 mai 1908	31 janvier 1858	16 mai 1923
100	123	J. Bon	3 février 1895	15 février 1868	15 février 1923
101	124	de Rosnay	6 janvier 1899	13 avril 1868	12 avril 1923
102	125	Nemoz	16 mai 1908	25 juillet 1867	16 mai 1923
103	126	Lacroix	2 décembre 1897	23 mai 1868	23 mai 1923
104	127	Liagre	4 août 1905	24 juin 1868	24 juin 1923
105	128	L. Dumarché	9 novembre 1907	17 décembre 1868	17 décembre 1923
106	129	Lamapet	19 décembre 1908	10 juillet 1866	19 décembre 1923
107	130	d'Azambuja	6 janvier 1896	2 mai 1862	6 janvier 1924
108	131	Sarda	—	14 janvier 1869	14 janvier 1924
109	132	Jules Belorgey	16 janvier 1909	11 novembre 1852	16 janvier 1924
110	133	P. Fouillaud	16 janvier 1909	5 octobre 1869	16 janvier 1924
111	134	Reynis	20 mars 1909	10 juillet 1868	20 mars 1924

N° d'ordre	N° au reg. mat ¹	NOMS	DATE D'ENTREE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART DU DROIT
112	435	Jules Riché	21 novembre 1908	12 avril 1869	12 avril 1924
113	436	de Ferenzy	23 janvier 1902	5 août 1869	5 août 1924
114	437	E. Renaud	2 février 1899	16 octobre 1869	16 octobre 1924
115	438	Merlier	29 janvier 1906	2 décembre 1869	2 décembre 1924
116	439	G. Gabiole	15 janvier 1910	11 juin 1864	15 janvier 1925
117	440	de Soye	19 février 1910	22 août 1869	19 février 1925
118	441	Le Monnier	29 janvier 1906	21 mars 1870	21 mars 1925
119	442	F. Veullot	20 avril 1907	31 mars 1870	31 mars 1925
120	443	V. Lespine	13 décembre 1906	31 mai 1870	31 mai 1925
121	444	Chaillaud	18 juin 1910	24 octobre 1868	18 juin 1925
122	445	Méllisson	19 décembre 1908	21 juin 1870	21 juin 1925
123	446	Jeanne	13 décembre 1900	13 novembre 1870	13 novembre 1925
124	447	Chastrusse	6 octobre 1910	1 ^{er} octobre 1862	6 octobre 1925
125	448	R. Lecerf	17 décembre 1909	8 janvier 1871	8 janvier 1926
126	449	d'Ortho	18 octobre 1900	19 janvier 1871	19 janvier 1926
127	450	Larigaldi	21 janvier 1911	21 mai 1870	21 janvier 1926
128	451	Faure	5 octobre 1899	27 janvier 1871	27 janvier 1926
129	452	A. Monniot	18 février 1911	13 octobre 1862	18 février 1926
130	453	L. Hosotte	—	8 juin 1871	—
131	454	de Lannoy	15 avril 1911	20 octobre 1869	15 avril 1926
132	455	Rubat du Mèrac	5 novembre 1903	16 juillet 1871	16 juillet 1926
133	456	Cavalier	11 janvier 1900	1 ^{er} septembre 1871	1 ^{er} septembre 1926
134	457	Nourisson	4 mai 1899	2 octobre 1871	2 octobre 1926
135	458	de Montardy	13 décembre 1905	13 octobre 1871	13 octobre 1926
136	459	L. Brun	20 octobre 1911	13 octobre 1862	20 octobre 1926
137	460	G. Latil	16 décembre 1911	4 juin 1868	16 décembre 1926
138	461	G. Pon	20 janvier 1912	12 juin 1857	20 janvier 1927
139	462	Le Fur	6 mai 1897	12 janvier 1872	12 janvier 1927
140	463	Coudy	31 mai 1906	18 février 1872	18 février 1927
141	464	de France	7 janvier 1901	16 mars 1872	16 mars 1927
142	466	J. Hastings	26 janvier 1907	17 juillet 1872	17 juillet 1927
143	468	Fournel	11 avril 1908	14 novembre 1872	14 novembre 1927
144	469	H. Brun	6 octobre 1910	30 novembre 1872	30 novembre 1927
145	470	Marsac	11 avril 1908	9 décembre 1872	9 décembre 1927
146	471	Haudot	16 décembre 1911	24 avril 1872	24 avril 1927
147	472	Marie	30 mai 1908	31 mars 1872	30 mai 1928
148	473	A. Redier	11 avril 1908	7 juillet 1873	7 juillet 1928
149	474	Guèze	24 novembre 1906	29 juillet 1873	29 juillet 1928
150	475	Gautherot	19 février 1910	—	—
151	476	Béchet	10 février 1905	22 août 1873	22 août 1928
152	477	L. Galle	3 septembre 1905	21 novembre 1873	21 novembre 1928
153	478	Maurice Malou	19 novembre 1910	12 janvier 1874	12 janvier 1929
154	479	Desgranges	17 décembre 1910	—	—
155	480	Chailloux	12 décembre 1907	20 février 1874	20 février 1929
156	481	Ch. Touzery	28 février 1914	4 octobre 1863	28 février 1929
157	482	Ph. Marquis	28 mars 1914	27 juillet 1853	28 mars 1929
158	483	Zamanski	12 décembre 1907	20 mai 1874	20 mai 1929
159	484	Abbé Weterlé	9 juin 1914	(?)	9 juin 1929
160	485	E. Latil	16 décembre 1911	11 juin 1874	12 juin 1929
161	486	Bidou	11 janvier 1911	28 juin 1874	28 juin 1929
162	487	L. Guérif	20 mars 1909	9 juillet 1874	9 juillet 1929
163	488	Grappin	19 mai 1910	22 juillet 1874	22 juillet 1929
164	489	P. Bacconnier	15 février 1908	8 octobre 1874	8 octobre 1929
165	490	de Maricourt	23 avril 1904	4 décembre 1874	4 décembre 1929
166	491	Ch. Collin	19 décembre 1914	27 juillet 1853	19 décembre 1929
167	492	Miraut	—	3 novembre 1872	—
168	493	Vivier	7 juillet 1904	29 janvier 1875	29 janvier 1930
169	494	J.-B. Touzery	28 mars 1914	19 février 1875	19 février 1930
170	495	Antoine Martin	—	22 février 1875	22 février 1930
171	496	Counil	20 mars 1909	28 mai 1875	28 mai 1930
172	497	Hamon	20 mai 1911	12 août 1875	12 août 1930
173	498	Praviel	6 octobre 1900	18 octobre 1875	18 octobre 1930
174	499	Lacaud	18 mars 1911	20 octobre 1875	20 octobre 1930
175	500	P. Damez	27 octobre 1915	7 janvier 1861	27 octobre 1930

N° d'ordre	N° au reg. ma ¹	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART DU DROIT
176	201	H. Reverdy	27 octobre 1915	25 août 1866	27 octobre 1930
177	202	H. Desmarests	—	7 août 1873	—
178	203	Grimaud	2 janvier 1916	27 juillet 1864	2 janvier 1931
179	204	Cordonnier	—	8 avril 1870	—
180	205	Duplessis	19 mars 1916	11 octobre 1860	19 mars 1931
181	206	Vanneuville	15 avril 1916	26 avril 1860	15 avril 1931
182	207	P. Bailly	16 janvier 1909	23 mai 1876	23 mai 1931
183	208	Ramez	6 octobre 1910	—	—
184	209	Quéroult	20 janvier 1912	3 août 1876	3 août 1931
185	210	Ponthière	6 novembre 1902	17 septembre 1876	17 septembre 1931
186	211	Le Cholleux	16 décembre 1916	12 juin 1856	16 décembre 1931
187	212	P. Bouet	20 mars 1909	2 avril 1877	2 avril 1932
188	213	Rochette	23 avril 1904	23 avril 1877	23 avril 1932
189	214	Diemme d'Halluin	20 mai 1911	28 juin 1877	28 juin 1932
190	215	Joseph Denais	4 décembre 1902	10 août 1877	10 août 1932
191	216	Boucherit	10 février 1905	10 novembre 1877	20 novembre 1932
192	217	Jules Eloy	21 avril 1914	26 janvier 1878	26 janvier 1933
193	218	Le Roux de Selien	14 juin 1902	15 mars 1878	15 mars 1933
194	219	Ebrard	20 mai 1911	20 mai 1878	20 mai 1933
195	220	Général Petetin	10 juin 1918	23 décembre 1851	10 juin 1933
196	221	J. Guiraud	—	(?)	—
197	222	A. Lefebvre	—	7 mars 1864	—
198	223	Champenois	—	4 octobre 1870	—
199	224	Schuermans	—	13 novembre 1872	—
200	225	Vergnet	—	26 septembre 1873	—
201	226	Joseph Grave	15 janvier 1910	19 août 1878	19 août 1933
202	227	L. Hugonard	28 mars 1914	17 octobre 1878	17 octobre 1933
203	228	Bietrix	7 janvier 1904	17 décembre 1878	17 décembre 1933
204	229	L. Bethlehem	23 mai 1919	7 avril 1869	23 mai 1934
205	230	B. Hastings	21 avril 1914	24 avril 1879	24 avril 1934
206	231	de Lacoste	30 mai 1913	4 octobre 1879	4 octobre 1934
207	232	Lissorgues	28 mars 1914	21 février 1880	21 février 1935
208	233	Rousseau	8 octobre 1908	5 mai 1880	5 mai 1935
209	234	Pebeyre (R.)	17 mai 1902	5 juin 1880	5 juin 1935
210	235	P. Dubié	18 février 1914	20 juillet 1880	20 juillet 1935
211	236	Eblé	—	31 juillet 1880	31 juillet 1935
212	237	Chaillouet	16 janvier 1909	21 septembre 1880	21 septembre 1935
213	238	Perrin	6 octobre 1910	25 septembre 1880	25 septembre 1935
214	239	Charon	17 juin 1911	25 octobre 1880	25 octobre 1935
215	240	Equoy	20 octobre 1911	27 novembre 1880	27 novembre 1935
216	241	J.-J. Tourret	14 février 1914	11 avril 1881	11 avril 1936
217	242	R. Couteau	8 juillet 1916	22 avril 1881	22 avril 1936
218	243	E. Delahaye	23 mai 1919	30 juin 1881	30 juin 1936
219	244	P. Ladoué	27 mars 1915	4 juillet 1881	4 juillet 1936
220	245	Nicolle	20 octobre 1911	14 octobre 1881	14 octobre 1936
221	246	Piot	7 janvier 1904	1 ^{er} novembre 1881	1 ^{er} novembre 1936
222	247	Beauchamp	9 juin 1914	16 novembre 1881	16 novembre 1936
223	248	Paul Parsy	18 janvier 1908	25 février 1882	25 février 1937
224	249	René Martin	20 mars 1909	19 mai 1882	19 mai 1937
225	250	Paul Devigne	15 février 1908	24 janvier 1883	24 janvier 1938
226	251	J. Jacques	5 novembre 1903	13 février 1883	13 février 1938
227	252	R. Poisson	30 mars 1913	17 avril 1883	1 ^{er} avril 1938
228	253	Grégoire	20 octobre 1911	7 avril 1883	7 avril 1938
229	254	Michelin	15 février 1908	27 avril 1883	27 avril 1938
230	255	G. Havard	avril 1912	9 septembre 1883	9 septembre 1938
231	256	E. Jacquet	2 avril 1913	7 décembre 1883	7 décembre 1938
232	257	Gries	26 mai 1914	27 décembre 1883	27 décembre 1938
233	258	Rochelle	16 décembre 1911	?	?
234	259	E. Rouquette	20 janvier 1912	18 février 1884	18 février 1939
235	260	R. Bazin	23 mai 1919	4 mai 1884	4 mai 1939
236	261	Dassonville	17 décembre 1910	24 avril 1884	24 avril 1939
237	262	A. Tavernier	14 février 1914	22 août 1884	22 août 1939
238	263	Auzillon	14 février 1914	17 mai 1885	17 mai 1940
239	264	Joseph Picavet	15 février 1908	30 juin 1885	30 juin 1940

N° d'ordre	N° au reg. mat ^a	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART DU DROIT
240	265	Gilly	juillet 1902	10 février 1886	10 février 1941
241	266	Massis	27 mars 1915	15 avril 1886	15 avril 1941
242	267	Terrière	8 octobre 1908	25 juillet 1886	25 juillet 1941
243	268	Poncet	27 mars 1915	13 octobre 1886	13 octobre 1941
244	269	Legal	17 juin 1911	25 octobre 1886	25 octobre 1941
245	270	M. Guérin	17 décembre 1910	21 septembre 1887	21 septembre 1942
246	271	Lequette	27 mars 1915	4 juillet 1887	4 juillet 1942
247	272	Massiani	28 mars 1914	1 ^{er} juillet 1887	1 ^{er} juillet 1942
248	273	R. Bernard	28 mars 1914	14 mai 1888	14 mars 1943
249	274	P. Richard	23 juin 1917	25 novembre 1892	25 novembre 1947
250	275	Cuvilliez	4 mars 1916	29 juin 1893	29 juin 1948
251	276	J.-M. Maucière	23 juin 1917	21 avril 1897	21 avril 1952

TOTAL : 251 syndiqués comptant à la Caisse des retraites.

AVIS IMPORTANT

Les confrères qui trouveraient des erreurs dans ce tableau sont priés d'en informer le Président, pour que les corrections soient faites lors d'une nouvelle impression de ce tableau.

Le Gérant : P. HAVETTE.

DEPOSE
1144
1920

BULLETIN
DE LA
CORPORATION
DES
PUBLICISTES CHRÉTIENS
ET DES
SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANCAIS

2° SÉRIE — N° 125

Novembre à Janvier 1920



AU BUREAU-PERMANENCE
PARIS
11, RUE DU PRÉ-AUX-CLERCS (VII^e)

Prix : 5 francs, pour les personnes n'appartenant pas à la Corporation

Jo. 72337 Jo 30112 Jo. 31427

IN MEMORIAM

« *Moriamur omnes in simplicitate
nostra.* »

I, MACCHABÉES, v. 37 ⁽¹⁾.



VICOMTE QUATRE-SOLS DE MAROLLES

PRÉSIDENT-FONDATEUR (1886)

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

décédé, le 10 Mars 1912,

dans l'exercice de ses fonctions.

MEMBRES DE LA CORPORATION MORTS POUR LA FRANCE

NOËL TROUVÉ, 1^{er} septembre 1914 (Verdun).

PIERRE DUPONNOIS, 30 septembre 1915 (Suippes).

LOUIS LAYA, mort des suites d'une maladie contractée au front, 1919.

AUGUSTE MIRAUT, mort des suites d'une maladie contractée au front, 1915.

ALBERT NICOLEAU, 27 septembre 1916 (en Champagne).

JEAN DE RICAULT D'HÉRICHAULT, 16 avril 1917 (Craonne).

Baron DE VILLEBOIS-MAREUIL, 23 octobre 1917 (fort de la Malmaison).

Baron JOSEPH DU TEIL, 21 janvier 1918.

(¹) « *Sachons tous mourir dans la simplicité de notre cœur.* » (Discours du R. P. Janvier, aumônier de la Corporation des Publicistes chrétiens, prononcé le 25 juin 1915, en la basilique de Sainte-Clotilde, pour le service funèbre célébré à la mémoire des journalistes et écrivains des armées françaises et alliées tombés au champ d'honneur).

BULLETIN

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créée le 25 Mars 1886



SIÈGE SOCIAL : 76, rue des Saints-Pères
BUREAU et PERMANENCE : 11, rue du Pré-aux-Cleres
PARIS

Novembre à Janvier 1920

CONVOICATIONS

Nous rappelons que la Messe mensuelle de la Corporation aura lieu le dimanche 1^{er} février, à 8 h. 1/2, dans l'oratoire du siège social, 76, rue des Saints-Pères (1).

Instruction par le R. P. Janvier, notre aumônier.

Après la messe et la bénédiction, communication sur la question turque, par Mgr Lagier, sous-directeur de l'Œuvre d'Orient.

Le dîner du mois aura lieu le jeudi 5 février, à 7 h. 1/4 précises, au restaurant du Petit-Véfour, galerie de Valois, Palais-Royal (2).

M. René Bazin présidera cette réunion, qui s'annonce comme devant être particulièrement brillante.

La Corporation s'honorera de posséder ce soir-là, comme hôte, M. le **Général de Castelnau**. Nous ferions injure à nos confrères en les pressant de venir nombreux rendre à l'illustre soldat l'hommage d'admiration et de gratitude que tous les bons Français doivent en toute occasion lui donner. Nous ne doutons pas de leur empressement à assister au dîner auquel une si haute présence donnera un éclat inaccoutumé. Ils se réjouiront d'y entendre les conseils d'un esprit éminent, d'un cœur de magnifique noblesse, d'une expérience profonde, d'une ardente foi.

Il est instamment recommandé, si l'on veut pouvoir dîner, de s'inscrire d'avance au Petit-Véfour. L'envoi d'une simple carte de visite avec la mention : "Publicistes chrétiens" suffit.

(1) Petit déjeuner pour les confrères qui auront fait la sainte communion. — Prix : 0.60.
(2) Prix du dîner : 6.50 : en sus, 0.50 pour le service.

CHRONIQUE

La messe du 7 décembre

La messe a été dite le premier dimanche de décembre, comme de coutume, en la chapelle de la Maison des œuvres. De nombreux confrères y assistaient.

Après l'évangile, l'aumônier de la Corporation les invita à méditer sur le sacrement de l'Eucharistie. Notre foi en l'Eucharistie est fondée, dit-il, sur les infailibles et consolantes certitudes du dogme. Quelles sont-elles ? Celle-ci d'abord : Quand nous affirmons que Dieu est sur nos autels, nous exprimons une vérité qui doit être acceptée à la lettre, nous proclamons qu'il y est présent par sa nature, par sa personnalité, par sa propre substance, nous prétendons que ce n'est pas une présence partielle, mais une présence totale, que le Verbe qui ne fait qu'un avec le Père et l'Esprit s'offre avec eux à nos adorations réellement et substantiellement.

Mais pourquoi Dieu s'est-Il humilié de la sorte et si profondément ? Il s'est fait Hostie, répond l'Eglise, pour perpétuer parmi nous sa présence, pour nous laisser un signe qui fixe cette présence, signe admirable, sans aucune des infirmités habituelles aux signes que nous connaissons et dont nous nous servons, trompeurs ou vains ; car il renferme la divinité en toutes ses parties, indissolublement. Que si le Maître des choses a voulu, entre le signe et la réalité, une telle disproportion, c'est afin que nous n'oublions pas la substance pour les apparences, c'est surtout, par désir d'amour infini, afin de pouvoir se donner plus complètement à nous, de pouvoir pénétrer plus intimement notre cœur, notre esprit, notre âme, de se rendre à jamais inséparable de notre être, d'absorber enfin ce qu'il y a en nous de mortel, d'hésitant, de fragile, pour nous communiquer ce que sa vie a d'immortel, de ferme, d'assuré.

Ferons-nous à Dieu l'injure de ne point répondre à une telle effusion d'amour,

en négligeant de l'adorer dans son Eucharistie et de l'adorer surtout comme il veut l'être, par la communion ?

Le dîner du 4 décembre

Le dîner corporatif du mois de décembre avait attiré une assistance très particulièrement nombreuse. Il est juste de dire que notre président M. René Bazin en faisait les honneurs, assisté de M. Tastevin de Nouvel, président du Syndicat des Journalistes, et qu'une délégation d'éminentes personnalités belges, auxquelles chacun était heureux de manifester une vibrante sympathie, lui donnait un charme et un intérêt particuliers. Cette délégation comprenait notamment le comte Renaud de Briey, Dom Norbert Nieuwland, M. l'abbé van den Houte, M. le chanoine Hallflants, MM. Valentin Briffaut, Martin et le chevalier de Taberne. Citons parmi les personnalités françaises présentes : notre aumônier le R. P. Janvier, Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique, le général Streicher, MM. Victor Taunay, Joseph Ageorges, l'abbé G. Ambler, L. René Bazin, le chanoine Bertoye (Franc), R. P. Yves de la Brière, abbé Bordron, P. Bouet, Victor Bucaille, Octave Chambon, l'abbé Chapeau, le chanoine Couget, A. Faivre, Fénelon Gibon, A. Jeanne, G. Latouche, Ledos, Martial Massiani, A. Michelin, Jules Mihura, Léon Mirot, Joseph Mollet, comte de Moussac, Paul Nourrisson, Paul Parsy, le général Pétetin, Charles Pichon, Camille Pilot, Alfred Poizat, le chanoine Poutin, l'abbé Prunet, Antoine Redier, Michel Ribaud, François Rousseau, G. Sallé, J. Sarda, Gaston Tessier, abbé Tourmentin, François Veuillot, etc.

Au dessert, M. René Bazin, prenant la parole, donna d'abord lecture du télégramme suivant, qui provoqua d'enthousiastes applaudissements :

Jusqu'au dernier moment avais espéré pouvoir être des vôtres ce soir, mais suis obligé sacrifier cet espoir à devoirs publics urgents. Veuillez agréer pour vous et nos chers confrères expression d'affectueuses sympathies et vœux fervents pour prospérité Corporation et triomphe de notre idéal commun. Briffaut et Briey vous diront avec quelle joie nous avons salué les nouvelles preuves de santé morale que la France vient de donner au monde que sa vaillance a sauvé du désastre.

GARTON DE WIART.

Puis, en quelques mots affectueux, le Président de la Corporation ayant excusé en outre le comte de Broqueville, ministre d'Etat, Mgr Deploige, M. le chanoine Noël, de l'Université de Louvain, MM. Henri Davignon, Braun, Passelecq, Pierre Nothomb, ayant exprimé à tous notre sympathie et nos regrets, présente à l'assistance nos illustres hôtes : le comte Renaud de Briey, surintendant de la liste civile du roi Albert, grand officier de la Légion d'honneur, volontaire de guerre, auteur de nombreux ouvrages de sociologie que l'Académie française a couronnés ; M. Valentin Briffaut, député de Namur, volontaire de guerre, capitaine aviateur dans l'armée française, cinq fois cité, chevalier de la Légion d'honneur, un des chefs des jeunes catholiques belges ; dom Norbert Nieuwland, moine bénédictin de Maredsous, écrivain distingué, patriote éminent qui pendant l'invasion allemande, en dépit de tous les périls, aida à l'évasion de plus de cinq cents soldats ; M. l'abbé van den Houte, directeur de la *Revue catholique de Belgique*, un des héros de la *Libre Belgique* ; M. le chanoine Halfants, directeur de la Fédération des femmes catholiques belges, auteur de trois volumes d'excellente critique littéraire, secrétaire de la direction de la *Revue générale* ; enfin, M. Martin, avocat, délégué du jeune barreau de Bruxelles, soldat glorieux de la grande guerre, aujourd'hui inlassablement dévoué aux œuvres sociales.

Il est à peine besoin d'ajouter que cha-

cun de ces noms fut salué de vives acclamations. Puis le comte de Briey, en quelques mots chaleureux, remercia les Publicistes chrétiens et leur président d'un accueil qui resserre encore, s'il est possible, les liens noués pendant la guerre entre la France et la Belgique. Aussi bien l'amitié, scellée au temps des souffrances communes, est-elle plus nécessaire encore dans la paix que dans la guerre pour garantir le présent et pour sauvegarder l'avenir. Non pas seulement, certes, en vue de préserver des intérêts matériels, si respectables qu'ils soient, mais parce que la France continue à donner au monde d'immortelles et fécondes leçons et, au lieu de s'attarder en de vides et stériles querelles, à montrer l'exemple d'une générosité et d'un désintéressement admirables au service des plus hauts idéals.

M. Valentin Briffaut, ayant rendu un hommage ému à l'héroïsme français et admiré la victoire remportée chez nous le 16 novembre par les idées d'ordre, convia ses auditeurs à ne point accepter le repos à l'heure même où on célèbre la paix. Car l'ennemi n'est pas seulement du dehors, il est au dedans de chaque pays, où il poursuit son œuvre de révolution. Les catholiques belges ne l'avaient peut-être point assez compris, et leur optimisme est une des causes de leurs insuccès récents dans la bataille électorale. Avec une parfaite loyauté, M. Briffaut examine les diverses raisons pour lesquelles la position des catholiques belges apparaît en ce moment diminuée. Mais le mal n'est pas irrémédiable, tout au contraire, et déjà la masse réagit. Les Français qui n'ont jamais cessé d'être des semeurs d'héroïsme et d'idéal, les catholiques français, en particulier, auxquels leurs frères de Belgique doivent tant d'enseignements et d'exemples, les soutiendront de leur force et de l'enthousiasme de leur foi dans les rudes besognes d'apostolat, d'éducation, de conquête qui s'annoncent pour demain.

Le R. P. Janvier dit son admiration pour les paroles entendues. Puis il célèbre la fécondité de l'union. Dans la délégation belge, il salue l'union du clergé

185

et des laïques catholiques. De cette union dépend l'avenir et la prospérité de la patrie comme de l'union des catholiques français dépend le salut de notre pays. Et de l'effort commun de tous ceux qui par-dessus les frontières restent fidèles à l'amour du Christ et aux leçons de l'Evangile, dépend l'existence même de la civilisation, toujours menacée par cette philosophie de mort que l'Allemagne s'emploie à répandre et à faire triompher partout.

M. le chanoine Halfants affirme que les Belges ont toujours largement puisé au trésor de la pensée française. Il souhaite que des facilités nouvelles soient données à ses compatriotes pour en profiter plus aisément encore. « Il faut que les contacts entre les intellectuels, avant tout entre les catholiques de nos deux pays se fassent sans cesse plus fréquents et plus étroits », conclut-il.

Et M. René Bazin de recueillir ce vœu pour tenter de le réaliser sans retard, en demandant à tous nos confrères belges présents d'accepter de devenir dans leur pays les correspondants de la Corporation, de façon à établir entre eux et nous un lien permanent, une communauté d'action dont le présent nous montre la nécessité et dont nous devons attendre beaucoup pour l'avenir.

Cette proposition fut saluée d'unanimes applaudissements. Nous ne doutons point que cette soirée fraternelle et enthousiaste soit féconde en heureux résultats.

La messe du 1^{er} dimanche de janvier

La messe mensuelle de la Corporation a été célébrée, en la chapelle de la rue des Saints-Pères, le 4 janvier.

Après l'Evangile, le R. P. Janvier, ayant offert ses vœux aux membres de la Corporation et promis le concours de ses prières pour que Dieu bénisse durant l'année nouvelle la vie et le développement de notre Association, poursuit son enseignement sur le sacrement d'Eucharistie.

Pourquoi Notre-Seigneur a-t-il voulu l'immolation suprême ? Pourquoi s'est-il fait Hostie ? Pour nous servir de nourriture, car la nourriture soutient la vie, l'augmente, la répare et lui donne sa plénitude.

La vie surnaturelle, comme l'autre, est sujette à des défaillances, elle a besoin d'être constamment soutenue. Elle l'est par la grâce des sacrements. Mais la source même de la grâce, c'est l'Eucharistie. La vie surnaturelle, à l'inverse de la vie physique, peut progresser sans arrêt, posséder toujours plus d'intensité. Elle ne le peut que par l'Eucharistie. Ceux qui, avec des cœurs purs, avec des âmes débordantes d'amour, participent au banquet sacré, grandissent sans cesse, sans cesse se rapprochent de la divinité jusqu'à pouvoir dire en toute vérité : ce n'est plus moi qui vis, mais Jésus qui vit en moi. Cependant la vie surnaturelle est sujette à des éclipses ; il arrive même que la mort règne sur nos âmes. La pénitence ne nous fait que convalescents. Mais, pour rendre à notre âme sa magnificence et son énergie, pour réparer décidément les maux dont elle a souffert, il lui faut l'Eucharistie. Enfin, si la nourriture matérielle apporte au corps la joie, combien plus l'âme débordera de vie quand elle aura reçu cet aliment d'une qualité et d'une richesse unique qu'est l'Eucharistie ! Qui peut dire en effet la perfection du bonheur qu'apporte la ferveur de certaines communions ?

Ne manquons donc jamais l'occasion d'approcher de la divine Hostie. Approchons-en avec une âme pure, sans oublier d'ailleurs que ce n'est pas seulement pour les justes que Dieu s'est fait nourriture et breuvage, mais aussi pour les pécheurs.

Le dîner mensuel de janvier

En raison du fait que le premier jeudi de janvier coïncidait cette année avec le premier jour de l'année, le banquet mensuel de la Corporation avait dû être

reporté au mercredi 7. Cette circonstance contribua sans doute à réduire le nombre des convives. Les absents ont eu tort, car la réunion fut des plus intéressantes. Nos invités étaient M. Zirnheld, président de la Confédération française des travailleurs chrétiens, M. Tessier, secrétaire général, M. Lauret, secrétaire-adjoint, M. Mennelet, secrétaire du Syndicat des employés du commerce et de l'industrie, M. Brizion, secrétaire des Syndicats ouvriers, M. Verdin, président d'honneur du Syndicat des employés. Notre président, M. René Bazin, faisait les honneurs de notre table autour de laquelle avaient, en outre, pris place le général Pétetin, MM. de Beauregard, le duc des Cars, de Contenson, Duranthon, de la Flotte, de la Joudé, Larrieu, de Montmorillon, Michelin, Paul Parsy, Charles Pichon, Richardet, l'abbé Tournementin, José Vincent, etc.

Au dessert, notre Président dit sa gratitude et sa joie à nos hôtes et excusa les absents, en particulier M. François Veillot qui avait tenu à manifester son regret très spécial de n'avoir pu se joindre à nous. Puis il donna la parole à M. Zirnheld.

Celui-ci remercia de son invitation la Corporation des Publicistes chrétiens au nom du bureau confédéral de la Confédération française des travailleurs chrétiens. Il dit sa particulière reconnaissance aux journalistes catholiques pour avoir bien voulu, en tant de circonstances, mettre leur talent et leur influence au service d'idées sociales qu'il importe de faire rayonner largement, si nous voulons arracher notre pays à l'état d'inquiétude et de trouble dans lequel il se débat. Et, à ce propos, M. Zirnheld trace du journaliste catholique, tel que les travailleurs chrétiens le voudraient voir, un émouvant portrait.

Il le faut, affirme-t-il, compétent, sincère, épris d'idéal. Il est, en effet, scandaleux et dangereux de voir aujourd'hui tant d'hommes écrire sur des questions qu'ils ignorent absolument et se satisfaire de formules toutes faites. On improvise beaucoup trop dans la presse et que de mal on provoque ainsi ! Saura-t-on

jamais l'étendue des haines soulevées par les commentaires maladroits que tant de gens bien intentionnés ont donnés à la fameuse expression « vague de paresse », sans s'être demandé auparavant si, dans cette paresse qu'ils incriminaient étourdiment, il n'y avait pas beaucoup de la noble lassitude des armes ?

Il importe que les écrivains soient instruits des sujets dont ils parlent, et il importe qu'ils en parlent avec sincérité. Il est coupable de chercher à ménager les susceptibilités de telle ou telle catégorie de lecteurs, de telle ou telle classe sociale. Ni aux ouvriers, ni aux patrons on ne doit se contenter de dire leurs droits; il convient aussi de leur rappeler leurs devoirs, sans faiblesse. Il ne suffit pas de répéter à ceux-là qu'il faut produire, il est nécessaire aussi de rappeler à ceux-ci « comment » il faut produire ; il ne suffit pas d'affirmer à ceux-là que les hauts salaires ne résoudreont pas la crise présente, il est nécessaire aussi d'évoquer devant ceux-ci les exigences de la morale chrétienne en matière de profit.

Enfin, nous avons besoin d'idéal. Qu'il s'appelle germanisme, mercantilisme, cégétisme, le matérialisme ne cesse de nous menacer. Nous devons le combattre de toutes nos énergies et par l'exemple et par la parole et par la plume. Gardons-nous surtout de l'esprit de jouissance et tâchons de le ruiner partout où il triomphe. Opposons-lui l'idéal, notamment l'idéal chrétien, hors duquel il n'est pas de prospérité possible pour notre pays.

En terminant, le Président de la Confédération des travailleurs chrétiens évoque le grand souvenir de Louis Veillot, et exprime la ferme confiance que ses fils spirituels dans le journalisme sauront se montrer dignes de son grand cœur et de sa loyauté. A leur suite, « humbles gens de pied de l'armée de l'intelligence », les travailleurs ne demandent qu'à marcher vers un idéal de paix et de justice véritables.

M. René Bazin remercie en quelques mots du cœur notre hôte et lui renouvelle l'expression de notre ardente sympathie pour les causes qu'il défend avec

4125

un remarquable talent. Il lui promet la collaboration des écrivains catholiques pour que l'idée chrétienne se répande par le monde afin qu'y règnent la fraternité et la paix. Puis, en matière de conclusion, il formule deux vœux. « Je souhaite, dit-il, que l'organisation des travailleurs chrétiens s'abrite résolument, de plus en plus, sous les bras de la Croix. Je voudrais, d'autre part, que les syndicats chrétiens ne limitassent pas leurs revendications aux intérêts matériels. Je voudrais que leurs efforts les plus vigoureux s'employassent à obtenir le respect de la conscience populaire. Car qu'on se persuade bien que, tant que nous n'aurons pas mis dans le cœur de nos concitoyens l'amour des principes de vie qu'enseigne la religion catholique,

il ne pourra régner en nous qu'inquiétude et malaise, autour de nous que trouble et désordre. L'admirable peuple de France n'est point coupable des erreurs qu'il a trop souvent commises. Les criminels, ce sont ceux qui veulent le priver de l'éducation chrétienne et par là de tout principe de direction noble et raisonnable. On appauvrit moralement le monde du travail manuel. Et c'est une grande cruauté, contre laquelle il faut réagir.

Les deux orateurs ont été remerciés par de très chaleureux applaudissements.

Puis la soirée se prolongea en de cordiales causeries où les Publicistes apprirent à apprécier et à aimer mieux encore leurs frères employés et ouvriers.

NÉCROLOGIE

Émile HERVET

Notre confrère M. Emile Hervet vient de succomber à l'âge de 83 ans. Il était entré comme rédacteur en chef au *Journal de la Nièvre* le 2 avril 1879. Depuis il n'avait cessé de lui donner le meilleur de son temps et de son talent; il avait su en faire une feuille vivante, intéressante, toujours plus répandue, que ses adversaires mêmes respectaient et admiraient. M. Hervet, qui collabora, en outre, à plusieurs journaux parisiens, notamment à *l'Ordre*, à la *Patrie* et au *Gaulois*, étant aussi un écrivain distingué. Il fut naguère couronné par l'Académie des Beaux-Arts. Il a écrit de très nombreuses plaquettes sur toutes espèces de questions ethnographiques, historiques, politiques, religieuses. Il laisse un intéressant volume sur « *l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Enfants* ». Jusqu'à la fin de sa longue existence, M. Hervet demeura un travailleur infatigable, un journaliste de valeur, un écrivain excellent, et le plus aimable des confrères.

Louis LAYA

Notre confrère Louis Laya, du Syndicat des Journalistes, a succombé le 16 novembre, à une crise cardiaque, alors qu'il paraissait convalescent d'une grave maladie qui l'avait immobilisé plusieurs mois. Quoique délié de toute obligation militaire, il avait tenu à partir au front comme capitaine de réserve d'artillerie. Il resta en première ligne jusqu'au complet épuisement de ses forces, fit magnifiquement son devoir et gagna la Croix de la Légion d'honneur et la Croix de guerre dans le commandement d'une section de munitions. La mort d'un de ses fils, la captivité d'un autre achevèrent de briser à jamais sa santé.

A *l'Œuvre des Cercles*, au *Comité Justice-Egalité*, à *l'Action libérale* en particulier, où il fut pendant vingt ans un des plus proches collaborateurs de M. Piou, il n'a cessé de rendre les plus distingués services. En outre, il avait mis à la disposition de tous les hommes d'ordre sa très grande compétence en matière de jurisprudence électorale. Enfin, soit dans des livres, soit dans des articles, soit dans des consultations écri-

tes et orales, il n'a cessé de se montrer esprit éclairé, militant averti Français dévoué, catholique sans reproche.

Le Vicomte de LESTRANGE.

Notre excellent confrère du Syndicat des Ecrivains, le vicomte de Lestrangle, dont la santé depuis plusieurs années déjà était chancelante, est mort subitement le dimanche 23 novembre. Placé par la Providence à l'abri de tout souci matériel, il a passé sa vie, au service de l'Eglise et de la patrie, à dépenser sans compter son temps, sa fortune, son dévouement, les qualités rares de son esprit et de son cœur. Après avoir été l'âme de l'œuvre des *Conférenciers populaires*, il s'était dévoué, au milieu de toutes les difficultés nées de la guerre, à la prospérité des *Nouvelles Religieuses*, qui lui doivent une large part de leur succès. L'activité extérieure s'alliait chez lui à la vie religieuse la plus profonde et la plus édifiante.

Auguste MIRAUT

Par suite d'une erreur de la poste, nous n'avons appris que tardivement la mort de notre excellent confrère du Syndicat des Journalistes, M. Auguste Miraut. Ce nous est un regret d'autant plus vif de ne lui avoir déjà rendu hommage, qu'il a succombé aux suites d'une maladie contractée au front. Rédacteur au *Bien Public*, de Dijon, malgré son âge, notre confrère avait été mobilisé dès le premier jour. Affecté tout d'abord au service des G. V. C., il ne tarda pas à être versé à la 8^e section d'automobiles. C'est aux armées, dans l'exercice d'un rude et dangereux labeur, qu'il fut atteint par la fièvre typhoïde dont il mourut. Il repose à Châlons-sur-Marne. Nous demandons à nos confrères une prière pour lui et pour celle qu'il a laissée en proie à un irréparable désespoir.

En raison des difficultés matérielles de l'heure et en particulier de l'élévation considérable des frais d'impression, nous devons nous résigner, pour un temps au moins, à ne publier notre Bulletin que tous les deux mois et sous une forme réduite. (Décision du Conseil corporatif.)

— o —

Pour les mêmes raisons d'économie, nous prévenons nos confrères qu'il nous sera impossible d'envoyer tous les mois une convocation à chacun d'eux pour la Messe et pour le Dîner mensuels. Qu'ils veuillent bien se rappeler le rendez-vous que nous leur donnons le premier dimanche et le premier jeudi de chaque mois.

COMMUNICATIONS

Syndicat des Journalistes français

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1919

Le Conseil syndical du Syndicat des Journalistes français a tenu séance le samedi 13 décembre, sous la présidence de M. Tastevin de Nouvel, son président.

Etaient présents : M. le chanoine Bertoye, MM. de Cardonne, Chambon, Latouche, Michelin, P. Aimé Paillard, Sarda, Sallé, François Veuillot. Excusés : MM. Mollet et de la Tour du Villard.

Le Conseil eut à examiner un très grand nombre de candidatures. Puis, sur le rapport du trésorier, il décida un certain

4735

nombre de remises de cotisations à des confrères mobilisés. Enfin, il arrêta le principe de l'adhésion du Syndicat à la Confédération nationale des travailleurs chrétiens.

ADMISSIONS

Dans sa séance du 13 décembre, le Conseil syndical a voté l'admission au Syndicat de :

M. Joseph de Sorbiers de la Tourrasse, ancien rédacteur à l'*Echo de Seine-et-Oise* et à la *Gazette de Breteuil* (Oise), collaborateur de journaux, demeurant à Paris, 101, rue de Miromesnil.

M. l'abbé Robert Peisson, collaborateur de l'*Union catholique*, quotidien, de Rodez et de la *Croix de l'Aveyron*, demeurant à Paris, 28, rue Saint-Sulpice.

M. Gaston Tessier, rédacteur à la *Libre Parole*, l'*Employé* et l'*Echo des Syndicats*, demeurant 20, rue Saint-Roch, à Paris.

M. Yves de la Brière, rédacteur aux *Etudes* et à la *Libre Parole*, demeurant à Paris, 8, avenue de Villars.

M. Adrien Simon du Mesnil Thoret, collaborateur de la *Nouvelle Belgique*, le *Français* (de Marseille), le *Réveil National* (de Lyon), la *Réforme sociale* et la *Revue Belge*, demeurant à Paris, 3, rue Pierre-Haret, 9^e.

M. François de la Touche, rédacteur aux *Lectures pour Tous*, à la *Vie à la Campagne* et à l'*Ordre public*, demeurant à Paris, 7^e, 11, rue du Pré-aux-Clercs.

M. André Besson, rédacteur au *Noël*, ancien directeur de la *Croix de Saône-et-Loire* et de la *Croix du Var*, demeurant à Paris, 6^e, 92, rue du Cherche-Midi.

M. Amédée Larrien, rédacteur en chef du *Courrier de Bayonne*, demeurant à la villa Erdinka, avenue du Cardinal-Lavigerie.

M. l'abbé Claude Allez (Nouvelet), directeur-rédacteur en chef de la revue *Le Noël*, demeurant à Paris, 7^e, 50, boulevard La-Tour-Maubourg.

M. Henri Delcourt, président du Comité de Direction du *Télégramme du Pas-de-Calais*, collaborateur, demeurant

à Boulogne-sur-Mer, 163, boulevard Eurvin.

M. le général Cherfils, collaborateur de l'*Echo de Paris*, du *Gaulois*, demeurant à Fontainebleau, 21, rue de-Bois.

M. Antoine de Tarlé (Jean Saison), collaborateur de la *Croix de Paris*, de l'*Echo de Paris*, le *Gaulois*, demeurant à Lyon, 93, rue Tronchet.

M. Charles Pichon, rédacteur à l'*Echo de Paris*, à la *Revue des Jeunes*, secrétaire de la rédaction des *Nouvelles religieuses*, demeurant 80, rue de Grenelle, Paris, 7^e.

M. Maurice Hanot d'Hartoy, rédacteur au *Nouvelliste de Bretagne*, demeurant à Sarzau (Morbihan).

M. Victor Bucaille, rédacteur au *Figaro*, 68, rue de Vaugirard, Paris, 6^e.

M. Charles Baussan, rédacteur en chef de la *France illustrée* et de la *Correspondance hebdomadaire*, correspondant du *Catholic Word* de New-York, 80, rue Bonaparte, Paris, 6^e.

M. Loustalan, rédacteur au *Patriote des Pyrénées*, 58, rue Gassies, à Pau.

M. l'abbé H. Sassé, rédacteur en chef du *Réveil de l'Auxois*, tri-hebdomadaire, 7, rue Notre-Dame, à Semur (Côte-d'Or).

M. H. Canat, directeur du *Réveil de l'Auxois*, 7, rue Notre-Dame, à Semur.

M. André Beaunier, rédacteur principal de l'*Echo de Paris*, 20, avenue de la Prise-d'Eau, Le Vésinet (Seine-et-Oise).

M. Joseph Ageorges, rédacteur de la *Libre Belgique*, 8, rue d'Alleray, Paris, 15^e.

M. Emile Deniau, ancien directeur du *Messenger* de Toulouse, collaborateur de la *Libre Parole*, la *Liberté* de Bordeaux, 24, rue d'Assas, Paris, 6^e.

M. le chanoine Leblanc, vicaire général de Versailles, rédacteur au *Semeur*, rue des Rossignols, Versailles.

M. José Vincent, rédacteur à l'*Univers catholique* et à la *Revue des Jeunes*, 56, rue Madame, Paris, 6^e.

M. Arthur Florentin, directeur du *Journal de Royan*, 44, boulevard Lessore, Royan (Charente-Inférieure).

M. l'abbé Joseph Aubert, rédacteur en chef des *Nouvelles religieuses*, rue Lauriston, 87, Paris.

Dom Besse, rédacteur en chef de l'*Univers catholique*, 49, rue des Saints-Pères, Paris.

M. G. Guilbert, collaborateur du *Moniteur du Calvados*, du *Correspondant*, etc., 9 bis, rue Albert-Joly, Versailles.

M. le chanoine Edmond Thiriet, rédacteur en chef de *La Bonne Nouvelle*, 15, rue du Louvre, Paris.

M. Léon Berteaux, rédacteur à *La Croix*, 5, rue Bayard, Paris.

M. le baron Jehan de Witte, collaborateur de *La Revue des Deux Mondes*, 14, rue Jean-Goujon, Paris.

M. Ch. Rousseau, collaborateur de *La Démocratie*, 14, rue du Docteur-Gosselin, Arcueil (Seine).

M. l'abbé Alphonse Lugan, collaborateur de *La Nation Belge* de Bruxelles, de la *Liberté de Fribourg*, 1, rue de Fleurus, Paris, 6^e.

M. A. Martin, secrétaire de rédaction à l'*Express de l'Ouest*, 12, rue d'Aguesseau, Nantes.

M. J. Lechat, directeur de *Guérande*, place de l'Eglise, à Guérande (Loire-Inférieure).

M. René Johannet, rédacteur à *La Croix*, à Villedieu-sur-Indre (Indre).

M. Marc Texier, directeur du *Journal de l'Ouest*, 17, rue Victor-Hugo, Poitiers.

M. Albert Cherel, collaborateur du *Salut public* de Lyon et de plusieurs journaux de Suisse, villa France, Schönberg, 16, Fribourg.

M. Remi Delhaye, rédacteur au *Moniteur de l'Oise*, à Beauvais.

M. Joseph Toitot, collaborateur de journaux suisses, 12, cours de Rive, Genève.

M. le général F. Canonge, collaborateur du *Correspondant Gaulois-Franco-Tireur* de Marseille, etc., 6, rue Oudinot, Paris, 7^e.

M. Duval-Arnauld, collaborateur de la *Libre Parole*, 95, rue de Rennes, Paris, 6^e.

M. Alfred Poizat, collaborateur de journaux divers, 40, square Delambre, Paris.

M. Fénelon Gibon, collaborateur du *Correspondant*, 70 bis, rue Dutot, Paris, 15^e.

M. l'abbé Mugnier, rédacteur en chef de *La Croix* de Langres (Haute-Marne).

M. Le Roy, rédacteur au *Semeur*, Versailles.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Les cartes d'identité donnant droit à la délivrance de billets de demi-tarif, sur le Réseau de l'Etat pour l'année 1919, ont cessé d'être valables le 31 décembre et sont remplacées par de nouvelles cartes.

Celles-ci sont passibles d'un impôt spécial de 10 % calculé sur le montant de l'exemption de taxe qu'elles confèrent. Pour une carte valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 1920, sur l'ensemble du réseau de l'Etat, l'impôt à payer serait ainsi de : 35 fr. 65 dans le cas où la carte donnerait droit à l'obtention de billets de toutes classes ; — 24 fr. 50 dans le cas où elle donnerait droit à l'obtention de billets de 2^e ou de 3^e classe ; — 15 fr. 45 dans le cas où elle donnerait droit seulement à l'obtention de billets de 3^e classe ; — y compris le timbre de quittance.

Les demandes d'obtention des cartes doivent être adressées 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e, au Président du Syndicat, avec : 1^o l'engagement de payer l'impôt ; 2^o l'indication de la classe choisie ; 3^o une photographie récente (4 centimètres sur 3) qui devra être très nette, afin de permettre de vérifier rapidement l'identité. Les photographies de fantaisie sont rigoureusement refusées.

Les cartes d'identité pourront être retirées, contre paiement de la somme correspondante et suivant les indications portées sur la demande, soit à la gare de Paris-Saint-Lazare (Bureau des Abonnements, Caisse de la Gare, porte n^o 146, dans la salle des Pas-Perdus), soit dans une gare quelconque de province du réseau de l'Etat.

Pour permettre à l'administration des chemins de fer d'aviser les titulaires que leurs cartes peuvent être retirées, prière à ceux-ci d'indiquer leur adresse sur la demande.

NOTRE QUESTIONNAIRE

Nous prions nos confrères de vouloir bien nous renvoyer, le plus rapidement possible, les fiches questionnaires insérées dans le dernier *Bulletin*. Elles sont pour nous du plus extrême et du plus urgent intérêt.

Syndicat des Écrivains français

Notre distingué confrère M. Fénelon Gibon, secrétaire général du Syndicat des écrivains, a présenté à la dernière assemblée de ce Syndicat un très remarquable rapport moral. Ses auditeurs lui ont déjà témoigné leur reconnaissance pour la peine qu'il s'est donnée et leur admiration pour la belle ordonnance et la riche documentation de son travail. Les membres de la Corporation sont unanimes à le remercier. Nous aurions d'autant plus vivement désiré pouvoir faire lire ce rapport à ceux qui ne l'ont point entendu et le faire relire à ceux qui assistaient à l'assemblée où il fut présenté. Les temps difficiles dans lesquels nous vivons, l'étendue de nos charges nous obligent à restreindre nos

dépenses. Nous sommes contraints par conséquent de renoncer, à notre grand regret, à reproduire l'exposé de M. Fénelon Gibon. Qu'il veuille bien agréer nos excuses et l'expression renouvelée de notre gratitude.

ADMISSIONS

Dans ses réunions du 8 décembre et du 4 janvier, le Conseil du Syndicat des Écrivains a admis comme membres actifs :

M. Juste Fennebresque ;
M. Michel Prévost, 3 bis, avenue Philippe-Boucher, à Neuilly (Seine) ;
M. Léon Prieur, 63, rue de Varenne, à Paris (7^e) ;
M. Jean Gaillard, 4, rue de Solférino, à Paris (7^e).

Les candidatures de ces trois derniers, admis le 4 janvier, avaient été présentées le 8 décembre.

Il convient d'ajouter à la liste, publiée dans notre précédent *Bulletin*, des membres du Syndicat des Écrivains les noms de MM. André Besson, Henri Cordonnier, docteur Le Bec, abbé Pascal, Louis Delalande et Robert Régnier.

COMPTE RENDU FINANCIER

présenté à la dernière Assemblée générale du Syndicat des Écrivains

RECETTES

Avoir en caisse au 1 ^{er} décembre 1918.....	871 f. 83	
63 cotisations de 1919 (Écrivains).....	315 »	
12 cotisations de nouveaux membres (Écrivains).....	180 »	
61 cotisations de 1919 (Caisse de Prévoyance).....	183 »	
12 cotisations de nouveaux membres (<i>Id.</i>).....	36 »	
1 rachat de cotisation en 1919.....	135 »	
Revenus des valeurs et titres déposés au Crédit Industriel.....	237 40	
	<u>1.958 f. 23</u>	<u>1.958 f. 23</u>

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS

Membres inscrits au 22 juin 1919.....	407 (1)
Membres libérés.....	10

(1) Les cinq derniers membres n'ont pas encore été invités à effectuer leur versement.

CAISSE DE PRÉVOYANCE

Le Syndicat a versé au compte de la Caisse de Prévoyance
(C. I. n° 4979) les cotisations suivantes de ses membres :
73 cotisations de 1919..... 219 f. »

DÉPENSES

Contributions, frais généraux pour un quart.....	384 f. 50	
Frais d'administration, comptabilité, correspondance et imprimés.....	139 85	
Bons de la Ville de Paris 5 %, pris en février 1919, remboursables le 27 juillet 1919.....	500 »	
Droits de garde et affranchissements du Crédit Industriel..	11 15	
	<u>1.035 f. 50</u>	<u>1.035 f. 50</u>

BALANCE

Recettes.....	1.958 f. 23
Dépenses.....	<u>1.035 50</u>
Excédent des recettes.....	922 f. 73

ÉTAT DES VALEURS DE LA CAISSE DU SYNDICAT DES ÉCRIVAINS

2 Ville de Paris, nos 190-203, 190-204 (1918 et 1er sem. 1919).	87 f. 40	
4 titres de 10 fr. de rente 5 %, nos 222, 492-495 (<i>Id.</i>).....	70 »	
1 titre de 30 fr. de rente 5 %, nos 872, 226 (<i>Id.</i>).....	80 »	
1 titre de 80 fr. de rente 4 %, n°	80 »	
Total des revenus annuels.....	<u>237 f. 40</u>	<u>237 f. 40</u>
2 Ville de Paris, nos 190-203, 190-204.....	492 f. »	
Rente Française 5 %, nos 222, 492-495, 40 fr.....	698 »	
Rente Française 5 %, nos 872, 226, 30 fr.....	528 30	
Rente Française 4 %, nos 923, 629, 80 fr.....	1.433 »	
Bons de la Ville de Paris 5 %, rembours. le 27 juillet 1919.	500 »	
Total des valeurs.....	<u>3.451 f. 30</u>	<u>3.451 f. 30</u>

Rapport du Trésorier intérimaire

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Reste toujours à recouvrer un trop grand nombre de cotisations, en dépit d'efforts multipliés et coûteux. La marche régulièrement ascendante de notre recrutement me permet de laisser à mon aimable successeur une situation satisfaisante ; je ne doute pas qu'il ne l'améliore.

En lui remettant nos titres et les archives de trésorier, je m'excuse, sur les devoirs de la charge que je quitte, des inévitables vexations que j'ai dû vous imposer, au cours de mes fonctions, et je remercie encore une fois M. Mihura d'avoir bien voulu me passer la plume du secrétaire de votre Syndicat.

BIBLIOGRAPHIE

M. Jean Guiraud a fait paraître le n° 1 de la nouvelle série d'*Ecole et Famille*, organe des associations de chefs de famille. Il est superflu de rappeler quelle est l'importance de la surveillance de l'école publique. Les associations de chefs de famille peuvent même servir de cadres à l'organisation si désirée des catholiques. Abonnement, 2 fr. 50 par an, 14 bis, rue d'Assas.



M. l'abbé Eugène Duplessy entreprend, sous le titre de *Dominicales*, un cours de catéchisme en trois volumes. Dans chaque fascicule, comprenant un dimanche, on trouve le texte et l'explication de l'Evangile du jour, des sujets de dogme et de morale, un prône apologétique et des avis tirés de l'Evangile. Les *Dominicales* sont éditées chez Téqui, 82, rue Bonaparte. — Prix net : 6 fr. 50.

Chez le même éditeur, *la Réponse*.
Prix : 4 francs.



André GODARD. — *Le Fléau*, roman. — 1 vol. in-16. Prix : 4 fr. 50. — Librairie Académique Perrin et C^{ie}, éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins, Paris (VI^e).

Dans ce roman d'intense émotivité, l'auteur du *Positivisme chrétien* coupe de dialogues entre un radical, un jésuite et un libéral réunis par les circonstances, le plus étrange drame sentimental qui met en jeu la théologie si peu connue du

mariage, les unions] spirituelles et les au-delà de l'amour. *Le Fléau* est une étude des origines complexes et des lendemains sociaux de la guerre traversée de visions tragiques, d'amusants croquis de l'arrière ou de repliements douloureux vers les victimes. Certains dessous diplomatiques révélés font du *Fléau* l'un de ces romans qui ouvrent des voies et qu'on veut relire.



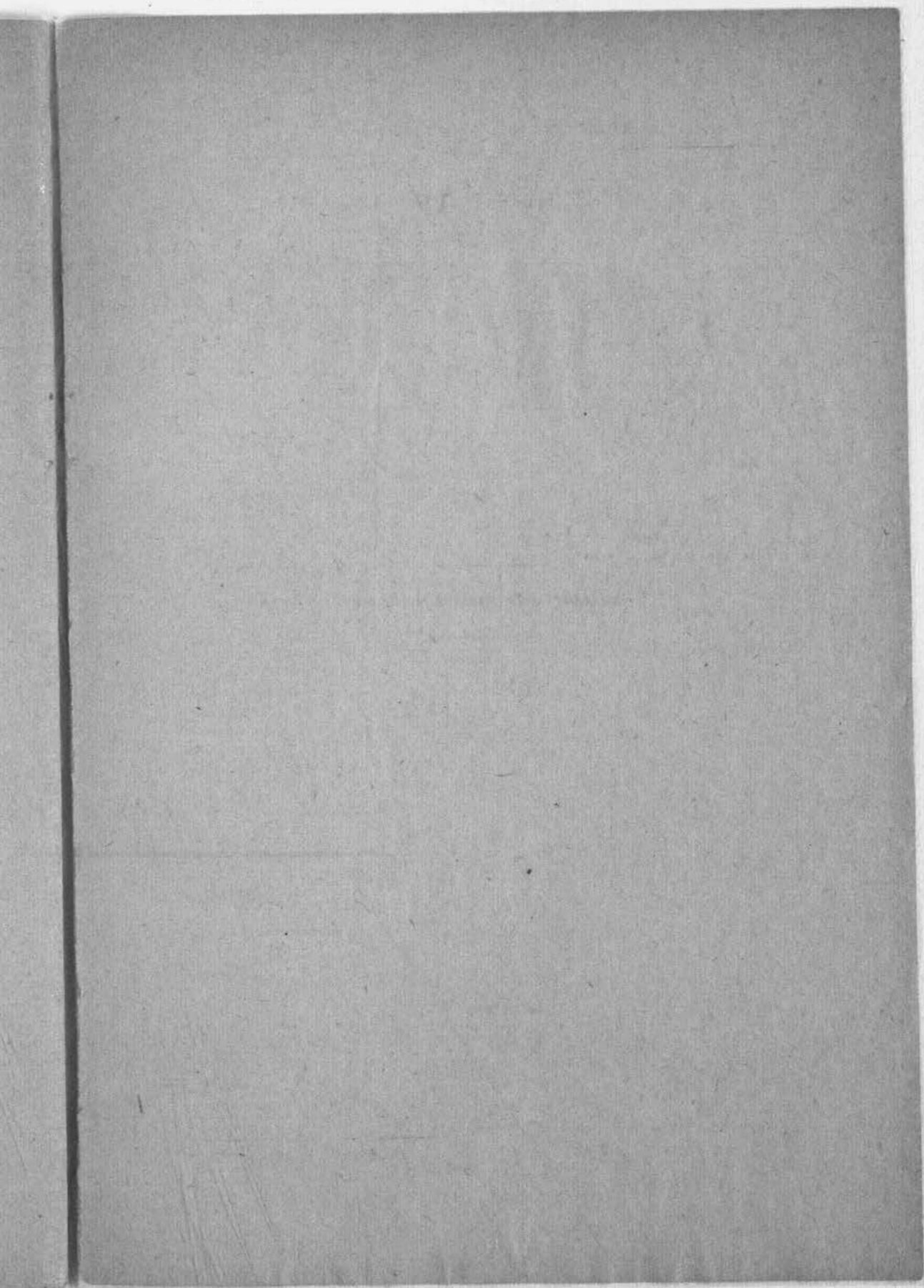
M. Camille Pillot nous a envoyé une brochure : *Le rôle national de l'assurance* (extrait du *Moniteur des assurances*, 16, rue Milton).

En voyant ce qu'ont fait pour leurs soldats les Etats-Unis, le Canada et même la Suisse, il trouve qu'en France la mobilisation économique a été en retard. Il faut mettre l'assurance-vie à la portée du peuple. En vertu d'une proposition présentée à la Chambre en décembre 1917, chaque soldat aurait reçu une police d'assurance entièrement libérée sans aucun versement de prime. M. Pillot préconise le Livret Militaire Assurance et voit un début de réalisation de ces idées grâce au décret du 22 mars 1919 instituant un livret-épargne.



La Fédération catholique et française, par Octave Chambon. Brochure de 46 pages. Prix : 1 fr. 15. Au Bureau du *Petit Patriote*, 14, rue de l'Abbaye, Paris-VI^e.





ORLÉANS. — IMPRIMERIE DU LOIRET.

DÉPÔT LÉGAL
1920
92-714

BULLETIN
DE LA
CORPORATION
DES
PUBLICISTES CHRÉTIENS
ET DES
SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

2^e SÉRIE — N^o 126

Janvier à Mars 1920



AU BUREAU-PERMANENCE
PARIS

11, RUE DU FRÈ-AUX-CLERCS (VII^e)

Priz : 5 francs, pour les personnes n'appartenant pas à la Corporation

Jo 31927

BULLETIN

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créée le 25 Mars 1886

2 ^e SÉRIE N ^o 126	SIÈGE SOCIAL : 76, rue des Saints-Pères BUREAU et PERMANENCE : 11, rue du Pré-aux-Clercs PARIS	Janvier à Mars 1920
--	--	---------------------

CONVOGATIONS

En raison de ce fait que le premier dimanche d'avril coïncide avec le jour de Pâques, notre messe mensuelle sera dite le dimanche 11 avril, deuxième du mois, à 8 h. 1/2, dans l'oratoire du siège social (1).

Instruction par le R. P. Janvier, aumônier de la Corporation.

La coïncidence du premier jeudi du mois et du Jeudi Saint nous fait aussi renoncer à notre dîner d'avril.

Notre prochain dîner nous rassemblera, comme de coutume, chez Véfour, le premier jeudi de mai, à 7 h. 1/4 précises (2).

Nous prions une fois de plus nos confrères de ne point oublier ces rendez-vous. L'accroissement constant des frais d'impression, la majoration récente des frais de poste nous rendent impossible de leur envoyer chaque mois une convocation spéciale.

Il est instamment recommandé, si l'on veut pouvoir dîner, de s'inscrire d'avance au Petit-Véfour. L'envoi d'une simple carte de visite avec la mention : " Publicistes chrétiens " suffit.

CHRONIQUE

Le Dîner de Janvier

La présence du général de Castelnau avait attiré à notre dîner confraternel une assistance particulièrement nombreuse, près de cent convives. M. René Bazin présidait notre table, ayant à sa droite le vain-

queur de Nancy et à sa gauche le général Bailloud. M. Tastevin de Nouvel, président du Syndicat des Journalistes français, lui faisait face, entouré du général Canonge et du général de la Nouvelle. Citons parmi les personnalités présentes à notre repas MM. les généraux Petétin, Streicher et de Roince, le colonel Ber-

(1) Petit déjeuner pour les confrères qui auront fait la sainte communion. — Prix : 0.60.
(2) Prix du dîner : 6.50 : en sus, 0.50 pour le service.

nard de Vesins, le chanoine Colin, sénateur de la Moselle, Lefebvre du Prey, vice-président de la Chambre, de Gailhard-Bancel et Duval-Arnould, députés, le vicaire général Audollent, MM. les chanoines Soulange-Bodin, curé de Saint-Honoré d'Eylau, Poulin, curé de la Trinité, Loutil, curé de Saint-François de Sales, et parmi nos confrères MM. Joseph Ageorges, l'abbé Ambler, le docteur Audollent, de Bastard d'Estang, Charles Bausan, de Beauregard, le chanoine Bertoye (Franc), de Berthier de Saurique, André Besson, l'abbé Boiry, le R. P. Yves de la Brière, le duc des Cars, le marquis des Cars, Octave Chambon Champenois, Gabriel Collin, G. de Contenson, L. de Contenson, Julien Coudy, l'abbé Duplessy, Duranthon, Escard, l'abbé Faivre, Bertrand de la Flotte, Gautherot, Genty, Fénelon Gibon, Geoffroy de Grandmaison, Jean Guiraud, André Hua, Hutchinson, Imbart de la Tour, A. Janne, Le Chevallier, Ledos, Dr Le Fur, le lieutenant Jean Marchal, l'abbé Malliavin, A. de Maricourt, Maze-Sencier, de Mesnil-Thoret, A. Michelin, J. Mihura, Mirot, Joseph Mollet, de Montaudy, Raoul Narsy, Paul Nourrisson, Charles Pichon, Alfred Poizat, M. Prevost, l'abbé Prunel, R. Régnier, Rougemont, François Rousseau, Lionel Royer, Sallé, le chevalier de Taberne, Victor Taunay, de la Touche, l'abbé Tourmentin, l'abbé Urbain, François Veuillot, José Vincent, etc...

Au dessert, M. René Bazin se leva pour donner d'abord deux avis pratiques aux membres de la Corporation. Evoquant la très belle communication faite à l'issue de la messe du dimanche précédent à un certain nombre d'entre eux par Mgr Lagier, sous-directeur de l'Œuvre d'Orient, il invita tous les hommes de bonne volonté à écrire sur la question d'Orient, d'une si capitale gravité pour l'avenir de notre pays. Il rappela aussi l'importance de la messe mensuelle à laquelle il convia nos confrères à venir de plus en plus

nombreux et pour prier en commun et pour recevoir les enseignements de notre aumônier; il signala, à cette occasion, le mérite tout à fait supérieur de l'allocution du R. P. Janvier le premier dimanche de février. Notre Président eut ensuite, en les citant nommément, quelques mots d'éloge et d'amitié pour ceux d'entre nos amis qui en ces derniers temps ont publié de ces livres qui honorent les lettres françaises et aussi pour ceux qui furent l'objet de quelque distinction honorifique, notamment pour notre si dévoué confrère Geoffroy de Grandmaison, président de la Société Bibliographique, nommé grand-croix de l'Ordre du Saint-Sépulcre, en récompense de tant d'admirables initiatives.

Puis M. René Bazin salue le général de Castelnau en qui il rend hommage à la valeur militaire et au courage civique. Il salue le grand chef tenace et victorieux à qui notre triomphe doit tant et qu'on eût aimé voir consulter et écouter à l'heure où la paix fut faite. Du moins trouvons-nous quelque consolation dans l'activité féconde qu'il dépense aujourd'hui au Parlement et dans les œuvres, pour toutes les grandes causes catholiques et françaises, au service desquelles il succède si dignement à l'admirable Albert de Mun. Qu'il soit assuré que les plus ardentes sympathies françaises lui sont acquises.

Le général Canonge, qui fut autrefois le professeur à l'École de guerre du général de Castelnau, retrace à longs traits la carrière du vainqueur de Nancy et du sauveur de Verdun, tant avant la guerre que pendant la grande lutte mondiale. Il célèbre les qualités de son esprit et celles de son cœur qui le firent victorieux et qui lui valurent la plus étonnante popularité. Il regrette qu'à diverses reprises et il y a peu de temps encore certains aient méconnu ces qualités. Il regrette que cette dignité de maréchal qu'il méritait si bien ne lui ait point été conférée. Et il termine en exprimant le souhait que Dieu ne lui mé-

nage point la force nécessaire pour soutenir la lourde charge qu'il a assumée.

Le général de Castelnau se lève au milieu d'applaudissements enthousiastes qui redoublent lorsqu'il dit sa joie de la distinction dont notre Président fut récemment l'objet, « juste et insuffisante récompense pour son œuvre admirable de formation de l'âme française, œuvre du reste d'une si magnifique valeur d'art ». Puis, ayant rendu hommage au général Canonge et à cette admirable pléiade de maîtres qui, au lendemain de 1870, se mirent à l'œuvre sans désespérer afin de former une génération d'officiers qui n'eût point une mentalité de vaincus et qui puisse refaire à l'armée française une âme nouvelle, le général célèbre cette armée dans ses chefs et dans ses soldats. Il montre les qualités nécessaires aux premiers pour commander les seconds, hommes d'intelligence, et par suite exigeants au point de vue intellectuel, mais aussi hommes sensibles, profondément affectifs, dont il faut savoir, pour les conduire, gagner le respect et l'affectueuse confiance. Il faut donc que nos officiers soient à la fois des hommes intelligents et des hommes de cœur ; il faut aussi qu'ils soient des hommes de vertu. A les faire tels doivent s'employer leurs éducateurs immédiats et aussi tous ceux qui, à un titre quelconque, forment les esprits et les âmes. Les Publicistes chrétiens sont de ceux-là. Qu'ils préparent des élites pour qu'elles donnent des chefs non pas seulement à nos soldats, mais aussi à tout ce peuple de France, qui a les qualités et les exigences des troupiers sortis de son sein. Pour mener à bien une telle œuvre, qu'ils se gardent de la superstition des « méthodes exclusivement pratiques » telles qu'on les préconise dans certains pays étrangers et telles qu'on voudrait les faire triompher sans réserve chez nous. Restons fidèles à nos méthodes françaises qui s'adressaient plutôt à l'esprit et au cœur qu'au corps, qui nous

mettaient en contact avec les plus clairs génies et qui ont formé chez nous tant d'intelligences précises et sûres. Rappelons-nous que la valeur d'un individu ne se mesure pas surtout à la force de ses muscles, mais à la bonté de son cœur, à l'élévation de son esprit, à l'énergie de son caractère. N'oublions pas que pendant la guerre nous avons fourni des cadres aux armées du monde, et que ce sont nos méthodes d'éducation qui ont préparé aux autres nations les élites dont elles avaient besoin pour vaincre avec nous.

Trouvons là un motif de confiance dans l'avenir, car les batailles pacifiques comme les batailles sanglantes sont gagnées par les élites. Et la guerre a été gagnée par l'élite intellectuelle française.

Ce discours, haché d'applaudissements, fut salué par des ovations sans fin.

M. René Bazin remercie notre hôte, se faisant maintenant à louer en lui non pas seulement un grand général, mais aussi un grand orateur. Et relevant une allusion de son discours, il dit sa joie de sa promotion à la dignité d'officier de la Légion d'honneur, surtout à cause des témoignages de sympathie qu'elle lui a valus.

Et les applaudissements de reprendre, enthousiastes...

La Messe du 1^{er} Février

De nombreux confrères assistaient à cette messe. Notre aumônier, le R. P. Janvier, poursuivant la série de ses entretiens sur les sacrements, parle de la pénitence.

Le sacrement de pénitence, dit-il, nous rend la vie surnaturelle par l'effet de la grâce que Dieu attache à l'action combinée de la confession, du repentir, de l'absolution et de la satisfaction. Pourquoi faut-il que l'aveu en éloigne tant d'âmes excellentes, alors que, précisément, il est si fécond en conséquences heureuses ? De tous

temps, les religions et les philosophes, le paganisme lui-même, en ont admiré l'efficacité, car il efface, par un acte volontaire et louable, le péché qui était lui-même volontaire, car il dévoile le mal qui tente de se cacher et, le mettant en pleine lumière, il apprend à haïr sa laideur, car il humilie l'orgueil de l'homme et par là dispose de nouveau celui-ci au bien.

Au vrai, il ne saurait suffire à nous obtenir le pardon de nos fautes, fût-il accompagné de repentir et de satisfaction, car l'offensé est Dieu et il a fallu qu'Il fit de la pénitence un sacrement pour que nous soyons lavés de nos taches, pour que nous ne soyons pas indignes à jamais. Il suit de là que le tribunal de la pénitence est à la fois un tribunal de justice et un tribunal de miséricorde. Déjà d'ailleurs l'aveu a des douceurs, même humainement parlant. Dans la pénitence il nous achemine au pardon, au pardon total, absolu. L'âme qui vient de recevoir l'absolution, si elle a été pleinement sincère et sérieusement contrite, est purifiée de toutes ses fautes, de toutes ses misères, de sespires scélératesses et par là consolée.

Recourons donc souvent au sacrement de pénitence ; poursuivons-en l'effet dans le sacrement d'Eucharistie. C'est le moyen pour nous de demeurer fidèles aux grâces du baptême et d'attendre en paix la confession dernière et le suprême viatique qui nous conduiront à Dieu.

Le Dîner du 4 Mars

La Corporation comptait avoir à sa table, le 4 mars, un des chefs les plus éminents du parti catholique italien, J. Filippo Meda, vice-président de la Chambre des députés, ancien ministre des finances. Divers obstacles et notamment la grève des cheminots n'ont pas permis à notre hôte de se rendre à notre invitation. Nous savons quel vif regret en ont eu nos confrères.

Avertis en temps utile, ils étaient venus moins nombreux que de coutume à nos agapes mensuelles. Le dîner n'en fut pas moins, dans son intimité, charmant. Y participaient autour du président du Syndicat des Journalistes français, M. Tastevin de Nouvel, le général Canonge, le général Petétin, M. le chanoine Poulin, M. le chanoine Bertoye (Franc), le R. P. Yves de la Brière, MM. Jean Guiraud, Ledos, Michelin, Mollet, Prévost, Sarda, etc...

Chacun félicita de grand cœur le Président du Syndicat pour la haute marque de distinction que le Souverain Pontife vient de lui conférer et dont l'heureuse nouvelle s'était répandue le jour même.

La Messe du 7 Mars

Comme de coutume, la messe du premier dimanche de mars a été dite en la chapelle de la Maison diocésaine des Œuvres, 76, rue des Saints-Pères.

Notre aumônier, retenu loin de nous par ses conférences de Notre-Dame, avait prié un religieux de son ordre, le R. P. Vuillermet, de vouloir bien le suppléer.

Avec une très prenante éloquence, le R. P. Vuillermet nous entretint du sacrifice. Tout est à refaire, dit-il, dans notre pauvre société désemparée, et les âmes les meilleures ont quelque droit devant l'énormité de la besogne d'éprouver un peu de découragement. A tort, car nous disposons d'un moyen de salut tout puissant : le sacrifice. D'une part, il nous permet d'agir sur les hommes irrésistiblement, en nous fournissant cette arme entre toutes efficace qu'est l'apologétique vivante et cet incomparable moyen de séduction qu'est l'amour porté jusqu'au don complet de soi. D'autre part, il nous permet d'agir sur Dieu même, car il L'attire et Le charme. Sans doute, considérées seules, nos souffrances apparaissent

bien petites en face des grandeurs de Dieu ; mais unies à celles du Christ, quelle ne devient pas leur efficacité ?

Considérons donc le sacrifice comme fécond et béni. A cause de cela, ne jugeons jamais, quelle que soit l'inaction à laquelle nous soyons condamnés, que nous sommes des inutiles. Ne laissons pas perdre nos souffrances de chaque jour, mais offrons-les, grandies par les mérites infinis de celles du Maître. Ne nous bornons pas à accepter l'épreuve. Allons au-devant d'elle ; sachons nous imposer des privations, des mortifications, par quoi nous expierons pour d'autres âmes et nous leur mériterons la miséricorde de Dieu. Le carême, plus que tout autre temps, est indiqué pour que nous réfléchissions sur un tel sujet et que nous faisons passer le résultat de nos méditations dans la pratique de notre vie.

A l'issue de la messe du premier dimanche de février, un certain nom-

bre de membres de la Corporation ont entendu avec un extrême intérêt un remarquable exposé de Mgr Lagier, sous-directeur de l'Œuvre d'Orient, sur la situation de notre pays en Turquie d'Asie. Mgr Lagier, dont la compétence en ces matières est presque unique, a admirablement mis en lumière la supériorité de la situation de droit et de la situation de fait dont jouissait la France en Orient quand la guerre éclata. Il importe qu'après les sacrifices effroyables qu'elle vient de consentir elle revendique hautement le respect de ses privilèges et de ses intérêts essentiels, en particulier vis-à-vis des Anglais. Il importe de ne pas montrer en présence de ceux-ci une attitude de faiblesse à tout prix, qu'ils seraient les premiers, en leur for intérieur, à réprouver. Il convient, au contraire, de traiter avec fermeté et décision des questions qui, après celles relatives à la frontière du Rhin, apparaissent comme les plus vitales pour notre patrie.

COMMUNICATIONS

M. René BAZIN

Officier de la Légion d'honneur.

Ce fut une grande joie parmi les artistes et les écrivains, une grande fierté parmi les catholiques d'apprendre la promotion à la dignité d'officier de la Légion d'honneur d'un des maîtres les plus unanimement loués des lettres françaises, pour son talent si haut, si souple, si délicat, d'un des apôtres les plus noblement dévoués au service des grandes causes. Les membres de la Corporation des Publicistes chrétiens ont senti une joie et une fierté particulière de la distinction dont leur Président a été l'objet. Fervents admirateurs de son œuvre, si pleine de beautés multiples et diverses, ils lui ont une profonde gratitude pour sa par-

faite bonne grâce et son ingénieux dévouement. Ils le prient d'agréer leurs respectueuses et ardentes félicitations.

M. TASTEVIN DE NOUVEL

Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand.

Nos confrères ont appris avec une vive satisfaction, par les notes unanimement flatteuses parues dans presque toute la presse, la haute distinction que le Souverain Pontife vient de conférer au vice-président de notre Corporation, président du Syndicat des Journalistes français. Nul plus que nous ne devait se réjouir de voir la cravate de Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand récompenser

ser l'ardeur généreuse de M. Tastevin de Nouvel, vigilant et dévoué serviteur de la cause catholique. Ce n'est point ici le lieu de faire son éloge ; chacun d'entre nous d'ailleurs apprécie ses mérites et sait la reconnaissance qu'il lui doit. Qu'il veuille bien agréer l'assurance de la joie avec laquelle nous avons tous accueilli l'annonce de l'honneur qui venait de lui être fait.

Le R. P. JANVIER à Notre-Dame

Nous sommes heureux d'enregistrer le magnifique succès de l'apostolat de notre aumônier à Notre-Dame. Chaque dimanche, après la messe d'une heure, l'immense basilique est remplie d'une foule pressée d'hommes qui écoutent avec émotion son enseignement si grand, si riche, si prenant. Le R. P. Janvier traite, cette année, de « la Vertu de Force ». Voici le titre des sermons qu'il donnera pendant la Semaine sainte, à l'occasion de la retraite préparatoire à la communion du jour de Pâques : 1. Audace et timidité ; 2. Présomption et pusillanimité ; 3. Ambition et vaine gloire ; 4. Inconstance et obstruction ; 5. La Passion : Le Roi des martyrs ; 6. A la messe du jour de Pâques : Le Pain des Forts. Nul doute que nos confrères aillent nombreux entendre la parole du R. P. Janvier et éprouver sa fécondité.

Rappelons que lorsqu'elles seront rassemblées en volume, les conférences et la retraite du Carême de 1920 formeront le tome dix-huitième de cette admirable collection où le prédicateur de Notre-Dame a réuni l'ensemble de son enseignement sur la morale catholique d'après saint Thomas (1).

Rappelons aussi que le tome dix-septième contient les conférences de l'année dernière sur « La Vertu de Religion ». Ce volume représente pour

(1) En vente chez Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris (VI^e). Chaque beau volume in-8° écu, avec notes, appendice et tables : 6 francs.

nous, publicistes chrétiens, un guide sûr de notre action la plus urgente sur l'esprit public qu'il faut de toute nécessité ramener à ce devoir primordial : la Justice envers Dieu.

Syndicat des Journalistes français

La raréfaction du papier et l'augmentation incessante de son prix rendent nécessaire, à peine de voir disparaître les journaux d'opinions et la plupart des organes de la presse de province, la limitation de la consommation.

On semble déjà d'accord pour prévoir la réduction à deux pages des journaux à tarif inférieur.

Plusieurs journaux de province ont, d'eux-mêmes, opéré une nouvelle limitation, en supprimant leur numéro du dimanche.

Nous demandons que cette initiative soit étendue à toute la presse, par un décret faisant partie de l'ensemble des mesures qui vont régler la vente des journaux.

Cette suppression, imposée à toute la presse, réalise du coup une économie d'un septième sur la consommation globale du papier.

C'est ainsi qu'on l'a compris dans les pays qui, supportant la même crise, ont imposé à la presse quotidienne le repos dominical. (Italie, Angleterre, Espagne, etc.).

Cette mesure, d'ailleurs, s'impose inévitablement, car on n'en voit pas de plus immédiatement réalisable pour diminuer la crise du papier.

Etant donnée l'opposition des intérêts particuliers des journaux, il n'y a pas de chance que cette limitation sorte d'un accord entre les intéressés ; il est donc nécessaire qu'un décret l'impose dans un intérêt général et supérieur.

—o—

Cartes d'identité donnant droit à la délivrance des billets à demi-tarif.

La Compagnie des chemins de fer de l'Etat nous communique une note

dont nous extrayons le passage important que voici :

A partir du 23 février courant, en raison de l'augmentation des tarifs, l'impôt spécial de 10 % à payer pour une carte valable jusqu'au 31 décembre 1920 sera de :

48 fr. 20 pour une carte valable en toutes classes.

32 fr. 35 pour une carte valable en 2^e et 3^e classes.

19 fr. 85 pour une carte valable en 3^e classe seulement, timbre de quittance compris.

Nos confrères trouveront les renseignements relatifs à ces cartes d'identité dans le numéro du *Bulletin* du 25 janvier 1920.

Syndicat des Ecrivains français

SÉANCE DU 5 FÉVRIER

Admission

M. Grolleau.

Candidatures

Mgr Debout, 98, rue du Cherche-Midi, à Paris. — Parrains : MM. Prévost et Ledos.

M. Jean Ricour de Bourgies, 30, rue Vaneau, à Paris. — Parrains : MM. le chanoine Foussagrives et Alfred Poizat.

SÉANCE DU 7 MARS

Admissions

Mgr Debout.

M. J. Ricour de Bourgies.

Candidatures

M. l'abbé Le Renest de Molan, à Neuilly-les-Dijon. — Parrains : M. le chanoine Bertoye et le général Canonoge.

M. Viard, 17, avenue Gambetta, à Paris. — Parrains : MM. Ménard et Ledos.

—o—
 Nous sommes heureux d'apprendre que notre confrère M. Georges Champenois vient d'être nommé maître es jeux floraux. M. Georges Champenois avait obtenu successivement l'églantine et la primevère d'argent, puis il y a peu de temps la violette d'or, pour son recueil de poèmes de guerre, le *Miracle Français*. Nous le félicitons bien vivement.

—o—
 Félicitons également notre distingué confrère, M. A. de Tarné, à qui l'Académie française a décerné un de ses deux prix Montyon pour son livre *D'Alsace à la Cerna*.

NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières de nos confrères l'âme d'un de nos membres honoraires, le général Joseph Jeannerod, ancien commandant du 1^{er} corps d'armée, à Lille, grand officier de la Légion d'honneur, récemment décédé à Besançon.

BIBLIOGRAPHIE

Marthes et Maries, par Charles Liagne, 1 vol. in-12, chez Lethielleux.

Le Gérant : P. HAVETTE.

DEPT. 5000
BIBLIOTHEQUE
97414
1920

BULLETIN
DE LA
CORPORATION
DES
PUBLICISTES CHRÉTIENS
ET DES
SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

2° SÉRIE — N° 127

Mars à Mai 1920



AU BUREAU-PERMANENCE
PARIS
11, RUE DU PRÉ-AUX-CLERGS (VII^e)

Prix : 5 francs, pour les personnes n'appartenant pas à la Corporation

BULLETIN

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créée le 25 Mars 1886

2^e SÉRIE
N^o 127

SIÈGE SOCIAL : 76, rue des Saints-Pères
BUREAU et PERMANENCE : 11, rue du Pré-aux-Cleres
PARIS

Mars à Mai 1920

CONVOICATIONS

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

La Messe du 1^{er} dimanche du mois n'aura pas lieu, en raison de la date très rapprochée, cette année, de notre pèlerinage à Montmartre.

Le Dîner du 1^{er} jeudi est renvoyé, pour la même raison, au jour des assemblées générales de la Corporation et des Syndicats.

LE PÉLERINAGE A MONTMARTRE

Le pèlerinage à la basilique du Vœu National aura lieu le Dimanche 13 Juin.
Messe à 11 heures précises.

Allocution du R. P. Janvier, aumônier de la Corporation.
Consécration au Sacré-Cœur, par M. René Bazin.
Bénédiction.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

La Corporation se réunira, le Dimanche 13 Juin, au siège social, 76, rue des Saints-Pères, à l'issue des assemblées générales du Syndicat des Journalistes et du Syndicat des Écrivains, vers 6 heures, sous la présidence de M. René Bazin.

Assemblée générale extraordinaire. — ORDRE DU JOUR :

Modification de l'article 18 des statuts, portant de dix-huit à vingt et un le nombre des membres du Conseil corporatif.

Assemblée générale ordinaire. — ORDRE DU JOUR :

Rapport moral du Secrétaire général. — Rapport du Trésorier. — Approbation des comptes.

Renouvellement annuel du Conseil par tiers. — Les membres dont le mandat expire, d'après un roulement établi par voie de tirage au sort, sont : Mgr Baudrillart ; MM. Paul Bourget, Henry Bordeaux, Joseph Mollet, Alfred Poizat, Gabriel Sallé.

NOTA. — Les membres sortants du Conseil sont rééligibles. Si l'on ne peut venir, prière d'envoyer son vote. On trouvera, à la dernière page, un bulletin de vote, où d'autres noms peuvent être substitués à ceux qui y sont proposés par le Conseil corporatif.

— Tout associé empêché d'assister aux assemblées générales peut s'y faire représenter par un autre membre de l'Association. Le mandataire ne peut disposer de plus de cinq voix, y compris la sienne (art. 32 des statuts).

— L'associé qui n'aurait pas payé sa cotisation annuelle corporative n'est pas admis au vote (art. 33).

Élection du Bureau de la Corporation par le Conseil.

DINER

Le Diner de juin de la Corporation aura lieu le Dimanche 13, à 7 heures 1/4, au restaurant du Petit-Véfour, sous la *présidence de M. René Bazin*.

Notre hôte sera **M. le Comte Michel Tyszkiewicz**, président de la **Délégation de la République de l'Ukraine à la Conférence de la Paix**, grand croix de Saint-Grégoire-le-Grand, qui voudra bien nous entretenir de son pays et des aspirations de celui-ci.

Les efforts de l'Ukraine pour s'affranchir du Bolchevisme — de l'Ukraine, qui peut être avec la Pologne un des remparts de l'Entente contre la barbarie Prussienne — présentent un tel intérêt d'actualité que nos amis viendront certainement, très nombreux, entendre l'éminent représentant de la nouvelle république.

Il sera prudent de s'inscrire d'avance au restaurant. L'envoi au gérant d'une simple carte de visite suffit, avec la mention: *Publicistes chrétiens*. — Prix du diner: 6 fr. 50. En sus, pour le service, 0 fr. 50.

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

Les membres du Syndicat sont convoqués en assemblées générales, pour le Dimanche 13 Juin, à 5 heures précises, 76, rue des Saints-Pères.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Assemblée générale extraordinaire. — ORDRE DU JOUR :

Modification proposée au premier paragraphe de l'article 9 des statuts: Dispense pour le membre du Syndicat des Écrivains ayant payé un droit d'entrée à ce Syndicat et qui désire faire partie du Syndicat des Journalistes comme *simple collaborateur* d'avoir à payer le droit d'entrée de ce dernier.

Les candidats, *simples collaborateurs* de journaux, qui n'appartiennent pas au Syndicat des Écrivains, et qui désirent faire partie du Syndicat des Journalistes, ont à verser le droit d'entrée, bien entendu.

Modification proposée au paragraphe 1 de l'article 6: « Pour être admis dans le Syndicat, il faut être catholique et Français de naissance. »

Assemblée générale ordinaire. — ORDRE DU JOUR :

Rapport moral du Secrétaire. — Rapport du Trésorier. — Rapport du Vice-Président chargé de la Caisse des Retraites. — Rapport du Commissaire des comptes. — Approbation des comptes.

Renouvellement annuel du Conseil par tiers.

Les membres dont expirent les pouvoirs sont: MM. J. Mollet, de la Tour du Villard, Oscar Havard, A.-S. Jeanne, H. Bazire.

NOTA. — *Pour l'élection du Conseil, sont seuls électeurs les membres inscrits à la Caisse des Retraites (art. 18 des statuts du Syndicat).*

— Les membres sortants du Conseil sont rééligibles. *Si l'on ne peut venir, prière d'envoyer son vote.* A la dernière page se trouve un bulletin à découper, où d'autres noms peuvent être substitués à ceux qui y sont proposés par le Conseil syndical.

— Tout associé empêché d'assister aux assemblées générales peut s'y faire représenter par un autre membre du Syndicat. Le mandataire ne peut disposer de plus de cinq voix, y compris la sienne (art. 37 des statuts).

— Le syndiqué qui n'aurait pas payé sa cotisation annuelle syndicale n'est pas admis au vote (art. 38).

Election du Bureau du Syndicat par le Conseil.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

Les membres du Syndicat sont convoqués en Assemblée générale, pour le Dimanche 13 Juin, à 5 heures précises, 76, rue des Saints-Pères.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ORDRE DU JOUR :

Rapport moral du Secrétaire.
Rapport du Trésorier.
Approbation des comptes.
Élection du Bureau du Syndicat par le Conseil.

CHRONIQUE

La Messe du 11 Avril

En raison de la coïncidence du premier dimanche d'avril avec le jour de Pâques, la messe mensuelle de la Corporation a été célébrée le 11 avril. Un assez grand nombre de confrères y assistait. En l'absence du R. P. Janvier, retenu loin de Paris au chevet d'un des siens, le R. P. Chauvin, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, donna l'allocution d'usage.

Développant ce texte de saint Paul emprunté à l'épître du jour : « Le secret de notre victoire sur le monde, c'est notre foi », il montra d'abord que la foi dont parle l'Apôtre c'est une foi qui porte témoignage de la Vérité Absolue, c'est-à-dire de Dieu, et il exposa comment les publicistes chrétiens peuvent et doivent témoigner. Qu'ils prennent exemple sur le Christ et que, comme lui, ils ne cessent d'affirmer les droits de Dieu : droits sur la société qui doit faire au Maître des hommes et des choses, dans les manifestations de sa vie, une place qu'en France, hélas ! on lui dénie aujourd'hui ; droits sur les familles, lesquelles sont vouées à la destruction et au désordre si elles se refusent à les admettre ; droits sur les individus qui viennent mettre un frein à ces appétits de jouissance par quoi aujourd'hui toute discipline, toute

hiérarchie, toute paix sociale sont si gravement battues en brèche.

Il faut rendre au monde la vérité et pour cela l'affirmer sans relâche devant lui, mais non pas avec des paroles et des gestes faciles. Il importe que notre témoignage, à l'imitation du Christ encore, soit un acte inspiré par l'amour, c'est-à-dire où nous mettions tout notre cœur, tout notre esprit, toutes nos forces, où nous nous donnions sans réserve, avec la charité généreuse qui convient à un chrétien. Moyennant quoi nous conquerrons le monde, car nous avons la promesse de Dieu que le Saint-Esprit nous aidera dans notre tâche et soutiendra notre effort. Ayons confiance : comme le Christ a attiré tout à lui, en l'imitant nous attirerons tout à nous pour son service et pour sa gloire.

La Messe du 2 Mai

D'assez nombreux confrères assistaient à la messe du premier dimanche de mai. Après l'évangile, le R. P. Janvier, notre aumônier, parle du sacrement de mariage.

La famille, dit-il, est à la base de tout l'ordre humain. Il n'est donc point étonnant que Dieu ait songé à lui prodiguer des grâces particulières pour l'aider à remplir sa triple mission : perpétuer la

race, établir une communauté de vie qui adoucisise l'existence des époux, faire régner l'esprit sur la concupiscence de la chair.

Il faut le secours de la grâce pour assurer au mariage sa fécondité, pour aider le père et la mère à envisager sans faiblir la charge et la responsabilité de nombreux enfants, pour leur donner le courage et les lumières nécessaires à l'éducation de futurs citoyens et d'élus du royaume éternel. La grâce du sacrement nous éclaire sur la grandeur de la mission conjugale et met au cœur des époux la force indispensable pour s'en rendre dignes.

Elle assure en outre au mariage l'indissolubilité et l'unité hors desquelles il ne saurait atteindre sa fin. Le cœur humain est essentiellement mobile et changeant : la loi fatale du divorce, contre laquelle nous devons lutter de tous nos efforts, favorise encore cette tendance. De plus, l'amour se transforme avec les années. Pour fixer les cœurs et, en eux, assurer et développer la tendresse, il faut un élément divin qu'apporte le sacrement. Enfin il faut que celui-ci refrène les excès de la concupiscence en aidant l'esprit à se soumettre la matière : les grâces qu'il apporte garantissent les âmes contre la violence des passions.

D'ailleurs il importe que la grâce reçue dans le sacrement de mariage soit entretenue, vivifiée, rajeunie, au cours de la vie conjugale. La prière, la pénitence, l'eucharistie y pourvoient, resserrent peu à peu de doux liens, renouvellent des forces nécessaires, pour le bonheur des foyers chrétiens, pour la sécurité de leur avenir temporel et éternel, pour le meilleur ordre et le bonheur de la grande société humaine.

Le Dîner du 6 Mai

Les membres de la Corporation se sont grandement réjouis de l'honneur fait à leur si excellent confrère et si parfait ami M. Tastevin de Nouvel par le Souverain-Pontife, lorsque celui-ci daigna récemment le nommer Comman-

deur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. Aussi avaient-ils donné au dîner du premier jeudi de mai le caractère d'une manifestation de sympathie et de gratitude. Ils étaient donc réunis fort nombreux autour de leur président M. René Bazin et du nouveau dignitaire. Citons parmi les convives les RR. PP. Gillet, Yves de la Brière et Mainage, MM. le général Petétin, l'abbé Ambler, Charles Baussan, A. Béchet, chanoine Bertoie, César Caire, Chaix d'Est-Ange, Octave Chambon, Victor de Clercq, J. Danis, M. Deroulède, Charles Dupuy, Emile Duranthon, Marcel Duranthon, Gustave Gautherot, Fénelon Gibon, Geoffroy de Grandmaison, Paul Janot, Roger Lambelin, Ledos, A. Maire, A. Michelin, Joseph Mollet, H. de Montardy, Paul Nourisson, M. Prévost, chanoine Prunel, Robert Regnier, Ricour de Bourgies, François Ronsseau, G. Sallé, J. Sarda, R. de Saint-Maurice, F. de la Touche, abbé Urbain, François Veuillot, José Vincent, Joseph Viaud, baron Jehan de Witte, etc.

Plusieurs de nos confrères, dont quelques-uns en voyage ou retenus par des fêtes de première communion, s'étaient excusés, notamment : Mgr Baudrillart, M. le vicaire général Audollent, MM. les généraux Canonge et de Lanouvelle ; l'Hopital, Antoine Redier, Victor Bucaille, Charles Pichon, Lionel de la Tourrasse, Le Fur, de Beauregard, Blanc, Mihura, Bourguet, Léon Prieur, Camille Pillot, chanoine Bertrin, Depoin, de Gailhard-Bancel, Paul Vergnet et Massiani.

Au dessert, M. René Bazin prit la parole pour rendre en son nom propre et au nom de tous un hommage d'amitié au dévouement de M. Tastevin de Nouvel. En quelques mots chaleureux et émus il analysa la signification du titre de Commandeur qui vient de lui être conféré. Ce faisant, pense-t-il, le Souverain-Pontife a voulu récompenser la droiture et l'honnêteté de vie d'un bon chrétien et d'un bon Français. Ces titres, le Président du Syndicat des Journalistes Français, vice-président de la Corporation, les a hautement mérités par son courage à confesser sa foi, par son zèle à servir le bien commun, par son

10727

dévouement à cette œuvre de si féconde propagande qu'est la Corporation des Publicistes Chrétiens. Nul sans doute depuis sa fondation n'a plus fait pour elle que M. Tastevin, toujours attentif à la développer et à étendre son influence, toujours prêt à s'employer pour l'utilité de tous et de chacun. Pas un de ses confrères n'a fait appel en vain à son inépuisable obligeance. Comment le sentiment unanime ne serait-il pas une profonde reconnaissance ? « Tout notre cœur vous dit merci », déclare M. René Bazin qui conclut, tandis que de longs applaudissements le remercient et l'approuvent : « Vous êtes digne de cette décoration, si hauts qu'aient été les motifs dont s'inspira Grégoire XVI, quand il créa son Ordre ; vous êtes digne, mon cher ami, de l'honneur grand qui vous est fait. »

Fort ému, M. Tastevin de Nouvel se lève pour exprimer à tous et particulièrement au Président de la Corporation sa gratitude. Puis trop modestement il se hâte d'ajouter que le Souverain-Pontife en l'honorant avait voulu surtout honorer la Corporation des Publicistes Chrétiens et le Syndicat des Journalistes Français. Aussi promet-il lui-même de redoubler d'efforts à leur service et demande-t-il à ses confrères de montrer au Saint-Siège toujours plus de zèle et de fidélité. Puis il insiste sur la nécessité croissante de l'apostolat par la plume pour répondre à la propagande multiforme et acharnée des fauteurs de désordre et d'anarchie. Il faut qu'on se préoccupe de recruter pour la presse les vocations nécessaires et d'encourager le dévouement des journalistes catholiques. Qu'on leur donne d'abord la considération qu'ils souhaitent et qu'ils méritent,

sans se désintéresser pour autant de leur assurer des conditions suffisantes d'existence. Le Souverain-Pontife vient de témoigner une fois de plus sa propre estime pour ceux qui servent la cause de l'Eglise par le livre et par le journal. Que les catholiques inspirent leur conduite d'un tel exemple. Et que le Pape sache bien avec quelle reconnaissance sont reçues par les soldats de la plume les dignités qu'il leur confère.

Nouvelles acclamations... Et la soirée se poursuit assez tard en d'amicales causeries.

—o—

Parmi les personnes excusées se trouvait notre confrère M. Léon Prieur.

Le fils de ce dernier faisait le 6 mai sa Communion solennelle. M. et M^{me} Léon Prieur avaient eu cette attention très charmante d'inviter les membres de la Corporation à la réception qu'ils donnaient à cette occasion. L'invitation est malheureusement arrivée trop tard en raison du service défectueux de la poste. Mais nous tenons à remercier M. et M^{me} Prieur d'une pensée qui indique une compréhension si parfaite de notre œuvre.

—o—

REMERCIEMENTS

M. A. Tastevin de Nouvel prie les confrères de la Corporation auxquels il n'aurait pas encore envoyé ses remerciements pour leurs aimables félicitations d'agréer toutes ses excuses ; mais il se trouve dans l'impossibilité matérielle de répondre à toutes les lettres qui lui ont été adressées. Qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de sa profonde gratitude.

COMMUNICATIONS

Syndicat des Journalistes français

ADMISSIONS

Dans sa séance du 15 avril 1919, le Conseil a admis au Syndicat, comme *professionnels*, MM. :

Victor Bucaille, né au Havre, le 26 juillet 1890, rédacteur au *Figaro* et à la *Libre Parole*, ancien collaborateur de *La Vie nouvelle*. — Présenté par Mgr Vaneufville et M. Bouet. Domicile : 18, rue de Vaugirard, Paris.

Charles Pichon, né à Bagnaux (Maine-et-Loire), le 17 octobre 1893, rédacteur à l'*Echo de Paris*, rédacteur en chef des *Nouvelles Religieuses*, rédacteur à la *Revue des Jeunes*. — Présenté par MM. Maurice Eblé et Bouet. Domicile : Clamart (Seine).

Honoré Canat, né à Semur (Côte-d'Or), le 2 octobre 1874, directeur de l'*Avenir du Châtillonnais*, trihebdomadaire. — Présenté par MM. l'abbé Bêlorgey et Jean Drault. Domicile : 7, rue Notre-Dame. Semur (Côte-d'Or).

Abbé Henri Sassé (Sylvio), né à Vassylles-Avallon, le 26 décembre 1863, rédacteur en chef du *Réveil de l'Auvoiris*, trihebdomadaire, ancien rédacteur au *Nouvelliste de l'Yonne*. — Présenté par MM. l'abbé Bêlorgey et Jean Drault. Domicile : 7, rue Notre-Dame, Semur (Côte-d'Or).

Maurice Hanot d'Hartoy, né à Berneville (Pas-de-Calais), le 17 mars 1892, rédacteur en chef du *Courrier de Paris*, rédacteur au *Nouvelliste de Bretagne* et à plusieurs autres journaux. — Présenté par MM. J. Dassonville et Cuvilliez. Domicile : 76, rue Blanche, Paris.

CANDIDATURES

Dans sa séance du 15 avril 1919, le Conseil a décidé d'inscrire à la Chronique du Syndicat la candidature de MM. :

Paul Boudin-Vallet, né à Lille, le 11 juillet 1879, rédacteur à l'Agence des *Nouvellistes*, ancien rédacteur en chef du *Journal de la Nièvre*, ancien rédacteur au *Télégramme du Pas-de-Calais* et au *Courrier du Pas-de-Calais*. — Présenté comme *professionnel* par MM. Huet Saint-Pol et Emile Hervet. Domicile : 25, rue Feydeau, Paris.

Le lieutenant-colonel Bernard de Vesins, rédacteur à l'*Action Française*. — Présenté comme *professionnel* par MM. Jules Delahaye et G. Champenois.

SÉANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 15 AVRIL

Le 15 avril, le Conseil du Syndicat des Journalistes français s'est réuni sous la présidence de M. Tastevin de Nouvel.

Etaient présents : MM. le chanoine Bertoye, O. Chambon, Latouche, Michelin, P.-A. Paillard, Gabriel Sallé, Sarda, François Veillot.

Le Conseil prononce un certain nombre d'admissions et accepte quelques candidatures de journalistes professionnels ou collaborateurs de journaux et revues.

Il s'occupe spécialement du Congrès de la Fédération des Associations et Syndicats de Presse qui aura lieu le 5 juillet, à Paris. De graves questions, comme celles du repos dominical et des traitements des rédacteurs de journaux, seront discutées à ce Congrès où notre Syndicat sera représenté par le nombre de délégués auquel il a droit. L'Assemblée générale de juin aura à leur donner des directives. Le Conseil se propose de la saisir d'un certain nombre d'avis motivés qu'il discutera, en faisant appel aux compétences nécessaires, dans une prochaine réunion.

Sur la proposition de M. Sarda, le Conseil admet le principe d'exonération de cotisations dont pourraient profiter les membres du Syndicat pères de familles nombreuses. Une assemblée générale extraordinaire aura à se prononcer.

Enfin le Trésorier présente au Conseil un rapport à propos duquel diverses décisions sont prises.

CITATION POSTHUME

Notre regretté confrère Jean de Ricault d'Héricault, directeur de la *Revue catholique et royaliste*, tué à l'ennemi en 1917, vient de recevoir, à titre posthume, la croix de la Légion d'honneur avec la citation suivante :

« Excellent officier, déjà titulaire de deux superbes citations à l'ordre. Donnant toujours et à tous le meilleur exemple en toutes circonstances. Mort pour la France devant Craonne, le 16 avril 1917. Croix de guerre avec palme. »

LES CARTES DE CIRCULATION SUR LES CHEMINS DE FER

Nos confrères du Syndicat ont dû trouver, encarté dans le *Bulletin de la*

Fédération des Associations et Syndicats Professionnels de Journalistes Français que nous nous chargeons de leur adresser, des renseignements complets sur les **cartes d'identité** mises par les Compagnies de chemins de fer à la disposition des **210 premiers** membres de notre Syndicat, inscrits par ordre d'admission et **ayant un droit acquis ou éventuel à la pension de retraite**.

Nous n'avons pas voulu attendre la publication de ce numéro du *Bulletin de la Corporation et de nos Syndicats* pour leur communiquer un aussi important document. Nous ne doutons pas que les

confrères n'aient pris connaissance de la mesure prise par les Compagnies en notre faveur et qui donne enfin satisfaction à un désir depuis si longtemps exprimé.

Avis important. — *Les cartes d'identité devant être renouvelées chaque année, et leur validité expirant le 31 décembre, ces cartes, actuellement, ne peuvent plus être accordées que pour six mois ou trois mois (voir le barème qui a été envoyé relatif à l'impôt de 10 %), donc pour partir du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre prochains.*

NÉCROLOGIE

Léon DE SEILHAC

Notre distingué confrère, le comte Léon de Seilhac, est décédé le 18 mars, à Clermont-Ferrand, à l'âge de 58 ans, muni des sacrements de l'Église.

Sa vie avait été consacrée à l'étude du trouble social dont nous souffrons et à la recherche du remède à ces maux. Délégué au service ouvrier du Musée Social, il fut un enquêteur et un historien d'une incontestable valeur. Ses deux volumes sur les *Congrès ouvriers* sont un guide indispensable pour se reconnaître dans l'étude des origines du syndicalisme.

Le comte de Seilhac avait été l'un des membres de l'Union d'études des catholiques sociaux, où il fut le collaborateur des de Mun, des La Tour du Pin, des Milcent. Souvent aussi il s'est efforcé de réaliser en pratique le mieux-être social qu'il avait conçu. C'est un homme de

science et un homme de bien qui disparaît.

Charles DOISNEL DU VAL MICHEL

Notre excellent confrère Charles Doisnel, qui appartenait au Syndicat des Journalistes français depuis 1903, a succombé le 15 mars à une longue et douloureuse maladie, chrétiennement supportée. Directeur de *La Croix de Rouen*, puis de la vaillante feuille normande *Le Coutançais*, il ne cessa de s'affirmer catholique d'ardente conviction et écrivain d'un sûr talent. Partout il avait su s'attirer le respect de ses adversaires eux-mêmes et la plus vive sympathie de ses coreligionnaires. L'ingratitude et les déceptions ne parvinrent jamais à ébranler son âme. Il avait fait comme sa devise de ces mots qu'il aimait à répéter : « Il faut regarder plus haut ! »

Le Gérant : P. HAVETTE.

BILANS DE 1919

COMPTES DU SYNDICAT DES JOURNALISTES

RECETTES

	Caisse	Crédit industriel
En caisse au 1 ^{er} janvier 1919	61 »	55 90
1 droit d'admission 1913	25 »	
1 — — 1918	25 »	
1 — — 1919	75 »	
2 — collaborateurs	20 »	
2 rachats à 200 fr.	400 »	
2 — à 100 fr.	200 »	
1 acompte sur rachat à 200 fr	50 »	
1 cotisation 1913	42 »	
5 — 1914	60 »	
7 — 1915 et acompte	89 »	
6 — 1916	72 »	
7 — 1917	84 »	
15 — 1918	180 »	
137 — 1919	1,644 »	
3 — collaborateurs	15 »	
Carnet d'identité	1 50	
Cotisations de la Corporation	205 »	
Intérêts des fonds placés et agios		488 97
Remboursement d'avances par la Caisse des Retraites		200 »
Part de la Caisse des Retraites dans le traitement de l'employé		333 40
Cotisations arriérés d'un confrère pensionné		72 »
Avancé par la Caisse de Prévoyance	1.038 60	300 »
Totaux	4.257 10	1.451 27

DÉPENSES

	Caisse	Créd. ind.	Ensemble
Frais de recouvrements et correspondance	127 15		127 15
Avance à la Caisse des Retraites	150 »		150 »
Traitement de l'employé	500 »	300 »	800 »
Loyer de la Permanence avec étrennes	450 »	25 »	475 »
Entretien	84 »		84 »
Contributions	18 75		18 75
Cotisation à la Fédération des Associations de Presse	138 »		138 »
— à la Maison des Journalistes	30 »		30 »
Impressions, déplacements, correspondance	196 60	3 10	199 70
Frais d'administration	100 »		100 »
Part dans les honoraires de l'avocat		100 »	100 »
Dépenses de la Corporation	2.462 60	167 05	2.629 65
— diverses		10 40	10 40
Versé à la Caisse des Retraites sur les rachats de cotisations		200 »	200 »
— à la Caisse des Retraites : 1/4 des cotisations		531 50	531 50
Totaux	4.257 10	1.337 05	5.594 15
Au 31 décembre 1919	» »	114 22	» »

Depuis l'établissement de ces comptes, le Syndicat des Journalistes a remboursé les sommes qui lui ont été avancées.

497

CAISSE DE RETRAITES DES JOURNALISTES

INTÉRÊTS ET DIVERS

AVOIR (15 mars 1919)

Crédit Foncier (c ^{te} 308 spécial)	37 63
Crédit Industriel (c ^{te} 3747)	1.298 34
Avoir espèces	1.335 97

RECETTES

Crédit Foncier (Intérêts des valeurs)	23.576 59
Crédit Industriel : Intérêts des valeurs	1.094 51
Rachats	200 »
25 %/ cotisations	531 50 =
Total	26.738 57

DÉPENSES

Pensions : Solde Fromm fin 1918	4.322 »
1919	22.046 »
Frais divers (avocat, frais de garde, correspondance, envois d'argent, etc.)	907 36 =
Avoir en caisse (mars 1920)	2.463 21
Crédit Foncier	2.314 05
Crédit Industriel	149 16
ÉGALITÉ	2.463 21

CAPITAUX RÉSERVÉS

Crédit Foncier (c^{te} 308 spécial)

Mars 1919. En caisse	33 55
Remboursement. 1 Ouest nouv.	496 »
5 Yunnan	2.484 60
10 Afrique	4.994 85
Total	8.009 »
Nous avons acheté pour 168 fr. de Rentes françaises	2.988 15
En caisse (mars 1920)	5.020 85

En mars 1920, nous avons souscrit pour 250 fr. de rentes à l'Emprunt National.

Nous avons toujours une créance de 449 fr. 15 sur les héritiers Simonnot.

Nous devons à Fromm, à fin 1919. 500 fr.

AVIS IMPORTANT

Les confrères qui trouveraient des erreurs dans le tableau de Retraites sont priés d'en informer le Président pour qu'elles ne se reproduisent pas dans le prochain *Bulletin*.

COMPTES DE LA CORPORATION

RECETTES

Cotisations des membres honoraires	200 »
— d'un correspondant	5 »
Total	<u>205 »</u>

DÉPENSES

	Caisse	Crédit industriel
Impressions et envoi des <i>Bulletins</i>	1.282 70	
Loyer du siège social et étrennes	100 »	32 »
Aumônerie	500 »	
Location de salles	70 »	
Diners, invitations et suppléments	237 50	7 »
Messes des réunions mensuelles	10 »	
Achat de meuble	70 »	
Impressions, correspondance, déplacements et divers	192 49	28 05
Part dans les honoraires de l'avocat		100 »
Totaux	<u>2.462 60</u>	<u>167 05</u>
	167 05	
Ensemble	2.629 65	
Les recettes étant de 205 fr.	205 »	

Il reste un déficit de 2.424 65
 dont les 3/4, soit 1.818 fr. 51, à la charge du Syndicat des Journalistes, et 1/4, soit 606 fr. 14, à la charge de celui des Écrivains, qui, depuis l'établissement des comptes, a versé cette somme au Syndicat des Journalistes.

COMPTES DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE

RECETTES

	Caisse	Crédit industriel
Avoir au 1 ^{er} janvier 1919	1.060 25	1.103 33
5 rachats	125 "	
1 don.	20 "	
1 cotisation 1913	3 "	
3 — 1914	9 "	
9 — 1915	27 "	
9 — 1916	27 "	
11 — 1915	33 "	
18 — 1918	54 "	
134 — 1919	402 "	
Agios		5 85
Intérêts des fonds placés		250 "
Dotation de Bernou (abandon de sa pension annuelle)		500 "
Subvention du Syndicat des Ecrivains		75 "
Cotisations des syndiqués pensionnés		87 "
Total	1.760 25	2.021 18

DÉPENSES

	Caisse	Crédit industriel
Secours à un confrère	50 "	
Messes pour des confrères décédés : 105 à 3 fr. (*)	315 "	
Avance au Syndicat des Journalistes (voir note)	1.038 60	
Frais d'administration	50 "	
Divers		6 65
Achat de rente 5 ^o / ₁₀₀ 1918		897 80
Allocation de décès (M. Laya)		200 "
Part dans les honoraires de l'avocat		100 "
Part des appointements de l'employé		100 "
Avance au Synd. des Journalistes (honor. de l'avocat)		200 "
Total	1 453 60	1.504 45
Avoir au 1 ^{er} janvier 1920	306 65	516 73

Pour régulariser la situation, nous avons versé, depuis l'établissement des comptes, la part revenant aux *Ecrivains* dans l'actif de la Caisse.

Le *Syndicat des Journalistes* nous a remboursé ce qu'il nous devait.

(*) MM. Nicoleau, Durand, Ed. Drumont, de Ricault d'Héricault, Bourges, E. Rivière, Bouvattier, Fr. Bazin, H. Bazire, du *Syndicat des Journalistes* (six messes pour chacun).

MM. Thorel, Mgr Constans, Dumesnil, baron de Villebois-Mareuil, comte de Colleville, baron du Theil, Mithouard, du *Syndicat des Ecrivains* (six messes pour chacun).

MM. le baron de Touge, D^e Tessier, de Tarnieux, de Larnage, D^e Dauchez, vicomte de Laitre, comte de Chateaubriand, membres honoraires de la Corporation (une messe pour chacun).

MM. Biétry, qui avait cessé tous rapports avec le *Syndicat*, et M. Miraut, dont l'admission n'était pas définitive, une messe pour chacun.

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS
CAISSE DES RETRAITES (C^{te} 3747 G. Ind.)

Etat des Syndiqués ayant un droit soit acquis, soit éventuel, à la pension

LES 47 PREMIERS SYNDIQUÉS SONT PENSIONNÉS EN 1920

Les 41 premiers pensionnés sont rachetés de leur cotisation annuelle (C. DE R.)

Le — placé après les noms indique les rachetés de la Caisse de Prévoyance
 L' * — — — — — de la Caisse des Retraites

N ^o d'ordre	N ^o au reg. mat ^{re}	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART DU DROIT
1	3	Louis de Benque	Fondateur	24 janvier 1830	1901
2	4	H. Gibert	—	2 mai 1836	—
3	5	Oscar Havard	—	24 mai 1845	—
4	7	Dupuy	—	17 août 1844	—
5	8	Fromm	—	21 mars 1845	—
6	9	Baron Tristan Lambert	—	16 février 1846	—
7	11	G.-C. Lavergne	—	16 juillet 1847	1902
8	14	Borrelly de Kervélegan	—	16 juillet 1848	1903
9	18	Mehlin	5 janvier 1888	16 novembre 1850	—
10	20	Danis —	5 mars 1891	20 mars 1847	1906
11	21	Jules Delahaye	10 avril 1890	5 mai 1851	—
12	22	Vincent	14 avril 1887	9 juin 1851	—
13	23	Baron de Bernon —	2 janvier 1890	11 septembre 1851	—
14	25	P. Aimé-Paillard —	Fondateur	1 ^{er} avril 1852	1907
15	26	Victor Taunay —	—	20 juillet 1852	—
16	27	A. Béchet —	2 mai 1890	27 juillet 1852	—
17	28	Depoin —	Fondateur	17 janvier 1853	1908
18	30	A. Loth	11 décembre 1893	16 décembre 1842	—
19	32	Arsac —	3 juin 1894	2 avril 1851	1909
20	33	H. Durrieux	7 janvier 1892	25 septembre 1854	—
21	34	A. Tastevin de Nouvel	Fondateur	17 février 1855	1910
22	35	Octave Chambon —	—	25 avril 1855	—
23	36	Viton de Thorame —	26 mai 1895	23 septembre 1843	—
24	37	Louis Colin —	2 juillet 1895	20 mars 1847	—
25	38	Nicoullaud —	7 novembre 1895	3 mars 1854	—
26	39	Bertrin —	5 décembre 1895	7 juillet 1851	—
27	41	Gabriel Hocart —	5 mars 1895	24 mai 1856	1911
28	43	Croisille —	7 janvier 1892	1 ^{er} juin 1857	1 ^{er} juin 1912
29	47	de Taberne —	6 mai 1897	31 mars 1859	31 mars 1914
30	48	Vicomte de Romanet	2 janvier 1893	8 juillet 1859	8 juillet 1914
31	50	Narsy (Scarpattet)	4 janvier 1894	25 septembre 1860	25 septembre 1915
32	52	Richardet	5 novembre 1891	28 novembre 1860	28 novembre 1915
33	54	P. Huet Saint-Pol	7 avril 1892	10 janvier 1861	10 janvier 1916
34	55	P. Tailliez	Fondateur	3 mars 1861	3 mars 1916
35	56	de la Tourasse	3 novembre 1896	19 juin 1861	19 juin 1916
36	58	Barnola —	Fondateur	17 septembre 1861	17 septembre 1916
37	59	Verdun	7 février 1889	2 novembre 1861	2 novembre 1916
38	60	Joseph Mollet —	2 mai 1889	18 juin 1862	18 juin 1917
39	61	de Martrin-Donos —	9 avril 1896	12 décembre 1862	12 décembre 1917
40	62	Loire —	14 avril 1887	26 avril 1863	26 avril 1918
41	63	Dr Larrieu —	8 janvier 1891	29 mai 1863	29 mai 1918
42	65	Blanc	1 ^{er} avril 1897	18 décembre 1863	18 décembre 1918
43	66	H. de Cardonne (6 janv. 13)	6 janvier 1898	15 janvier 1851	22 juin 1919
44	67	Geoffroy de la Mothe (10 mars 13)	10 mars 1898	15 janvier 1850	22 juin 1919
45	68	Pigelet (12 mai 13)	12 mai 1898	20 janvier 1850	22 juin 1919
46	69	Lhopital (1 ^{er} déc. 13)	1 ^{er} décembre 1898	16 février 1854	1 ^{er} janv. 1920
47	70	G. Latouche (16 janv. 14)	6 janvier 1898	6 septembre 1849	15 mars 1920
48	71	Paul Pouyé —	2 février 1899	25 octobre 1852	2 février 1914
49	72	Savattier —	—	13 novembre 1855	—
50	74	Hostin —	6 juillet 1899	3 janvier 1856	6 juillet 1914
51	75	G. Jollivet —	1 ^{er} février 1900	18 octobre 1842	1 ^{er} février 1915

N° d'ordre	N° au reg. mat ^{re}	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DEPART DU DROIT
52	75	C. Pillot (<i>Camilius</i>) — *	7 juin 1900	27 juin 1859	7 juin 1915
53	78	de Gailhard-Bancel	11 avril 1901	1 ^{er} novembre 1849	11 avril 1916
54	79	Fournier (abbé) — *	—	27 mars 1859	—
55	80	Gaudeau (abbé) — *	17 mai 1902	24 septembre 1854	17 mai 1917
56	81	Rallet de Lavermont *	7 juin 1900	1 ^{er} août 1862	1 ^{er} août 1917
57	82	Audollent	2 février 1899	7 août 1862	7 août 1917
58	83	Poulin (abbé)	12 juillet 1898	1 ^{er} septembre 1862	1 ^{er} septembre 1917
59	84	Servoix — *	6 novembre 1902	16 novembre 1862	16 novembre 1917
60	85	Maurice Talmeyr	8 janvier 1903	17 mars 1850	8 janvier 1918
61	86	Froment (abbé) — *	—	30 mai 1861	—
62	87	Jaudouneuc	6 juillet 1899	27 janvier 1863	27 janvier 1918
63	88	Flornoy	—	19 juin 1860	—
64	91	Loutil (abbé) (<i>Pierre l'Ermite</i>)	10 mars 1900	17 novembre 1863	17 novembre 1918
65	92	Bourguet	3 décembre 1903	2 juin 1863	3 décembre 1918
66	94	Vicomte de Wall	7 juin 1900	14 février 1864	14 février 1919
67	95	Blanchon	23 avril 1904	14 mars 1856	23 avril 1919
68	96	Feron-Vrau	7 juin 1900	17 mai 1864	17 mai 1919
69	97	Bertrand de Lafotte	11 avril 1901	20 août 1864	20 août 1919
70	98	de Bar — *	7 juin 1896	10 décembre 1864	10 décembre 1919
71	99	Gabriel Sallé — *	15 décembre 1904	1 ^{er} avril 1860	15 décembre 1919
72	100	Maire	8 janvier 1891	22 janvier 1865	22 janvier 1920
73	101	Duché	10 février 1905	29 juin 1861	10 février 1920
74	102	G. Loth (<i>Stanislas de Hollande</i>)	19 avril 1905	22 mars 1853	19 avril 1920
75	103	Mercier	7 janvier 1904	26 avril 1865	26 avril 1920
76	104	Maurice Lasnier	10 mars 1898	16 octobre 1865	16 octobre 1920
77	105	de Roton (<i>Notor</i>)	7 février 1901	28 octobre 1865	28 octobre 1920
78	106	de Beaugregard	7 mai 1896	31 décembre 1865	31 décembre 1920
79	107	Gendrot	4 juillet 1889	4 janvier 1866	4 janvier 1921
80	108	Papillon	6 avril 1893	5 juin 1866	5 juin 1921
81	109	Ardant (<i>Jean Limosin</i>) — *	13 juin 1897	6 juin 1866	6 juin 1921
82	110	Morand	29 octobre 1906	21 décembre 1849	29 octobre 1921
83	111	Bertoye (<i>Franc</i>)	—	22 mai 1857	—
84	112	Boivin	29 janvier 1906	18 novembre 1866	18 novembre 1921
85	113	Duranthon	13 juin 1897	11 décembre 1866	11 décembre 1921
86	114	Gouzien (<i>Jean Pasqueref</i>)	7 juin 1896	31 janvier 1867	31 janvier 1922
87	115	de la Tour du Villard	20 avril 1907	13 novembre 1861	20 avril 1922
88	116	Tourmentin — *	19 mai 1907	5 novembre 1850	19 mai 1922
89	117	A. Perrin	4 octobre 1888	25 mai 1867	25 mai 1922
90	118	de Clercq	3 février 1891	13 octobre 1867	13 octobre 1922
91	119	Fossé d'Arcosse	19 avril 1905	29 octobre 1867	29 octobre 1922
92	120	P. Hervé	9 novembre 1907	47 janvier 1868	17 janvier 1923
93	121	G. Maze-Sencier	15 février 1908	16 mai 1866	15 février 1923
94	122	R. Devèze	16 mai 1908	31 janvier 1858	16 mai 1923
95	123	J. Bon — *	3 février 1895	15 février 1868	15 février 1923
96	124	de Rosnay *	6 janvier 1899	13 avril 1868	12 avril 1923
97	125	Nemoz	16 mai 1908	25 juillet 1867	16 mai 1923
98	126	Lacroix *	2 décembre 1897	23 mai 1868	23 mai 1923
99	127	Liagre	4 août 1905	24 juin 1868	24 juin 1923
100	128	L. Dumarché	9 novembre 1907	17 décembre 1868	17 décembre 1923
101	129	Lamapet	19 décembre 1908	10 juillet 1866	19 décembre 1923
102	130	d'Azambuja (<i>Diégo</i>)	6 janvier 1896	2 mai 1862	6 janvier 1924
103	131	Sarda — *	—	14 janvier 1869	14 janvier 1924
104	132	Jules Belorgey	16 janvier 1909	11 novembre 1852	16 janvier 1924
105	133	P. Pouillaud — *	20 mars 1909	5 octobre 1869	16 janvier 1924
106	134	Reynis	21 novembre 1908	10 juillet 1868	20 mars 1924
107	135	Jules Riché	23 janvier 1902	12 avril 1869	12 avril 1924
108	136	Fraenzel (<i>O. de Ferenzly</i>)	2 février 1899	5 août 1869	5 août 1924
109	137	E. Renaud	29 janvier 1906	16 octobre 1869	16 octobre 1924
110	138	Merlier — *	15 janvier 1910	2 décembre 1869	2 décembre 1924
111	139	G. Gabbolle	19 février 1910	11 juin 1864	15 janvier 1925
112	140	de Soye	29 janvier 1906	22 août 1863	19 février 1925
113	141	Le Monnier	20 avril 1907	21 mars 1870	21 mars 1925
114	142	François Veuillot	13 décembre 1905	31 mars 1870	31 mars 1925
115	143	Victor Lespine	18 juin 1910	31 mai 1870	31 mai 1925
116	144	Chaillant — *	19 décembre 1908	24 octobre 1868	18 juin 1925
117	145	Méllisson —	—	21 juin 1870	21 juin 1925

N° d'ordre	N° au reg. mat ^a	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART DU DROIT
118	146	Jeanne — *	13 décembre 1900	13 novembre 1870	13 novembre 1926
119	147	Chastrusse	6 octobre 1910	1 ^{er} octobre 1862	6 octobre 1926
120	148	R. Lecerf	17 décembre 1909	8 janvier 1871	8 janvier 1926
121	149	d'Ortho	18 octobre 1900	19 janvier 1871	19 janvier 1926
122	150	Larigaldi —	21 janvier 1911	21 mai 1870	21 janvier 1926
123	151	Faure — *	5 octobre 1899	27 janvier 1871	27 janvier 1926
124	152	A. Monnot	18 février 1911	13 octobre 1862	18 février 1926
125	153	L. Hosotte	—	8 juin 1871	—
126	154	de Lannoy	15 avril 1911	20 octobre 1869	15 avril 1926
127	155	Rubat du Morac	5 novembre 1903	15 juillet 1871	16 juillet 1926
128	156	Cavalier — *	11 janvier 1900	1 ^{er} septembre 1871	1 ^{er} septembre 1926
129	157	Nourisson	4 mai 1899	2 octobre 1871	2 octobre 1926
130	158	de Montardy	13 décembre 1905	13 octobre 1871	13 octobre 1926
131	159	L. Brun	20 octobre 1911	13 octobre 1862	20 octobre 1926
132	160	G. Latil — *	16 décembre 1911	4 juin 1868	16 décembre 1926
133	161	G. Pon	20 janvier 1912	12 juin 1857	20 janvier 1927
134	162	D ^r Le Fur	6 mai 1897	12 janvier 1872	12 janvier 1927
135	163	Coudy	31 mai 1906	18 février 1872	18 février 1927
136	164	C ^r H. de France — *	7 janvier 1901	16 mars 1872	16 mars 1927
137	165	J. Hastings —	26 janvier 1907	17 juillet 1872	17 juillet 1927
138	168	Fournel (Pierre Lenord) — *	11 avril 1908	14 novembre 1872	14 novembre 1927
139	169	H. Brun (Guy des Roncières) *	6 octobre 1910	30 novembre 1872	30 novembre 1927
140	170	Marsac	14 avril 1908	9 décembre 1872	9 décembre 1927
141	171	Haudot	16 décembre 1911	24 avril 1872	24 avril 1927
142	172	Marie	30 mai 1908	31 mars 1872	30 mai 1928
143	173	A. Redier — *	11 avril 1908	7 juillet 1873	7 juillet 1928
144	174	Guèze —	24 novembre 1906	29 juillet 1873	29 juillet 1928
145	175	Gautherot	19 février 1910	—	—
146	176	Béchet — *	10 février 1905	22 août 1873	22 août 1928
147	177	L. Galle —	3 septembre 1905	21 novembre 1873	21 novembre 1928
148	178	Maurice Malou	19 novembre 1910	12 janvier 1874	12 janvier 1929
149	179	Desgranges	17 décembre 1910	—	—
150	180	Chailloux	12 décembre 1907	20 février 1874	20 février 1929
151	181	Ch. Touzery	28 février 1914	4 octobre 1863	28 février 1929
152	182	Ph. Marquis	28 mars 1914	27 juillet 1853	28 mars 1929
153	183	Zamanski	12 décembre 1907	20 mai 1874	20 mai 1929
154	184	Abbe Wetterlé	9 juin 1914	(?)	9 juin 1929
155	185	E. Latil — *	16 décembre 1911	11 juin 1874	12 juin 1929
156	186	Bidou	11 janvier 1911	28 juin 1874	28 juin 1929
157	187	L. Guérif —	20 mars 1909	9 juillet 1874	9 juillet 1929
158	188	Grappin	19 mars 1910	22 juillet 1874	22 juillet 1929
159	189	P. Bacconnier	15 février 1908	8 octobre 1874	8 octobre 1929
160	190	de Maricourt	23 avril 1904	4 décembre 1874	4 décembre 1929
161	191	Ch ^r Collin	19 décembre 1914	27 juillet 1853	19 décembre 1929
162	194	J.-B. Touzery	28 mars 1914	19 février 1875	19 février 1930
163	195	Antoine Martin — *	—	22 février 1875	22 février 1930
164	196	Couñil	20 mars 1909	28 mai 1875	28 mai 1930
165	197	Hamon	20 mai 1911	12 août 1875	12 août 1930
166	198	Praviel	6 octobre 1900	18 octobre 1875	18 octobre 1930
167	199	Lacaud	18 mars 1911	20 octobre 1875	20 octobre 1930
168	200	P. Damez	27 octobre 1915	7 janvier 1861	27 octobre 1930
169	201	H. Reverdy	27 octobre 1915	25 août 1866	27 octobre 1930
170	202	H. Desmarests (P. de Maigremont)	—	7 août 1873	—
171	203	Grimaud	2 janvier 1916	27 juillet 1864	2 janvier 1931
172	204	Cordonnier	—	8 avril 1870	—
173	205	Duplessis	19 mars 1916	11 octobre 1860	19 mars 1931
174	206	Vanneufville	15 avril 1916	26 avril 1860	15 avril 1931
175	207	P. Bailly	16 janvier 1909	23 mai 1876	23 mai 1931
176	208	Ramez (Ludovic Rémon)	6 octobre 1910	—	—
177	209	Quérault	20 janvier 1912	3 août 1876	3 août 1931
178	210	Ponthière *	6 novembre 1902	17 septembre 1876	17 septembre 1931
179	212	P. Bouet	20 mars 1909	2 avril 1877	2 avril 1932
180	213	Rochette (Yan)	23 avril 1904	23 avril 1877	23 avril 1932
181	214	Diègne d'Halluin	20 mai 1911	28 juin 1877	28 juin 1932
182	215	Joseph Denais	4 décembre 1902	10 août 1877	10 août 1932
183	217	Jules Eloy	21 avril 1914	26 janvier 1878	26 janvier 1933

N° d'ordre	N° au reg. mat.	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART DU DROIT
184	218	Le Roux de Selien	14 juin 1902	15 mars 1878	15 mars 1933
185	219	Ebrard — *	19 mai 1911	2 mai 1878	2 mai 1933
186	220	Général Petetin	10 juin 1918	23 décembre 1851	10 juin 1933
187	221	J. Guiraud	—	(?)	—
188	222	A. Lefebvre	—	7 mars 1864	—
189	223	Champenois	—	4 octobre 1870	—
190	224	Schuermans	—	13 novembre 1872	—
191	225	Vergnet	—	26 septembre 1873	—
192	226	Joseph Grave	15 janvier 1910	19 août 1878	19 août 1933
193	227	L. Hugonard	28 mars 1914	17 octobre 1878	17 octobre 1933
194	228	Bietrix (<i>Taucrède de Vison</i>) — *	7 janvier 1901	17 décembre 1878	17 décembre 1933
195	229	L. Bethleem	23 mai 1919	7 avril 1869	23 mai 1934
196	230	B. Hastings — *	21 avril 1914	24 avril 1879	24 avril 1934
197	231	de Lacoste	30 mai 1913	4 octobre 1879	4 octobre 1934
198	232	Lissorgues	28 mars 1914	21 février 1880	21 février 1935
199	233	Rousseau	8 octobre 1908	5 mai 1880	5 mai 1935
200	234	Pebeyre (R.) *	17 mai 1902	5 juin 1880	5 juin 1935
201	235	P. Dubié	18 février 1911	20 juillet 1880	20 juillet 1935
202	236	Eblé	—	31 juillet 1880	31 juillet 1935
203	237	Chaillouet	16 janvier 1909	21 septembre 1880	21 septembre 1935
204	238	Perrin	6 octobre 1910	25 septembre 1880	25 septembre 1935
205	239	Charon	17 juin 1911	25 octobre 1880	25 octobre 1935
206	240	Equoy	20 octobre 1911	27 novembre 1880	27 novembre 1935
207	241	J.-J. Tourret (<i>Jean-Jacques</i>)	14 février 1914	11 avril 1881	11 avril 1936
208	242	R. Couteau	8 juillet 1916	22 avril 1881	22 avril 1936
209	243	E. Delahaye	23 mai 1919	30 juin 1881	30 juin 1936
210	244	P. Ladoué	27 mars 1915	4 juillet 1881	4 juillet 1936
211	245	Nicolle	20 octobre 1911	14 octobre 1881	14 octobre 1936
212	246	Piot — *	7 janvier 1904	1 ^{er} novembre 1881	1 ^{er} novembre 1936
213	247	Beauchamp	9 juin 1914	16 novembre 1881	16 novembre 1936
214	248	Paul Parsy — *	18 janvier 1908	25 février 1882	25 février 1937
215	249	René Martin	20 mars 1909	19 mai 1882	19 mai 1937
216	250	Paul Devigne	15 février 1908	24 janvier 1883	24 janvier 1938
217	251	J. Jacques	5 novembre 1903	13 février 1883	13 février 1938
218	252	R. Poisson	30 mars 1913	17 avril 1883	1 ^{er} avril 1938
219	253	Grégoire	20 octobre 1911	7 avril 1883	7 avril 1938
220	254	Michelin —	15 février 1908	27 avril 1883	27 avril 1938
221	255	G. Havard	avril 1912	9 septembre 1883	9 septembre 1938
222	256	E. Jacquet	2 avril 1913	7 décembre 1883	7 décembre 1938
223	257	Griès	26 mai 1911	27 décembre 1883	27 décembre 1938
224	258	Rochelle	16 décembre 1911	?	?
225	259	E. Rouquette	20 janvier 1912	18 février 1884	18 février 1939
226	260	R. Bazin	23 mai 1919	4 mai 1884	4 mai 1939
227	261	Dassonville	17 décembre 1910	24 avril 1884	24 avril 1939
228	262	A. Tavernier — *	14 février 1914	22 août 1884	22 août 1939
229	263	Auzillon	14 février 1914	17 mai 1885	17 mai 1940
230	264	Joseph Picavet *	15 février 1908	30 juin 1885	30 juin 1940
231	265	Gilly	juillet 1902	10 février 1886	10 février 1941
232	266	Massis	27 mars 1915	15 avril 1886	15 avril 1941
233	267	Terrière	8 octobre 1908	25 juillet 1886	25 juillet 1941
234	268	Poncet (<i>Vindex</i>)	27 mars 1915	13 octobre 1886	13 octobre 1941
235	269	Legal	17 juin 1911	25 octobre 1886	25 octobre 1941
236	270	J.-M. Maucière	23 juin 1917	21 avril 1887	21 avril 1942
237	271	Lequette	27 mars 1915	4 juillet 1887	4 juillet 1942
238	272	Massiani — *	28 mars 1914	1 ^{er} juillet 1887	1 ^{er} juillet 1942
239	273	R. Bernard	28 mars 1914	14 mai 1888	14 mars 1943
240	274	P. Richard	23 juin 1917	25 novembre 1892	25 novembre 1947
241	275	Cuvilliez (<i>Jacques Delsaux</i>)	4 mars 1916	29 juin 1893	29 juin 1948
242	276	Charles Pichon	15 avril 1920	17 octobre 1893	—
243	277	Sassé	—	26 décembre 1893	—
244	278	Canat	—	2 octobre 1874	—
245	279	Bucaille (Victor)	—	26 juillet 1890	—
246	280	Hanot d'Hartoy	—	17 mars 1892	—

État des Pensions en 1919

COMPTE 3747 AU CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

N.º bordereau	N.º matric.	NOMS ET PRÉNOMS	DATE	1 ^{er} SEMESTRE	2 ^e SEMESTRE	OBSERVATIONS
			DE LA PENSION	1919	1919	
1	3	Louis de Benque	1901	250	250	
2	4	Henri Gibert	—	250	250	
3	5	Oscar Havard	—	250	250	
4	7	Dupuy	—	250	250	
5	8	Fromm (<i>pension réservée</i>)	—	"	"	
6	9	Baron Tristan Lambert	—	250	250	
7	11	G.-C. Lavergne	1902	250	250	
8	14	Borrelly de Kervélégan	1903	250	250	
9	18	Méhlin	—	250	250	
+	19	Hervet	1905	250	250	Décédé (fin déc. 1919).
10	20	Danis	1906	250	250	
11	21	Jules Delahaye	—	250	250	
12	22	Vincent	—	250	250	
13	23	Baron de Bernon	—	250	250	Versée à Prévoyance.
14	25	P. Aimé-Paillard	1907	250	250	
15	26	Victor Taunay	—	250	250	
16	27	Béchet	—	250	250	
17	28	Depoin	1908	250	250	
18	30	A. Loth	—	250	250	
19	32	Arsac	—	250	250	
20	33	H. Durrieux	—	250	250	
21	34	A. Tastevin de Nouvel	1910	250	250	
22	35	O. Chambon	—	250	250	
23	36	Viton de Thorame	—	250	250	
24	37	Louis Colin	—	250	250	
25	38	Nicoulaud	—	250	250	
26	39	Bertrin	—	250	250	
27	41	Gabriel Hocart	1911	250	250	
28	43	Croisille	1 ^{er} juin 1912	250	250	
29	47	de Taberne	31 mars 1914	250	250	
30	48	Vicomte de Romanet	8 juil. 1914	250	250	
31	50	Narsy (Scarpatett)	25 sept. 1915	250	250	
32	52	Richardet	28 nov. 1915	250	250	
33	54	Huet Saint-Pol	10 janv. 1916	250	250	
34	55	Paul Taillicz	3 mars 1916	250	250	
35	56	de la Tourasse	19 juin 1916	250	250	
+	57	de Seilhae	7 août 1916	250	250	Décédé 15 mars 1920.
36	58	Barnola	17 sept 1916	250	250	
37	59	Verdun	2 nov. 1916	250	250	
38	60	Joseph Mollet	18 juin 1917	250	250	
39	61	de Martrin-Donos	12 déc. 1917	250	250	
40	62	Loire	26 avril 1918	250	250	
41	63	Larrieu	29 mai 1918	250	250	
42	65	Blanc	18 déc. 1918	266	250	
43	66	de Cardonne	22 juin 1919	"	260	
44	67	G. de la Mothe	—	"	260	
45	68	Pigelet	—	"	260	
				10.766	11.530	= 22.296 francs.

Par décision du bureau, dorénavant, les frais d'envoi seront à la charge des retraités, ils seront prélevés sur le montant de la pension de retraite.

Pour diminuer ces frais, les confrères retraités, ayant un compte courant dans un établissement de crédit, sont priés d'en informer le Président, en lui indiquant le numéro dudit compte, ce qui permettra d'en faire le virement par un chèque barré, de même pour ceux ayant un compte de chèques postaux.

CAISSE DES RETRAITES. — Tableau et Mouvement des Valeurs pendant l'année 1919

Les valeurs inaliénables sont déposées au Crédit Foncier. (Clauses spéciales du règlement.)
Les valeurs aliénables sont déposées au Crédit industriel. Tous les récépissés sont entre les mains du Président

LISTE ET NOMBRE des VALEURS	SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1919		Total général des revenus encaissés en 1919	ÉCHÉANCES des COUPONS	REMBOURSEMENT ET ACHAT DES VALEURS			LISTE ET NOMBRE DES VALEURS FIN DÉCEMBRE	Total général des revenus prévus pour 1920	OBSERVATIONS
	Revenus annuels Par titre	Total général des revenus à percevoir			Nombre	Montant des Rembour- sements	Montant des Achats			
OBLIGAT. inaliénables.			Solde	1918 au C. F.						
55 Ouest anc.	14 40	783 74	391 87	Janv.-Juil.	»	33 55	»	55 Ouest anc.	783 74	
50 — nouv.	14 40	712 50	608 24	Avril-Octob.	1	406 »	»	49 — nouv.	698 24	
61 Réunion (3 0/0 1907).	14 40	869 24	869 24	Juin-Décemb.	»	»	»	61 Réunion.	869 24	
60 Bone-Guelma.	14 40	855 »	1.282 50	Févr.-Août.	»	»	»	60 Guelma.	855 »	
60 Est-Algérien.	14 40	855 »	1.292 50	Janv.-Juillet.	»	»	»	60 Est-Algérien.	855 »	
549 Yunnan-Chine.	14 40	7.395 74	7.331 58	Avril-Octobre.	5	2.484 60	»	514 Yunnan.	7.323 74	
601 Afr. Occid.	15 »	9.015 »	9.022 50	—	10	4.994 85	»	591 Afr. Occid.	8.865 »	
Emprunts Fr. 4 et 5 0/0.		2.698 »	2.651 »	par trimestres.				Rentes Fr. 4 et 5 0/0	2.600 »	
REVENUS par C. F.		22.584 22	23.529 43			8.009 »	2.988 15		22.849 86	
VALEURS aliénables C. F.				En caisse C. F.		5.620 85				
Oblig. Crédit Foncier.		150 »	178 59	par trimestres.				Obl. Cr. Foncier.	150 »	
Danois 3 1/2 1901, 140.	17 50	210 60	232 26	Janv.-Juillet.	»			Danois 3 1/2 1901.	232 26	
Danois 3 1/2 1903.		144 20	57 73	Févr.-Août.	»			6 Danois 3 1/2 1903.	114 20	
Emprunts Fr. 5 0/0.		670 »	670 »	par trimestres.			»	Rentes Fr. 5 0/0.	670 »	
TOTAUX...		23.739 02	24.668 01						24.016 36	

SYNDICAT DES JOURNALISTES

EFFECTIF (1919)	250
6 <i>décédés</i> et 6 <i>démissionnaires</i> dans l'année	12
	<hr/> 238
Admis dans l'année	8
EFFECTIF (1920)	<hr/> 246

6 Syndiqués décédés

MM. H. BAZIRE, 23 juillet 1919.
MIRAUT, mort au champ d'honneur.
LAYA, 25 novembre 1919.
HERVET, décembre 1919.
DE SEILHAC, 13 mars 1920.
DOISNEL, 15 mars 1920.

6 démissionnaires en 1919

MM. BOUCHERIT.
GUÉRIN.
LE CHOLLEUX.
TROUILLET.
VIVIER.
HENRIOT (Maigrot).

8 Syndiqués admis en 1919

MM. DELAHAYE, 23 mai 1919.
BETHLEEM, —
L.-R. BAZIN, —
Ch. PICHON, 15 avril 1920.

MM. SASSÉ, 15 avril 1920.
CANAT, —
BUGAILLE (Victor), —
HANOT D'HARTOY, —

5 Syndiqués ayant racheté, en 1919, leur cotisation annuelle de 12 fr. du Syndicat

RACHAT OBLIGATOIRE (100 fr.)
pour les Sociétaires au moment de leur
entrée en jouissance de la pension
Néant.

5 RACHATS FACULTATIFS :
100 fr. (Sociétaires admis avant
le 25 mars 1905) :
FAURE, PONTHIÈRE.
200 fr. (Sociétaires admis depuis) :
EBBARD, REDIER, TAVERNIER.

5 Syndiqués ayant racheté, en 1919, leur cotisation annuelle de 3 fr. de la Caisse de Prévoyance, en versant une fois pour toutes 25 fr.

MM. EBBARD, GALLE, GUÈZE, REDIER et TAVERNIER.

Les rachats des différentes Caisses ont été supprimés à dater du 23 juin 1919, par décision de l'Assemblée générale extraordinaire.

Les rachats indiqués plus haut avaient été effectués avant la réunion de cette Assemblée générale extraordinaire.

Par suite de décès, ont été admis à la pension de retraites :

En 1919 : MM. PIGELET, DE CARDONNE, G. DE LA MOTHE;
En 1920 : M. L'HOPITAL (1^{er} janvier), M. LATOUCHE (15 mars).

CHEMINS DE FER

Seuls, les 210 premiers membres inscrits à la Caisse des Retraites, classés par ordre d'admission, ont droit aux cartes et billets à demi-tarif sur tous les réseaux, cartes valables pour un an, six ou trois mois, pour un ou plusieurs réseaux. (Voir barème des prix sur le supplément du *Bulletin* envoyé à tous les confrères).

BULLETINS DE VOTE

SYNDICAT des JOURNALISTES FRANÇAIS

CORPORATION des PUBLICISTES CHRÉTIENS

Membres sortants rééligibles :-

MM. DE LA TOUR DU VILLARD,
J. MOLLET.

Membres à remplacer :

MM. H. BAZIRE, décédé ;
O. HAVARD, démissionnaire ;
A.-S. JEANNE, démissionnaire.

Membres proposés :

MM. Paul VERGNET, rédacteur en chef de la *Libre Parole* ;
Général PÉREUX, rédacteur à la *France Militaire* pendant 23 ans ; à la *Croix* et à la *Libre Parole* ;
Henri MASSIS, rédacteur en chef de la *Revue Universelle*, ancien secrétaire de la rédaction de l'*Opinion*.

Membres sortants rééligibles :

M^{rs} BAUBRIART ; MM. J. MOLLET ;
MM. Paul BOUBERT ; A. POIZAT ;
Henri BONDEAUX ; Gabriel SALLÉ.

Membres proposés :

MM. le baron DE WITTE, collaborateur de la *Revue des Deux-Mondes*, ancien vice-président du Syndicat des Écrivains Français ;
Paul HAREL, ancien directeur de la *Quinzaine*, membre du Conseil du Syndicat des Écrivains ;
Alfred MICHELIN, rédacteur à la *Croix*.

BULLETIN A DÉCOUPER POUR LE VOTE

Pour le vote par correspondance, insérer dans une enveloppe fermée portant extérieurement le nom du votant et adresser DIRECTEMENT à M. le Président, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris.

BULLETIN A DÉCOUPER POUR LE VOTE

Pour le vote par correspondance, insérer dans une enveloppe fermée portant extérieurement le nom du votant et adresser DIRECTEMENT à M. le Président, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris.

BIBLIOTHÈQUE
Cotes du Nord
11-384
1920

BULLETIN
DE LA
CORPORATION
DES
PUBLICISTES CHRÉTIENS

ET DES
SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

2^e SÉRIE — N^o 128

Mai à Juillet 1920



**AU BUREAU-PERMANENCE
PARIS**

11, RUE DU PRÉ-AUX-CLERCS (VII^e)

Prix : 5 francs, pour les personnes n'appartenant pas à la Corporation

BULLETIN

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créée le 25 Mars 1886

2 ^e SÉRIE N° 128	SIÈGE SOCIAL : 76, rue des Saints-Pères BUREAU et PERMANENCE : 11, rue du Pré-aux-Clercs PARIS	Mai à Juillet 1920
--------------------------------	--	--------------------

CONVOICATIONS

En raison des vacances, nos réunions mensuelles sont suspendues. La prochaine messe de la Corporation aura lieu le 3 octobre et le prochain dîner le 7 octobre. Une circulaire sera envoyée à nos Confrères, afin de confirmer ces dates et de leur indiquer avec le nom de la personnalité invitée à notre dîner l'adresse du restaurant où il aura lieu.

Mais nous rappelons que cette circulaire sera tout à fait exceptionnelle. L'énormité des frais de poste et d'impression nous interdit désormais de telles dépenses. En principe on devra lire soigneusement le « Bulletin » où seront insérées toutes les communications qui intéressent nos Confrères, et notamment les convocations.

Le même souci d'économie nous force à demander aux membres de la Corporation de joindre un timbre aux lettres pour lesquelles ils désirent une réponse.

CHRONIQUE

Le Pèlerinage de la Corporation

A MONTMARTRE

Nos confrères étaient fort nombreux le dimanche 13 juin à Montmartre, réunis au pied du Saint-Sacrement, à la messe de 11 heures qui fut dite à leur intention. M. René Bazin, président de la Corporation, était au premier rang, ayant à ses côtés M. Tastevin de Nouvel, président du Syndicat des journalistes, et le Général Canonge, vice-président du Syndicat des Écrivains.

Notre aumônier, le R. P. Janvier, prononça une allocution de circonstance. Il nous dit que le Cœur de Jésus,

siège et source de toutes les vertus, l'est par conséquent de cette vertu dont nous avons un besoin si spécial, la force. A lui, plus qu'à tout autre, s'appliquent ces paroles par lesquelles nous honorons volontiers les martyrs et les saints : « Vous avez fait preuve de virilité parce que votre cœur s'est montré plein de force et de fermeté. » Notre-Seigneur a manifesté la force de son cœur tout au long de sa vie, très particulièrement au cours de sa Passion. Il l'a manifestée encore et surtout à l'heure de sa mort, après une agonie atroce, où rien n'était venu tempérer la souffrance infinie que seul pouvait ressentir un Dieu. Au moment de succomber, il trouvait encore la possibilité d'élever une voix si puissante, si éclatante que

le soldat qui veillait au pied de sa croix n'hésitait pas à proclamer sa divinité. Et cette vertu de force il ne la garda point pour lui : vivant ou mort, il l'a communiquée à ses apôtres, au bon larron, à Madeleine, à saint Jean, à la Vierge, sa Mère etc..., il n'a cessé de la communiquer à tous ceux qui dans l'histoire furent véritablement des forts et d'abord aux martyrs.

Demandons-lui de nous en faire part à nous qui sommes soumis par vocation à tant d'épreuves, à tant de contradictions, aux difficultés d'un labeur épuisant, à une existence le plus souvent étroite et parfois précaire. Au milieu des obscurités, des tentations, des douleurs, des désespérances, réfugions-nous dans le Cœur de Dieu, afin qu'il nous donne le courage de poursuivre jusqu'au bout notre nécessaire effort. Et dès maintenant consacrons-nous à lui pour qu'il y ait contact perpétuel entre ce Cœur et le nôtre, échange entre lui si riche et nos cœurs si pauvres, pour que nous soyons des serviteurs toujours plus inlassables et plus utiles de la Vertu, du Bien, de la Patrie et de l'Eglise.

Ainsi mériterons-nous, ayant été associés à ses épreuves, d'être un jour associés à la gloire de Jésus.

Après que, dans le sanctuaire, devant l'autel, M. René Bazin, qu'entouraient MM le Général Canonge, Tastevin de Nouvel et le R. P. Janvier, eut lu la formule de consécration de la Corporation au Cœur du Maître, la bénédiction du Saint-Sacrement fut donnée par M. le chanoine Crépin, supérieur des chapelains de Montmartre, membre de la Corporation.

Assemblées Générales de la Corporation

Les Assemblées générales de la Corporation se sont tenues à notre siège social, 76, rue des Saint-Pères, le di-

manche 13 juin 1920, sous la présidence de M. René Bazin. Un grand nombre de nos Confrères y assistaient.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Sur la proposition de M. René Bazin, on décide, par acclamation, de modifier l'article 18 des statuts de la Corporation, et de porter de 18 à 21 le nombre des Membres du Conseil corporatif.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'Assemblée entend d'abord le très remarquable rapport que voici du Secrétaire général de la Corporation, M. François Veillot :

MES CHERS CONFRÈRES,

Les temps fébriles et lourds où nous vivons ne nous permettent pas de nous attarder au passé, si ce n'est pour en tirer des exemples et des leçons propres à éclairer l'avenir.

Vous m'excuserez donc de passer rapidement sur les douze mois vécus par notre Corporation, depuis la dernière assemblée générale.

Au surplus, les deux rapporteurs du Syndicat des Journalistes et du Syndicat des Ecrivains ont évoqué, dans leurs réunions respectives, la mémoire des disparus qui survivent au milieu de nous par leur âme et par leurs œuvres, ainsi que les travaux et les distinctions qui attestent tour à tour le labeur et le prestige de nos confrères.

Je ne reviendrai donc pas sur cette énumération, qui satisferait mon cœur au détriment de mon devoir.

Mon devoir est de préciser devant vous les problèmes qui s'imposent à notre sollicitude.

C'est pour les résoudre avec plus de pénétration et d'efficacité que notre Corporation, l'année dernière, a mis ses statuts remaniés en harmonie plus intime avec ses principes et son but : c'est pour la même raison que, trois semaines après

122

l'assemblée générale, elle se donnait un nouveau conseil, où de hautes personnalités catholiques prenaient place à côté de nos vétérans.

Et, à ce propos, laissez-moi, mes chers Confrères, exprimer l'émotion douloureuse avec laquelle, au lendemain de cette réunion constitutive, nous avons appris la mort d'un des membres que nous avions choisis. Je dois, à ce titre, évoquer ici le nom d'Henri Bazire ; et je dois le saluer encore à un autre titre : il achève la liste glorieuse de ceux des nôtres qui se sont immolés pour la patrie. Car, s'il ne tomba point sur le champ de bataille, il y respira ces gaz mortels et infâmes, qui devaient le tuer à petit feu, pendant une agonie interminable, héroïquement supportée, que dis-je ? admirablement offerte à Dieu !

De si grands sacrifices sont précisément de ceux qui nous guident et nous fortifient, dans l'accomplissement d'un devoir dont le caractère essentiel est de les prolonger et de les féconder.

Et c'est pourquoi nous avons tenu à en faire célébrer la splendeur et définir l'enseignement, par cet illustre chef de guerre que Dieu semble venger de l'ingratitude des hommes en lui réservant, dans les batailles de la paix, une sorte de maréchalat civique et social. Au cours d'une des soirées les plus imposantes et les plus lumineuses de nos annales, Castelnau nous a montré le peuple de France et marqué nos obligations envers lui.

Ce peuple, nous l'avons rencontré, un autre jour, dans la personne de ce militant du syndicalisme chrétien, qui sut devenir, au-dessus des lignes allemandes, un des conquérants de l'air et, dans les prisons lointaines, un des mainteneurs du moral français. En applaudissant Zirnheld, nous avons scellé l'alliance, sur le terrain de la doctrine sociale catholique, entre les artisans de la plume et les travailleurs du commerce et de l'atelier.

Le devoir envers la France, il ne s'arrête pas aux frontières de la France. Il va chercher plus loin les droits que nous avons à défendre et les amitiés qu'il nous revient d'entretenir. Aussi, attentifs à cette

double mission, tantôt nous prions soit un vaillant confrère, tel que Gautherot, qui battailla pendant la guerre en Syrie et en Palestine, soit un journaliste oriental, tel M. Psalty, qui défend le catholicisme à Constantinople, d'évoquer sous nos yeux les œuvres et les affections dont notre patrie a ensemencé les contrées du Levant ; tantôt nous exprimons notre admiration reconnaissante et amicale à toute une délégation brillante, accourue vers nous de ce pays qui, de tous nos alliés, s'étant montré le plus prompt, le plus héroïque et le plus douloureux, s'affirme aujourd'hui le plus fidèle : la Belgique !

C'est ainsi que tous nos diners, sans perdre leur douceur confraternelle, nous fournissent une occasion de rétemperer nos forces morales et d'exercer notre influence ; — tous, y compris mêmes ces réunions plus familiales, où nous fêtons les distinctions qu'un des nôtres, — hier, notre cher vice-président, Tastvin de Nouvel, — a méritées par son labeur et son dévouement.

Plus pénétrantes encore et plus vivifiantes, nos messes mensuelles nous procurent les clartés et les énergies nécessaires à notre apostolat corporatif. Aussi, au nom du bureau tout entier, je prie instamment nos confrères de ne se point priver d'un tel enseignement, ni d'un tel réconfort. Le nombre a grandi, des assidus à ces cérémonies discrètes ; il peut grandir encore. Notre aumônier, que je mentionne ici sans épithète, parce que ni vos cœurs ni sa renommée n'en ont besoin, nous donne l'exemple. Il se montre fidèle à nous partager le pain de la doctrine en même temps que ce pain de l'Eucharistie dont il nous parla avec une onction si forte et si émouvante, au cours de ses instructions sur les sacrements ; et, quand ses conférences de Notre-Dame l'obligent d'interrompre ses allocutions intimes, il nous délègue un de ses frères en religion, cette année le P. Vuillermet et le P. Chauvin, qui nous rappelèrent ces deux puissances, dont l'une éclaire nos efforts et dont l'autre les féconde, la foi et le sacrifice.

Et ce sont encore des générateurs d'ac-

tion, que ces entretiens qui se prolongent après la messe, tantôt absorbés par la vie intérieure de notre corporation, tantôt enrichis de quelque communication propre à l'affermir et à l'étendre, tels, cet hiver, les renseignements si précieux que nous apporta Mgr Lagier, sous-directeur de l'Œuvre d'Orient, sur ces affaires d'Asie-Mineure, que nous ne cessons de maintenir à notre ordre du jour.

Ces diverses réunions ne nous laissent qu'un regret : c'est de les voir restreintes à nos seuls confrères parisiens ; c'est-à-dire, en somme, à une minorité.

Par son recrutement, notre Corporation s'étend à toute la France ; par son action, elle se limite à Paris. Nos membres de province ne participent à sa vie que par des rencontres assez rares et par le lien de plus en plus ténu de ce *Bulletin*, que nos ambitions voudraient élargir et que nos ressources nous contraignent à diminuer.

Cette absence de rayonnement est indéniable, à tel point que notre président recevait naguère, d'un curé de la Loire, collaborateur d'un hebdomadaire de Roanne, une lettre où ce prêtre journaliste supplie M. René Bazin de fonder... notre association.

Le dernier conseil syndical a résolu de découvrir et d'appliquer des remèdes à une telle situation. Une commission a été nommée, qui, ne comprenant que trois membres, a deux fois plus de chances d'aboutir que si elle en comptait six. Dès la rentrée d'octobre, elle vous proposera des réalisations pratiques. Un premier projet, d'ailleurs, inspiré par notre président, est à l'étude : il s'agirait de promouvoir, chaque année, dans quelque centre intellectuel de province, une réunion, je ne dis pas un congrès, mais une modeste journée amicale, où les publicistes chrétiens de la région viendraient s'entretenir et se concerter avec quelques pèlerins de Paris.

Nous atteindrions ainsi, directement, nos confrères associés ou non, de la province. Indirectement, nous pouvons les toucher encore, en leur rendant service. Et quel

meilleur service à leur offrir, que de les aider dans leur apostolat ! Notre curé forézien se plaint justement que la presse ait laissé tomber sans écho une grave protestation du Cardinal Maurin : le conseil général du Rhône ayant émis le vœu que la maison de retraite des vieux prêtres reçoive une affectation laïque, l'Archevêque de Lyon, contre ce retour offensif de l'esprit d'avant-guerre, avait hautement revendiqué le droit. Quelques journaux à peine ont répercuté sa réclamation. Ne serait-ce point le devoir d'une association comme la nôtre, d'utiliser les liens confraternels qui l'unissent à tant de journaux, pour briser la conspiration du silence ourdie autour de certains faits ? Ceci, d'ailleurs, dans l'ordre de la propagande en faveur de l'Action Catholique aussi bien que sur le terrain de la défense contre les réveils anticléricaux !

Mais faut-il nous borner à ces échanges de visites et de correspondances entre nous ? Ce n'est pas notre avis ! Toute une large et profonde agitation se manifeste dans le monde intellectuel. Les artisans et les champions de la pensée française tendent à se réunir, je dirais presque à se mobiliser, soit pour défendre leurs intérêts légitimes contre les difficultés de la vie, soit pour maintenir la prédominance des œuvres de l'esprit contre les prétentions excessives du travail matériel.

Nous ne devons pas demeurer spectateurs inactifs, au bord de ce courant. Nous pouvons le proclamer sans orgueil, il a besoin de nous. La vérité lui manque. Elle lui manque d'autant plus cruellement qu'il méconnaît le danger de son absence. Ignorante et surtout ennemie de la doctrine évangélique, toute entreprise de réforme intellectuelle est exposée aux avortements ou aux déviations. Or, des diverses tentatives, qui ont déclenché ou révélé ce mouvement nouveau, les meilleurs mêmes écartent ou laissent au second plan la religion. Sans prétendre, ni décourager leurs efforts, ni méconnaître leur valeur, il nous appartient de faire autre chose.

C'est un problème dont je comptais vous entretenir, quand je lus, dans l'avant-der-

nier numéro de la *Revue des Jeunes*, un appel inspiré des mêmes sollicitudes et tendu vers la même fin. Il est signé de deux écrivains catholiques dont l'un, notre confrère Henri Massis, vient d'être élu membre du Conseil Syndical des Journalistes français. Il demande aux intellectuels catholiques, de se grouper, « au nom de leur doctrine et de leur foi », pour réaliser ce double programme : « Aider, dans tout ce qu'elle a de juste et de légitime, l'action des intellectuels de toute origine, en rappelant et en publiant les principes chrétiens qui la justifient ; — poursuivre, par tous les moyens propres à leur état, la réalisation de la Société Chrétienne, sans laquelle aucun ordre ne saurait être stable ni complet. »

Je vous propose, mes chers Confrères, d'apporter à cette opportune et clairvoyante initiative le concours de notre Corporation. Je sais, du reste, que les auteurs de cet appel ont escompté notre appui et attendent notre réponse.

Agir ainsi, d'ailleurs, c'est, tout en collaborant à la cause commune, élargir notre propre rayonnement.

Mais nous devons procurer à notre Œuvre une extension plus vaste encore.

Nous sommes catholiques, et notre sollicitude doit dépasser les frontières ; nous sommes catholiques, et nous devons porter notre action sur tous les champs d'apostolat qui nous sont ouverts par le Chef de l'Eglise.

Cette obligation, mes chers Confrères, nous impose, aujourd'hui même, un acte important.

Le Souverain Pontife vient d'adresser au monde une Encyclique, où son cœur paternel, en accents qui frémissent d'ardeur et d'émotion, convie tous les peuples au rétablissement de la paix chrétienne.

Dans ce document du Souverain Magistère, une invitation pressante et expresse atteint nommément les écrivains catholiques. Comme il avait fait une première fois, il y a deux ans, dans un Bref que notre éminent confrère Geoffroy de Grandmaison eut l'honneur de recevoir avant d'être honoré de nouveau par la Grand-

Croix du Saint Sépulchre, le Pape nous demande, à nous tous qui tenons une plume, d'appuyer son action charitable, animée du plus pur esprit de l'Évangile.

Nous devons répondre : Présents !

Si certains catholiques, — il n'en est point parmi nous, Dieu merci, — n'étaient pas entraînés à cette adhésion par leurs convictions personnelles, ils devraient s'y résoudre encore, au nom du principe d'autorité, de ce principe affirmé dans tous leurs programmes et dont ils ne sauraient réclamer loyalement le respect au profit des maîtres ou des chefs secondaires, s'ils le méconnaissent eux-mêmes dans la personne du représentant de Dieu.

Au surplus, pas n'est besoin de faire appel à ce principe, pour déterminer notre obéissance. Il n'est rien, dans les paroles du Pape, qui ne soit gravé, en lettres de feu, dans les enseignements mêmes du Christ. Il n'est rien, dans les exhortations prodiguées par Benoît XV, pour le raffermissement d'une paix « juste, honnête et durable », qui ne soit compatible avec notre légitime souci de maintenir à la paix ce triple caractère.

C'est pourquoi, mes chers Confrères, d'accord avec notre Président et notre aumônier, je vous propose d'envoyer, à Sa Sainteté Benoît XV, le télégramme suivant :

« TRÈS SAINT PÈRE,

« Prosternés aux pieds de Votre Sainteté, les membres de la Corporation des Publicistes chrétiens, réunis en Assemblée générale, sous la direction de leur président René Bazin et de leur aumônier le Père Janvier, ont tous accueilli avec un filial respect l'appel expressément adressé aux journalistes et aux écrivains catholiques, dans l'Encyclique sur le rétablissement de la paix chrétienne.

« Ils promettent d'agir conformément aux directions pontificales et, pour mieux assurer encore la constance de cette résolution, ils sollicitent humblement, de Votre Sainteté, la bénédiction apostolique. »

L'Assemblée applaudit vivement, puis

M. René Bazin remercie, en quelques mots très chaleureux, M. François Veillot de son rapport. Il en évoque certains passages pour insister sur l'opportunité de l'effort de propagande auquel notre Secrétaire Général a fait allusion. Le Conseil corporatif a d'ailleurs décidé de l'entreprendre, cet effort, dès le début de l'année prochaine. Il faut qu'il trouve de la part de tous une sympathie et une collaboration nécessaires.

Notre Président donne ensuite lecture de la très longue liste des distinctions honorifiques et des récompenses littéraires obtenues pendant l'année écoulée par nos confrères.

Puis il leur propose de signer une pétition destinée à obtenir le maintien des droits séculaires de notre pays en Orient. L'Assemblée décide que cette pétition sera signée au nom de l'unanimité des membres de la Corporation par le Bureau corporatif.

Enfin, après approbation des comptes, on élit par acclamations membres du Conseil corporatif Mgr Baudrillart, MM. Paul Bourget, Henri Bordeaux, Joseph Mollet, A. Poizat, Gabriel Sallé, le baron de Witte, Paul Harel et Alfred Michelin.

Voici le texte du rapport des Commissaires censeurs sur les comptes de la Corporation (Exercice 1919).

Les comptes de la Corporation pour l'exercice 1919 vous ont été soumis.

Le mécanisme d'une quintuple comptabilité vous était clairement expliqué avec bilan de l'exercice 1913 :

- 1^o) Caisse du Syndicat des Journalistes.
- 2^o) Caisse de retraite avec ses deux comptes.
- 3^o) Caisse des Ecrivains.
- 4^o) Caisse de la Caisse de Prévoyance.
- 5^o) Caisse de la « CORPORATION ».

C'est de cette dernière dont nous avons à nous occuper en ce moment.

Cette Caisse n'a pas de capital et cependant, elle supporte la charge des dépenses principales : c'est l'explication du déficit

de 2.424 fr. 65, puisque jusqu'à ce jour, cette caisse corporative n'a été alimentée que par les quelques cotisations d'un petit nombre de membres honoraires.

Aux termes des dispositions arrêtées dans votre Assemblée Générale du 22 juin 1919, cette situation va se modifier d'exercice en exercice, puisque la dite Caisse peut escompter avec l'exercice 1920 une première recette d'environ 1.500 francs, recette alimentée grâce aux cotisations de 5 francs par journaliste et écrivain, et de 10 francs par membre honoraire (articles 9 et 10 des statuts).

La plus lourde dépense est celle du Bulletin Corporatif, nonobstant les mesures de stricte économie adoptées par votre Bureau.

C'est l'instant de vous demander la permission d'insister une fois de plus auprès de ceux d'entre vous qui ont la bonne fortune de fréquenter ces Académies, ces salons, ces foyers où l'on peut avoir parfois, pour les œuvres sociales, l'embarras du choix, afin qu'ils signalent avec persévérance la Corporation des Publicistes Chrétiens dont votre secrétaire général disait fort judicieusement, un jour, que « c'est comme chrétienne que la Corporation représente une puissance morale et qu'elle constitue un exemple fécond ».

Votre comptabilité est organisée : les registres sont ouverts : c'est un devoir corporatif de recruter, à présent, le plus possible de membres honoraires dont la générosité, s'inspirant de l'article 10 de vos statuts, nous permettra, dans un avenir prochain, de relever, au lieu de ce maigrelet crédit de 205 francs, plusieurs milliers de francs par exercice ; ce qui est possible, si cette œuvre est servie comme elle le mérite, avec amour et dévouement.

Sous le bénéfice de ces considérations et de cet appel, nous vous proposons, Messieurs, l'approbation des comptes de la Corporation.

Les Commissaires-Censeurs :

Camille PILLOT ; LE CHEVALLIER.

no 127

Assemblées Générales du Syndicat des Journalistes français

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée générale extraordinaire, convoquée pour le Dimanche 13 Juin, s'est tenue 76, rue des Saints-Pères, sous la présidence de M. Tastevin de Nouvel, président du Syndicat.

Après une discussion à laquelle prirent part notamment nos confrères Renauld, Parsy, Durrieux, Massiani, le Général Petetin, etc..., il fut décidé qu'il n'y avait pas lieu de modifier le premier paragraphe de l'article 9 des statuts et d'admettre, sans lui faire payer de droit d'entrée, à faire partie du Syndicat des Journalistes un membre du Syndicat des Écrivains, fut-ce comme simple collaborateur. L'état précaire de notre caisse notamment ne nous permet pas d'adopter une telle mesure.

Par contre, on décida de modifier le paragraphe 1 de l'article 6 ainsi conçu : « Pour être admis dans le Syndicat il faut être Catholique et Français de naissance » et de supprimer les mots « de naissance », en laissant au bureau du Syndicat le soin d'examiner sérieusement les candidatures proposées et de montrer, le cas échéant, la rigueur nécessaire.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire du Syndicat qui s'est tenue à la suite de l'assemblée générale extraordinaire, sous la présidence de M. Tastevin de Nouvel, a d'abord entendu et approuvé le rapport moral suivant, présenté par le Secrétaire du Syndicat, notre confrère de la Tour de Villard :

MES CHERS CONFRÈRES,

L'activité de notre vie syndicale, après un bien naturel ralentissement aux cours des longues et douloureuses années de

guerre, reprend avec une intensité nouvelle et féconde.

Les deux événements importants survenus depuis notre Assemblée générale de 1919 sont notre affiliation aux deux groupements suivants :

1° *Fédération des Associations et Syndicats professionnels de Journalistes français*, qui réunit toutes les Associations de presse en vue de la défense des intérêts de la profession de journaliste

2° *Confédération française des Travailleurs chrétiens*, dont notre ami et secrétaire général de la Corporation, François Veillot, nous traçait, l'an dernier, dans son éloquent et substantiel rapport, le caractère d'union sociale sur le terrain nettement catholique.

Elle était constituée définitivement le 2 novembre, et notre Syndicat, dans son conseil du 13 décembre suivant, adhère à ce groupement qui avait déjà obtenu l'adhésion d'un Syndicat d'Imprimeurs et d'un Syndicat d'Ingénieurs, à côté de nombreux Syndicats de Travailleurs manuels et d'employés qui la composent. C'était là une initiative nous appartenant : sur le terrain purement syndical, en effet, si la Corporation peut indiquer des tendances, c'est au Syndicat seul que reviennent les résolutions pratiques.

Vous avez approuvé, d'avance, l'an dernier, et à l'unanimité, notre adhésion à la Fédération des Associations et Syndicats de Journalistes français ; vous nous approuverez d'avoir apporté notre concours à la Confédération française des travailleurs chrétiens, qui pouvait, à son dernier congrès, présenter 140.000 membres.

De plus en plus s'impose à nous la nécessité de grouper nos efforts, nos bonnes volontés, nos forces individuelles et aussi syndicales ; on a fait beaucoup déjà dans cette voie, il reste encore beaucoup à faire ; c'est par l'union seule que se pourra assurer la défense de nos droits professionnels, ayant pour base une entente loyale et amicale entre employeurs et employés, si vous me permettez ces qualifications, impropres dans notre profession ; c'est dans l'union seule que se trouveront

les moyens de rendre impossibles des aventures navrantes comme celle qui nous était signalée, il y a quelques jours, d'un confrère de province obligé, après la ruine et la disparition de son journal, de chercher un refuge pour ses vieux jours dans une maison de Petites Sœurs des Pauvres !

Vous savez que nos associations ont vu aboutir, il y a seulement quelques semaines, les pourparlers si souvent entamés dans le passé, et aussi souvent interrompus, avec les grandes Compagnies de Chemins de fer en vue d'obtenir une carte de circulation à demi tarif sur quelques uns ou sur l'ensemble des réseaux, au choix du titulaire. L'entente est chose faite, et à partir du 1^{er} juillet 1920, notre Syndicat se verra attribuer, pour les 210 premiers de ses adhérents, ayant un droit acquis ou éventuel à la retraite, des cartes demi-tarif sur les réseaux à leur convenance et moyennant un abonnement de trois mois, six mois, ou d'un an, dont le pourcentage vous a été communiqué.

L'heureuse solution est due aux efforts répétés, aux démarches réitérées des présidents des associations, parmi lesquels notre très dévoué et très actif président, Tastevin de Nouvel, est toujours au premier rang quand il s'agit de défendre nos intérêts corporatifs.

Le nombre de nos adhérents qui était de 246 en 1919, a passé, en tenant compte de 6 décès et de 7 démissions, à 247 inscrits sur la liste des ayant droit à la retraite.

Ceux que la mort nous a pris portaient des noms particulièrement chers à la grande famille de la presse catholique. Notre *Bulletin* a rappelé leurs éminents services et, pour quelques-uns, les circonstances ou les causes glorieuses plus ou moins lointaines, d'une fin prématurée.

C'est par un souvenir ému et pieux donné à leur mémoire que veut se terminer ce bref rapport sur l'année syndicale.

L'Assemblée s'occupa ensuite des directives à donner à ceux de nos Confrères qui représenteront le Syndicat au Congrès de la Fédération des Syn-

dicats et des Associations de Presse. Ils auront à ne pas perdre de vue la précarité de la situation matérielle des journalistes, et à défendre énergiquement leurs droits, d'ailleurs dans un esprit de conciliation et d'entente. On demanda en outre qu'ils aient soin de promouvoir l'introduction du repos dominical.

Un vœu de nos confrères Renauld et Parsy fut adopté à l'unanimité. Ils souhaitent que toutes démarches utiles soient faites pour que les retraites dont bénéficient déjà un certain nombre de membres de notre syndicat soient augmentées en nombre et en importance. M. Tastevin de Nouvel demanda que toutes les suggestions intéressantes à cet égard soient adressées au Bureau.

Puis on procéda au dépouillement du scrutin pour l'élection de deux membres sortants et de trois membres nouveaux du Conseil syndical. MM. de la Tour de Villard, Mollet, Paul Vergnet, le Général Petetin et Henri Massis furent élus à la quasi unanimité des voix.

Le rapport présenté ensuite par M. Camille Pillot et tendant à l'approbation des comptes soumis à l'Assemblée par MM. Sarda et Sallé, fut adopté à l'unanimité.

Voici le texte de ce rapport :

En conformité du mandat qui nous a été confié, nous venons vous rendre compte de notre mission.

Nous avons examiné la balance des écritures, au 31 décembre 1919, du Syndicat des Journalistes Français.

La situation de l'encaisse et des comptes des Etablissements de Crédit (Crédit Foncier, Compte n° 308) et (Crédit Commercial et Industriel, Compte n° 3.747) à la clôture de l'Exercice 1919 a été vérifiée ainsi que l'existence des certificats de dépôt des valeurs figurant au Tableau du dernier *Bulletin*.

L'Exercice 1919 s'est inscrit avec un revenu de 26.738 fr. 57.

Comme il se produit au cours de tout Exercice, des valeurs sont sorties remboursables au pair et le remploi en a été fait

no 127

en Rente Française, conformément aux clauses spéciales aux capitaux provenant de Loterie de la Presse dont le fonds, vous le savez, est inaliénable.

Le Capital productif des intérêts énoncés au Bilan oscille aux environs de 800.000 fr.

Nous demandons qu'à l'avenir, en tête de chacun des Bilans, le Capital nominal soit indiqué : Capital inaliénable, capital aliénable, Caisse des Retraites, Caisse de la Prévoyance.

Nous demandons également que la question toujours en souffrance de la créance Simonnot (héritiers) avec le Crédit Industriel, soit définitivement liquidée.

Le Service des pensions est assuré avec régularité, chaque semestre.

Nous nous permettons d'ouvrir une parenthèse pour dire à ceux des pensionnés favorisés par une situation de fortune qui fait de cette rente annuelle, un superflu, que la Caisse de Prévoyance se signale tout particulièrement à leur esprit de Charité et de Solidarité : sa rubrique des dons volontaires sera toujours accueillante.

Le Comité a dû prendre une mesure d'économie que tous ratifieront, par suite de l'élévation constante des frais de poste, de chèques, et autres mesures fiscales, de jour en jour plus sévères.

C'est pourquoi, nous prions tous nos Confrères de ne pas attendre l'avis du Trésorier : aux termes de l'article II des Statuts, la cotisation est exigible dans le 1^{er} trimestre de chaque année : que le montant soit adressé au Trésorier, sans autre rappel et des frais généraux seront ainsi épargnés aux diverses caisses syndicales.

Votre Trésorier nous a présenté son livre de caisse et nous avons eu la satisfaction de constater le soin, la vigilance que notre dévoué confrère, M. Sarda, apporte dans l'accomplissement du mandat que votre Syndicat lui a confié.

Un arriéré de guerre assez lourd avait été légué par les exercices précédents : le moment était venu de le liquider. Cette liquidation a été faite dans un esprit d'équité, de bonne confraternité : pour 552 francs de cotisations arriérées, il a été accordé un total de 46 années de remises

jugées admissibles en raison des charges de famille ou de situations difficiles. Vous vous associez pleinement à cette juste mesure en la ratifiant.

Par contre, quelques radiations s'imposaient pour non-paiement ou refus, les articles 2 et 14 de vos statuts étant formels et ne devant subir aucune dérogation de complaisance, mais fléchir seulement et rarement devant un cas de force majeure (article 12). Ce n'est pas seulement une question de principe, de bon ordre ; c'est aussi une sauvegarde pour les intérêts légitimes des Sociétaires inscrits à la suite du tableau des 210 premiers membres et qui, remplissant leurs obligations avec ponctualité, ont le droit d'en espérer les avantages statutaires.

Pour nous résumer, les écritures sont tenues avec une précision que nous sommes heureux de constater à nouveau et votre patrimoine syndical est géré par votre Bureau avec attention et dévouement.

Nous vous proposons, Messieurs, d'approuver les comptes de l'exercice 1919 qui vous sont présentés.

Les Commissaires-Censeurs :

Camille PILLOT ; LE CHEVALLIER.

Notre confrère Gabriel Sallé, administrateur de la Caisse des Retraites, présente le rapport suivant :

MES CHERS CONFRÈRES,

Je ne m'étendrai pas sur les opérations financières de la Caisse des Retraites, les comptes publiés dans le dernier *Bulletin* et le rapport des Commissaires des comptes que vous venez d'entendre, seront, je l'espère, suffisants pour vous renseigner ; je suis cependant à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous voudrez me poser.

Je me contenterai de vous faire remarquer que nos revenus vont, chaque année, en augmentant, sans vouloir nous en attribuer le mérite, puisque cette augmentation provient du remboursement de valeurs achetées au cours de 360 francs environ, rapportant net 14.40 soit du 4 %, valeurs

remboursées au pair à 500 francs et remployées en rentes sur l'Etat Français (emprunts divers) et rapportant 25 francs.

Je tiens aussi à vous dire que nous pensons pouvoir, vers la fin de l'année, servir deux nouvelles pensions, soit 49 au lieu de 47.

Nous espérons et souhaitons qu'une nouvelle loterie ou toute autre combinaison financière, en venant augmenter notre capital, nous permette d'augmenter sérieusement le nombre de nos pensionnés.

Le rapport des Commissaires-Censeurs sur la Caisse de Prévoyance dont l'Assemblée entendit ensuite la lecture est ainsi conçu :

Nous avons poursuivi notre vérification, par la Caisse de Prévoyance, ce complément heureux de l'institution corporative et dont l'initiative est particulièrement le fait de notre dévoué confrère, M. G. Sallé.

Si elle rend service « post mortem », il nous semble qu'une rubrique en faveur des vivants — de ceux de nos confrères qui ont des charges de famille, par exemple, qui éprouvent, sur la route, un revers brutal — pourrait être alimentée aussi largement que possible par ces dons que l'esprit de solidarité doit avoir la faculté de provoquer aisément, cordialement.

Comme vous l'aurez remarqué, les rentrées des cotisations apparaissent au chapitre Recettes, en nombre appréciable.

Un prêt se trouve également en voie de restitution.

Là encore, nous n'avons eu qu'à enregistrer le bon ordre des écritures et la vigilante activité de votre dévoué Trésorier dont il vous plaira de ratifier les comptes de l'exercice 1919.

Tous ces rapports furent adoptés à l'unanimité, après de brèves observations de notre confrère Renauld.

A l'issue de l'Assemblée générale, le Conseil du Syndicat des Journalistes français a réélu à l'unanimité son Bureau, ainsi que les Administrateurs de la Caisse des Retraites et les Commissaires des Comptes.

Assemblée Générale du Syndicat des Ecrivains

L'Assemblée Générale du Syndicat des Ecrivains s'est tenue sous la présidence de M. René Bazin.

Elle a entendu et applaudi le rapport suivant qui lui a été présenté par M. Fénélon Gibon, secrétaire du Syndicat :

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

La Providence exauce largement nos plus chers vœux pour l'extension de notre Syndicat. Lors de l'Assemblée générale du 1^{er} décembre 1918, notre contingent s'élevait à 94 membres : depuis cette date, nous nous sommes accrus de 30 membres. Il faut, malheureusement, défalquer cinq décès et trois démissions. Nous comptons donc, à l'heure présente, 116 membres.

Voici les nouveaux membres dont nous avons eu la joie de faire l'acquisition.

Le 1^{er} décembre 1918, M. Paul Escard, alors bibliothécaire de la ville de Compiègne, ouvrait la marche. Il était suivi, le 5 janvier 1919, de M. Louis Le Fur, alors professeur à la Faculté de Droit de Caen ; le 2 février, de M. l'abbé Charles Urbain, docteur ès-lettres et de M. le Bidois, également docteur ès-lettres, professeur à l'Institut catholique de Paris.

Nous recevions, le 2 mars, le R. Père Gillet, dont la robe blanche et la parole apostolique ont rappelé, aux messes de l'hiver de 1918, le cher aumônier de notre Corporation, heureusement rendu à la santé ; M. l'abbé Klein, que ses savantes études sur les Etats-Unis désignaient pour les fonctions d'aumônier de l'hôpital américain de Neuilly, durant la guerre ; M. Paul Nourrisson, avocat à la Cour d'appel, héritier et continuateur d'un nom respecté ; M. l'abbé Prunel, vice-recteur de notre Institut catholique, chanoine honoraire des diocèses de Paris et de Dijon ; M. Robert Regnier, dont le nom est plusieurs fois honoré dans les lettres françai-

ses, le sympathique chef du Secrétariat de l'Institut.

Le 6 avril, nous accueillions MM. Joseph Ageorges, Frantz Funck-Brentano, L.-P. François Rousseau, dont nous évoquerons tout à l'heure les titres; le 4 mai, M. Emmanuel Faure, directeur de l'Œuvre de Saint-Luc.

Notre porte se fermait, pour cet exercice, sur les noms de deux religieux des Frères Prêcheurs, les RR. PP. Th. Mainage, rédacteur en chef de la vaillante *Revue des Jeunes*, et Stanislas Reynaud. A la même date du 31 mai, nous nous enrichissions de trois ecclésiastiques, M. l'abbé Mugnier, vicaire à la cathédrale de Langres, ancien aumônier militaire; M. l'abbé Michel Ribaud, vicaire à Saint-Marcel, à Paris, et M. l'abbé Verdier, supérieur du Séminaire des Carmes. Leurs titres littéraires seront rappelés tout à l'heure.

J'ai le plaisir de vous présenter, à la suite de ces dix-huit membres recrutés avant notre précédente Assemblée générale, nos onze dernières recrues.

Nous recevions, le 12 juillet dernier, M. Albert Chérel, professeur de littérature française à l'Université de Fribourg (Suisse), et le Docteur Paul Janot. Le premier a publié plusieurs études sur Fénelon, une *Histoire de la Littérature Française* et des *Lettres de Combat*, de Brunetière, les *Territoriaux d'Anjou au Fort de Vaux*, et il collabore régulièrement à la *Revue d'Histoire Littéraire de France*, à l'*Echo Vaudois*, de Lausanne, et au *Courrier de Genève*. Le second, chevalier de la Légion d'Honneur, et maître ès-Jeux Floraux, a publié, de 1911 à 1913, plusieurs pièces de théâtre chrétien.

Nous recevions, le 7 décembre dernier, M. Juste Fennebresque, qui me pardonnera de ne pas citer tous ses écrits. Je dirai simplement que la *Petite Venise*, éditée en 1899, et *Versailles Royal*, éditée en 1910, ont consacré ses titres d'archéologue.

Le 4 janvier, nos portes s'ouvraient à M. Michel Prévost, dont je signale particulièrement: *Le Divorce pendant la Révolution*; à M. Léon Prieur, Avocat à la Cour d'Appel, dont les études juridiques font

autorité et à M. Jean Gaillard, autre avocat à la Cour d'Appel, qui ont collaboré ou collaborent à la *Revue Historique*, à la *Quinzaine*, au *Correspondant*, à la *Revue Hebdomadaire*, et à plusieurs Recueils de Jurisprudence.

Le 1^{er} février, nous recevions M. Ch. Grolleau, auteur de poèmes délicatement chrétiens qui ne se comptent plus et de traductions estimées, d'importants ouvrages anglais.

Nous accueillions, le 7 mars, Mgr Debout, bien connu comme Curé-Archiprêtre de Calais, et surtout comme l'un des meilleurs et des plus féconds historiens de Jeanne d'Arc, puisque ses cinq ouvrages sur la sainte héroïne de la Patrie dépassent 300.000 exemplaires. Mgr Debout s'est fait apprécier aussi par la *Nouvelle Vie Populaire de Saint Vincent de Paul* et de nombreux ouvrages archéologiques sur la région artésienne.

Nous accueillions, le même jour, M. Jean Ricour de Bourgies, auteur de poèmes dont un est honoré d'une préface de notre éminent confrère M. Poizat.

Le 2 mai, nous recevions M. l'abbé Le Reneste de Molon, auteur de nombreuses études historiques et collaborateur de la *France littéraire* et de la *Nouvelle Revue*, ainsi que M. Jules Viard, archiviste aux Archives Nationales, auteur d'ouvrages sur Philippe VI de Valois, et Charles IV le Bel, collaborateur de la *Revue des Questions Historiques* et du *Polybiblion*.

Le 6 juin, enfin, nous recevions M. Geoffroy de Grandmaison, le distingué président de la *Société Bibliographique*, dont les écrits, souvent couronnés par l'Institut, ne se comptent plus.

A nos trente nouveaux confrères des années 1919 et 1920, à ces nouveaux apôtres qui viennent s'ajouter à notre phalange, nous devons une cordiale bienvenue. La crise du papier, la rigueur des temps n'avaient pas permis la publication de mon rapport de l'an dernier. Voilà la lacune réparée, autant qu'il dépend de nous.

Comme celles des années dernières, les pertes que nous avons faites depuis notre

dernière Assemblée générale sont des plus cruelles.

M. le Vicomte de Lestrangé, dont la santé depuis plusieurs années déjà était chancelante, est mort subitement le 23 novembre. Notre *Bulletin* de janvier a évoqué les mérites de son existence privée et de sa vie d'apostolat.

Au cours de l'hiver dernier, nous perdions M. Gabriel Martin, vice-président du Conseil Général de la Société de Saint-Vincent de Paul, membre distingué des Conseils de la Société Générale d'Éducation et d'Enseignement, de l'Œuvre de Saint-François de Sales, de la Société Bibliographique, associé de la Société des Antiquaires de France, très versé dans les questions d'histoire et d'archéologie. L'érudition, l'activité laborieuse et féconde, s'alliaient chez lui à une cordialité personnelle qui donnaient beaucoup de prix à ses relations.

Ce matin même, nous apprenions que M. Léon Clugnet est mort, le 8 juin, à Bourg-la-Reine. Né à Lyon en 1848, il y avait fait ses études et y avait rempli les fonctions de Bibliothécaire de l'Institut catholique. C'était un esprit curieux, fort érudit, pourvu de vastes connaissances. Son intelligence des langues orientales, et de ce qui se rapporte aux églises d'Orient l'avait préparé à être un des directeurs, avec M^r Graffin, de la *Patrologia orientalis* et à tenir, pendant plusieurs années, le secrétariat de la *Revue de l'Orient chrétien*, fondée en 1896. Il avait lui-même dirigé une Bibliothèque hagiographique orientale, dont il a été publié 9 volumes, tant par lui que par d'autres collaborateurs. En bon Lyonnais, il était particulièrement dévôt à la Sainte Vierge et il a donné une très précieuse *Bibliographie du culte local de la Sainte Vierge et des Recherches sur le culte local de la Sainte Vierge*. Depuis quelques années, il s'occupait d'une bibliographie du Val d'Andorre et d'un recueil de Noël, qui sont demeurés inachevés.

De nouvelles gloires viennent atténuer la cruauté de nos deuils : titres littéraires, politiques, honorifiques, dignités ecclésiastiques.

L'année ne pouvait mieux s'ouvrir pour nous que par l'élévation de notre cher président, membre du Conseil de notre Syndicat, au grade d'Officier de la Légion d'honneur.

M. Charles Baussan est, depuis le 1^{er} décembre dernier, secrétaire du Comité catholique de défense religieuse auquel il était attaché depuis six ans.

M. Henry Bordeaux, qui avait été nommé, le 22 mai 1919, membre de l'Académie française, a été reçu le 27 mai 1920. Cette fête, éminemment littéraire, demeurera l'un de nos plus glorieux souvenirs.

M. Frantz Funck-Brentano a été réélu, pour trois ans, membre du Comité de la Société des Gens de Lettres.

M^r Debout, curé-archiprêtre de Calais, il y a plusieurs années, a été nommé protonotaire apostolique, à l'occasion de la canonisation de Jeanne d'Arc sur laquelle il a écrit de si beaux livres.

M. Duval-Arnould, élu député de Paris, a été nommé président de la Commission du Travail à la Chambre et membre du Comité catholique des Amitiés Françaises.

M. le docteur Le Bec, nommé président du Bureau des constatations de Lourdes, assume la redoutable succession du docteur Boissarie.

L'Académie a décerné le prix Guizot à M. G. Le Bidois pour son ouvrage, *L'honneur au miroir de nos lettres*, essai de psychologie et de morale. — Notre confrère professa la Littérature française, en 1919-1920, à l'Université Laval, à Montréal.

M. Lefebvre du Prey a été nommé vice-président de la Chambre des Députés.

Un des grands prix annuels de 3.000 fr., fondé par le prince Roland Bonaparte, et destiné à récompenser des écrivains d'une haute notoriété et d'une dignité de vie exemplaire, a été attribué, le 23 février dernier, par la Société des Gens de Lettres à M. Ch. Le Goffic, qui a été réélu, pour trois ans, membre du Comité de cette Société.

L'Académie a décerné à M. le baron Henet de Goutel le prix Halphen pour son ouvrage, *le Général Cassan et la défense de Pampelune en 1813*.

M. Geoffroy de Grandmaison, que nous venons de recevoir et qui est, depuis bien des années, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand, recevait, il y a quelques mois, la Grand Croix de l'Ordre du Saint Sépulcre, en témoignage de la haute satisfaction et de la bienveillance du Saint-Père pour tout son zèle si éclairé, déployé notamment en faveur de l'assistance religieuse dans l'armée pendant la guerre.

S. Em. le Cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat, adressait, le 20 juin dernier, une lettre de félicitations à Mgr Jouin pour sa belle étude sur la Guerre maçonnique.

M. l'abbé Klein recevait, cette année, un prix Montyon pour son ouvrage, présentant les pittoresques impressions du temps de l'Armistice, *En Amérique à la fin de la guerre*.

Le R. Père Mainage recevait également un prix Montyon pour son ouvrage, *Les mouvements de la Jeunesse catholique française au XIX^e siècle*.

M. le marquis de Montmorillon était, en 1919, lauréat de l'Académie pour son roman, *Au delà du Sillon*.

M. l'abbé Mugnier recevait un prix Marcellin Guérin pour son ouvrage, *Aux paysans du front*.

Les thèses de Doctorat ès-lettres de M. le chanoine Prunel avaient été, en leur temps, couronnées par l'Académie. Cette année, elle lui a décerné, pour son cours supérieur d'Instruction religieuse, un de ses prix Juteau Duvigneaux, de 1.000 fr. Le distingué vice-recteur de l'Institut catholique de Paris a reçu de Rome le titre de Docteur en Théologie, conféré par la Congrégation des Séminaires et des Universités.

M. Jules Viard, archiviste aux Archives Nationales, recevait un prix de l'Académie des Inscriptions pour les *Journaux du Trésor de Charles IV Le Bel*.

Enfin, le Souverain Pontife a fait à votre Secrétaire le grand honneur de l'élever, le 14 juillet dernier, à la dignité de commandeur de Saint-Grégoire le Grand, à l'occasion des noces d'or de la Société Générale d'Education et d'Enseignement.

*
*
*
*
*

Vous vous êtes hautement distingués, mes chers Confrères, en 1919-1920. Vous n'avez guère été arrêtés, dans l'éclat et la fécondité de vos productions, par le haut prix du livre et par la grève de l'imprimerie. Mais pour obtenir l'insertion du présent rapport dans notre *Bulletin*, votre secrétaire se voit contraint, à son vif regret, de passer sous silence vos discours, conférences et cours, préfaces, rapports, comptes-rendus, et de s'en tenir, cette fois, à la sèche nomenclature, par ordre alphabétique, de vos publications.

Permettez-lui, toutefois, une exception en faveur du R. P. Janvier, évidemment hors de pair et notre « unique » aumônier.

Le 8 juillet dernier, il donnait à Vannes un discours sur le Dominicain saint Vincent-Ferrier, à l'occasion du cinquième centenaire de sa mort. — Que dire de son discours à la consécration de la Basilique du Sacré-Cœur, le 16 octobre suivant ? Il fut égal à son sujet. — Ses Conférences du Carême de 1920 sur la Vertu de Force portent encore sur son auditoire, comme ses Entretiens intimes à nos messes mensuelles. Il publia dans le *Correspondant* la préface d'une nouvelle édition de la *Vie de Saint Dominique*, éditée à l'occasion du septième centenaire des Frères Prêcheurs.

Je termine par la nomenclature qu'il m'a été possible d'établir et dont je vous demande, encore une fois, pardon.

JOSEPH AGEORGES : *Contes sereins* (Libr. Figuière).

ABBÉ AMBLER : *Panegyrique de sainte Odile* (Libr. Beauchesne).

Chanoine AUDOLLENT : *Fondation du Catéchiste, nouvelle revue*. — *Biographie des Saints*, continuée dans l'École.

CH. BAUSSAN : *Fleurs de paix. Fleurs de guerre*. (Maison de la Bonne Presse.) Rédaction en chef de la *France illustrée*. — Collaborateur de nombreuses revues françaises et étrangères.

ME^r BAUDRILLART : *Fondation des Annales catholiques françaises*, appelées à succéder au *Bulletin du Comité de propagande catholique*.

RENÉ BAZIN : *Contes du Dimanche*. — *Impressions d'Algérie* (Echo de Paris).

CAMILLE BELLAIGUE : Art. de critique musicale, passim. (Revue des Deux-Mondes). — *André Hallays* (même revue, 1^{er} mars 1920).

HENRY BORDEAUX : *Un coin de France pendant la guerre, Le Plessis de Roye*. (Libr. Plon). — *La vie au théâtre*, 4^e série (Ibid.) — *Une honnête femme* (Libr. de Boccard). — *Les Droits et les Devoirs de l'élite* (Force française, mai 1920).

PAUL BOURGET : *Laurence Albani* (Libr. Plon). — *Contes*, passim. (Echo de Paris). — *Sainte Beuve* (Minerve Française, 15 oct. 1919). — *Renan et Taine après 1870* (Revue Universelle, 15 mai 1920).

FRANTZ FUNCK-BRENTANO : *La survivance du patriotisme français à Mayence et dans les régions rhénanes* (Cahiers catholiques). *Deux pionniers de l'Œuvre française* : Jeanbon Saint-André et Lezay Marnesia. (Bull. de l'Académie des Sciences morales). — *Fait jouer à l'Opéra : Taglioni chez Musette*. Au théâtre de l'Odéon : *Tante Octavie*, 1 acte.

R. PÈRE YVES DE LA BRIÈRE : *Art. documentés*, passim (Etudes).

VICTOR BUCAILLE : *Augustin Cochin*, broch. ill. — *Pages choisies de Montalembert* (Libr. Gabalda). — *Art. passim* (Revue des Jeunes).

GÉNÉRAL F. CANONGE : *Récit succinct de la Grande Guerre* (Libr. Fournier).

PAUL DESLANDRES : *Art. documentés*, passim (Bull. de la Société Générale d'Éducation et d'Enseignement).

JACQUES DUVAL : *La Satire sociale au théâtre* (Correspondant, 10 février 1920). — *Chroniques sur le théâtre avant et après la guerre*, passim (Monde illustré).

PAUL ESCARD : *L'Enseignement primaire en France d'après les rapports des Inspecteurs d'Académie aux Conseils généraux* (Bull. de la Société Générale d'Éducation et d'Enseignement).

ANDRÉ GODARD : *Le Fléau*, roman social du temps de guerre (Libr. Perrin). — *Les massacres d'oiseaux* (Nature, déc. 1919 et janvier 1920).

PIERRE DE LA GORCE : *Gambetta* (Correspondant, 25 févr. 1920).

PIERRE GOURDON : *Son héritage*, roman (Croix).

GEORGES GOYAU : *L'Eglise libre dans l'Europe libre* (Libr. Perrin). — *Correspondance du Cardinal Mercier avec le gouvernement allemand de Belgique* (Revue des Deux-Mondes, 1^{er} déc. 1919). — *Le Recrutement sacerdotal* (Correspondant, 10 avril 1920). — *Les étapes d'une gloire nationale, Jeanne d'Arc* (Revue des Deux-Mondes, 15 avril et 1^{er} mai 1920). — *Les Dames de la Charité de Monsieur Saint-Vincent* (Libr. de l'Art catholique).

LOUIS LE FUR : *Guerre juste et juste Paix* (Libr. Pedone Lauriel).

CH. LE GOFFIC : *Saint-Georges et Nieuport, dernier épisode de l'Épopée des Fusiliers marins* (Libr. Plon). — *Nos poètes* (Revue hebdomadaire, 2 nov. 1919).

JEAN GUIRAUD : *Vers l'union par l'action* (Maison de la Bonne Presse). — *Art. sur l'École unique*, passim (Bull. de la Soc. Générale d'éduc. et d'ens.).

PAUL HAREL : *Devant les Nuits*, vol. de poésies.

ABBÉ KLEIN : *En Amérique, à la fin de la guerre* (Libr. Beauchesne).

M^{gr} JOUIN : *La guerre maçonnique*.

GABRIEL LEDOS : *Souvenirs d'un Danois au service de la France*, traduction. (Revue des Etudes Napoléoniennes). — *Talleyrand et son entourage à la suite de la Grande Armée, 1806-1807* (Ibid.) — *Joseph Denais*, Art. passim (Revue de l'Anjou, 1920). — *Les Livres qui s'imposent*, du regretté Frédéric Duval, 8^e éd. (Libr. Beauchesne).

JULES MIHURA : *Guide administratif des questions médico-légales concernant les malades et blessés de la guerre*, en collaboration avec M. Léon Prieur, 1919 (Journal de Droit administratif). — *Fondation*, avec M. Francis Sauvage, du *Recueil des questions fiscales*. — *Art. passim*, à la Revue des Sciences politiques.

LÉON MIROT : *Inventaire des fondations de la paroisse Saint-Eustache au XV^e siècle*. — *Les monnaies de guerre de la région parisienne*, ill. (Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris). — *L'hôtel et les collections du connétable de Montmorency*. (Bibl. de l'École des Chartes, 1919). — *Lettres closes*

de Charles VI, conservées aux Archives de Reims et de Tournai (Rev. Le Moyen-Age).

MARQUIS DE MONTMORILLON : *Thiers et le baron Costa* (Revue Mondiale, 1^{er} juillet 1919). — *Cinquante lettres politiques inédites de Thiers au baron Costa de Cottendorf, 1824-1826* (Revue Bleue, 5, 19 juillet, 30 août, 4 oct., 1^{er} nov. 1919). — *L'Affaire Cousin : Une querelle d'Allemands en 1824* (Revue des Etudes historiques, nov.-déc. 1919).

ABBÉ G. MUGNIER : *La course à la Mort*, étude sur la dépopulation en Haute-Marne pendant les 25 années 1886-1911. — *Le Déserteur*, drame social rural, 3^e édition (chez l'auteur, à Langres). — *Aux paysans du Front* (Libr. Bloud et Gay). — *Les Racines*, dédié aux fils des Paysans de France.

PAUL NOURRISSON : *Lettres de son fils Jean*, tombé au champ d'honneur en 1918 (Libr. Gabalda).

ALFRED POIZAT : *Le Symbolisme. De Baudelaire à Claudel* (La Renaissance du Livre). — *Echo et Narcisse*, drame en un acte (Rev. de Paris, 1^{er} sept. 1919). — *Art de critique dramatique sur Eschylle, Sophocle, Mæterlinck*, passim (Correspondant).

CHANOINE PRUNEL : Thèses de Doctorat ès-Lettres sur *Sébastien Zaiet, évêque de Langres*, du Jansénisme, 2 in-8° (Libr. Picard). — *Cours supérieur de Religion* : I. Les Fondements de la Doctrine catholique ; II. L'Eglise ; III. Les Mystères ; IV. La Grâce ; V. Les Sacrements (Libr. Beauchesne). — Direction du *Bull. de l'Institut catholique de Paris* et nombreux articles de *Revue*.

ABBÉ MICHEL RIBAUD : *Notes sur le Japon, le Japon pendant la guerre*. Art. publiés dans la *Croix*, puis réunis en vol. (Libr. Lethielleux).

FRANÇOIS ROUSSEAU : *La carrière du Maréchal Suchet, 1897* (Société d'histoire contemporaine) (Libr. Firmin-Didot). — *La Correspondance de Kléber et de Menou en Egypte, depuis le départ de Bonaparte, 1900* (Ibid.) (Libr. Picard). — *Le règne de Charles III d'Espagne 1759-1788*, 2 vol. in-8°, récompensés, par l'Académie, d'une traction du prix Théroutanne, 1907 (Libr. Plon). — *Les Mémoires du Président Hénault*, in-8°

1911 (Libr. Hachette). — *L'ambassade du Marquis de Talar en Espagne* (Revue des Questions historiques, 1^{er} juillet 1911). — *Les Sociétés secrètes en Espagne au XVIII^e siècle et sous Joseph Bonaparte* (Ibid., mars-avril 1914). — *La fin d'un étourdi*, Ch. de Sévigné, marguillier de Saint-Jacques du Haut-Pas (Ibid., avril-juin 1915). — *Les Sociétés secrètes et la Révolution espagnole en 1820* (Ibid., janv.-mars 1916). — *La Commune dans la paroisse Saint-Jacques du Haut-Pas* (Mêmes Revue et dates). — *Le premier monastère des Carmélites en France ; Le Couvent de l'Incarnation du faubourg Saint-Jacques, 1917* (Société de Paris et de l'Île de France). — *Une conspiration bonapartiste en 1820* (Correspondant, 25 nov. 1912). — *Les faux billets de Napoléon I^{er}* (Ibid., 40 déc. 1913). — *Vendéens en Portugal* (Ibid., 25 oct. 1911). — *Un observateur secret de Châteaubriand* (Ibid., 25 mars 1912). — *Histoire de l'Abbaye de Pentemont* (Mémoires de la Soc. de l'Histoire de Paris, 45^e année). — *Madame de Sainte-Beuve* (Rev. des Etudes historiques, janv.-mars 1920).

JOSEPH SERRE : *La clarté catholique en l'Evidence d'en haut* (Libr. Vitte). — *Trois modèles pour les Jeunes* (Chronique sociale de France, avril 1920).

LÉON DE TINSEAU : *Mémoires d'un beau-père* (Libr. Calmann-Lévy).

ABBÉ VERDIER : *Causeries sur le Socialisme*, passim (Revue pratique d'Apologétique).

FRANÇOIS VEUILLOT : *Montmartre autrefois et aujourd'hui*, ré-édition et supplément à l'ouvrage du R. P. Joncquet (Libr. Bloud et Gay).

JULES VIARD : *Les Journaux du Trésor de Charles IV Le Bel* (Impr. Nat. 1918).

JOSÉ VINCENT : *La Vie régionale* (Revue des Jeunes. — *Un poète provençal, Joseph d'Arbaud* (Ibid., 25 fév. 1920. — *A l'ombre du pin*, roman (Ibid.).

FÉNELON GIBON : *La perversion des mœurs et le remède capital, le retour à l'éducation et à la vie chrétiennes, 1919*. — *L'Enseignement secondaire féminin, 1920* (Bureaux de la Société d'Education). Art. passim (Bull. de ladite Société).

Le Dîner.

Le dîner qui suivit l'Assemblée Générale de la corporation fut particulièrement brillant. Autour de M. René Bazin, président de la Corporation, et de M. Tastevin de Nouvel, vice-président, aux places d'honneur : notre hôte, M. le comte Michel Tyszkiewicz, président de la délégation de la République de l'Ukraine à la Conférence de la Paix ; MM. les chanoines Poulin, Prunel et Desgranges, M. de Gailhard-Bancel, député ; MM. les généraux Canonge, Petétin et Cherfils ; Victor Taunay. Reconnus parmi les très nombreux convives : MM. le B^{on} d'Anthouard, de Béru, de Boudemange, Boudin-Vallet, le R. P. Yves de la Brière, MM. Louis Collin, Dépoin, P. Dubié, Ch. Dupuy, E. Duranthon, M. Duranthon, Durrieux, J. Gaillard, G. Gautherot, Fénelon Gibon, Geoffroy de Grandmaison, M. L. Hutchinson, l'abbé Félix Klein, Roger Lambelin, Latouche, Ledos, G. Loire, Mailavin, Michelin, J. Mihura, L. Mirot, J. Mollet, le C^{te} de Mougins, le M^{ls} de Montmorillon, de Montardy, Ch. Pichon, Pillot, Ricour de Bourgies, de Rincquesen, F^{ois} Rousseau, de Saint-Maurice, G. Sallé, Sarda, Talliez, le M^{ls} de la Tour du Villard, Tessier, de la Touche, l'abbé Tourmentin, l'abbé Van Denhout, le L^{colonel} Bernard de Vésins, le B^{on} de Witte, etc...

Au dessert, le Président de la Corporation se lève pour remercier notre hôte. Il évoque l'intervention de M. de Gailhard-Bancel à la Chambre des députés en faveur de l'Ukraine et formule le regret qu'un appel aussi éloquent et aussi pressant paraisse avoir été peu entendu : « Si les puissants se réservent, il faut que les petits se déclarent », et montrent à la France à quel point était fondée en honneur, en intelligence et en intérêt la démarche de M. de Gailhard-Bancel. L'histoire et le cœur nous invitent à tendre une main amie aux Ukrainiens. Apprenons-le à ceux qui l'ignorent ; rappelons-le à ceux qui l'oublient.

Le Comte Tyszkiewicz exprime sa très vive gratitude aux Publicistes chrétiens pour l'avoir convié parmi eux.

Et il dit l'espoir qu'il fonde pour l'avenir de son pays sur la générosité française toujours prête à se dépenser pour réparer les injustices et pour secourir les infortunes, qu'elle s'incarne dans la petite sœur grise ou dans l'humble poilu. Au reste de puissants motifs doivent concourir à rattacher par des liens étroits l'Ukraine et la France. Ses quarante millions de paysans ne sont-ils pas frères des paysans français par leur attachement au sol qu'ils cultivent, par leur ardeur au dur travail des champs ? Ne représente-t-elle pas, comme la France, un puissant et nécessaire rempart contre la Barbarie ? Les grands hommes d'Etat français l'ont toujours compris depuis Louis XIV soutenant Mazepa contre Pierre le Grand. Leur tradition sera renouée ; un jour viendra où l'indépendance de l'Ukraine étant enfin reconnue les relations de l'amitié et de l'intérêt l'attacheront toujours davantage à la France. Après avoir rendu un émouvant hommage à M. René Bazin, chantre inspiré des grandeurs de la vie paysanne, le Comte Tyszkiewicz formule les vœux les plus chaleureux pour la prospérité de notre pays et le triomphe de sa civilisation.

M. de Gailhard-Bancel, aimablement sollicité par notre Président, expose avec simplicité comment il fut amené à s'intéresser, devant la Chambre, au sort de l'Ukraine. Il a vu là un pays opprimé et il lui a semblé qu'à cause de cela, la France ne pouvait pas s'en désintéresser. Il lui a paru aussi qu'il était dans son intérêt de favoriser l'avènement de la Russie du Sud parmi les nations. Au vrai il reste surpris d'avoir rencontré de sérieuses oppositions. Il faut que l'effort des bons Français et d'une presse instruite des véritables intérêts de notre pays brise ces résistances. Et M. de Gailhard-Bancel boit à l'Indépendance de l'Ukraine.

M. Victor Taunay, au jour où, pour la dernière fois, nous venons au Palais Royal, à l'occasion de notre banquet confraternel, tient à évoquer la mémoire de notre fondateur, M. de Marolles, qui mourut, tout près de cette même salle où nous sommes réunis, pour ainsi dire

au service de la Corporation, peu avant de présider une de ses assemblées générales. Et chacun de s'associer à l'hommage de fidélité ainsi rendu à un ami dont le souvenir reste cher à tous nos anciens.

Enfin, M. René Bazin, aux applaudissements de l'assistance, donne lecture d'une note fort éloquente sur « La Politique nécessaire de la France (1). »

C'est une invitation pressante à nos gouvernants à rentrer dans les vues traditionnelles d'une politique catholique pour rendre à notre Patrie son rang d'autrefois parmi les nations du monde. « Nous gagnerions tant à être volontairement ce que nous sommes malgré nous; ce que nous serons tant

qu'il y aura une France. L'honneur, sans aucun doute, mais l'intérêt de la France aussi, est qu'elle reprenne sa politique traditionnelle de première nation catholique, de l'ainée dans la foi intacte. Jamais nous ne serons les premiers dans le commerce; nous devons l'être par la noblesse des idées, par le dévouement aux causes justes, et dans le service du Christ au grand cœur... »

La France, puissance catholique, attirerait à elle une nombreuse et précieuse clientèle qui soutiendrait son autorité parmi les nations. Puissent tous ceux qui le peuvent discerner l'intérêt majeur de la Patrie et le servir.

COMMUNICATIONS

Corporation des Publicistes Chrétiens

Le Conseil de la Corporation des Publicistes chrétiens s'est réuni le 23 juin sous la présidence de M. Tastevin de Nouvel. Il a réélu son bureau à l'unanimité. M. François Veuillot reste secrétaire général. M. Michelin a été nommé secrétaire.

Syndicat des Journalistes Français

M. VICTOR TAUNAY

Président honoraire du Syndicat des Journalistes Français

Dans sa dernière réunion, le Conseil du Syndicat a nommé président honoraire M. Victor Taunay, pour reconnaître les nombreux services qu'il a rendus au Syndicat, notamment au moment de la loterie de la Presse, où son actif concours a permis de constituer des retraites à nos vétérans.

(1) On en trouvera le texte dans le numéro des *Nouvelles religieuses* du 1^{er} juillet.

SÉANCES DU CONSEIL SYNDICAL

Le Conseil du Syndicat des Journalistes français s'est réuni le 9 juin sous la présidence de M. Tastevin de Nouvel. Étaient présents : MM. Chambon, Latouche, Michelin, P. A. Paillard, de la Tour de Villard, François Veuillot. Excusés : M. le chanoine Bertoye et M. de Cardonne.

Le Conseil a prononcé un certain nombre d'admissions et accepté deux candidatures de journalistes professionnels ou collaborateurs de journaux et revues.

Il s'est occupé ensuite de la préparation de la prochaine Assemblée générale du Syndicat et des diverses questions à lui soumettre, ainsi que des modifications de statuts à proposer à l'Assemblée générale extraordinaire.

Il a désigné les délégués chargés de représenter le syndicat au Congrès de la Fédération des Associations de presse. Ce seront outre M. Tastevin de Nouvel, nos confrères Mollet, Reverdy, de la Tour du Villard, Michelin et Baussan. Il s'est enfin préoccupé des directives à donner à nos représentants.

Le Conseil syndical s'est réuni le 23 juin sous la présidence de M. Tastevin de Nouvel. Étaient présents : MM. le chanoine Bertoye, Chambon, Michelin, le Général Petetin, Sallé, Sarda, La Tour du Villard, François Veuillot. Excusé : M. Mollet.

Le Conseil s'entretient de nouveau du Congrès des Associations de Presse qui aura lieu le 5 juillet à Paris. Il définit avec plus de précision, suivant les indications données par l'Assemblée générale, l'attitude qui devra être celle de ses délégués.

Il décide d'autoriser le Trésorier à faire peser sur la Caisse de Prévoyance la charge d'une partie ou de la totalité des cotisations de nos Confrères pères de famille d'au moins quatre enfants, âgés de moins de 21 ans, l'importance de la faveur consentie devant être proportionnelle au nombre des enfants.

Une proposition de candidature est examinée.

ADMISSIONS

Dans sa séance du 9 Juin 1920, le Conseil a admis au Syndicat, comme professionnels, MM. :

Paul Boudin-Vallet, né à Lille, le 11 Juillet 1879, rédacteur à l'Agence des *Nouvellistes*, ancien rédacteur en chef du *Journal de la Nièvre*, ancien rédacteur au *Télegramme du Pas-de-Calais* et au *Courrier du Pas-de-Calais*. — Parrains : MM. Huet Saint-Pol et Emile Herve. Domicile : 25, rue Feydeau, Paris.

Le lieutenant-colonel Bernard de Vezins, né à Bourges, le 13 Mars 1869, rédacteur à l'*Action Française*. — Parrains : MM. Jules Delahaye et G. Champenois. Domicile : 172, rue de Grenelle, Paris, 7^e.

Charles Baussan, né à Saint-Martin-du-Bois (Maine-et-Loire), le 1^{er} Mars 1860, rédacteur en chef de la *France illustrée* et de la *Correspondance hebdomadaire*, correspondant du *Catholic Word* de New-York. — Parrains : MM. Jean Guiraud et Gustave Gautherot. Domicile : 80, rue Bonaparte, Paris (6^e).

Albert Loustalan, né à Pau, le 3 Août

1871, rédacteur au *Patriote des Pyrénées*. — Parrains : MM. Paul Duché et l'abbé Pon. Domicile : 58, rue Gassies, Pau.

CANDIDATURES

Dans sa séance du 9 Juin 1920, le Conseil a décidé d'inscrire à la chronique du Syndicat, comme candidats, MM. :

Yves Bazin, né à Saint-Malo, le 29 Mai 1888, rédacteur au *Salut*, de Saint-Malo, présenté comme *professionnel* par MM. Louis Boivin et René Bazin. Domicile : 8, rue de Toulouse, Saint-Malo.

François Roche, né à Issy (Seine) le 11 Septembre 1865, rédacteur à la *Gazette Libérale*, de Clermont (Oise), présenté comme *collaborateur* par MM. Ad.-J. Charon, directeur de la *Gazette*, et Aman Terrière. Domicile : à Précys-sur-Oise (Oise).

— Dans sa séance du 23 Juin 1920, le Conseil a décidé d'inscrire à la chronique du Syndicat, comme candidat, M. Eugène Hutchinson, né à Paris, le 4 Septembre 1850, rédacteur à l'*Information*, présenté comme *collaborateur* par MM. Charles Dupuy et Camille Pillot. Domicile : La Garenne-Colombes et 8^{bis}, place de la Bourse.

M. Hutchinson, d'origine Anglaise, qui a fait la campagne de 1870-1871, comme caporal dans les *Tirailleurs de la Seine*, a réclamé la qualité de Français, le 25 Juillet 1883, conformément à la loi du 22-25 Mars 1849 et à l'article 9 du Code Civil, en prenant à cet effet l'engagement de fixer son domicile en France, qu'il n'a pas quittée depuis lors.

LE CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS ET ASSOCIATIONS DE JOURNALISTES.

Nos délégués ont assisté au Congrès de la Fédération des Syndicats et Associations professionnels de Journalistes qui a entendu notamment un intérêt-

sant rapport de M. Tastevin de Nouvel sur la considération due aux journalistes et sur la contribution de l'Etat aux retraites fournies par les diverses Associations. Notre Président a fait suivre son rapport de deux vœux qui ont été votés à l'unanimité.

A plusieurs reprises nos confrères sont intervenus dans les discussions, notamment en faveur du repos dominical, du minimum de salaire, de l'indemnité en cas de renvoi, de l'organisation de retraites avec contribution patronale, etc. Ils ont aussi pris une part active dans la discussion relative à l'affiliation de la Fédération à la Confédération des Travailleurs Intellectuels. M. de la Tour de Villard a déposé un vœu tendant à la création d'une maison de santé pour les journalistes.

Le compte-rendu complet du Congrès paraîtra dans le *Bulletin de la Fédération* qui sera envoyé à nos confrères.

Les tarifs de faveur sur les Chemins de fer

Pour l'ensemble des réseaux

Les Compagnies de l'Est, du Midi, du Nord, du P.L.M., du Paris-Orléans et de la Grande Ceinture de Paris (avec adjonction des chemins de fer de l'Etat, à partir de 1921) mettent à la disposition de nos **210 premiers membres**, inscrits par ordre d'admission et ayant un droit acquis ou éventuel à la pension de retraite, une carte d'identité leur permettant, sans autres formalités, d'obtenir des billets à 1/2 tarif aux guichets des divers réseaux.

Cette carte sera valable pour un ou plusieurs réseaux et pour 1 an, 6 mois ou 3 mois, au choix des intéressés. Elle devra être remplacée chaque année et elle expire le 31 Décembre, elle part pour un an du 1^{er} Janvier, pour 6 mois du 1^{er} Juillet, et pour 3 mois du 1^{er} Octobre.

Les demandes adressées à M. Tastevin de Nouvel, Président, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris (7^e), devront indiquer la classe choisie, le ou les réseaux, la période de validité, être accompagnées

de deux photographies non collées, de 4 cent. sur 3, la hauteur de la tête n'étant pas inférieure à 1 cent., et d'un timbre de 0.25 pour envoi de la demande.

Les photographies devront être nettes; les épreuves de fantaisie seront refusées.

Indiquer également la gare où l'on désire retirer la carte de circulation. Elle sera délivrée par cette gare, contre paiement de la somme due pour l'impôt forfaitaire d'Etat de 10 0/0. *Ne pas envoyer l'argent au Président. Voir barème ci-après.*

Les confrères, bénéficiaires du 1/2 tarif par leur classement, qui ne voudraient pas profiter de la carte pourront, comme précédemment, demander, par l'intermédiaire du Président, des bons à 1/2 tarif comportant un parcours minimum de cent kilomètres aller et retour.

Barème de l'impôt de 10 0/0 sur les cartes de circulation à 1/2 tarif

		1 an	6 mois	3 mois
1 réseau	1 ^{re} classe ...	45.25	28.30	
	2 ^e classe ...	29.45		
	3 ^e classe ...	17.05		
2 et 3 réseaux	1 ^{re} classe ...	48.10	18.40	24.50
	2 ^e classe ...	32.25	11.70	17.50
	3 ^e classe ...	19.75		10.80
4 à 7 réseaux	1 ^{re} classe ...	60.35	37.70	
	2 ^e classe ...	40.50	24.85	
	3 ^e classe ...	25.15	15.30	

NOTA. — Les chemins de fer de l'Etat sont comptés pour deux réseaux (ancien Ouest et Etat) et les cartes doivent être, pour 1920, demandées à part.

Chemins de fer de l'Etat

A partir du 1^{er} juillet prochain, l'impôt spécial de 10 0/0 à payer pour une carte valable sur le Réseau de l'Etat, jusqu'au 31 décembre 1920 sera de :

28 francs 40 pour une carte valable en toutes classes.

18 francs 50 pour une carte valable en 2^e et 3^e classes.

11 francs 80 pour une carte valable en 3^e classe seulement, timbre de quittance compris.

Les cartes d'identité peuvent être retirées contre paiement de l'impôt spécial de 10 0/0 :

1° A la gare de *Paris Saint-Lazare* (bureau des abonnements, Caisse de la gare, porte n° 146, dans la salle des Pas-Perdus).

2° En *Province* dans une gare quelconque de *notre Réseau*, désignée par l'intéressé.

Prière d'indiquer sur la demande le lieu où la carte doit être retirée.

Réseau d'Alsace-Lorraine

M. Lebert, directeur des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine, a adressé au Président du Syndicat des Journalistes Français une lettre dont nous extrayons ce qui suit :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que pour satisfaire au désir que M. le Ministre des Travaux Publics m'a exprimé en notre nom, l'Administration des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine consent à donner à ceux de vos sociétaires qui bénéficient actuellement de la faveur de bons de 1/2 place sur les autres réseaux français et qui nous en exprimeront le désir par votre intermédiaire une carte d'identité qui leur permettra de se faire délivrer aux guichets des gares, des billets comportant une réduction de 50 %, sur le prix du tarif général. Pourront seuls être mis en possession de cette carte, ceux de vos sociétaires qui seront admis à bénéficier de la même faveur sur les autres réseaux français...

Les cartes d'identité seront délivrées pour la totalité des réseaux d'Alsace et de Lorraine. Elle seront valables soit pour l'année totale, courant du 1^{er} janvier, soit pour une période de 6 mois, courant du 1^{er} juillet, soit pour une période de 3 mois, courant du 1^{er} octobre au 31 décembre et elles devront être chaque année remplacées par de nouvelles cartes.

Toutefois un certain délai nous est nécessaire pour l'impression de ces cartes. Provisoirement nous délivrerons des bons de 1/2 place, sur la demande que vous voudrez bien nous adresser pour chaque voyage.

Les demandes de cartes devront indiquer la classe choisie par l'intéressé et être

accompagnées d'une photographie récente (4 centimètres sur 3, la hauteur de la tête n'étant pas inférieure à 1 centimètre), qui devra être suffisamment nette pour permettre de vérifier rapidement l'identité. Les photographies de fantaisie seront rigoureusement refusées...

Nos confrères n'auront qu'à se conformer pour le réseau d'Alsace et de Lorraine aux instructions déjà données pour les autres réseaux français.

Les 210 confrères ayant droit à la carte à 1/2 tarif sont priés de faire leur demande dès le mois d'octobre, en indiquant le n° d'ordre, lequel ne changera pas, les nouveaux admis prenant le n° du membre décédé, radié ou démissionnaire (*Voir liste ci-après*).

Avis importants

Nous prions les confrères qui ne sont pas en règle avec le trésorier de vouloir bien s'y mettre le plus tôt possible, ce qui leur évitera des frais de recouvrement.

Nous rappelons qu'aux termes du règlement intérieur de la Caisse des Retraites, les syndiqués admis depuis le 12 Juin 1919, n'ont droit à la pension de retraites qu'après **25 ans de présence** et 55 ans d'âge.

Six décès étant survenus jusqu'au jour de la publication du dernier Bulletin, la somme de 6 fr. a été diminuée du montant de la pension des retraités non rachetés de la Caisse de Prévoyance.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS

Admissions

Le Conseil du Syndicat des Écrivains a admis comme membres de ce Syndicat :

M. l'abbé Le Reneste de Molon, de Neuilly-lès-Dijon ;

M. Jules Viard, 17, Avenue Gambetta, Saint-Mandé.

M. Geoffroy de Grandmaison, à Paris.

NÉCROLOGIE

CHARLES VINCENT (PIERRE MAËL)

Notre confrère du « Syndicat des Journalistes Français » M. Charles Vincent, ancien rédacteur de la *Gazette de France* et d'autres publications politiques, universellement connu comme romancier, sous le pseudonyme de Pierre Maël, vient de mourir. M. A. Tastevin de Nouvel, au nom du Syndicat des Journalistes et de notre Corporation, se proposait, aux obsèques, de saluer sa mémoire. Mais M. Charles Vincent ayant exprimé le désir formel qu'il ne fût rien dit sur sa tombe, notre représentant, comme celui de la Société des Gens de Lettres, a dû s'abstenir. Des paroles qui devaient être prononcées par M. Tastevin de Nouvel nous citerons, du moins, quelques passages, car à un écrivain de ce caractère et de cette valeur, il doit être ici rendu témoignage :

« Charles Vincent n'était pas seulement un confrère très haut placé dans notre estime, mais un de ces amis bons et charmants que l'on ne voit pas disparaître sans un serrement de cœur.

« Quelle nature élevée, délicate et fidèle ! Quelle physionomie attachante par sa générosité de cœur, sa droiture, son austère effacement ! Quelle exquise sensibilité ! Dans ces temps d'arrivisme et de mercantilisme, cette âme fière et d'une conscience rigoureuse devait être sacrifiée. Aussi a-t-il souffert, sinon de ne pouvoir obtenir pour lui-même la grande notoriété accordée à des ouvrages d'imagination dont la vogue ne tarissait pas et qui étaient bien son œuvre propre, du moins, malgré son incessant labeur, voué aux siens, de voir ces derniers exposés aux difficultés de l'existence.

« Charles Vincent, en patriote et en chrétien, a donné la vie à onze enfants.

« Ses lourdes charges ne le firent jamais dévier, si peu que ce fut, de la ligne droite qu'il s'était tracée. Son journalisme ainsi compris, tel qu'il doit

l'être, ne pouvait le dédommager de sa tâche ingrate de romancier.... »

Ingrate... oui...

« Car Charles Vincent, c'était le Pierre Maël si connu, presque célèbre, aux romans d'une pénétration et d'une grâce où, malgré le masque du pseudonyme, qui décourage l'auteur, se révèle l'écrivain de race. Mais le public ignorait cela, et il eut été bien surpris d'apprendre que le vrai Pierre Maël, qu'il croyait riche, ne l'était pas.

« Pourquoi ? Parce qu'il y avait un autre Pierre Maël, le seul ayant une valeur marchande, surtout *placier*, et possédant cependant la signature. Ce n'est pas ici qu'il convient de s'arrêter à ces misères, révélées depuis et pardonnées certainement, alors qu'il y aurait tant à dire sur les travaux de journaliste de Charles Vincent, si hauts et si brillants.

« Vais-je rappeler sa rare culture et la perfection de son style, sa dialectique et son esprit, son ardeur généreuse et son dévouement sans limite aux causes chères ? Non, ceci a été dit par un de ses compagnons d'armes, un maître qui l'a bien connu et qui l'aima, par Maurras, le plus éminent des journalistes de ce temps. C'est le suprême éloge.

« Il suffit d'ajouter un seul mot ; mais, pour Charles Vincent et les siens, c'est l'essentiel, en face de l'éternité qui l'a pris.

« Il n'était pas seulement riche par le talent, par le savoir et le cœur, mais tout aussi riche par la foi.

« Quand Dieu l'a frappé, dans la rue, il dirigeait ses pas vers son sanctuaire, celui de son Cœur. Le Cœur de Notre Seigneur a répondu à son avance, et c'est auprès de lui qu'il a voulu que se continue et s'achève le pèlerinage en ce monde de notre confrère.

« Puisse nous avoir le même bonheur !

« A. TASTEVIN DE NOUVEL. »

LISTE des 210 Syndiqués bénéficiant des cartes de circulation et des billets à demi tarif.

Le premier chiffre de 1 à 210 indique le n° d'ordre, le second le numéro matricule.

1	5 L. de Benque.	71	85 Poufin.	141	120 Lamapet.
2	4 H. Gibert.	72	84 Servois.	142	145 Melisson.
3	5 O. Havard.	73	85 Talmeyr.	145	132 Belorgey.
4	7 Dupuy.	74	86 Froment.	144	135 Fouilland.
5	9 B ^{on} T. Lambert.	75	87 de Jaudouneuc.	145	207 Bailly.
6	11 Lavergne.	76	88 Flornoy.	146	237 Chaillouet.
7	14 Borrely.	77	91 Loutil.	147	134 Reynis.
8	18 Mehlin.	78	92 Bourguet.	148	187 Guérif.
9	20 Danis.	79	94 Vicomte de Wall.	149	212 Bonet.
10	21 J. Delabaye.	80	95 Blanchon.	150	240 R. Martin.
11	247 Beauchamp.	81	96 Feron-Vrau.	151	196 Counil.
12	23 B ^{on} de Bernon.	82	97 Bertrand de Lallotte.	152	177 Galle.
13	25 P. A. Paillard.	83	99 G. Sallé.	153	148 Lecerf.
14	26 V. Taunay.	84	101 Duché.	154	139 Gabiolle.
15	27 A. Béchet.	85	102 G. Loth.	155	226 Grave.
16	28 Depoin.	86	103 Mercier.	156	175 Gautherot.
17	50 A. Loth.	87	104 Lasnier.	157	140 de Soye.
18	52 Arsac.	88	105 de Roton.	158	188 Grappin.
19	53 H. Durrieux.	89	110 Morand.	159	144 Chaillant.
20	54 Tastevin de Nouvel.	90	111 Bertoye.	160	147 Chastrusse.
21	55 O. Chambon.	91	112 Boivin.	161	169 H. Brun.
22	56 V. de Thorame.	92	115 de la Tour.	162	198 Praviel.
23	57 L. Colin.	93	116 Tourmentin.	163	208 Ramez.
24	58 Nicoullaud.	94	119 Fossé d'Arcosse.	164	238 Perrin.
25	59 Bertrin.	95	120 Hervé.	165	178 Malou.
26	41 G. Hocart.	96	124 de Rosnay.	166	179 Desgranges.
27	43 Croisille.	97	127 Liagre.	167	261 Dassonville.
28	47 de Taberne.	98	128 Dumarché.	168	150 Larigaldi.
29	48 de Romanet.	99	121 Maze-Sencier.	169	152 Monniot.
30	50 Narsy.	100	136 de Ferenzy.	170	153 Hosotte.
31	52 Richardet.	101	137 E. Renauld.	171	256 Eblé.
32	54 Huet Saint-Pol.	102	141 Le Monnier.	172	235 Dubié.
33	55 P. Tailliez.	103	143 Lespine.	173	199 Lacaud.
34	56 de la Tourasse.	104	146 Jeanne.	174	154 de Lannoy.
35	58 Barnola.	105	142 Veuillot.	175	197 Hamon.
36	59 Verdun.	106	149 d'Ortho.	176	214 Dienne.
37	60 Mollet.	107	151 Faure.	177	219 Ebrard.
38	61 Martrin-Donos.	108	156 Cavalier.	178	257 Griès.
39	62 Loire.	109	157 Nourisson.	179	239 Charron.
40	63 Dr Larrieu.	110	158 de Montardy.	180	269 Le Gal.
41	65 Blanc.	111	162 Le Fur.	181	159 Lucien Brun.
42	98 de Bar.	112	164 H. de France.	182	240 Equoy.
43	100 Maire.	113	163 Coudy.	183	245 Nicolle.
44	106 de Beauregard.	114	166 Hastings.	184	233 Grégoire.
45	107 Gendrot.	115	174 Guéze.	185	160 G. Latil.
46	108 Papillon.	116	176 Bécet.	186	171 Haudot.
47	109 Ardant.	117	186 Bidou.	187	185 E. Latil.
48	113 Duranthon.	118	190 de Maricourt.	188	258 Rochelle.
49	114 Gouzien.	119	180 Chailloux.	189	209 Quérault.
50	117 A. Perrin.	120	183 Zamanski.	190	259 Rouquette.
51	118 de Clercq.	121	189 Bacconnier.	191	161 Pon.
52	123 J. Bon.	122	210 Ponthière.	192	255 Havard.
53	126 Lacroix.	123	215 Rochette.	193	265 Gilly.
54	131 Sarda.	124	215 Denais.	194	256 Jacquet.
55	130 d'Azambuja.	125	218 Le Roux de Selien.	195	231 LacosteLareymondie
56	66 de Cardonne.	126	228 Biatrix.	196	252 Poisson.
57	67 G. de la Mothe.	127	146 Piot.	197	172 Marie.
58	68 Pigelet.	128	248 P. Parsy.	198	241 Tourret.
59	69 L'Hopital.	129	251 J. Jacques.	199	202 Tavernier.
60	70 Latouche.	130	217 J. Eloi.	200	263 Auzillon.
61	71 Pouyé.	131	254 Michelin.	201	181 Ch ^{er} Touzery.
62	72 Savatier.	132	264 Picavet.	202	182 Marquis.
63	74 Hostin.	133	168 Fournel.	203	194 M. J.-B. Touzery.
64	75 Jollivet.	134	170 Marsac.	204	155 Rubat du Mézac.
65	76 Pillot.	135	175 Redier.	205	195 A. Martin.
66	78 de Gallhard-Bancel.	136	192 Devèze.	206	227 Hugonard.
67	69 Fournier.	137	193 Nemoz.	207	232 Lissorgues.
68	80 Gaudeau.	138	253 J. Rousseau.	208	275 P. Bernard.
69	81 Rallet de Lavermont.	139	267 Terrière.	209	272 Massiani.
70	82 Audollent.	140	135 Riché.	210	230 B. Hastings.

ORDRE dans lequel seront admis au bénéfice de la carte de circulation et des billets à demi-tarif les membres du Syndicat au fur et à mesure des vacances qui se produiront, par suite de décès, démission ou radiation, dans la liste des 210 syndiqués (chiffre actuel fixé par les C^{tes}).

Le premier chiffre de 1 à 31 indique le numéro d'ordre ; le second le numéro matricule.

MM.		MM.		MM.	
1	244 Ladoué.	12	206 G. Vanneufville.	25	245 Delahaye.
2	268 J. Poncet.	13	242 R. Couteau,	24	260 R. Bazin.
3	271 J. Lequette.	14	274 P. Richard.	25	276 Ch. Pichon.
4	266 A. Massis.	15	270 J.-M. Maucière.	26	277 Sassé.
5	201 H. Reverdy.	16	221 J. Guiraud.	27	278 Canat.
6	200 P. Damez.	17	225 G. Champenois.	28	279 V. Bucaille.
7	202 H. Desmarests.	18	225 P. Vergnet.	29	280 Hanot d'Hartoy.
8	203 Grimaud.	19	224 A. Schuermans.	30	281 B. de Vesins.
9	204 Cordonnier.	20	222 A. Lefebvre.	31	282 Boudin-Vallet.
10	275 Cuvillez.	21	220 J. Petetin.		
11	205 Duplessis.	22	220 Bethléem.		

Les futurs syndiqués seront également classés par ordre d'admission et inscrits à la suite de cette liste.

Les membres radiés ou démissionnaires du *Syndicat des Journalistes*, mais conservant leurs droits à la Caisse des retraites, n'ont pas droit à ces cartes.

Seuls, y ont droit les syndiqués faisant partie du Syndicat des Journalistes et inscrits au tableau de la Caisse des retraites.

BIBLIOGRAPHIE

Victor Bucaille. *Pages choisies de Montalembert* avec lettres inédites. Introduction par M. Georges Goyau. 1 vol. in-18. Paris, Gabalda, éditeur, 1920. Prix : 7 francs.

Nous regrettons vivement que la place nous soit si mesurée pour dire les mérites divers de ce livre et de son introduction, l'heureux choix des extraits faits dans l'œuvre du grand orateur catholique, tout ce qu'on aime à y retrouver, tout ce qu'on y découvre de nouveau, l'intérêt et la richesse des notices par quoi M. Bucaille les éclaire.

Maurice Beauchamp. *Les Partis politiques français*, préface de M. Maurice Barrès. 1 vol. 120 pages, format écu.

F. X. Le Roux et C^{ie}, imprimeurs-éditeurs, 34, rue des Hallebardes, Strasbourg et Gabriel Beauchesne, 117, rue de Rennes, Paris. Prix : 4 francs.

Le livre de M. Beauchamp n'est pas seulement une étude sur les partis politiques, c'est aussi un livre d'idées, un livre de direction et de fond qui plaît, intéresse et fait penser. Dans ses 120 pages l'auteur expose avec clarté, précision et talent les tendances et doctrines des divers partis français. Le lecteur est conduit tout naturellement et sans effort à réfléchir et à s'orienter. Il sera amené de lui-même à comparer et à choisir.

Le Gérant : Ch. LOREAU.

DEPOT LEGAL
Cotes au Nord
n° 556
1920.

BULLETIN
DE LA
CORPORATION
DES
PUBLICISTES CHRÉTIENS
ET DES
SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

2^e SÉRIE — N° 129

Juillet à Novembre 1920



AU BUREAU-PERMANENCE
PARIS
11, RUE DU PRÉ-AUX-CLERCS (VII^e)

Prix : 5 francs, pour les personnes n'appartenant pas à la Corporation

BULLETIN
DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS
Créée le 25 Mars 1886

2 ^e SÉRIE N ^o 129	SIÈGE SOCIAL : 76, rue des Saints-Pères BUREAU et PERMANENCE : 11, rue du Pré-aux-Clercs PARIS	Juillet à Novembre 1920
--	--	-------------------------

CONVOICATIONS

Notre messe mensuelle aura lieu le Dimanche 5 Décembre, à 8 heures et demie, dans l'oratoire du Siège Social, 76, rue des Saints-Pères (1).

Instruction par le R. P. Janvier, aumônier de la Corporation.

Nous insistons une fois encore pour que nos confrères viennent plus nombreux à cette réunion pieuse demander ensemble à Dieu ses grâces et entendre les nobles, magnifiques, nécessaires enseignements de notre aumônier.

Le dîner du mois aura lieu le jeudi 2 décembre, à 7 heures précises, au Restaurant Procope, 13, rue de l'Ancienne Comédie (près de la station du Métro : Odéon) (2).

M. René Bazin présidera cette réunion. Notre hôte sera **M. le chanoine Reymann, directeur général de l'Union catholique du personnel des chemins de fer.** Nous aurons certainement beaucoup à apprendre de l'expérience de M. le chanoine Reymann et à nous édifier en l'entendant. Le Bureau de la Corporation compte sur de nombreux convives.

CHRONIQUE

La Messe du 7 Novembre

Nos confrères étaient venus plus nombreux que de coutume à notre messe de novembre, mais il faut bien le reconnaître, beaucoup trop peu nombreux encore.

Après l'Evangile, notre aumônier, le R. P. Janvier, prononça l'allocution d'usage. Ce fut d'abord pour nous exhorter, spécialement en ces premiers jours de novembre,

à songer aux morts, à leur donner le secours de notre prière, à évoquer souvent devant Dieu les noms de ceux qui nous furent les plus chers ou à qui nous devons le plus : Son Em. le Cardinal Amette doit être compté parmi ces derniers, et par la Corporation tout entière et par chacun de nous.

Puis, reprenant la suite de ses entretiens sur les Sacrements, le R. P. Janvier nous parla de l'Extrême-Onction. Il nous invita à y penser davantage, à en parler, à pren-

(1) Petit déjeuner pour les confrères qui auront fait la Sainte Communion. — Prix : 1 fr.

(2) Prix du dîner : 8 fr. service compris, sans le café. — Nous prions instamment nos confrères d'adresser leur carte au restaurateur, pour le prévenir de leur adhésion. S'ils manquaient de le faire, ils nous mettraient vis-à-vis de lui dans le plus grand embarras.

dre toutes les dispositions utiles pour que nous ne risquions pas d'en être privés. Car ce sacrement porte avec lui d'immenses grâces. A l'heure terrible des arrachements suprêmes, il nous soutient dans la lutte parfois si douloureuse que nous avons à mener contre notre nature; il affermit en nous la foi, ravive en nous les flammes sacrées de l'espérance, réchauffe en nous l'amour de Dieu. L'Extrême-Onction donne à notre âme un surcroît précieux et parfois nécessaire de forces. Il peut aussi — les dires des théologiens et les témoignages de l'expérience concordent sur ce point, — nous rendre la santé du corps. En dépit des préjugés contraires, contre lesquels nous ne saurions assez vivement réagir, l'Extrême-Onction loin de faire mourir, fait vivre.

Montrons donc nous-mêmes l'ardent désir de recevoir à temps ce sacrement qui efface dans le cœur des malades les restes du péché, qui nous aide à passer nos derniers instants dans la foi, l'espérance et la charité, qui nous arme pour la lutte suprême de l'agonie, et qui même peut prolonger nos jours. Et instruisons de ces vérités tous ceux de qui nous pouvons nous faire entendre.

Le Dîner du 4 Novembre

Notre premier dîner corporatif a eu lieu le 4 novembre. Il avait attiré un très grand nombre de nos confrères. Aussi bien s'agissait-il de fêter M^r Baudrillart, si fidèle à nos réunions et qui a su s'acquérir tant de titres à l'admiration et à l'affection des catholiques et des Français en général, des écrivains catholiques et français en particulier.

A la table d'honneur avaient pris place autour de notre président M. René Bazin, à qui M. Tastevin de Nouvel, président du Syndicat des Journalistes faisait face, M^r Baudrillart, M. Duval-Arnould, député de Paris, M^r Debout, MM. les généraux Cannonge, Cherfils et Pétetin, M. Victor Taunay, M. le baron d'Anthouard.

Parmi nos confrères, nous avons reconnu MM. Joseph Ageorges, le R. P. Yves de la Brière, le chanoine Bertoye, Victor Bucaille, Octave Chambon, l'abbé E. Cluzel, J. Depoin, Fénelon Gibon, Jean Guiraud, Gabriel Latouche, Ledos, l'abbé Lefebvre, A. Michelin, J. Mihura, Joseph Mollet, R. Narsy, Paul Nourrisson, Paul-Aimé Paillard, Paul Parsy, M^r Félix Perier, Alfred

Perrin, le chanoine Poulin, Charles Pichon, M. Prevost, Léon Prieur, le chanoine Prunel, Robert Regnier, l'abbé M. Ribot, Richardet, J. Ricour de Bourgies, Rousseau, Roger de Saint-Maurice, J. de Sorbier de la Tourrasse, F. de la Touche, R. de la Tour du Villard, Vacheron, José Vincent, etc...

Au dessert, M. René Bazin, en quelques mots du cœur, ayant excusé MM. Lhopital, Jollivet et Paul Harel (dont il lut un remarquable sonnet à notre hôte), ayant félicité le Général Pétetin pour la Croix de la Légion d'honneur qui vient d'être, à si juste titre, donnée à son fils, exprima le sentiment commun de satisfaction et de joie ressenti par tous les catholiques français à l'annonce de la distinction dont M^r Baudrillart vient d'être l'objet de la part du gouvernement. Historien d'une valeur incontestée, Recteur de l'Institut catholique, d'un dévouement jamais rebuté, chef de la propagande catholique et française à l'étranger, il avait d'ailleurs les titres les plus sûrs et les plus hauts à la dignité qui lui a été conférée. A l'acte de justice dont il est l'objet, chacun applaudit. « Joyeusement et respectueusement les Publicistes chrétiens saluent le nouveau chevalier. »

Quand les applaudissements se furent tus, M^r Baudrillart prit à son tour la parole. Ce fut d'abord pour rendre à M. René Bazin un hommage de très vive admiration et pour remercier les écrivains et les journalistes catholiques d'avoir voulu fêter sa décoration. Puis il montra l'impérieuse nécessité de poursuivre sans relâche l'œuvre du Comité de propagande française à l'étranger. En effet, dans les pays mêmes qui furent hier nos alliés et les plus fermes, on entend formuler contre notre pays et parfois avec une certaine acrimonie des reproches de nature à diminuer la cordialité des rapports qui, naguère encore, nous liaient à eux; nous connaissant mal, on nous accuse d'un impérialisme dont la conséquence est de troubler sans cesse la paix européenne; on prétend en outre que nous avons une tendance fâcheuse à intervenir dans les affaires des autres pays. Critiques mal fondées, c'est l'évidence même, mais qui résultent presque fatalement de deux phénomènes qui tendent de plus en plus à se généraliser: un nationalisme aigu qui se développe partout; la reprise par les Allemands d'une propagande intense et sans scrupule.

M^r Baudrillart promène alors, avec sa haute connaissance des hommes et des choses de l'étranger, ses auditeurs par l'Europe et par le monde: en Pologne, en Tchéco-Slovaquie, en Yongo-Slavie, en Italie, en Angleterre, au Brésil. Il montre l'état d'esprit nationaliste qui, sous des

formes diverses se réveille partout, et les procédés de la propagande allemande, à laquelle se joignent parfois les efforts d'une propagande violemment anticatholique.

Le remède au mal, il est dans une contre-propagande catholique et française, en vue de redresser l'opinion qu'on se fait de nous à l'étranger, d'expliquer que nous ne demandons qu'à relever nos ruines dans la paix, et de prouver, par

l'exemple de ce que nous avons fait depuis l'armistice, notre volonté de travail et les magnifiques ressources de notre caractère. C'est à cette tâche qu'entend s'employer le « Comité des Amitiés françaises à l'étranger ». Il a besoin qu'on l'aide. Puissent les catholiques comprendre l'importance de son œuvre et la soutenir.

De longs braves félicitèrent encore et remercièrent l'éminent Recteur de l'Institut catholique de Paris.

COMMUNICATIONS

Syndicat des Journalistes Français

Les candidatures suivantes ont été présentées au Syndicat des Journalistes français :

— M. Henri Sampé, né le 21 novembre 1887, à Oloron (Basses-Pyrénées), domicilié 23, rue Galon, Pau, rédacteur en chef du *Patriote des Pyrénées*, rédacteur au même journal depuis 1910. — Parrains : MM. l'abbé Pon, directeur du journal et Paul Dubié. — *Journaliste professionnel*.

— M. Robert de Boyer Montégut, né le 16 octobre 1875, à Cugnaux (H^{te}-Garonne), domicilié à Cugnaux, rédacteur à l'*Express du Midi*, ancien rédacteur à l'*Univers*, au *Correspondant*, la *Réforme sociale*, la *Revue catholique des Institutions et du Droit*, depuis 1906. — Parrains : MM. G. Guéze et A. Praviel. — *Journaliste professionnel*.

— M. François Diet, né le 1^{er} juillet 1875, à St-Julien de Vouvantes (Loire-Inf^{re}), domicilié, 5, place Louis XVI, Nantes. Directeur de la *Croix nantaise*, depuis 1905. — Parrains : G. Servois, E. Grimaud. — *Journaliste professionnel*.

— M. l'abbé Joseph Godet, né le 30 janvier 1869, à St-Jouin-sous-Châtillon (Deux-Sèvres), domicilié 44, rue St-Simplicien, Poitiers, directeur-rédacteur en chef de la *Croix des Deux-Sèvres*, depuis 24 ans. — Parrains : MM. Aug. Nicolle et J. de Lacoste-Lareymondie. — *Journaliste professionnel*.

— M. Maurice Vaussard, né le 8 septembre 1888, à Ramburelles (Somme), domicilié 1, rue de Fleurus, Paris, rédacteur au *Correspondant*, depuis 1913, et à la *Revue des Jeunes*, *Nouvelles Religieuses*, etc. — Parrains : MM. V. Bucaille et Ch. Pichon. — *Collaborateur*.

— M. Gonin, Directeur du *Salut Public* à Lyon. — Parrains : MM. l'abbé Bailly et Tourret. — *Journaliste professionnel*.

Le Conseil syndical a admis dans sa dernière réunion à faire partie du Syndicat des Journalistes :

M. Yves Bazin, rédacteur au *Salut de St-Malo*, comme *journaliste professionnel*.

M. François Roche, rédacteur à la *Gazette Libérale* de Clermont (Oise) comme *collaborateur*.

M. Eugène Hutchinson, rédacteur à l'*Information*, comme *collaborateur*.

Les 210 confrères ayant droit à la carte à 1/2 tarif sont priés de faire leur demande SANS DELAI, en indiquant le n^o d'ordre, lequel ne changera pas, les nouveaux admis prenant le n^o du membre décédé, radié ou démissionnaire (*Voir liste dans notre dernier numéro*).

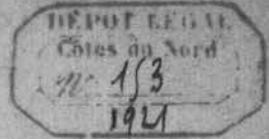
Prière instante de joindre un timbre chaque fois qu'on désire une réponse.

BIBLIOGRAPHIE

Paul Nourisson, *Histoire de la liberté d'association en France depuis 1789*, 2 volumes, 1920, Librairie de Recueil Sirey, 30 fr.

Important ouvrage dont le sujet est toujours trop actuel et l'auteur trop connu de nos confrères pour que nous ayons besoin de le recommander longuement, d'insister sur son intérêt, sa valeur, et sur les services qu'il rendra aux historiens, aux juristes, aux hommes d'Etat, etc.

Le Gérant : CH. LOREAU.



BULLETIN
DE LA
CORPORATION
DES
PUBLICISTES CHRÉTIENS
ET DES
SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

2^e SÉRIE — N° 130

Novembre 1920 à Mars 1921



**AU BUREAU-PERMANENCE
PARIS**

11, RUE DU PRÉ-AUX-CLERCS (VII^e)

Prix : 5 francs, pour les personnes n'appartenant pas à la Corporation

BULLETIN

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créée le 25 Mars 1886

2 ^e SÉRIE N ^o 130	SIÈGE SOCIAL : 76, rue des Saints-Pères BUREAU et PERMANENCE : 11, rue du Pré-aux-Clercs PARIS	Novembre 1920 Mars 1921
--	--	----------------------------

CONVOICATIONS

En raison des fêtes de Pâques, notre messe mensuelle aura lieu le Dimanche 24 Avril, à 8 h. 1/2, dans l'Oratoire du Siège social, 76, rue des Saints-Pères (1).

Instruction par le R. P. Janvier, Aumônier de la corporation.

Déjà nos confrères viennent plus nombreux à la messe corporative. Nous insistons de nouveau et de façon pressante pour que le nombre des présences s'accroisse encore et du même coup l'efficacité de la prière commune. Il y aura en outre pour tous, grand intérêt, grand profit et grande joie à recevoir les admirables enseignements de notre aumônier.

—o—

Le dîner du mois, aura lieu le *Jeudi 28 Avril*, à 7 heures et quart précises, à l'Hôtel du Foyer, 18, rue de Varenne (près de la station du Nord-Sud : Rue du Bac (2)).

Cette réunion présentera un intérêt tout particulier. **M. A Souchon**, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, membre de l'Institut, y traitera la grave question des **Fondations**.

Il n'est sans doute point nécessaire que nous insistions auprès de nos confrères pour que tous ceux qui le pourront viennent entendre, sur un sujet des plus importants pour tous les catholiques et spécialement pour les publicistes catholiques, la parole si éloquente à la fois et si autorisée de M. Souchon.

CHRONIQUE

La Messe du 5 Décembre

Nos confrères ont assisté plus nombreux que de coutume à notre messe corporative de décembre : pas assez nombreux cependant.

Le R. P. Janvier ayant recommandé

à nos prières l'âme de M. le chanoine Fonsagrives qui fut pour notre groupement un ami particulièrement dévoué, nous dit ensuite son intention de nous entretenir maintenant des « Béatitudes ».

Le Sermon sur la Montagne est le premier grand discours public du

(1) Petit déjeuner pour les confrères qui auront fait la Sainte Communion. — Prix : 1 fr.

(2) Prix du dîner : 8 fr. service compris, sans le café. — Nous prions instamment nos confrères d'adresser leur carte au restaurateur, pour le prévenir de leur adhésion. S'ils manquaient de le faire, ils nous mettraient vis-à-vis de lui dans le plus grand embarras.

Maître dont parlent les Évangélistes. Il est consacré à ce seul sujet : le bonheur de l'homme. Pourquoi ? D'abord parce que toute vie devant être orientée vers le bonheur suprême, la possession du Royaume de Dieu, il est naturel que le Sauveur dise avant tout les conditions de ce bonheur ; et aussi parce que le problème du bonheur étant, à tout prendre, le seul qui intéresse profondément une intelligence et un cœur d'homme, mieux valait sans retard traiter un tel sujet.

Jésus l'a mis à notre portée en divisant ce qui est uni en Dieu, les éléments du bonheur éternel ; d'où l'énumération de plusieurs béatitudes. Énumération méthodique, car l'exposé de Notre-Seigneur comporte une ascension progressive, et des vertus qu'il nous demande, et des récompenses qu'il nous promet.

Brièvement, notre aumônier qui se réserve de développer plus tard, en une suite d'instructions, sa pensée, examine et chacune de ces vertus, et chacune de ces récompenses : la pauvreté, la douceur, le détachement des joies du monde, l'esprit de miséricorde, la pureté du cœur, etc..., puis la possession du royaume de Dieu, les souveraines consolations, la vision de Dieu, la surabondance de la joie, etc... En quelques mots, il les définit, les caractérise et les fait resplendir aux yeux de ses auditeurs. Puis il exhorte ceux-ci à pratiquer les vertus prêchées par le Maître, à l'implorer ardemment pour qu'il nous aide à les mieux connaître et à les mieux aimer, et à savoir, par là, mériter le seul bonheur véritable : celui qu'a promis Jésus sur la Montagne.

La Messe du 2 Janvier

Nous étions relativement très nombreux à cette messe où assistaient d'ailleurs quelques membres de l'Association « *Duc in altum* », mais combien trop peu nombreux encore !

Après l'évangile, le R. P. Janvier convia d'abord les assistants à implorer Dieu pour que l'année nouvelle, si

chargée de menaces, nous révèle les hommes qui nous arracheront aux inquiétudes où nous vivons. Il offre ses vœux aux Publicistes chrétiens, dit ceux qu'il forme pour la Corporation et demande au noyau des plus zélés de se dévouer pour que l'œuvre commune, dont l'influence reste en vérité bien au-dessous de nos vœux, se développe, rayonne, prenne la place et joue le rôle qui lui semblent dévolus.

Puis notre aumônier commente la première béatitude : « Bienheureux les pauvres parce que le royaume des cieux est à eux. » Il explique d'abord en quoi consiste la pauvreté dont a parlé ici le Maître : c'est le détachement des biens du monde, c'est l'amour de la pauvreté. On peut être pauvre et détester son sort ; on n'est point alors de ceux à qui le royaume du ciel est promis ; on peut être riche au contraire et mériter cette récompense, parce qu'on ne tient pas à ses biens, parce que même on les déteste ; l'idéal à atteindre, c'est d'être à la fois pauvre de fait et pauvre de cœur comme sont les religieux, comme d'ailleurs on peut être aussi dans le monde. Chemin faisant, le R. P. Janvier nous montre combien ces enseignements sont méconnus des hommes d'aujourd'hui qui haïssent la pauvreté, qui, en dépit d'une scandaleuse rhétorique, méprisent les pauvres.

Il est à noter que dans cette béatitude comme dans quelques autres, le Christ emploie le présent : « Les pauvres ont le royaume de Dieu. » C'est qu'en effet l'Église militante que nous sommes, c'est déjà le royaume de Dieu et que quiconque, dès ici-bas, possède les vertus qui nous unissent à Dieu, possède déjà son royaume. Or, l'amour de la pauvreté implique ces vertus. L'amour de l'argent au contraire en éloigne ; il nous entraîne aux pires fautes, aux plus grands crimes ; il nous permet de satisfaire toutes nos passions, tous nos désirs : par quoi nous brisons avec l'esprit et avec Dieu lui-même. La pauvreté au contraire nous incite au travail, à la vie humble et cachée : par quoi nous nous rapprochons du Souverain Bien.

Au reste si Notre-Seigneur promet le royaume des cieux aux pauvres dès

4230

ici-bas, il le leur promet surtout pour l'éternité. Privés sur terre des biens temporels, ils seront riches au ciel des biens spirituels ; condamnés sur terre à servir, ils régneront dans l'éternité ; humiliés sur terre, ils seront glorifiés au pays des vraies gloires. Et tout cela vaut certes que sans retard nous nous détachions des richesses périssables, que nous aimions la pauvreté et les pauvres.

La Messe du 6 Février

Plusieurs membres de l'Association « *Duc in altum* » assistaient à notre messe corporative à laquelle étaient venus d'assez nombreux confrères.

Le R. P. Janvier commente de la façon la plus émouvante la seconde béatitude : « Bienheureux ceux qui sont doux car ils posséderont la terre. » Et d'abord il définit ce qu'il faut entendre par la douceur chrétienne : non pas abdication, indifférence, apathie, qui sont des lâchetés, mais un sentiment de paix et de tranquillité que nous éprouvons quand nous aurions lieu de nous émuvoir au-delà des bornes permises par la raison.

La douceur chrétienne consiste d'abord, cela va de soi, à ne pas se mettre en colère sans motif. Elle consiste aussi à ne pas s'irriter même quand nous serions justifiés à le faire. Enfin, si notre conscience nous oblige à pousser un cri d'indignation, à dénoncer le crime, le mensonge, le péché, l'athéisme, la douceur nous oblige à ne pas dépasser la mesure. Elle doit demeurer toujours le juste milieu entre la violence injuste et la lâcheté.

Quelle sera la récompense d'une telle vertu ? « Les doux, a dit le Maître, posséderont la terre. » Ce qui signifie en premier lieu qu'ils se posséderont eux-mêmes, qu'ils posséderont le sol de leurs âmes. Puis ils posséderont les autres âmes, car rien n'est séducteur comme la bonté. Qui donc dans tous les temps et aujourd'hui encore fut plus aimé, plus profondément adoré que le Christ ? C'est qu'il fut la Bonté

même, et que s'il sut fermement maintenir les droits de la vérité, il ne cessa de se montrer doux, patient, indulgent et bon. Enfin la récompense suprême de la douceur, ce sera le royaume même de Dieu. Soyons donc doux pendant notre vie et jusque devant la mort comme Notre-Seigneur lui-même le fut, pour mériter ici-bas la paix de l'âme et après notre vie terrestre le bonheur éternel.

Après la bénédiction du Saint Sacrement, cinq *Pater* et cinq *Ave* furent récités en union avec les membres de « *Duc in altum* ».

La Messe du 6 Mars

L'assistance était cette fois particulièrement nombreuse, car elle comprenait des délégués de multiples groupements catholiques, invités, par la Corporation, et venus pour participer à la fondation de la « Confédération professionnelle des Intellectuels catholiques ».

Après l'évangile, le R. P. Gillet, remplaçant notre aumônier, empêché de venir en raison de sa prédication à Notre-Dame, parla du Carême et des obligations qu'il nous crée. Il n'est plus fort en honneur aujourd'hui, ce temps de pénitence, et cependant persuadons-nous que le plaisir tue et que la mortification vivifie. La preuve en est dans les ravages de l'alcoolisme, de la débauche sous toutes ses formes, des lectures licencieuses, du théâtre obscène, etc. . . Le remède nécessaire contre le mal mortel d'un appétit de jouissance sans frein, c'est la mortification que des écrivains et des publicistes catholiques doivent tout faire pour remettre en honneur : mortification de la chair, telle que la recommande l'Eglise pendant le temps où nous sommes.

Plus encore, mortification de l'esprit : par elle, il faut accroître notre foi, qui loin d'écraser l'âme la dilate : le catholicisme ne survit-il pas triomphant à toutes les anarchies et à toutes les déchéances de l'esprit. Tout ce qui peut éclairer, sur les choses de la foi,

les intelligences de nos contemporains, doit être mis en œuvre, et voilà pourquoi il faut grandement se louer de la constitution, [toute] prochaine, d'une Confédération des Intellectuels catholiques.

Il importe enfin de mortifier sa volonté, de se renoncer à soi-même. Il y a là un des préceptes les plus féconds de la religion catholique, et qui fait que la doctrine qu'elle enseigne est la seule doctrine sociale.

Sachons la répandre et commençons, surtout à cette époque de l'année, pour prêcher d'exemple. Efforçons-nous de toutes façons de mourir à nous-mêmes.

Le Dîner du 2 Décembre

Notre dîner de décembre a tenu tout l'intérêt qu'il promettait. D'assez nombreux convives y ont pris part. M. René Bazin présidait ayant à ses côtés M. le chanoine Reymann, l'aumônier si aimé des cheminots catholiques, MM. Henry Bordeaux, Duval-Arnould, Legrand, président de l'Union catholique du Personnel des Chemins de fer; Tastevin de Nouvel, M^{re} Perié, les généraux Canonge et Pétetin, MM. l'abbé Bauzon, Taunay... Parmi nos confrères, nous avons reconnu, MM. Ageorges, le R. P. Yves de la Brière, Bertrand de la Flotte, Lambelin, Maire, Charles Pichon, Poizat, le chanoine Poulin, Prévost, François Rousseau, Vacheron, etc.

A la fin du repas, M. René Bazin souhaite la bienvenue à nos hôtes, loue leur œuvre magnifique, et montra comment nous appartenons tous, quelle que soit notre profession et quel que soit notre rang social, à une école de fraternité qui connaît et qui admet toutes les raisons humaines qu'ont les hommes de s'aider les uns les autres, mais qui en professe une de plus, la plus grande et qui est divine : « le respect des âmes. » Notre président s'indigne contre ceux qui affirment que la haine peut créer : « Non, dit-il, seule la bonté est créatrice. » Enfin il se félicite de voir que l'évolution des esprits et des circonstances, pas toujours heu-

reuse sans doute dans certaines de ses manifestations, a ramené vers le travail manuel l'attention bienveillante de nos contemporains ; qu'ils apprennent chaque jour à en comprendre mieux la puissance et les droits certains, qu'ils en arrivent à se pénétrer de cette idée inconnue aux païens, de la dignité du travail manuel, du travail qu'a sanctifié le divin ouvrier.

M. le chanoine Reymann, avec chiffres et faits à l'appui, raconte l'histoire de l'Union catholique du personnel des Chemins de fer, décrit son fonctionnement, rappelle son but, précise les résultats obtenus. Il a certainement appris à nos confrères présents un certain nombre de vérités inattendues d'eux et exercé sur les journalistes et les écrivains qui applaudirent sa chaude parole un fécond apostolat.

Aimablement mis en cause par M. René Bazin, M. Henry Bordeaux se lève pour appuyer les conclusions de M. le chanoine Reymann, évoquer quelques-unes des hautes vertus du monde ouvrier et affirmer quels devoirs nouveaux s'imposent vis-à-vis de lui à des « publicistes chrétiens ». Ce qui lui valut à son tour de très chaleureux applaudissements.

Et M. Taunay reçut lui aussi un très émouvant accueil, quand il se leva pour rappeler la si attachante figure et les hauts mérites et les multiples bienfaits de M. le chanoine Fonsagrives.

Le Dîner du 6 Janvier

Notre dîner de janvier nous réunit au « Restaurant du Foyer », 18, rue de Varennes, dont nous eûmes lieu d'ailleurs de nous montrer pleinement satisfaits. Les convives étaient fort nombreux. A la table d'honneur autour de M. René Bazin, avaient pris place le R. P. Berré, M. le chanoine Audollent, le Commandant de Vaublanc, MM. Funk-Brentano et André Beaunier, M. le lieutenant de vaisseau Missoffe, les Généraux Canonge, Pétetin et Cherfils, M. Tastevin de Nouvel... Nous avions aussi à nous réjouir de la présence de notre

confrère le lieutenant Péricard, dont chacun se rappelle l'immortel cri : « Debout les morts ! » Parmi les autres convives, nous avons reconnu NN. SS. Debout, de Lavalette-Monbrun, Périé, MM. Joseph Ageorges, l'abbé Ambler, Charles Baussan, Gérard de Beauregard, le chanoine Bertoye, le R. P. Yves de la Brière, Victor Bucaille, Chaix d'Est-Ange, Octave Chambon, Ludovic de Contenson, Deniau, Depoin, Charles Dupuy, Fénélon Gibon, André Hua, Janot, Pierre Ladoué, Roger Lambelin, Latouche, Ledos, L'Hopital, Maliaven, Massiani, du Mesnil-Thoret, Alfred Michelin, Léon Mirot, H. de Montardy, Paul Nourrisson, Camille Pillot, du Pontavice, chanoine Poulin, M. Prévost, chanoine Prunel, Robert Regnier, M. Ribot, François Rousseau, Roger de Saint-Maur, J. Sarda, abbé Tourmentin, C. Urbain, Vacheron, Bernard de Vesins, François Veuillot, J. Viard, José Vincent, etc...

Au dessert, M. René Bazin, après avoir présenté les excuses de M. le lieutenant de vaisseau Marie et salué en MM. de Vaublanc et Missoffe, ses très sympathiques camarades, les représentants parmi nous de « *Duc in altum* », après avoir excusé M. Souchon, membre de l'Institut, récemment admis au Syndicat des écrivains, rendit un hommage fort applaudi au Directeur Fondateur de la *Revue Latine*, assis à notre table, et adressa ses vives félicitations à notre confrère J. L'Hopital, récemment décoré. Puis il évoqua la longue et féconde carrière apostolique du R. P. Berré, supérieur de la mission dominicaine de Mossoul, venu pour nous entretenir de la situation de la France au Levant, un des problèmes les plus graves qui puissent préoccuper à l'heure présente des catholiques et des patriotes.

Avec une rare puissance de conviction, en effet, l'éminent dominicain montra qu'il est inadmissible que les traités n'aient tenu compte ni des droits séculaires de la France dans le Levant, ni de l'effort admirable réalisé là-bas par nos missionnaires. Cet effort et la situation qu'avant la guerre ils avaient faite à notre pays, le R. P. Berré l'exposa de la façon la plus précise, en

énumérant notamment la multitude des établissements d'instruction et de bienfaisance répandus partout en Turquie, grâce à l'ardeur apostolique et au dévouement charitable de nos congrégations. Peut-on croire que tant de contrées conquises à la France par le zèle de nos missionnaires vont être abandonnées à une nation qui n'y a aucun droit ? Peut-on imaginer que la France du Levant va périr victime du complot ourdi contre elle ? Nos religieux et nos religieuses sont prêts à continuer l'œuvre entreprise. Le pourront-ils si les régions qu'ils évangélisent tombent sous la tutelle d'un Etat protestant ? Des Français et des catholiques ne peuvent pas accepter d'envisager de telles hypothèses. Il faut, avant que les traités soient devenus définitifs, que nous obtenions pour notre pays le mandat auquel il a droit sur la Palestine, sur la Syrie, sur la Cilicie, sur la Mésopotamie du Nord, sur le Kurdistan avec Mossoul. Et qu'on n'oppose pas cette objection que nous sommes trop affaiblis par la guerre. Il ne s'agit pas ici de dépenser des vies d'hommes pour conquérir. Il s'agit d'aller à des populations qui nous attendent. Montrons-nous donc fermes devant l'Angleterre qui, bien qu'on en croie, ne nous saura pas mauvais gré. Aux bons Français et aux catholiques, car ici comme ailleurs les causes de la patrie et de la religion sont liées, d'entreprendre les campagnes nécessaires.

Quand les applaudissements eurent cessé, M. René Bazin remercia le R. P. Berré, fit applaudir le lieutenant Péricard et annonça pour nos prochaines réunions des communications de MM. Souchon et Gautherot et la célébration du centenaire de Joseph de Maistre.

Diner du 3 Février

Décidément nos diners mensuels, dont l'intérêt d'ailleurs est incontestable, connaissent un succès croissant. Malgré les sollicitations multiples qui, à peu de jours du carême, auraient pu les retenir ailleurs, nos confrères

étaient venus fort nombreux à notre réunion de février.

Autour de M. René Bazin qui présidait, citons : le général Canonge, M. le Baron de Montenach et son fils, M. Auguste Souchon, membre de l'Institut, M. Tastevin de Nouvel, plusieurs membres de l'Association « *Duc in altum* », nos confrères MM. l'abbé Ambler, le Baron d'Anthouard, le R. P. Yves de la Brière, MM. Octave Chambon, Depoin, Deshorties de Beaulieu, Deslandres, E. Dumesin, Bertrand de la Flotte, Gautherot, Geoffroy de Grandmaison, l'abbé J. Hickey, Juga, Robert Lambelin, Maillaven, Michelin, Pierre Molliot, le R. P. de Mondadon, F. Nicolay, Charles Pichon, Regnier, François Rousseau, J. Sarda, Gaston Tissier, de la Touche, l'abbé Urbain, Maurice Vaussart, le lieutenant-colonel Bernard de Vesins, François Veuillot, R. Viaud, etc...

M. René Bazin présente à l'assistance les excuses de M^{gr} Debout, de MM. Ageorges, André Beaunier, Paul Harel. De ce dernier il lut un fort beau poème qui fut vivement applaudi. Puis ayant salué en M. Gustave Gautherot et le vaillant officier de la guerre et le missionnaire de la pensée française dans la paix, il lui donna la parole.

M. Gautherot rappelle d'abord que les intrigues de l'Allemagne par le monde n'ont pas cessé depuis sa défaite. Tout au contraire, sa propagande s'est faite plus intense encore et plus perfide peut-être qu'autrefois, en Amérique notamment, dès qu'elle a pu y renvoyer ses émissaires. Il est donc fort opportun qu'une contre action soit inlassablement menée. Elle peut l'être avec de particulières chances de succès dans cette Amérique du Sud où notre pays garde des sympathies si étendues et si profondes. M. Gautherot a pu s'en rendre compte au cours du voyage de mission qu'il a accompli il y a quelques mois à travers le Brésil, l'Uruguay, la République Argentine et le Chili. Le voyage, il nous le fait refaire à sa suite, nous conte l'appui éclairé qu'il a trouvé auprès des Français de là-bas, l'accueil enthousiaste qu'ils lui ont toujours réservé, les manifestations d'amitié ardente et sincère dont il a été l'objet et notre patrie à travers lui. Sans

doute, chez les indigènes, a-t-il trouvé parfois une certaine réserve, un peu d'hésitation. Mais le plus souvent ces hésitations duraient peu : il retrouvait vite les fruits de la propagande depuis longtemps poursuivie dans les Républiques sud-américaines par nos congrégations religieuses. Il est certain que les Allemands ont exploité l'anticléricalisme qui a si douloureusement sévi chez nous et dont les retentissements à l'étranger, dans des pays aussi catholiques que sont ceux-là surtout, ont été immenses ; qu'aujourd'hui encore nos ennemis tirent parti de nos lenteurs dans l'affaire de la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican. Sachons tirer profit de ces indications et porter sans retard, par tous les moyens en notre pouvoir, remède à une situation qui, en s'aggravant, pourrait devenir désastreuse pour notre pays. Les succès qu'a connus M. Gautherot au cours de son voyage, à Rio de Janeiro comme à Montevideo, à Buenos-Ayres comme à Santiago sont de bonne augure.

M. René Bazin remercie d'un vif éloge M. Gautherot pour son intéressante communication. Les confrères de ce dernier ne lui avaient d'ailleurs pas ménagé leurs applaudissements.

Dîner du 3 Mars

La Corporation se devait à elle-même de célébrer le centenaire de Joseph de Maistre. Elle l'a fait, à l'issue de son dîner du 3 mars, en demandant à deux écrivains fort qualifiés par leurs travaux et par leur talent, MM. Charles Baussan et René Johannet, de lui présenter quelques aspects du génie de ce Maître, trop peu honoré en général par les catholiques eux-mêmes. La soirée tint tout ce qu'elle promettait. Et d'abord un nombre imposant de nos confrères s'étaient rendus à la convocation qui leur avait été adressée.

M. René Bazin qui présidait était entouré de plusieurs officiers appartenant à l'Association « *Duc in altum* », de M. Paul Harel, de M^{gr} Perié, de M. Victor Taunay, de M. Tastevin de

Nouvel. Parmi les convives nous avons reconnu nos confrères MM. Ageorges, le Baron d'Anthouard, Charles Baussan, le chanoine Bertrand, de Bonerie, le R. P. Yves de la Brière, César Caire, Octave Chambon, Colas, Cordonnier, Déroulède, Deshorties de Beaulieu, Deslandres, Dupuy, Fournier, Franc, Jean Gaillard, G. Gautherot, Girardot, Jean Guiraud, L'Hopital, Loiseau, Henri Masssi, Michelin, Mirot, Joseph Mollet, de Montardy, Paul Nourrisson, Paul Parsy, Charles Pichon, Camille Pillot, Alfred Poizat, Prévost, R. Regnier, Reverdy, Rousseau, de Ternas, de Vaublanc, Vaussard, Vergnaud, François Vuillot, le Baron de Vides, etc...

M. René Bazin ayant excusé MM. Souchon, Léon Prieur, de Rarecourt-Pimodan, de Grandmaison, de Lescure et M^{rs} Debout, soumit à l'assistance qui l'adopta à l'unanimité le texte d'un vœu en faveur du repos dominical collectif dans la presse. Il insista ensuite pour que le *Bulletin*, seul lien effectif qui nous unisse à nos confrères de province, paraisse avec régularité et attire l'attention sur la nécessité de lui procurer les ressources nécessaires à cette parution régulière. Puis il présenta les deux écrivains qui ont tant de titres et de si excellents pour entretenir des Publicistes chrétiens du grand, du très grand Joseph de Maistre.

M. Charles Baussan parla le premier. Il convia ses auditeurs à une courte méditation sur la pierre angulaire de la pensée, sur l'assise de la philosophie de Joseph de Maistre, sur l'idée de l'ordre telle qu'il la met en éclatante lumière tout au long de ses œuvres, de l'ordre, loi éternelle et divine, loi souveraine du monde et de l'homme. Il rappela l'énergie et la puissance avec laquelle dans son *Examen de la philosophie de Bacon* il discute le philosophe qui, le premier, avec une audace destructrice, avait osé s'en prendre à la hiérarchie nécessaire des connaissances humaines et enlever la préséance aux sciences qui maintiennent la primauté de l'homme sur la nature. Il proposa à l'admiration la critique retentissante qu'il fit de la Révolution, notamment dans les *Considérations sur la France*, et comment il concevait l'ordre, dans

l'Etat, et pourquoi les prétentions révolutionnaires lui paraissaient sacrifier les principes essentiels de cet ordre et le premier de tous, le principe d'autorité. Il redit, d'après l'admirable livre *Du Pape*, quelques-unes des grandes vérités fortement dégagées par de Maistre sur l'ordre dans l'Eglise, et comment la souveraineté du Pape, et comment son infailibilité sur laquelle il écrivit des pages prophétiques, et comment sa liberté sont les conditions nécessaires de cet ordre... Enfin, M. Baussan, évoquant les *Soirées de Saint-Petersbourg*, dans la vérité de la pensée qui les conçut, expliqua que le mal aussi est dans l'ordre en tant que conséquence et châtiment de la faute, et qu'il faut faire des mots un étrange abus pour s'indigner des pages consacrées par leur auteur à la guerre; les événements que nous venons de vivre ont encore confirmé ses dires et montré que si la guerre est à tant d'égards détestable et hideuse, elle porte aussi en elle des germes féconds et des vertus rédemptrices.

Relisons Joseph de Maistre, conclut M. Baussan, et glorifions-le car il est catholique par toutes les fibres de son être et par tous les mouvements de sa pensée et aussi parce qu'il est nécessaire, plus que jamais, de restaurer dans notre société l'admiration, l'amour de l'ordre qu'il a pratiqués et prêchés.

En l'absence de M. René Johannet, retenu loin de nous par un deuil récent, M. René Bazin donna lecture de son remarquable travail. L'auteur y signale et y explique « la nouveauté de Joseph de Maistre ». Le xix^e siècle, en effet, l'a ignoré ou méconnu; à défaut d'autres preuves, les jugements portés sur lui par Lamartine, par Sainte-Beuve, par Saint-Priest, et par bien d'autres, suffiraient à le démontrer. Et cependant avec les années qui passent, il semble de plus en plus que de Maistre doive être placé à la tête de son temps avec Goethe et Napoléon. Peu de philosophes et d'écrivains ont eu au même degré que lui l'étendue du regard et l'énergie de la synthèse. Il reste encore à découvrir pour bien des esprits. Il reste surtout à transcrire dans le do-

maine de l'action. Mais à mesure qu'on l'étudiera davantage, et il est fort souhaitable que cette étude tente un nombre croissant d'esprits, il ne manquera pas de gagner des admirations ferventes, profondes, éprouvées, dignes de ses mérites éminents. En tout cas, notre époque, si troublée, si désorientée, a besoin de l'entendre. Et nul mieux que lui n'est capable de donner les sûres leçons dont elle devrait nourrir ses pensées et ses actes.

De vifs applaudissements prouvèrent

le plaisir goûté par l'assistance à l'audition des travaux tout à fait distingués de MM. Charles Baussan et René Johanet. Le Président de la Corporation, avec sa haute autorité, les remercia de la façon la plus chaleureuse. Il déclara quant à lui adhérer pleinement à leurs conclusions, et invita les Publicistes chrétiens à chercher chez le philosophe de génie et chez le catholique de race qu'est Joseph de Maistre, des enseignements, des inspirations, à bien des égards, un modèle.

COMMUNICATIONS

CORPORATION

Nous rappelons à nos confrères qu'ils ont licence d'user des services corporatifs organisés par le Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie, 5, rue Cadet. Le Bureau de la Corporation insiste vivement pour qu'ils usent de cette faculté. Outre l'avantage matériel important qu'ils y trouveront en ces temps de vie chère, ils soutiendront une institution des plus fécondes et ils témoigneront utilement de leur esprit de solidarité professionnelle.

RÉUNION CORPORATIVE

DU 5 DÉCEMBRE

A l'issue de la messe du mois de décembre, une réunion corporative a été tenue que présidait M. René Bazin et à laquelle assistait notre aumônier.

On s'entretint d'abord d'un certain nombre de questions intéressant la vie de notre groupement et notamment d'une visite possible à nos confrères belges. Le Président de la Corporation compte se rendre en Belgique au printemps prochain. Ce pourrait être l'occasion de cette visite. Il y aurait intérêt à ce que ceux de nos confrères qui, le cas échéant, seraient disposés à se joindre à lui, voulussent bien préve-

nir de leur intention M. Michelin (3, rue de Baudreuil, à Meudon, S.-et-O.).

Après quoi on entendit une communication du plus haut intérêt de M. Legrand, sur l'Union catholique du personnel des Chemins de fer, son origine, son développement, son but, son organisation, les manifestations de son activité, son influence religieuse et sociale.

Puis l'assemblée prit part tout entière à un utile échange de vues au cours duquel M. le chanoine Reymann, notamment et M. Legrand furent amenés à donner encore quelques détails complémentaires sur l'activité du groupement qu'ils conseillent, guident et dirigent avec tant de dévouement et un sens si averti des nécessités de l'heure.

RÉUNION CORPORATIVE

DU 2 JANVIER

Après la messe du 2 janvier, un certain nombre de nos confrères ont tenu séance sous la présidence de M. René Bazin auprès de qui notre aumônier avait pris place. Ils ont entendu et applaudi M. le lieutenant de vaisseau Missoffe qui leur a conté l'histoire, le développement et le fonctionnement de l'association « *Duc in altum* » créée il y a deux ans parmi les officiers de marine pour assurer le perfectionnement intime de chacun d'eux par la pra-

tique de la prière et l'exercice de la piété intérieure. *Duc in altum* souhaite partager avec d'autres groupements chrétiens le trésor de ses biens spirituels et déjà chacune de ses réunions se termine par la récitation de deux dizaines de chapelet au profit de notre Corporation. Il est décidé que nous ferons la même prière à son profit, devant le Saint Sacrement exposé, à l'issue de nos messes mensuelles. Il est décidé également que nous chercherons à étendre largement cette précieuse fraternité spirituelle par des démarches auprès d'autres associations catholiques.

RÉUNION CORPORATIVE DU DIMANCHE 6 MARS

Après avoir participé à la fondation de la *Confédération professionnelle des Intellectuels catholiques* qui a toutes les sympathies de la Corporation et, dès la première heure, son adhésion, nos confrères des deux syndicats se sont réunis en vue d'émettre un vœu relatif à la grave question du repos dominical dans la presse, dont le Parlement est d'ailleurs saisi.

Après un échange d'observations auquel prirent part notamment M. René Bazin, MM. Duval-Arnauld, député, le chanoine Bertoye et Charles Pichon, on décida d'émettre le vœu de principe suivant :

Le Syndicat des Journalistes français et le Syndicat des Ecrivains français émettent le vœu que le repos dominical collectif soit assuré à tous les travailleurs de la presse.

Le Conseil syndical des Journalistes sera chargé d'étudier de quelle façon pourrait être appliqué le repos dominical. Il transmettra le vœu à la Commission du travail de la Chambre, devant laquelle il s'efforcera de faire prévaloir son point de vue.

Auparavant, à la suite d'une intéressante communication de M. Charles Pichon, les membres de la Corporation avaient échangé quelques idées sur l'actuelle question du droit de réponse.

RÉUNION DU BUREAU CORPORATIF

Le bureau de la Corporation s'est réuni le 19 février sous la présidence de M. René Bazin.

La question du *Bulletin* est d'abord posée. Des renseignements fournis par notre trésorier, il ressort que nous sommes hors d'état présentement d'en assumer les frais. Comme d'autre part il est de toute nécessité pour la vie et pour le développement de notre association que sa parution régulière soit assurée, on décide de faire, lors du prochain dîner, un appel à la générosité de nos confrères pour nous permettre d'avoir une trésorerie plus à l'aise.

Après un intéressant échange de vues qui suit des communications présentées par MM. Georges Valois, François Hepp et par notre confrère Henri Massis, les deux décisions suivantes sont prises :

1° M. Henri Massis est mandaté par la Corporation pour la représenter dans les discussions qui se poursuivent en ce moment entre éditeurs et auteurs à propos du contrat d'édition.

2° La Corporation accepte, en vue du prochain Congrès du Livre, d'organiser un Congrès des Ecrivains et avise officiellement de son intention M. Georges Valois. Elle est prête d'ailleurs à céder ses droits à la Confédération des Intellectuels catholiques qui sera formée le 6 mars prochain et à laquelle elle promet tout son concours.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS

Le Conseil syndical du Syndicat des Ecrivains dans ses dernières réunions a admis comme membres de ce Syndicat :

M. Auguste Souchon, membre de l'Institut, 16, Avenue Emile Deschanel, Paris (7^e), présenté par MM. René Bazin et le Baron d'Anthouard.

M. de Boislisle (Jean-Georges-Louis-Michel), 1, Avenue de Tourville, Paris (7^e), présenté par M^{gr} Baudrillart et M. René Bazin.

M. Zidler (Gustave), 63, boulevard de la Reine, à Versailles, présenté par M^{gr} Baudrillart et M. François Veillot.

Syndicat des Journalistes Français

Dans sa séance du 12 février, le Conseil syndical a admis comme membres du Syndicat des Journalistes les candidats dont voici les noms :

— M. Henri Sempé, 23, rue Galon, Pau, rédacteur en chef du *Patriote des Pyrénées*. — Parrains : MM. l'abbé Pon, directeur du journal et Paul Dubié. — *Journaliste professionnel*.

— M. Robert de Boyer Montégut, domicilié à Cugnaux, rédacteur à l'*Express du Midi*, ancien rédacteur à l'*Univers*, au *Correspondant*, la *Réforme sociale*, la *Revue catholique des Institutions et du Droit*, depuis 1905. — Parrains : MM. G. Guèze et A. Praviel. — *Journaliste professionnel*.

— M. François Diet, 5, place Louis XVI, Nantes. Directeur de la *Croix nantaise*, depuis 1905. — Parrains : G. Servois, E. Grimaud. — *Journaliste professionnel*.

— M. l'abbé Joseph Godet, 44, rue St-Simplicien, Poitiers, directeur-rédacteur en chef de la *Croix des Deux-Sèvres*, depuis 24 ans. — Parrains : MM. Aug. Nicolle et J. de Lacoste-Lareymondie. — *Journaliste professionnel*.

— M. Maurice Vaussard, 1, rue de Fleurus, Paris, rédacteur au *Correspondant*, depuis 1913, et à la *Revue des Jeunes, Nouvelles Religieuses*, etc. — Parrains : MM. V. Bucaille et Ch. Pichon. — *Journaliste professionnel*.

— M. Marius Gonin, rédacteur en chef du *Salut Public* et directeur-fondateur de la *Chronique Sociale de France*. — Parrains : MM. l'abbé Bailly et Tourret. — *Journaliste professionnel*.

— M. René Johannet, rédacteur à la *Croix*, à la *Revue Universelle*, aux *Lettres*, etc... — *Journaliste professionnel*.

Le Conseil a en outre admis par acclamation M. le chanoine Dolsor, ancien député de Strasbourg au Reichstag, sénateur du Bas-Rhin, directeur de la *Voix d'Alsace*. — *Journaliste professionnel*.

Dans sa séance du 12 mars, le Conseil a admis les candidats suivants qui lui avaient été présentés le 12 février :

— M. Jules Duthil, rédacteur en chef de la *Dépêche* et du *Nouvelliste*, de Lille, ancien rédacteur à la *Vraie France*. — *Journaliste professionnel*.

— M. Maurice Vallet, rédacteur en chef du *Courrier de la Vienne*. — *Journaliste professionnel*.

— M. l'abbé Louis Guiserix, rédacteur à l'*Action Populaire*, depuis 1910, 58, Boulevard Saint-Denis, Courbevoie (Seine). — *Journaliste professionnel*.

— M. l'abbé Jean Rodié, directeur de la *Semaine Religieuse* de Fréjus et Toulon, rédacteur au *Var* et à la *Croix du Littoral*, depuis 1911. — *Collaborateur*.

— M. l'abbé Eugène Cluzel, directeur de la *Jeune France*, ancien rédacteur à la *Croix de Seine-et-Marne* et divers depuis 12 ans. — *Collaborateur*.

— M. Louis Morin de Pinfe, rédacteur en chef du *Réveil Charollais* et de la *Croix de Saône-et-Loire* depuis 1906. — *Journaliste professionnel*.

CANDIDATURES

Dans sa séance du 12 mars, les candidatures suivantes ont été présentées au Conseil syndical :

M. l'abbé F. Duclaux-Monteil, rédacteur en chef de l'*Express*, de Lyon, domicilié, 3, avenue Leclerc, Lyon. — Parrains : MM. l'abbé Bailly et Daussonville. — *Journaliste professionnel*.

— M. Hepp, ancien directeur de la *Plume*, rédacteur à la *Revue des Jeunes*, domicilié, 11, rue du Cherche-Midi. — *Collaborateur*.

SÉANCE DU CONSEIL SYNDICAL 20 NOVEMBRE 1920

La séance a eu lieu sous la présidence de M. Tastevin de Nouvel. Y assistaient : MM. Sallé, Chambon, Mollet, de la Tour du Villard, Sarda, Massis, Vergnet et Michelin. M. le chanoine Bertoye s'était fait excuser.

On examine un certain nombre de candidatures et on statue sur l'admission de plusieurs candidats. Puis M. Tastevin de Nouvel fait part des résultats obtenus au cours de plusieurs voyages qui l'ont conduit récemment

en de grandes villes de province où il a pu faire pour notre syndicat une utile propagande. Il souhaite voir le Conseil syndical s'ouvrir à un certain nombre de personnalités éminentes du journalisme catholique de province. On décide de tenir prochainement une assemblée générale extraordinaire pour en obtenir les modifications nécessaires aux statuts.

Enfin on s'occupe du cas d'un certain nombre de confrères qui apportent quelquel retard à payer leur cotisation.

SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 12 MARS 1921

La séance s'est tenue sous la présidence de M. Tastevin de Nouvel, Etaiient présents MM. les chanoines Bertoye, Vergnet, Sallé, Sarda, Michelin, MM. Bertrand de La Flotte et Reverdy, membres du Conseil juridique, et M. Charles Pichon.

Le Conseil discute d'abord la question du repos dominical dans la presse et décide de faire soutenir cette revendication devant la Commission du Travail de la Chambre par MM. Vergnet et Bertrand de la Flotte. Il s'occupe ensuite du délicat problème du droit de réponse. On trouvera d'autre part le vœu qui fixe sa position sur cette question. MM. Charles Pichon et Reverdy le soutiendront devant la commission compétente de la Chambre.

Puis un certain nombre de candidatures ont été examinées.

LA QUESTION DU DROIT DE RÉPONSE

Après avoir entendu dans sa réunion du 6 mars les explications de notre confrère Charles Pichon sur cette question, le Bureau de la Corporation l'avait chargé, d'accord avec notre conseil juridique M. Reverdy, d'élaborer un texte de vœu.

Voici ce texte qui nous semble propre à rallier l'adhésion de tous nos confrères :

1° Que dans la modification partielle de la loi de 1881 sur la presse, en ce qui concerne le droit de *réponse*, le Parlement tienne le plus grand compte des règles morales d'honnêteté, de véracité, de modération... communes à tous ceux qui écrivent, auteurs d'une part, journalistes de l'autre ;

2° Qu'il ne soit pas établi de distinction à cet égard entre les écrivains uniquement spécialisés dans la critique et les autres journalistes ; le droit d'exprimer sa pensée de façon modérée et sérieuse demeurant la même pour tous ;

3° Qu'afin de concilier ce droit imprescriptible d'écrire dans les limites de la vérité et de la morale ci-dessus rappelées, avec le droit non moins imprescriptible de légitime défense, toute latitude soit donnée à la personne nommée ou désignée de rectifier les assertions inexactes avancées à son sujet ;

4° Qu'avant d'en arriver, soit à la mise en demeure d'insérer, soit au recours en justice, faculté soit donnée à l'une des parties de saisir pour arbitrage une commission mixte, élue par les deux professions, critiques d'une part, auteurs de l'autre.

LA MÉDAILLE DE LA RECONNAISSANCE FRANÇAISE A LA PRESSE

Nous avons dit le succès du rapport présenté par M. Tastevin de Nouvel au dernier Congrès de la Fédération des Associations et Syndicats professionnels de Journalistes français sur l'hommage public dû à la presse pour l'aide morale apportée par elle au pays pendant la guerre. Le vœu que notre Président déposa dans ce sens fut voté à l'unanimité.

Or, ce vœu a été entendu. En effet, par décret du 10 novembre 1920, la médaille de vermeil de la reconnaissance française a été conférée à la presse française tout entière représentée par le Comité général des Associations de presse.

Voici les considérants du décret :

« A durant toute la guerre, donné le plus haut et le plus bel exemple d'u-

nion, de clairvoyance et de foi patriotique, en dénonçant sans relâche la propagande ennemie et en exaltant partout, au dedans comme au dehors, l'idéal national que ses combattants ont su faire respecter et triompher par les armes, assurer dans le monde, sous l'égide du droit, le règne de la liberté.

« A, en outre, apporté une puissante collaboration à toutes les initiatives généreuses qui se sont multipliées pendant les hostilités et depuis l'armistice, soit pour hâter la reconstitution des régions libérées, soit pour maintenir et accroître au dehors l'autorité morale que la France s'est acquise au prix de tant d'héroïsme, de dévouement, de sacrifices et de vertus. »

Le Comité de la Fédération des Associations et Syndicats de journalistes, lors de la première séance qui a suivi le congrès, a tenu à remercier notre président de son initiative et de son effort pour le faire aboutir. M. Tastevin de Nouvel, en effet, n'a pas seulement publié un rapport, mais également un article, qui a été reproduit dans de nombreux journaux de toutes nuances.

Aussi, lors du dernier renouvellement des membres du Comité de la Fédération, celui-ci, bien que notre président fût absent, l'a-t-il réélu à l'unanimité.

— o —

Notre confrère, M. Léon Prieur, donnera, chaque lundi, à 5 h. 1/4, à l'Institut catholique de Paris, du 11 avril au 6 juin, un cours d'apologétique spécia-

lement destiné aux hommes sur « le droit public et l'ordre social chrétien dans la *Divine Comédie* ».

DISTINCTIONS

Notre confrère, M. Emile Deniau, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur avec des attendus dont voici les termes :

« Ancien conférencier de la Croix-Rouge aux armées.

« Titres exceptionnels : services militaires. Aux armées dans la Croix-Rouge pendant plus de deux ans. (Services bénévoles). A été cité à l'ordre de l'armée dans les termes suivants :

« A donné un magnifique exemple de courage militaire, sous les bombardements violents de mai-juin 1918, assurant son service avec le plus grand sang-froid ; n'a quitté son poste, le 28 juin, que par ordre. »

Vingt-trois ans de collaboration dans la Presse ou comme conférencier.

— o —

Le Ministre des Affaires étrangères vient de faire remettre à notre confrère J. Depoin le brevet et les insignes d'officier de la Couronne de Chem qui lui ont été conférés par la Grande Duchesse Charlotte de Luxembourg, sur la proposition de M. Reuter, ministre d'Etat, président du gouvernement.

NÉCROLOGIE

LE GÉNÉRAL G. DE LANOUELLE

Le général de division G. de Lanouvelle, grand officier de la Légion d'honneur, qui était membre honoraire de la Corporation, nous a été enlevé par une brusque maladie au début de l'hiver. Ce fut un soldat héroïque, — à 24 ans il était décoré de la Légion d'hon-

neur, — un officier de la plus haute distinction, un chrétien de la plus ardente piété. De lui le général de Galliffet écrivait, au temps des fiches, qu'il était une des plus belles figures de l'armée française. En 1870, à Sedan, ce fut Lanouvelle que choisit le général en chef pour proposer à l'empereur de se mettre à la tête des troupes, qui se feraient tuer jusqu'au dernier homme, afin de

percer à travers les lignes ennemies. — Durant la dernière guerre, deux des gendres du général, le commandant de Cecatty et le lieutenant-colonel Audiat-Thiry, sont tombés au champ d'honneur.

Nous étions fiers de le voir, ami chaleureux de notre Association, lui multiplier les témoignages de sa sympathie. Aujourd'hui ne l'oublions point devant Dieu.

M. LE CHANOINE FONSSAGRIVES

Nos confrères n'ont pas laissé d'être douloureusement émus par la mort

prématurée de cet ami de toujours. M. le chanoine Fonssagrives a donné son dévouement, sa santé, sa vie aux étudiants, chacun le sait et il n'est point nécessaire d'y insister encore. Mais pour autant, il n'a jamais manqué de témoigner sa sympathie et de rendre les meilleurs services aux « anciens étudiants » que sont les « Publicistes chrétiens ». Chacun d'eux, comme les y conviait le R. P. Janvier lors de notre messe corporative de décembre, aura une pieuse pensée pour l'ancien aumônier du Cercle du Luxembourg, la Corporation trouva si souvent de son fait, le plus affectueux accueil.

BIBLIOGRAPHIE

Récit succinct de la Grande Guerre, par le général F. Canonge, ancien professeur à l'École de Guerre. 1 vol. grand in-8°, 160 pages, avec un frontispice par Lecomte de Nouy, 46 portraits, 3 grandes cartes et 22 croquis.

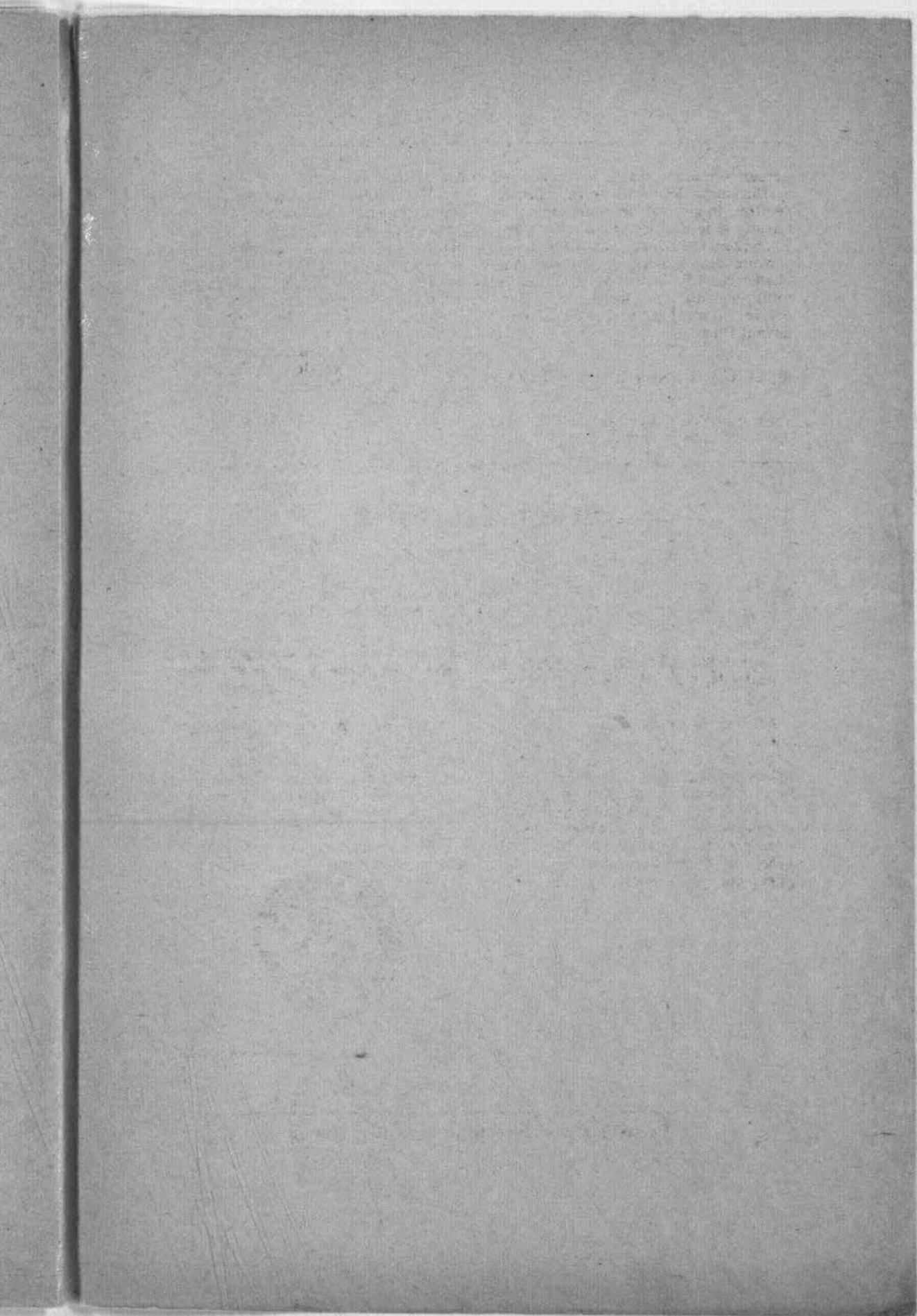
Le nom, la science, l'autorité de son auteur suffisent à recommander ce volume; ce serait beaucoup d'impertinence de notre part de le prétendre louer. Disons seulement qu'un tel « Récit », qui intéresse tous les théâtres d'opérations, saisit l'intérêt et l'admiration par ses qualités de clarté, de précision, par l'abondance des renseignements qu'il apporte, par la sûreté

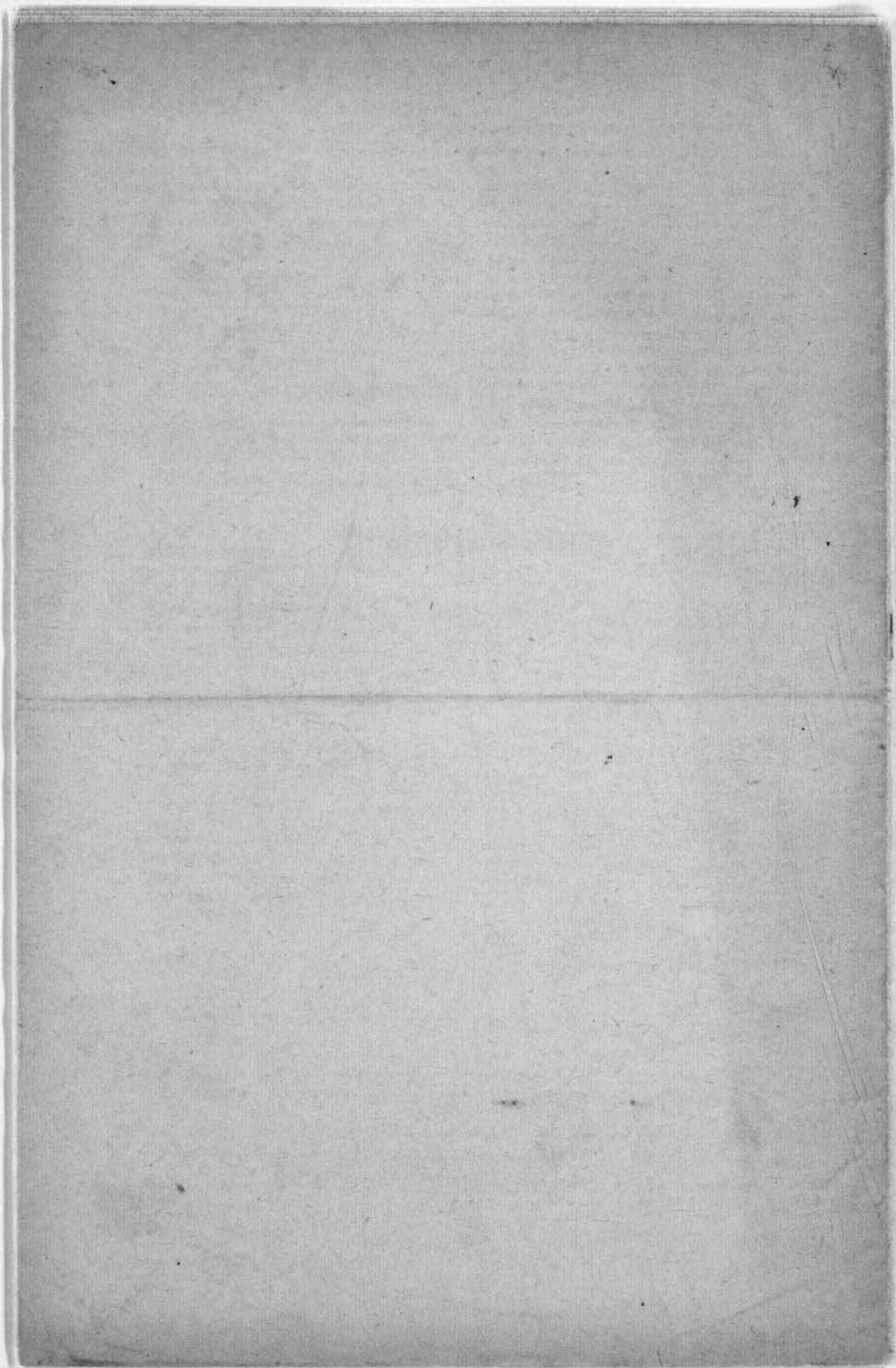
de son information, par la multiplicité de ses évidentes qualités de fond et de forme.

Les Causeries de Lucien Roland (2^e série), par Jules Riché, 1 vol. in-8°, 300 p., chez Téqui, 82, rue Bonaparte. Prix, 5 francs.

On retrouve dans ces entretiens où sont discutées quelques-unes des plus courantes et des plus spacieuses objections contre la religion les qualités rares de M. le chanoine Riché : une absolue sûreté de doctrine, une vaste érudition, beaucoup de verve, un style simple et aimable, une conquérante bonhomie. Ce livre est à utiliser pour l'apostolat et à répandre.

Le Gérant : CH. LORÉAU.





REPOUT LEGAL
Cotes du Nord
N° 234
1921

BULLETIN

DE LA

CORPORATION

DES

PUBLICISTES CHRÉTIENS

ET DES

SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

2^e SÉRIE - N° 131

Mars à Mai 1921



AU BUREAU-PERMANENCE

PARIS

11, RUE DU PRÉ-AUX-CLERCS (VII^e)

Prix : 5 francs, pour les personnes n'appartenant pas à la Corporation

Jo 31427



BULLETIN

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créée le 25 Mars 1886

2 ^e SÉRIE N ^o 131	SIÈGE SOCIAL : 76, rue des Saints-Pères BUREAU et PERMANENCE : 11, rue du Pré-aux-Cleres PARIS	Mars à Mai 1921
--	--	-----------------

CONVOICATIONS

Conformément à une tradition déjà ancienne, nous ferons coïncider, cette année encore, la date de notre messe de juin avec celle de notre pèlerinage au Sacré-Cœur de Montmartre qui est aussi celle de nos assemblées générales. Notre dîner mensuel aura lieu également ce jour là, ce qui nous permettra de clore dans de fraternelles agapes, nos réunions statutaires.

Notre programme pour le **12 Juin** se trouve donc établi ainsi qu'il suit :

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

LE PÈLERINAGE A MONTMARTRE

Messe à la Basilique du Vœu National, à 11 heures précises.

Allocution du R. P. Janvier.

Consécration au Sacré-Cœur, par M. René Bazin et les Présidents des deux Syndicats.

Bénédiction.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La Corporation se réunira en assemblée générale ordinaire, le Dimanche 12 Juin, au **Restaurant du Foyer**, 18, rue de Varenne, à l'issue des assemblées générales du Syndicat des Journalistes et du Syndicat des Ecrivains, vers 6 heures, sous la présidence de M. René Bazin.

ORDRE DU JOUR :

Les membres du Conseil de la Corporation des Publicistes chrétiens ayant été élus pour trois ans, le 13 Juillet 1919, il n'y a pas, cette année, de tiers sortant à renouveler.

Rapport moral du Secrétaire général. — Rapport du Trésorier. — Approbation des comptes. — Election du Bureau de la Corporation par le Conseil.

LE DINER

Dîner de la Corporation, à 7 heures 1/4 précises, au **Restaurant du Foyer**, 18, rue de Varenne (station de la rue du Bac), sous la présidence de M. René Bazin.

Nous aurons la joie de voir **S. E. le cardinal Dubois** présider notre repas

confraternel. A n'en pas douter, nous serons exceptionnellement nombreux pour faire honneur à notre Archevêque (1).

Nous pensons inutile d'insister afin de provoquer un empressement qui se produira de lui-même.

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

Les membres du Syndicat sont convoqués en assemblées générales, pour le Dimanche 12 juin, à 5 heures précises, au **Restaurant du Foyer**, 18, rue de Varenne (station du nord-sud : rue du Bac).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

MODIFICATIONS AUX STATUTS

On trouvera plus loin les propositions faites à ce sujet.

■ Disons seulement ici que la proposition relative à l'augmentation du nombre des membres du Conseil a pour motif de pouvoir y faire entrer plusieurs confrères qui, par leur valeur professionnelle et la situation importante du journal qu'ils représentent, peuvent donner au Syndicat plus de lustre et d'influence, le jour où il s'agira de faire triompher quelque revendication notable de la Presse en général ou de notre Syndicat en particulier.

Le bulletin de vote que le Conseil soumet aux membres du Syndicat et qui contient les titres professionnels des nouveaux candidats dira suffisamment quelle est la notoriété des confrères que nous proposons à leurs suffrages.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ORDRE DU JOUR :

Renouvellement du tiers sortant du Conseil. — Les membres dont expire le mandat sont : MM. Octave Chambon, Joseph Mollet, Gabriel Sallé, A. Tastevin de Nouvel.

NOTA. — Les membres sortants sont rééligibles. Si l'on ne peut venir, prière d'envoyer son vote. On trouvera, à la dernière page de ce fascicule, un bulletin, où d'autres noms peuvent être substitués à ceux qui sont proposés par le Conseil.

— Tout associé empêché d'assister aux assemblées générales peut s'y faire représenter par un autre membre du Syndicat. Le mandataire ne peut disposer de plus de cinq voix, y compris la sienne. (Art. 37 des statuts.)

Rapport moral du Secrétaire.

Rapport du Trésorier.

Approbation des comptes.

Election du Bureau du Syndicat.

(1) Il sera bon de s'annoncer d'avance au restaurant. — Prix du dîner : 8 fr. service compris et café. — Il suffit d'envoyer sa carte de visite, avec son titre de membre de la Corporation des Publicistes chrétiens. Ne rien ajouter, afin de n'avoir à affranchir qu'à 0.05 centimes.

2134

CHRONIQUE

La Messe du 24 Avril

Nous étions peu nombreux à cette messe du mois d'Avril. Il faut accuser sans doute le changement de date auquel les fêtes de Pâques nous avaient contraints. M. René Bazin, M. Tastevin de Nouvel étaient au premier rang des assistants.

Après l'évangile, le R. P. Gilet, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, parle de certaines formes d'ignorance religieuse. Il dénonce la conception exclusive que certains hommes ont de la religion : les uns ne voient en elle qu'une possibilité d'empêcher le mal par la crainte qu'elle inspire ; les autres qu'un frein aux passions ; d'autres encore qu'un ensemble de pratiques culturelles destinées à rendre à Dieu l'hommage qui lui est dû. Cette triple façon d'imaginer la religion, qui sans doute n'est pas radicalement fautive, l'est cependant en quelque manière parce qu'elle s'inspire de vues trop étroites.

N'oublions pas que Dieu nous a dit : « Vous n'êtes plus mes serviteurs, vous êtes mes amis. » Et apprenons à connaître le sens profond d'une telle parole. Sachons, par la foi, que Dieu, dès ici-bas, n'est pas loin de nous, mais en nous. Sachons que l'espérance nous permet de prendre possession de Lui, et que la charité nous donne une connaissance expérimentale de l'Être Infini. Les Saints ont connu cela qui ont vécu en contact intime avec lui. Et c'est de cela, pour être dans la vérité religieuse, qu'il faut nous persuader. La religion ne doit procéder ni d'une conception utilitaire, ni d'une conception purement morale, ni d'une conception purement culturelle. Pour être envisagée dans sa splendeur vraie, elle doit être conçue comme aboutissant à un acte d'amour qui nous met en relation intime avec Dieu et nous obtient de lui des dons d'intuition, des grâces de charité sans égales.

Telle est la vérité dont il faut se pé-

néttrer par l'étude et par la prière et qu'il faut enseigner aux âmes, enseigner par l'exemple, par la parole et par la plume. Notre doctrine est toute fondée sur l'amour. Il importe pour combattre l'ignorance religieuse de le savoir et de le dire.

Le Dîner du 28 Avril

Malgré le changement de date, nos confrères étaient venus nombreux à notre dîner d'avril. Il est vrai que la communication qu'on leur avait promise et la haute autorité de son auteur était pour les attirer. Donc autour de M. René Bazin, qui présidait, nous avons reconnu : MM. Souchon, Lacoïn, Tastevin de Nouvel, le général Petétin et nos confrères MM. Joseph Ageorges, le baron d'Anthouard, André Beaunier, Déroulède, Deshorties, Charles Dupuy, Guy de Ferron, Gautherot, Génin, Pierre Gourdon, Geoffroy de Grandmaison, l'abbé Hickey, Roger Lambelin, Laurier, Martin-Saint-Léon, l'abbé de Mathieu, Mirot, Molliet, de Montardy, Charles Pichon, Régulier, l'abbé Ribaud, Richardet, Rousseau, Vacheron, le colonel Bernard de Vesins, Jehan de Witte, Zidler, etc...

En quelques mots charmants, M. René Bazin ayant remercié M. Souchon, le présenta à son auditoire. Puis il lui donna la parole. Et nous entendîmes sur la question, si grave et si délicate des « Fondations », le plus vigoureux, le plus nourri, le plus éloquent des exposés.

Notre illustre confrère, après avoir évoqué les facilités données au régime des fondations par les législations suisse, allemande, anglaise, examine les conditions créées en France par le droit commun. Il rappela les difficultés de la reconnaissance d'utilité publique, les droits limités des sociétés civiles, la précarité des donations testamen-

taires quand on entend s'en servir pour instituer une fondation. Et il conclut cette première partie de sa causerie en constatant que le système actuellement en vigueur chez nous est à tous points de vue déplorable dans l'ordre social comme dans l'ordre privé, qu'il lèse à la fois l'intérêt collectif et les plus légitimes exigences des consciences. Il faut qu'une loi remédie à cette situation.

M. Souchon exposa ensuite les difficultés prétendues ou réelles qui jusqu'ici ont empêché le vote d'une pareille loi : des préjugés historiques très forts, l'impossibilité de fait de la pérennité des fondations, la crainte de diminuer la cohésion des familles, enfin le danger de créer une poussière d'œuvres, c'est-à-dire l'intérêt même des fondateurs. Tout cela n'est pas suffisant pour justifier l'opposition formelle qu'a

rencontrée, depuis tant d'années dans les sphères du pouvoir, l'institution d'un régime permettant les fondations. Aussi bien d'ailleurs, les catholiques ne sont pas seuls à se préoccuper de la question et l'on se trouve dès maintenant en présence de deux projets sérieusement étudiés : l'un élaboré par la Société d'études législatives, l'autre par le Conseil supérieur de l'assistance publique. M. Souchon en évoqua brièvement les principales dispositions, puis il résuma son sentiment en affirmant avec force qu'une loi permettant aux Français de faire des fondations apparaît comme nécessaire immédiatement.

De très chaleureux applaudissements remercièrent notre conférencier, auprès de qui, en outre, M. René Bazin se fit l'interprète éloquent de l'assistance.

COMMUNICATIONS

Syndicat des Journalistes Français

CANDIDATURE

Le Président du Syndicat des Journalistes a reçu de notre confrère Paul Parsy la lettre que voici :

« MON CHER PRÉSIDENT,

« J'ai l'honneur de vous faire savoir que je pose ma candidature aux prochaines élections pour le Comité de notre Syndicat des Journalistes français. Est-il besoin de vous dire qu'une malsaine ambition n'inspire point cette décision dont je vous prie d'aviser nos confrères — en publiant cette lettre — par la voie du Bulletin et au besoin par un avis envoyé d'urgence.

« Je désire apporter à notre association un concours actif pour augmenter le nombre des pensions de retraite. C'est tout mon programme.

« Il me paraît inutile de rappeler ici mes titres professionnels connus suffisamment de nos camarades de Paris et de ceux que j'ai souvent eu l'occasion

de rencontrer dans mes déplacements en province.

« Votre bien dévoué confrère,

« Paul PARSY,

« *Chroniqueur judiciaire de la Libre Parole.* »

— o —

Notre excellent confrère M. Victor Lespine, directeur du *Journal de Toulouse*, vient d'être élevé au grade de commandeur de l'Ordre Royal d'Isabelle la Catholique.

Hispanisant convaincu, fondateur de la Chambre de Commerce franco-espagnole de Toulouse, il vient de prendre une part très active au Congrès franco-espagnol de Saint-Sébastien où il a fait voter la constitution d'un comité central et permanent de la presse franco-espagnole. Sur sa proposition, il a été décidé que le premier Congrès de la presse franco-espagnole se tiendrait à Luchon en août prochain.

— o —

Beaucoup de nos confrères nous

4934

écrivent pour nous demander des renseignements qui sont contenus dans le *Bulletin*.

Perte de temps pour eux et pour nous, et dépenses inutiles.

—o—

Les retraités trouveront dans ce *Bulletin* le montant de la somme qui sera retenue sur la pension du 1^{er} semestre.

—o—

Pour les chemins de fer (*cartes et billets à demi-tarif*), les renseignements sont contenus dans ce numéro.

Les syndiqués ne prenant pas de cartes ont droit aux billets à demi-tarif

Une page donne la liste des 210 syndiqués ayant droit à ces avantages, avec un numéro d'ordre (1^{re} colonne) **qui est à indiquer sur la demande.**

Ne pas noyer les demandes au milieu d'une lettre.

Bien indiquer les Compagnies intéressées, la classe choisie et l'itinéraire.

Joindre un timbre de 0 fr. 25 pour chaque Compagnie, et un timbre de 0 fr. 25 ou une enveloppe timbrée à 0 fr. 25 également pour chaque Compagnie (pour les billets à 1/2 tarif).

Ces indications ont de l'importance.

Un tableau donne le classement des syndiqués pour leur admission au bénéfice des cartes et billets à demi tarif, au fur et à mesure des vacances qui se produiront.

NÉCROLOGIE

LE BARON DE CONTENSON

Nous recommandons aux prières de nos confrères notre éminent ami le baron de Bessey de Contenson, ancien officier d'Etat-Major, ancien attaché militaire de France en Chine et en Espagne, membre associé de l'Académie de Mâcon, décédé à Paris le 6 février dernier. Bon fils de la France, qu'en dépit de son âge il servit encore pendant la guerre

de façon active, ayant obtenu d'accompagner le général Pau en Russie, puis d'être attaché à un Etat-Major territorial, il fut aussi un fils dévoué de l'Eglise qu'il glorifia notamment par l'organisation des fêtes du Millénaire de Cluny et qu'il défendit en ne cessant point de revendiquer par la plume et par la parole la liberté pour les congrégations religieuses. Il laisse dans son pays de Saône-et-Loire un souvenir profondément aimé.

BIBLIOGRAPHIE

Général Cherfils. — *La Guerre de la Délivrance: I. Opérations sur les divers fronts 1914-1915*, un vol. in-8° LX-494 pages, 31 cartes ou croquis. Paris, J. de Gigord, 1920.

Le livre de notre éminent confrère n'est pas un manuel. C'est un clair récit fortement documenté des opérations militaires mais qu'accompagnent une critique serrée des opérations et une

haute philosophie de cette histoire. On pourra discuter telles ou telles affirmations, faire des réserves à propos de telle ou telle conclusion. On ne manquera pas, fut-on le moins averti des profanes, d'admirer la précision, la richesse d'information, la loyauté du général Cherfils et aussi son talent d'exposition et sa valeur d'écrivain.

Le Gérant : CH. LOREAU.

BILANS DE 1920

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Membres honoraires	14
Sociétaires.....	250
Rachetés.....	85
Abonnés au Bulletin.....	2

RECETTES :

Avoir C. Ind....	29 ⁰ 30
Dotation de Bernou (sa pension).....	500 »
Don de M. Bergasse, membre honoraire.....	500 »
14 cotisations, membres honoraires.....	140 »
177 cotisations à 5 francs.....	885 »
2 abonnés au Bulletin.....	10 »
1 cotisation de membre correspondant.....	10 »
Quêtes aux messes mensuelles.....	30 55
	<u>2.104 85</u>

DÉPENSES :

Aumônerie.....	500 ^r »
Loyer siège social.....	100 »
Etrences concierge et facteur.....	32 »
Messes (1).....	45 »
Divers invités.....	291 50
Impression du Bulletin.....	1.077 35
Rédaction id.....	500 »
Enveloppes et dépenses diverses.....	105 70
	<u>2.651 55</u>
DÉFICIT.....	546 70

Le déficit s'élève à 546 fr. 70. Il sera atténué par un certain nombre de cotisations qui n'ont pas été encaissées en 1920 (environ 400 fr.) et qui le seront en même temps que les cotisations 1921.

Par contre le don de 500 fr. fait en 1920 par un membre honoraire, ne figurera plus en recettes en 1921, à moins que l'exemple ne soit suivi par d'autres donateurs.

Ne font pas partie de la Corporation : MM. Lamapet, Merlier, Fromm, Pebeyre-et Malou.

(1) Des messes ont été dites pour nos membres honoraires décédés : Colonel du Halgouet, Général Jaannerod, duc des Cars, Général de Lanouvelle.

2934

SYNDICAT DES JOURNALISTES

RECETTES

	Caisse	Créd. ind.	Ensemble
Solde au 1 ^{er} janvier 1920.....	—	114 28	114 28
2 cotisations 1913.....	24 »		
4 — 1914.....	48 »		
2 — 1915.....	24 »		
3 — 1916.....	36 »		
4 — 1917.....	48 »		
8 — 1918.....	88 »		
15 — 1919.....	180 »		
171 — 1920.....	820 »	35 »	
6 — — (pensionnés).....		30 »	
19 admissions.....	190 »		1.523 »
Remb ^t par le Syndicat des Ecrivains p. avances..	21 »	691 35	712 35
Recettes diverses.....	46 70		46 70
Agios et intérêts des fonds placés.....		843 40	843 40
Totaux.....	1.525 70	1.714 03	3.239 73

DÉPENSES

	Caisse	Créd. ind.	Ensemble
Part dans le traitement de l'employé.....	135 80	794 15	900 »
Part dans les frais de correspondance, recouvrement, administration.....	188 80	104 95	293 75
Loyer (3 trimestres).....	185 »	405 »	590 »
Entretien de la Permanence.....	30 50	76 90	106 40
Cotisation à la Maison des Journalistes.....	30 »		30 »
Id. à la C. F. T. C.....	94 10		94 10
Impressions diverses.....	3 »	244 »	247 »
Part dans les frais du <i>Bulletin</i>	337 75	1.068 95	1.406 70
Frais du Crédit Industriel.....		10 55	10 55
Versement à la Caisse des Retraites des cotisations antérieures à 1920.....	131 25		131 25
Totaux.....	1.136 25	2.704 55	3.840 75
Recettes.....			3.239 73
Déficit.....			601 02

CAISSE DES RETRAITES

Crédit Foncier (c ^{te} 308 spécial).....	2.314 ^r 05
Crédit Industriel (c ^{te} 3747).....	149 16
Avoir espèces en caisse le 10 mars 1920.....	2.463 21

RECETTES de 1920

Crédit Foncier (1).....	20.630 ^r 76
Crédit Industriel et Trésorier :	
Intérêts des valeurs (C.).....	1.452 10
9 admissions à 10, 1920 (Ch. Baussan, Loustalan). 90 »	
(Pichon, Sassé, Canat, Bucaille, Hanot d'Hartoy, B de Vesins, Boudin-Vallet.)	
Agio (C.).....	24 40
5 cotisations, 1921.....	50 »
25 % cotisations arriérées (T.).....	131 25
158 cotisations à 10 fr., 1920.....	1.580 »
5 admissions, 1921.....	50 »
(Diet, Yves Bazin, Sempé, R. de Boyer-Montégut, J. Godet.)	
(8 cotisations et 2 demandes d'admission en retard.)	
Total.....	26.471 72

DÉPENSES DE 1920

Pensions 1920 (2).....	22.645 ^r »
Frais divers : frais de garde des titres C. F.....	242 15
Correspondance, recouvrement.....	175 »
Imprimés divers, part dans le bulletin.....	702 60
Part de l'employé (500) et dépenses diverses.	634 » =
Avoir en caisses (mars 1921).....	24.398 75
Crédit Foncier.....	402 79
Crédit Industriel.....	1.127 02
Trésorier.....	543 16
EGALITÉ.....	2.072 97

CAPITAUX RÉSERVÉS

Crédit Foncier (c ^{te} 308 spécial, capitaux inaliénables.)	
Mars 1920 En caisse.....	5.020 ^r 85
Remboursement : 1 Afrique.....	498 75
Nous avons acheté pour 250 fr. de Rentes françaises (capital employé)....	5.000 »
En caisse (mars 1921).....	519 60

(Depuis l'arrêté des comptes nous avons acheté 25 fr. rentes 3 % perpétuel.)
Nous avons toujours une créance de 449 fr. 15 sur les héritiers Simonnot.

(1) Par suite des impôts nouveaux, applicables depuis Juillet 1920 (10 % sur les titres nominatifs au lieu de 5 %) nos revenus ont subi, en 1920, une diminution ; ils en subiront une nouvelle en 1921 ; cette augmentation d'impôts ne nous a pas permis d'augmenter le chiffre de nos pensionnés. Nous avons payé les 47 pensions et nous continuerons à les payer, grâce à notre réserve.

(2) Nous devons à Fromm, sa pension 1919 et 1920 : 1.000 fr.

Nous devons un semestre de 250 fr. Il a été payé depuis l'arrêté des comptes.

AVIS AUX RETRAITÉS

En 1920-21, nous avons eu 3 décès ; la cotisation pour la Caisse de Prévoyance est donc de 3 fr. Cette somme sera retenue sur le montant de la pension du 1^{er} semestre de l'année en cours ; ceci ne concerne pas les retraités rachetés de la dite Caisse.

Pour les pensionnés non rachetés des différentes caisses, les cotisations seront également retenues sur le montant de la pension du premier semestre, soit 5 fr. pour la Corporation ; 10 fr. pour la Caisse des retraites ; 5 fr. pour le Syndicat des Journalistes et 3 fr. pour la Prévoyance, au total 23 fr.

no 131

CAISSE DES RETRAITES. — Tableau et Mouvement des Valeurs pendant l'année 1920

Les valeurs inaliénables sont déposées au Crédit Foncier. (Clauses spéciales du règlement.)
 Les valeurs aliénables sont déposées au Crédit industriel. Tous les récépissés sont entre les mains du Président.

SITUATION MARS 1921			REMBOURSEMENT ET ACHAT DES VALEURS				LISTE ET NOMBRE DES VALEURS FIN DÉCEMBRE	Total général des revenus prévus pour 1921	Observations
LISTE ET NOMBRE des VALEURS	Revenus annuels par titre	Total général des revenus à percevoir	ÉCHÉANCES DES COUPONS	Valeurs remboursées	Achats des Valeurs	Différence sur le nombre des Valeurs			
				Montant des Remboursements	Montant des Achats	Moins Plus			
				Nombre	Nombre	Nombre			
OBLIGAT. inaliénables. C. F.									
55 Ouest anc. (2)	14 40	785 74	1920 au C. F.	5.020 85			55 Ouest anc. (2)	785 74	
49 — nouv.	14 40	698 14	Janv.-Juil.				49 — nouv.	679 87	
61 Réunion (3 0/0 1907), (2)	14 40	869 24	Avril-Octob.				61 Réunion (2).	860 24	
60 Bône-Guelma.	14 40	855 »	Juin-Décemb.				60 Guelma.	810 »	
60 Est-Algérien.	14 40	855 »	Févr.-Août.				60 Est-Algérien.	810 »	
514 Yunnan-Chine.	14 40	7.323 74	Janv.-Juillet.				514 Yunnan.	7.131 75	
501 Afr. Occid.	15 »	8.865 »	Avril-Octobre.	1	498 75	1	500 Afr. Occid.	8.850 »	
Emprunts Fr. 4 et 5 0/0.		2.600 »	—		5.000 »		Rentes Fr. 4 et 5 0/0.	2.600 »	
REVENUS par C. F.		22.849 86	par trimestr. (1)		5.000 »			22.554 00	
VALEURS aliénables C. F.			En caisse C. F.		519 60				
Oblig. Crédit Foncier.	17 50	150 »	par trimestres.				Obl. Cr. Foncier.	150 »	
Danois 3 1/2 1901, 140.		346 46	Janv.-Juillet.				Danois 3 1/2 1901.	232 20	
Danois 3 1/2 1900.		670 »	Févr.-Août.				6 Danois 3 1/2 1900.	114 20	
Emprunts Fr. 5 0/0.		50 »	par trimestres.				Rentes Fr. 5 0/0 (1).	670 »	
— 4 0/0.							— 4 0/0.	25 »	
TOTAUX.....		24.016 32						23.726 »	

(1) Rentes françaises payables en février, mai, août, novembre.
 (2) Plusieurs semestres de ces valeurs n'étant pas inscrits au carnet, réclamation a été faite, ils le seront en 1921.

SYNDICAT DES JOURNALISTES (C. des R.)

ÉTAT DES PENSIONS EN 1920

COMPTE 3747 AU CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

No d'ordre	No mat ^{le}	NOMS ET PRÉNOMS	DATE de la pension	1 ^{er} SEMESTRE 1920	2 ^e SEMESTRE 1920	OBSERVATIONS
1	3	Louis de Benque	1901	250	250	Décédé fin mars 1921
2	4	Henri Gibert	—	250	250	
3	5	Oscar Havard	—	250	250	
4	7	Dupuy	—	250	250	
5	8	Fromm (<i>pension réservée</i>)	—	»	»	dû 1.000 fr. fin déc. 1920
6	9	Baron Tristan Lambert	—	250	250	
7	11	G.-C. Lavergne	1902	250	250	
8	14	Borrely de Kervélégan	1903	250	250	
9	18	Mehlin	—	250	250	
10	20	Danis	1906	250	250	
11	21	Jules Delabaye	—	250	250	
+	22	Vincent	—	250	250	Décédé fin juin 1920
12	25	Baron de Bernon	—	250	250	Versée à Corporation
13	25	P. Aimé-Paillard	1907	250	250	
14	26	Victor Tannay	—	250	250	
15	27	Béchet	—	250	250	
16	28	Depoin	1908	250	250	
17	30	A. Loth	—	250	250	
18	32	Arsac	—	250	250	
19	33	H. Durrieux	—	250	250	
20	34	A. Tastevin de Nouvel	1910	250	250	
21	35	O. Chambon	—	250	250	
22	36	Viton de Thorame	—	250	250	
23	37	Louis Colin	—	250	250	
24	38	Nicoulaud	—	250	250	
25	39	Bertrin	—	250	250	
26	41	Gabriel Hocart	1911	250	250	
27	43	Croisille	1 ^{er} juin 1912	250	250	
28	47	de Taberne	31 mars 1914	250	250	
29	48	Vicomte de Romanet	8 juil. 1914	250	250	
30	50	Narsy (Scarpattett)	25 sept. 1915	250	250	
31	52	Richardet	28 nov. 1915	250	250	
32	54	Huet Saint-Pol	10 janv. 1916	250	250	
33	55	Paul Tailliez	3 mars 1916	250	250	
34	56	de la Tourrasse (Léonel)	19 juin 1916	250	250	
+	57	de Seilhac	7 août 1916	250	250	Décédé 15 mars 1920
35	58	Barnola	17 sept. 1916	250	250	
36	59	Verdun	2 nov. 1916	250	250	
37	60	Joseph Mollet	18 juin 1917	250	250	
38	61	de Martrin-Donos	12 déc. 1917	250	250	
39	62	Loire	26 avril 1918	250	250	
40	63	Larrieu	29 mai 1918	250	250	
41	65	Blanc	18 déc. 1918	250	250	
42	66	de Cardonne	22 juin 1919	250	250	
43	67	G. de la Mothe	—	250	250	
44	68	Pigelet	—	250	250	
45	69	J. L'Hopital	1 ^{er} janv. 1920	250	250	
46	70	G. Latouche	15 mars 1920	145	250	
47	71	P. Pouyé	1 ^{er} juil. 1920	»	250	
				11.595 »	11.500 »	= 22.895 francs.

Par décision du bureau les frais d'envoi sont à la charge des retraités, ils sont prélevés sur le montant de la pension de retraite.

Pour diminuer ces frais, les confrères retraités ayant un compte courant dans un établissement de crédit, sont priés d'en informer le Président, en lui indiquant le numéro dudit compte, ce qui permettra d'en faire le virement par un chèque barré, de même pour ceux ayant un compte de chèques postaux.

Les confrères n'ayant pas de compte peuvent indiquer un établissement de crédit où ils désirent toucher leur pension par chèque.

10134

CAISSE DE PRÉVOYANCE

RECETTES

	Caisse	Crédit ind.	Ensemble
Au 1 ^{er} janvier 1920.....	306 65	266 73	573 38
Solde de cotisations.....	14 »		
2 cotisations 1913.....	6 »		
4 — 1914.....	12 »		
8 — 1915.....	24 »		
10 — 1916.....	30 »		
11 — 1918.....	33 »		
14 — 1919.....	42 »		
153 — 1920 à 4 fr.....	612 »		
3 — — à 5 fr.....	15 »		818 »
52 — de retraités.....		156 »	156 »
Dons.....	15 »		15 »
Acompte sur remboursement d'un prêt.....	70 »		70 »
Intérêts des fonds placés.....		250 90	250 90
Totaux.....	<u>1.209 65</u>	<u>673 63</u>	<u>1.883 28</u>

DÉPENSES

	Caisse	Créd. ind.	Ensemble
Remboursement d'une cotisation.....	3 »		3 »
Messes pour des confrères décédés : Dumont, de Hauteville, Hervet et de Seilhac, chacun 6 messes : 24 à 3 fr.....	72 »		72 »
Blanchon, 6 messes à 4 fr.....	24 »		24 »
Allocation décès Doisnel.....	200 »		400 »
— Ch. Vincent.....		200 »	
Secours à des confrères.....	115 »		115 »
Frais d'administration.....	50 »		50 »
Part dans les frais de correspondance.....	75 »		75 »
Part dans les frais du <i>Bulletin</i>		104 »	104 »
Versement au Synd. des Ecrivains (liquidation de la caisse de Prévoyance).....		312 90	312 90
Paiement de cotisations de confrères pères de familles nombreuses à C. R.....		20 »	20 »
Id. au Syndicat des Journalistes.....		35 »	35 »
Id. à la Corporation.....		35 »	35 »
Frais au Crédit industriel.....		5 80	5 80
Totaux.....	<u>539 »</u>	<u>712 70</u>	<u>1.251 70</u>
Reste au 31 décembre 1921.....			631 58

MODIFICATIONS PROPOSÉES aux Statuts du Syndicat des Journalistes

Le Conseil syndical propose à l'assemblée extraordinaire les modifications ci-après :

ARTICLE 18 *actuel*. — Le Conseil syndical se compose de 15 membres...

ARTICLE 18 *modifié*. — Le Conseil syndical se compose de 21 membres.

ARTICLE 4 *actuel*. — La durée du Syndicat est illimitée; le nombre de ses membres l'est également.

ARTICLE 4 *modifié*. La durée du Syndicat est illimitée; le nombre de ses membres est fixé à 300. Les confrères admis après ce chiffre seront stagiaires; ils ne deviendront membres qu'au fur et à mesure des vacances, et à la date de ces vacances.

M. Gabriel Sallé propose en outre :

1^o A l'article 5 des statuts du Syndicat des Journalistes, l'adjonction du paragraphe ci-après :

« L'adhésion à la Caisse de Prévoyance et aux autres caisses qui pourront être créées est obligatoire.

« La démission ou le refus de paiement pour l'une de ces caisses entraînera la démission du Syndicat. »

2^o A l'article 24, l'adjonction suivante :

« Les membres du Syndicat débiteurs envers une des caisses pour droits d'entrée, cotisations annuelles, ou pour prêts, seront considérés comme démissionnaires du Syndicat, si, un mois après une mise en demeure, faite par lettre recommandée, ils ne se sont mis en règle avec la Caisse créancière. »

3^o A l'article 19, cette modification :

« Le Conseil syndical élit.... un bureau composé de 7 membres, savoir : un président, trois vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire adjoint, un trésorier. »

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

LISTE POUR 1921

BUREAU DU SYNDICAT ET CONSEIL SYNDICAL

La composition du bureau du Syndicat et celle du Conseil syndical seront données dans le Bulletin rendant compte de l'assemblée générale.

CONSEIL JURIDIQUE

- MM. D. BERTRAND DE LA FLOTTE, avocat à la Cour d'appel, 87, boul. St-Michel, Paris.
 BRICARD, avocat, agrée au Tribunal de commerce, 28, rue de Richelieu, Paris.
 CÉSAR CAIRE, avocat à la Cour d'appel, 39, rue de Constantinople, Paris.
 GUYNOT DE BOIS-MENU, avocat à la Cour d'appel, 51, rue Scheffer, Paris.
 PIOT, avocat à la Cour d'appel, 41, rue du Four, Paris-6^e.
 REVERDY, avocat à la Cour d'appel, 4, rue de l'Alboni, Paris.
 Emile DE SAINT-AUBAN, avocat à la Cour d'appel, 46, boul. Saint-Michel, Paris.
 SOURIAU, avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'Etat, Paris.
 DUMAS, avoué à la Cour d'appel, 47, rue de Beaune, Paris.
 DURNERIN, avoué au Tribunal de la Seine, 43, rue de Lille, Paris.

CONSEIL MÉDICAL

- D^r D'AYREX, 176, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e.
 D^r DURAND, 15, rue des Beaux-Arts, Paris-6^e.
 D^r LE FUR, 14, rue Vaneau, Paris-7^e.
 D^r AUDOLLENT, 8, avenue du Midi, Parc Saint-Maur (Seine).
 D^r GUILLAUME, pharmacien, 168, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e.

Dans la liste des membres qui va suivre, le chiffre, en marge, donne le n^o d'ordre du tableau des retraites ; celui après le nom indique la date d'entrée ; F. signifie fondateur ; P. signifie perpétuel, c'est-à-dire membre ayant racheté sa cotisation annuelle de la C. des R.

Ce signe () indique le rachat de la cotisation annuelle de la Caisse de Prévoyance.*

Les rachats ne sont plus admis.

Le — placé devant le nom signifie collaborateurs (25 membres).

*L' * — — que le syndiqué ne fait pas partie de la C. des Ret. (7 memb.)*

Les confrères qui trouveraient des erreurs dans la liste qui va suivre et dans le tableau des retraites sont priés d'en informer le Président.

MEMBRES (1)

MM.

- 251 AGEORGES, Joseph (21), 8, rue d'Alleray, Paris-15^e.
- 79 ARDANT, Georges (abbé) (97), (P. *), *Croix de Limoges*, 3, place de l'Ancienne-Comédie, Limoges.
- 18 ARSAC, Henri (94), (P. *), *Divers*, 25, rue de la République, Orléans.
- 56 AUDOLLENT, Paul (Dr) (99), *La France illustrée*, 8, avenue du Midi, Parc Saint-Maur.
- 224 AUZILLON, Marcel (14), 29, rue Henri-Genestal, Le Havre.
- 101 AZAMBUJA (D'), Gabriel (93), (*Diego*), *Croix*, 15, rue Florac, Marseille (B.-du-R.).
- 156 BACCONNIER, Firmin (08), 9, rue Biot, Paris-17^e.
- 172 BAILLY, Paul (09), direct. *l'Express de Lyon*, 46, rue de la Charité, Lyon (Rhône).
- 68 BAR (DE), Joseph (96), (P. *), *Corrézien*, 3, pl. d'Iéna, Paris-16^e, et à Argentat (Corrèze).
- 35 BARNOLA, Pierre (F. P. *), *Croix de Lyon et du Rhône*, 1, rue du Général-Plessier, Lyon.
- 244 BAUSSAN, Charles (20), réd. en chef de la *France Illustrée*, 80, rue Bonaparte, Paris-6^e.
- 222 BAZIN, René (1919), direct. du *Salut*, 14, rue des Lauriers, Saint-Malo (C.-du-N.).
- 246 BAZIN, Yves (20), réd. au *Salut*, 2, rue des Grands Degrés, Saint-Malo.
- 211 BEAUCHAMP, Maurice (14), rédacteur à la *Correspondance populaire*, 74, boulevard Clémenceau, Strasbourg.
- * BEAUNIER, André, réd. à *l'Echo de Paris*, 2, rue de Villersexel, Paris-7^e.
- 76 BEAUREGARD (DE), Gérard (96), *Monde Illustré, Tour du Monde*, 53, avenue de Neuilly, Neuilly (Seine), et à Bonne-sur-Ménoge (Haute-Savoie).
- 15 BÉCHET, Alphonse (89), (P. *), *Univers*, 61, rue des Saints-Pères, Paris-6^e.
- 143 BÉCHET, Louis (05), (P. *), *Nouvelliste de Lyon*, Valréas (Vaucluse).
- 102 BELORGEY, Jules (abbé) (09), *Bien du Peuple*, 15, place Darcy, Dijon (Côte-d'Or).
- 234 BERNARD, Pierre (14), *l'Avenir de la Loire*, 29, rue Michelet, Saint-Etienne (Loire).
- 12 BERNON (baron DE) (F. P. *), *Messenger de Valence*, 3, rue des Saints-Pères, Paris-6^e, et château de Saint-Sorlin-de-Valoin (Drôme).
- 81 BERTOYE, Georges (chanoine) (Franc), Syndic (06), *Croix*, 5, rue Bayard, Paris-8^e.
- 67 BERTRAND DE LAFLOTTE, Daniel (01), *Divers*, 87, boulevard Saint-Michel, Paris-5^e.
- 25 BERTRIN (abbé) (95), (P. *), 23, boulevard Montparnasse, Paris-6^e.
- BESSON, André, réd. au *Noël*, 1, rue de la Mairie, Boulogne-sur-Seine.
- 192 BETHLÉEM (abbé) (19), 5, rue Saint-Pierre, Lille.
- 153 BIDOU, Henri (1900), *Journal des Débats*, 26, rue de Babylone, Paris-7^e.
- 191 BIETRIX Vincent (Tancrede de Visan), (04), (P. *), *Les Intérêts Economiques*, 2, rue Thimonnier, Lyon.
- 41 BLANC, Edouard (97), réd. à la *Démocratie Nouvelle*, 9, rue des Beaux-Arts, Paris-7^e.
- 82 BOIVIN, Louis (06), *Le Salut*, 12, rue de Toulouse, Saint-Malo.
- 93 BON, Joseph (95), (P. *), *Volonté nationale*, Remiremont ; 50, r. Edouard-Nortier, Neuilly (Seine).
- 9 BORRELLY DE KERVÉLÉGAN (F. P.), 1, rue Mathelin-Rodier, Nantes (Loire-Inférieure).
- 243 BOUDIN-VALLET, Paul-Joseph (20), rédacteur à l'Agence des *Nouvellistes*, 57, boulevard Montparnasse, Paris-14^e.
- 173 BOUET, Pierre (09), 14, rue de l'Abbaye, Paris-6^e.
- 64 BOURGUET (Saint-Gayrac) (03), 67, rue Madame, Paris-6^e.
- 248 BOYER-MONTÉGUT (DE), Robert (20), réd. à *l'Express du Midi*, à Cugnaux (Haute-Garonne).
- BRIÈRE (R. P. Yves de la), réd. aux *Etudes*, 8, avenue de Villars, Paris-7^e.

(1) Par suite d'un décès, le n° 1 du tableau ayant été supprimé, il faut, pour avoir le chiffre exact du tableau, diminuer le chiffre 1 du n° en marge ; ex. : le n° 251 de la marge devient 250 au tableau ; le n° 79 devient 78, etc.

no 131

MM.

- 128 BRUN, Henri (10), Ayrion (Vienne).
- 240 BUCAILLE (20), réd. au *Figaro* et à la *Libre Parole*, 68, rue de Vaugirard, Paris-6^e.
- 239 CANAT, Honoré (20), dir. de l'*Avenir du Châtillonnais*, 7, rue Notre-Dame, Semur.
- 42 CARDONNE (DE) (98), Syndic, rédacteur en chef de l'*Avenir de Loir-et-Cher*, 10, rue Florimond-Robertet, Blois (Loir-et-Cher).
- 125 CAVALIER, Auguste (99), (P. *), 26 bis, rue Pierre-Leroux, Paris-7^e.
- 113 CHAILLANT, René (10), (P. *), dir. de la *Mayenne*, Laval (Mayenne).
- 200 CHAILLOUET, Amédée (09), réd. en chef *Petit Berrichon*, 22, rue Notre-Dame, Bourges.
- 147 CHAILLOUX, Louis (07), *Croix*, 6, rue Jeanne-d'Arc, La Garenne-Colombes (Seine).
- 21 CHAMBON, Octave (F. P.*), Syndic, dir. *Petit Patriote et Bourgogne*, 66, rue Madame, Paris-6^e.
- 186 CHAMPENOIS, *Action Française* et *Tablette des Deux-Charentes*, 87, av. Mozart, Paris-16^e.
- 202 CHARON, Adrien (14), dir. de la *Gazette Libérale*, 19, rue d'Amiens, Clermont (Oise).
- 116 CHASTRUSSE, Emmanuel (abbé), (10), *Croix de la Corrèze*, Brive (Corrèze).
- CHEREL, Albert *Salut Public* de Lyon et *Divers*, 172, chemin Roustaing, Talence-les-Bordeaux (Gironde).
- 88 CLERCQ (DE), Victor (90), conseiller municipal de Paris, *Divers*, 85, boulevard Saint-Michel, Paris-5^e.
- CLUZEL (abbé), Eugène, dir. de la *Jeune France*, 162, avenue de Clichy, Paris-17^e.
- 23 COLIN, Louis (95), (P. *), *Le Vosgien*, Maison Saint-Joseph, Saint-Dié (Vosges).
- 158 COLLIN (chanoine), (15), dir. du *Lorrain* (Metz), 47, r. de Beaune prolongée, Paris-7^e.
- COLLIN, Gabriel, 15, avenue de Breteuil, Paris-7^e.
- 169 CORDONNIER, Charles (abbé) (16), 198, rue de Vaugirard, Paris-15^e.
- 132 COUDY, Julien (06), *Croix*, 15, rue d'Arcole, Paris-4^e.
- 161 COUNIL, Joseph (09), dir.-réd. en chef *Croix de l'Ain*, près de l'Eglise du Sacré-Cœur, à Bourg (Ain).
- 205 COUTEAU, René (16), dir. *Etoile de la Vendée*, 6, r. de la Préfecture, La Roche-s.-Yon.
- 27 CROISILLE, Edouard (93), (P. *), dir. *Chronique Picarde et Messager de la Somme*, 3^e, rue Debray, Amiens (Somme).
- 236 CUVILLIEZ, Albert (16), sec.-réd. du *Nouvelliste de Bretagne*, 6, rue de Rohan, Rennes.
- 165 DAMEZ, Paul (15), 11, rue de l'Arc de Triomphe, Paris.
- 10 DANIS (91), (P. *), *Agence Havas*, 6, rue Stanislas, Paris-6^e.
- 206 DASSONVILLE, Jules (10), *Presse régionale, Télégramme de Toulouse*, 4, rue Banès, Meudon (Seine-et-Oise), et 43, rue de Trévise, Paris-9^e.
- 11 DELAHAYE, Jules (90), (P.), sénateur, 147, boulevard Malesherbes, Paris-17^e.
- 207 DELAHAYE, Eugène-Léon, réd. chef du *Nouvelliste de Bretagne*, 17, rue de la Monnaie, Rennes.
- DELCOURT, Henri, *Télégramme du Pas-de-Calais*, 163, boul. Eurvin, Boulogne-sur-Mer.
- * DELSOR (chanoine), sénateur, dir. de la *Voix d'Alsace*, 15, rue Mallebranche, Paris-5^e.
- 179 DENAIS, Joseph (02), conseiller municipal de Paris, *Libre Parole*, 22, rue de Tocqueville, Paris-17^e.
- DENIAU, *Libre Parole, Liberté* de Bordeaux, 24, rue d'Assas, Paris-6^e.
- 16 DEPOIN (F. P.), *Journal des Sténographes*, 150, boulevard Saint-Germain, Paris-8^e.
- 146 DESGRANGES, Jean (chanoine) (10), *Croix de Limoges*, 2 bis, rue de la Haute-Comédie, Limoges (Haute-Vienne).
- 167 DESMARETS, H. (abbé) (15), (de Maigremont), co-dir. *France Littéraire*, à Jouy-sous-Thelle (Oise).
- 92 DEVÈZE, Raymond (08), *Nouvelliste de Bretagne*, rue Madame-Molé, Vannes (Morbihan).
- 178 DIENNE D'HALLUIN, Eugène (11).
- 249 DIET, François (21), dir. de la *Croix Nantaise*, 5, place Louis XVI, Nantes.
- 198 DUBIÉ, Paul (11), *Mémorial des Pyrénées*, 11, rue Bernadotte, Pau (Basses-Pyrénées).

MM.

- 71 DUCHÉ, Paul (05), réd. en chef, *Liberté du Sud-Ouest*, 42 bis, boul. de Talence, Bordeaux.
 * DUCLAUX-MONTEIL (abbé), réd. en chef de l'*Express de Lyon*, 3, avenue Leclerc, Lyon.
- 98 DUMARCHÉ, Louis (09), *Bien Public*, 9, rue Mably, Dijon (Côte-d'Or).
- 170 DUPLESSY, Eugène (abbé) (16), dir. de la *Réponse*, 168, boul. Malesherbes, Paris-17^e.
 4 DUPUY, Charles (F. P.), *Soleil*, 40, rue de Verneuil, Paris-7^e.
- 83 DURANTON, Emile (92), *Libre Parole*, 24, av. Duquesne, Paris-7^e.
- 19 DURRIEUX, Henry (92), (P. *), ancien dir., 17, rue Lemercier, Paris-17^e.
 * DUTHIL, Jules, réd. en chef de la *Dépêche* et du *Nouvelliste* de Lille, 77, rue Nationale, Lille.
- 199 EBLÉ, Maurice (11), *Vie Nouvelle*, 13, boulevard Montparnasse, Paris 6^e.
- 182 EBRARD, Louis (11), (P. *), *Progrès Gapençais*, 4, r. de la Cathédrale, Gap (Htes-Alpes).
- 180 ELOY, Jules (14), *Courrier du Pas-de-Calais*, 59, rue des Trois-Visages, Arras.
- 203 EQUOY, Edmond (11), 6 bis, rue du 4 Septembre, Paris-2^e.
- 120 FAURE, Albert (99), (P. *), dir. *Alliance Démocratique*, 18, rue Saint-Pantaléon, Beauvais.
- 106 FERENZY (DE), Oscar (Fraënzell) (02), réd. à la *Voix d'Alsace*, 1 a, av. Gambetta, Strasbourg.
- 66 FERON-VRAU, Paul (1900), dir. de la *Croix*, 5, rue Bayard, Paris-8^e.
- 62 FLORNOY, Eugène (03), *Divers*, 92, rue Jouffroy, Paris-17^e.
- 89 FOSSÉ-D'ARCOSSÉ, André (05), dir. de l'*Argus Soissonnais*, 13 et 15, rue Saint-Antoine, Soissons (Aisne).
- 103 FOULLAUD, Pierre (abbé) (09), (P. *), *Croix de Limoges*, 3, pl. de l'Ancienne-Comédie, Limoges (Haute-Vienne).
- 136 FURNEL, Pierre (08), (P. *), *Divers*, 14, boul. du Littoral, Toulon (Var).
- 53 FOURNIER, Louis (abbé) (01), (P. *), *Mutualité Catholique*, 86, avenue de la Défense, Courbevoie (Seine).
- 133 FRANCE (DE), V^{te} Henry (01), (P. *), dir. *Propriétaire Chrétien* 5, rue Vaneau, Paris-7^e.
- 60 FROMENT, Siméon (chanoine) (03), (P. *), dir. de l'*Avenir de l'Aube* et du *Patriote de l'Aube*, 9, rue Arnaud, Troyes (Aube).
- 52 GAILHARD-BANCEL (DE), Hyacinthe (01), député de l'Ardèche, *Messager de Valence*, 9, avenue de Breteuil, Paris-15^e.
- 144 GALLE, Louis (05), (*), *Dépêche et Nouvelliste*, 8, rue Inkermaan, Lille (Nord).
- 54 GAUDEAU, Bernard (chanoine) (02), (P. *), dir. *Foi Catholique*, 25, rue Vaneau, Paris-7^e.
- 142 GAUTHEROT, Gustave (10), 1, rue de Bièvres, Fontenay-aux-Roses.
- 77 GENDROT, A. (Jean Drault) (89), *Libre Parole*, 237, Fg Saint-Honoré, Paris-1^{er}.
- 43 GEOFFROY DE LA MOTHE, Auguste (98), dir. du *Reporter*, réd. au *Journal de Chartres*, Louvemont (Haute-Marné), 216 bis, rue des Pyrénées, Paris-17^e.
- 2 GIBERT, H. (F. P.), route de Saint-Quentin, Avranches (Manche).
- 226 GILLY, Pierre (13), réd. à l'*Eclairer de Nice*, 18, boul. Joseph-Garnier, Nice.
- 250 GODET (abbé), Joseph (21), rédacteur en chef de la *Croix des Deux-Sèvres*, 44, rue Saint-Simplicien, Poitiers.
- * GONIN, Marius, rédacteur en chef du *Salut Public*, directeur de la *Chronique sociale de France*, 16, rue du Plat, Lyon.
- 84 GOUZIEU, Alain (96), réd. *Croisade française et Qui vive?* 30, rue Antoinette, Paris-18^e.
- 155 GRAPPIN, Paul (10), *Télégramme de l'Ouest*, à Nantes (Loire-Inférieure).
- 189 GRAVE, Joseph (10), dir. du *Télégramme des Vosges*, 2, quai de Juillet, Epinal.
- 216 GRÉGOIRE, Jean (11), *Liberté du Cantal*, 6, rue Caylus, Aurillac (Cantal).
- 220 GRIES, Joseph (11), H. C. I. T. R. Spire, secteur postal 109.
- 168 GRIMAUD, Emile (16), secr. général du *Télégramme*, 16, rue Guibal, Nantes.
- 154 GUÉRIF, Louis (09), (P. *), *Chronique Angevine*, 91, rue Saint-Jacques, Angers.
- 141 GUÈZE, Gaston (06), (*), *Express du Midi*, 40, rue Temponnières, Toulouse (H^{te}-G^e).
- 184 GUIRAUD, Jean (18), réd. en chef de la *Croix*, 3 bis, pass. Landrieu, Paris-7^e.
- 253 GUIZERIX, Louis (abbé) (21), réd. *Action Populaire*, 58, Bd Saint-Denis, Courbevoie.

MM.

- 162 HAMON, Georges (01), dir. des *Journaux populaires*, 29, bd Duchesse-Anne, Rennes.
- 241 HANOT D'HARTOY, Maurice (20) réd. en chef du *Courrier de Paris*, réd. au *Nouvelliste de Bretagne*, à Sarzeau, Morbihan, et 76, rue Blanche, Paris-9^e.
- 135 HASTINGS, Joseph (07), (P. *), co-direct. du *Var*, Draguignan.
- 193 HASTINGS, Bernard (14), (P. *), co-direct. du *Var*, Draguignan.
- 139 HAUDOT, René (11), *Nouvelles de l'Aisne*, 45, place St-Martin, Château-Thierry (Aisne).
- 3 HAVARD, Oscar (F. P.), 109, rue de Grenelle, Paris-7^e.
- 218 HAVARD, Georges (12), 44, boulevard Montparnasse, Paris.
- HEPP, François, réd. à la *Revue des Jeunes*, 11, rue du Cherche-Midi, Paris-7^e.
- 90 HERVÉ, Paul (07), dir. *Gazette d'Annonay* (Ardèche).
- 26 HOCART, Gabriel (96), (P. *), *Croix de Paris*, *Bulletin de la Ligue de l'enseignement catholique*, 29, rue Beauveau, Versailles (S.-et-O.).
- 122 HOSOTTE, Louis (11), réd. en chef *Eclair Comtois*, 36, rue Méjevents, Besançon.
- 49 HOSTIN, Xavier (99), (P. S. P.), Lorient (Morbihan).
- 32 HUET SAINT-POL (92), (P.), dir. *Paris-Centre*, 3, rue du Chemin-de-Fer, Nevers (Nièvre).
- 190 HUGONARD, Louis (14), à la Ravoire (Savoie).
- HUTCHINSON (M. E.), réd. à l'*Information*, 1, rue de la Glacière, à la Garenne-Colombe.
- 214 JACQUES, Joseph (03), *Jura Libéral*, 39, quai Veil-Picard, Besançon (Doubs).
- 219 JACQUET, Elie (13), *Salut national*, 7, Cours Jourdan, Limoges (Haute-Vienne).
- 61 JAUDOUNENC (DE) (99), *Avenir du Lot-et-Garonne*, 75, rue Cornières, Agen (L.-et-G.).
- 115 JEANNE, Alphonse-Stanislas (1900), (P. *), 4, rue Leriche, Paris-15^e.
- 252 JOHANNET, René (21), réd. à la *Revue Universelle*, Villedieu-sur-Indre (Indre).
- 50 JOLLIVET, Gaston (1900), 11, rue de Madrid, Paris-8^e.
- 164 LACAUD, Roger (11), dir. *Indicateur de Cognac*, 23, rue du Prieuré, Cognac (Charte).
- 194 LACOSTE-LAREYMONDIE (DE), dir. *Eclair de l'Ouest*, 9, r. de Fontenay, Niort (D.-Sèvres).
- 96 LACROIX, André (97), (P.), *Divers*, 73, rue d'Antibes, Cannes (Alpes-Maritimes).
- 208 LADOUÉ, Pierre (15), rédact. à la *Liberté*, 66, rue Bonaparte, Paris-6^e.
- 99 LAMAPET, Louis (08), ancien dir., 5, rue Berthelot, Moulins (Allier).
- 6 LAMBERT, Tristan (baron), (F. P.), *Défense de Seine-et-Marne*, 111, avenue du Roule, Neuilly (Seine).
- 123 LANNON (DE), Jean (11), dir. *Avenir de Trouville*, 53, rue de Lisbonne, Paris-8^e.
- 119 LARIGALDI, Georges (abbé) (11) (*), dir. *Croix de la Charente*, 21, rue du Soleil, Angoulême (Charente).
- 40 LARRIEU (Dr) (91), (P. *), *Polybiblion Eskualduna*, 58, rue de Vaugirard, Paris-8^e.
- 74 LASNIER, Maurice (98), réd. en chef *Moniteur de l'Oise*, 20, r. Louis-Graves, Beauvais.
- 129 LATIL, Gabriel (11), (P. *), directeur du *Var*, Draguignan (Var).
- 152 LATIL, Ernest (11), (P. *), directeur du *Var*, Draguignan (Var).
- 46 LATOUCHE, Gabriel (99), Syndic, *Eclair*, *Soleil*, 86, rue du Bac, Paris-7^e.
- LA TOUCHE (DE), Romain, *Ordre public*, *Lectures pour Tous*, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e.
- 7 CLAUDIUS-LAVERGNE, Georges (F. P.), 13, rue Bréa, Paris-6^e.
- LEBLANC (Ch^{ne}), le *Semeur*, rue des Rossignols, Versailles.
- 117 LECERF, Raphaël (09), *Croix de la Mayenne*, 28, rue des Fossés, Laval (Mayenne).
- LECHAT, dir. de *Guérande*, 76, place de l'Eglise, Guérande.
- 185 LEFEBVRE (abbé), dir. *Croix de Seine-et-Marne*, 14, rue de la Cloche, Fontainebleau.
- 134 LE FUR (Dr), René (97), *Le Breton de Paris*, 14, rue Vaneau, Paris-7^e.
- 230 LE GAL, Louis (11), *Nouvelliste de Bretagne*, 37, rue de Brest, Lorient (Morbihan).
- 110 LE MONNIER, Jules-Romain (04), *Croix de l'Orne*, Le Placis, par Mantilly (Orne).
- 232 LEQUETTE, Georges (15), *Courrier du Pas-de-Calais*, 21, rue Wacquez-Lalo, Loos-Lille.
- 181 LE ROUX DE SELIEN, Henri (02), *Soleil*, 18, rue Boislevant, Paris-16^e.

MM.

- 112 LESPINE, Victor (05), dir. *Journal de Toulouse*, 45, rue Bayard, Toulouse.
- 45 L'HOPITAL, Joseph (98), *Croix de l'Eure*, 86, boul. de la Tour-Maubourg, Paris-7^e.
- 97 LIAGRE Charles (05), *Croix du Nord*, 4, rue Jacquemars-Giélet, Lille (Nord).
- 195 LISSORGUES, Marcellin (abbé) (14), *Croix du Cantal*, 4, allée du Barra, Aurillac (Cantal).
- 39 LOIRE, Georges (87), (P. *), réd. en chef de l'*Union Morbihannaise*, 67, rue du Morbihan, Lorient (Morbihan).
- 17 LOTH, Arthur (93), (P.), 17, rue Saint-Médéric, Versailles (Seine-et-Oise).
- 72 LOTH, Georges (05), *Divers*, 12, rue d'Angoulême, Versailles (Seine-et-Oise).
- 245 LOUSTALAN (20), réd. au *Patriote des Pyrénées*, 58, rue Gassies, Pau.
- 137 LUCIEN-BRUN, Joseph (11), *R. vue des Institutions et du Droit*, 2, avenue de la Bibliothèque, Lyon (Rhône).
- 63 LOUTIL (abbé) (*Pierre L'Ermite*), (1900), *Croix*, 6, rue Brémontier, Paris-17^e.
- MALLIAVIN, 23, rue de Rocroy, Paris-9^e.
- 70 MAIRE, Athanase (91), *Croix de la Charente*, 21, rue Grande, Cognac (Charente).
- 157 MARICOURT (baron DE), André (04), *Gaulois, Echo de Paris*, à Villemétrie, par Senlis.
- 134 MARIE, Alfred (14), dir. de l'*Avranchin*, 18, rue de la Constitution, Avranches (Manche).
- 138 MARSAC, Emile (08), réd. en chef *La Vendée*, 15, rue Tiraqueau, Fontenay-le-Comte.
- 149 MARQUIS, Philippe (14), *Petit Patriote*, 4, rue Emma, Nice (Alpes-Maritimes).
- 160 MARTIN, Antoine (abbé) (14), (P. *), dir. du *Document et du Trait d'Union*, 5, place d'Ainay, Lyon (Rhône).
- 215 MARTIN, René (09), agence du *Nouvelliste de Lyon*, 26, rue Feydeau, Paris 2^e.
- 38 MARTRIN DONOS (DE) (archiprêtre) (96), (P. *), *Etoile de la Vendée*, 49, rue du Palais, Sables-d'Olonne (Vendée).
- 233 MASSIANI, Martial (14), (P. *), *Libre Parole*, 9, rue Jacquemont, Paris-17^e.
- 217 MASSIS, Henri (15), Syndic, réd. en chef *Revue Universelle*, 157, b. St-Germain, Paris-6^e.
- 235 MAUCLERE, Jean (17), *Etoile de la Vendée*, 30, allée des Chênes, Gagny (S.-et-O.).
- 91 MAZE-SENCIER, Georges (08), *Action Libérale*, 83, faub. Saint-Honoré, Paris-1^{er}.
- 9 MEHLIN, Pierre (88), (P.), *Patriote du Sud-Est*, 18, avenue Borrigliano, Nice (A.-M.).
- 114 MÉLISSON, Alfred (88), (*), *Nouvelliste de Lyon*, Voiron (Isère).
- 73 MERCIER, Jules (04), *Bien Public*, 19, boul. de Strasbourg, Dijon (Côte-d'Or).
- 217 MICHELIN, Alfred (08), (*), *Croix*, Secrétaire, 3, rue de Beaudreuil, Meudon (S.-et-O.).
- 37 MOLLET, Joseph (89), Syndic, 11, rue du Mont-Thabor, Paris-1^{er}.
- 121 MONNIOT, Albert (11), *Libre Parole*, 8, rue Rougemont, Paris-9^e.
- 127 MONTARDY (DE), Henri (05), *Bulletin de la Semaine*, 15, rue Saint-Simon, Paris-6^e.
- MONTENON (DE), L., château des Courges, par Chailland (Mayenne).
- 80 MORAND, Paul (06), *Croix de l'Aube*, 11, place de l'Hôtel-de-Ville, Troyes (Aube).
- 255 MORIN DE FINFE (21), réd. en chef du *Réveil du Charolais* et de la *Croix de Saône-et-Loire*, place de l'Ancien Marché, à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).
- 5 MUGNIER, Gustave (abbé), 3, place Henryot, Langres (Haute-Marne).
- 30 NARSY, Raoul (94), (P.), *Bulletin de la Semaine*, 44, avenue du Maine, Paris-15^e.
- 95 NEMOZ, Louis (08), *Nouvelliste de Lyon*, 304, avenue de Saxe, Lyon (Rhône).
- 209 NICOLLE, Augustin (11), *Courrier de Bressuire, Eclair de l'Ouest et Petit Gâtinais*, 5, faubourg Charrault, Saint-Maixent (Deux-Sèvres).
- 24 NICOUILLAUD Charles (95), (P. *), *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, 76 bis, rue Perronet, Neuilly (Seine).
- 126 NOURRISSON (Marcel-Rosny) (99), villa des Chênes, St-Nazaire-Portcé (Loire-Infre).
- 118 ORTHO (D'), Henri (1900), *Croix de Lpir-et-Cher*, Blois (Loir-et-Cher).
- 13 PAILLARD, Paul-Aimé (F. P. *), Syndic, *Défense de Seine-et-Marne*, 3, place Centrale, Fontainebleau (Seine-et-Marne).

MM.		
78	PAPILLON (93), <i>Action Libérale</i> , 2, boulevard Raspail, Paris-7 ^e .	237
212	PARSY, Paul (08), (P. *), <i>Libre Parole</i> , 27, rue du Dr Blanche, Paris-16 ^e .	48
—	PREISSON, Robert (abbé), réd. à la <i>Croix de l'Aveyron</i> et de l' <i>Union Catholique</i> de Rodez, 28, rue Saint-Sulpice, Paris-6 ^e .	187
87	PERRIN, Alfred (88), 4, place Constantin-Pecqueur, Paris-18 ^e .	247
201	PERRIN, Pierre (10), réd. de l' <i>Avenir du Dimanche</i> et de la <i>Semaine d'Yssingeaux</i> , Montée des Agrèves, Villa Clot La Mulatière, Saint-Etienne (Loire).	58
185	PÉTETIN (général), 15, avenue de Villars, Paris-7 ^e .	—
225	PICAVET, J., (08), (P. *), <i>Journal d'Amiens</i> , 24, rue Duthoit, Amiens (Somme).	34
44	PIGELET, P. (98), dir. du <i>Patriote Orléanais</i> , 22, quai du Fort-Alleaume, Orléans (Loiret).	—
237	PICHON, Charles (19), réd. à l' <i>Echo de Paris</i> , secrét. rédaction des <i>Nouvelles Religieuses</i> , 223, avenue Victor-Hugo, Clamart (Seine).	109
51	PILLOT, Camille (Camillus) (1900), censeur (P. *), la <i>Volonté Nationale, Divers</i> , 210, boulevard Raspail, Paris-14 ^e .	28 33
210	PIOT, Robert (05), (P. *), <i>Courrier des Rédactions</i> , 49, rue Gloriette, à Châlons-s.-Saône.	59
215	POISSON, René (13), <i>Messenger de Paris</i> , 14, rue Drouot, Paris-9 ^e .	—
130	PON, Gratien (abbé) (12), dir. du <i>Patriote des Pyrénées</i> , 11, rue de la Préfecture, Pau.	20
220	PONCET, Joseph (15), <i>Express de Lyon</i> , 4, chemin de l'Etoile-d'Alai, Lyon (Rhône).	—
175	PONTHIÈRE, Maurice (02), (P.), <i>Divers</i> , 28, rue Victor-Hugo, Bois-Colombes (Seine).	14
57	POULIN, C.-L. (chanoine) (08), <i>Croix</i> , 3, rue de la Trinité, Paris-9 ^e .	223
47	POUYÉ, Paul (99), <i>Défense de Seine-et-Marne</i> , 19, rue de la Paroisse, Fontainebleau.	—
163	PRAVIEL, Armand (10), <i>Express du Midi</i> , 25, rue Roquelaine, Toulouse (H.-G.).	228
174	QUENAULT, Emmanuel (12), <i>Journal d'Indre-et-Loire</i> et <i>Nouvelles du Centre et de l'Ouest</i> , 8, rue de la Basoche, Tours (Indre-et-Loire).	—
55	RALLET DE LAVERMONT (1900), (P.), <i>Echo de la Marne</i> , à Arc-en-Barrois (Haute-Marne).	85
173	RAMEZ, Henri (10), réd. en chef du <i>Valenciennois</i> , 16, rue du Profond-Sens, Valenciennes (Pas-de-Calais).	86
140	REDIER, Antoine (08), (P. *), dir. <i>Revue Française</i> , 5, rue d'Assas, Paris.	204
107	RENAULD, Ernest (99), 4, rue de la Terrasse, Paris-17 ^e .	148
166	REVERDY, Henri (15), réd. à la <i>Libre Parole</i> et à la <i>Croix</i> , 4, rue de l'Alboni, Paris-16 ^e .	159
104	REYNIS, Auguste (09), <i>Liberté de Bordeaux</i> , 34, rue de Metz, Toulouse (H.-G.).	—
235	RICHARD, Pierre, 9, rue du Refuge, Valence (Drôme).	254
31	RICHARDET (91), (P.), dir. <i>Revue Idéaliste</i> et du <i>Bulletin Hebdomadaire</i> , 19, rue Monsieur, Paris-7 ^e .	171
105	RICHÉ, Jules (chanoine) (08), dir. du <i>Semeur</i> , 19, r. Edouard-Chartron, Versailles (S.-et-O.).	—
—	ROCHE, François, réd. à la <i>Gazette Libérale</i> de Clermont, Précly-sur-Oise (Oise).	—
177	ROCHETTE, Auguste (04), réd. en chef <i>Messenger de Valence</i> , place St-Jean, Valence (Drôme).	36
—	RODIÉ, Jean (abbé), dir. <i>Semaine Religieuse</i> de Fréjus, 84, rue Nationale, à Fréjus (Var).	188
29	ROMANET DE BEAUNE (Vicomte DE) (93), (P.), <i>Revue du Perche</i> , château des Guillets, C ^e de Courgeout, par Mortagne (Orne).	242 111
94	ROSNEY (baron Félix DE) (97) (P. *), <i>Divers</i> , 19, avenue de Tourville, Paris-7 ^e .	22
75	ROTON (DE), Gabriel (Notor) (01), <i>Divers</i> , Le Vigneaux-Sauternes (Gironde).	—
221	ROUQUETTE, Elie (12), <i>Etoile de la Vendée</i> , Les Sables-d'Olonne (Vendée).	65
—	ROUSSEAU, Charles (14), <i>Démocratie</i> , rue du Docteur-Gosselin, Arcueil (Seine).	151
196	ROUSSEAU, Joseph (08), <i>Pays Sarthois</i> , 46, rue de Thoré, Le Mans (Sarthe).	—
124	RUBAT DU MÉRAC, 5, avenue de la République, Nanterre (Seine).	150
69	SALLÉ, Gabriel (04), (P. *), Vice-Président, anc. réd. en chef, 69, r. des Dames, Paris-17 ^e .	—
100	SARDA, Joseph. (96), (P. *), Trésorier, <i>Semeur de Versailles</i> et <i>Divers</i> , 15, boul. de la Reine, Versailles.	—

MM.

- 237 SASSÉ (abbé), Henri (20), réd. en chef du *Réveil de l'Auchois*, 7, rue Notre-Dame, Semur (Côte-d'Or).
- 48 SAVATIER, Henri (09), *Mouvement social*, 40, r. de la Cathédrale, Poitiers (Vienne).
- 187 SCHUERMANS (18), *Croix*, 7, rue Sainte-Marguerite, Houilles (Seine-et-Oise).
- 247 SEMPÉ, Henri (21), réd. en chef du *Patriote des Pyrénées*, 22, rue Galos, Pau.
- 58 SERVOIS, Georges (02), (P. *), dir. *Croix de Limoges*, 25, cours Bugeaud, Limoges.
— SIMON DU MESNIL-THORET, Adrien, *Divers*, 3, rue Pierre-Haret, Paris-9^e.
- 34 SORBIERS DE LA TOURRASSE, Léonel (96), (P.), *Divers*, 8, rue des Saints-Pères, Paris.
— SORBIERS DE LA TOURRASSE, Joseph, *Divers*, 101, rue Miromesnil, Paris-8^e.
- 109 SOYE (DE), Louis (10), *Semaine Religieuse* de Paris, 18, r. des Fossés-St-Jacques, Paris-5^e.
- 28 TABERNE DE MIRAMONT (Chevalier DE) (97), (P.), *Univers*, 77, av. Michel-Ange, Bruxelles.
- 33 TAILLIEZ, Paul (F. P. *), réd. en chef du *Courrier de la Montagne*, 73, Grande-Rue, Pontarlier (Doubs).
- 59 TALMEYR, Maurice (03), *Action Française*, *Divers*, Saint-Saud (Dordogne).
— TARLÉ (DE), Antoine, *Croix*, *Echo de Paris*, *Gaulois*, 93, rue Tronchet, Lyon.
- 20 TASTEVIN DE NOUVEL, A. (59), (F. P.), Président, anc. réd. en chef de quotidiens, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e.
- 14 TAUNAY, Victor (F. P. *), Président honoraire, 93, rue du Bac, Paris-7^e.
- 223 TAVERNIER, André (14), (P. *), *Journal de Roubaix*, 27, rue du Collège, Roubaix (Nord).
— TAVERNIER, Eugène, 84 bis, rue de Grenelle, Paris-7^e.
- 228 TERRIÈRE, Amand (08), *Eclair de l'Est*, 42, r. Verlaine, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
— TESSIER, Gaston, réd. à la *Libre Parole*, *l'Employé*, *l'Echo des Syndicats*, 20, rue Saint-Roch, Paris.
— THIRIET (chanoine), Edmond, réd. en chef de la *Bonne Nouvelle*, 15, rue du Louvre, Paris.
- 85 TOUR DU VILLARD (marquis Raymond DE LA) (07), Syndic, 75, rue de Rennes, Paris-6^e.
- 86 TOURMENTIN, J. (abbé) (07), (P. *), dir. de la *Franco-Maçonnerie démasquée*, 121 bis, rue de Grenelle, Paris-7^e.
- 204 TOURRET, J.-Jacques (14), *Express de Lyon*, 4, rue Vaubecour, Lyon (Rhône).
- 148 TOUZERY (chanoine) (14), dir. de *l'Union Catholique*, 29, rue Bonald, Rodez (Aveyron).
- 159 TOUZERY, M.-B.-J. (abbé) (14), *Union Catholique*, à Saint-Saturnin (Aveyron).
- 254 VALLET, Maurice (21), réd. en chef du *Courrier de la Vienne*, 22, rue de la Marne, Poitiers.
- 171 VANNEUFVILLE, Mgr Gaston (16), (B. Sienne), rédacteur à la *Croix de Paris*, Canonica di San Giovanni di Latrerane, Rome.
* VAUSSARD, Maurice (24), réd. au *Correspondant*, *Revue des Jeunes*, *Nouvelles Religieuses*, 1, rue de Fleurus, Paris-6^e.
- 36 VERDUN, Paul (89), (P.), *Soirées en Famille*, 4, rue des Chartreux, Paris-6^e.
- 188 VERGNET, Paul (18), Syndic, secr. général *Libre Parole*, 5, r. du Pont-de-Lodi, Paris-6^e.
- 242 VESINS (L.-Cl^{te} DE), Bernard (20), *Action Française*, 172, rue de Grenelle, Paris.
- 111 VEUILLOT, François (07), Vice-Président, 9, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e.
- 22 VITON DE THORAME (95), (P. *), dir.-fondateur *Semur Algérien*, 49, rue Michelet, Alger.
- 65 WALL (vicomte DE) (1900), *Bourgogne*, *Eclair Comtois*, 16, rue Decamps, Paris-8^e.
- 151 WETTERLÉ (15), Député, dir. du *Rhin Français*, Colmar; 28, quai de Passy, Paris-2^e.
— WITTE (baron Jehan DE), réd. de la *Revue des Deux Mondes*, 14, rue Jean-Goujon, Paris.
- 150 ZAMANSKI, Joseph (07), *Mouvement social*, *Libre Parole*, 38, av. de la Bourdonnais, Paris.

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

CAISSE DES RETRAITES (C^{te} 3747 C. Ind.) (AVRIL 1921)

ÉTAT DES SYNDIQUÉS AYANT UN DROIT SOIT ACQUIS, SOIT ÉVENTUEL, A LA PENSION

LES 47 PREMIERS SYNDIQUÉS SONT PENSIONNÉS EN 1921

Les 39 premiers pensionnés sont rachetés de leur cotisation annuelle (C. DE R.)

Le — placé après les noms indique les 60 rachetés de la Caisse de Prévoyance
L' * — — — — — 78 de la Caisse des Retraites y compris les 39 premiers retraités.

N ^o d'ordre	N ^o au reg. mat ^{re}	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART DU DROIT
15 ans de présence et 55 ans d'âge.					
1	4	H. Gibert	Fondateur	2 mai 1856	1901
2	5	Oscar Havard	—	24 mai 1845	—
3	7	Dupuy	—	17 août 1844	—
4	8	Fromm (D ^{re})	—	21 mars 1845	—
5	9	Baron Tristan Lambert	—	16 février 1846	—
6	11	G.-C. Lavergne	—	16 juillet 1847	1902
7	14	Borrelly de Kervélégan	—	16 juillet 1848	1903
8	18	Mehlin	5 janvier 1888	16 novembre 1850	—
9	20	Danis —	5 mars 1891	20 mars 1847	1906
10	21	Jules Delahaye	10 avril 1890	5 mai 1851	—
11	25	Baron de Bernon —	2 janvier 1890	11 septembre 1851	—
12	25	P. Aimé-Paillard —	Fondateur	1 ^{er} avril 1852	1907
13	26	Victor Tauanay —	—	20 juillet 1852	—
14	27	A. Béchet —	2 mai 1889	27 juillet 1852	—
15	28	Depoin —	Fondateur	17 janvier 1853	1908
16	30	A. Loth	11 décembre 1893	16 décembre 1842	—
17	32	Arsac —	3 juin 1894	2 avril 1851	1909
18	33	H. Durrieux —	7 janvier 1892	25 septembre 1854	—
19	34	A. Tastevin de Nouvel	Fondateur	17 février 1855	1910
20	35	Octave Chambon —	—	25 avril 1855	—
21	36	Viton de Thorame —	26 mai 1895	25 septembre 1845	—
22	37	Louis Colin —	2 juillet 1895	20 mars 1847	—
23	38	Nicoulaud —	7 novembre 1895	5 mars 1854	—
24	39	Bertrin —	5 décembre 1895	7 juillet 1851	—
25	41	Gabriel Hocart —	5 mars 1895	24 mai 1856	1911
26	43	Croisille —	7 janvier 1892	1 ^{er} juin 1857	1 ^{er} juin 1912
27	47	de Taberne de Miramont —	6 mai 1897	31 mars 1859	31 mars 1914
28	48	Vicomte de Romanet	2 janvier 1895	8 juillet 1859	8 juillet 1914
29	50	Narsy (Scarpattet)	4 janvier 1891	25 septembre 1860	25 septembre 1915
30	52	Richardet	5 novembre 1891	28 novembre 1860	28 novembre 1915
31	54	P. Huet Saint-Pol	7 avril 1892	10 janvier 1861	10 janvier 1916
32	55	P. Tailliez	Fondateur	5 mars 1861	3 mars 1916
33	56	de la Tourrasse	3 novembre 1896	19 juin 1861	19 juin 1916
34	58	Barnola —	Fondateur	17 septembre 1861	17 septembre 1916
35	59	Verdun	7 février 1889	2 novembre 1861	2 novembre 1916
36	60	Joseph Mollet —	2 mai 1889	18 juin 1862	18 juin 1917
37	61	de Martin-Donos —	9 avril 1896	12 décembre 1862	12 décembre 1917
38	62	Loire —	14 avril 1887	26 avril 1865	26 avril 1918
39	63	D ^r Larrieu —	8 janvier 1891	29 mai 1865	29 mai 1918
40	65	Blanc	1 ^{er} avril 1897	18 décembre 1865	18 décembre 1918
41	66	H. de Cardonne (6 janv. 15)	6 janvier 1898	15 janvier 1851	22 juin 1919
42	67	Geoffroy de la Mothe (10 mars 13)	10 mars 1898	15 janvier 1850	22 juin 1919
43	68	Pigelet (12 mai 13)	12 mai 1898	20 janvier 1850	22 juin 1919
44	69	L'hôpital (1 ^{er} déc. 15)	1 ^{er} décembre 1898	16 février 1854	1 ^{er} janvier 1920
45	70	G. Latouche (16 janv. 14)	6 janvier 1898	6 septembre 1849	15 mars 1920
46	71	Paul Pouyé (2 fév. 14)	2 février 1899	25 octobre 1852	1 ^{er} juillet 1920
47	72	Savatier (—)	—	15 novembre 1855	1 ^{er} avril 1921
48	74	Hostin (6 juillet 14)	6 juillet 1899	5 janvier 1856	6 juillet 1914
49	75	G. Jollivet (1 ^{er} février 15)	1 ^{er} février 1900	18 octobre 1842	1 ^{er} février 1915
50	76	C. Pillot (Camilius) — *	7 juin 1900	27 juin 1859	7 juin 1915
51	78	de Gailhard-Bancel	11 avril 1901	1 ^{er} novembre 1849	11 avril 1916
52	79	Fournier (abbé) — *	—	27 mars 1859	—
53	80	Gaudeau (abbé) — *	17 mai 1902	24 septembre 1854	17 mai 1917
54	81	Rallet de Lavermont *	7 juin 1900	1 ^{er} août 1862	1 ^{er} août 1917

No d'ordre	N° au reg. mat.	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART DU DROIT
55	82	Audollent	2 février 1899	7 août 1862	7 août 1917
56	83	Poulin (ch ^e)	12 juillet 1898	1 ^{er} septembre 1862	1 ^{er} septembre 1917
57	84	Servois — *	6 novembre 1902	16 novembre 1862	16 novembre 1917
58	85	Maurice Talmeyr	8 janvier 1903	17 mars 1850	8 janvier 1918
59	86	Froment (abbé) — *	—	30 mai 1861	—
60	87	Jaudouneuc	6 juillet 1899	27 janvier 1863	27 janvier 1918
61	88	Flornoy	—	19 juin 1860	—
62	91	Loutil (abbé) (<i>Pierre l'Ermite</i>)	10 mars 1900	17 novembre 1863	17 novembre 1918
63	92	Bourguet	3 décembre 1903	2 juin 1863	3 décembre 1918
64	94	Vicomte de Wall	7 juin 1900	14 février 1864	14 février 1919
65	96	Feron-Vrau	7 juin 1900	17 mai 1864	17 mai 1919
66	97	Bertrand de Laflotte	11 avril 1901	20 août 1864	20 août 1919
67	98	de Bar — *	7 juin 1896	10 décembre 1864	10 décembre 1919
68	99	Gabriel Sallé — *	15 décembre 1904	1 ^{er} avril 1860	15 décembre 1919
69	100	Maire	8 janvier 1891	22 janvier 1865	22 janvier 1920
70	101	Duché	10 février 1905	29 juin 1861	10 février 1920
71	102	G. Loth (<i>Stantlas de Hollande</i>)	19 avril 1905	22 mars 1853	19 avril 1920
72	103	Mercier	7 janvier 1904	26 avril 1865	26 avril 1920
73	104	Maurice Lasnier	10 mars 1898	16 octobre 1865	16 octobre 1920
74	105	de Roton (<i>Notor</i>)	7 février 1901	28 octobre 1865	28 octobre 1920
75	106	de Beauregard	7 mai 1896	31 décembre 1865	31 décembre 1920
76	107	Gendrot	4 juillet 1889	4 janvier 1866	4 janvier 1921
77	108	Papillon	6 avril 1893	5 juin 1866	5 juin 1921
78	109	Ardant (<i>Jean Limosin</i>) — *	13 juin 1897	6 juin 1866	6 juin 1921
79	110	Morand	29 octobre 1906	21 décembre 1849	29 octobre 1921
80	111	Bertoye (<i>Franco</i>)	—	22 mai 1857	—
81	112	Boivin	29 janvier 1906	18 novembre 1866	18 novembre 1921
82	113	Duranthon	13 juin 1897	11 décembre 1866	11 décembre 1921
83	114	Gouzien (<i>Jean Pasquerel</i>)	7 juin 1896	31 janvier 1867	31 janvier 1922
84	115	de la Tour du Villard	20 avril 1907	13 novembre 1861	20 avril 1922
85	116	Tourmentin — *	19 mai 1907	5 novembre 1850	19 mai 1922
86	117	A. Perrin	4 octobre 1888	25 mai 1867	25 mai 1922
87	118	de Clercq	5 février 1891	13 octobre 1867	13 octobre 1922
88	119	Fossé d'Arcosse	19 avril 1905	29 octobre 1867	29 octobre 1922
89	120	P. Hervé	9 novembre 1907	17 janvier 1868	17 janvier 1923
90	121	G. Maze-Sencier	15 février 1908	16 mai 1866	15 février 1923
91	122	R. Deveze	16 mai 1908	31 janvier 1858	16 mai 1923
92	123	J. Bon — *	3 février 1895	15 février 1868	15 février 1923
93	124	de Rosnay — *	6 janvier 1899	13 avril 1868	12 avril 1923
94	125	Nemoz	16 mai 1908	25 juillet 1867	16 mai 1923
95	126	Lacroix *	2 décembre 1897	23 mai 1868	23 mai 1923
96	127	Llagre	4 août 1905	24 juin 1868	24 juin 1923
97	128	L. Dumarché	9 novembre 1907	17 décembre 1868	17 décembre 1923
98	129	Lamapet	19 décembre 1908	10 juillet 1866	19 décembre 1923
99	131	Sarda — *	7 mai 1896	14 janvier 1869	14 janvier 1924
100	130	d'Azambuja (<i>Diégo</i>)	6 janvier 1896	2 mai 1869	2 mai 1924
101	132	Jules Belorgey	16 janvier 1909	11 novembre 1852	16 janvier 1924
102	133	P. Fouillaud — *	16 janvier 1909	5 octobre 1869	16 janvier 1924
103	134	Reynis	20 mars 1909	10 juillet 1858	20 mars 1924
104	135	Jules Riché	21 novembre 1908	12 avril 1869	12 avril 1924
105	136	Fraënzl (<i>O. de Ferenzy</i>)	23 janvier 1902	5 août 1869	5 août 1924
106	137	E. Renaud	2 février 1899	16 octobre 1869	16 octobre 1924
107	138	Merlier — * (<i>Dr^e</i>)	29 janvier 1906	2 décembre 1869	2 décembre 1924
108	140	de Soye	19 février 1910	22 août 1869	19 février 1925
109	141	Le Monnier	29 janvier 1906	21 mars 1870	21 mars 1925
110	142	François Veulliot	20 avril 1907	31 mars 1870	31 mars 1925
111	143	Victor Lespine	13 décembre 1905	31 mai 1870	31 mai 1925
112	144	Chaillant — *	18 juin 1910	24 octobre 1858	18 juin 1925
113	145	Mélisson —	19 décembre 1908	21 juin 1870	21 juin 1925
114	146	Jeanne — *	13 décembre 1900	15 novembre 1870	15 novembre 1925
115	147	Chastrusse	6 octobre 1910	1 ^{er} octobre 1862	6 octobre 1925
116	148	R. Lecercf	17 décembre 1900	8 janvier 1871	8 janvier 1926
117	149	d'Ortho	18 octobre 1900	19 janvier 1871	19 janvier 1926
118	150	Larigaldi —	21 janvier 1911	21 mai 1870	21 janvier 1926
119	151	Faure — *	5 octobre 1899	27 janvier 1871	27 janvier 1926
120	152	A. Monniot	18 février 1911	13 octobre 1862	18 février 1926
121	153	L. Hosotte	—	8 juin 1871	—
122	154	de Lannoy	15 avril 1911	20 octobre 1869	15 avril 1926
123	155	Rubat du Nérac	5 novembre 1903	16 juillet 1874	16 juillet 1926

No d'ordre	N° an. reg. mat.	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART DU DROIT
124	156	Cavalier — *	11 janvier 1900	1 ^{er} septembre 1871	1 ^{er} septembre 1926
125	157	Nourisson	4 mai 1899	2 octobre 1871	2 octobre 1926
126	158	de Montardy	15 décembre 1905	13 octobre 1871	13 octobre 1926
127	159	L. Brun	20 octobre 1911	13 octobre 1862	20 octobre 1926
128	160	G. Latil — *	16 décembre 1911	4 juin 1868	16 décembre 1926
129	161	G. Pon	20 janvier 1912	12 juin 1857	20 janvier 1927
130	162	Dr Le Fur	6 mai 1897	12 janvier 1872	12 janvier 1927
131	163	Coudy	31 mai 1906	18 février 1872	18 février 1927
132	164	V ^{ie} H. de France — *	7 janvier 1901	16 mars 1872	16 mars 1927
133	172	Marie	30 mai 1908	31 mars 1872	30 mars 1927
134	166	J. Hastings — *	26 janvier 1907	17 juillet 1872	17 juillet 1927
135	168	Fournel (<i>Pierre Lenord</i>) — *	11 avril 1908	14 novembre 1872	14 novembre 1927
136	169	H. Brun (<i>Guy des Roncières</i>)	6 octobre 1910	30 novembre 1872	30 novembre 1927
137	170	Marsac	11 avril 1908	9 décembre 1872	9 décembre 1927
138	171	Haudot	16 décembre 1911	24 avril 1872	24 avril 1927
139	173	A. Rédier — *	11 avril 1908	7 juillet 1873	7 juillet 1928
140	174	Guéze —	24 novembre 1906	29 juillet 1873	29 juillet 1928
141	175	Gautherot	19 février 1910	—	—
142	176	L. Béchet — *	10 février 1905	22 août 1875	22 août 1928
143	177	L. Galle —	3 septembre 1905	21 novembre 1875	21 novembre 1928
144	178	Maurice Malou	19 novembre 1910	12 janvier 1874	12 janvier 1929
145	179	Desgranges	17 décembre 1910	—	—
146	180	Chailloux	12 décembre 1907	20 février 1874	20 février 1929
147	181	Ch ^e Touzery	28 février 1914	4 octobre 1863	28 février 1929
148	182	Pb. Marquis	28 mars 1914	27 juillet 1853	28 mars 1929
149	183	Zamanski	12 décembre 1907	20 mai 1874	20 mai 1929
150	184	Abbé Wetterlé	9 juin 1914	(?)	9 juin 1929
151	185	E. Latil — *	16 décembre 1911	11 juin 1874	12 juin 1929
152	186	Bidou	11 janvier 1911	28 juin 1874	28 juin 1929
153	187	L. Guérif — *	20 mars 1909	9 juillet 1874	9 juillet 1929
154	188	Grappin	19 mars 1910	22 juillet 1874	22 juillet 1929
155	189	P. Bacconnier	15 février 1908	8 octobre 1874	8 octobre 1929
156	190	de Maricourt	25 avril 1904	4 décembre 1874	4 décembre 1929
157	191	Ch ^e Collin	19 décembre 1914	27 juillet 1853	19 décembre 1929
158	194	J.-B. Touzery	28 mars 1914	19 février 1875	19 février 1930
159	195	Antoine Martin — *	—	22 février 1875	22 février 1930
160	196	Counil	20 mars 1909	28 mai 1875	28 mai 1930
161	197	Hamon	20 mai 1911	12 août 1875	12 août 1930
162	198	Pravie!	6 octobre 1900	18 octobre 1875	18 octobre 1930
163	199	Lacaud	18 mars 1911	20 octobre 1875	20 octobre 1930
164	200	P. Damez	27 octobre 1915	7 janvier 1861	27 octobre 1930
165	201	H. Reverdy	27 octobre 1915	25 août 1866	27 octobre 1930
166	202	H. Desmarests (<i>P. de Maigremont</i>)	—	7 août 1873	—
167	203	Grimaud	2 janvier 1916	27 juillet 1864	2 janvier 1931
168	204	Cordonnier	—	8 avril 1870	—
169	205	Duplessis	19 mars 1916	11 octobre 1860	19 mars 1931
170	206	Vanneufville	15 avril 1916	26 avril 1860	15 avril 1931
171	207	P. Bailly	16 janvier 1909	25 mai 1876	25 mai 1931
172	208	Ramez (<i>Ludovic Rémon</i>)	6 octobre 1910	—	—
173	209	Quénault	20 janvier 1912	3 août 1876	5 août 1931
174	210	Ponithière *	6 novembre 1902	17 septembre 1876	17 septembre 1931
175	212	P. Bouet	20 mars 1909	2 avril 1877	2 avril 1932
176	213	Rochette (<i>Yan</i>)	25 avril 1904	25 avril 1877	23 avril 1932
177	214	Diègne d'Halluin	20 mai 1911	28 juin 1877	28 juin 1932
178	215	Joseph Denais	4 décembre 1902	10 août 1877	10 août 1932
179	217	Jules Eloy	21 avril 1914	26 janvier 1878	26 janvier 1933
180	218	Le Roux de Selien	14 juin 1902	15 mars 1878	15 mars 1933
181	219	Ebrard — *	19 mai 1911	2 mai 1878	2 mai 1933
182	220	Général Petetin	10 juin 1918	23 décembre 1851	10 juin 1933
183	221	J. Guiraud	—	(?)	—
184	222	A. Lefebvre	—	7 mars 1864	—
185	223	Champenois	—	4 octobre 1870	—
186	224	Schuermans	—	13 novembre 1872	—
187	225	Vergnet	—	26 septembre 1873	—
188	226	Joseph Grave	15 janvier 1910	19 août 1878	19 août 1933
189	227	L. Ilugonard	28 mars 1914	17 octobre 1878	17 octobre 1933
190	228	Bietrix (<i>Tancrède de Visan</i>) — *	7 janvier 1904	17 décembre 1878	17 décembre 1933
191	229	L. Bethleem	23 mai 1919	7 avril 1869	23 mai 1934
192	230	B. Hastings — *	21 avril 1914	24 avril 1879	24 avril 1934

No d'ordre	N° au reg. matric.	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART DU DROIT
193	231	de Lacoste-Lareymondie	30 mai 1915	4 octobre 1879	4 octobre 1934
194	232	Lissorgues	28 mars 1914	21 février 1880	21 février 1935
195	233	Jh Rousseau	8 octobre 1908	5 mai 1880	5 mai 1935
196	234	Pebevre * (D*)	17 mai 1902	5 juin 1880	5 juin 1935
197	235	P. Dubié	18 février 1911	20 juillet 1880	20 juillet 1935
198	236	Eblé	—	31 juillet 1880	31 juillet 1935
199	237	Chaillouet	16 janvier 1909	21 septembre 1880	21 septembre 1935
200	238	P. Perrin	6 octobre 1910	25 septembre 1880	25 septembre 1935
201	239	Charon	17 juin 1911	25 octobre 1880	25 octobre 1935
202	240	Equoy	20 octobre 1911	27 novembre 1880	27 novembre 1935
203	241	J.-J. Tourret (Jean-Jacques)	14 février 1914	11 avril 1881	11 avril 1936
204	242	R. Couteau	8 juillet 1916	22 avril 1881	22 avril 1936
205	261	Dassonville	17 décembre 1910	24 avril 1881	24 avril 1936
206	243	E. Delahaye	23 mai 1910	30 juin 1881	30 juin 1936
207	244	P. Ladoué	27 mars 1915	21 juillet 1881	21 juillet 1936
208	245	Nicolle	20 octobre 1911	14 octobre 1881	14 octobre 1936
209	246	Piot — *	7 janvier 1904	1 ^{er} novembre 1881	1 ^{er} novembre 1936
210	247	Beauchamp	9 juin 1914	16 novembre 1881	16 novembre 1936
211	248	Paul Parsy — *	18 janvier 1908	25 février 1882	25 février 1937
212	249	René Martin	20 mars 1909	19 mai 1882	19 mai 1937
213	251	J. Jacques	5 novembre 1903	13 février 1883	13 février 1938
214	252	R. Poisson	30 mars 1913	17 avril 1883	1 ^{er} avril 1938
215	253	Grégoire	20 octobre 1911	7 avril 1883	7 avril 1938
216	254	Michelin —	15 février 1908	27 avril 1883	27 avril 1938
217	255	G. Havard	avril 1912	9 septembre 1883	9 septembre 1938
218	256	E. Jacquet	2 avril 1915	7 décembre 1883	7 décembre 1938
219	257	Griès	26 mai 1911	27 décembre 1883	27 décembre 1938
220	259	E. Rouquette	20 janvier 1912	18 février 1884	18 février 1939
221	260	R. Bazin	23 mai 1919	4 mai 1884	4 mai 1939
222	262	A. Tavernier — *	14 février 1914	22 août 1884	22 août 1939
223	263	Auzillon	14 février 1914	17 mai 1885	17 mai 1940
224	264	Joseph Picavet — *	15 février 1908	30 juin 1885	30 juin 1940
225	265	Gilly	juillet 1902	10 février 1886	10 février 1941
226	266	Massis	27 mars 1915	15 avril 1886	15 avril 1941
227	267	Terrière	8 octobre 1908	25 juillet 1886	25 juillet 1941
228	268	Poncet (Vindex)	27 mars 1915	15 octobre 1886	15 octobre 1941
229	269	Legal	17 juin 1911	25 octobre 1886	25 octobre 1941
230	270	Jean Maucière	23 juin 1917	20 avril 1887	20 avril 1942
231	271	Lequette	27 mars 1915	4 juillet 1887	4 juillet 1942
232	272	Massiani — *	28 mars 1914	1 ^{er} juillet 1887	1 ^{er} juillet 1942
233	273	R. Bernard	28 mars 1914	14 mai 1888	14 mars 1943
234	274	P. Richard	25 juin 1917	25 novembre 1892	25 novembre 1947
235	275	Cuvilliez (Jacques Delsaux)	4 mars 1916	29 juin 1893	29 juin 1948

(25 ans de présence et 55 ans d'âge)

236	276	Charles Pichon	15 avril 1920	17 octobre 1893	
237	277	Sassé	—	26 décembre 1865	
238	278	Canat	—	2 octobre 1874	
239	279	Bucaille (Victor)	—	26 juillet 1890	
240	280	Hanot d'Hartoy	—	17 mars 1892	
241	281	Bernard de Vésins	9 juin 1920	15 mars 1869	
242	282	Boudin-Vallet	—	11 juillet 1879	
243	285	Charles Baussan	—	1 ^{er} mars 1860	
244	284	Loustalan.	—	3 août 1871	
245	285	Yves Bazin	février 1921	29 mai 1888	
246	286	Henri Sempé	février 1921	21 novembre 1887	
247	287	R. de Boyer-Montégut	—	16 octobre 1875	
248	288	François Diet	—	1 ^{er} juillet 1875	
249	289	J. Godet.	—	30 janvier 1860	
250	290	J. Ageorges	—	—	
251	291	René Johannet	—	—	
252	292	Guizerix, Louis	Mars 1921	12 octobre 1883	
253	293	M. Vallet	—	29 février 1884	
254	294	Morin de Finfe	Avril 1921	8 septembre 1882	

LISTE, au 1^{er} Avril 1921, des 210 Syndiqués bénéficiant des cartes de circulation et des billets à demi-tarif (Voir barème).

Le premier chiffre de 1 à 210 est le N^o d'ordre à indiquer sur la demande, le second le N^o matr.

1	266	A. Massis.	71	85	Pouffin.	141	129	Lamapet.
2	4	H. Gibert.	72	84	Servois.	142	145	Melisson.
3	5	O. Havard.	73	85	Talmeyr.	143	132	Belorgey.
4	7	Dupuy.	74	86	Froment.	144	133	Fouillaud.
5	9	B ^{on} T. Lambert.	75	87	de Jaudouneuc.	145	207	Bailly.
6	11	Lavergne.	76	88	Flornoy.	146	237	Chaillouet.
7	14	Borrelly de Kervélégan	77	91	Loutil.	147	134	Reynis.
8	18	Mehlin.	78	92	Bourguet.	148	187	Guérif.
9	20	Danis.	79	94	Vicomte de Wall.	149	212	Bouet.
10	21	J. Delahaye.	80	268	J. Poncet.	150	249	R. Martin.
11	247	Beauchamp.	81	96	Feron-Vran.	151	196	Counil.
12	23	B ^{on} de Bernon.	82	97	Bertrand de Laffotte.	152	177	Galle.
13	25	P. Aimé-Paillard.	83	99	G. Sallé.	153	148	Lecerf.
14	26	V. Taunay.	84	101	Duché.	154	244	Ladoué.
15	27	A. Béchet.	85	102	G. Loth.	155	226	Grave.
16	28	Depoin.	86	103	Mercier.	156	175	Gautherot.
17	30	A. Loth.	87	104	Lasnier.	157	140	de Soye.
18	32	Arsac.	88	105	de Roton.	158	188	Grappin.
19	33	H. Durrieux.	89	110	Morand.	159	144	Chaillant.
20	34	Tastevin de Nouvel.	90	111	Bertoye.	160	147	Chastrusse.
21	35	O. Chambon.	91	112	Boivio.	161	169	H. Brun.
22	36	Viton de Thorame.	92	115	de la Tour du Villard.	162	198	Praviel.
23	37	L. Colin.	93	116	Tourmentin.	163	208	Ramez.
24	38	Nicoullaud.	94	119	Fossé d'Arcosse.	164	238	P. Perrin.
25	39	Bertrin.	95	120	Hervé.	165	178	Malou.
26	41	G. Hocart.	96	124	de Rosnay.	166	179	Desgranges.
27	43	Croisille. (mont.	97	127	Liagre.	167	261	Dassonville.
28	47	de Taberne de Mira-	98	128	Dumarché.	168	150	Larigaldi.
29	48	V ^{ie} de Romanet.	99	121	Maze-Sencier.	169	152	Monniot.
30	50	Narsy.	100	136	de Ferenzy.	170	153	Hosotte.
31	52	Richardet.	101	137	E. Renauld.	171	235	Eblé.
32	54	Huet Saint-Pol.	102	141	Le Monnier.	172	235	Dubié.
33	55	P. Tailliez.	103	143	Lespine.	173	199	Lacaud.
34	56	de la Tourrasse (Léonel)	104	146	Jeanne.	174	154	de Lannoy.
35	58	Barnola.	105	142	Veuillot.	175	197	Hamon.
36	59	Verdun.	106	149	d'Ortho.	176	214	Dienne.
37	60	Mollet.	107	151	Faure.	177	219	Ebrard.
38	61	de Martrin-Donos.	108	156	Cavallier.	178	257	Griès.
39	62	Lofre.	109	157	Nourisson.	179	239	Charron.
40	63	D ^r Larrieu.	110	158	de Montardy.	180	269	Le Gal.
41	65	Blanc.	111	162	Le Fur.	181	159	Lucien-Brun.
42	98	de Bar.	112	164	V ^{ie} H. de France.	182	240	Eguoy.
43	100	Maire.	113	163	Coudy.	183	245	Nicolle.
44	106	de Beauregard.	114	166	Hastings.	184	253	Grégoire.
45	107	Gendrot.	115	174	Guéze.	185	160	G. Latil.
46	108	Papillon.	116	176	L. Béchet.	186	171	Haudot.
47	109	Ardant.	117	186	Bidou.	187	185	E. Latil.
48	113	Duranthon.	118	190	de Maricourt.	188	271	Lequette.
49	114	Gouzien.	119	180	Chailloux.	189	209	Quénault.
50	117	A. Perrin.	120	183	Zamanski.	190	259	Rouquette.
51	118	de Clercq.	121	189	Bacconnier.	191	161	Pon.
52	123	J. Bon.	122	210	Ponbière.	192	255	G. Havard.
53	126	Lacroix.	123	213	Rochette.	193	265	Gilly.
54	131	Sarda.	124	215	Joseph Denais.	194	256	Jacquet.
55	130	d'Azambuja.	125	218	Le Roux de Selien.	195	251	Lacoste-Lareymondie
56	66	de Cardonne.	126	228	Bietrix.	196	252	Poisson.
57	67	G. de la Mothe.	127	146	Piot.	197	172	Marie.
58	68	Pigelet.	128	248	P. Parsy.	198	241	Tourret.
59	69	L'Hopital.	129	251	J. Jacques.	199	262	Tavernier.
60	70	Latouche.	130	217	J. Eloï.	200	263	Auzillon.
61	71	Pouyé.	131	254	Michelin.	201	181	Ch ^e Touzery.
62	72	Savadier.	132	264	Picavet.	202	182	Marquis.
63	74	Hostin.	133	168	Fournel.	203	194	M. J.-B. Touzery.
64	75	Jollivet.	134	170	Marsac.	204	155	Rubat du Mérac.
65	76	Pillot.	135	173	Redier.	205	195	A. Martin.
66	78	de Gaillhard-Bancel.	136	122	Devèze.	206	227	Hugonard.
67	69	Fournier.	137	125	Nemoz.	207	232	Lissorgues.
68	80	Gaudeau.	138	253	Joseph Rousseau.	208	275	P. Bernard.
69	81	Rallet de Lavarmont.	139	267	Terrière.	209	272	Massiani.
70	82	Audollent.	140	135	Riché.	210	230	B. Hastings.

ORDRE dans lequel seront admis au bénéfice de la carte de circulation et des billets à demi-tarif les membres du Syndicat au fur et à mesure des vacances qui se produiront, par suite de décès, démission ou radiation, dans la liste des 210 syndiqués (chiffre actuel accordé par les C^{ies}).

Le premier chiffre de 1 à 39 indique le numéro d'ordre ; le second le numéro matricule.

1		14	225	G. Champenois.	27	281	B. de Vesins.
2	201	15	225	P. Vergnet.	28	282	Boudin-Vallet.
3	200	16	224	A. Schuermans.	29	283	Charles Baussan.
4	202	17	222	A. Lefebvre.	30	284	Loustalan.
5	203	18	220	J. Petetin.	31	285	Yves Bazin.
6	204	19	229	Bethléem.	32	286	Henri Sempé.
7	275	20	245	Delabaye.	33	287	R. de Boyer-Montégut
8	205	21	260	R. Bazin.	34	288	François Diet
9	206	22	276	Ch. Pichon.	35	289	J. Godet.
10	242	23	277	Sassé.	36	290	J. Ageorges.
11	274	24	278	Canat.	37	291	René Johannet.
12	270	25	279	V. Bucaille.	38	292	Guizerix.
13	221	26	280	Hanot d'Hartoy.	39	293	M. Vallet.

Les confrères admis en Avril et Mai, et futurs syndiqués seront également classés par ordre d'admission et inscrits à la suite de cette liste.

Seuls, ont droit aux avantages ci-dessous, les syndiqués faisant partie du Syndicat des Journalistes et inscrits au tableau de la Caisse des retraites, classés par ordre d'admission.

BARÈME D'IMPÔT DE 10 %

des Cartes de Circulation à Demi-Tarif

Sur les 7 grands réseaux français : P.-L.-M. — Orléans. — Midi. — Nord. — Etat (2).
La Grande Ceinture, et sur le réseau d'Alsace-Lorraine.

Prière aux confrères d'indiquer leur n° d'ordre sur la demande de carte ou de permis.

La demande doit être adressée au Président, M. Tastevin de Nouvel, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris, 7^e (ne pas envoyer d'argent).

Joindre une photo et un timbre-poste de 0 fr. 25.

Indiquer la classe, le ou les réseaux, la durée de validité de la carte et la gare où la carte doit être retirée **contre paiement de l'impôt.**

		Un an du 1 ^{er} janvier	6 mois du 1 ^{er} Juillet	3 mois du 1 ^{er} Octobre
Un Réseau	1 ^{re} Classe ..	45.45	28.55	24.75
	2 ^e — ..	29.95		
	3 ^e — ..	18.15		
Deux ou Trois Réseaux	1 ^{re} Classe ..	48.40	18.60	17.80
	2 ^e — ..	32.45		
	3 ^e — ..	20. »		
Sur les 7 grands Réseaux français et la Grande Ceinture	1 ^{re} Classe ..	60.65	38.15	11.10
	2 ^e — ..	40.70		
	3 ^e — ..	25.40		
Sur les 7 G ^{ds} Rés. français, la G ^{de} Ceinture et le réseau d'Alsace-Lorraine y compris les lignes de Guillaume-Luxembourg	1 ^{re} Classe ..	64.05	40.20	16.35
	2 ^e — ..	43.15		
	3 ^e — ..	26.80		

P.-S. — Les Chemins de fer de l'ETAT sont comptés comme DEUX RÉSEaux (ÉTAT et Ancien OUEST).

SYNDICAT DES JOURNALISTES

EFFECTIF (1920) (<i>Caisse des retraites</i>) (cotisation annuelle 10 fr.)...	246
3 décédés et 3 démissionnaires dans l'année.....	6
	240
Admis dans l'année.....	14
EFFECTIF (Mars 1921).....	254
<hr style="border: none; border-top: 3px double black;"/>	
EFFECTIF 1921, Caisse des retraites (membres rachetés : 78)	254
Syndicat seulement (1)	7
Collaborateurs (1).....	25
	286

3 Syndiqués décédés

MM. VINCENT, fin juin 1920.
BLANCHON.
L. DE BENQUE, fin mars 1921.

3 démissionnaires en 1920

MM. Paul DEVIGNE.
GABIOLLE.
ROCHELLE.

14 Syndiqués admis en 1920-21

MM. Bernard DE VESINS, 9 juin 1920. BOUDIN-VALLET, — Charles BAUSSAN, — LOUSTALAN, — Yves BAZIN, févr. 1921. Henri SEMPÉ, — R. DE BOYER-MONTÉGUT, —	MM. François DIET, févr. 1921. J. GODET, — J. AGEORGES, — René JOHANNET, — GUISERIX, Louis, mars 1921. M. VALLET, — MORIN DE FINFE, avril 1921.
---	---

1 Syndiqué admis à la pension en 1920 (*depuis le dernier bilan*).

Paul POUYÉ, du 1^{er} juillet 1920.

1 Syndiqué admis à la pension le 1^{er} avril 1921 :

M. SAVATIER.

Admis comme Collaborateurs en 1920 et 1921 :

(*Cotisation annuelle : 5 fr.*)

Messieurs : BESSON, R. P. Yves DE LA BRIÈRE, Albert CHEREL, Henri DELCOURT, M. E. HUTCHINSON, Ch^{me} LEBLANC, J. LECHAT, MALLIAVIN, DE MONTENON, Abbé MUGNIER, PEISSON, F. ROCHE, SIMON DU MESNIL-THORET, Jh SORBIERS DE LA TOURRASSE, A. DE TARLÉ, Gaston TESSIER, Ch^{me} THIRIET, Bon JEHAN DE WITTE, Eug. DENIAU, Ch. ROUSSEAU, F. DE LA TOUCHE, Gabriel COLIN, CLUZEL, RODIE.

Syndiqués admis ne faisant pas partie de la Caisse des retraites.

(*Cotisation annuelle : 5 fr.*)

MM. André BEAUNIER, Chanoine DELSOR, Jules DUTHIL, Marius GONIN, Maurice VAUSSARD, DUCLAUX-MONTEIL, François HEPP.

(1) *Les confrères admis comme collaborateurs et ceux ne faisant pas partie de la Caisse des retraites n'ont pas droit aux cartes et permis à 1/2 tarif.*

Les demandes de cartes ou de permis faites par des confrères qui ne sont pas en règle avec le trésorier ne sont pas prises en considération.

Syndicat des Ecrivains Français

LISTE POUR 1921

BUREAU DU SYNDICAT

- Président* : M. Paul BOURGET, de l'Académie française, 20, rue Barbet-de-Jouy, Paris-7^e.
- Vice-Présidents* : MM. le général CANONGE, 6, rue Oudinot, Paris-7^e.
le R. P. JANVIER, 11, rue Vineuse, Paris-16^e.
- Secrétaire* : M. Fénelon GIBON, 70 bis, rue Dutot, Paris-15^e.
- Trésorier* : M. Jules MIHURA, 168, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e.

CONSEIL SYNDICAL

- MM. René BAZIN ; Charles BAUSSAN ; le chanoine COUGET ; Georges FIRMIN-DIDOT ; Paul HAREL ; Alfred POIZAT ; le comte DE TINSEAU ; le baron Jehan DE WITTE.
(Pour les adresses des Membres du Conseil se reporter à la liste des membres du Syndicat).

CONSEIL JURIDIQUE

- MM.
D. BERTRAND DE LA FLOTTE, avocat à la Cour d'appel, 87, boulevard St-Michel, Paris.
BRICARD, avocat, agrégé au Tribunal de commerce, 28, rue de Richelieu, Paris.
César CAIRE, avocat à la Cour d'appel, 39, rue de Constantinople, Paris.
GUYNOT DE BOIS-MENU, avocat à la Cour d'appel, 51, rue Scheffer, Paris.
PIOT, avocat à la Cour d'appel, 41, rue du Four, Paris-6^e.
REVERDY, avocat à la Cour d'Appel, 4, rue de l'Alboni, Paris.
Emile DE SAINT-AUBAN, avocat à la Cour d'appel, 46, boulevard Saint-Michel, Paris.
SOURIAC, avocat à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat Paris.
DUMAS, avoué à la Cour d'appel, 47, rue de Beaune, Paris.
DURNERIN, avoué au Tribunal de la Seine, 43, rue de Lille, Paris.

CONSEIL MÉDICAL

- D^r D'AYREX, 176, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e.
D^r DURAND, 15, rue des Beaux-Arts, Paris-6^e.
D^r LE FUR, 14, rue Vaneau, Paris-7^e.
D^r AUDOLLENT, 8, avenue du Midi, Parc Saint-Maur (Seine).
D^r GUILLAUMIN, pharmacien, 168, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e.

MEMBRES

- MM.
AMBLER (abbé), 107, avenue d'Orléans, Paris-14^e.
ANTHOUARD (baron d'), 121 bis, rue de la Pompe, Paris-16^e.
ARDANT, Gabriel, 158, boulevard Malesherbes, Paris-8^e.
AUBERT, Joseph (abbé), 87, rue Lauriston, Paris-16^e.
AUDOLLENT, G. (chanoine), 76, rue des Saint-Pères, Paris-6^e.

MM.

- BAUDRILLART (Mgr), de l'Académie Française, 74, rue de Vaugirard, Paris-6^e.
 BAUSSAN, Charles, 80, rue Bonaparte, Paris-6^e.
 BAZIN, René, de l'Académie Française, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris-8^e.
 BELLAIGUE, Camille, 19, rue Louis-David, Paris-16^e.
 BESSON, André, 1 bis, rue de la Mairie, Boulogne-sur-Seine.
 BOISLISLE (DE), Jean, 1, avenue de Tourville, Paris-7^e.
 BORDEAUX, Hedri, de l'Académie Française, 44, rue du Ranelagh, Paris-16^e.
 BOTREL, Th., 21, rue Boissy-d'Anglas, Paris-8^e.
 BOURGET, Paul, de l'Académie Française, 20, rue Barbet-de-Jouy, Paris-7^e.
 BOYER-MONTÉGU (DE), Robert, à Cugnaux (Haute-Garonne).
 FUNCK-BRENTANO, Frantz, 1, rue de Sully, Paris-4^e.
 BRIÈRE (abbé DE LA), Yves, 8, avenue de Villars, Paris-7^e.
 BRUN, Henri, à Ayron (Vienne).
 BUCAILLE, Victor, 68, rue de Vaugirard, Paris-6^e.
- CANONGE (général), Frédéric, 6, rue Oudinot, Paris-7^e.
 CHAIX D'EST-ANGE, Gustave, 22, avenue du Bois Boulogne, Paris-16^e.
 CHEREL, Albert, 172, chemin Roustain, Talence-les-Bordeaux (Gironde).
 CHERFILS (général), 21, rue des Bois, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
 CONTENSON (baron DE), 4, rue de l'Alboni, Paris-16^e.
 CORDONNIER, Henri, Verrières-le Buisson (S.-et-O.).
 COUGET (chanoine), 17, boulevard Pasteur, Paris-15^e.
- DEBOUT (Mgr), 98, rue du Cherche-Midi, Paris-6^e.
 DECOCK (abbé), Georges, curé de Saint-Martin, à Croix (Nord).
 DELALANDE, Louis, Château des Rousselières, à Moutiers (Charente).
 DESLANDRES, Paul, 81, rue des Saint-Pères, Paris-6^e.
 FIRMIN-DIDOT, Georges, 56, rue des Saint-Pères, Paris-6^e.
 DUMESNIL, Georges, Lassagne, par Moncrabeau (Lot-et-Garonne).
 DUVAL, Jacques, 5, rue de la Néva, Paris-8^e.
 DUVAL-ARNOULD, député, 95, rue de Rennes, Paris-6^e.
- ESCARD, Paul, 3, rue Clotaire, Paris-5^e.
- FAIVRE (abbé), Hubert, curé de Rueil (Seine-et-Oise).
 FAURE, Emmanuel, 6, rue Saint-Pierre, Lourdes.
 FERNNEBRESQUE, Juste, à Montfort-le-Rotrou (Sarthe).
 FONTAINE DE BONNERIVE (com^{te}), (Georges de Lys), Le Logis, Perros-Guirec (C.-du-N.).
 FRANCE (vicomte DE), Henri, 5, rue Vaneau, Paris-7^e.
- GAILLARD, Jean, 4, rue Solférino, Paris-7^e.
 GAILLARD DE CHAMPRIS, H., aux Pins, Verneuil (Eure).
 GAILLY DE TAURINES, Ch., 45, avenue Malakoff, Paris-16^e.
 GAUTIER, Henri, éditeur, 14, rue Saint-Guillaume, Paris-7^e.
 GIBON, Fénelon, 70 bis, rue Dutot, Paris-15^e.
 GIGORD (DE), J., 15, rue Cassette, Paris-6^e.
 GILLET (R. P.), 122, rue de Grenelle, Paris-7^e.
 GODARD, André, à Tigné (Maine-et-Loire).
 GORCE (DE LA), Pierre, de l'Académie Française, 4, rue Joseph-Bara, Paris 6^e.
 GOURDON, Pierre, château de l'Echo, Chemillé (Maine-et-Loire).

GOV
GR
GR
HAB
HEN
JAN
JAN
JOU
JOU
KER
KLE
LAB
LAG
LAN
LAN
LAN
LE F
LE F
LED
LEPE
LE F
LE F
LIZO
MAIN
MAR
MIHU
MIRO
MONT
MONT
MOSS
MUGN
NICOL
NOUR
PASC
PÉGA
PLAN
PLAN
POIZ
ULRI
PRÉV
PRIEU
PRUNE
RARE

MM.

- GOYAU, Georges, 12, rue Pierre-Charron, Paris-16^e.
 GROLLEAU, 11, quai Bourbon, Paris-4^e.
 GUIRAUD, Jean, 3 *bis*, passage Landrieu, Paris-7^e.
- HAREL, Paul, Echauffour (Orne).
 HENNET DE GOUTEL (baron), Estienne, 95, rue Royale, Versailles.
- JANOT (D^r), 8, rue du Cerf, Bellevue (Seine-et-Oise).
 JANVIER (chanoine), 11, rue Vineuse, Paris-16^e.
 JOUBERT, 11, rue des Arènes, Angers.
 JOUIN (Mgr), curé de Saint-Augustin, 8, avenue Portalis, Paris-8^e.
- KERNAERET (Mgr DE), Saint-Martin-la-Forêt, Angers.
 KLEIN (abbé), 1, sentier de la Pointe, Meudon.
- LABBÉ, Albert (Jean-Ry), 5, rue du Fossé, Amiens.
 LAGRÈZE (comte DE), 55, rue de Lille, Paris-7^e.
 LANDEAU (abbé), 42, via Milazzo, Rome.
 LANGLOIS, 19, rue Hautefeuille, Paris-6^e.
 LANGUERFAU, Maurice, 14, rue Saint-Guillaume, Paris-7^e.
 LE BEC (D^r), 26, rue de Grenelle, Paris-7^e.
 LE BIDOIS, G., 62, rue Madame, Paris-6^e.
 LEDOS, Gabriel, 60, rue de Babylone, Paris-7^e.
 LEFEBVRE DU PREY, Edouard, député, 21 *bis*, rue Pierre-Leroux, Paris-7^e.
 LE FUR, Louis, professeur à la Faculté de droit, 4, rue Blessig, Strasbourg.
 LE GOFFIC, C., Rieu, Rossy-en-Trégastel (Côtes-du-Nord).
 LIZOP, Raymond, 162, avenue de Neuilly, Neuilly (Seine).
- MAINAGE (R. P.), 122, rue de Grenelle.
 MARITAIN, Jacques, 21, rue Baillet Lévêque (Versailles).
 MIHURA, Jules, 168, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e.
 MIROT, Marie-Léon, 75, rue Royale, Versailles.
 MONTENON (DE), Louis, château des Courges, par Chailland (Mayenne).
 MONTMORILLON (marquis DE), château de Bouton, par la Grande-Verrière (Saône-et-Loire).
 MOSSOT, Emile, Menou, par Varzy (Nièvre).
 MUGNIER (abbé), vicaire à la cathédrale de Langres, 3, place Henryot (Haute-Marne).
- NICOLAY, Fernand, 4, rue de la Planche, Paris-7^e.
 NOURRISSON, 19, rue Saint-Guillaume, Paris-7^e.
- PASCAL (abbé), curé de Grosrouvre, par Montfort-l'Amaury (S.-et-O.).
 PÉGAT, Joseph, 14, rue Amédée-Dailly, Viroflay (Seine-et-Oise).
 PLANTEAU DU MAROUSSEM, 31, rue de la Faisanderie, Paris-16^e.
 PLANTET, Eugène, 28, rue Hamelin, Paris-6^e.
 POIZAT, Alfred, 10, square Delambre, Paris-14^e.
 ULRIC DE PONTAVICE (vicomte) (de Valmoray), 233, faubourg Saint-Honoré, Paris-8^e.
 PRÉVOST, Michel, 3 *bis*, avenue Philippe-Boucher, Neuilly (Seine).
 PRIEUR, Léon, 63, rue de Varenne, Paris-7^e.
 PRUNEL (chanoine), vice-recteur de l'Institut catholique, 33, rue Sainte-Placide, Paris-6^e.
- RARÉCOURT-PIMODAN (duc DE), 74, av. du Bois-de-Boulogne, Paris-16^e.

MM.

- RASTOUL, Armand, 121, rue de l'Union, Clamart (Seine).
RÉGNIER, Robert, 3, rue Mazarine, Paris-6^e.
LE RENEST-DE-MOLON (abbé), Neuilly-les-Dijon (Côte-d'Or).
REYNAUD (R. P. Stanislas), 12, rue Alphonse-Denis, Hyères (Var).
RIBAUD (abbé), Michel, vicaire à Saint-Marcel de la Maison-Blanche, 38, rue Campo-Formio, Paris-13^e.
RICOUR DE BOURGIES, J., 10, rue Vaneau, Paris-7^e.
RONDEAU, Philippe, 4, rue de Fleurus, Paris-6^e, et 16, rue du Jardin des Plantes, Poitiers.
RONDELET, Xavier, 30, rue Bonaparte, Paris-6^e.
ROSNAY (baron DE), 19, avenue de Tourville, Paris-7^e.
ROUSSEAU, Ch., rue du Docteur-Gosselin, à Arcueil.
ROUSSEAU, Louis-Paul-François, 276, boulevard Raspail, Paris.
- SCORRAILLE (abbé DE), 24, rue Perchepinte, Toulouse.
SERRE, Joseph, 7, montée Vially, Lyon (Rhône).
SIMON DU MESNIL THORET, 3, rue Pierre Haret, Paris-9^e.
SOUCHON, A., de l'Institut, 16, avenue Emile Deschanel, Paris-16^e.
THIRIET (chanoine), 15, rue du Louvre, Paris-1^{er}.
TINSEAU (comte DE), 21, rue de Vienne, Paris-8^e.
TOURNOUER, Henri, 5, boulevard Raspail, Paris 7^e.
TOURASSE (DE LA), Joseph, 101, rue de Miromesnil, Paris 8^e.
TROGAN, 61, rue de Vaugirard, Paris-6^e.
- URBAIN (abbé), 41, rue de Chaillot, Paris-16^e.
- VÉDIE, Etienne, 80, rue de Grenelle, Paris-7^e.
VERDIER (abbé), supérieur du Séminaire des Carmes, 74, rue de Vaugirard, Paris 6^e.
VEUILLOT, François, 9, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e.
VIARD, Jules, 17, avenue Gambetta, Saint-Mandé.
VIAU, Joseph, 9, rue Le Verrier, Paris-6^e.
VINCENT, José, 56, rue Madame, Paris-6^e.
- WITTE (baron Jehan DE), 14, rue Jean Goujon, Paris-8^e.
- ZIDLER, Gustave, 63, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).
-

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

LISTE POUR 1921

BUREAU CORPORATIF

- Président* : M. René BAZIN, de l'Académie Française, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris-8^e.
- Vice-Présidents* : MM Paul BOURGET, de l'Académie Française, Président du « Syndicat des Ecrivains Français », 20, rue Barbet-de-Jouy, Paris-7^e.
A. TASTEVIN DE NOUVEL, président du « Syndicat des Journalistes Français », 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e.
- Secrétaire général* : M. François VEUILLOT, 9, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e.
- Secrétaire* : M. MICHELIN, 3, rue de Baudreuil, Meudon (S.-et-O.).
- Trésorier* : M. Gabriel SALLÉ, 69, rue des Dames, Paris-17^e.

Aumônier : R. P. JANVIER, 69, rue Raynouard, Paris-16^e.

CONSEIL CORPORATIF

- | | |
|---|--|
| M. René BAZIN, de l'Académie Française. | MM. GEOFFROY DE GRANDMAISON, président |
| Mgr BAUDRILLART, — — | de la Société Bibliographique. |
| MM. Paul BOURGET, — — | Alfred MICHELIN. |
| Pierre DE LA GORCE, — — | Joseph MOLLET. |
| Henri BORDEAUX, — — | le Général PETETIN. |
| le baron d'ANTHOUCARD, ministre plé- | Alfred POIZAT. |
| nipotentiaire. | Gabriel SALLÉ. |
| le chanoine BERTOYE (Franc). | A. TASTEVIN DE NOUVEL. |
| le général CANONGE. | Eugène TAVERNIER. |
| Octave CHAMBON. | François VEUILLOT. |
| le chanoine COLLIN, directeur du | le baron Jehan DE WITTE. |
| Lorrain, de Metz. | |

M. le chanoine COUGET, sous-directeur des Œuvres de Presse du diocèse de Paris.

Président honoraire : M. Victor TAUNAY, 93, rue du Bac, Paris-7^e.

(Pour les adresses des Membres du Conseil Corporatif se reporter aux listes des Membres des Syndicats.)

MEMBRES HONORAIRES

- MM.
L'abbé BOURRET, curé de Chaville.
H. DE COURCELLES, 95, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.

MM.

Dominique DELAHAYE, sénateur de Maine-et-Loire, Angers.

S. G. Mgr GIBIER, évêque de Versailles.

Le colonel KELLER, président du Comité catholique de Paris, 22, boulevard Flandrin, Paris.

DE LAMARZELLE, sénateur du Morbihan, boulevard Saint-Germain, Paris.

Roger LAMBELIN, conseiller municipal de Paris, 90 bis, rue de Varenne.

Le marquis DE LEVIS, 121, rue de Lille, Paris.

S. G. Mgr MARBEAU, évêque de Meaux.

Anthime MÉNARD, 4, avenue de Tourville, Paris.

Le duc DE LA ROCHE-GUYON, 18, boulevard des Invalides, Paris.

Le général DE ROINCÉ, 13, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris.

Le comte ROUILLE D'ORFEUIL, 119, rue de Lille, Paris.

Pierre DE SAINT-VICTOR, 60, route de Francheville, Lyon.

Le chanoine SOULANGE-BODIN, curé de Saint-Honoré d'Eylau, 62, rue Boissière, Paris.

CORRESPONDANTS

Belgique.

MM.

Carton DE WIART, ministre d'Etat, Bruxelles.

Léon MAILLÉ, rédacteur en chef du *Courrier de Bruxelles*, 52, rue de la Montagne, Bruxelles.

L'abbé GAUTHIER, professeur au collège Notre-Dame, Dinant.

L'abbé GUILLAUME, Virton.

Alphonse HANON DE LOUVET, échevin, Nivelles.

NEUT, directeur de la *Patrie*, président de l'Association de la Presse belge, Bruges.

L'abbé BAELE, Virton.

Colonies.

Anatole DE BOUCHERVILLE, Port-Louis, Ile-Maurice.

Grèce.

François PSALTY, correspondant du *Temps*, à Constantinople.

Luxembourg.

ZIESER (l'abbé Nicolas), Luxembourg-Wort (Luxembourg).

Suisse.

Le baron DE MONTENACH, sénateur, Fribourg.

LISTE DES DÉFUNTS

Depuis la Fondation

(Journalistes et Écrivains)

Président-fondateur.

Victor DE QUATRE SOLZ DE MAROLLES,
(10 mars 1912).

Président d'honneur.

François COPPÉE, 1908.

Membres honoraires.

S. E. le Cardinal AMETTE, 1920.
ANDRÉ.
M^r ANGERS-BILLARD, 1900.
Marquis DE BEAUCOURT.
Etienne BOULAY, 1905.
Marquis DE CARNÉ, 1912.
Duc DES CARS, 1920.
M. DE CHAMAILLARD, 1908.
Comte DE CHATEAUBRIAND, 1916.
Chanoine CONNELLY.
Marquis DE COSTA DE BEAUREGARD, 1909.
Colonel DU HALGOUET, 1919.
Général JEANNEROD, 1920.
Comte DE LARNAGE, 1917.
M. LE FAIVRE, 1907.
Comte DE L'ÉGLISE, 1904.
Comte DE LAÏRE, 1918.
MAZOU, 1908.
Comte Albert DE MUN, 1914.
Comte Charles DE NICOLAY, 1906.
Général DE LANOUVELLE, 1921.
Comte Jean DE SARRAN-PONTEVÈS, 1912.
Comte DE SALABERRY.
R. DE TARIÉUX, 1917.
Baron DE TONGE, 1917.

Conseil juridique et médical.

Docteur BULL.
Docteur DAUCHEZ, 1919.
Docteur GOURAUD, 1906.
Auguste LOUCHET.
Docteur J.-P. TESSIER, 1917.

Sociétaires.

Frédéric AMOURETIL.
Raoul ANCEL, 1911.
ARTHAUD, 1914.
Docteur ASTIER.
AUZOUY.
D'AVIAU DE PIOLAN.
AYMÉ.
MAURY DE LA BARRE DE NANTEUIL, 1908.
BAUDELET.

Hervé BAZIN.
F. BAZIN, 1918.
H. BAZIRE, 1919.
BELLET, 1915.
Ambroise DE BENQUE, 1908.
Louis DE BENQUE, 1921.
BERAUD.
Jean-Marie BERNARD, 1906.
A. DE BESANCENET.
P. BIETRY, 1918.
Edmond Biré, 1907.
BITTARD DES PORTES, 1910.
BLANCHON, 1920.
Georges BOIS, 1910.
Henri DE BOISSIEU, 1912.
Joseph SEURAT DE LA BOULAYE, 1907.
Amédée DE BOURMONT.
BOYAVAL.
BOYER DE BOUILLANE.
BOURGES, 1918.
BOUVATTIER, 1917.
DE BRÉDA, 1910.
Léon DE LA BRIÈRE.
BUSSIÈRES.
Gaston BUTEL, 1906.
F. BUTEL, 1917.
CASTONNET DES FOSSES.
Paul DE CHAMBERET.
Jules CHAVANON, 1913.
CLAVERIE, 1914.
Baron DE CLAYE.
Léon CLUGNET, 1920.
Comte DE COLLEVILLE, 1918.
M^r CONSTANS, 1916.
Yves DE CONSTANTIN, 1914.
Paul CORNILLE, 1910.
Firmin DANGIEN.
Emile DANTEN.
R. P. DELAPORTE, 1910.
DELBREIL.
DELLOYE.
Abbé DENIS, 1905.
DENOYEL, 1916.
DETON, 1904.
DOISNEL DU VAL MICHEL, 1920.
DUBÉ.
DUBOIS DE LA RUE, 1913.
DUBREUIL.
Docteur DUCHÈNE.
G. DUMESNIL, 1916.
Ed. DRUMONT, 1917.

- A. DUMONT, 1918.
 Léon DUMUYS, 1911.
 Louis DURAND, 1916.
 Denys DURRIEUX, 1907.
 DUVIVIER.
 FAIDY, 1917.
 DE LA FARGUE.
 François FERRARY, 1909.
 Gabriel FERRÈRE, 1889.
 FIQUET.
 Chanoine FONSSAGRIVES, 1920.
 FOUCAUDEL.
 Hyacinthe LE FRANC, 1905.
 HUMBERT DE GALLIER.
 GAFFRE, 1914.
 GAIGÉ, 1918.
 GARNOT.
 GRENIER, 1917.
 GUÉNEBAULT.
 Henri GIBERT, 1912.
 Urbain GUÉRIN, 1911.
 GUITTON.
 Henri GRÉAU.
 GORGE.
 DES GODINS DE SOUHESMES.
 GROS-GOJAT.
 Docteur HÉLOT, 1905.
 Joseph HENRY, 1909.
 Charles d'HÉRICHAULT.
 Jean RICAULT d'HÉRICHAULT, 1917.
 HERVET, 1919.
 Alfred JULIA, 1906.
 LAFABRIE.
 Georges LAISNÉ, 1906.
 E. DAMY, 1919.
 Paul LAPEYRE, 1906.
 DE LAPPARENT.
 LAYA, 1919.
 LEDIEU.
 P. LEFEBVRE.
 Joseph LEGUEU, 1907.
 Vicomte DE LESTRANGE, 1919.
 LETALENET.
 Ferdinand LEVÉ, 1907.
 Lucien LUCIEN-BRUN, 1914.
 Edouard MAME.
 Baron DE MARIGOURT.
 Vicomte DE MARICOURT.
 Albert MARON, 1908.
 Arthur MARTIN, 1907.
 G. MARTIN, 1919.
 Evariste MARTIN.
 Léon MATHON, 1907.
 DE MAULDE DE LA CLAVIÈRE.
 MAURANGES.
 Joseph MENARD, 1911.
 Gaston MÉRY, 1909.
 MICHEL.
 MIRAUT, 1919.
 Adrien MITHOUARD, 1919.
 MOLLAT.
 Adolphe MONY.
 MONTMEYLIAN.
 MOREL-RETZ.
 H. MORIN, 1915.
 NEMOURS-GODRÉ, 1911.
 Albert NICOLLEAU, 1916.
 Adrien PAPILLAUD, 1909.
 PAULMIER.
 PETIT-BARON, 1905.
 PETITHENRY, 1912.
 Ossian PIC, 1910.
 Alphonse POIRIER, 1904.
 Oscar DE POLI, 1908.
 Alfred POUVÉ, 1911.
 PREMPAIN.
 PRUDHOMME.
 Frazz RAIWEZ.
 Léonce DE LA RALLAYE, 1905.
 RASTOUL, 1905.
 RIBAUD.
 Abbé RIMBAULT, 1908.
 RINCÉ, 1916.
 Em. RIVIÈRE, 1918.
 ROBIOU DU PONT, 1905.
 Antonin RONDELET.
 ROULLEAUX DU HOUX.
 Auguste ROUSSEL, 1910.
 Michel SALOMON, 1912.
 Léon DE SEILHAC, 1920.
 SEURAT^{DE} LA BOULLAYE.
 SIMONNOT, 1915.
 R. DE SIMONY, 1916.
 Louis DE SOYE, 1909.
 Arthur STOVEN.
 Emile SUMIEN.
 Eugène TAVERNIER, 1909.
 Baron Joseph DU TEIL, 1918.
 Jean THOREL, 1916.
 Espérance TOURNIER, 1913.
 Noël TROUVÉ, 1914.
 d'UBEXI.
 Joseph VALSEN, 1907.
 Albert VANDAL, 1910.
 Pierre VEUILLOT, 1907.
 Baron DE VILLEBOIS-MAREUIL, 1917.
 VILLEFRANCHE, 1904.
 Ch. VINCENT (Pierre Maël), 1920.
 WITTRANT.

Election au Conseil du Syndicat des Journalistes Français du 12 Juin 1921

BULLETIN DE VOTE

BULLETIN A DÉCUPER POUR LE SCRUTIN

Pour le vote par correspondance, insérer dans une enveloppe fermée portant extérieurement le nom du votant et adresser directement à M. le Président, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris (7^e).

Membres sortants rééligibles.

MM. OCTAVE CHAMBON,
JOSEPH MOLLET,
GABRIEL SALLÉ,
A. TASTEVIN DE NOUVEL.

Candidats proposés par le Conseil.

si l'augmentation du nombre des conseillers est votée
par l'assemblée extraordinaire.

MM. ANDRÉ BEAUNIER ;
le chanoine COLLIN, sénateur de la Moselle, directeur
du Lorrain, de Metz ;

MM. le chanoine DELSOR, sénateur du Bas-Rhin, directeur
du *Volksbote*, de Strasbourg ;

Paul DUCHÉ, directeur-rédacteur en chef de la *Liberté
du Sud-Ouest*, de Bordeaux ;

Jules DURHIL, rédacteur en chef de la *Dépêche et Nou-
velliste*, de Lille ; président de l'Association des
Journalistes du Nord ;

Marius GONIN, rédacteur en chef du *Salut Public*, de
Lyon, fondateur des *Semaines Sociales* ;

Victor LESPINE, rédacteur en chef du *Journal de Tou-
louse*, ancien directeur de l'*Express du Midi*.

Candidat nouveau.

M. PAUL PARSY, chroniqueur judiciaire à la *Libre Parole*.

Sur cette liste, onze candidats seulement peuvent être élus pour constituer le Conseil à vingt et un membres.

REPRODUCTION OF THE ORIGINAL DOCUMENT
BY THE NATIONAL ARCHIVES
REF ID: A63888

REPRODUCTION OF THE ORIGINAL DOCUMENT
BY THE NATIONAL ARCHIVES
REF ID: A63888

1864

1864

1864

1864

1864

1864

1864

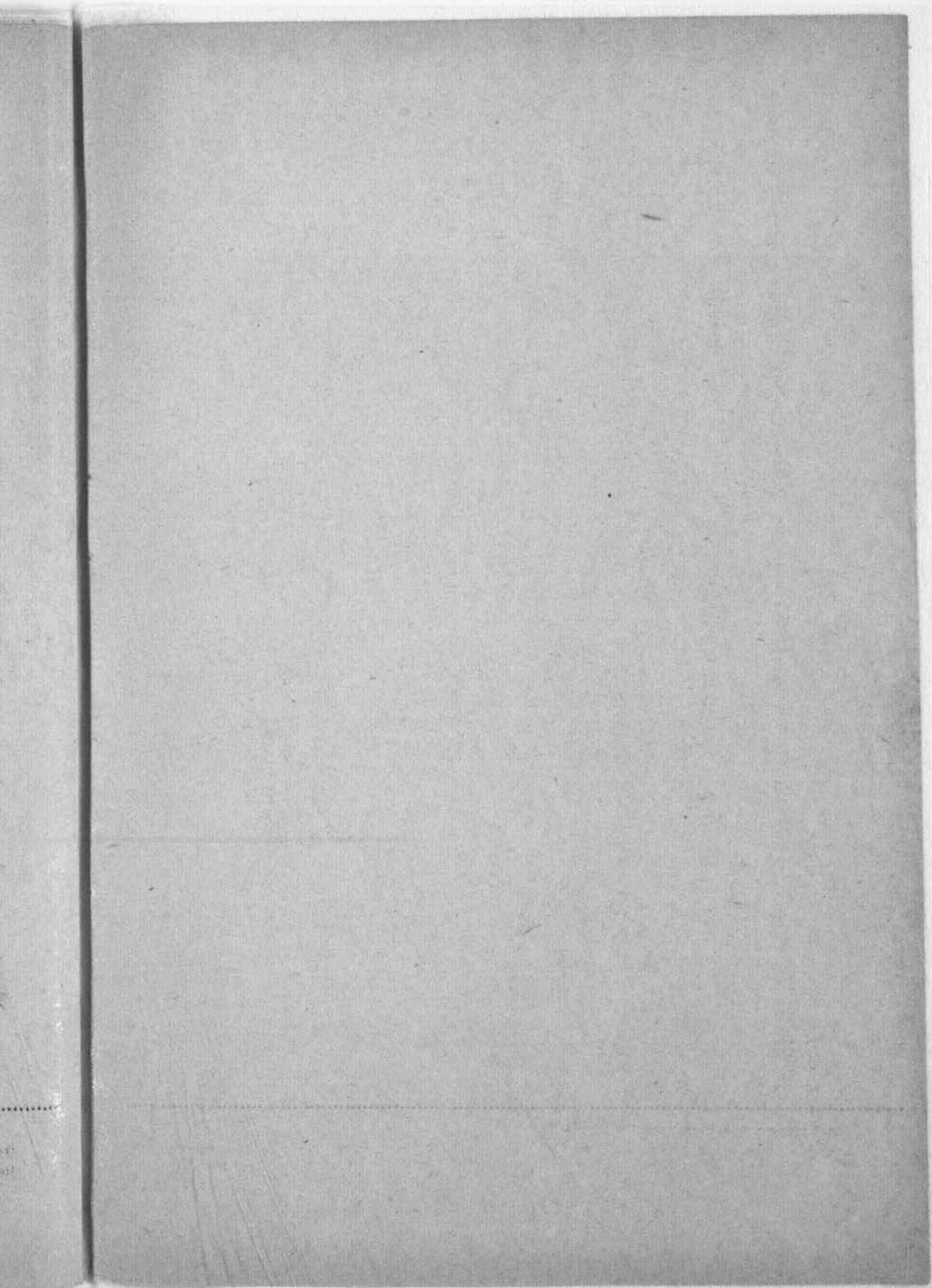
1864

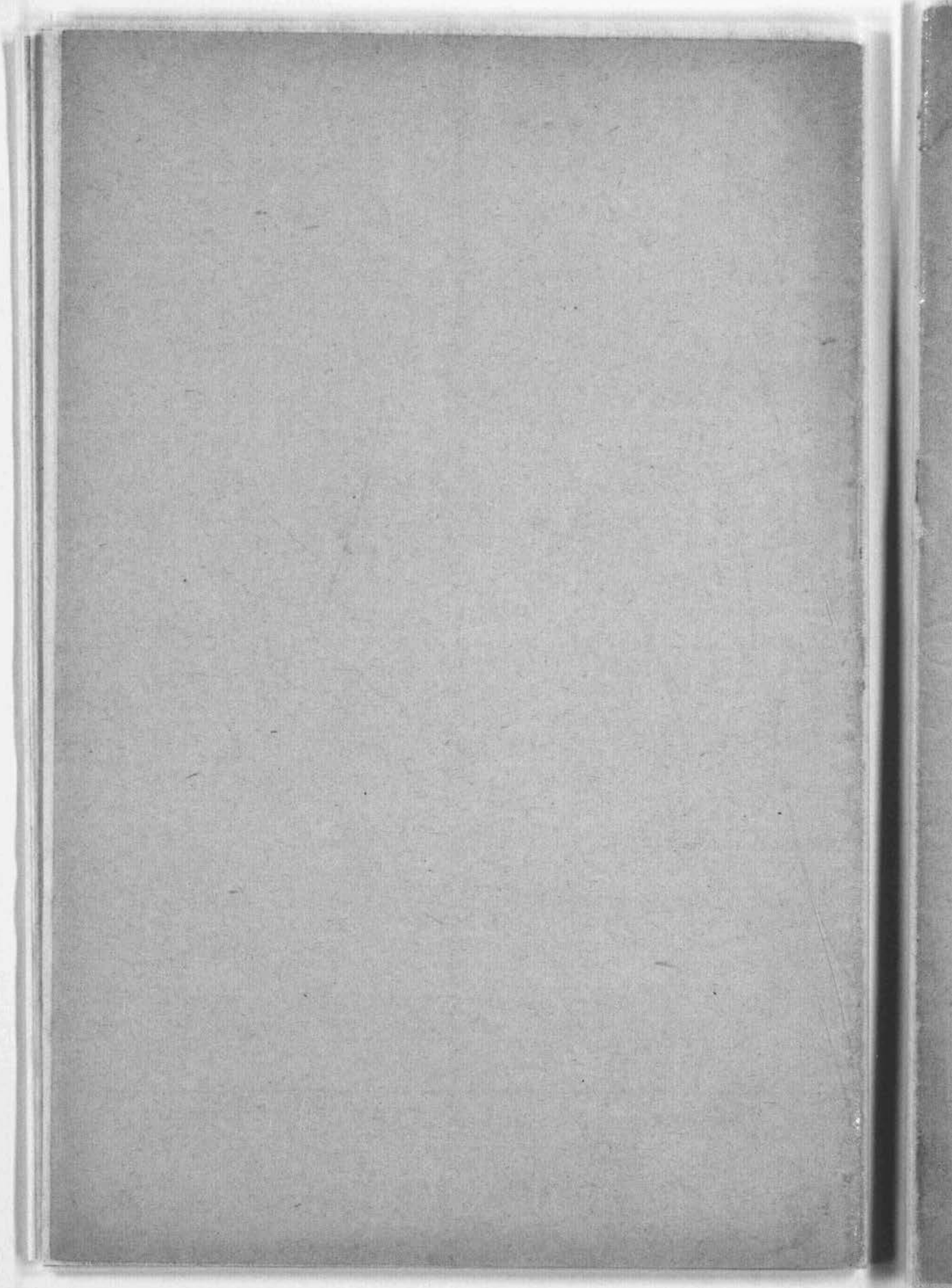
1864

1864

1864

1864





TRAITÉ LÉGAL
Cotes au Nord
N° 372
1921

BULLETIN MENSUEL
DE LA
CORPORATION
DES
PUBLICISTES CHRÉTIENS
ET DES
SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

2^e SÉRIE — N° 132

Mai à Juillet 1921



AU BUREAU-PERMANENCE
PARIS

11, RUE DU PRÉ-AUX-CLERCS (VII^e)

Prix : 5 francs, pour les personnes n'appartenant pas à la Corporation

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créée le 25 Mars 1886

2 ^e SÉRIE N ^o 132	SIÈGE SOCIAL : 76, rue des Saints-Pères BUREAU et PERMANENCE : 11, rue du Pré-aux-Clercs PARIS	Mai à Juillet 1921
--	--	--------------------

CONVOICATIONS

Comme d'habitude pendant le trimestre d'été, nos réunions mensuelles sont suspendues. Elles reprendront au mois d'octobre.

La messe sera dite le dimanche 2 octobre, à 8 heures 1/2, dans l'Oratoire du Siège Social, 76, rue des Saints-Pères.

Instruction par le R. P. Janvier, aumônier de la Corporation.

Le Dîner aura lieu en principe le jeudi 6 octobre, à 7 heures 1/4, au Restaurant du Foyer.

Une convocation spéciale rappellera à nos confrères ces réunions.

CHRONIQUE

Le Pèlerinage à Montmartre

Nous étions nombreux à Montmartre le 12 juin ; aux publicistes de Paris s'étaient mêlés plusieurs de nos confrères de province. M. René Bazin, président de la Corporation, le général Canonge, vice-président du Syndicat des Écrivains, M. Tastevin de Nouvel, président du Syndicat des Journalistes Français, étaient au premier rang.

A l'issue de la messe, de l'ambon, notre aumônier général, le R. P. Janvier, parla. Il développa ce texte : « Voici mon précepte : C'est que vous vous aimiez les uns les autres, comme je vous ai aimé moi-même. » La fête du Sacré-Cœur est en effet la fête de la

charité. Quel moment et quel lieu pourraient être mieux choisis pour méditer sur un tel enseignement ?

A l'imitation de la charité du Maître, la nôtre doit être *universelle et sanctifiante*. Personne en effet n'a pu se soustraire au rayonnement de sa bonté, et c'est pour tous les hommes qu'il s'est sacrifié. Aimons donc tous les hommes, non pas certes d'une manière explicite, de fait impossible, mais en cultivant dans nos cœurs une disposition constante et générale à la charité, non pas certes de la même façon, car il est des êtres que nous devons aimer plus que les autres, mais en formulant pour tous une prière de pardon et de demande.

Ayons aussi une charité sanctifiante, ennemie de faiblesses, d'erreurs,

de concessions pernicieuses. Pensons avant tout au bien des âmes. Et pour cela soyons d'abord des apôtres de vérité, spécialement des vérités les plus hautes et les plus nécessaires qui sont les vérités surnaturelles. Mettons au service du prochain et notre plume et nos exemples. Par nos attentions, par nos délicatesses, par nos pardons, soyons des sanctificateurs d'âmes. Et comme, à tout prendre, nous ne disposons pas des âmes, ne manquons pas de prier pour elles.

Surtout commençons par faire régner, au sein même de notre Corporation, la charité fraternelle. Soyons les uns pour les autres mieux que des camarades, des frères toujours prêts à s'entraider et conscients de leurs devoirs réciproques de chrétiens, unis par un lien spécial. Etre exacts observateurs de la Sainte Loi de charité, c'est le premier exemple que nous ayons à donner pour satisfaire aux obligations de notre vocation. Demandons au Cœur du Christ ses inspirations, ses exemples et ses leçons.

Assemblée Générale de la Corporation

L'assemblée générale ordinaire de la Corporation s'est tenue le 12 juin, à 6 heures du soir, à l'Hôtel du Foyer, sous la présidence de M. René Bazin, qu'entouraient le R. P. Janvier, aumônier de la Corporation, le général Canonage, vice-président du Syndicat des Ecrivains, et M. Tastevin de Nouvel, président du Syndicat des Journalistes Français.

En l'absence de notre confrère François Veuillot, secrétaire général de la Corporation, retenu loin de nous par la maladie, le R. P. Janvier voulut bien donner lecture de son rapport moral qui fut fréquemment applaudi, notamment au passage où il signale l'éloquence et la richesse de l'enseignement doctrinal qui nous est donné à nos messes mensuelles.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CORPORATION

MES CHERS CONFRÈRES,

Avant tout, je vous dois des excuses préventives. Car ce n'est pas, à proprement dire, un rapport que je vais vous présenter; ce sont, plutôt, de rapides et sommaires indications. Je ne croyais pas avoir, cette année, l'honneur et la satisfaction de prendre la parole à cette assemblée générale. Absent pour raisons de santé, j'avais sollicité un remplaçant. Rentré, il y a peu de jours, et encore assez fatigué, j'ai appris avec émotion, mais avec embarras, que, par un scrupule de délicatesse, on avait voulu me garder ma place habituelle. Il m'a donc fallu, tant bien que mal, improviser ces quelques pages: vous voudrez bien les accueillir avec indulgence, au moins comme un effort de bonne volonté.

La vie de la Corporation, depuis un an, vous est, d'ailleurs, connue. Le *Bulletin*, malgré les intermittences auxquelles il est momentanément condamné, vous en a retracé les grandes lignes. Son aimable et dévoué rédacteur, obligé de se restreindre à peu de mots, sait y renfermer beaucoup de choses. Je voudrais aujourd'hui posséder son talent.

Nous avons eu, selon nos traditions les plus anciennes et les plus respectées... d'un certain nombre, — le réconfort et la lumière des allocutions de notre aumônier, à nos messes mensuelles. Je ne l'en remercie point; son cœur, encore plus que son éloquence, a épuisé nos formules de gratitude. Il ne nous reste, après l'avoir entendu, qu'à balbutier, comme les tout petits enfants: « Encore! »

Le P. Janvier, du reste, a trouvé le moyen de s'acquérir de nouveaux titres à notre reconnaissance, alors même que, pendant la station quadragésimale, il ne pouvait venir en personne: il nous a choisis, pour le suppléer, le P. Gillet.

Suivant un autre usage, plus récent, mais désormais inscrit dans notre coutume, nos messes du premier dimanche ont été suivies de colloques intimes et de communications d'un vif intérêt. Ces entretiens, s'ajoutant aux causeries, qui

constituent l'un des plats les plus substantiels et les plus fins de nos dîners mensuels, ont permis, aux assidus de nos réunions, de parcourir, sous la conduite de guides autorisés, tout un cycle de problèmes actuels et vitaux, que je n'ai pas besoin d'énumérer devant vous.

Tantôt, avec nos confrères Johannet et Baussan, nous nous sommes retrempés dans la clarté vivifiante des principes, en célébrant le centenaire de Joseph de Maistre ; tantôt, de ces vérités immortelles, nous avons étudié les applications pratiques et présentes, soit dans l'ordre légal avec un juriste éminent tel que M. Souchon, soit sur le terrain des œuvres populaires, avec un apôtre réalisateur comme M. l'abbé Reymann.

En même temps, fidèles à cette haute politique de la France, que notre président nous rappelait l'année dernière, à pareille époque, en l'une de ces brèves allocutions qu'il sait ciseler dans une langue pure et nourrir d'une pensée forte, nos vues s'élargissaient sur le rayonnement national de notre pays à travers le monde. C'était Mgr Baudrillart, à la fois maître et propagateur de la pensée française, qui nous parlait de son importante œuvre de guerre, plus nécessaire encore à la paix vigilante et tendue que nous subissons ; c'était l'un des délégués qu'il accreditait auprès des nations lointaines, notre ami Gautherot, qui nous racontait son triomphant voyage en Amérique du Sud ; c'était un des peuples nouveaux dont il contribue à nous conquérir l'amitié, l'Ukraine, que nous entendions par la voix de M. le comte Tyszkiewicz, représentant de la république slave à la conférence de la paix ; c'étaient, enfin, les premiers et plus efficaces apôtres de l'influence française en Orient, nos héroïques missionnaires que nous applaudissions dans la personne du P. Berré, supérieur des Dominicains de Mossoul.

Mais ces réunions n'ont pas seulement pour but et pour effet d'établir entre nous une intimité plus étroite et de nous procurer une documentation plus sûre et plus riche ; elles tendent et aboutissent à l'action. Et je ne parle pas seulement de notre action individuelle, à chacun de

nous, action évidemment stimulée, affermie, étendue par ces rencontres et ces informations. J'entends l'action collective, soit de notre Corporation seule, soit de fédérations plus vastes auxquelles son concours est assuré.

Ainsi le lieutenant de vaisseau Misoffe, avec sa flamme profonde et rayonnante, nous fait connaître la belle union de marins, qui a pris le nom de *Duc in altum* et, quelque temps après, nous fondons avec lui et quelques autres associations, la *Ligue spirituelle des groupements professionnels catholiques*. Ainsi, nos confrères Hepp et Massis, avec cette jeunesse tout à la fois entreprenante et mûrie des combattants d'hier, nous exposent leur projet de *Confédération professionnelle des intellectuels catholiques* et cette large institution, formée sous le patronage et avec le concours de la Corporation, choisit pour président notre président même. Dans un instant, du reste, un de ses promoteurs vous précisera mieux que je ne le saurais faire, et son but, et son esprit. Ainsi, encore sur l'initiative de M. René Bazin, l'une de nos assemblées mensuelles émet un vœu en faveur du repos dominical dans la presse et confie au Syndicat des Journalistes le soin de soutenir cette revendication devant la Commission du Travail de la Chambre, actuellement présidée par un des nôtres, M. Duval-Arnauld.

D'autre part, officiellement ou par nos délégués, nous avons fourni une collaboration active, soit dans l'ordre purement professionnel, au Congrès tenu l'an dernier par la *Fédération des syndicats et associations de journalistes*, et, hier encore, au premier *Congrès national des Ecrivains*, — soit, sur le terrain de l'activité catholique, — à cette vivante *Semaine des Ecrivains*, toute bouillonnante d'une ardente volonté d'union et de réalisation.

Il est dans les traditions et dans l'esprit de la Corporation de s'ouvrir, très encourageante et très accueillante à ces jeunes initiatives, aujourd'hui plus respectables et, sans doute aussi plus fécondes que jamais, puisqu'elles se lèvent sous le signe du sacrifice.

C'est l'exemple et c'est la leçon que nous ont légués nos anciens, ceux qui ont

disparu déjà depuis longues années et ceux qui viennent de partir. De ces derniers, dont le *Bulletin* a enregistré la mort et salué la mémoire, il en est deux que je dois retenir ici : le chanoine de Benque et le chanoine Fonssagrives : le premier, l'un de nos fondateurs et notre doyen, qui, nonagénaire, nous donnait encore, il y a peu de temps, l'exemple de l'assiduité et le réconfort du sourire ; le second, qui tint si longtemps, dans nos conseils, avec un dévouement actif, une place importante et qui nous ménagea au Cercle du Luxembourg une si cordiale hospitalité. Lui, surtout, l'un des guides et des formateurs de cette génération admirable à qui nous devons de vivre encore, nous dirait, s'il était toujours au milieu de nous, — ou nous dit plutôt, car son âme est ici, — d'ouvrir nos rangs très larges à ces jeunes, qui, Dieu aidant, ont gagné la guerre et qui, avec la grâce de Dieu, nous empêcheront de perdre la paix.

Quand les applaudissements se furent tus, la parole fut donnée à M. Gabriel Sallé, trésorier de la Corporation, pour la lecture de son rapport financier, relatif aux comptes présentés dans le dernier numéro du *Bulletin*.

RAPPORT DU TRÉSORIER DE LA CORPORATION

Le rôle du trésorier est très simple : énoncer des chiffres dont l'éloquence est brutale.

Comme vous avez pu le voir, les comptes de 1921 se soldent par un déficit, atténué, en partie, grâce à la générosité d'un membre honoraire.

Si les recettes de 1921 se réduisent aux recettes ordinaires, environ 2.000 fr., y compris la dotation de Bernon, alors que les dépenses ordinaires, non compris les frais d'impression du *Bulletin* à la charge de la Corporation, le déficit pour 1921 sera plus grand.

Nous espérons que la campagne menée actuellement auprès du Monde Catholique, qui ne peut rester indifférent à une œuvre comme la nôtre, sera entendue et que, bientôt, les résultats en seront appréciables et surtout palpables.

Si l'appel qui est fait n'est pas compris, ce sera la suppression du *Bulletin*.

Ce *Bulletin*, organe de la Corporation, dont le but doit être de renseigner nos confrères de province non seulement sur la vie corporative proprement dite, mais aussi sur les grandes questions professionnelles, pour obtenir un bon résultat, il importe qu'il paraisse régulièrement chaque mois. Pour cela il nous faut de l'argent, beaucoup d'argent, car l'impression a suivi le sort de toutes choses, elle a subi une forte augmentation de prix.

Nous devons trouver au moins 4.000 fr. par an. Les trouverons-nous ?

Ceci dit, nous vous demandons d'adopter les comptes présentés.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

Lecture est faite ensuite par M. Massis, membre du Conseil du Syndicat des Journalistes, de la note suivante destinée à mettre au courant l'assemblée d'une importante manifestation à laquelle la Corporation a pris une part prépondérante.

COMMUNICATION DE M. MASSIS

MESSIEURS,

C'est pour moi un honneur et un grand plaisir de venir vous rendre compte de la naissance de la *Confédération Professionnelle des Intellectuels catholiques* à laquelle votre corporation a tant aidé, et qui se réjouit d'avoir le même Président que vous.

Notre Confédération réunit dès à présent, vous le savez, une trentaine de groupements ou affiliés appartenant aux professions et aux tendances les plus diverses.

Fondée pour poser et publier, en présence d'une crise dont chacun parle et qu'on déplore de toutes parts, le point de vue catholique dans la défense de l'intelligence et des intellectuels, la Confédération n'a pas eu de peine à dégager et à montrer clairement que le remède à cette crise est spécifiquement catholique.

Née d'un abandon de la vérité chrétienne qui a fondé notre civilisation, cette crise ne sera résolue que par un franc re-

tour aux principes chrétiens. Et ces principes, il faut non seulement les déclarer à la face d'une société qui les ignore, mais encore les faire pénétrer dans la vie quotidienne de chacun et dans l'action collective de tous les groupements catholiques français.

Pour cela, nous devons *d'abord* étudier, et ne pas nous contenter d'une connaissance par trop rudimentaire de la foi qui nous fait vivre et que nous avons pour mission de répandre. Il faut poser en principe qu'un intellectuel catholique doit avoir des connaissances religieuses adéquates à ses facultés intellectuelles, à son instruction, à sa culture, adéquates enfin à l'étendue de ses connaissances profanes et susceptibles donc d'ordonner toute son activité à l'accomplissement intégral de son devoir professionnel de chrétien.

C'est pourquoi sur quatre sujets principaux : l'étude elle-même, l'entraide matérielle et l'aide aux vocations — l'organisation corporative considérée comme le remède catholique à l'anarchie sociale présente, — et enfin les méthodes de propagande — nous avons institué parmi tous nos adhérents des enquêtes assez vastes pour être fructueuses.

Mais si l'on étudie, c'est pour mieux *agir*. Et nous devons agir en effet, en nous mêlant aux grands mouvements nationaux et à la discussion de toutes les grandes questions nationales avec l'autorité accrue qui donne l'appui mutuel de nos divers groupements. C'est dans cette vue que, d'accord avec votre Corporation, nous avons pris l'initiative d'un Congrès d'Ecrivains qui s'est tenu ces jours derniers avec succès. C'est dans cette vue que quatre de nos délégués siègent en ce moment officiellement au Congrès National du Livre, afin de collaborer à cette œuvre si importante en rappelant opportunément nos vues intellectuelles et sociales.

Telle est notre action dans son but et ses réalisations présentes. — Travail modeste et peu bruyant qui ne vise pas à l'effet mais à l'utilité pratique, et qui sera, croyons-nous, de nature à servir très utilement la cause sacrée à laquelle nous nous devons tout entiers.

Pour être féconde et sûrement bienfaisante, cette action doit s'appuyer sur des vues et des principes indiscutables. Et cela nous amène à préciser devant vous les grandes idées directrices de notre action intellectuelle et pratique.

Nous partons de la ferme assurance que, dans le désordre moderne plus encore que jamais, il n'y a de salut que par la vérité chrétienne et que le plus puissant soutien de la civilisation, comme aussi le plus actif agent de progrès intellectuel n'est autre que l'Eglise catholique. Vérité mal connue quand elle n'est pas totalement ignorée. Eglise dont la grandeur et la vraie force sont trop souvent méconnues et dont les esprits faibles qui se croient forts veulent limiter et discuter l'autorité, quand il faut au contraire lui rendre et confirmer son légitime domaine.

Membres de l'Eglise enseignée, nous avons demandé à l'Autorité ecclésiastique de nous donner un aumônier qui la représentât parmi nous pour y exercer ses prérogatives, y apporter ses lumières et ses avis, contrôler, guider, critiquer notre action quand il sera besoin. Voilà pour l'action.

Et pour l'étude, désireux avant tout de nous appuyer toujours sur les documents qui portent la doctrine authentique et infaillible, notre principal souci, dans la conduite de nos travaux, sera de conformer notre esprit à l'esprit de l'Eglise, dans une fidélité absolue aux enseignements des Souverains Pontifes. D'éminents conseillers reçus de l'autorité légitime nous y aideront.

C'est assez dire que notre but n'est pas de soumettre à des discussions humaines la Vérité catholique, mais de nous concerter pour l'étudier, la mieux connaître, travailler à sa diffusion et à ses applications pratiques.

C'est assez dire aussi que tout amoindrissement de la doctrine, tout respect humain, toute compromission d'idées par un faux opportunisme est contraire à l'esprit de nos travaux. Nous professons au contraire que la vérité chrétienne ne sauvera pas le monde moderne sans porter parfois le fer rouge dans ses tares, et

qu'elle ne saurait l'éclairer et se faire recevoir de lui qu'en lui apportant sans la voiler toute sa lumière. La prudence chrétienne, si souvent opposée aux prudences humaines, saura nous garder des manifestations tapageuses et des excès intempestifs, mais sans nous faire perdre l'ardeur opportune et importune que recommandait l'apôtre et que guide la divine Charité.

Principes immuables qu'on ne peut pas tenir sans l'aide d'une vie profondément chrétienne. Chacun des groupements qui composent la C. P. I. C. en a le souci pour lui-même et pour chacun de ses membres. — Nous avons voulu y ajouter le souci de la plus large vie spirituelle corporative dont vivait si profondément le monde chrétien du moyen-âge, et engager, — à votre exemple, — tous nos adhérents à s'unir à la puissante Ligue Spirituelle à la fondation de laquelle S. E. le cardinal Dubois a voulu présider en personne, et qui a pour aumônier général votre aumônier.

Il faut voir et dire sans ambages que le monde moderne souffre d'une absence d'autorité, d'une absence de vérité, d'une absence de véritable esprit social. — Et il commence lui-même à s'en rendre compte. Si nous voulons avoir sur lui, comme nous le devons, une action réelle, profonde et bienfaisante, gardons-nous par dessus tout d'une fausse liberté d'esprit qui n'est qu'une liberté d'erreur, d'un soi-disant libéralisme qui mène aux abdications et mutilé les vérités sacrées, de l'individualiste enfin (négligence même de l'esprit d'unité chrétienne) qui est le germe d'anarchie dont naissent toutes les révoltes et qui porte la responsabilité de bien des ruines que nous devons aujourd'hui relever.

Pour affirmer son aversion de cet individualisme néfaste — *qu'il ne faudrait pas confondre avec le nécessaire et juste souci de former d'éminentes personnalités* — notre Confédération ne groupe, en principe, que des organismes professionnels constitués. Et ses puissances de persuasion, elle les emploie à conduire les trop nombreux dissidents au sein des organisations telles que la vôtre.

Là, en effet, quand ceux qui devraient y être seront venus, pourra se constituer cette solide unité de vues qui rendra l'opinion catholique puissante dans la France de demain et par elle, dans le monde qui attend de la France chrétienne les grandes directions futures.

Là aussi se fera ce véritable et profond esprit chrétien de désintéressement personnel et de dévouement au bien public qui désignera les catholiques comme les guides naturels de la Société renaisante de demain.

M. Massis complète son intéressante communication par quelques détails sur l'activité déjà déployée par la Confédération professionnelle des Intellectuels catholiques.

Puis hommage est rendu à notre confrère M. Lefebvre du Prey, membre du Syndicat des Ecrivains, aujourd'hui ministre de l'Agriculture, qui, sur la proposition du Général Petetin, sera invité à présider un de nos prochains dîners.

Après quoi la séance est levée.

Assemblée Générale ordinaire du Syndicat des Journalistes Français

L'assemblée générale ordinaire du Syndicat des Journalistes français a eu lieu le 12 juin, à 5 heures, sous la présidence de M. Tastevin de Nouvel, président du Syndicat.

En ouvrant la séance, M. Tastevin de Nouvel s'excuse tout de suite d'un incident qu'il regrette vivement et qui a trait à la publication, dans l'*Annuaire de la Presse*, de la liste des membres du Conseil proposée aux suffrages de l'Assemblée générale.

Dans le Bulletin de la Corporation et des Syndicats, la liste des membres seule a été donnée, celle du Conseil et du Bureau était annoncée mais ne devait paraître, naturellement, qu'après le vote de l'Assemblée générale.

S'il en a été autrement pour l'*Annuaire de la Presse*, cela provient d'un

fait que le président tient à expliquer. Il s'était borné d'abord à donner à composer pour l'*Annuaire de la Presse*, comme pour le *Bulletin de la Corporation*, uniquement la liste des membres du Syndicat ; mais, après en avoir corrigé les épreuves, il crut bien faire, au dernier moment, en y joignant la liste du Conseil, tel qu'il serait composé, selon toutes les probabilités, après le scrutin qui devait le renouveler et le compléter.

Depuis la fondation de la Corporation et des Syndicats, déclare-t-il, nos Assemblées, ayant pleine confiance dans leurs Conseils, ont bien voulu ratifier toujours les propositions de ceux-ci, tant pour la réélection des membres sortants que pour l'élection de nouveaux candidats, et, cette fois, la valeur des nouveaux membres du Conseil du Syndicat des Journalistes proposés était telle qu'il ne pouvait y avoir de doute sur la ratification par l'Assemblée.

Or, des démarches capitales allaient avoir lieu, aux premiers jours, auprès des Compagnies de Chemins de fer notamment, et des pouvoirs publics eux-mêmes relativement à nos caisses de retraite. Le président pensa qu'il y aurait grand avantage à se présenter, pour ces démarches, avec le plus d'influence possible et que c'est l'*Annuaire de la Presse* qui pouvait faire foi.

Or l'*Annuaire* allait bientôt paraître. Il s'agissait d'y faire figurer, dès cette année, le nouveau conseil, c'est-à-dire de *gagner un an*. La correction des épreuves des listes syndicales venant d'avoir lieu, on pouvait supposer qu'il serait encore temps de corriger celle de notre Conseil, après l'Assemblée générale et que, dans tous les cas, si l'*Annuaire* risquait de paraître plus tôt qu'il ne le supposait, M. Tastevin de Nouvel aurait la possibilité de supprimer la liste de ce Conseil.

Malheureusement, poursuit le Président du Syndicat, tandis que j'avais reçu les épreuves à corrections de la liste des membres, je n'en reçus aucune pour la liste des conseillers, et brusquement l'*Annuaire de la Presse* a paru avant l'Assemblée générale, sans que j'ai eu à donner de bon à tirer.

Ces explications de M. Tastevin de

Nouvel, donnent lieu à une vive discussion, à laquelle prennent part notamment MM. Bertrand de Laflotte, Parsy, Sallé, MM. les abbés Duplessy et Lefebvre, MM. Lespine, Pichon, Equoy, Lucien-Brun, Vergnet, etc.

M. Bertrand de Laflotte proteste — et demande que sa protestation figure au procès-verbal — contre des procédés qui tendraient à limiter le libre choix de leurs dirigeants par les membres du syndicat. M. Parsy s'associe à cette protestation et réclame contre l'envoi par le Président du Syndicat d'une circulaire et d'un bulletin de vote où son nom ne figure pas.

M. Tastevin de Nouvel répond que la candidature de M. Parsy a été proclamée dans le *Bulletin de la Corporation* et que le bulletin de vote inséré à la fin du fascicule portait le nom de M. Parsy, comme « candidat nouveau ».

De plus, ainsi que chaque année, il a été déclaré dans le *Bulletin de la Corporation* et, dans l'ordre du jour même de la réunion, que l'on trouverait, « à la dernière page du fascicule, un bulletin de vote où d'autres noms peuvent être substitués à ceux qui sont proposés par le Conseil ».

Si, plus tard, une circulaire a été envoyée par le président, avec un nouveau bulletin de vote, où ne se trouvait pas le nom de M. Parsy, c'est, déclare M. Tastevin de Nouvel, qu'il fut avisé, à la dernière heure, par un de nos confrères de province que M. Parsy venait d'envoyer une circulaire à un certain nombre de confrères, et comme cette dernière n'avait été adressée, en revanche, ni au Président ni à aucun des membres du Conseil, on ne pouvait savoir de quoi il s'agissait.

En outre, le dit confrère de province qui, trois jours avant le scrutin seulement, avait signalé cette circulaire sans en donner le texte, faisait observer qu'elle risquait de troubler les élections et de mettre en ballottage tout au moins les candidats proposés par le Conseil. Dès lors, il importait d'engager les confrères à voter tous, afin qu'à la faveur des nombreuses abstentions habituelles, les candidats ne fussent pas mis en ballottage, ce qui eût été particulièrement fâcheux, au regard des

notabilités de la Presse qui avaient accepté de se présenter pour compléter le Conseil syndical.

L'absence du nom de M. Parsy sur le nouveau bulletin de vote s'explique par le fait que ce bulletin indiquait que les noms des candidats qui y figuraient étaient ceux présentés par le Conseil, et M. Parsy ne l'étant pas, son nom ne pouvait s'y trouver.

Ici le Président tient à faire observer que, de tous temps, les Conseils ont proposé des candidats, dans le but de maintenir parmi nous l'esprit et les traditions de notre fondation. La collection de notre *Bulletin de la Corporation* prouve qu'il en a toujours été ainsi.

Aussi bien, il importe d'autant plus que le Conseil syndical présente des candidats que nos confrères des départements en particulier, ignorant le plus souvent la personnalité des candidats, ont besoin que ce Conseil se porte garant des confrères qu'il propose à leurs suffrages.

M. Lucien-Brun appuie cette manière de voir.

Le président, malgré l'insistance de ses contradicteurs, maintient le droit du Conseil de présenter et de soutenir une liste; il affirme ne pas douter qu'il ne soit approuvé.

M. Paul Vergnet fait observer à ce sujet que, dans d'autres syndicats, les Conseils de même se réservent le droit de présenter des candidats, ce qui est, à son dire, absolument légal.

Ceci, conclut M. Tastevin de Nouvel, n'empêche nullement les membres du Syndicat de poser leur candidature au Conseil et de substituer aux noms qui leur sont proposés ceux qui leur conviennent mieux.

Au surplus, si M. Parsy avait communiqué sa circulaire au président et au Conseil, comme à nos autres confrères, M. Tastevin de Nouvel déclare que, constatant qu'elle ne contenait rien qui ne fut régulier, il n'aurait pas eu sujet d'envoyer la sienne, qui, celle-là, fut communiquée loyalement à l'intéressé.

La discussion se poursuit encore assez longtemps, très vive, MM. Bertrand de Lallotte et Parsy maintenant leur point de vue pris.

Puis on passa au vote : MM. le chanoine Collin, Mollet, le chanoine Delsor, Duché, Beaunier, Sallé, Gonin, Chambon, Lespine, Duthil et Tastevin de Nouvel furent élus avec un nombre de voix variant entre 123 et 92 sur 137 votants. M. Paul Parsy eut 68 voix. MM. Massiani, Reverdy, Redier obtinrent également un certain nombre de suffrages.

Pendant le dépouillement du scrutin, lecture fut donnée du rapport moral du secrétaire du Syndicat des Journalistes notre confrère R. de la Tour de Villard. En voici le texte :

MES CHERS CONFRÈRES,

Votre secrétaire vous doit tout d'abord ses excuses et ses regrets de ce que sa pauvre santé l'ait privé si souvent de prendre part, au cours de cette année syndicale, à nos travaux et à nos réunions.

C'est elle encore qui l'ayant mis dans l'obligation d'aller aux eaux, le retient aujourd'hui loin de vous.

S'il n'était point en lieu d'espérer qu'une amélioration très réelle, et déjà constatée, lui permettra, dans l'avenir, s'il plaît à Dieu, de remplir avec plus de régularité, les fonctions qu'il tient de votre affectueuse confiance, il vous aurait priés de l'en relever; il estime, en effet, qu'il y a devoir à abdiquer une charge, alors qu'on est dans l'impossibilité d'en remplir les obligations.

De même que les peuples heureux — mais est-il aujourd'hui des peuples heureux? — n'ont pas d'histoire, du moins d'histoire mouvementée, notre vie syndicale se déroule paisible, agissante néanmoins autant qu'il est possible, avec le souci de progresser, de se perfectionner, de se rendre utile.

C'est ainsi que, sur l'initiative et grâce aux efforts de notre actif et dévoué président, et à la suite d'un rapport et d'un article signés de lui et reproduit dans de nombreux journaux de toutes nuances, la médaille de vermeil de la Reconnaissance Française a été conférée à la Presse Française tout entière, représentée par le Comité général des Associations de Presse,

no 132

Vous avez pu lire partout, et notamment dans notre *Bulletin*, les considérants particulièrement flatteurs du décret du 10 novembre 1920 qui constate l'importante contribution apportée par la Presse à la résistance morale du Pays et à la lutte contre la Propagande ennemie. Notre profession a le droit d'être fière de ce témoignage national, et notre Syndicat doit toute sa gratitude à son Président.

En ce qui touche l'organisation intérieure qui doit de plus en plus faciliter notre fonctionnement, vous aurez à statuer, tout à l'heure, en Assemblée générale extraordinaire sur certaines modifications aux statuts. Nous savons qu'il y a beaucoup à faire encore dans l'ordre du perfectionnement; nous nous y emploierons avec votre concours amical et dévoué.

Vous allez avoir à voter pour le renouvellement du tiers sortant du conseil, à approuver les comptes et à élire le bureau du Syndicat.

Notre effectif, en 1920, s'élevait à 246 membres, inscrits à la Caisse des retraites; il s'est produit, dans l'année, trois décès, et nous avons enregistré trois démissions. Restaient 240 membres auxquels il faut ajouter 14 admissions, ce qui porte notre effectif, en mars 1921, à 254 membres inscrits à la Caisse des retraites, 7 inscrits au Syndicat seulement, et 25 collaborateurs — au total : 286.

Nous avons eu à déplorer la mort de nos confrères : MM. Vincent, Blanchon et l'abbé de Benque; le secrétaire général de la Corporation vous parlera d'eux, dans un instant, et nous nous retrouverons, grâce à l'évocation éloquente et émue qu'il en fera, en union de souvenir et de prière.

Et maintenant, mes chers Confrères, souhaitons-nous, pour l'année syndicale qui va s'ouvrir, de poursuivre notre œuvre qui est en même temps une œuvre d'apostolat moral et une œuvre d'aide mutuelle.

Conservons l'ambition nécessaire de faire le bien, tout le bien possible et dans tous les domaines, sans oublier que, de jour en jour, il devient plus indispensable, et

dans notre profession davantage encore que dans les autres, de marcher dans la voie des réalisations pratiques et de tirer de l'union syndicale tous les avantages, tous les services qu'on est en droit de lui demander et que nous avons le devoir d'assurer.

M. Sallé, vice-président du Syndicat, administrateur de la Caisse de Retraites, lit le rapport suivant :

RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR DE LA CAISSE DES RETRAITES

MES CHERS CONFRÈRES,

Il s'agit de chiffres et sur ce chapitre il est inutile d'aligner des phrases, les chiffres suffisent, vous les connaissez.

La situation de la caisse est bonne. Malheureusement l'augmentation des impôts (10 % au lieu de 5 %) ne nous a pas permis, comme c'était notre intention, d'augmenter le nombre de nos retraités.

Si les comptes publiés dans le *Bulletin*, dans les délais prescrits par les statuts, ne vous suffisent pas, nous sommes à votre disposition pour les compléter.

Vous savez que notre dévoué et infatigable président M. A. Tastevin de Nouvel, après avoir obtenu, par une campagne bien conduite, la Médaille de la Reconnaissance Française pour la Presse, s'est, de nouveau, mis en campagne pour créer un mouvement dans toute la Presse, en faveur des journalistes. Il s'agit de trouver une combinaison financière, loterie ou autre chose, permettant d'augmenter et le nombre de nos retraités et le montant des pensions.

Puisse cette campagne porter encore ses fruits !

Permettez-moi d'adresser en votre nom nos bien sincères et cordiales condoléances à notre dévoué censeur, M. Camille Pillot, qu'un deuil cruel vient d'atteindre et d'empêcher de vous présenter, comme il le faisait chaque année, avec une compétence si appréciée, son rapport financier.

M. A. Perrin a bien voulu accepter, au dernier moment, la tâche ingrate d'examiner nos comptes, ce dont nous le re-

mercions, et de vous présenter un rapport que nous vous demandons d'approuver, ainsi que les comptes que vous connaissez.

Notre confrère M. Alfred Perrin, présente donc le rapport suivant du Commissaire aux Comptes.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Ayant eu l'honneur d'être convié par notre cher Président à suppléer partiellement aujourd'hui à l'absence de votre commissaire aux comptes, notre excellent confrère M. C. Pillot, éloigné de nous par un deuil très cruel, j'énoncerai devant vous seulement quelques indications sur notre situation financière en fin d'exercice annuel.

Cette situation, grâce au zèle éclairé et à la diligence sévère et toujours aimable de notre trésorier M. Sarda, est d'ailleurs notablement améliorée cette année, et tout à fait présentable.

En effet, au cours de 1920, toutes les cotisations en retard ont été versées, même celles des années de guerre ; et, de ce fait, il est entré 450 francs d'arriérés dans la caisse du *Syndicat*, et 100 dans celle de la *Caisse de Prévoyance*. Actuellement, seuls 8 retardataires sur lesquels il y aura tout au plus 2 ou 3 radiations à prononcer, manquent encore au tableau. Faudra-t-il aussi prononcer une sanction d'exclusion à l'égard de deux confrères — deux seulement ! — qui ne sont pas à jour comme remboursement des prêts que leur a consentis la Caisse de Prévoyance ? L'un des deux s'est toutefois déjà partiellement libéré ? Souhaitons que tous deux entendent cet appel et veuillent bien se mettre tout à fait en règle sans retard !

Nos dépenses en 1920 ont été alourdies par un débours de 3291 francs pour le *Bulletin*. Mais sur cette somme globale, 1400 étaient afférents à l'exercice 1919. Nos quatre caisses, dont celle du *Syndicat des Ecrivains*, ont d'ailleurs contribué à cette dépense, qui ne se solde pas en dé-

ficit, grâce au don généreux de 500 francs de M. Bergasse.

En 1921, sachons déjà que nos frais d'impression seront moins élevés, par suite de la réduction du *Bulletin* au strict minimum et des conditions plus avantageuses que nous procure notre nouvel imprimeur. On peut déjà augurer un bon équilibre de la situation pour l'exercice 1921.

Mais l'idéal serait que, disposant de plus de ressources, nous puissions, non seulement couvrir nos dépenses ordinaires et même, au besoin, extraordinaires, mais encore subventionner la Caisse de Prévoyance et la Caisse des Retraites. Il semble bien que, à l'instar d'autres organisations analogues, telles que les Unions Fédérales Professionnelles de Patrons catholiques groupant en un organisme central 24 syndicats et 6 unions de syndicats, c'est, chez nous, la Corporation qui devrait pouvoir disposer d'un plus fort budget, pour assurer les dépenses d'intérêt général, ne laissant à la charge du budget particulier des groupes et institutions diverses réunis en la Corporation, que le souci des frais et dépenses les concernant particulièrement.

Cette opinion ne m'est pas personnelle et je ne me serais pas permis de vous la présenter ainsi témérairement, mes chers Confrères, si elle ne correspondait pas au vœu même de notre attentif Trésorier qui serait si heureux de vous voir y adhérer.

Notre dernier *Bulletin* (mars-mai) vous a présenté — page 7 — le bilan de la Corporation, en déficit de 546 fr. 70, et — page 8 — le bilan du *Syndicat des Journalistes*, en déficit de 601 fr. 02. C'est à ces deux résultats que s'appliquent les réflexions qui précèdent. A la page 9 apparaît la situation, en mars 1921, de notre Caisse de retraites, dont l'actif total disponible est de 2.072 fr. 97, dont 543 fr. 16 en caisse, 402 fr. 79 au *Crédit Foncier* et 1.127 fr. 02 au *Crédit Industriel*. Les capitaux réservés se chiffrent, d'autre part, par 5.519 fr. 60, dont 5.000 fr. ont été employés à l'achat de 250 fr. de Rente Française, et dont 519 fr. 60 demeurent en caisse.

La page 10 du *Bulletin* vous a présenté le tableau et le mouvement de nos valeurs

no 132

pendant 1920, les titres de nos valeurs inaliénables étant, suivant le règlement, déposées au Crédit Foncier, les autres au Crédit Industriel.

J'ai, pour ma part, reconnu exactement entre les mains de notre Président qui veut bien assumer le souci de leur conservation, les certificats de dépôts des titres suivants :

10 obligations	5 1/2	Crédit Foncier	1917.
2 —	2 1/2	Ville de Paris	1904.
1 —	2 1/2	—	1892.
10 —	—	Ouest nouveau.	—
6 —	—	Danois	5 1/2, 1909.
140 couronne	—	3 1/2,	1901.
297 fr. 50 de rente	—	Egypte	5 1/2 privilégiée.
80 fr. —	—	4 %	unifiée.
165 fr. de rente française	—	5 %	1915.
137 —	—	—	—
1500 —	—	—	—
27 —	—	—	—
56 —	—	—	1917.
28 —	—	4 %	1918.
140 —	—	—	—
984 —	—	5 %	—
250 —	—	—	1920.

Telles sont, mes chers Confrères, les indications, et tels sont les témoignages que j'avais, semble-t-il, la mission provisoire de vous apporter. En vous remerciant de m'avoir si bienveillamment écouté, je termine par le vœu que soit acquise à notre Président et à notre Trésorier la reconnaissance de nous tous pour la sollicitude incessante et pour la bonne réussite de leur gestion de nos intérêts financiers.

Puissent, selon le désir de notre Trésorier et de nous tous, nos ressources s'accroître, nos moyens d'action se fortifier et se multiplier, et nous-mêmes en ressentir personnellement davantage encore les bien-faisants effets !

D'unanimes applaudissements remercient notre confrère.

Après quoi on tint l'Assemblée générale extraordinaire.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée générale extraordinaire du Syndicat des Journalistes français eut donc également lieu le 12 juin, à

l'Hôtel du Foyer, sous la présidence de M. Tastevin de Nouvel.

Après d'assez vifs débats, diverses modifications aux statuts défendues par M. Sallé, vice-président du Syndicat, et auteur de plusieurs propositions, furent adoptées. On trouvera ces textes à la fin du présent *Bulletin*.

Assemblée générale du Syndicat des Ecrivains

Elle s'est tenue également le 12 juin, à l'Hôtel du Foyer. A l'unanimité elle a applaudi et approuvé le rapport de son secrétaire, M. Fénelon Gibon, et le compte-rendu financier de son trésorier, M. Jules Mihura, que nous reproduisons ici.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Depuis notre dernière Assemblée générale du 13 Juin 1920, notre Syndicat a éprouvé une perte des plus sensibles en la personne de son vice-président honoraire, M. le chanoine FONSSAGRIVES, le distingué aumônier du *Cercle Catholique des Etudiants du Luxembourg*, qui fut un recruteur émérite pour notre Syndicat. Des hommages ont été rendus à sa mémoire par les représentants les plus autorisés de notre Corporation, et vous comprendrez que je n'aie rien à y ajouter.

Par contre, quatre nouveaux noms ont accru, cette année 1920-21, la liste de nos membres :

En juin 1920, M. Geoffroy DE GRANDMAISON, de membre honoraire des Publicistes Chrétiens, est devenu membre actif du Syndicat des Ecrivains : vous connaissez les rapports, richement documentés et entraînants, dont le Président de la *Société Bibliographique* fait le régal de ses Assemblées générales ;

Nous recevions, le 18 décembre, M. Auguste SOUCHON, membre de l'Académie des Sciences morales et professeur à la Faculté

Libre de Droit, précieuse acquisition qui donne un nouvel éclat à notre groupement;

Le 6 février 1921, nous admettions parmi nous MM. J.-G. DE BOISLISLE et Gustave ZIDLER.

Etant donné les difficultés et les frais d'impression du *Bulletin*, je suis obligé, pour vous offrir notre bilan intellectuel, de me limiter à la simple énumération des ouvrages publiés par nos confrères. Si brève qu'elle soit, vous constaterez combien elle honore notre Syndicat :

AGEORGES (Joseph) : *Une famille française au XIX^e siècle (Les Pagès et Bordes-Pagès)*. Editions J. Duvivier, Tourcoing.

AUDOLLENT (Chanoine) : *Les écoles libres dans le diocèse de Paris : rapport à la journée scolaire du 16 mars 1921*.

BAUDRILLART (Mgr) : *Benoît XV* (Bloud et Gay).

BAUSSAN (Ch.) : *Joseph de Maistre et l'idée de l'ordre* (Beauchesne).

BAZIN (René) : *La douce France*, nouv. éd^{on} (de Gigord). — *Notes d'un amateur de couleurs*, nouv. éd^{on} (Calmann-Lévy).

BORDEAUX (Henry) : *La Résurrection de la Chair* (Plon). — *Jules Lemaître* (Plon). — *Marie-Louise, ou les deux sœurs* (Ferenzi). — *Ménages d'après guerre* (Plon). — *Voici l'heure des âmes* (Beauchesne). — *La bataille devant Souville* (Renaissance du Livre). — *Au pays des amours de Lamartine* (Rey, Grenoble).

BOURGET (Paul) : *Anomalies* (Plon). — *L'Ecuyère* (Plon). — *Un drame dans le monde* (Plon). — *Discours à l'inauguration du monument de Stendhal* (Champion).

CANONGE (Général) : *Récit succinct de la grande guerre* (L. Fournier).

CHERFILS (Général) : *La Guerre de la Délivrance* : 1^{er} vol. 1914-1915 (de Gigord).

DEBOUT (Mgr) : *Sainte Jeanne d'Arc montrée à la France* (Beauchesne).

GAILLARD DE CHAMPRIS : *Petite Cousine*. — *Le Rachat* (Lib. des Annales).

GEOFFROY DE GRANDMAISON : *Un caractère de soldat, le capitaine de Saint-Jouan* (Plon).

GILLET (R. P.) : *Les vertus morales nécessaires à la Production* (Action populaire).

GOURDON-CHESNELONG (P.) : *Le député Dolbreuse* (Bonne Presse).

GOYAU (Georges) : *Portraits catholiques. Précurseurs : Chaminade, Ozanam, A. Verhaegen, Mileent* (Perrin). — *Catholicisme et Protestantisme : L'unité dans l'Eglise, la Symbolique de Moehler* (Perrin). — *Sainte Jeanne d'Arc, les étapes d'une gloire religieuse* (Laurens).

GROLLEAU (Ch.) : *Anthologie des écrivains catholiques, prosateurs français au XVII^e siècle* (Crès).

HAREL (Paul) : *La Fin du monde*, poèmes (Lourdes et Paris, 59^{ter}, rue Bonaparte).

JANVIER (R. Père) : *La Tempérance, Carême de 1921* (Lethielleux).

JOUIN (Mgr) : *Les « Protocoles » des sages de Sion* (Emile Paul). — *La Judéo-maçonnerie et la loi de séparation* (Cloix, à Nevers).

KLEIN (Abbé) : *Noces chrétiennes* (Beauchesne). — *Le caractère religieux de la Démocratie américaine* (Société d'Etudes religieuses à Bruxelles).

LA BRIÈRE (R. P. Yves) : *Le Cardinal Amette* (de Gigord). — *Le Cinquantenaire des Apparitions de Pontmain* (Libr. des Etudes). — *Le R. P. Olivaint* (Beauchesne).

LA GORCE (Pierre de la) : *Histoire religieuse de la Révolution française*, t. IV (Plon). — *A travers la France chrétienne*, Etudes et Portraits (Bloud et Gay).

LE BEC (Docteur) : *Preuves médicales du miracle*, Etudes cliniques (Beauchesne). — *Critique et contrôle médical des guérisons surnaturelles* (Beauchesne).

LEDOS (E. G.) : *Joseph Denais, écrivain et journaliste angevin* (Grassin, Angers).

LE GOFFIC (Ch.) : *La Marne au Feu* (Alcan). — *L'Abbesse de Guérande* (Plon). — *La Littérature française au XIX^e et au XX^e siècle*, 2 vol. (Larousse). — *Bretagne* (Boccard).

MAINAGE (R. P.) : *La Religion spirite* (Libr. des Jeunes). — *Les Religions de la Préhistoire. L'âge paléolithique* (Desclée).

MARITAIN (Jacques) : *Art et scholastique* (Libr. de l'Art catholique). — *Éléments de Philosophie, Introd. à la Philosophie*, 1^{er} vol. (Téqui).

MIROT (Léon) : *Origine des noms de lieu de la France* (Cours de M. Longnon). 1^{er} fascicule (Champion).

MUGNIER (Abbé) : *La victoire de la Terre* (Ami du clergé, Langres).

NOURRISSON (Paul) : *Histoire de la Liberté d'association en France depuis 1789*, 2 vol. (Libr. du Recueil Sirey).

POIZAT (Alfred) : *Les Maîtres du Théâtre, d'Eschyle à Cureau* (Renaissance du Livre).

ROUSSEAU (François) : *Mémoires du Comte Witte, président du Conseil des ministres de Russie*. Traduction (Plon).

SERRE (Joseph) : *Dieu et nos Cataclysmes* (Société d'Etudes religieuses). — *La clarté catholique et l'Evidence d'en haut* (Libr. Vitte). — *Antoine Molière, penseur et esthéticien lyonnais* (Libr. Vitte).

TINSEAU (Léon de) : *Jeanne la Mystérieuse* (Calmann-Lévy).

URBAIN (Abbé Ch.) : *Fénelon : Ecrits et Lettres politiques* (Bossard).

URBAIN (Abbé Ch.) et LEVESQUE (Abbé) : *Correspondance de Bossuet*, t. XI et XII (Hachette).

VINCENT (José) : *A l'ombre du Pin* (Payot).

Quant aux autres écrits de moindre étendue, je dois passer sous silence les articles de revue et les très nombreux discours, conférences et préfaces par lesquels nos amis se sont distingués, en soutenant, de leur talent et de leur autorité, le mouvement catholique en France.

La condamnation à la brièveté nous impose enfin la privation de parler de la grande *Semaine des Ecrivains Catholiques* qui s'est tenue en Mai dernier.

COMPTE-RENDU FINANCIER DU TRÉSORIER

(Syndicat des Ecrivains Français)

Recettes.

Avoir en caisse au 1 ^{er} juillet 1920.....	1.245 ^{fr} 84
Cotisations et droits d'entrée de nouveaux membres.....	645 »
Revenus des valeurs et titres déposés au Crédit Industriel.....	167 38
TOTAL.....	2.058 22

Dépenses.

Loyer, contributions et entretien du Bureau-permanence (par 1/4).....	179 »
Frais d'administration, comptabilité, recouvrements, correspondances et imprimés.....	72 »
Virement au compte 5.178 (Corporation).....	100 »
Virement au compte 3.677 (Journalistes).....	140 »
Payé : l'imprimeur Laroche pour statuts.....	218 ^{fr} »
— pour feuilles de candidature.....	50 »
Versé au compte de chèques postaux c/e 14.972 pour part dans le prix du Bulletin n° 128.....	120 »
TOTAL.....	879 »

Balance.

Recettes.....	2.058 ^{fr} 22
Dépenses.....	879 »
EXCÉDENT DE RECETTES.....	1.179 22

Etat des valeurs de la Caisse du Syndicat des Ecrivains.

2 Ville de Paris, nos 190.201, 190.204 (2 ^e semestre 1920 et 1 ^{er} semestre 1921).	17 38
4 titres de 10 fr. de rente 5 % nos 222, 492-495	id.
1 titre de 30 fr. de rente 5 % n° 872.226	70 »
1 titre de 80 fr. de rente 4 % n° 923.629	80 »
TOTAL.....	167 38

Le Dîner du mois de Juin

A la suite de nos diverses assemblées générales a eu lieu notre dîner du mois de juin. S. E. le Cardinal-Archevêque de Paris avait bien voulu le présider. Aussi nos confrères étaient-ils venus avec un empressement particulier. M. René Bazin, président de la Corporation, le R. P. Janvier, son aumônier, M. le chanoine Delabar, vicaire général, le général Canonge, vice-président du Syndicat des Ecrivains, M. Tastevin de Nouvel, président du Syndicat des Journalistes, plusieurs curés de Paris, entouraient son Eminence, ainsi que plus de cent convives, dont nous renonçons, contrairement à la coutume et en raison de leur nombre, à donner la trop longue liste. Signalons aussi la présence d'un confrère des Etats-Unis et d'un journaliste catholique canadien.

Au dessert, M. René Bazin se lève pour remercier avec une chaleureuse effusion le Cardinal-Archevêque de Paris, accablé d'une si lourde charge pastorale, sollicité par tant de tâches diverses, d'avoir bien voulu donner un peu de son temps si précieux à notre Association. Aussi bien faut-il se réjouir de voir tant d'activité catholique se manifester. C'est un triomphal printemps qui s'annonce. Notre Corporation voudrait être une des puissances du prochain renouveau religieux. M. René Bazin évoque brièvement les preuves de sa vitalité et rend au passage un hommage ému « à notre incomparable aumônier » et à l'apostolat de sa parole. Puis il salue en M. André Beaunier un des maîtres de l'heure et lui dit la joie de tous de l'entendre et de l'applaudir.

De fait, le critique charmant et profond de la *Revue des Deux-Mondes*, fit lecture de quelques pages délicieuses sur « notre maître, le passé », où en vérité on ne sait qu'admirer le plus de l'agrément des mots assemblés ou de l'extrême sagesse de la pensée qu'ils revêtaient.

Le passé, déclare M. Beaunier, est une des choses du monde les plus dédaignées, et combien injustement ! Car que serions-

nous, comment vivrions-nous si nous n'étions bénéficiaires de l'immense effort accompli par nos pères pour aplanir notre chemin !

Et la question n'est pas tout uniment de qualité sentimentale : le passé est notre guide, notre seigneur et notre maître. Infirmes que nous sommes, surtout en ces lendemains de guerre, que ferions-nous si nous manquions de cette béquille ?

Hélas ! pourquoi faut-il qu'un si grand nombre de nos contemporains aient transporté dans le domaine de l'art, de la politique, de la sociologie cette doctrine de l'évolution dont ils se sont entichés au moment même que les savants en révèlent l'insuffisance ? Elle les amène à dédaigner le passé, et puisque le présent ne les satisfait pas, à construire arbitrairement un avenir composé de tout ce qui, aujourd'hui, leur déplaît. Aussi en étaient-ils arrivés, il y a quelque dix ans, à décider qu'il n'y aurait plus de guerre. Or, M. Beaunier l'a montré avec la plus incisive éloquence, la guerre même a été pour les négateurs du passé le plus violent démenti ; elle a prouvé que l'improvisation ne peut être qu'un pis-aller ; les nouveautés utiles qui se sont produites avaient leurs racines dans la tradition.

Au vrai, la doctrine de l'improvisation n'a tant de succès que parce qu'elle favorise notre ignorance et notre paresse. Nous ne voulons pas prendre l'avis du passé, parce qu'il nous en coûterait quelques efforts de travail et de réflexion. Nous nous refusons donc à comprendre que la société future est un très vieil état de l'humanité, d'une humanité encore maladroite et qui n'a point trouvé la civilisation. Il suffit pour s'en convaincre de constater les dégâts réalisés dans la littérature et dans les arts, par ceux que Beaunier appelle joliment « nos petits Adams », par ceux qui veulent aujourd'hui inventer à tout prix ce qui a été inventé bien longtemps avant eux. De même dans le domaine de la vie sociale où ils accablent de leurs sarcasmes, préjugés et conventions, alors que ce qu'ils appellent préjugés n'est souvent que conquête de l'expérience et qu'il faut des conventions pour vivre en bonne entente avec autrui.

Il faudrait bien comprendre que la barbarie n'est pas d'autrefois, qu'elle est permanente. Elle est auprès de nous, elle est en nous. Nous ne sommes préservés d'elle que par le rempart de cette fragile merveille que nos pères nous ont transmis : la civilisation. Pour avoir oublié cela, pour avoir rompu avec son passé, la Russie est tombée dans la plus extrême misère.

Sans doute à bien des égards notre époque est nouvelle : mais plus elle est nouvelle, plus précisément elle a besoin de l'aide que le passé lui offre. Soyons de ceux qui s'efforcent de rétablir la continuité. Soyons les fidèles conservateurs de ce qui doit durer. Comment d'ailleurs les catholiques que nous sommes n'aimeraient-ils pas le passé dont les fils nous relient à la vie éternellement féconde de Jésus-Christ ?

Quand les applaudissements se furent

tus, S. Em. le Cardinal Dubois remercia avec une exquise bonne grâce et M. René Bazin et M. André Beaunier. Puis il félicita la Corporation, qu'il connaît depuis sa naissance, d'être devenue un organisme puissant de défense et d'organisation catholique. Il exhorta les publicistes chrétiens à se pénétrer de cette certitude qu'ils remplissent, dans notre monde si dépourvu de principes sûrs pour orienter sa conduite, un ministère des plus nobles et des plus importants, à prendre conscience de leurs responsabilités, à dispenser généreusement la pure vérité chrétienne, cette vérité qui donne à la vie un sens et une valeur surnaturels. Il exprima à notre groupement, à son président, à son aumônier ses encouragements et ses vœux. Puis quand l'assistance l'eut remercié de longs applaudissements, il voulut bien la bénir.

COMMUNICATIONS

Syndicat des Journalistes Français

RÉUNION DU CONSEIL DU 21 MAI

Le Conseil syndical s'est réuni le samedi 21 mai, à 17 heures, 11, rue du Pré-aux-Clercs, sous la présidence de M. Tastevin de Nouvel, président. Etaient présents : MM. le chanoine Bertoye (France), Chambon, Michelin, Mollet, Sallé et Sarda. Excusés : MM. François Veillot, de Cardonne et Aimé-Paillard.

M. l'abbé Duclaux-Monteil et M. François Hepp sont admis comme membres du Syndicat (Ils ne seront pas inscrits à la Caisse de retraites).

M. J.-J. Henry Laurier, présenté par MM. de Montardy et Jean Guiraud, pose sa candidature. Il est né le 7 juin 1856, à Boulogne-sur-Mer et demeure à Paris, 93, rue de Bac (*Collaborateur*).

La démission de M. Malou est acceptée.

Sont désignés comme délégués à la Confédération professionnelle des intellectuels catholiques : MM. Tastevin de Nouvel et Veillot. Suppléant : M. Vergnet.

Le Conseil décide qu'à l'avenir il refusera de publier les lettres de Syndiqués se présentant comme candidats au Conseil syndical, ceux-ci gardant le droit de faire eux-mêmes leur publicité.

Les comptes présentés par le Trésorier du Syndicat furent ensuite approuvés.

RÉUNION DU CONSEIL DU 12 JUIN

A l'issue de l'Assemblée générale, les syndics se sont réunis pour l'élection des membres du bureau.

Etaient présents : MM. Tastevin de Nouvel, Gabriel Sallé, Sarda, Michelin, Mollet, Latouche, Chambon, Massis, V. Lespine et Vergnet.

MM. le chanoine Bertoye et François Veillot avaient envoyé un bulletin de vote.

Ont été réélus : MM. Tastevin de Nouvel, président ; F. Veuillot et G. Sallé, vice-présidents.

M. V. Lespine a été élu troisième vice-président.

MM. de la Tour du Villars et Sarda ont été réélus, le premier secrétaire le second trésorier.

M. Michelin a été élu secrétaire adjoint.

MM. C. Pillot et Le Chevallier ont été réélus comme censeurs.

MM. G. Sallé et Sarda ont été réélus comme administrateurs de la Caisse des retraites.

RÉUNION DU CONSEIL DU 18 JUIN

Le samedi 18 juin, le Conseil Syndical s'est réuni, rue du Pré-aux-Clercs, à 17 heures, sous la présidence de M. A. Tastevin de Nouvel.

Étaient présents : MM. F. Veuillot, G. Sallé, J. Sarda, Paul Vergnet, le chanoine Bertoye (Franc), J. Mollet, O. Chambon, Paul-Aimé Paillard. Excusé : M. Michelin.

M. P. Vergnet, qui avait été chargé par le Conseil, en collaboration avec M. Reverdy et M. Bertrand de Laflotte, membres du Conseil juridique, de la rédaction du vœu relatif au repos dominical des journalistes, donne lecture de ce vœu. En voici le texte :

Le Syndicat des Journalistes français, considérant que l'obligation du repos hebdomadaire est inscrite dans la loi et qu'une exception au désavantage des travailleurs des journaux ne se justifie par aucun argument valable,

considérant, en effet, que l'expérience a démontré que l'application généralisée du repos par roulement dans les journaux est impossible,

a) parce que la plupart des rédacteurs sont spécialisés et que ces spécialités ne sont pas interchangeable ; que, par exemple, le chroniqueur des faits divers est inapte à remplacer le rédacteur du bulletin de la politique étrangère, etc. ;

b) parce que dans beaucoup de journaux, notamment en province, le personnel de la rédaction est en nombre insuffi-

sant pour qu'un roulement quelconque puisse y être organisé et qu'en tout état de cause il représenterait, pour un personnel réduit, une surcharge de travail considérable ;

c) parce que beaucoup de journalistes, notamment à Paris, collaborent en même temps à plusieurs organes et que l'impossibilité où ils seraient de faire coïncider le même jour leur tour de roulement dans plusieurs journaux les priverait, en réalité, du repos hebdomadaire ;

d) parce que la plupart des rédacteurs, chef des informations, reporters, etc..., sont à la merci des événements et que l'actualité peut réclamer impérieusement leur présence au journal quand arrive leur tour de repos ;

e) parce que le repos par roulement est, en tout cas, inapplicable à toute une catégorie de travailleurs de la Presse, porteurs, cyclistes, marchands de journaux, etc... ;

considérant, d'autre part, que l'on ne saurait objecter que le repos hebdomadaire limiterait l'expression de la pensée française, alors que l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, l'Amérique ont institué le repos hebdomadaire dans les journaux, sans qu'il en soit résulté le moindre inconvénient pour l'expression de la pensée dans ces divers pays ;

considérant que, si la suppression des journaux un jour par semaine semble porter préjudice à une catégorie de rédacteurs payés à la ligne ou à l'article, il n'est pas impossible d'envisager soit une modification des conditions de traitement qui leur sont faites, soit la publication de suppléments hebdomadaires où ils trouveraient une compensation, et qu'en tout cas il serait anormal et injuste que l'intérêt particulier d'une minorité fut pris en telle considération qu'on lui sacrifiât l'intérêt général d'une corporation tout entière ;

considérant que les syndicats de porteurs de journaux, d'employés, de cyclistes, tout le personnel de manutention et de vente réclament le repos hebdomadaire comme le seul moyen de leur procurer une interruption de vingt-quatre heures de leur service ;

considérant qu'il y a lieu d'apprécier comme un progrès social l'institution du

repos hebdomadaire pour les travailleurs des journaux, au même titre que le repos hebdomadaire pour les ouvriers et employés de l'industrie et du commerce, la limitation des heures de travail, la suppression du travail de nuit dans les boulangeries, etc... ;

considérant, enfin, que c'est une loi qui doit imposer le repos hebdomadaire des travailleurs des journaux puisque — du fait de la concurrence — l'initiative privée ne saurait intervenir sans risquer un dommage et que seule l'obligation absolue pour tous assure l'application de la réforme sans préjudice pour personne,

émet le vœu qu'une loi établisse en France le repos hebdomadaire de vingt-quatre heures, pour la presse, la loi précisant le point de départ des 24 heures.

Il va de soi qu'il s'agit ici du repos dominical.

Le Conseil remercie vivement M. Vergnet et ses collaborateurs de leur intéressante rédaction.

Il décide ensuite de maintenir son droit à présenter une liste de candidats aux élections syndicales, conformément à une longue tradition et pour éviter la dispersion des votes. Il juge, en effet, que cette manière de faire, en usage dans nombre d'associations semblables à la nôtre, est en absolue conformité avec l'esprit qui anime notre groupement.

La démission de M. Damez est acceptée.

Enfin le Conseil décide de demander à M^e Souriac, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, de bien vouloir prendre au sein de notre Conseil juridique la place laissée libre par M^e Bonnet.

LA MAISON DES JOURNALISTES

Le Comité de la Maison des Journalistes a nommé M. Tastevin de Nouvel, président de notre syndicat, membre de la commission des admissions à la Maison des Journalistes.

Nous rappelons que la cotisation annuelle pour la Maison des Journalistes

est de : trente francs, quand il s'agit d'un confrère de Paris, et de dix francs, quand il s'agit d'un confrère des départements.

CARTES A DEMI-TARIF POUR 1922

Afin d'éviter un retard pour la délivrance des cartes de circulation à demi tarif, sur toutes les lignes de chemin de fer, **pour 1922**, nos confrères sont priés d'adresser leur demande à M. A. Tastevin de Nouvel, président, 11, rue du Pré-aux-Clercs, à partir du **15 octobre**.

Pour tous les confrères de Paris, les cartes seront délivrées, **16, rue de Londres**, contre paiement de l'impôt (voir barème page 27, *Bulletin* 131).

Joindre une photographie avec son nom au verso et un timbre-poste de 0 fr. 25 pour la demande à envoyer aux Compagnies.

Indiquer lisiblement le nom, le ou les réseaux, la validité de la carte et la classe.

Indiquer le N° d'ordre, voir 1^{re} colonne, page 26, *Bulletin* 131.

—o—

Il est bien entendu que les confrères ayant droit à la carte à demi tarif et qui ne profitent pas de ce droit conservent leurs droits aux permis à demi tarif.

ERRATUM

M. Vaussard, admis en février 1921 comme membre du syndicat, de la Caisse des Retraites et de la Prévoyance, a été porté, par erreur, comme membre du Syndicat *seulement*. Il est inscrit sous le numéro matricule 290.

—o—

Nous publions la liste des rachetés des différentes Caisses ; nos confrères ayant des rectifications à faire sont priés de les adresser au Président.

Modifications apportées aux Statuts du Syndicat des Journalistes

1°) Assemblée générale extraordinaire du 12 Juin 1921

L'assemblée générale extraordinaire a apporté les modifications ci-après :

ARTICLE 4. — La durée du Syndicat est illimitée ; le nombre de ses membres est fixé à 300. Les confrères admis après ce chiffre seront stagiaires ; ils ne deviendront membres qu'au fur et à mesure des vacances, et à la date de ces vacances. (*Proposition du Conseil syndical.*)

A l'article 5 des statuts du Syndicat des Journalistes, adjonction du paragraphe ci-après :

« L'adhésion à la Caisse de Prévoyance est obligatoire pour les nouveaux syndiqués.

« La démission ou le refus de paiement pour la cotisation de cette caisse entraîne la démission du Syndicat. » (*Proposition de M. Gabriel Sallé.*)

ARTICLE 18. — Le Conseil syndical se compose de 21 membres. (*Proposition du Conseil syndical.*)

A l'article 19, cette modification :

« Le Conseil syndical élit..... un bureau composé de 7 membres, savoir : un président, trois vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire adjoint, un trésorier. » (*Proposition de M. Gabriel Sallé.*)

A l'article 24, l'adjonction suivante :

« Les membres du Syndicat débiteurs envers une des caisses pour droits d'entrée, cotisations annuelles, ou pour prêts, seront considérés comme démissionnaires du Syndicat, si deux mois après une mise en demeure, faite par lettre recommandée, ils ne se sont mis en règle avec la Caisse créancière. » (*Proposition de M. Gabriel Sallé.*)

2°) Assemblée générale extraordinaire du 13 Juin 1920

§ 1^{er}, ART. 6. — Pour être admis dans le Syndicat il faut être catholique et français.

Plusieurs Réponses

Pour répondre à des observations qui nous ont été présentées, nous croyons devoir rappeler :

Que les syndiqués radiés du Syndicat, par décision du Conseil syndical, peuvent interjeter appel de cette décision devant l'Assemblée générale (*voir art. 15 des statuts*).

Que les syndiqués, radiés ou démissionnaires du Syndicat, conservent leurs droits à la Caisse des retraites (*voir art. 16 des statuts*), à condition toutefois qu'ils continuent à payer la cotisation annuelle de 10 fr. (*voir art. 9 du règlement*).

Les membres rachetés de la Caisse des retraites, démissionnaires du Syndicat, conservent leurs droits à la Caisse des retraites, tel est le cas pour trois syndiqués.

Les membres radiés ou démissionnaires du Syndicat, maintenus à la Caisse des retraites, ne bénéficient plus des avantages réservés aux syndiqués (Chemins de fer, Caisse de Prévoyance, etc.)

NÉCROLOGIE

MONSIEUR LE CHANOINE DE BENQUE D'AGRET

La Corporation des Publicistes chrétiens perd en la personne de M. le chanoine de Benque, avec un de ses fondateurs, un de ses membres les plus zélés et les plus assidus à nos réunions.

Il avait donné le meilleur de sa vie à l'enseignement. Dès avant son ordination, il professait au Collège d'Aire. Il refusa la chaire d'Écriture Sainte qu'on lui offrait à la Faculté libre de Toulouse pour demeurer dans l'enseignement secondaire, où son autorité, sa compétence, sa bonté, en firent un éducateur modèle. Entre temps, il trouva moyen de mettre sa plume élégante et classique au service de nombreuses revues et de divers journaux, afin d'y mener le bon combat pour la vérité et la beauté.

Avant tout, il fut un prêtre modèle, pieux, dévoué, tout plein d'esprit de charité. A l'âge de 91 ans il mourut comme un saint, plein de jours et de mérite, laissant au cœur de ceux qui

l'aimaient un vide immense, mais la douce consolation que ce bon serviteur de Dieu a reçu sa récompense.

M. L'ABBÉ LEFEBVRE

Dieu a brusquement rappelé à lui, dans les derniers jours de juin, un de nos meilleurs confrères, M. l'abbé Lefebvre, directeur de la *Croix de Seine-et-Marne*, qui assistait encore plein de vie et de bonté à nos dernières assemblées générales. Atteint depuis fort longtemps d'une inexorable maladie de cœur, il n'avait jamais cessé pour autant de se dépenser avec un dévouement, une abnégation, une intelligence qui lui avait attiré les plus précieuses sympathies et qui lui avait permis, dans un milieu difficile et malgré la guerre, de porter le tirage de son journal, en peu d'années, de quelques centaines d'exemplaires à 12.000. Il a été frappé en pleine lutte sur son champ de bataille à lui. Il aura la récompense des bons soldats de Dieu.

BIBLIOGRAPHIE

Les Vies expiatoires, par G. Maze-Sencier. 1 vol. in-12, 332 pages. Marcel Rivière, éditeur, Paris. Prix, 5 fr. 25.

Notre confrère G. Maze-Sencier a réuni dans ce volume une suite de biographies ou même de simples esquisses de jeunes hommes qui furent des héros de la dernière guerre. Il y a joint quelques méditations sur les morts tombés pour la France. Tout le livre, sérieusement documenté, est animé d'un souffle patriotique et chrétien, qui en rend la lecture fort attachante.

Romans à lire et Romans à proscrire, par M. l'abbé Bethléem.

Tous nos confrères connaissent cet excellent ouvrage, qui a rendu à tant d'entre eux de si grands services. M. l'abbé Bethléem le tient à leur disposition au prix réduit de 5 francs. S'adresser 77, rue de Vaugirard, à Paris, ou 5, rue Saint-Pierre, à Lille.

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

BUREAU DU SYNDICAT

Exercice 1921 à 1922

- Président :* M. A. TASTEVIN DE NOUVEL, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e.
Vice-Présidents : MM. François VEUILLOT, 9, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e ;
Gabriel SALLÉ, 69, rue des Dames, Paris-17^e.
Victor LESPINE, 45, rue Bayard, Toulouse ;
Secrétaire : M^{ls} DE LA TOUR DU VILLARD, 75, rue de Rennes, Paris-6^e.
Secrétaire-Adj. : M. MICHELIN, 3, rue de Beaudreuil, Meudon (S.-et-O.).
Trésorier : M. Joseph SARDA, 15, boulevard de la Reine, Versailles.
-

CONSEIL SYNDICAL

MM. André BEAUNIER, Chanoine BERTOYE (Franc), H. DE CARDONNE, O. CHAMBON,
Chanoine COLLIN, Chanoine DELSOR, P. DUCHÉ, J. DUTHIL, M. GONIN,
Gabriel LATOUCHE, MASSIS, J. MOLLET, Paul AIMÉ-PAILLARD, VERGNET.

Commissaires des Comptes (Censeurs) : MM. C. PILLOT et E. LE CHEVALLIER.

Administrateurs de la Caisse des Retraites : MM. Gabriel SALLÉ et SARDA.

ROULEMENT DES SYNDICS

Mandats expirant en :

- 1922.** MM. Fr. VEUILLOT, MICHELIN, SARDA, Ch. BERTOYE, Paul AIMÉ-PAILLARD,
DE CARDONNE, A. BEAUNIER.
1923. MM. DE LA TOUR DU VILLARD, P. VERGNET, J. MOLLET, H. MASSIS, Chanoine
COLLIN, Chanoine DELSOR, P. DUCHÉ.
1924. MM. O. CHAMBON, G. SALLÉ, TASTEVIN DE NOUVEL, J. DUTHIL, M. GONIN,
G. LATOUCHE, V. LESPINE.
-

SYNDIQUÉS RACHETÉS DES DIFFÉRENTES CAISSES

55 RACHETÉS DE TOUTES LES CAISSES n'ayant plus rien à payer :

MM. ARDANT, ARSAC, DE BAR, BARNOLA, A. BÉCHET, L. BÉCHET, DE BERNON, BERTRIN, BIÉTRIX, BON, CAVALIER, CHAILLAUT, CHAMBON, L. COLIN, CROISILLE, DANIS, DEPOIN, DURRIEUX, EBRARD, FAURE, FOUILLAUD, FOURNEL, FOURNIER, DE FRANCE, FROMENT, GAUDEAU, GUÉRIE, J. HASTINGS, B. HASTINGS, HOCART, JEANNE, LARRIEU, G. LATIL, E. LATIL, LOIRE, Antoine MARTIN, DE MARTRIN-DONOS, MASSIANI, J. MOLLET, NICOLLEAU, AIMÉ-PAILLARD, P. PARSY, PICAVET, PILLOT, PIOT, A. REDIER, DE ROSNAY, TAVERNIER, G. SALLÉ, SARDA, SERVOIS, DE TABERNE, V. TAUNAY, TOURMENTIN, VITON DE THORAME.

20 RACHETÉS DE TOUTES LES CAISSES, SAUF de la Caisse de Prévoyance, ayant à payer la cotisation de cette Caisse : 1 fr. par décès :

MM. BORRELY DE KERVÉLÉGAN, J. DELAHAYE, DUPUY, H. GIBERT, O. HAVARD, HUET SAINT-POL, LACROIX, baron TRISTAN LAMBERT, LAVERGNE, A. LOTH, MEHLIN, NARSY, PONTIÈRE, RICHARDET, RALLET DE LAVERMONT, DE ROMANET, Léonel DE SORBIERS DE LA TOURRASSE, P. TAILLIEZ, A. TASTEVIN DE NOUVEL, VERDUN.

3 SYNDIQUÉS DÉMISSIONNAIRES du Syndicat, rachetés de la Caisse des retraites, et inscrits à cette caisse :

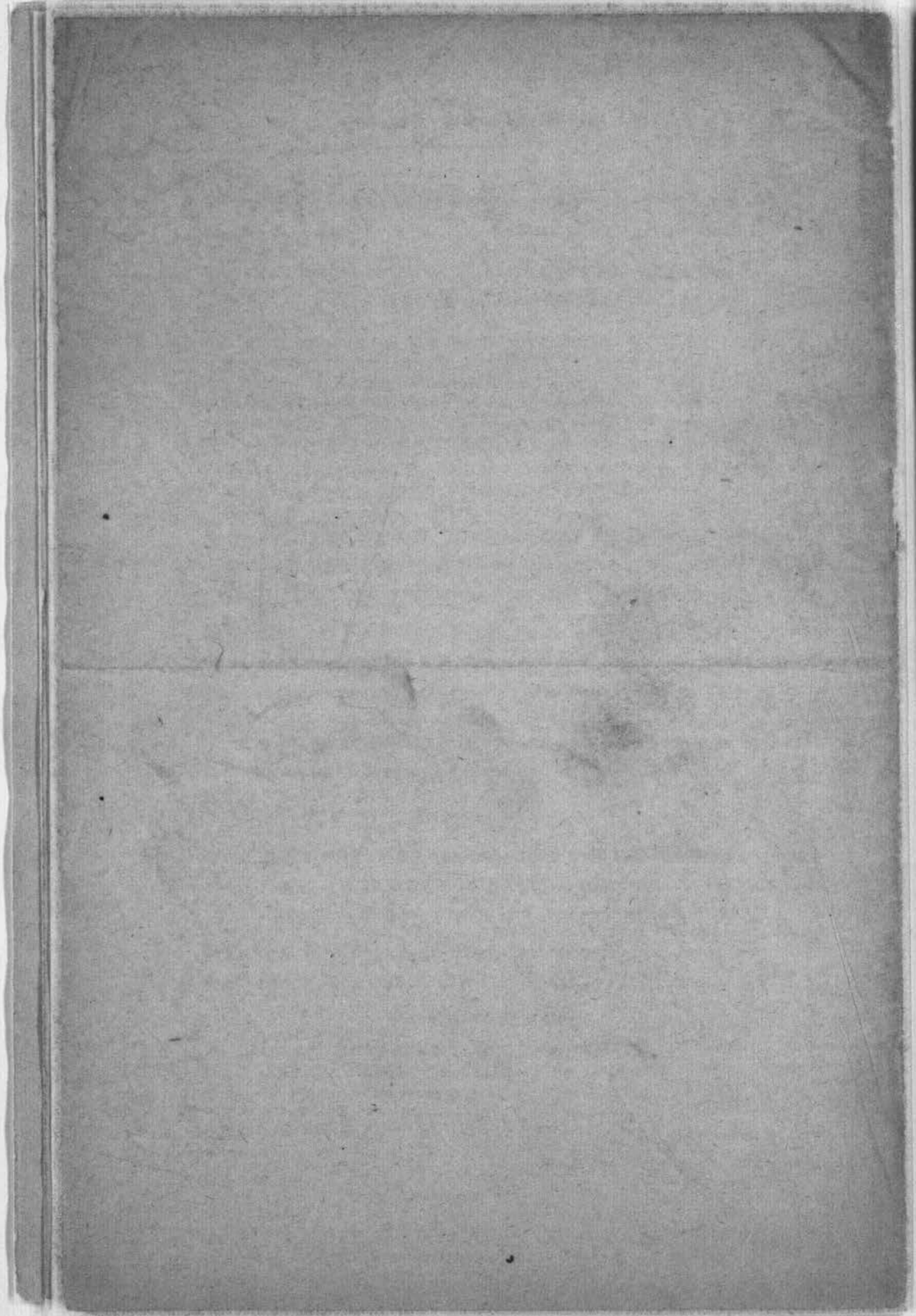
MM. FROMM, MERLIN et PEBEYRE.

5 SYNDIQUÉS RACHETÉS DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE seulement ayant à payer toutes les autres cotisations :

MM. GALLE, GUÈZE, LARIGALDI, MÉLISSON et MICHELIN.

RÉCAPITULATION :

Corporation.....	Rachetés	75
Syndicat.....	id.	75
Caisse retraites...	id.	78
Prévoyance.....	id.	60



July 1921

LIBRARY
66
922

BULLETIN MENSUEL
DE LA
CORPORATION
DES
PUBLICISTES CHRÉTIENS
ET DES
SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

2^e SÉRIE — N° 133

Juillet 1921 à Janvier 1922



AU BUREAU-PERMANENCE

PARIS

11, RUE DU PRÉ-AUX-CLERCS (VII^e)

Prix : 5 francs, pour les personnes n'appartenant pas à la Corporation

Jo. ~~72327~~ Jo. ~~80112~~ Jo. 31427

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créée le 25 Mars 1886

2 ^e SÉRIE N ^o 133	SIÈGE SOCIAL : 76, rue des Saints-Pères BUREAU et PERMANENCE : 11, rue du Pré-aux-Clercs PARIS	Juillet 1921 à Janvier 1922
--	--	--------------------------------

CONVOICATIONS

* La messe mensuelle sera dite le Dimanche 5 Février, à 8 heures et demie, dans l'Oratoire du Siège Social, 76, rue des Saints-Pères.

Instruction par le R. P. Janvier, aumônier de la Corporation.

* * *

Notre dîner aura lieu le Jeudi 2 Février, au Restaurant du Foyer, 18, rue de Varenne.

M. l'abbé Lionel Groulx, professeur à l'Université de Montréal, voudra bien nous parler de diverses questions canadiennes. Et nous serons heureux d'entendre un des historiens les plus sûrs et les plus lettrés de ce pays que nous aimons par tradition française et par gratitude, mais dont nous ne connaissons qu'imparfaitement le développement magnifique, et les tendances.

* * *

Le Jeudi 2 Mars, au dîner mensuel, c'est M^{gr} de Guébriant, évêque d'Eurée, supérieur de la Société des Missions étrangères, que nous entendrons. Sa conférence aura pour titre : **L'Extrême-Orient russe : Souvenir d'une mission récente.**

CHRONIQUE

La Messe de Novembre

Nous étions venus en bien petit nombre à cette messe de rentrée. Quand donc nos confrères comprendront-ils le devoir impérieux qu'ils ont, sauf

empêchement grave, de ne point manquer à ce rendez-vous mensuel ?

Après l'évangile, le R. P. Gillet, remplaçant notre aumônier absent, parle. Il nous invite à méditer la leçon de nos morts : Persuadons-nous qu'ils sont plus vivants que jamais. Montrons-nous dignes d'eux.

Ils vivent en effet dans le souvenir des hommes : et il est excellent qu'il en soit ainsi ; et il convient de se louer grandement que la France ait inventé le « Soldat Inconnu », symbole de la piété nationale pour les héros morts. Et il faut que nous, catholiques, nous nous efforçons de donner une forme chrétienne à ce sentiment, entre tous respectable et bienfaisant.

Ils vivent dans leur œuvre qui fut la Victoire. Parce que nous n'avons pas encore tiré de cette victoire tous ses fruits, il ne convient pas, pour autant, de la mésestimer. Elle reste d'une splendeur unique. Considérons-la comme telle, et tâchons de faire la paix digne d'elle et de ses bons ouvriers.

Ils vivent enfin d'une immortalité personnelle. Car ils sont morts non pas seulement par obéissance aux ordres reçus ou par amour de la patrie, mais par devoir, c'est-à-dire pour accomplir la volonté de Dieu. Il faut donc penser que Dieu ne leur a point ménagé sa grâce à l'heure suprême, et qu'il leur a maintenant donné la récompense infinie d'un bonheur infini.

Pour être dignes de nos morts, sachons faire abnégation de nous-mêmes pour le triomphe des causes auxquelles ils ont donné leur vie. Oublions nos intérêts particuliers pour l'intérêt général. Sacrifions à l'ordre nécessaire et fécond nos propres préférences. Unissons-nous sur les sommets. Combattons sans relâche l'individualisme égoïste qui fait courir à notre société de si grands dangers. Prenons conscience de toutes nos responsabilités, et assumons-les joyeusement dans les heures difficiles que nous traversons, afin de mériter pour nous cette récompense éternelle que le Maître a déjà donnée aux soldats tombés en servant la Patrie.

La Messe de Décembre

Nous remplissons, le premier dimanche de décembre, le petit oratoire de notre siège social. Mais son exigüité même dit assez que nous étions trop

peu nombreux ; quand emplirons-nous, comme nous le devrions, la grande chapelle du 76 de la rue des Saints-Pères ?

Le R. P. Janvier commente la troisième des Béatitudes, non sans avoir recommandé, une fois encore, à nos prières, le repos de l'âme de M. le chanoine Colin et le rétablissement de la santé du docteur Audollent.

« Bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés. » Il se répand par le monde bien des larmes. Hélas ! beaucoup sont mauvaises parce que ce sont les larmes du dépit, de l'orgueil, des passions déçues. Mais il en est de bonnes, il en est d'excellentes : ce sont les larmes du repentir, de la bonne souffrance et de l'exil.

Dieu nous a fait une faveur qu'il a refusée aux anges mêmes. Il nous a donné la possibilité de nous repentir, de regretter nos fautes. Pleurer sur elles, avoir le ferme propos de ne plus offenser Dieu, c'est gagner l'assurance que de telles larmes seront consolées, ainsi que le prouvent, dans l'Evangile, l'exemple de l'Enfant prodigue et l'histoire de Marie-Madeleine, par la grâce infiniment précieuse du pardon.

Notre vie ne cesse pas d'être déchirée par d'incessantes douleurs, par de perpétuelles séparations. Rien de plus naturel que les larmes qu'elles nous font verser ; les plus grands saints et Jésus lui-même ont pleuré de douleur. La religion catholique n'est point inhumaine : elle comprend ces larmes et elle les console. Elle les console en nous donnant, dès ici-bas, l'espérance que nous retrouverons un jour ceux que nous avons perdus, et que, dans la mesure où nous aurons aimé Dieu et notre prochain sur terre, nous serons étroitement unis dans le ciel aux êtres qui nous furent chers. N'oublions pas que, si nous le méritons, l'éternité pansera toutes nos plaies.

Elle nous apportera aussi la consolation des larmes de l'exil. Nous sommes en effet ici-bas des exilés. Ne sentons-nous pas, toujours davantage, plus nous avançons dans la vie, la vanité des choses terrestres ? Mais notre exil prendra fin ; et si nous l'avons sincèrement désiré, voulu d'un ferme propos, nous atteindrons un jour à la Patrie, à Dieu,

1133

la Bonté et la Vérité mêmes, qui seul comblera le besoin de bonheur qui nous tourmente.

Bienheureux donc ceux qui pleurent les larmes du repentir, car ils seront consolés par le pardon de Dieu ; Bienheureux ceux qui pleurent les larmes de la douleur, car ils seront consolés par la divine Espérance ; Bienheureux ceux qui pleurent les larmes de l'exil, car ils entreront bientôt dans la possession de la Patrie.

La Messe de Janvier

Pour la première fois, plusieurs dames et jeunes filles, apparentées à nos confrères, assistaient à notre messe mensuelle. Nous souhaitons dans l'avenir les voir répondre plus nombreuses encore à notre invitation.

Elles entendirent une très belle allocution du R. P. Janvier qui commenta cette béatitude : « Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, car ils seront rassasiés. »

La justice, en langage chrétien, n'est pas seulement cette honnêteté élémentaire que nous désignons couramment par ce terme. Le sens de ce mot est beaucoup plus large. Pour être juste en effet, aux yeux de Dieu, il faut rendre à chacun ce qui lui est dû. Cela suppose d'abord des devoirs impérieux vis-à-vis de Dieu lui-même, car ayant tout reçu de lui, nous lui devons tout. Cette forme de la justice s'appelle la vertu de religion : elle s'impose avec rigueur non pas seulement aux individus, mais à la société domestique, à la société civile et à l'humanité elle-même. Elle implique des obligations nettement définies, hélas ! de plus en plus méconnues.

La justice nous contraint aussi à rendre aux autres ce que nous leur devons ; elle est une condition nécessaire pour que l'ordre règne, pourvu d'ailleurs, car elle est rigoureuse et dure, que nous ne négligions pas la charité. Elle n'implique pas seulement que nous nous abstenions de prendre sous une forme quelconque le bien d'autrui. La

justice doit être dans nos cœurs, sur nos lèvres, inspirer tous nos procédés ; elle doit nous garder des jugements téméraires et de la détestable calomnie. Elle doit non seulement guider nos actes, mais régler nos paroles.

Si nous lui restons fidèles, nous serons, suivant la promesse divine, complètement rassasiés. Un tel rassasiement, nous ne saurions le connaître dès ici-bas ; seul un rassasiement relatif est possible sur terre pour ceux qui savent se contenter de ce qu'ils possèdent. Mais l'éternité nous promet de complètes, d'absolues satisfactions. Méritons-les et l'infini bonheur qu'elles supposent, par notre ardeur à connaître la vérité et à pratiquer la justice.

Le Dîner de Novembre

Nous avons repris, le premier jeudi de novembre, le chemin de l'Hôtel du Foyer. Notre dîner confraternel de rentrée avait attiré autour de M. René Bazin d'assez nombreux convives. Citons : M^{re} Debout et M^{re} Périé, M. le Docteur Harold, le général Canonge, MM. Tastevin de Nouvel, le capitaine de corvette de Nantes, les chanoines Poulin et Prunel, nos confrères Joseph Ageorges, le docteur Audollent, de Boislisle, Bon, le R. P. de la Brière, Depoin, Gautherot, Génin, Fénélon Gibon, Laurier, Ledos, Joseph Lhopital, Michelin, Paul Nourisson, Le Pentrec, Charles Pichon, Pluyete, Alfred Poizat, Ricourt de Bourgies, Rousseau, J. Sarda, l'abbé Urbain, Vacheron, François Veuillot, José Vincent, etc...

Au dessert, M. René Bazin, après avoir excusé M^{re} Baudrillart, MM. de Pimodan, André Beaunier et Nicolaï, salue la parution de livres, remarquables à divers titres, publiés par nos confrères le R. P. de la Brière, MM. Goyau, Lhopital, Vaussard, et par notre aumônier, le R. P. Janvier. Puis il présenta à l'assistance M. le Docteur Arnold, médecin éminent qui, jadis, libéré de tout service militaire, voulut prendre une part active à la grande Guerre, et, trois fois

évacué vers l'arrière, tint à revenir trois fois au front.

M. le Docteur Arnold fit une communication sur « La presse dans le domaine de l'invention ». Il évoqua le long et pénible labeur de l'inventeur, les difficultés de toutes sortes qu'il doit vaincre, après même qu'il a réalisé sa découverte. Il le montra notamment en butte à l'ignorance de la foule et à l'indifférence, parfois à la jalousie, de l'élite. Et il demanda que ceux qui ont mission d'éclairer l'opinion non seulement l'avertissent des inventions utiles, mais encore recommandent l'organisation d'un conseil de techniciens qui serait chargé d'examiner les découvertes faites, puis, s'il y avait lieu, d'en favoriser la mise en œuvre. Notre hôte nous donna en outre quelques indications sur une méthode de son invention, et qui est destinée à sauver de la tuberculose les « gazés » de la guerre. Cette méthode elle-même reste encore bien insuffisamment connue.

M. René Bazin tira de la communication du Docteur Arnold une opportune leçon morale. Sans doute est-il bon que la presse soutienne de louables efforts, aide d'utiles tentatives. Mais ne nous y méprenons pas : « Ce qui doit durer est difficile. » C'est seulement à force de travail, d'ingéniosité, de saine passion qu'on arrive à vaincre les obstacles que les hommes et les choses opposent aux œuvres dignes de subsister. Les écrivains comme les savants qui méritent de voir leur nom se perpétuer ne doivent point compter sur les entraînements soudains et passagers de la mode ; il leur faut accepter une vie de laborieux efforts, souvent même d'être longtemps inconnu. C'est la rançon presque nécessaire d'une gloire légitime.

Puis le Président de la Corporation fit part d'un don anonyme de cent francs, qu'un de nos confrères destine à la Caisse de Secours du Syndicat des Journalistes. Il donne enfin rendez-vous à nos confrères pour le premier jeudi de décembre. Il espère que, ce jour-là, le R. P. Janvier, retour d'Espagne, voudra bien nous dire ses impressions.

Le Dîner de Décembre

On le conçoit aisément : l'annonce qu'à l'issue de notre repas confraternel de décembre, le R. P. Janvier nous conterait ses impressions d'Espagne, avait attiré le soir du jeudi 1^{er} décembre, à l'Hôtel du Foyer, un nombre imposant de convives. Citons M^{sr} Baudrillart, MM. de Gailhard-Bancel et Duval-Arnould, députés, le général Canononge et le général Cherfils, Georges Goyau, Tastevin de Nouvel, les abbés Ambler et Aubert, Baussan, Beauregard, le R. P. Yves de la Brière, Victor Bucaille, Octave Chambon, Deshortes de Beaulieu, Deslandres, Charles Dupuy, de la Flotte, Génin, Fénelon Gibon, le R. P. Gillet, Ladoué, Larrien, Ledos, Leduc, Michelin, Mihura, Mollet, Mollier, Narsy, Paul Nourisson, Charles Pichon, Pluyeth, le chanoine Prunel, Régnier, Rousseau, Sarde, de la Thuillerie, le commandant Thierry, l'abbé Tourmentin, le commandant de Vaublanc, François Veuillot, José Vincent, etc...

M. René Bazin, qui présidait, salue ceux de nos confrères qui trop rarement se joignent à nous, excuse quelques-uns de nos confrères, exprime une fois de plus au R. P. Janvier l'immense gratitude de la Corporation, puis donne la parole à notre aumônier.

Celui-ci, en une simple et charmante causerie, évoque les souvenirs qu'il a rapportés d'un récent voyage en Espagne.

En effet, à la fin d'octobre dernier, l'illustre conférencier de Notre-Dame fut convié par les RR. PP. Dominicains d'Espagne à participer aux fêtes du VII^e Centenaire de Saint Dominique, organisées à Madrid. Il prononça notamment, à cette occasion, au Théâtre Royal de cette ville, un retentissant discours, devant l'auditoire le plus distingué, au premier rang duquel se trouvait S. M. le roi Alphonse XIII.

Le R. P. Janvier rappela l'éclat incomparable de cette cérémonie, où il parla avec deux Dominicains espagnols et le R. P. Rutten, en présence de la plus haute société espagnole et des représentants diplomatiques de tous les grands Etats européens. Puis il conta

1133

les diverses audiences qu'il eut avant et après la fête, avec les impressions qu'elles lui ont laissées. Il dit la vivacité d'esprit, l'aménité, la bonne grâce du roi, la piété et la bonté de la reine-mère, le charme aimable de la reine Victoria, l'éducation chrétienne et sérieuse donnée aux jeunes enfants. Il dit aussi l'attachement profond de tout le peuple espagnol à la religion catholique, et que cet attachement même est la cause profonde de certains malentendus qui, parfois, l'éloignèrent de la France représentée, à ses yeux, par une propagande intéressée, comme un foyer ardent d'anticléricalisme.

Il faut faire cesser de tels malentendus. Il faut instruire mieux qu'ils ne le sont nos amis naturels d'au-delà des Pyrénées de nos véritables sentiments. Ce terrain est merveilleusement préparé par M^{gr} Baudrillart, dont le nom reste là-bas en grande vénération. Il l'est aussi par l'admiration, un peu contrainte, mais ardente, que les catholiques y professent pour nos œuvres de persévérance et d'apostolat. Resserons les liens de race, de sympathie et de foi qui unissent les deux peuples. Appliquons-nous à chasser les nuages que s'efforce d'accumuler la propagande allemande. Saisissons toutes les occasions de manifester notre bonne volonté avec notre bonne foi. Tirons parti de très hautes et très nombreuses amitiés qui nous sont acquises. Et que les Publicistes chrétiens, en particulier, s'étant employés à étendre le baume de leur bienveillance et de leur charité sur quelques blessures dont on nous croit les auteurs, soient les meilleurs artisans d'une entente toujours plus cordiale entre la France catholique et la catholique Espagne !

De longs applaudissements manifestèrent à l'aumônier de la Corporation la gratitude de l'assistance, dont M. René Bazin se fit avec chaleur et simplicité l'interprète. Puis il rendit un hommage ému à la mémoire de M. le chanoine Collin, qui fut membre du Conseil corporatif, dont l'ardente fidélité à la pure doctrine et aussi l'ardente fidélité, malgré tant de vicissitudes, à sa patrie française, méritent qu'il vive dans le souvenir de Français et de catholiques.

Le Dîner de Janvier

Jamais sans doute les Publicistes chrétiens ne s'étaient pressés aussi nombreux autour des tables de leur repas confraternel. C'est que jamais, sans doute, les circonstances ne les y avaient aussi vivement sollicités. D'une part, en effet, S. Exc. M^{gr} Cerretti, nonce apostolique à Paris, avait daigné présider ces tables. D'autre part, il s'agissait pour eux de fêter l'élévation à l'épiscopat de leur illustre confrère, M^{gr} Baudrillart.

M. René Bazin, Président de la Corporation, était assis en face du représentant du Souverain Pontife. Autour d'eux, outre l'éminent Recteur de l'Institut Catholique de Paris, avaient pris place M^{gr} Prunel, M^{gr} Debout, le général Canonge, M. Tastevin de Nouvel, le R. P. Janvier, MM. Souchon, Duval-Arnould, Geoffroy de Grandmaison, François Veillot, etc. .

Parmi nos confrères ou nos amis présents, nous avons reconnu : MM. Ageorges, l'abbé Ambler, l'abbé Andollent, Firmin Bacconnier, Charles Baussan, André Beaunier, G. de Beauregard, l'abbé Boiry, J. de Boislisle, le R. P. Yves de la Brière, Henri Brun, Victor Bucaille, Gaston Chantrieux, Gabriel Collin, Delerme, Demorthieux, Desmarests, Deshorties de Beau lieu, Deslandres, Droulers, l'abbé Duplessy, J. Duranthon, Durnern, l'abbé Faivre, Bertrand de la Flotte, Firmin-Didot, « Franc », le docteur Le Fur, J. des Gachons, Jean Gaillard, G. Gautherot, Gauthier, Gay, Genin, Fénelon Gibon, le R. P. Gillet, Georges Goyau, Jean Guiraud, d'Hartoy, François Hepp, le docteur Janot, l'abbé Klein, Pierre Ladoué, Roger Lambelin, Gabriel Latouche, Laurier, Ledos, Joseph l'Hopital, Maire, André de Maricourt, Alfred Michelin, Mirot, Mithouard, Joseph Mollet, Mollut, Nicolay, Passerieu, Charles Pichon, Pluyeth, Alfred Poizat, le chanoine Poulin, Prévost, Régnier, Ernest Renauld, Henry Reverdy, Ribaud, Rousseau, Roger de St-Maurice, Strauss, Gaston Tessier, F. de la Touche, l'abbé Tourmentin, de la Tuillerie, Urbain, Vacheron, Paul Verdun, Joseph Viaud,

José Vincent, de Witte, Joseph Zamanski, Gustave Zidler, etc...

Au dessert le R. P. Janvier prit le premier la parole pour saluer l'hôte éminent des Publicistes chrétiens. Il lui offrit l'hommage de leurs vœux, de leur respect. Il lui exprima leur gratitude pour la bienveillance qu'il daigne témoigner à la Corporation. Il lui dit leur espérance de voir toutes les bonnes volontés françaises l'aider à rendre de plus en plus forts, de plus en plus étroits, les liens qui doivent unir leur patrie et la Papauté. Il lui donna l'assurance que les Publicistes chrétiens favoriseront de tout leur pouvoir les projets qu'il médite pour aider à la bonne entente entre la France et l'Eglise. Car la Corporation, fondée grâce au zèle d'un chrétien qui mettait au-dessus de tout la cause de Dieu, par conséquent celle de l'Eglise et du Pape, est entièrement dévouée au Souverain Pontife régnant, quel que soit son nom. Persuadée d'ailleurs que plus on est catholique, plus on est Français, et que servir la Papauté c'est remplir pleinement son devoir de catholique, elle est heureuse, une fois de plus, en présence de son représentant, d'affirmer pour S. S. Benoît XV sa profonde admiration, sa filiale et parfaite obéissance.

Puis M. René Bazin présenta les félicitations des Publicistes chrétiens à M^{gr} Baudrillart. Il exprima la joie profonde que tous ressentirent quand le Souverain Pontife l'honora de sa dignité épiscopale, lui qui a si efficacement servi son pays et qui ne cesse de donner tant d'admirables exemples à ses contemporains. Délicatement, le Président de la Corporation loua l'amour du travail, la passion de la vérité, la courageuse énergie, la foi confiante de l'évêque d'Himeria, en qui il veut saluer, par une recherche étymologique un peu aventureuse peut-être, mais adroite et heureuse, un évêque de lumière.

M^{gr} Baudrillart remercia avec émotion M. René Bazin et tous ceux dont il venait d'être l'éloquent interprète. Il conta comment il avait pensé que sa devise devait être *Verbo et calamo pro cruce*. Sans doute, au jour où il se consacra à Dieu, aurait-il pu se donner tout entier à une tâche unique-

ment sacerdotale. Il pensa qu'il valait mieux suivre le premier trait de sa vocation et associer à l'œuvre apostolique l'œuvre scientifique. Mais rien ne se peut faire ici-bas de fécond sans l'aide de Dieu. C'est pourquoi l'évêque d'Himeria demande à ceux qui le félicitent de ne lui point ménager le secours de leurs prières. Moyennant quoi, il pourra soutenir son dessein de défendre de toutes ses forces, au prix de tous les sacrifices, la cause du Pape, la cause de l'Eglise, la cause de Dieu.

S. Exc. M^{gr} Cerretti conta que lorsqu'il reçut l'invitation des Publicistes chrétiens, il hésita un instant à l'accepter : il convient, vis-à-vis des journalistes, pour un ambassadeur, de garder une prudente réserve. Mais la qualité même de chrétiens, que revendiquent hautement ces journalistes, le conviait à écarter tout scrupule, d'autant qu'un motif puissant l'attirait : la pensée de fêter avec eux l'élévation à l'épiscopat de M^{gr} Baudrillart, « prêtre modèle, savant éminent, écrivain d'un talent consacré, patriote ardent qui honore à la fois l'Eglise et la France ».

Et le représentant de Benoît XV, tourné maintenant vers la foule des convives, d'ajouter : « Quant à vous, Messieurs, qui consacrez vos efforts à défendre par la presse et le livre les droits sacrés de la vérité, qui sacrifiez si souvent vos intérêts matériels pour servir votre foi, soyez-en loués. Mais votre idéal même vous crée de grands devoirs. N'oubliez jamais, dans votre tâche quotidienne, de ne rien céder sur le terrain des principes et de la doctrine. Par contre quand il s'agit d'adaptations nécessaires à des conditions nouvelles, sachez agir avec tact, prudence, largeur d'esprit, surtout avec charité. Je sais les grands résultats obtenus par votre Corporation pour le bien de l'Eglise. Poursuivez vaillamment votre labeur, en demeurant fidèles aux directions que vous recevez de l'autorité ecclésiastique, particulièrement de l'autorité diocésaine. Il faut faire parfois de grands sacrifices pour renoncer à sa volonté propre. Sachez, le cas échéant, accepter ces sacrifices pour le bien commun. Gardez la persuasion que le R. P. Janvier vous disait

vrai, quand il affirmait que bien servir l'Eglise et la Papauté, c'est bien servir la France : les plus belles pages de votre histoire ne sont-elles pas aussi parmi les plus belles de l'histoire de l'Eglise ? Restez fidèles à votre titre de Publicistes chrétiens : vous aurez ainsi bien mérité de la patrie et de Dieu même. »

Faut-il ajouter que chacun des orateurs fut longuement applaudi ?

* * *

A la suite de nos messes mensuelles de décembre et de janvier, nous avons eu la très vive satisfaction d'entendre deux communications remarquables et fort intéressantes à divers titres pour des « Publicistes chrétiens ». L'une, de M. l'abbé Godet, administrateur de la Chapelle Notre-Dame de l'Espérance

dans le quartier de la Roquette, à Paris, nous mit au fait des difficultés et des admirables résultats de l'apostolat religieux, intelligemment compris et conduit avec un inlassable dévouement dans un quartier populaire de la grande ville.

L'autre, de M. le colonel Nieger, un des lieutenants et l'un des collaborateurs les plus remarquables du général Gouraud, nous montra l'immense importance, pour l'avenir de notre empire musulman, de la question] syrienne, importance ignorée ou inconnue de presque tous les Français. L'opinion très nette du colonel Nieger, c'est que si nous nous désintéressons du sort de la Syrie, centre de rayonnement du nationalisme arabe, nous risquons, dans un avenir plus ou moins prochain, de perdre notre magnifique domaine de l'Afrique du Nord.

COMMUNICATIONS

Syndicat des Journalistes Français

RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 15 OCTOBRE

Etaient présents : M. Tastevin de Nouvel, président, MM. « Franc », André Beaunier, Chambon, Mollet, Sallé, Sarda, Vergnet, Veuillot et Michelin.

M. Henry Laurier est admis au titre de collaborateur.

Le Conseil décide de maintenir l'adhésion du Syndicat à l'Union internationale des Associations de Presse, laquelle est sur le point de reprendre son activité d'avant-guerre. M. Tastevin de Nouvel la représentera à la réunion qui aura lieu le mardi 18 octobre en vue de l'élection de nouveaux délégués français.

Le Conseil examinera, dans une prochaine réunion, l'importance de la contribution financière qui lui est possible d'apporter à la Confédération

française des Travaillants chrétiens. M. Sarda se charge de prendre les informations nécessaires pour éclairer la discussion.

RÉUNION DU 10 NOVEMBRE

M. Tastevin de Nouvel présidait. Etaient présents : MM. le chanoine Bertoye (Franc), Octave Chambon, Sallé, Massis, Sarda, Veuillot et Michelin. Excusés : MM. André Beaunier et la Tour du Villard.

Le Conseil admet comme membre du Syndicat M. François Gauthier, rédacteur à la *Croix Nantaise*, au *Petit Patriote* et à divers autres journaux (professionnel), et M. Jean Leluc, rédacteur au *Nord Industriel*, correspondant de plusieurs journaux étrangers (collaborateur).

On décide qu'il y a lieu de porter à 90 fr. par mois l'indemnité pour le loyer du Bureau. Les diverses caisses corporatives participeront à cette charge.

A raison de l'augmentation de toutes

les dépenses qui incombent au Syndicat, le Conseil décide de mettre à l'étude une légère augmentation de la cotisation annuelle. La proposition sera soumise à l'assemblée générale de 1922.

Diverses questions touchant les cotisations en retard sont encore réglées, puis la séance est levée.

LES CARTES DE CIRCULATION A DEMI-TARIF

La Compagnie chargée de distribuer les cartes demande un mois, lorsqu'il s'agit de plusieurs réseaux. Ce n'est qu'après le passage, pour visa, dans chaque Compagnie intéressée, que les cartes sont envoyées à la gare indiquée.

Pour Paris, le confrère est prévenu par lettre dès que sa carte est prête.

Ne pas envoyer d'argent.

L'impôt est payé au moment de la délivrance de la carte.

Toutes les demandes parvenues au bureau du Syndicat ont été envoyées aux Compagnies, les confrères n'ont donc qu'à attendre patiemment.

Pour 1923, ils pourront ne pas attendre la fin de Décembre pour faire leur demande.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Nous sommes très particulièrement heureux de présenter nos vives félicitations à nos confrères Victor Lespine et Gabriel Latouche, qui ont été honorés l'un et l'autre de la croix de Chevalier de la Légion d'honneur. Les longs et remarquables services qu'ils ont rendus dans la presse les désignaient pour une telle distinction.

CONCOURS

Nous pouvons annoncer dès à présent qu'un de nos confrères fonde, pour 1922, et à l'intention des Publicistes chrétiens qui habitent la province, deux prix, un de 200 francs, un de 50 francs. Ces prix récompenseront les meilleurs articles, publiés dans un périodique répandu dans la région, et qui auront « fait apprécier le rôle de l'Eglise de France dans l'instruction et la formation de la jeunesse ».

Nous publierons des détails plus circonstanciés dans le prochain bulletin.

Le Gérant : CH. LOREAU.

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Bureau Corporatif (6 Membres) :

- Président* : M. René BAZIN, de l'Académie Française, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris-8^e.
- Vice-Présidents* : MM. Paul BOURGET, de l'Académie Française, Président du « Syndicat des Ecrivains Français », 20, rue Barbet-de-Jouy, Paris-7^e.
A. TASTEVIN DE NOUVEL, Président du « Syndicat des Journalistes Français », 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e.
- Secrétaire général* : M. François VEUILLOT, 9, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e.
- Secrétaire* : M. MICHELIN, 3, rue de Baudreuil, Meudon (S.-et-O.).
- Trésorier* : M. Gabriel SALLÉ, 69, rue des Dames, Paris-17^e.
- Aumônier* : R. P. JANVIER, 69, rue Raynouard, Paris-16^e.

Conseil Corporatif (21 Membres) :

(Renouvelable par tiers chaque année)

M. René BAZIN, de l'Académie Française.	MM. GEOFFROY DE GRANDMAISON, président de la Société Bibliographique.
S. G. Mgr BAUDRILLART, — —	Alfred MICHELIN.
MM. Paul BOURGET, — —	Joseph MOLLET.
Pierre DE LA GORCE, — —	le général PETETIN.
Henri BORDEAUX, — —	Alfred POIZAT.
le baron D'ANTHOUCARD, ministre plénipotentiaire.	Gabriel SALLÉ.
le chanoine BERTOYE (Franc).	A. TASTEVIN DE NOUVEL.
le général CANONGE.	Eugène TAVERNIER.
Octave CHAMBON.	François VEUILLOT.
le chanoine COLLIN, directeur du Lorrain, de Metz (décédé).	le baron Jehan DE WITTE.
	X...

Président honoraire : M. Victor TAUNAY, 93, rue du Bac, Paris-7^e.

(Pour les adresses des Membres du Conseil Corporatif, se reporter aux listes des Membres des Syndicats.)

Membres du Conseil dont le mandat expire en :

- 1922 — MM. Paul BOURGET, Henri BORDEAUX, chanoine COLLIN (décédé), Alfred POIZAT, général PETETIN, baron Jehan DE WITTE, X....
- 1923 — MM. Baron D'ANTHOUCARD, ch^e BERTOYE (Franc), général CANONGE, TAVERNIER, Geoffroy DE GRANDMAISON, Alfred MICHELIN, François VEUILLOT.
- 1924 — MM. René BAZIN, S. G. Mgr BAUDRILLART, Octave CHAMBON, Pierre DE LA GORCE, Joseph MOLLET, Gabriel SALLÉ, A. TASTEVIN DE NOUVEL.

Membres honoraires, bienfaiteurs et donateurs :

M^{lle} Mathilde ALANIC, 32, boulevard Foch, Angers.

MM.

BLOUD, éditeur, 3, rue Garancière, Paris-6^e.

BOTTREAU, directeur de la Librairie du Catéchisme, 10, rue de Mézières, Paris-16^e.

Anatole DE BOUCHERVILLE, Port-Louis, Ile-Maurice.

BOURRET (abbé), curé de Chaville (S.-et-O.)

Dominique DELAHAYE, sénateur de Maine-et-Loire, 97, rue Saumuroise, Angers.

DESHORTIERS DE BEAULIEU, 39, rue de Grenelle, Paris-7^e.

S. E. le Cardinal DUBOIS, archevêque de Paris, 32, rue Barbet de Jouy, Paris-7^e.

DUTEY-HARISPE (Adrien), 43, avenue Georges V, Paris-8^e.

P. FÉRON-VRAU, 5, rue Bayard, Paris-8^e.

M^{is} DE LA FERRONAYS, député de la Loire-Inférieure, 10, rue Quentin-Beauchart, Paris-7^e.

FOURCADE, 28, rue de Naples, Paris-8^e.

FOURNEL (Pierre), 14, boulevard du Littoral, Toulon.

Jean FRACHON, villa des Pins, par Davézieux (Ardèche).

Comte DE FRANQUEVILLE, 27, rue Barbet de Jouy, Paris-7^e.

GABALDA, éditeur, 80, rue Bonaparte, Paris-6^e.

D^r GAUDY, Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

GAY, éditeur, 3, rue Garancière, Paris-6^e.

GENIN, Pierre, ingénieur, 138, avenue de Wagram, Paris-17^e.

S. G. Mgr GIBIER, évêque de Versailles.

HUMBERT, Camille, tissus, à Saint-Dié (Vosges).

ISAAC, député, à Tregny, Rhône.

Marquis DE JUIGNÉ, député, 137, faubourg Saint-Honoré, Paris-7^e.

Le colonel KELLER, président du Comité catholique, 92, boulevard Flandrin, Paris-16^e.

LADOUTÉ (M^{me} Pierre), 66, rue Bonaparte, Paris-6^e.

DE LAMARZELLE, sénateur du Morbihan, 254, boulevard Saint-Germain, Paris-7^e.

Roger LAMBELIN, conseiller municipal de Paris, 90 bis, rue de Varenne, Paris-7^e.

C^t LEFEBVRE-DIBON, 3, boulevard Delessert, Paris-16^e.

Le marquis DE LÉVIS, 121, rue de Lille, Paris-7^e.

Anthime MÉNARD, 4, avenue de Tourville, Paris-7^e.

PERRIOLLET, Charles, 10, rue du Dragon, Paris-6^e.

M^{lle} PEROLLE, 27, chemin Feuillat, Lyon.

M^{me} PHULPIN, avenue de Robache, Saint-Dié.

PLUYETTE, 3, villa Mozart, Paris-16^e.

RENAULD, Ernest, 4, rue de la Terrasse, Paris-17^e.

Le général DE ROINCÉ, 13, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris-7^e.

S. G. M^r ROLAND-GOSSELIN, coadjr de M^r l'Archevêque de Paris, 50, r de Bourgogne, Paris-7^e.

Pierre DE SAINT-VICTOR, 60, route de Francheville, Lyon.

Le chanoine SOULANGE-BODIN, curé de Saint-Honoré d'Eylau, 20, av. Bugeaud, Paris-16^e.

S. G. M^r TIBERGHEN, archevêque titulaire de Nicée, 1, Foro Trajano, Rome.

Correspondants :

Belgique : MM. Carton DE WIART, ministre d'Etat, Bruxelles.

— Léon MAILLE, rédacteur en chef, *Courrier de Bruxelles*, 52, rue de la Montagne, Bruxelles.

— L'abbé GAUTHIER, professeur au collège Notre-Dame, Dinant.

— L'abbé GUILLAUME, Virton.

— Alphonse HANON DE LOUVET, échevin, Nivelles.

— NEUT, directeur de *la Patrie*, président de l'Association de la Presse belge, Bruges.

— L'abbé BAELE, Virton.

Colonies : M. Anatole DE BOUCHERVILLE, Port-Louis, Ile-Maurice.

Grèce : M. François PSALTY, correspondant du *Temps*, à Constantinople.

Luxembourg : M. ZIESER (l'abbé Nicolas), Luxembourg-Wort (Luxembourg).

Suisse : M. le baron DE MONTENACH, membre du Conseil des Etats, Fribourg (Suisse).

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

Fondé en 1886

Siège social : 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e

Association professionnelle d'aide et d'assistance mutuelle. Caisse de retraite et de prévoyance. Coopérative.

LISTE POUR 1922

BUREAU DU SYNDICAT

Président : M. TASTEVIN DE NOUVEL, Alfred, 11, rue du Pré-aux Clercs, Paris.
Vice-Présidents : MM. VEUILLOT, François, 9, rue du Pré-aux-Clercs, Paris.
 SALLÉ, Gabriel, 69, rue des Dames, Paris.
Secrétaire : M. LA TOUR DU VILLARD (M. R. de), 75, rue de Rennes, Paris.
Trésorier : M. SARDA, Joseph, 15, boulevard de la Reine, Versailles.

Président honoraire : M. Victor TAUNAY, 93, rue du Bac, Paris.

CONSEIL SYNDICAL

MM. BEAUNIER, André, à Paris.
 BERTOYE (Franc), rédacteur en chef de *la Croix*, Paris.
 CARDONNE (H. de), rédacteur en chef de *l'Avenir de Loir-et-Cher*, Blois.
 CHAMBON, O., rédacteur en chef du *Petit Patriote*, Paris.
 Le Chan. DELSOR, sénateur du Bas-Rhin, directeur du *Volksbote*, Strasbourg.
 DUCHÉ, P., rédacteur en chef de *la Liberté du Sud-Ouest*, Bordeaux.
 DUTHIL, rédacteur en chef de *la Dépêche*, Lille.
 GONIN, Marius G., rédact. en chef du *Salut Public*, fondat. des *Semaines Sociales*, Lyon.
 LATOUCHE, G., rédacteur à *la Libre Parole*, Paris.
 LA TOUR DU VILLARD (M^{is} de), ancien rédacteur à *l'Univers*, Paris.
 LESPINE, Victor, rédacteur en chef du *Journal de Toulouse*.
 MASSIS, Henri, rédacteur en chef de *la Revue Universelle*, Paris.
 MICHELIN, Alfred, rédacteur à *la Croix*, Paris.
 MOLLET, Joseph, rédacteur à *la Libre Parole*, Paris.
 PAILLARD, Paul-Aimé, ancien rédacteur en chef, à Fontainebleau.
 SALLÉ, Gabriel, ancien rédacteur en chef, Paris.
 SARDA, Joseph, rédacteur à divers journaux, Paris.
 TASTEVIN DE NOUVEL, Alfred, ancien rédacteur en chef de quotidiens, Paris.
 VERGNET, Paul, secrétaire général de *la Libre Parole*, Paris.
 VEUILLOT, François, rédacteur à divers journaux, Paris.

COMMISSAIRES DES COMPTES

MM. Camille PILLOT.
 Eugène LE CHEVALLIER.

CONSEIL JURIDIQUE

- MM. D. BERTRAND DE LA FLOTTE, avocat à la Cour d'appel, 87, boul. St-Michel, Paris-5^e.
 BRICARD, avocat, agréé au Tribunal de commerce, 28, rue de Richelieu, Paris-1^{er}.
 César CAIRE, Président du Conseil municipal de Paris, avocat à la Cour d'appel,
 39, rue de Constantinople, Paris-8^e.
 GUYNOT DE BOIS-MENU, avocat à la Cour d'appel, 51, rue Scheffer, Paris-16^e.
 PIOT, avocat à la Cour d'appel, 41, rue du Four, Paris-6^e.
 REVERDY, avocat à la Cour d'appel, 4, rue de l'Alboni, Paris-16^e.
 Emile DE SAINT-AUBAN, avocat à la Cour d'appel, 141, boul. Saint-Michel, Paris-5^e.
 SOURIAU, avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'Etat, 22, rue d'Assas, Paris-6^e.
 DUMAS, avoué à la Cour d'appel, 47, rue de Beaune, Paris-7^e.
 DURNERIN, avoué au Tribunal de la Seine, 43, rue de Lille, Paris-7^e.

CONSEIL MÉDICAL

- D^r D'AYREX, 176, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e.
 D^r DURAND, 15, rue des Beaux-Arts, Paris-6^e.
 D^r LE FUR, 14, rue Vaneau, Paris-7^e.
 D^r AUDOLLENT, 8, avenue du Midi, Parc Saint-Maur (Seine).
 D^r GUILLAUME, pharmacien, 168, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e.

Dans la liste des 285 membres qui va suivre, le chiffre, en marge, indique le n° d'ordre du tableau des 251 syndiqués ayant droit à la pension de retraite ; celui après le nom, la date d'entrée ; F. signifie fondateur ; P. perpétuel, c'est-à-dire membre ayant racheté sa cotisation annuelle de la Caisse des Retraites (78 syndiqués rachetés, dont 39 pensionnés, n'ont plus à payer la cotisation de cette Caisse. — Voir les noms I-II-III).

Le signe () indique le rachat de la cotisation annuelle de la Caisse de Prévoyance (61 syndiqués rachetés, dont 21 pensionnés, n'ont plus à payer la cotisation de cette caisse. — Voir les noms I-IV).*

Les 55 membres (y compris 21 pensionnés) dont le nom est suivi de la lettre P et du signe () n'ont plus de cotisations à payer. (Voir les noms I).*

* *

Les rachats ne sont plus admis (décision de l'As. G^{re} extraordinaire)

* *

Le — placé devant le nom signifie collaborateurs (26 membres inscrits).

L' — — — que le syndiqué ne fait pas partie de la C. des Ret. (8 memb.)

Les confrères qui trouveraient des erreurs dans les listes et dans le tableau des retraites sont priés d'en informer le Président.

MEMBRES

N° du
tabl.

- 245 AGEORGES, Joseph (21), 8, rue d'Alleray, Paris-15^e.
- 77 ARDANT, Georges (abbé) (97), (P.*), *Croix de Limoges*, 3, pl. Anc^e Comédie, Limoges.
- 17 ARSAC, Henri (94), (P.*), *Divers*, 25, rue de la République, Orléans.
- 54 AUDOLLENT, Paul (Dr) (99), *La France Illustrée*, 8, av. du Midi, Parc St-Maur (Seine).
- 217 AUZILLON, Marcel (14), 29, rue Henri-Genestal, Le Havre.
- 99 AZAMBUJA (D'), Gabriel (96), (*Diego*), *Croix*, 15, rue Florac, Marseille (B.-d.-R.).
- 152 BACCONNIER, Firmin (08), 9, rue Biot, Paris-17^e.
- 166 BAILLY, Paul (09), direct. l'*Express* de Lyon, 46, rue de la Charité, Lyon (Rhône).
- 66 BAR (DE), Joseph (96), (P.*), *Corrézien*, 3, pl. d'Iéna, Paris-16^e, et à Argentat (Corrèze).
- 34 BARNOLA, Pierre (F. P.*), *Croix de Lyon et du Rhône*, 1, rue du Général-Plessier, Lyon.
- 237 BAUSSAN, Charles (20), réd. en chef de la *France Illustrée*, 80, rue Bonaparte, Paris-6^e.
- 215 BAZIN, René (1919), direct. du *Salut*, 14, rue des Lauriers, Saint-Malo (C.-du-N.).
- 239 BAZIN, Yves (20), réd. au *Salut*, 2, rue des Grands Degrés, Saint-Malo.
- 204 BEAUCHAMP, Maurice (14).
- * BEAUNIER, André, Syndic, réd. à l'*Echo de Paris*, 2, rue de Villersexel, Paris-7^e.
- 74 BEAUREGARD (DE), Gérard (96), *Monde Illustré*, *Tour du Monde*, 53, avenue de Neuilly, Neuilly (Seine), et à Bonne-sur-Ménoge (Haute-Savoie).
- 14 BÉCHET, Alphonse (89), (P.*), *Univers*, 61, rue des Saints-Pères, Paris-6^e.
- 141 BÉCHET, Louis (05), (P.*), *Nouvelliste de Lyon*, Valréas (Vaucluse).
- 100 BELORGEY, Jules (abbé) (09), *Bien du Peuple*, 15, place Darcy, Dijon (Côte-d'Or).
- 227 BERNARD, Pierre (14), l'*Avenir de la Loire*, 29, rue Michelet, Saint-Etienne (Loire).
- 11 BERNON (baron DE) (F. P.*), *Messager de Valence*, 3, rue des Saints-Pères, Paris-6^e, et château de Saint-Sorlin-de-Valoin (Drôme).
- 79 BERTOYE, Georges (chanoine) (Franc), Syndic (06), *Croix*, 5, rue Bayard, Paris-8^e.
- 65 BERTRAND DE LAFLOTTE, Daniel (01), *Divers*, 87, boulevard Saint-Michel, Paris-6^e.
- 24 BERTRIN (abbé) (95), (P.*), 23, boulevard Montparnasse, Paris-6^e.
- BESSON, André, réd. au *Noël*, 1 bis, rue la Mairie, Boulogne-sur-Seine.
- 185 BETHLÉEM (abbé) (19), 5, rue Saint Pierre, Lille.
- 149 BIDOU, Henri (1911), *Journal des Débats*, 26, rue de Babylone, Paris-7^e.
- 184 BIETRIX, Vincent (04), (P.*), *Les Intérêts Economiques*, 2, rue Thimonnier, Lyon.
- 40 BLANC, Edouard (97), réd. à la *Démocratie Nouvelle*, 9, rue des Beaux-Arts, Paris-7^e.
- 80 BOIVIN, Louis (06), *Le Salut*, 12, rue de Toulouse, Saint-Malo.
- 91 BON, Joseph (95), P.*, *Volonté nationale*, Remiremont; 50, r. Edouard-Nortier, Neuilly S.
- 8 BORRELLY DE KERVELEGAN (F. P.), 1, rue Mathelin-Rodier, Nantes (Loire-Inférieure).
- 235 BOUDIN-VALLET, Paul-Jh. (20), réd. à l'Age^e des *Nouvellistes*, 57 bd Montparnasse Paris-14^e.
- 170 BOUET, Pierre (09), 14, rue de l'Abbaye, Paris-6^e.
- 62 BOURGUET (Saint-Gayrac) (03), 67, rue Madame, Paris-6^e.
- 241 BOYER-MONTÉGUT (DE), Robert (20), réd. à l'*Express du Midi*, à Cugnaux (Haute-Garonne).
- BRIÈRE (R. P. Yves DE LA), réd. aux *Etudes*, 8, avenue de Villars, Paris-7^e.
- 125 BRUN, Henri (10), Ayron (Vienne).
- 233 BUCAILLE (20), réd. au *Figaro* et à la *Libre Parole*, 68, rue de Vaugirard, Paris-6^e.
- 232 CANAT, Honoré (20), dir. *Avenir du Châtillonnais*, 7, rue Notre-Dame, Semur (C.-d'Or).
- 41 CARDONNE (DE) (98), Syndic, rédacteur en chef de l'*Avenir de Loir-et-Cher*, 10, rue Florimond-Robertel, Blois (Loir-et-Cher).

- N° du
tabl.
- MM.
- 123 CAVALIER, Auguste (99), (P.*), 26 bis, rue Pierre-Leroux, Paris-7^e.
- 111 CHAILLANT, René (10), (P.*), dir. de la *Mayenne*, Laval (Mayenne).
- 193 CHAILLOUET, Amédée (09), réd. en chef *Petit Berrichon*, 22, rue Notre-Dame, Bourges.
- 144 CHAILLOUX, Louis (07), *Croix*, 6, rue Jeanne-d'Arc, La Garenne-Colombes (Seine).
- 20 CHAMBON, O. (F. P.*), Syndic, dir. *Petit Patriote et Bourgogne*, 66, r. Madame, Paris-6^e.
- 179 CHAMPENOIS, *Action Française et Tablette des Deux-Charentes*, 87, av. Mozart, Paris-16^e.
- 195 CHARON, Adrien (11), dir. de la *Gazette Libérale*, 19, rue Jacob, Paris-6^e.
- 144 CHASTRUSSE, Emmanuel (abbé), (10), *Croix de la Corrèze*, Brive (Corrèze).
- CHEREL, Albert, *Salut Public de Lyon et Divers*, 217, Chemin Stéhelin, Caudéran (Gir.).
- 86 CLERCQ (DE), Victor (90), conseiller municipal de Paris, *Divers*, 85, bd St-Michel, Paris-5^e.
- CLUZEL (abbé), Eugène, dir. de la *Jeune France*, 162, avenue de Clichy, Paris-17^e.
- 22 COLIN, Louis (95), (P.*), *Le Vosgien*, Maison Saint-Joseph, Saint-Dié (Vosges).
- COLLIN, Gabriel, 15, avenue de Breteuil, Paris-7^e.
- 163 CORDONNIER, Charles (abbé) (16), 198, rue de Vaugirard, Paris-15^e.
- 130 COUDY, Julien (06), *Croix*, 15, rue d'Arcole, Paris-4^e.
- 156 COUNIL, Joseph (09), dir.-réd. chef *Croix de l'Ain*, près Eglise du Sacré-Cœur, Bourg.
- 198 COUTEAU, René (16), dir. *Etoile de la Vendée*, 6, r. de la Préfecture, La Roche-s.-Yon.
- 26 CROISILLE, Edouard (93), (P.*), dir. *Chronique Picarde et Messager de la Somme*, 32, rue Debray, Amiens (Somme).
- 229 CUVILLIEZ, Albert (16), sec.-réd. du *Nouvelliste de Bretagne*, 6, rue de Rohan, Rennes.
- 9 DANIS (91), (P.*), *Agence Havas*, 6, rue Stanislas, Paris-6^e.
- 199 DASSONVILLE, Jules (10), *Presse régionale, Télégramme de Toulouse*, 4, rue Baués, Meudon (Seine-et-Oise), et 43, rue de Trévis, Paris-9^e.
- 10 DELAHAYE, Jules (90), (P.), sénateur, 147, boulevard Malesherbes, Paris-17^e.
- 200 DELAHAYE, Eug.-Léon (10), réd. chef *Nouvelliste de Bretagne*, 17, r. de la Monnaie, Rennes.
- DELCOURT, Henri, *Télégramme du Pas-de-Calais*, 163, boul. Eurvin, Boulogne-sur-Mer.
- * DELSOR (ch^e), sénateur, Syndic, dir. de la *Voix d'Alsace*, 15, r. Mallebranche, Paris-5^e.
- 173 DENAIS, Joseph (02), conseiller municipal de Paris, *Libre Parole*, 22, rue de Tocqueville, Paris-17^e.
- DENIAU, *Libre Parole, Liberté de Bordeaux*, 24, rue d'Assas, Paris-6^e.
- 15 DEPOIN (F. P.*), *Journal des Sténographes*, 150, boulevard Saint-Germain, Paris-8^e.
- 143 DESGRANGES, Jean (ch^e) (10), *Croix de Limoges*, 2 bis, r. de la Haute-Comédie, Limoges.
- 161 DESMARETS, H. (abbé) (15), co-dir. *France Littéraire*, à Jouy-sous-Thelle (Oise).
- 90 DEVÈZE, Raymond (08), *Nouvelliste de Bretagne*, rue Madame-Molé, Vannes (Morbihan).
- 172 DIENNE, Eugène (11), rue Bertrand-Milcent, 76, Cambrai (Nord).
- 242 DIET, François (21), dir. de la *Croix Nantaise*, 5, place Louis XVI, Nantes.
- 191 DUBIÉ, Paul (11), *Mémorial des Pyrénées*, 11, rue Bernadotte, Pau (Basses-Pyrénées).
- 69 DUCHÉ, Paul (05), syndic, réd. chef *Liberté du Sud-Ouest*, 42 bis, bd de Talence, Bordeaux.
- * DUCLAUX-MONTEIL (abbé), réd. en chef de l'*Express de Lyon*, 3, avenue Leclerc, Lyon.
- 96 DUMARCHÉ, Louis (09), *Bien Public*, 9, rue Mably, Dijon (Côte-d'Or).
- 164 DUPLESSY, Eugène (abbé) (16), dir. de la *Réponse*, 168, boul. Malesherbes, Paris-17^e.
- 3 DUPUY, Charles (F. P.), *Soleil*, 40, rue de Verneuil, Paris-7^e.
- 81 DURANTON, Emile (92), *Libre Parole*, 24, av. Duquesne, Paris-7^e.
- 18 DURRIEUX, Henry (92), (P.*), ancien dir., 12, rue La Bruyère, Paris-9^e.
- * DUTHIL, Jules, syndic, réd. chef *Dépêche et Nouvelliste de Lille*, 77, rue Nationale, Lille.
- 192 EBLÉ, Maurice (11), *Vie Nouvelle*, 13, boulevard Montparnasse, Paris-6^e.
- 176 EBRARD, Louis (11), (P.*), *Progrès Gapençais*, 4, r. de la Cathédrale, Gap (H^{tes}-Alpes).
- 174 ELOY, Jules (14), *Courrier du Pas-de-Calais*, 59, rue des Trois-Visages, Arras.

- N° du tabl. MM.
- 196 EQUOY, Edmond (11), directeur-général du *Télégramme du Nord* et du *Télégramme du Pas-de-Calais*, 6 bis, rue du 4-Septembre, Paris-2^e.
- 118 FAURE, Albert (99), (P.*), dir. *Alliance Démocratique*, 18, rue Saint-Pantaléon, Beauvais.
- 104 FERENZY (DE), Oscar (Fraënzeli) (02), réd. à la *Voix d'Alsace*, 1a av. Gambetta, Strasbourg.
- 64 FERON-VRAU, [Paul (1900), dir. de la *Croix*, 5, rue Bayard, Paris-8^e.
- 60 FLORNOY, Eugène (03), *Divers*, 92, rue Jouffroy, Paris-17^e.
- 87 FOSSÉ-D'ARCOSSÉ, André (05), dir. *Argus Soissonnais*, 13-15, rue St-Antoine, Soissons.
- 101 FOUILLAUD, Pierre (abbé) (09), (P.*), *Croix de Limoges*, 3, pl. Ance-Comédie, Limoges.
- 134 FOURNEL, Pierre (08), (P.*), *Divers*, 14, boul. du Littoral, Toulon (Var).
- 51 FOURNIER, Louis (abbé) (01), (P.*), *Mutualité Catholique*, 86, av. de la Défense, Courbevoie.
- 131 FRANCE (DE), V^{ic} Henry (01), (P.*), dir. *Propriétaire Chrétien*, 5, rue Vaneau, Paris-7^e.
- 58 FROMENT, Siméon (chanoine) (03), (P.*), dir. de l'*Avenir de l'Aube* et du *Patriote de l'Aube*, 9, rue Arnaud, Troyes (Aube).
- 4 FROMM, (F. P.), 16, rue de Seine, Paris-6^e.
- 50 GAILHARD-BANCEL (DE), Hyacinthe (01), député de l'Ardèche, *Messager de Valence*, 9, avenue de Breteuil, Paris-15^e.
- 142 GALLE, Louis (05), (*), *Dépêche et Nouvelliste*, 8, rue Inkermann, Lille (Nord).
- 52 GAUDEAU, Bernard (chanoine) (02), (P.*), dir. *Foi Catholique*, 25, rue Vaneau, Paris-7^e.
- 141 GAUTHEROT, Gustave (10), 1, rue de Bièvres, Fontenay-aux-Roses (Seine).
- 251 GAUTHIER, François (21), *Petit Patriote*, à Treffieux (Loire-Inférieure).
- 75 GENDROT, A. (Jean Drault) (89), *Libre Parole*, 237, Fg Saint-Honoré, Paris-1^{er}.
- 42 GEOFFROY DE LA MOTTE, Auguste (98), dir. du *Reporter*, réd. au *Journal de Chartres*, Louvemont (Haute-Marne), 216 bis, rue des Pyrénées, Paris-17^e.
- 1 GIBERT, H. (F. P.), route de Saint-Quentin, Avranches (Manche).
- 219 GILLY, Pierre (13), réd. à l'*Eclaireur de Nice*, 27, av. de la Victoire, Nice.
- 243 GODET (abbé), Joseph (21), réd. chef *Croix des Deux-Sèvres*, 44, r. St-Simplicien, Poitiers.
- * GONIN, Marius, syndic, réd. en chef du *Salut Public*, directeur de la *Chronique sociale de France*, 16, rue du Plat, Lyon.
- 82 GOUZIEU, Alain (96), réd. *Croisade française et Qui vive ?* 30, rue Antoinette, Paris-18^e.
- 151 GRAPPIN, Paul (10), *Télégramme de l'Ouest*, à Nantes (Loire-Inférieure).
- 182 GRAVE, Joseph (10), réd. chef *Télégramme des Vosges*, 2, quai de Juillet, Epinal.
- 209 GRÉGOIRE, Jean (11), *Liberté du Cantal*, 6, rue Caylus, Aurillac (Cantal).
- 213 GRIÈS, Joseph (11), H. C. I. T. R. Spire, secteur postal 109.
- 162 GRIMAUD, Emile (16), secr. général du *Télégramme*, 16, rue Guibal, Nantes.
- 150 GUÉRIF, Louis (09), (P.*), *Chronique Angevine*, 91, rue Saint-Jacques, Angers.
- 139 GUÈZE, Gaston (06), (*), *Express du Midi*, 10, rue Temponnières, Toulouse (H^{te}-G^e).
- 176 GUIRAUD, Jean (18), réd. en chef de la *Croix*, 3 bis, pass. Landrieu, Paris-7^e.
- 247 GUIZERIX, Louis (abbé) (21), réd. *Action Populaire*, 58, Bd Saint-Denis, Courbevoie.
- 157 HAMON, Georges (01), dir. des *Journaux populaires*, 29, Bd Duchesse-Anne, Rennes.
- 234 HANOT D'HARTOY, Maurice (20), réd. en chef du *Courrier de Paris*, réd. au *Nouvelliste de Bretagne*, à Sarzeau (Morbihan), et 35, rue de Clichy, Paris-9^e.
- 133 HASTINGS, Joseph (07), (P.*) co-direct. du *Var*, Draguignan.
- 186 HASTINGS, Bernard (14), (P.*) co-direct. du *Var*, Draguignan.
- 137 HAUDOT, René (11), *Nouvelles de l'Aisne*, 45, place St-Martin, Château-Thierry (Aisne).
- 2 HAVARD, Oscar (F. P.), 109, rue de Grenelle, Paris-7^e.
- 211 HAVARD, Georges (12), 44, boulevard Montparnasse, Paris-15^e.
- * HEPP, François, réd. à la *Revue des Jeunes*, 11, rue du Cherche-Midi, Paris-7^e.
- 88 HERVÉ, Paul (07), dir. *Gazette d'Annonay* (Ardèche).

- N° du
tabl. MM.
- 25 HOCART, Gabriel (96), (P.*), *Croix de Paris, Bulletin de la Ligue de l'enseignement catholique*, 29, rue Beauveau, Versailles (S.-et-O.).
- 120 HOSOTTE, Louis (11), réd. en chef *Eclair Comtois*, 36, rue Méjevents, Besançon.
- 47 HOSTIN, Xavier (99), (P. S. P.), Lorient (Morbihan).
- * HOUPERT, réd.-chef du *Lorrain*, à Metz.
- 31 HUET SAINT-POL (92), (P.), dir. *Paris Centre*, 3, rue du Chemin-de-Fer, Nevers (Nièvre).
- 183 HUGONARD, Louis (14), à la Ravoire (Savoie).
- HUTCHINSON (M. E.), réd. à *l'Information*, 1, rue de la Glacière, à la Garenne-Colombe.
- 251 JABOULEY (22), Castel de Lapeyrière, Saint-Jérôme, Marseille.
- 207 JACQUES, Joseph (03), *Jura Libéral*, 39, quai Veil-Picard, Besançon (Doubs).
- 212 JACQUET, Elie (13), *Salut national*, 7, Cours Jourdan, Limoges (Haute-Vienne).
- 59 JAUDOUNENC (DE) (99), *Avenir du Lot-et-Garonne*, 75, rue Cornières, Agen (L.-et-G.).
- 113 JEANNE, Alphonse-Stanislas (1900), (P.*), 4, rue Leriche, Paris-15^e.
- 246 JOHANNET, René (21), réd. *Revue Universelle*, 86, av. des Ternes, Paris-17^e.
- 48 JOLLIVET, Gaston (1900), 11, rue de Madrid, Paris-8^e.
- 159 LACAUD, Roger (11), dir. *Indicateur de Cognac*, 23, rue du Prieuré, Cognac (Char.*).
- 187 LACOSTE-LAREYMONDIE (DE) (13), dir. *Eclair de l'Ouest*, 9, r. de Fontenay, Niort (D.-Sév.).
- 94 LACROIX, André (97), (P.), *Divers*, 73, rue d'Antibes, Cannes (Alpes-Maritimes).
- 201 LADOUÉ, Pierre (15), rédact. à la *Liberté*, 66, rue Bonaparte, Paris-6^e.
- 97 LAMAPET, Louis (08), ancien dir., 49, rue de Lyon, Moulins (Allier).
- 5 LAMBERT, Tristan (b^{en}), (F. P.), *Défense de Seine-et-Marne*, 111, av. du Roule, Neuilly (S.).
- 121 LANNON (DE), Jean (11), dir. *Avenir de Trouville*, 53, rue de Lisbonne, Paris-8^e.
- 117 LARIGALDI, Georges (abbé) (11) *, dir. *Croix de la Charente*, 21, r. du Soleil, Angoulême.
- 39 LARRIEU (D^r) (91), (P.*), *Polybiblion Eskualduna*, 58, rue de Vaugirard, Paris-8^e.
- 72 LASNIER, Maurice (98), réd. en chef *Moniteur de l'Oise*, 20, r. Louis-Graves, Beauvais.
- 127 LATIL, Gabriel (11), (P.*), directeur du *Var*, Draguignan (Var).
- 148 LATIL, Ernest (11), (P.*), directeur du *Var*, Draguignan (Var).
- 44 LATOUCHE, Gabriel (99), Syndic, *Eclair, Soleil*, 86, rue du Bac, Paris-7^e.
- LA TOUCHE (DE), Roumain, *Ordre public, Lecture pour Tous*, 11 r. du Pré-aux-Clercs, Paris.
- LAURIER, Henry, 93, rue du Bac, Paris-7^e.
- 6 LAVERGNE, Claudius-Georges (F. P.), 13, rue Bréa, Paris-6^e.
- LEBLANC (Ch^{ne}), le *Semeur*, rue des Rossignols, Versailles.
- 115 LECERF, Raphaël (09), *Croix de la Mayenne*, 28, rue des Fossés, Laval (Mayenne).
- LECHAT, dir. de *Guérande*, 76, place de l'Eglise, Guérande.
- 132 LE FUR (D^r), René (97), *Le Breton de Paris*, 14, rue Vaneau, Paris-7^e.
- 223 LE GAL, Louis (11), *Nouvelliste de Bretagne*, 37, rue de Brest, Lorient (Morbihan).
- LELUC, Jean, réd. *Nord Industriel*, 80, rue de la Louvière, Lille.
- 108 LE MONNIER, Jules-Romain (04), *Croix de l'Orne*, Le Placis, par Mantilly (Orne).
- 225 LEQUETTE, Georges (15), *Courrier du Pas-de-Calais*, 21, rue Wacquez-Lalo, Loos-Lille.
- 175 LE ROUX DE SELIEN, Henri (02), *Soleil*, 118 rue Boislevant, Paris-16^e.
- 110 LESPINE, Victor (05), vice-président, dir. *Journal de Toulouse*, 45, r. Bagard, Toulouse.
- 43 L'HOPITAL, Joseph (98), *Croix de l'Eure*, 86 bis, boul. de la Tour-Maubourg, Paris-7^e.
- 95 LIAGRE, Charles (05), *Croix du Nord*, 4, rue Jacquemars-Giétet, Lille (Nord).
- 188 LISSORGUES, Marcellin (abbé) (14), *Croix du Cantal*, 4, allée du Barra, Aurillac (Cantal).
- 37 LOIRE, Georges (87), P.* , réd. chef *Union Morbihannaise*, 67, r. du Morbihan, Lorient.
- 16 LOTH, Arthur (93), (P.), 17, rue Saint-Médéric, Versailles (Seine-et-Oise).
- 70 LOTH, Georges (05), *Divers*, 12, rue d'Angoulême, Versailles (Seine-et-Oise).
- 238 LOUSTALAN (20), réd. au *Patriote des Pyrénées*, 58, rue Gassies, Pau.

- N° du
tabl. MM.
- 61 LOUTIL (abbé) (*Pierre L'Ermite*) (1900), *Croix*, 3, rue Viète, Paris-17^e.
- 126 LUCIEN-BRUN, Joseph (11), *Revue des Institutions et du Droit*, 2, avenue de la Bibliothèque, Lyon (Rhône).
- MALLIAVIN, 23, rue de Rocroy, Paris-9^e.
- 68 MAIRE, Athanase (91), *Croix de la Charente*, 21, rue Grande, Cognac (Charente).
- 153 MARICOURT (baron DE), André (04), *Gaulois, Echo de Paris*, à Villemétrie, par Senlis.
- 132 MARIE, Alfred (14), dir. de *l'Avranchin*, 18, rue de la Constitution, Avranches (Manche).
- 136 MARSAC, Emile (08), réd. en chef *La Vendée*, 15, rue Tiraqueau, Fontenay-le-Comte.
- 146 MARQUIS Philippe (14), *Petit Patriote*, 4, rue Emma, Nice (Alpes-Maritimes).
- 155 MARTIN, Antoine (abbé), (14), (P.*), dir. *Document et Trait d'Union*, 5, pl. d'Ainay, Lyon.
- 206 MARTIN, René (09), agence du *Nouvelliste de Lyon*, 26, rue Feydeau, Paris-2^e.
- 37 MARTRIN-DONOS (DE) (96), (P.*), *Etoile de la Vendée*, 49, r. du Palais, Sables-d'Olonne.
- 226 MASSIANI, Martial (14), (P.*), *Libre Parole*, 9, rue Jacquemont, Paris-17^e.
- 220 MASSIS, Henri (15), Syndic, réd. en chef *Revue Universelle*, 157, bd St-Germain, Paris-6^e.
- 224 MAUCLERC, Jean (17), *Etoile de la Vendée*, 30, allée des Chênes, Gagny (S.-et-O.).
- 89 MAZE-SENCIER, Georges (08), *Action Libérale*, 83, faub. Saint-Honoré, Paris-1^{er}.
- 8 MEHLIN, Pierre (88), (P.), *Patriote du Sud-Est*, rue de la Gare du Sud, 1 bis, Nice (A.-M.).
- 112 MÉLISSON, Alfred (88), (*), *Nouvelliste de Lyon*, Voiron (Isère).
- 71 MERCIER, Jules (04), réd. politique *Bien Public*, 19, boul. de Strasbourg, Dijon.
- 240 MICHELIN, Alfred (08), (*), *Croix*, secrétaire-adj., 3, r. de Baudreuil, Meudon (S.-et-O.).
- 36 MOLLET, Joseph (89), (P.*), Syndic, 11, rue du Mont-Thabor, Paris-1^{er}.
- 119 MONNIOT, Albert (11), *Libre Parole*, 8, rue Rougemont, Paris-9^e.
- 125 MONTARDY (DE), Henri (05), *Bulletin de la Semaine*, 15, rue Saint-Simon, Paris-6^e.
- MONTENON (comte DE), Léonce, Château des Courges, par Chailland (Mayenne).
- 78 MORAND, Paul (06), *Croix de l'Aube*, 11, place de l'Hôtel-de-Ville, Troyes (Aube).
- 249 MORIN DE FINFE (21), réd. en chef du *Réveil du Charolais* et de la *Croix de Saône-et-Loire*, place de l'Ancien Marché, à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).
- MUGNIER, Gustave (abbé), 3, place Henryot, Langres (Haute-Marne).
- 29 NARSY, Raoul (Scarpattet) (94), (P.), *Bulletin de la Semaine*, 44, av. du Maine, Paris-15^e.
- 93 NEMOZ, Louis (08), *Nouvelliste de Lyon*, 304, avenue de Saxe, Lyon (Rhône).
- 202 NICOLLE, Augustin (11), *Courrier de Bressuire, Eclair de l'Ouest et Petit Gâtinais*, 5, faubourg Charrault, Saint-Maixent (Deux-Sèvres).
- 23 NICOUILLAUD, Charles (95), (P.*), *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, 76 bis, rue Perronet, Neuilly (Seine).
- 124 NOURRISSON (Marcel-Rosny) (99), villa des Chênes, St-Nazaire-Portcé (Loire-Inf^{re}).
- 116 ORTHO (D.), Henri (1900), *Croix de Loir-et-Cher*, Blois (Loir-et-Cher).
- 12 PAILLARD, Paul-Aimé (F. P.*), Syndic, *Défense de Seine-et-Marne*, 3, place Centrale, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
- 76 PAPILLON (93), *Action Libérale*, 2, boulevard Raspail, Paris-7^e.
- 205 PARSY, Paul (08), (P.*), *Libre Parole*, 27, rue du Dr Blanche, Paris-16^e.
- PEISSON, Robert (abbé), réd. à la *Croix de l'Aveyron* et de l'*Union Catholique* de Rodez, 28, rue Saint-Sulpice, Paris-6^e.
- 85 PERRIN, Alfred (88), 4, place Constantin-Pecqueur, Paris-18^e.
- 194 PERRIN, Pierre (10), réd. de l'*Avenir du Dimanche* et de la *Semaine d'Yssingaux*, 35, rue Martin-Bernard, Montbrison.
- 177 PÉTETIN (général), 15, avenue de Villars, Paris-7^e.

- N° du
tabl. MM.
- 218 PICAVET, J. (08), (P.*), *Journal d'Amiens*, 12, rue Duminy, Amiens (Somme).
- 230 PICHON, Charles (19), réd. à l'*Echo de Paris*, secrét. rédaction des *Nouvelles Religieuses*, 223, avenue Victor-Hugo, Clamart (Seine).
- 49 PILLOT (Camillius) (00), (P.*), censeur, *Volonté Nationale, Divers*, 210, bd Raspail, Paris-14^e.
- 203 PIOT, Robert (05), (P.*), *Courrier des Rédactions*, 49, rue Gloriette, à Châlons-s.-Saône.
- 208 POISSON, René (13), *Messager de Paris*, 14, rue Drouot, Paris-9^e.
- 128 PON, Gratien (abbé) (12), dir. du *Patriote des Pyrénées*, 11, rue de la Préfecture, Pau.
- 222 PONCET, Joseph (15), *Express de Lyon*, 4, chemin de l'Etoile-d'Alai, Lyon (Rhône).
- 169 PONTIÈRE, Maurice (02), (P.), *Divers*, 28, rue Victor-Hugo, Bois-Colombes (Seine).
- 55 POULIN, C.-L. (chanoine) (08), *Croix*, 3, rue de la Trinité, Paris-9^e.
- 45 POUYÉ, Paul (99), *Défense de Seine-et-Marne*, 19, rue de la Paroisse, Fontainebleau.
- 158 PRAVIEL, Armand (10), *Express du Midi*, 25, rue Roquelaine, Toulouse (H.-G.)
- 168 QUENAULT, Emmanuel (12), *Journal d'Indre-et-Loire et Nouvelles du Centre et de l'Ouest*, 8, rue de la Basoche, Tours (Indre-et-Loire).
- 53 RALLET DE LAVERMONT (1900), (P.), *Echo de la Marne*, à Arc-en-Barrois (Haute-Marne).
- 167 RAMEZ, Henri (10), réd. chef *Valenciennois*, 16, r. du Profond-Sens, Valenciennes.
- 138 REDIER, Antoine (08), (P.*), dir. *Revue Française*, 5, rue d'Assas, Paris-6^e.
- 105 RENAULD, Ernest (99), 4, rue de la Terrasse, Paris-17^e.
- 160 REVERDY, Henri (15), réd. à la *Libre Parole* et à la *Croix*, 4, rue de l'Alboni, Paris-16^e.
- 102 REYNIS, Auguste (09), *Liberté de Bordeaux*, 34, rue de Metz, Toulouse (H.-G.).
- 228 RICHARD, Pierre, 9, rue du Refuge, Valence (Drôme).
- 30 RICHARDET (91), P., dir. *Revue Idéliste et Bulletin Hebdomadaire*, 19, r. Monsieur, Paris-7^e.
- 103 RICHÉ, Jules (chanoine) (08), dir. du *Semeur*, 19, r. Edouard-Chartron, Versailles (S.-et-O.).
- ROCHE, François, réd. à la *Gazette Libérale* de Clermont, Précis-sur-Oise (Oise).
- 171 ROCHETTE, Auguste (04), réd. en chef *Messager de Valence*, place St-Jean, Valence (Drôme).
- RODIÉ, Jean (abbé), dir. *Semaine Religieuse* de Fréjus, 84, rue Nationale, à Fréjus (Var).
- 28 ROMANET DE BEAUNE, (Vicomte DE) (93), (P.), *Revue du Perche*, château des Guillels, C^e de Courgeout, par Mortagne (Orne).
- 92 ROSNAY (baron Félix DE) (97) P. *, *Divers*, 19, avenue de Tourville, Paris-7^e.
- 73 ROTON (DE), Gabriel (Notor) (01), *Divers*, Le Vigneaux-Sauternes (Gironde).
- 214 ROUQUETTE, Elie (12), *Etoile de la Vendée*, Les Sables-d'Olonne (Vendée).
- ROUSSEAU, Charles, *Démocratie*, rue du Docteur Gosselin, Arcueil (Seine).
- 189 ROUSSEAU, Joseph (08), *Pays Sarthois*, 46, rue de Thoré, Le Mans (Sarthe).
- 122 RUBAT DU MÉRAC (03), 5, avenue de la République, Nanterre (Seine).
- 67 SALLÉ, Gabriel (04), (P.*), Vice-Président, anc. réd. en chef, 69, r. des Dames, Paris-17^e.
- 98 SARDA, Joseph (96), (P.*), Trésorier, *Semeur de Versailles* et *Divers*, 15, boul. de la Reine, Versailles.
- 231 SASSÉ (abbé), Henri (20), réd. chef *Réveil de l'Auxois*, 7, r. Notre-Dame, Semur C.-d'Or).
- 46 SAVATIER, Henri (99), *Mouvement Social*, 40, rue de la Cathédrale, Poitiers (Vienne).
- 180 SCHUERMANS (18), *Croix*, 7, rue Sainte-Marguerite, Houilles (Seine-et-Oise).
- 240 SEMPÉ, Henri (21), réd. en chef du *Patriote des Pyrénées*, 22, rue Galos, Pau.
- 56 SERVOIS, Georges (02), (P.*), dir. *Croix de Limoges*, 25, cours Bugeaud, Limoges.
- SIMON DU MESNIL-THORET, Adrien, *Divers*, 3, rue Pierre-Haret, Paris-9^e.
- 32 SORBIERS DE LA TOURRASSE, Léonel (96), (P.), *Divers*, Conservateur de la Bibliothèque et du Musée de la Ville, Hôtel-de-Ville, Saint-Germain-en-Laye (S.-et-M.).
- SORBIERS DE LA TOURRASSE, Joseph, *Divers*, 101, rue Miromesnil, Paris-8^e.
- 107 SOYE (DE), Louis (10), *Semaine Religieuse* de Paris, 18, r. des Fossés-St-Jacques, Paris-5^e.

- N° du tabl. MM.
- 27 TABERNE DE MIRAMONT (Chevalier DE) (97), (P.*), *Univers*, 98, rue de France, Nice.
- 31 TAILLIEZ, Paul (F. P.*), réd. chef *Courrier de la Montagne*, 73, Grande-Rue, Pontarlier.
- 57 TALMEYR, Maurice (03), *Action Française, Divers*, Saint-Saud (Dordogne).
- TARBÉ (DE), Antoine, *Croix, Echo de Paris, Gaulois*, 93, rue Tronchet, Lyon.
- 19 TASTEVIN DE NOUVEL, A., (F. P.), Président, anc. réd. en chef de quotidiens, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e.
- 13 TAUNAY, Victor (F. P.*), Président honoraire, 93, rue du Bac, Paris-7^e.
- 216 TAVERNIER, André (14), (P.*), *Journal de Roubaix*, 27, rue du Collège, Roubaix (Nord).
- 221 TERRIÈRE, Amand (08), *Eclair de l'Est*, 42, rue Verlaine, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- TESSIER, Gaston, réd. *Libre Parole, Employé, Echo des Syndicats*, 66, r. Falguière, Paris-XV.
- THIRIET (ch*), Edmond, réd. chef *Bonne Nouvelle*, 15, rue du Louvre, Paris-I.
- 83 TOUR DU VILLARD (M^{is} Raymond DE LA) (07), Secrétaire, 75, r. de Rennes, Paris-6^e.
- 84 TOURMENTIN, J. (abbé) (07), (P.*), dir. de la *Franco-Maçonnerie démasquée*, 121 bis, rue de Grenelle, Paris-7^e.
- 197 TOURET, J.-Jacques (14), *Express de Lyon*, 4, rue Vaubecour, Lyon (Rhône).
- 145 TOUZERY (chanoine) (14), dir. de l'*Union Catholique*, 9, rue Bonald, Rodez (Aveyron).
- 154 TOUZERY, M.-B.-J. (abbé) (14), *Union Catholique*, à Saint-Saturnin (Aveyron).
- 248 VALLET, Maurice (21), réd. chef *Courrier de la Vienne*, 22, rue de la Marne, Poitiers.
- 165 VANNEUFVILLE (Mgr Gaston DE) (16) (B. Sienne), rédacteur à la *Croix de Paris*, Canonica di San Giovanni di Latrerane, Rome.
- 244 VAUSSARD, Maurice (21), réd. au *Correspondant, Revue des Jeunes, Nouvelles Religieuses*, 1, rue de Fleurus, Paris-6^e.
- 35 VERDUN, Paul (89), (P.), *Soirées en Famille*, 4, rue des Chartreux, Paris-6^e.
- 181 VERGNET, Paul (18), Syndic, secr. général *Libre Parole*, 5, r. du Pont-de-Lodi, Paris-6^e.
- 235 VESINS (L^{-C} Comte DE), Bernard (20) *Action Française*, 172, rue de Grenelle, Paris-7^e.
- 109 VEUILLOT, François (07), Vice-Président, 9, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e.
- 21 VITON DE THORAME (95), (P.*), dir.-fondateur *Semur Algérien*, 49, rue Michelet, Alger.
- 63 WALL (vicomte DE), Patrice (1900), *Bourgogne Eclair Comtois*, 16, r. Decamps, Paris-16^e.
- * WETTERLÉ, Député, dir. du *Rhin Français*, Colmar; 28, quai de Passy, Paris-2^e.
- WITTE (baron Jehan DE), réd. *Revue des Deux-Mondes*, 14, rue Jean-Goujon, Paris-8^e.
- 147 ZAMANSKI, Joseph (07), *Mouvement social, Libre Parole*, 38, av. de la Bourdonnais, Paris-7^e.

Les confrères qui trouveraient des erreurs dans la liste ci-dessus, sont priés d'en informer le Président.

Les 210 syndiqués ne possédant pas de la carte permanente à 1/2 tarif, peuvent obtenir des billets à 1/2 tarif.

Les membres non inscrits dans la liste des 210 membres, ne peuvent bénéficier des avantages sur les Chemins de fer, lesquels sont seulement réservés aux 210 premiers inscrits, classés par ordre d'admission, et non d'après le classement du tableau des retraites.

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

CAISSE DES RETRAITES (251 membres) (1922)

ÉTAT DES SYNDIQUÉS AYANT UN DROIT SOIT ACQUIS, SOIT EVENTUEL, A LA PENSION

LES 47 PREMIERS SYNDIQUÉS SONT PENSIONNÉS EN 1922

Les 39 premiers pensionnés sont rachetés de leur cotisation annuelle (C. DE R.)

Le — placé après les noms indique les 61 rachetés C. de Prévoyance dont 21 retraités.
L* — — — — — 78 de la Caisse des Retraites y compris les 39 premiers retraités.

N° d'ordre	N° au reg. mat ^l	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART DU DROIT
15 ans de présence et 55 ans d'âge (les 39 premiers rachetés C. Ret.)					
1	4	H. Gibert	Fondateur	2 mai 1836	1901
2	5	Oscar Havard	—	24 mai 1845	—
3	7	Dupuy	—	17 août 1844	—
4	8	Fromm (D ^{re})	—	21 mars 1845	—
5	9	Baron Tristan Lambert	—	16 février 1846	—
6	11	G.-C. Lavergne	—	16 juillet 1847	1902
7	14	Borrely de Kervélégan	—	16 juillet 1848	1903
8	18	Mehlin	5 janvier 1888	16 novembre 1850	—
9	20	Danis —	5 mars 1891	20 mars 1847	1906
10	21	Jules Delahaye	10 avril 1890	5 mai 1851	—
11	23	Baron de Bernon —	2 janvier 1890	11 septembre 1851	—
12	25	P. Aimé-Paillard —	Fondateur	1 ^{er} avril 1852	1907
13	26	Victor Taunay —	—	20 juillet 1852	—
14	27	Alphonse Béchet —	2 mai 1889	27 juillet 1852	—
15	28	Depoin —	Fondateur	17 janvier 1853	1908
16	30	Arthur Loth	11 décembre 1893	16 décembre 1842	—
17	32	Arsac —	3 juin 1894	2 avril 1851	1900
18	33	H. Durrieux —	7 janvier 1892	25 septembre 1854	—
19	34	A. Tastevin de Nouvel	Fondateur	17 février 1855	1910
20	35	Octave Chambon —	—	25 avril 1855	—
21	36	Viton de Thorame —	26 mai 1895	25 septembre 1845	—
22	37	Louis Colin —	2 juillet 1895	20 mars 1847	—
23	38	Nicoullaud —	7 novembre 1895	3 mars 1854	—
24	39	Bertrin —	5 décembre 1895	7 juillet 1851	—
25	41	Gabriel Hocart —	5 mars 1895	24 mai 1856	1911
26	43	Croisille —	7 janvier 1892	1 ^{er} juin 1857	1 ^{er} juin 1912
27	47	de Taberne de Miramont —	6 mai 1897	31 mars 1859	31 mars 1914
28	48	Vicomte de Romanet	2 janvier 1895	8 juillet 1859	8 juillet 1914
29	50	Narsy (Scarpateit)	4 janvier 1894	25 septembre 1860	25 septembre 1915
30	52	Richardet	5 novembre 1891	28 novembre 1860	28 novembre 1915
31	54	Paul Huet Saint-Pol	7 avril 1892	10 janvier 1861	10 janvier 1916
32	55	Paul Tailliez	Fondateur	3 mars 1861	3 mars 1916
33	56	de la Tourrasse Léonel	3 novembre 1896	19 juin 1861	19 juin 1916
34	58	Barnola —	Fondateur	17 septembre 1861	17 septembre 1916
35	59	Verdun	7 février 1889	2 novembre 1861	2 novembre 1916
36	60	Joseph Mollet —	2 mai 1889	18 juin 1862	18 juin 1917
37	61	de Martrin-Donos —	9 avril 1896	12 décembre 1862	12 décembre 1917
38	62	Loire —	14 avril 1887	26 avril 1865	26 avril 1918
39	63	D ^r Larrieu —	8 janvier 1891	29 mai 1865	29 mai 1918
40	65	Blanc	1 ^{er} avril 1897	18 décembre 1865	18 décembre 1918
41	66	H. de Cardonne (6 janv. 13)	6 janvier 1898	15 janvier 1851	22 juin 1919
42	67	Geoffroy de la Mothe (10 mars 13)	10 mars 1898	15 janvier 1850	22 juin 1919
43	69	L'Hopital (1 ^{er} déc. 13)	1 ^{er} décembre 1898	16 février 1854	1 ^{er} janvier 1920
44	70	G. Latouche (16 janv. 14)	6 janvier 1898	6 septembre 1849	15 mars 1920
45	71	Paul Pouyé (2 fév. 14)	2 février 1899	25 octobre 1852	1 ^{er} juillet 1920
46	72	Savatier (—)	—	13 novembre 1855	1 ^{er} avril 1921
47	74	Hostin (6 juillet 14)	6 juillet 1899	5 janvier 1856	15 octobre 1921
48	75	G. Jollivet (1 ^{er} février 15)	1 ^{er} février 1900	18 octobre 1842	—
49	76	Pillot (<i>Camilius</i>) — *(7 juin 15)	7 juin 1900	27 juin 1859	—
50	78	de Gailhard-Bancel (11 avr. 16)	11 avril 1901	1 ^{er} novembre 1849	—
51	79	Fournier (abbé) — *	—	27 mars 1859	—
52	80	Gaudeau (abbé) — *(17 mai 17)	17 mai 1902	24 septembre 1854	—
53	81	Rallet de Lavermont*(1 août 17)	7 juin 1900	1 ^{er} août 1862	—

No d'ordre	N° au reg. mat.	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART DU DROIT
54	82	Audolent	2 février 1899	7 août 1862	7 août 1917
55	83	Poulin (chanoine)	12 juillet 1898	1 ^{er} septembre 1862	1 ^{er} septembre 1917
56	84	Servois — *	6 novembre 1902	16 novembre 1862	16 novembre 1917
57	85	Maurice Talmeyr	8 janvier 1903	17 mars 1850	8 janvier 1918
58	86	Froment (abbé) — *	—	30 mai 1861	—
59	87	Jaudouenc	6 juillet 1899	27 janvier 1865	27 janvier 1918
60	88	Flornoy	—	19 juin 1860	—
61	91	Loutil (abbé) (<i>Pierre l'Ermitte</i>)	10 mars 1900	17 novembre 1863	17 novembre 1918
62	92	Bourguet	3 décembre 1905	2 juin 1865	3 décembre 1918
63	94	Vicomte de Wall (Patrice)	7 juin 1900	14 février 1864	14 février 1919
64	96	Feron-Vrau	7 juin 1900	17 mai 1864	17 mai 1919
65	97	Bertrand de Laflotte	11 avril 1901	20 août 1864	20 août 1919
66	98	de Bar — *	7 juin 1896	10 décembre 1864	10 décembre 1919
67	99	Gabriel Sallé — *	15 décembre 1904	1 ^{er} avril 1860	15 décembre 1919
68	100	Maire	8 janvier 1891	22 janvier 1865	22 janvier 1920
69	101	Duché	10 février 1905	29 juin 1861	10 février 1920
70	102	G. Loth (<i>Stanislas de Hollande</i>)	19 avril 1905	22 mars 1853	19 avril 1920
71	103	Mercier	7 janvier 1904	26 avril 1865	26 avril 1920
72	104	Maurice Lasnier	10 mars 1898	16 octobre 1865	16 octobre 1920
73	105	de Roton (<i>Notor</i>)	7 février 1901	28 octobre 1865	28 octobre 1920
74	106	de Beauregard	7 mai 1896	31 décembre 1865	31 décembre 1920
75	107	Gendrot	4 juillet 1889	4 janvier 1866	4 janvier 1921
76	108	Papillon	6 avril 1893	5 juin 1866	5 juin 1921
77	109	Ardant (<i>Jean Limosin</i>) — *	13 juin 1897	6 juin 1866	6 juin 1921
78	110	Morand	29 octobre 1906	21 décembre 1849	29 octobre 1921
79	111	Bertoye (<i>Franc</i>)	—	22 mai 1857	—
80	112	Boivin	29 janvier 1906	18 novembre 1866	18 novembre 1921
81	113	Duranthon	15 juin 1897	11 décembre 1866	11 décembre 1921
82	114	Gouzien (<i>Jean Pasquerel</i>)	7 juin 1896	31 janvier 1867	31 janvier 1922
83	115	de la Tour du Villard (<i>M^{rs}</i>)	20 avril 1907	13 novembre 1861	20 avril 1922
84	116	Tourmentin — *	19 mai 1907	5 novembre 1850	19 mai 1922
85	117	A. Perrin	4 octobre 1888	25 mai 1867	25 mai 1922
86	118	de Clercq	5 février 1891	13 octobre 1867	13 octobre 1922
87	119	Fossé d'Arcosse	19 avril 1905	29 octobre 1867	29 octobre 1922
88	120	P. Hervé	9 novembre 1907	17 janvier 1868	17 janvier 1923
89	121	G. Maze-Sencier	15 février 1908	16 mai 1866	15 février 1923
90	122	R. Devèze	16 mai 1908	31 janvier 1858	16 mai 1923
91	123	J. Bon — *	3 février 1895	15 février 1868	15 février 1923
92	124	de Rosnay — *	6 janvier 1899	15 avril 1868	12 avril 1923
93	125	Nemoz	16 mai 1908	25 juillet 1867	16 mai 1923
94	126	Lacroix *	2 décembre 1897	23 mai 1868	23 mai 1923
95	127	Liagre	4 août 1905	24 juin 1868	24 juin 1923
96	128	L. Dumarché	9 novembre 1907	17 décembre 1868	17 décembre 1923
97	129	Lamapet	19 décembre 1908	10 juillet 1866	19 décembre 1923
98	131	Sarda — *	7 mai 1896	14 janvier 1869	14 janvier 1924
99	130	d'Azambuja (<i>Diego</i>)	6 janvier 1896	2 mai 1869	2 mai 1924
100	132	Jules Belorgey	16 janvier 1909	11 novembre 1852	16 janvier 1924
101	133	P. Fouillaud — *	16 janvier 1909	5 octobre 1869	16 janvier 1924
102	134	Reynis	20 mars 1909	10 juillet 1858	20 mars 1924
103	135	Jules Riché	21 novembre 1908	12 avril 1869	12 avril 1924
104	136	Fraënzel (<i>O. de Ferenzky</i>)	23 janvier 1902	5 août 1869	5 août 1924
105	137	E. Renaud	2 février 1899	16 octobre 1869	16 octobre 1924
106	138	Merlier — * (<i>D^{re}</i>)	29 janvier 1906	2 décembre 1869	2 décembre 1924
107	140	de Soye	19 février 1910	22 août 1869	19 février 1925
108	141	Le Monnier	20 janvier 1906	21 mars 1870	21 mars 1925
109	142	François Veuillot	20 avril 1907	31 mars 1870	31 mars 1925
110	143	Victor Lespine	13 décembre 1905	31 mai 1870	31 mai 1925
111	144	Chaillant — *	18 juin 1910	24 octobre 1858	18 juin 1925
112	145	Mélisson —	19 décembre 1908	21 juin 1870	21 juin 1925
113	146	Jeanne — *	13 décembre 1900	15 novembre 1870	15 novembre 1925
114	147	Chastrusse	6 octobre 1910	1 ^{er} octobre 1862	6 octobre 1925
115	148	R. Lecerf	17 décembre 1909	8 janvier 1871	8 janvier 1926
116	149	d'Ortho	18 octobre 1900	19 janvier 1871	19 janvier 1926
117	150	Larigaldi —	21 janvier 1911	21 mai 1870	21 janvier 1926
118	151	Faure — *	5 octobre 1899	27 janvier 1871	27 janvier 1926
119	152	A. Monniot	18 février 1911	13 octobre 1862	18 février 1926
120	153	L. Hosotte	—	8 juin 1871	—
121	154	de Lannoy	15 avril 1911	20 octobre 1869	15 avril 1926
122	155	Rubat du Mérac	5 novembre 1905	16 juillet 1871	16 juillet 1926

No d'ordre	N° au reg. mat ^{re}	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART DU DROIT
123	156	Cavaller — *	11 janvier 1900	1 ^{er} septembre 1871	1 ^{er} septembre 1926
124	157	Nourisson	4 mai 1899	2 octobre 1871	2 octobre 1926
125	158	de Montardy	15 décembre 1905	13 octobre 1871	13 octobre 1926
126	159	Lucien-Brun Joseph	20 octobre 1911	15 octobre 1862	20 octobre 1926
127	160	G. Latil — *	16 décembre 1911	4 juin 1868	16 décembre 1926
128	161	G. Pon	20 janvier 1912	12 juin 1857	20 janvier 1927
129	162	Dr Le Fur	6 mai 1897	12 janvier 1872	12 janvier 1927
130	163	Coudy	31 mai 1906	18 février 1872	18 février 1927
131	164	V ^{ie} H. de France — *	7 janvier 1901	16 mars 1872	16 mars 1927
132	172	Marie	30 mai 1908	31 mars 1872	30 mars 1927
133	166	J. Hastings — *	26 janvier 1907	17 juillet 1872	17 juillet 1927
134	168	Fournel (<i>Pierre Lenard</i>) — *	11 avril 1908	14 novembre 1872	14 novembre 1927
135	169	Henri Brun (<i>Guy des Roncières</i>)	6 octobre 1910	30 novembre 1872	30 novembre 1927
136	170	Marsac	11 avril 1908	9 décembre 1872	9 décembre 1927
137	171	Haudot	16 décembre 1911	24 avril 1872	24 avril 1927
138	173	A. Rédier — *	11 avril 1908	7 juillet 1875	7 juillet 1928
139	174	Guèze —	24 novembre 1906	29 juillet 1873	29 juillet 1928
140	175	Gautherot	19 février 1910	—	—
141	176	L. Béchet — *	10 février 1905	22 août 1875	22 août 1928
142	177	L. Galle —	3 septembre 1905	21 novembre 1873	21 novembre 1928
143	179	Desgranges	17 décembre 1910	—	—
144	180	Chailoux	12 décembre 1907	20 février 1874	20 février 1929
145	181	Chanoine Touzery	28 février 1914	4 ^e octobre 1863	28 février 1929
146	182	Ph. Marquis	28 mars 1914	27 juillet 1853	28 mars 1929
147	183	Zamanski	12 décembre 1907	20 mai 1874	20 mai 1929
148	185	E. Latil — *	16 décembre 1911	11 juin 1874	12 juin 1929
149	186	Bidou	11 janvier 1911	28 juin 1874	28 juin 1929
150	187	L. Guérif — *	20 mars 1909	9 juillet 1874	9 juillet 1929
151	188	Grappin	19 mars 1910	22 juillet 1874	22 juillet 1929
152	189	P. Bacconnier	15 février 1908	8 octobre 1874	8 octobre 1929
153	190	de Maricourt	25 avril 1904	4 décembre 1874	4 décembre 1929
154	194	J.-B. Touzery	28 mars 1914	19 février 1875	19 février 1930
155	195	Antoine Martin — *	—	22 février 1875	22 février 1930
156	196	Couill	20 mars 1909	28 mai 1875	28 mai 1930
157	197	Hamon	20 mai 1911	12 août 1875	12 août 1930
158	198	Pravriel	6 octobre 1909	18 octobre 1875	18 octobre 1930
159	199	Lacaud	18 mars 1911	20 octobre 1875	20 octobre 1930
160	201	H. Reverdy	27 octobre 1915	25 août 1866	27 octobre 1930
161	202	H. Desmarests (<i>P. de Maigremon</i>)	—	7 août 1873	—
162	203	Grimaud	2 janvier 1910	27 juillet 1864	2 janvier 1931
163	204	Cordonnier	—	8 avril 1870	—
164	205	Duplessy	19 mars 1916	11 octobre 1860	19 mars 1931
165	206	Vanneufville	15 avril 1916	26 avril 1860	15 avril 1931
166	207	P. Bailly	16 janvier 1909	23 mai 1876	23 mai 1931
167	208	Ramez (<i>Ludovic Rémon</i>)	6 octobre 1910	—	—
168	209	Quénault	20 janvier 1912	3 août 1876	3 août 1931
169	210	Ponthière *	6 novembre 1902	17 septembre 1876	17 septembre 1931
170	212	P. Bouet	20 mars 1909	2 avril 1877	2 avril 1932
171	215	Rochette (<i>Yan</i>)	25 avril 1904	25 avril 1877	25 avril 1932
172	214	Diemme	20 mai 1911	28 juin 1877	28 juin 1932
173	215	Joseph Denais	4 décembre 1902	10 août 1877	10 août 1932
174	217	Jules Eloy	21 avril 1914	26 janvier 1878	26 janvier 1933
175	218	Le Roux de Sellen	14 juin 1902	15 mars 1878	15 mars 1933
176	219	Ebrard — *	19 mai 1911	2 mai 1878	2 mai 1933
177	220	Général Petetin	10 juin 1918	25 décembre 1851	10 juin 1933
178	221	Jean Guiraud	—	(?)	—
179	223	Champenois	—	4 octobre 1870	—
180	224	Schuermans	—	15 novembre 1872	—
181	225	Vergnet	—	26 septembre 1873	—
182	226	Joseph Grave	15 janvier 1910	19 août 1878	19 août 1933
183	227	L. Hugonard	28 mars 1914	17 octobre 1878	17 octobre 1933
184	228	Bietrix (<i>Tancrède de Visan</i>) — *	7 janvier 1904	17 décembre 1878	17 décembre 1933
185	229	L. Bethleem	23 mai 1919	7 avril 1869	23 mai 1934
186	230	B. Hastings — *	21 avril 1914	24 avril 1879	24 avril 1934
187	231	de Lacoste-Lareymondie	30 mai 1915	4 octobre 1879	4 octobre 1934
188	232	Lissorgues	28 mars 1914	21 février 1880	21 février 1935
189	233	Joseph Rousseau	8 octobre 1908	5 mai 1880	5 mai 1935
190	234	Pebeyre * (D ^{re})	17 mai 1902	5 juin 1880	5 juin 1935
191	235	P. Dubié	18 février 1911	20 juillet 1880	20 juillet 1935

No d'ordre	N° au reg. mat.	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART DU DROIT
192	236	Eblé	18 février 1911	31 juillet 1880	31 juillet 1935
193	237	Chaillouet	16 janvier 1909	21 septembre 1880	21 septembre 1935
194	238	P. Perrin	6 octobre 1910	25 septembre 1880	25 septembre 1935
195	239	Charon	17 juin 1911	25 octobre 1880	25 octobre 1935
196	240	Equoy	20 octobre 1911	27 novembre 1880	27 novembre 1935
197	241	J.-J. Tourret (<i>Jean-Jacques</i>)	14 février 1914	11 avril 1881	11 avril 1936
198	242	R. Couteau	8 juillet 1916	22 avril 1881	22 avril 1936
199	243	Dassonville	17 décembre 1910	24 avril 1881	24 avril 1936
200	243	E. Delahaye	25 mai 1910	50 juin 1881	30 juin 1936
201	244	P. Ladoué	27 mars 1915	21 juillet 1881	21 juillet 1936
202	245	Nicolle	20 octobre 1911	14 octobre 1881	14 octobre 1936
203	246	Piot — *	7 janvier 1904	1 ^{er} novembre 1881	1 ^{er} novembre 1936
204	247	Beauchamp	9 juin 1914	16 novembre 1881	16 novembre 1936
205	248	Paul Parsy — *	18 janvier 1908	25 février 1882	25 février 1937
206	249	René Martin	20 mars 1909	19 mai 1882	19 mai 1937
207	250	J. Jacques	5 novembre 1903	13 février 1883	13 février 1938
208	252	R. Poisson	30 mars 1915	17 avril 1885	1 ^{er} avril 1938
209	253	Grégoire	20 octobre 1911	7 avril 1885	7 avril 1938
210	254	Michellin —	15 février 1908	27 avril 1885	27 avril 1938
211	255	G. Havard	avril 1912	9 septembre 1885	9 septembre 1938
212	256	E. Jacquet	2 avril 1915	7 décembre 1885	7 décembre 1938
213	257	Griès	26 mai 1911	27 décembre 1885	27 décembre 1938
214	259	E. Rouquette	20 janvier 1912	18 février 1884	18 février 1939
215	260	René Bazin	25 mai 1919	4 mai 1884	4 mai 1939
216	262	A. Tavernier — *	14 février 1914	22 août 1884	22 août 1939
217	263	Auzillon	14 février 1914	17 mai 1885	17 mai 1940
218	264	Joseph Picavet — *	15 février 1908	30 juin 1885	30 juin 1940
219	265	Gilly	juillet 1902	10 février 1886	10 février 1941
220	266	Massis	27 mars 1915	15 avril 1886	15 avril 1941
221	267	Terrière	8 octobre 1908	25 juillet 1886	25 juillet 1941
222	268	Poncet (<i>Vindex</i>)	27 mars 1915	13 octobre 1886	13 octobre 1941
223	269	Legal	17 juin 1911	25 octobre 1886	25 octobre 1941
224	270	Jean Maucière	23 juin 1917	20 avril 1887	20 avril 1942
225	271	Lequette	27 mars 1915	4 juillet 1887	4 juillet 1942
226	272	Massiani — *	28 mars 1914	1 ^{er} juillet 1887	1 ^{er} juillet 1942
227	273	Pierre Bernard	28 mars 1914	14 mai 1888	14 mars 1943
228	274	P. Richard	25 juin 1917	25 novembre 1892	25 novembre 1947
229	275	Cuvilliez (<i>Jacques Delsaux</i>)	4 mars 1916	29 juin 1893	29 juin 1948
(25 ans de présence et 55 ans d'âge)					
230	276	Charles Pichon	15 avril 1920	17 octobre 1893	
231	277	Sassé	—	26 décembre 1865	
232	278	Canat	—	2 octobre 1874	
233	279	Bucaille (Victor)	—	26 juillet 1890	
234	280	Hanot d'Hartoy	—	17 mars 1892	
235	281	Bernard de Vésins	9 juin 1920	13 mars 1869	
236	282	Boudin-Vallet	—	11 juillet 1879	
237	283	Charles Baussan	—	1 ^{er} mars 1860	
238	284	Loustalan.	—	3 août 1871	
239	285	Yves Bazin	février 1921	29 mai 1888	
240	286	Henri Sempé	février 1921	21 novembre 1887	
241	287	R. de Boyer-Montégut	—	16 octobre 1875	
242	288	François Diet	—	1 ^{er} juillet 1875	
243	289	J. Godet.	—	30 janvier 1869	
244	290	Vaussard	—	8 septembre 1888	
245	291	J. Ageorges	—	—	
246	292	René Johannot	—	—	
247	293	Guizerix, Louis	Mars 1921	12 octobre 1883	
248	294	M. Vallet	—	29 février 1884	
249	295	Morin de Finfe	Avril 1921	8 septembre 1882	
250	296	Gauthier François	10 décembre 1921	—	
251	297	Jabouley	janvier 1922	—	

LISTE, au 1^{er} Février 1921, des 210 Syndiqués bénéficiant des cartes de circulation et des billets à demi-tarif (Votr barème).

(Classés par ordre d'admission et non d'après l'ordre du tableau des retraites)

Le premier chiffre de 1 à 210 est le N^o d'ordre à indiquer sur la demande, le second le N^o matr.

1	266	A. Massis.	71	83	Poulin.	141	129	Lamapet.
2	4	H Gibert.	72	84	Servois.	142	145	Melisson.
3	5	O. Havard.	75	85	Talmeyr.	143	132	Belorgey.
4	7	Dupuy.	74	86	Froment.	144	133	Fouillaud.
5	9	B ^{on} T. Lambert.	75	87	de Jaudouneuc.	145	207	Bailly.
6	11	Lavergne.	76	88	Flornoy.	146	237	Chaillouet.
7	14	Borrely de Kervélégan	77	91	Loutil.	147	134	Reynis.
8	18	Mehlin.	78	92	Bourguet.	148	187	Guérif.
9	20	Danis.	79	94	Vicomte de Wall.	149	212	Bouet.
10	21	J. Delahaye.	80	268	J. Poncet.	150	249	R. Martin.
11	247	Beauchamp.	81	96	Feron-Vrau.	151	196	Counil.
12	25	B ^{on} de Bernon.	82	97	Bertrand de Laflotte.	152	177	Galle.
13	25	P. Aimé-Paillard.	83	99	G. Sallé.	153	148	Lecerf.
14	26	V. Taunay.	84	101	Duché.	154	244	Ladoué.
15	27	A. Béchet.	85	102	G. Loth.	155	226	Grave.
16	28	Depoin.	86	103	Mercler.	156	175	Gautherot.
17	30	A. Loth.	87	104	Lasnier.	157	140	de Soye.
18	32	Arsac.	88	105	de Roton.	158	188	Grappin.
19	33	H. Durrieux.	89	110	Morand.	159	144	Chaillant.
20	34	Tastevin de Nouvel.	90	111	Bertoye.	160	147	Chastrusse.
21	35	O. Chambon.	91	112	Boivin.	161	169	Henri Brun.
22	36	Viton de Thorame.	92	115	de la Tour du Villard.	162	198	Praviel.
23	37	L. Colin.	93	116	Tourmentin.	163	208	Ramez.
24	38	Nicoullaud.	94	119	Fossé d'Arcosse.	164	238	P. Perrin.
25	39	Bertrin.	95	120	Hervé.	165	201	Reverdy.
26	41	G. Hocart.	96	124	de Rosnay.	166	179	Desgranges.
27	43	Croisille. [mont.	97	127	Liagre	167	261	Dassonville.
28	47	de Taberne de Mira-	98	128	Dumarché.	168	150	Larigaldi.
29	48	V ^{ie} de Romanet.	99	121	Maze-Sencier.	169	132	Monniot.
30	50	Narsy.	100	136	de Ferenzy.	170	153	Hosotte.
31	52	Richardet.	101	137	E. Renauld.	171	236	Eblé.
32	54	Huet Saint-Pol.	102	141	Le Monnier.	172	235	Dubié.
33	55	P. Tailliez.	103	143	Lespine.	173	199	Lacaud.
34	56	de la Tourrasse (Léonel)	104	146	Jeanne.	174	154	de Lannoy.
35	58	Barnola.	105	142	Veillot.	175	197	Hamon.
36	59	Verdun.	106	149	d'Ortho.	176	214	Dienne.
37	60	Mollet.	107	151	Faure.	177	219	Ebrard.
38	61	de Martrin-Donos.	108	156	Cavaller.	178	257	Griès.
39	62	Loire.	109	157	Nourisson.	179	239	Charron.
40	63	D ^r Larriue.	110	158	de Montardy.	180	269	Le Gal.
41	65	Blanc.	111	162	Le Fur.	181	159	Lucien-Brun (Joseph)
42	98	de Bar.	112	164	V ^{ie} H. de France.	182	240	Egnoy.
43	100	Maire.	113	163	Coudy.	183	245	Nicolle.
44	106	de Beauregard.	114	166	Hastings.	184	253	Grégoire.
45	107	Gendrot.	115	174	Guèze.	185	160	G. Latil.
46	108	Papillon.	116	176	L. Béchet.	186	171	Haudot.
47	109	Ardant.	117	186	Bidou.	187	185	E. Latil.
48	113	Duranthon.	118	190	de Maricourt.	188	271	Lequette.
49	114	Gouzien.	119	180	Chailloux.	189	209	Quénault.
50	117	A. Perrin.	120	183	Zamanski.	190	259	Rouquette.
51	118	de Clercq.	121	189	Bacconnier.	191	164	Pon.
52	123	J. Bon.	122	210	Ponthière.	192	255	G. Havard.
53	126	Lacroix.	123	213	Rochette.	193	265	Gilly.
54	131	Sarda.	124	215	Joseph Denais.	194	256	Jacquet.
55	130	d'Azambuja.	125	218	Le Roux de Sellen.	195	231	Lacoste-Lareymondie
56	66	de Cardonne.	126	228	Bietrix.	196	252	Poisson.
57	67	G. de la Mothe.	127	146	Piot	197	172	Marie.
58	202	Desmarets.	128	248	P. Parsy.	198	241	Tourret.
59	69	L'Hopital.	129	251	J. Jacques.	199	262	Tavernier.
60	70	Latouche.	130	217	J. Eloï.	200	263	Auzillon.
61	71	Pouyé.	131	254	Michelin.	201	181	Ch ^e Touzery.
62	72	Savatier.	132	264	Picavet.	202	182	Marquis.
63	74	Hostin.	133	168	Fournel.	203	194	M. J.-B. Touzery.
64	75	Jollivet.	134	170	Marsac.	204	135	Rubat du Méric.
65	76	Pillot.	135	173	Redier.	205	195	A. Martin.
66	78	de Gallhard-Bancel.	136	122	Devèze.	206	227	Hugonard.
67	69	Fournier.	137	125	Nemoz.	207	232	Lissorgues.
68	80	Gaudeau.	138	233	Joseph Rousseau.	208	273	P. Bernard.
69	81	Rallet de Lavermont.	139	267	Terrière.	209	272	Massiani.
70	82	Audoillent.	140	135	Riché.	210	230	B. Hastings.

ORDRE dans lequel seront admis au bénéfice de la carte de circulation et des billets à demi-tarif les membres du Syndicat au fur et à mesure des vacances qui se produiront, par suite de décès, démission ou radiation, dans la liste des 210 syndiqués (chiffre actuel accordé par les C^{ies}).

Le premier chiffre de 1 à 59 indique le numéro d'ordre, le second le numéro matricule.

1 203 Grimaud.	14 229 Bethléem.	27 286 Henri Sempé.
2 204 Cordonnier.	15 243 Delahaye (E.-L.)	28 287 R. de Boyer-Montégut
3 275 Cuvilliez.	16 260 R. Bazin.	29 288 François Diet.
4 205 Duplessy.	17 276 Ch. Pichon.	30 289 J. Godet.
5 206 G. de Vanneufville.	18 277 Sassé.	31 290 Vaussard.
6 242 R. Couteau.	19 278 Canat.	32 291 J. Ageorges.
7 274 P. Richard.	20 279 V. Bucaille.	33 292 René Johannet.
8 270 J.-M. Mauclère.	21 280 Hanot d'Hartoy.	34 295 Guizerix.
9 221 J. Guiraud.	22 281 B. de Vesins.	35 294 M. Vallet.
10 223 G. Champenois.	23 282 Boudin-Vallet.	36 295 Morin de Finfe.
11 225 P. Vergnet.	24 285 Charles Baussan.	37 296 François Gauthier.
12 224 A. Schuermans.	25 284 Loustalan.	38 297 Jabouley.
13 220 J. Petetin.	26 285 Yves Bazin.	39 298

Les fatures syndiqués seront également classés, comme les 210 premiers, par ordre d'admission et non d'après l'ordre du tableau, et inscrits à la suite de cette liste.

Seuls, ont droit aux avantages des Chemins de fer, les syndiqués faisant partie du Syndicat des Journalistes et inscrits au tableau de la Caisse des retraites, classés par ordre d'admission. (Voir ci-contre la Liste des 210 premiers syndiqués).

BARÈME D'IMPOT DE 10 %

des Cartes de Circulation à Demi-Tarif

Sur les 7 grands réseaux français : P.-L.-M. — Orléans. — Midi. — Nord. — Etat (2).
La Grande Ceinture, et sur le réseau d'Alsace-Lorraine.

La demande doit être adressée au Président, M. Tastevin de Nouvel, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris, 7^e (ne pas envoyer d'argent).

Joindre une photographie et un timbre-poste de 0 fr. 25.

Indiquer la classe, le ou les réseaux, la durée de validité de la carte et la gare où la carte doit être retirée **contre paiement de l'impôt.**

Prière aux confrères d'indiquer leur n^o d'ordre sur la demande de carte ou de permis.

		Un an du 1 ^{er} janvier	6 mois du 1 ^{er} Juillet	3 mois du 1 ^{er} Octobre
Un Réseau	1 ^{re} Classe ..	45.45	28.55	24.75
	2 ^e — ..	29.95		
	3 ^e — ..	18.15		
Deux ou Trois Réseaux	1 ^{re} Classe ..	48.40	11.95	11.10
	2 ^e — ..	32.45		
	3 ^e — ..	20. »		
Sur les 7 grands Réseaux français, sur l'ensemble des réseaux d'Alsac et de Lorraine et sur la Grande Ceinture.	1 ^{re} Classe ..	64.05	40.20	26.25
	2 ^e — ..	43.15	26.65	18.80
	3 ^e — ..	26.80	16.35	11.75

P.-S. — Les Chemins de fer de l'ETAT sont comptés comme DEUX RÉSEaux (ÉTAT et Ancien OUEST).

SYNDICAT DES JOURNALISTES

EFFECTIF (1921) (Caisse des retraites) (cotisation annuelle 10 fr.)...	254
3 décédés et 3 démissionnaires dans l'année.....	6
	<u>248</u>
Admis dans l'année.....	2
EFFECTIF (1922).....	250
Cotisations à percevoir annuellement 250 : 78 rachetés = 172 à 10 = 1720 fr.)	

PENSIONNÉS : 47 (Les Pensions de 500 fr. sont payables par semestre échu : 250 fr. fin Juin, 250 fr. fin Décembre.)

EFFECTIF 1922. Caisse des retraites (membres rachetés : 78).....	250
Syndicat seulement (1) (cotis ^{on} de 5 fr.).....	7
Collaborateurs (1) —	26
	<u>283</u>

3 Syndiqués décédés

MM. abbé LEFÈVRE, juin 1921.
PIGELET, octobre 1921.
Ch^e COLLIN, novembre 1921.

3 démissionnaires en 1921

MM. MALOU.
DAMEZ.
WETTERLÉ.

2 Syndiqués admis en 1921

MM. Maurice VAUSSARD, février 1921.
François GAUTHIER, 10 décembre 1921.

POUR MÉMOIRE : Admis en Janvier 1922 : MM. JABOULEY et HOUPERT, ce dernier du Syndicat seulement.

1 Syndiqué admis à la pension en 1921 (depuis le dernier bilan).

M. HOSTIN, du 15 octobre 1921, en remplacement de M. PIGELET, décédé.

Liste des 26 Collaborateurs (1)

(Cotisation annuelle : 5 fr.)

MM. BESSON, R. P. Yves DE LA BRIÈRE, Albert CHEREL, abbé CLUZEL, Gabriel COLLIN, Henri DELCOURT, Eug. DENIAU, M. E. HUTCHINSON, LAURIER, Ch^e LEBLANC, J. LECHAT, LELUC, MALLIAYIN, Comte Léonce DE MONTENON, abbé MUGNIER, abbé PEISSON, F. ROCHE, abbé RODIÉ, Charles ROUSSEAU, Simon DU MESNIL-THORET, J^h SORBIERS DE LA TOURRASSE, A. DE TARLÉ, Gaston TESSIER, Chanoine THIRIET, R. DE LA TOUCHE, Baron Jehan DE WITTE.

8 Syndiqués non inscrits à la Caisse des retraites (1)

(Cotisation annuelle : 5 fr.)

MM. André BEAUNIER, Chanoine DELSOR, DUCLAUX-MONTEIL, Jules DUTHIL, Marius GONIN, François HEPP, HOUPERT, abbé WETERLÉ.

(1) Les confrères admis comme collaborateurs et ceux non inscrits à la Caisse des retraites n'ont pas droit aux cartes et permis à 1/2 tarif sur les chemins de fer.

Les demandes de cartes ou de permis faites par des confrères qui ne sont pas en règle avec le trésorier ne sont pas prises en considération.

Les rachats des différentes Caisses ne sont plus admis.

Syndicat des Ecrivains Français

LISTE POUR 1922

BUREAU DU SYNDICAT

- Président* : M. Paul BOURGET, de l'Académie française, 20, rue Barbet-de-Jouy, Paris-7^e.
- Vice-Présidents* : MM. le général CANONGE, 6, rue Oudinot, Paris-7^e.
le R. P. JANVIER 11, rue Vineuse, Paris-16^e.
- Secrétaire* : M. Fénelon GIBON, 70 bis, rue Dutot, Paris-15^e.
- Trésorier* : M. Jules MIHURA, 168, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e.

CONSEIL SYNDICAL

- MM. René BAZIN; Charles BAUSSAN; le chanoine COUGET; Georges FIRMIN-DIDOT; Paul HAREL; Alfred POIZAT; le comte DE TINSEAU; le baron Jehan DE WITTE.

(Voir les adresses des Membres du Conseil dans la liste des membres du Syndicat.)

CONSEIL JURIDIQUE

MM.

- D. BERTRAND DE LA FLOTTE, avocat à la Cour d'appel, 87, boul. Saint-Michel, Paris-5^e.
BRICARD, avocat, agréé au Tribunal de commerce, 28, rue de Richelieu, Paris-1^{er}.
César CAIRE, Président du Conseil municipal de Paris, avocat à la Cour d'appel, 39, rue de Constantinople, Paris-8^e.
GUYNOT DE BOIS-MENU, avocat à la Cour d'appel, 51, rue Scheffer, Paris-16^e.
PIOT, avocat à la Cour d'appel, 41, rue du Four, Paris-6^e.
REVERDY, avocat à la Cour d'appel, 4, rue de l'Alboni, Paris-16^e.
Emile DE SAINT-AUBAN, avocat à la Cour d'appel, 141, boulevard Saint-Michel, Paris-5^e.
SOURIAC, avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'Etat, Paris.
DUMAS, avoué à la Cour d'appel, 47, rue de Beaune, Paris-7^e.
DURNERIN, avoué au Tribunal de la Seine, 43, rue de Lille, Paris-7^e.

CONSEIL MÉDICAL

- D^r D'AYRENX, 176, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e.
D^r DURAND, 15, rue des Beaux-Arts, Paris-6^e.
D^r LE FUR, 14, rue Vaneau, Paris-7^e.
D^r AUDOLLENT, 8, avenue du Midi, Parc Saint-Maur (Seine).
D^r GUILLAUMIN, pharmacien, 168, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e.

MEMBRES (1)

MM.

- AMBLER (abbé), 107, avenue d'Orléans, Paris-14^e.
 ANTHOUARD (baron d'), 121 bis, rue de la Pompe, Paris-16^e.
 ARDANT, Gabriel, 158, boulevard Malesherbes, Paris-8^e.
 AUBERT, Joseph (abbé), 87, rue Lauriston, Paris-16^e.
 AUDOLLENT, G. (chanoine), (R.), 76, rue des Saints-Pères, Paris-6^e.
- BAUDRILLART (S. G. Mgr), évêque d'Himéria, recteur de l'Institut Catholique de Paris, membre de l'Académie Française, 74, rue de Vaugirard, Paris-6^e.
 * BAUSSAN, Charles, *Syndic*, 80, rue Bonaparte, Paris-6^e.
 BAZIN, René, (R.), de l'Académie Française, *Syndic*, 6, rue St-Philippe-du-Roule, Paris-8^e.
 BELLAIGUE, Camille, 19, rue Louis-David, Paris-16^e.
 * BESSON, André, 1 bis, rue de la Mairie, Boulogne-sur-Seine.
 BOISLISLE (DE), Jean, 1, avenue de Tourville, Paris-7^e.
 BORDEAUX, Henri, de l'Académie Française, 44, rue du Ranelagh, Paris-16^e.
 BOTREL, Théodore, 21, rue Boissy d'Anglas, Paris 8^e.
 BOURGET, Paul, de l'Académie Française, *Président*, 20, rue Barbet-de-Jouy, Paris-7^e.
 * BOYER-MONTÉGU (DE), Robert, à Cugnaux (Haute-Garonne).
 FUNCK-BRENTANO, Frantz, 1, rue de Sully, Paris-4^e.
 * BRIÈRE (abbé DE LA), Yves, 8, avenue de Villars, Paris-7^e.
 * BRUN, Henri, à Ayron (Vienne).
 * BUCAILLE, Victor, 68, rue de Vaugirard, Paris-6^e.
- CANONGE (général), Frédéric, *Vice-Président*, 6, rue Oudinot, Paris-7^e.
 CHAIX D'EST-ANGE, Gustave, 22, avenue du Bois Boulogne, Paris-16^e.
 * CHEREL, Albert, 217, chemin Stehelin, Cauderan (Gironde).
 CHERFILS (général), (R.), 21, rue des Bois, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
 CORDONNIER, Henri, Verrières-le-Buisson (S.-et-O.).
 COUGET (chanoine), curé de Saint-Roch, *Syndic*, 17, boulevard Pasteur, Paris-15^e.
- DEBOUT (Mgr), 98, rue du Cherche-Midi, Paris-6^e.
 DECOCK (abbé), Georges, curé de Saint-Martin, à Croix (Nord).
 DELRUE (abbé), curé de Saint-Jacques de Montrouge, 9, rue Edgard Quinet, Paris.
 DESLANDRES, Paul, (R.), 81, rue des Saints-Pères, Paris-6^e.
 DUVAL-ARNOULD, député, 95, rue de Rennes, Paris-6^e.
- ESCARD, Paul, 3, rue Clotaire, Paris-5^e.
- FAIVRE (abbé), Hubert, (R.), curé de Rueil (Seine-et-Oise).
 FAURE, Emmanuel, 6, rue Saint-Pierre, Lourdes.
 FENNEBRESQUE, Juste, à Montfort-le-Rotrou (Sarthe).
 FIRMIN-DIDOT, Georges, *Syndic*, 56, rue des Saints-Pères, Paris-6^e.
 FONTAINE DE BONNERIVE (com^t), (Georges de Lys), Le Logis, Perros-Guirec (C.-du-N.).
- GAILLARD, Jean, 4, rue Solférino, Paris-7^e.
 GAILLARD DE CHAMPRIS, H., aux Pins, Verneuil (Eure).

La lettre (R.) indique le rachat de la cotisation annuelle (14 membres rachetés).

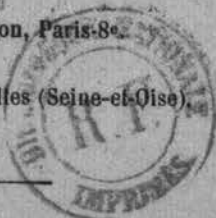
Le signe * placé devant le nom indique que le membre fait également partie du Syndicat des Journalistes Français (18 membres).

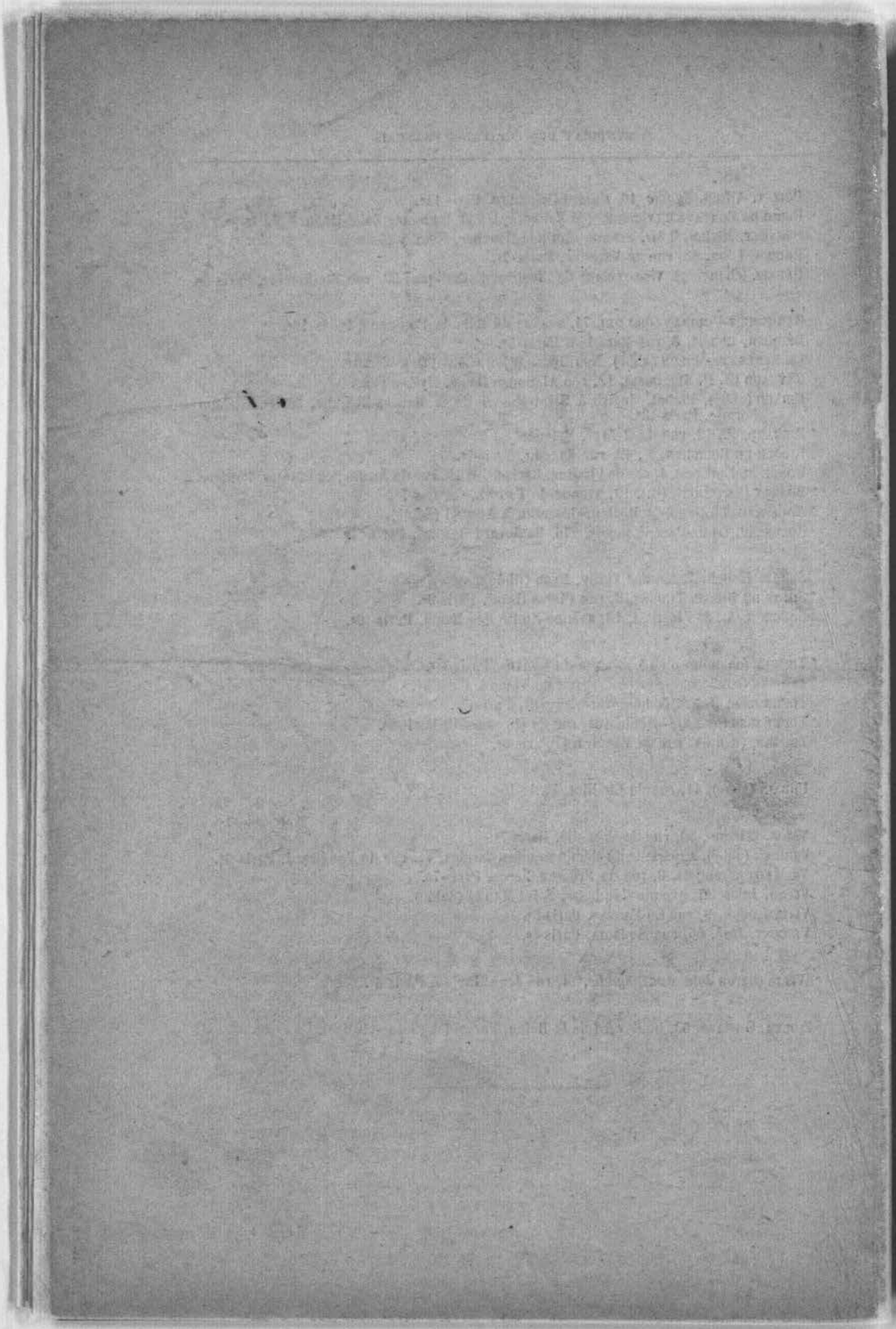
MM.

- GAILLY DE TAURINES, Ch., 45, avenue Malakoff, Paris-16^e.
 GAUTIER, Henri, éditeur, 14, rue Saint-Guillaume, Paris-7^e.
 GEOFFROY DE GRANDMAISON, 47, rue de Belle-Chasse, Paris.
 GIBON, Fénelon, *Secrétaire*, 70 bis, rue Dutot, Paris-15^e.
 GIGORD (DE), J., 15, rue Cassette, Paris-6^e.
 GILLET (R. P.), 122, rue de Grenelle, Paris-7^e.
 GODARD, André, (R.), à Tigné (Maine-et-Loire).
 GORCE (DE LA), Pierre, de l'Académie Française, 4, rue Joseph-Bara, Paris-6^e.
 GOURDON, Pierre, château de l'Echo, Chemillé (Maine-et-Loire).
 GOYAU, Georges, 36, rue de la Pompe, Paris-16^e.
 GROLLEAU, 11, quai Bourbon, Paris-4^e.
 * GUIRAUD, Jean, 3 bis, passage Landrieu, Paris-7^e.
- HAREL, Paul, *Syndic*, Echauffour (Orne).
 HENNET DE GOUTEL (baron), Estienne, 95, rue Royale, Versailles.
- JANOT (Dr), 8, rue du Cerf, Bellevue (Seine-et-Oise).
 JANVIER R. P. (chanoine), (R.), *Vice-Président*, 11, rue Vineuse, Paris-16^e.
 JOUBERT, 11, rue des Arènes, Angers.
 JOUIN (Mgr), curé de Saint-Augustin (R.), 8, avenue Portalis, Paris-8^e.
- KLEIN (abbé), 1, sentier de la Pointe, Meudon.
- LABBÉ, Albert (Jean-Ry), 5, rue du Fossé, Amiens.
 LANDEAU (abbé), 42, via Milazzo, Rome.
 LANGLOIS, 19, rue Hautefeuille, Paris-6^e.
 LANGUEREAU, Maurice, 14, rue Saint-Guillaume, Paris-7^e.
 LE BEC (D^r), (R.), 26, rue de Grenelle, Paris-7^e.
 LE BIDOIS, G., 62, rue Madame, Paris-6^e.
 LEDOS, Gabriel, (R.), 60, rue de Babylone, Paris-7^e.
 LEFEBVRE DU PREY, Edouard, député, ancien Ministre de l'Agriculture, 21 bis, rue Pierre-Leroux, Paris-7^e.
- * LE FUR, Louis, professeur à la Faculté de droit (R.), 4, rue Blessig, Strasbourg.
 LE GOFFIC, C., Rieu, Rossy-en-Trégastel (Côtes-du-Nord).
 LE PRINCE BEAUDI, Henri (abbé), né au Canada, 13, rue d'Orléans, St-Cloud (S.-et-O.).
- MAINAGE (R. P.), 122, rue de Grenelle, Paris-7^e.
 MARITAIN, Jacques, 21, rue Baillet Lévion, Versailles.
 MIHURA, Jules, *Trésorier*, 168, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e.
 MIROT, Marie-Léon, 75, rue Royale, Versailles.
 * MONTENON (comte Léonce DE), château des Courges, par Chailland (Mayenne).
 MONTMORILLON (marquis DE), château de Bouton, par la Grande-Verrière (Saône-et-Loire).
 MOSSOT, Emile, Menou, par Varzy (Nièvre).
 * MUGNIER (abbé), vicaire à la Cathédrale de Langres, 3, place Henryot (Haute-Marne).
- NICOLAY, Fernand, 4, rue de la Planche, Paris-7^e.
 NOURRISSON, 19, rue Saint-Guillaume, Paris-7^e.
- PÉGAT, Joseph, 17, rue de Chevreuse, Issy-les-Moulineaux (Seine).
 PLANTEAU DU MAROUSSEM, 31, rue de la Faisanderie, Paris-16^e.
 PLANTET, Eugène, 28, rue Hamelin, Paris-6^e.

MM.

- POIZAT, Alfred, *Syndic*, 10, square Delambre, Paris-14^e.
- ULRIC DE PONTAVICE (vicomte) (de Valmoray), 233, faubourg Saint-Honoré, Paris-8^e.
- PRÉVOST, Michel, 3 bis, avenue Philippe-Boucher, Neuilly (Seine).
- PRIEUR, Léon, 63, rue de Varenne, Paris-7^e.
- PRUNEL (chanoine), vice-recteur de l'Institut Catholique, 33, rue Ste-Placide, Paris-6^e.
- RARÉCOURT-PIMODAN (duc DE), 74, avenue du Bois de Boulogne, Paris-16^e.
- RÉGNIER, Robert, 3, rue Mazarine, Paris-6^e.
- LE RENEST-DE-MOLON (abbé), Neuilly-les-Dijon (Côte-d'Or).
- REYNAUD (R. P. Stanislas), 12, rue Alphonse Denis, Hyères (Var).
- RIBAUD (abbé), Michel, vicaire à Saint-Michel de la Maison-Blanche, 38, rue Campo-Formio, Paris-13^e.
- * RICHARD, P., 19, rue du Refuge, Valence.
- RICOUR DE BOURGIES, J., 10, rue Vaneau, Paris-7^e.
- RONDEAU, Philippe, 4, rue de Fleurus, Paris-6^e, et 16, rue du Jardin des Plantes, Poitiers.
- * ROSNAY (baron DE), (R.), 19, avenue de Tourville, Paris-7^e.
- * ROUSSEAU, Ch., rue du Docteur-Gosselin, à Arcueil (Seine).
- ROUSSEAU, Louis-Paul-François, 276, boulevard Raspail, Paris-14^e.
- SERRE, Joseph, 7, montée Vially, Lyon (Rhône).
- * SIMON DU MESNIL THORET, 3, rue Pierre Harel, Paris-9^e.
- SOUCHON, A., de l'Institut, 16, avenue Emile Deschanel, Paris-16^e.
- * THIRIET (chanoine), (R.), 15, rue du Louvre, Paris-1^{er}.
- TINSEAU (comte DE), *Syndic*, 21, rue de Vienne, Paris-8^e.
- TOURNOUER, Henri, 5, boulevard Raspail, Paris-7^e.
- * TOURRASSE (DE LA), Joseph, 101, rue de Miromesnil, Paris-8^e.
- TROGAN, (R.), 61, rue de Vaugirard, Paris-6^e.
- URBAIN (abbé), 41, rue de Chaillot, Paris-16^e.
- VÉDIE, Etienne, 80, rue de Grenelle, Paris-7^e.
- VERDIER (abbé), supérieur du Séminaire des Carmes, 74, rue de Vaugirard, Paris-6^e.
- * VEULLOT, François, 9, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e.
- VIARD, Jules, 17, avenue Gambetta, Saint-Mandé (Seine).
- VIAU, Joseph, 9, rue Le Verrier, Paris-6^e.
- VINCENT, José, 56, rue Madame, Paris-6^e.
- * WITTE (baron Jehan DE), *Syndic*, 14, rue Jean Goujon, Paris-8^e.
- ZIDLER, Gustave, 63, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).





BULLETIN MENSUEL

DE LA

CORPORATION

DES

PUBLICISTES CHRÉTIENS

ET DES

SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

2^e SÉRIE — N° 134

Février à Mai 1922



AU BUREAU-PERMANENCE

PARIS

11, RUE DU PRÉ-AUX-CLERCS (VII^e)

Prix : 5 francs, pour les personnes n'appartenant pas à la Corporation

Les Cotisations de toutes les Caisses doivent être adressées :

Comptes courants, Chèques postaux 149.72 PARIS

au nom de

M. SARDA, 15, boulevard de la Reine, VERSAILLES

Jo. 72337 Jo 30112

Jo. 31427

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créée le 25 Mars 1886

2 ^e SÉRIE N ^o 134	SIÈGE SOCIAL : 76, rue des Saints-Pères BUREAU et PERMANENCE : 11, rue du Pré-aux-Clercs, 7 ^e PARIS	Février à Mai 1922
--	--	--------------------

CONVOICATIONS

Conformément à une tradition déjà ancienne, nous ferons coïncider, cette année encore, la date de notre messe de juin avec celle de notre pèlerinage au Sacré-Cœur de Montmartre, qui est aussi celle de nos assemblées générales. Notre dîner mensuel aura lieu également ce jour là, ce qui nous permettra de clore dans de fraternelles agapes, nos réunions statutaires.

Notre programme pour le **Dimanche 11 Juin** se trouve donc établi ainsi qu'il suit :

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

LE PÈLERINAGE A MONTMARTRE

Messe à la Basilique du Vœu National, à 11 heures précises.

Allocution du R. P. Janvier.

Consécration au Sacré-Cœur, par M. René Bazin et les Présidents des deux Syndicats.

Bénédiction.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La corporation se réunira en assemblée générale ordinaire, le Dimanche 11 Juin, au **Restaurant du Foyer**, 18, rue de Varenne, à l'issue des assemblées générales du Syndicat des Journalistes et du Syndicat des Ecrivains, vers 6 h. 1/2, sous la *présidence de M. René Bazin.*

ORDRE DU JOUR :

1. Renouvellement du tiers sortant du Conseil : Les membres dont le mandat expire en 1922, sont MM. Paul Bourget, Henri Bordeaux, Alfred Poizat, Général Petetin, Baron Jehan de Witte. Il y aura lieu de procéder au remplacement de M. le Chanoine Collin, décédé, et à l'élection d'un septième membre (*Un bulletin de vote se trouve à la fin de cette brochure*).
2. Rapport moral du Secrétaire général.
3. Rapport du Trésorier.
4. Approbation des comptes publiés dans ce Bulletin.
5. Réunion du Conseil pour l'élection du Bureau de la Corporation par le Conseil.

LE DINER

Dîner de la Corporation, à 7 h. 1/4 précises, au **Restaurant du Foyer** (1), 18, rue de Varenne (station de la rue du Bac), sous la présidence de M. René Bazin.

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

Les membres du Syndicat sont convoqués en assemblées générales, pour le Dimanche 11 juin, à 5 heures précises, au **Restaurant du Foyer**, 18, rue de Varenne (station du nord-sud : rue du Bac).

Les membres du Conseil sont invités à se réunir à 4 heures 1/2, au **Restaurant du Foyer.**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

ORDRE DU JOUR :

Augmentation de la cotisation, de cinq francs.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ORDRE DU JOUR :

1. Renouvellement du tiers sortant du Conseil. — Les 7 membres dont expire le mandat sont : MM. François Veuillot, Michelin, Joseph Sarda, Ch^e Bertoye (Franc), P. Aimé-Paillard, de Cardonne et A. Beaunier ; il y a lieu également de pourvoir au remplacement de MM. Colin et Latouche, décédés, et de M. de la Tour de Villard, démissionnaire.

NOTA. — Les membres sortants sont rééligibles. Si l'on ne peut venir, prière d'envoyer son vote. On trouvera, à la dernière page de ce fascicule, un bulletin, où d'autres noms peuvent être substitués à ceux qui sont indiqués par le Conseil.

— Tout associé empêché d'assister aux assemblées générales peut s'y faire représenter par un autre membre du Syndicat. Le mandataire ne peut disposer de plus de cinq voix, y compris la sienne. (Art. 37 des statuts.)

2. Rapport moral du Secrétaire.

3. Rapport du Trésorier et des Administrateurs de la Caisse des Retraites.

4. Approbation des comptes publiés dans ce *Bulletin*.

5. Nomination de deux Commissaires des comptes.

6. Réunion du Conseil pour l'élection du Bureau du Syndicat.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

L'Assemblée générale aura lieu le Dimanche 11 Juin, à 6 heures, au **Restaurant du Foyer.**

1. Renouvellement du tiers sortant.

2. Rapport du Secrétaire.

3. Rapport du Trésorier.

4. Approbation des comptes.

(1) Il sera bon de s'annoncer d'avance au restaurant. — Prix du dîner : 8 fr., service compris et café. — Il suffit d'envoyer sa carte de visite, avec son titre de membre de la Corporation des Publicistes chrétiens. Ne rien ajouter, afin de n'avoir à affranchir qu'à 0.05 centimes.

UN TÉLÉGRAMME DE S. S. PIE XI A LA CORPORATION

En réponse à une dépêche d'hommage et de soumission adressée par M. René Bazin, président de la Corporation, et par le R. P. Janvier, son aumônier, au Souverain Pontife Pie XI, Sa Sainteté a daigné leur faire répondre par le télégramme suivant :

« Très Révérend Père Janvier, Paris.

« Saint Père agréant avec bienveillance hommage, piété filiale et obéissance de la Corporation des Publicistes Chrétiens, Journalistes et Ecrivains, vous envoie de cœur, ainsi qu'aux Présidents, Vice-Présidents et tous les Membres, la Bénédiction Apostolique.

« Card. GASPARRI. »

CHRONIQUE

La Messe de Février

Poursuivant ses instructions sur les Béatitudes, le R. P. Janvier commenta à notre messe du 5 février ces paroles du Maître : « Bienheureux les miséricordieux, car ils recevront miséricorde. »

La justice ne suffit pas pour donner à la vie individuelle comme à la vie sociale, le cours qu'elles doivent avoir. Elle est trop rude. Il faut une vertu qui en adoucisse la rigueur. Cette vertu, c'est la miséricorde, fleur de la charité. La miséricorde, en effet, nous rend accessibles à la pitié, nous fait nous émouvoir devant les malheurs de nos frères quels qu'ils soient, nous excite à y compatir. Soyons donc pitoyables aux maux du corps comme aux misères morales. Jésus lui-même nous a donné l'exemple qui s'est penché avec tant de souveraine bonté vers le Samaritain, vers la Madeleine, vers les Publicains, sur l'humanité tout entière. Ayons comme lui une miséricorde active, qui ne se borne point à oublier les injures et à couvrir du manteau de la charité les tares morales du prochain. Efforçons-nous de rendre à celui-ci ce qu'il a perdu, en faisant l'aumône de notre argent et de notre temps, en prêchant

la vérité par nos écrits, par nos paroles, par nos exemples, en exerçant l'apostolat. Venons au secours des détresses matérielles : surtout éclairons les esprits et touchons les cœurs.

Moyennant cela, nous pourrions escompter la miséricorde de Dieu, laquelle est seule toute puissante, laquelle est seule capable de nous arracher nous-mêmes à toute misère, de nous accorder les pardons nécessaires, de nous faire goûter des joies éternelles et infinies.

Passons dans le monde, en ayant pitié, à l'exemple de Notre-Seigneur, des pauvres, des égarés, des pécheurs. Et rappelons-nous que la miséricorde de Dieu à notre égard sera précisément proportionnée à celle que nous aurons montrée nous-mêmes à l'égard de nos frères malheureux.

La Messe de Mars

Est-ce que nos confrères ont entendu enfin l'appel que nous leur adressons depuis si longtemps avec une persévérance inlassée ?

Quoi qu'il en soit, ils étaient nombreux à notre messe du mois de mars ; comme beaucoup d'entre eux avaient

amené un ou plusieurs membres de leur famille, la chapelle de la Maison des Œuvres diocésaines donnait l'impression d'être presque remplie. Puisse cette bonne volonté durer.

Malheureusement nous n'avons pas eu l'exhortation habituelle, le R. P. Janvier étant empêché de venir par sa prédication à Notre-Dame, et le religieux qu'il avait prié de le remplacer s'étant trouvé assez brusquement souffrant. C'est un contre temps fâcheux, mais qui ne se reproduira point.

Après la messe, comme de coutume, M. René Bazin nous a invité à dire ensemble cinq *Pater* et cinq *Ave* aux intentions de la Corporation, de nos familles et des groupements corporatifs avec lesquels nous sommes en union de prières.

La Messe d'Avril

Nous étions relativement nombreux cette fois encore : est-ce que nos confrères vont enfin prendre l'habitude, chaque fois qu'ils le pourront, d'assister à notre messe corporative ?

En l'absence du R. P. Janvier, encore retenu par ses conférences de Notre-Dame, c'est le R. P. Louis, provincial des Dominicains qui, après l'évangile, nous a donné l'instruction habituelle.

Il nous parla de la préparation liturgique et pénitentielle de Pâques. Cette préparation peut se diviser en trois périodes : l'une qui commence la veille de la Septuagésime et qui va jusqu'au Carême, pendant laquelle l'Eglise désire élever nos âmes et nous invite à rentrer en nous-mêmes ; la seconde qui va du mercredi des Cendres au dimanche de la Passion où l'Eglise nous invite à la pénitence sans doute, mais cherche surtout à placer nos âmes dans la confiance du Seigneur ; enfin la troisième qui comprend les quinze derniers jours avant Pâques. Cette fois l'Eglise nous met, sans relâche, en présence des souffrances du Maître et ne cesse pas de nous exhorter au repentir. Tâchons donc de nous envelopper et de nous pénétrer les sentiments dans lesquels

elle désire que nous vivions durant ces deux semaines. Tâchons en particulier d'avoir la haine du péché et de comprendre qu'il n'a pas seulement pour les hommes des conséquences physiques, morales, sociales, redoutables, qu'il est avant tout, une épouvantable offense à Dieu, qu'il fut la cause de ses souffrances et de sa mort.

Considérons, comme la liturgie nous y invite, la Passion du Christ ; méditons sur ses causes et sur son horreur, faisons retour sur nous-mêmes. Ayons un regret intense de nos fautes et de leurs conséquences. Puis faisons pénitence. Veillons avec le Maître à Gethsémani ; tâchons d'unir nos âmes à ses douleurs. Mortifions-nous, pleurons et souffrons afin que le vieil homme meure avec le Sauveur et qu'un homme nouveau ressuscite avec lui. De toutes ces pensées le monde cherche à nous tenir éloignés. Détachons-nous du monde pour mériter les grâces de Dieu.

La Messe de Mai

A notre messe corporative du premier dimanche de mai, le R. P. Janvier parla dans un admirable et émouvant langage de cette béatitude : « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu. »

La pureté du cœur, cela consiste d'abord dans une certaine innocence de nos pensées, de nos désirs, de nos sentiments, de nos affections. Et cette première forme essentielle de la pureté implique les autres. Celle du langage d'abord : non seulement il convient de nous abstenir de toute conversation impure, mais il faut encore qu'en imposant silence chaque fois que nous le pouvons à ceux qui devant nous offensent par leurs paroles la divine pureté, nous montrions que nous n'entendons être ni lâches, ni complices. Surtout, écrivains, publicistes, surveillons notre plume. La responsabilité des auteurs d'aujourd'hui est effrayante. Ils ont à ce point égaré la conscience publique qu'on ne se rend plus compte du mal que peuvent faire et que font livres,

pièces de théâtre, journaux. Pourquoi en arrive-t-on à oublier que les plus grands génies ont su écrire sans souiller leur plume ! Enfin la pureté de cœur implique la pureté de la vie. Et ceci va de soi : on ne peut pas faire le mal quand on pense bien.

Soyons purs, car nous y trouverons la plus haute des récompenses : la vision de Dieu. Dès ici-bas, ne nous apercevons-nous pas qu'il nous est difficile d'entretenir avec Dieu quelque rapport quand nous vivons sous l'empire d'une passion. Il ne saurait en être autrement, puisque les sens empêchent l'esprit de se dégager de la matière. Que ceci nous soit un avertissement. Sachons bien que nous goûterons au vrai bonheur, au bonheur éternel, que nous plongerons notre regard dans la lumière infinie de Dieu seulement dans la mesure où nous aurons désiré la pureté du cœur. Demandons humblement à Jésus les forces surnaturelles nécessaires pour rester par là dignes de notre vocation éternelle. Demandons-le lui par l'intermédiaire de Marie Immaculée. Soyons chastes afin que sur la terre nous connaissions Dieu et que nous méritions un jour d'en posséder la pleine vision.

Le Dîner de Février

Faute peut-être d'avoir lu avec soin le *Bulletin* de Janvier et l'invitation qu'il leur apportait pour le dîner du 2 février, gênés aussi, sans doute par un temps épouvantable, nos confrères ne sont venus qu'en petit nombre à ce dîner. Le fait est deux fois regrettable, parce que nous entendîmes ce jour-là un admirable discours de M. l'abbé Groult, professeur d'histoire à l'Université de Montréal, parce qu'un certain nombre de Canadiens présents à Paris étaient venus se joindre à nous, qui eussent mérité d'être entourés davantage. Ne donnons point pour aujourd'hui la liste des convives français : ce serait réveiller la honte que nous eûmes naguère, tant cette liste serait brève.

M. René Bazin présidait : en quelques

mots charmants il présenta à nos confrères M. l'abbé Groult et il assura celui-ci, une fois de plus, de la profonde sympathie des Français de la Mère-Patrie pour les Français du Canada qu'ils ne demandent, les catholiques surtout, qu'à mieux connaître pour les mieux aimer.

Alors l'éminent professeur à l'Université de Montréal parla et dans la langue à la fois la plus éloquente et la plus émouvante. Avec délicatesse, mais avec force, il exprima certaines graves vérités qu'il serait souhaitable de voir méditer par un grand nombre de nos compatriotes.

Esquissant, à larges traits, l'histoire du Canada, il se plaignit, chemin faisant, — et avec quelle raison ! — que les Français ignorent trop cette histoire, le passé et le présent de son pays, qu'ils n'aient sur lui que des notions incertaines ou légendaires. Combien croient, sur la foi d'écrivains superficiels, que les premiers Français qui émigrèrent sur les rives de Saint-Laurent étaient des aventuriers ou des hommes de moralité suspecte. Mensonge ! C'étaient au contraire des colons laborieux, honnêtes et d'un passé parfaitement honorable. Leur œuvre même en est la preuve.

Toutefois, cette œuvre ils ne l'auraient point réalisée, au milieu des difficultés multiples et graves qu'elle a connues, si l'Église n'avait point veillé sur le berceau de la Nouvelle-France et discipliné l'humeur indépendante de ceux qui lui avaient donné la vie. Nulle part mieux que dans la région de Québec, dans « le Québec » comme dit M. l'abbé Groult, on n'a pu constater les fruits merveilleux que peuvent produire les vertus foncières de la race française et les forces visibles ou cachées du catholicisme. Leur union seule a permis ce prodige de peupler de plus de quatre millions de Français, tous ou presque tous descendants des émigrants du XVII^e siècle, le Canada, de Français qui parlent la langue la plus pure, qui ont maintenu leurs plus bien-faisantes traditions, qui sont aujourd'hui capables de rayonner leur foi et leur civilisation par le monde entier, puisqu'ils envoient des missionnaires jusqu'au centre de l'Afrique et jusqu'en

Chine. Or, tout cela a été réalisé en dépit de l'oubli cruel où la mère patrie avait laissé ses fils, en dépit des efforts de toutes sortes tentés par les Anglais pour briser complètement les liens qui pouvaient les unir à la France.

Tant de vaillance, tant de fidélité de la part des Canadiens, et, il faut bien le dire, tant de légèreté, de la part de la France du XVIII^e siècle, nous imposent des obligations précises. « Nous sommes susceptibles, déclare M. l'abbé Groult, très susceptibles comme tous ceux qui ont beaucoup souffert et qui ont subi de graves injustices. Ne vous étonnez donc pas que nous soyons émus quand nous voyons tant de vos compatriotes nous méconnaître si absolument, nous tenir pour de demi-sauvages, ou pour des indigènes de civilisation encore médiocre, ou bien pour des sujets de seconde zone de la Grande-Bretagne. Ne vous étonnez point que nous soyons fâchés de l'indifférence que la grande majorité d'entre vous manifestent pour les frères de race que nous sommes, alors que vous montrez tant d'engouement, un peu surprenant, pour de jeunes nations desquelles vous n'avez pas à produire que des témoignages de gratitude. Nous vous demandons d'abord de nous mieux connaître pour nous mieux comprendre, de nous aider à poser dans le monde la réalité de notre existence, non pas comme une colonie anglaise, mais comme une nation ayant ses traditions, sa langue, ses mœurs, son individualité. Nous demandons surtout un peu de sympathie active, visible, efficace. Nous vous demandons, vous qui avez le cœur si grand et si généreux, de nous aimer comme vous savez aimer. »

Que de vérité utile dans tout cela et qui serait singulièrement féconde si les Français voulaient y réfléchir avec sérieux.

Le Dîner du mois de Mars

Notre dîner fut cordial et intéressant comme de coutume. Les convives étaient nombreux autour de Mgr de Guébriant qui avait bien voulu honorer de sa pré-

sence notre fraternel repas. Il était entouré de M. René Bazin, du général Canonge, de M. le chanoine Poulin, de M. Duval-Arnould, de M. Tastevin de Nouvel, de nos confrères M. Joseph Ageorges, du baron d'Anthouard, du R. P. Yves de la Brière, de Mgr Debout, de MM. Deroulède, Deshorties de Beau-lieu, Deslandres, Charles Dupuy, Gautherot, Genin, Geoffroy de Grandmaison, Jean Guiraud, Bertrand de Laffoté, Ledos, Lefebvre-Dibon, l'abbé Le Prince-Beaudé, l'Hopital, Malliavin, Michelin, Léon Mirot, Joseph Mollet, Nicolai, Paul Nourisson, Pluyette, Poizat, Régnier, Ripert, François Rousseau, Sarda, de la Tuillerie, l'abbé Tourmentin, Viatti, Joseph Viaud, José Vincent.

Au dessert, M. René Bazin après avoir excusé Mgr Prunel, MM. Georges Goyau et Baussan, salua et remercia Mgr de Guébriant.

Puis, l'éminent Supérieur du Séminaire des Missions étrangères nous fit le plus captivant récit d'une mission dont il fut chargé l'année dernière par S. S. Benoît XV, dans l'Extrême-Orient russe, c'est-à-dire dans la partie orientale de la Sibérie, entre le lac Baikal et l'Océan Pacifique, en une république qui a adopté les formules bolcheviques et dont Tchita est la capitale. C'était une terre où l'on pouvait pénétrer, non sans difficultés ni sans périls d'ailleurs, mais qui semblait fort bien choisie pour juger des possibilités de développement du catholicisme parmi les populations slaves. Déjà un certain nombre de prêtres catholiques, presque tous d'origine polonaise ou lithuanienne, y exercent leur activité apostolique. Pas un seul n'a quitté son poste depuis que la révolution a éclaté; au reste, tout comme les fidèles, ils vivent en bonne intelligence avec les orthodoxes. Il apparaît même par l'expérience faite dans la République d'Extrême-Orient que les Russes ne sont point inconvertissables. Si la pénétration catholique fut jusqu'à présent si difficile, c'est en raison des obstacles quasi insurmontables que lui opposait le tzarisme. Ce n'est pas à dire que la situation soit aujourd'hui changée du tout au tout, car si la tolérance du pouvoir est devenue en somme plus grande en Russie, l'Eglise orthodoxe a

pris conscience de la force nouvelle qu'elle a gagnée dans le martyr de ses prêtres massacrés par les révolutionnaires. On ne peut espérer une réconciliation en bloc prochaine, avec l'Eglise romaine. On se heurterait à des résistances insurmontables. Mais on peut songer à créer de petits groupements paroissiaux qu'on renforcerait d'œuvres d'éducation et de bienfaisance, aujourd'hui possibles. C'est d'ailleurs là une entreprise fort délicate. Le problème de l'évangélisation des Slaves ne peut à tout prendre être traité qu'avec la plus extrême réserve. Trop de gens donnent sur ce sujet des avis mal informés. Le devoir des Publicistes chrétiens est de les mettre en garde contre de hâtives et dangereuses conclusions.

Tous nos confrères applaudirent fort ce remarquable exposé dont M. René Bazin remercia vivement Mgr de Guébriant.

Le Dîner du mois d'Avril

Autour de notre table confraternelle que présidait M. René Bazin, avaient pris place MM. Tastevin de Nouvel, Taunay, les RR. PP. Gillet et Yves de la Brière, le général Cherfils, nos confrères MM. Baussan, Gautherot, Hepp, Ledos, Massiani, Massis, Mirot, Michelin, Charles Pichon, Pluyette, Régnier, les abbés Riché et Kollen, Sarda, José Vincent, etc...

Au dessert, notre Président fut fort applaudi lorsqu'il annonça la nomination comme Chevalier de l'Ordre de Saint-Georges-le-Grand de nos excellents confrères Sallé et Sarda, le premier vice-président, le second trésorier du Syndicat des Journalistes français. Puis M. René Bazin remercia M. Maritain d'avoir bien voulu prendre sur son temps, si utilement rempli, pour donner aux membres de la Corporation la primeur d'une communication du plus haut intérêt actuel, sur le mouvement thomiste à l'heure présente.

De fait, M. Jacques Maritain sut présenter, avec compétence, simplicité et vigueur, un exposé très remarquable

des progrès de la scholastique depuis une cinquantaine d'années et surtout en ces derniers temps. Sans oublier que l'Eglise a toujours eu une prédilection pour la philosophie de Saint Thomas, il rendit un particulier hommage à Léon XIII, auteur de l'Encyclique *Aeterni Patris* du 4 août 1879 et renouvateur des études scholastiques. Il nota la place que fait le nouveau droit canonique à ces études dans l'enseignement des clercs, puis il montra l'importance essentielle pour un catholique des recommandations de l'Eglise, qui n'impose pas sans doute la philosophie de Saint Thomas, mais qui la prise si haut que ses fils ne sauraient lui manifester trop d'estime.

Aussi bien semble-t-il aujourd'hui qu'il en soit ainsi car, non seulement les cours de philosophie scholastique prennent une place toujours plus importante dans l'enseignement des Séminaires et dans l'enseignement supérieur et secondaire libre, mais le thomisme ne cesse de faire des conquêtes parmi les laïques, voir parmi des non-catholiques, et jusque dans les milieux les moins suspects, comme la Sorbonne. Et M. Maritain de citer ici les noms de thomistes éminents et convaincus : ceux par exemple de MM. Duhem et Termier, Maurice Denis et Ghéon, Claudel et Gonzague Truc pour ne parler que des laïques. Il signale en outre que le seul cours existant à Paris, d'explication de Saint Thomas, a été institué à la Faculté des lettres de l'Etat.

Ce sont là des indices encore bien clairsemés mais forts encourageants néanmoins. Il semble que nous soyons à la veille d'une renaissance intellectuelle sous le signe de Saint Thomas où la France jouera sans doute un rôle de premier rang. Ce n'est pas que bien des dangers ne menacent encore cette renaissance : dangers extérieurs et dangers intérieurs que montre clairement notre confrère. Il faudrait pour y parer des ouvriers plus nombreux qui aient le temps et les moyens de travailler. Cependant on peut avoir confiance que le public catholique comprendra que la pensée de Saint Thomas reste le guide le plus sûr pour acheminer les esprits vers la solution des problèmes de tout

ordre qui se posent aujourd'hui devant la conscience des hommes. Il fournira ces indispensables ouvriers pour le salut de notre société désemparée.

M. Maritain fut fort applaudi et M. René Bazin lui exprima la gratitude et l'admiration de tous ses auditeurs.

Le Dîner de Mai

Voici quels étaient ceux de nos confrères qui, autour de M. René Bazin, assistaient à notre dîner du mois de mai : le général Canonge, MM. Tastevin de Nouvel, Georges Goyau, Joseph Ageorges, l'abbé Ambler, Gaëtan Bernoville, le R. P. Yves de la Brière, MM. Henri Brun, Paul Cazin, Deshorties de Beaulieu, Albert Dupont, Pierre Ladoué, Roger Lambelin, abbé Henri Le Prince Beaudé, Martial Massiani, Alfred Michelin, Joseph Mollet, de Montmorillon, l'abbé Perrin, Pluyette, Alfred Poizat, le chanoine Poulin, Robert Regnier, Sarda, le chanoine Sicard, de la Thuillerie, Urbain, José Vincent, le Baron Jehan de Withe.

M. René Bazin, après avoir salué MM. Bernoville, Cazin, Georges Goyau et M. l'abbé Perrin, curé de Bedeau (Algérie), présenta à nos confrères le R. P. Lœbe qui a longtemps évangélisé la Chine et qui est revenu en France, appelé par ses supérieurs, pour s'occuper des étudiants chinois, très nombreux à Paris.

Avec quel feu, quelle générosité, quelle tendresse le R. P. Lœbe en parla ! Nul compte-rendu n'en pourrait donner l'idée ; à plus forte raison la sèche analyse de son exposé à laquelle nous devons nous borner ici.

En bref, notre hôte nous dit les immenses dangers que courent les centaines de jeunes Chinois qui viennent en France pour chercher la formation grâce à laquelle, pensent-ils, ils renouvelleront leur pays et lui prépareront d'éclatantes destinées. Hélas ! jusqu'à ces tous derniers mois ils ne sont venus chez nous que pour apprendre la haine du catholicisme et s'imprégner d'idées

révolutionnaires, grâce à toute une organisation fort complète qui les acheminait vers l'Europe et les entourait à Paris des plus fâcheuses sollicitudes. Car il ne faut pas oublier que ces jeunes gens sont destinés à devenir des chefs de la politique chinoise.

Mgr de Guébriant s'émut d'une telle situation et il demanda au R. P. Lœbe de s'efforcer d'y remédier. Ce que celui-ci fit et avec quel succès ! Les chiffres que voici le prouvent suffisamment. Il est parvenu à attirer autour de lui plus de cent-vingt parmi les jeunes étudiants égarés dans la capitale. Il a pu grâce notamment à Mgr Baudrillart en loger quatre-vingt dans des institutions catholiques : 26 d'entre eux déjà sont baptisés ; près de 40 sont catéchumènes. Récemment ils sont allés en pèlerinage à Montmartre où ils ont prié en leur langue maternelle et entendu un sermon en chinois. Mgr Chaptal y a béni le drapeau de la Fédération des étudiants chinois catholiques en France. Quatre vocations ecclésiastiques déjà sont nées.

Et maintenant le R. P. Lœbe s'inquiète de ce qu'il fera de ses protégés, « ses chers enfants », pendant la période des vacances. Sur tous ceux qu'il a jusqu'ici « casés » on lui a envoyé les meilleurs renseignements. Ils pourraient rendre des services dans les établissements qui les hébergeraient. En effet, ils sont fiers. Ils n'acceptent point nourriture et logement sans le payer de leur travail, car aujourd'hui ils n'ont plus que cette ressource les subsides qui leur venaient de Chine ne leur étant plus envoyés.

Si convaincant était le P. Lœbe que plusieurs de nos confrères lui indiquèrent les moyens de placer ses chers étudiants et s'offrirent même à l'aider.

L'apôtre des Chinois nous avait tous conquis. M. René Bazin le lui dit, chaudement applaudi, dans les meilleurs termes (1).

(1) Ceux de nos confrères qui pourraient aider en quelque façon le R. P. Lœbe, sont priés de lui écrire à la Maison Mère des Lazaristes, 95, rue de Sèvres, Paris VI.

NOS RÉUNIONS DOMINICALES

Chaque dimanche, après la messe entendue, un nombre croissant de nos confrères se réunit dans la Salle des Œuvres diocésaines pour entendre une causerie faite sur un sujet d'intérêt général par une personnalité compétente.

Aussi entendimes-nous M. le Baron d'Anthouard nous présenter le plus

solide des exposés sur la situation de la Russie Bolcheviste, M. Pluyette, ancien ingénieur général du Génie maritime, nous parler de la question des arsenaux, M. l'abbé Perrin, curé de Bedeau, un village de l'extrême-sud algérien, nous dire les conditions de son apostolat et de la vie religieuse dans la région qu'il évangélise.

Il y a beaucoup à prendre dans ces conférences : nous ne doutons pas que leur succès ne s'affirme.

COMMUNICATIONS

Syndicat des Ecrivains Français

Au cours de ses dernières séances le Conseil du Syndicat des Ecrivains a admis, comme membres actifs, les personnalités littéraires dont voici les noms : MM.

A. Céliier, demeurant boulevard des Invalides, 40. — Parrains : MM. René Bazin et Ch. Baussan.

Auburtin (M.-J.-A.-F.), demeurant à Paris, 65, Avenue des Champs Elysées. — Parrains : MM. Céliier et le général Canonge.

Surchamp (Pseudonyme : Jean Nesmy), demeurant à Troyes, 6, Place Saint-Pierre. — Parrains : MM. René Bazin et G. Goyau

Perrenet (Pierre), demeurant à Paris, 83, rue Denfert-Rochereau. — Parrains : MM. F. Rousseau et G. Ledos.

Syndicat des Journalistes Français

RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 29 AVRIL

Le Conseil s'est réuni le 29 avril, à la permanence, 11, rue du Pré-aux-Cleres.

Etaient présents : MM. Tastevin de

Nouvel, président, Sallé, Beaunier, Mollet, Chambon, Sarda.

Excusés : MM. le chanoine Bertoye, Fr. Veuillot, Michelin, de la Tour du Villard.

Le Président lit à l'Assemblée une lettre de M. de la Tour du Villard, qu'il donne sa démission de Secrétaire et de membre du Conseil, son état de santé ne lui permettant pas de prendre part régulièrement aux réunions. Le Conseil accepte cette double démission, et charge son Président d'envoyer à notre confrère l'expression de ses regrets avec ses vœux de rétablissement.

M. Michelin est nommé secrétaire, à l'unanimité.

L'Assemblée générale est fixée au 11 juin. L'ordre du jour est en tête de ce *Bulletin*.

M. Sallé fait part au Conseil d'une proposition de M. l'abbé Larigaldi, membre du Syndicat, inscrit à la Caisse des retraites, et offrant de remettre au Syndicat des Journalistes un titre de 25 fr. de rentes sur l'Etat Français, dont le produit serait destiné à payer ses cotisations annuelles, en spécifiant que ce titre resterait la propriété du Syndicat.

Le Conseil accepte cette offre, car cette proposition ne tombe pas sous le coup de l'art. 10 des statuts, supprimant les rachats. En effet, le rachat, comme il s'opérait précédemment, consistait en un versement de 100 fr. ou 200 fr., selon la date d'admission au Syndicat ; le versement pouvait rapporter 5 fr. ou

10 fr. par an, alors que les cotisations annuelles s'élèvent à 20 fr., non comprise celle de la Caisse de Prévoyance.

Le titre de 25 fr. de rentes remis au Syndicat constitue donc un avantage réel au profit du Syndicat, avantage dont il n'est point nécessaire d'ailleurs de montrer longuement les raisons.

Si d'autres confrères désiraient suivre l'exemple de M. l'abbé Larigaldi, leurs propositions seraient également acceptées.

L'Assemblée générale devant procéder au remplacement de trois membres du Conseil : 2 décédés et 1 démissionnaire, le Conseil indique les trois candidatures suivantes :

MM. Houpert, directeur du *Lorrain*, de Metz, en remplacement de M. le chanoine Collin ; Henry Durrieux, ancien directeur et rédacteur en chef de quotidiens, en remplacement de M. Latouche ; Coudy, rédacteur à la *Croix*, en remplacement de M. de la Tour du Villard.

Le Conseil admet comme membres du Syndicat : MM.

Jabouley, directeur de la Revue « *Pêcheurs d'hommes* », et collaborateur de divers périodiques, Castel de Lapeyrière, Saint Jérôme, Marseille ;

Simon Arbellot, 13, rue de Verneuil, à Paris, né le 19 novembre 1897, rédacteur au *Petit Journal*. — Parrains : MM. Massiani et Parsy ;

Marie-Léopold Durand, né le 3 octobre 1860, directeur du *Journal de Fécamp*. Parrains : MM. Durrieux et Dumarché.

Marc Texier, directeur du *Journal de l'Ouest*, 7, place Victor Hugo, à Poitiers, tous professionnels et les trois premiers seulement adhérents à la Caisse des Retraites.

Le Conseil écoute avec un vif intérêt

la lecture d'une lettre de M. Gosztonyi Seno, rédacteur du journal *A Nép*, à Buda-Pesth, qui désire avoir des renseignements sur la presse catholique française, dans le but d'aider le parti chrétien social hongrois dans la lutte très vive qu'il a à soutenir. Le Conseil confie le soin de lui répondre à M. le Président, et de lui dire que le Syndicat des Journalistes français entrera très volontiers en relations avec la presse catholique hongroise.

Le Conseil ratifie la décision suivante, prise par le Bureau :

« Sur la proposition de M. Gabriel Sallé, Vice-Président, le Conseil autorise un des deux administrateurs, « soit M. Sallé, soit M. Sarda, trésorier, « à requérir, avec la signature de M. A. Tastevin de Nouvel, Président, le « remboursement de toutes valeurs « remboursables au pair ou avec lots « qui sortiront en 1922, et notamment « les valeurs suivantes : Yunnan, Est-Algérien, Afrique Occidentale, Réunion, Ouest (anciens et nouveaux), « Bône-Guelma, et à remplacer en Rentes sur l'Etat Français, soit en 3 % perpétuel, soit en 4 %, 5 % ou 6 %, « le montant des sommes provenant du « remboursement des dites valeurs. »

Le Comité français de l'Œuvre internationale de reconstitution de la Bibliothèque de l'Université de Louvain serait très reconnaissant aux Ecrivains et Publicistes chrétiens qui voudraient bien contribuer à cette Œuvre par l'envoi de leurs ouvrages. Les adresser à M. Léon Mirot, secrétaire du Comité, à la Bibliothèque Nationale, 8, rue des Petits-Champs, Paris (2^e).

BIBLIOGRAPHIE

Paris charitable, bienfaisant et social, publié par l'Office Central des Œuvres de Bienfaisance, préface par René Vallery-Radot, un volume in-8° 1078 pages, Plon, Nourrit, éditeurs, Paris.

Voici un livre qu'on ne saurait assez

admirer et recommander. Il est le résultat d'une précieuse enquête menée par une Commission de l'Office central des Œuvres que présidait notre confrère M. Eugène Plantet. Il contient de courtes, mais de très claires et très suffisantes notices sur 9.065 œuvres publi-

20134

ques et privées. Il est absolument indispensable à toute personne mêlée d'une façon quelconque à l'activité charitable et sociale de ce Paris que M. Yallery-Radot a bien raison d'appeler dans son excellente préface « la Ville-Bonté ». Toutes les recherches en ce livre sont rendues faciles par une division fort sagace des œuvres, par une typographie heureusement conçue et exécutée, par des tables parfaites. Et que de leçons à recueillir en parcourant seulement la longue mais si éloquente énumération d'œuvres qu'enferme ce volume !

Trois précurseurs de la liberté d'association : Berryer, Montalembert, Lamartine, par Paul Nourrisson, 1 vol. à la Librairie du Recueil Sirey. Prix : franco 8 fr.

L'auteur, qui dans un précédent ouvrage avait retracé l'histoire de la liberté d'association en France, depuis 1789, revient dans la présente étude sur une époque, celle de la Monarchie de Juillet où la question de la liberté d'association fut posée d'une façon particulièrement saisissante devant l'opinion publique. De cette cause, trois hommes, Berryer, Montalembert, Lamartine, furent, dans cette période et dans les années qui suivirent, les plus notables champions. Ils furent aussi des précurseurs car ils ont aperçu comment s'imposerait de plus en plus dans l'avenir la nécessité de la liberté d'association. Leur langage est à la fois un enseignement et un exemple qui demande à être connu davantage et suivi de nos jours.

NÉCROLOGIE

GABRIEL LATOUCHE

Nous avons eu le très vif regret de perdre notre excellent confrère Latouche, foudroyé par une crise cardiaque, à l'âge de 73 ans. Membre de notre Conseil syndical, c'était l'un des membres les plus dévoués de notre Corporation à la fois et un parfait journaliste. Il avait d'ailleurs derrière lui une longue carrière, de nombreux et utiles services. Ancien rédacteur au *Moniteur* de Dalloz et à *l'Eclair*, il collaborait encore à la *Libre Parole*, au *Gaulois*

et à la *Liberté*. C'était le doyen des informateurs religieux et l'un des plus consciencieux et des plus avertis. C'était avant tout un chrétien éprouvé, d'une fermeté de principes à toute épreuve, justement estimé et aimé. A la Société des Conférences, dont il était le dévoué secrétaire, il s'était fait apprécier par son tact, son intelligence et son zèle. Il avait été fait, lors d'une récente promotion, chevalier de la Légion d'honneur.

Le Gérant : CH. LOREAU.

BILAN DE 1921

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

(Compte 5178 Crédit Industriel et Commercial, Suc. D., 61, rue du Bac)

376 Sociétaires inscrits.....	(280 Journalistes (1) et 96 Ecrivains (2)).				
89 Sociétaires rachetés.....	(75 — 14 —)				
287 cotisations annuelles = 1.455 fr. (205 — 82 —)					

Les cotisations doivent être adressées :

Comptes courants, Chèques postaux 149.72, Paris (M. SARDA, 15, boulevard de la Reine, Versailles).

RECETTES

Avoir en Caisse Janvier 1921 (3).....		» »
4 cotisations Journalistes 1920.....		20 »
197 — — 1921 (sur 205).....		985 »
2 — — 1922.....		10 »
54 — Ecrivains 1920.....		270 »
74 — — 1921 (sur 82).....		370 »
1 Rachat (M. Ledos).....		50 »
Dotation de Bernon (sa pension annuelle).....		500 »
Membres honoraires, bienfaiteurs et donateurs.....		1.225 »
Quêtes aux Messes.....		33 90
2 abonnements au Bulletin (MM. Lamapet et Vacheron).....		10 »
1 membre correspondant (M. Psalty).....		10 »
Dons et divers.....		21 55
Agio.....		» 85
		3.506 10

DÉPENSES

Aumônerie 1921 — Mémoire.....		» »
Circulaires spéciales (impression et 100 fr. envoi).....		998 40
Dépenses diverses : enveloppes, conc., fact. (chèque).....		113 95
Messes (dont une pour 1 membre honoraire).....		20 »
Diners des invités.....		160 50
Loyer (siège social).....		140 »
— (permanence, chauffage et éclairage).....		150 »
Employé (pour un mois).....		116 65
Convocations, affranchissement, recouvrement.....		172 »
Bulletin (impression, part).....		713 70
Frais de rédaction, Bulletin (3 à 50 fr., nos 130-131-132 + 20 fr. dép. correspondance)...		170 »
		2.757 20
Remboursement d'avances pour déficit 1920.....		543 16
TOTAL DES DÉPENSES 1921.....		3.500 56
Recettes de 1921.....		3.506 10
AVOIR EN CAISSE.....		205 74
dont : C. Ind.....	» 29	
Trésorier.....	205 45	
Egalité.....	205 74	

(1) Sur 285 Journalistes, 5 ne sont pas inscrits à la Corporation.

(2) Sur 115 écrivains, 19 également inscrits aux Journalistes sont diminués, soit 115 — 19 = 96.

(3) En 1921 nous avons un déficit de 545 fr. 16.

n° 134

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Membres honoraires, bienfaiteurs et donateurs :

- M^{lle} Mathilde ALANIC, 32, boulevard Foch, Angers.
 MM.
 BLOUD, éditeur, 3, rue Garancière, Paris-6^e.
 BOTTREAU, directeur de la Librairie du Catéchisme, 10, rue de Mézières, Paris-16^e.
 Anatole DE BOUCHERVILLE, Port-Louis, Ile-Maurice.
 BOURRET (abbé), curé de Chaville (S.-et-O.)
 Général CANONGE, rue Oudinot, 6, Paris-7^e.
 Dominique DELAHAYE, sénateur de Maine-et-Loire, 97, rue Saumuroise, Angers.
 S. E. le Cardinal DUBOIS, archevêque de Paris, 32, rue Barbet de Jouy, Paris-7^e.
 Edouard DURNERIN, 43, rue de Lille, Paris-7^e.
 DUTEY-HARISPE (Adrien), 43, avenue Georges V, Paris-8^e.
 P. FÉRON-VRAU, 5, rue Bayard Paris-8^e.
 M^{rs} DE LA FERRONAYS, député de la Loire-Inférieure, 10, rue Quentin-Beauchart, Paris-7^e.
 FOURCADE, 82, boulevard de Courcelles, Paris.
 FURNEL (Pierre), 14, boulevard du Littoral, Toulon.
 Jean FRACHON, villa des Pins, par Davézieux (Ardèche).
 Comte DE FRANQUEVILLE, 27, rue Barbet de Jouy, Paris-7^e.
 GABALDA, éditeur, 80, rue Bonaparte, Paris 6^e.
 Dr GAUDY, Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).
 GAY, éditeur, 3, rue Garancière, Paris-6^e.
 GENIN, Pierre, ingénieur, 138, avenue de Wagram, Paris-17^e.
 S. G. Mgr GIBIER, évêque de Versailles.
 HUMBERT, Camille, tissus, à Saint-Dié (Vosges).
 HUTCHINSON, 1, rue de la Glacière, la Garenne Colombe.
 ISAAC, député, à Irigny, Rhône, et 47, boulevard Raspail, Paris-7^e.
 Marquis DE JUIGNÉ, député, 137, faubourg Saint-Honoré, Paris-7^e.
 Le colonel KELLER, président du Comité catholique, 92, boulevard Flandrin, Paris-16^e.
 LADOUÉ (M^{me} Pierre), 66, rue Bonaparte, Paris-6^e.
 DE LAMARZELLE, sénateur du Morbihan, 254, boulevard Saint-Germain, Paris-7^e.
 Roger LAMBELIN, conseiller municipal de Paris, 90 bis, rue de Varenne, Paris-7^e.
 M. DE LANNON, 53, rue de Lisbonne, Paris.
 C^t LEFEBVRE-DIBON, 3, boulevard Delessert, Paris-16^e.
 Le marquis DE LÉVIS, 121, rue de Lille, Paris-7^e.
 Anthime MÉNARD, 4, avenue de Tourville, Paris-7^e.
 PERRIOLLET, Charles, 10, rue du Dragon, Paris-6^e.
 Chanoine Jules MARCHAL, 146 bis, rue Jeanne d'Arc, Nancy.
 MIRON DE LESPINAY, Malabry, par Chitenay (Loir-et-Cher).
 Paul NOURISSON,
 M^{lle} PEROLLE, 27, chemin Feuillat, Lyon.
 M^{me} PHULPIN, avenue de Robache, Saint-Dié.
 PLUYETTE, 3, villa Mozart, Paris-16^e.
 RENAULD, Ernest, 4, rue de la Terrasse, Paris-17^e.
 Le général de ROINCÉ, 43, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris-7^e.
 S. G. M^r ROLAND-GOSSELIN, coadjr de M^r l'Archevêque de Paris, 50, r. de Bourgogne, Paris-7^e.
 Pierre DE SAINT-VICTOR, 60, route de Francheville, Lyon.
 Le chanoine SOULANGE-BODIN, curé de Saint-Honoré d'Eylau, 20, av. Bugeaud, Paris-16^e.
 E. TAVERNIER, 84 bis, rue de Grenelle, Paris-7^e.
 S. G. M^r TIBERGHEN, archevêque titulaire de Nicée, 1, Foro Trajano, Rome.

Rectifications au "Bulletin" 133

JOURNALISTES

M. P. BERNARD, 5, rue du Buisson, Saint-Etienne.

M. CHARON, Adrien, 26, rue Jacob, Paris 6^e
M. COUNIL, rue du Bel-Air, à Bourg.

M. CUVILLIEZ, réd. en chef du Télégramme à Toulouse, 1, rue de Constantine.

M. DUTHIL (page 15) a été porté par erreur comme inscrit seulement au Syndicat; professionnel, il est également inscrit à la caisse des Retraites (n° m^{le} 293 du tableau des retraites); il est rédacteur à la *Dépêche*.

M. GRIMAUD (page 16) est directeur de la *Dépêche Vendéenne*.

M. HERVÉ, 6, place Notre-Dame, Adnecy.

Ch^e LEBLANC, 11, rue Royale, Versailles.

M. LECHAT, direct. de *Guérande-Journal*, pl. Saint-Aubin, Guérande.

M. LIAGRE (page 17), nouvelle adresse : 45, rue du Maire André, Lille.

M. MÉLISSON (page 18) admis en 1908 et non en 1888.

M. RODIE, Jean, curé du Luc (Var).

M. le V^{ic} DE ROMANET DE BEAUNE, château des Guillels, commune de Courgeout (Orne) et non par Mortagne.

M. P. TAILLIEZ (page 20) indiqué à tort comme racheté de la Caisse de Prévoyance.

M. Ch. PICHON, 76, place St-Jacques, Paris-14^e.

Pensions et Chemins de fer.

Par suite des décès de MM. VITON DE THORAME et Gabriel LATOUCHE, ont été admis à la pension :

M. JOLLIVET, à la date du 15 février 1922 ;

M. PILLOT (racheté de toutes les caisses), à la date du 12 avril 1922.

MM. GRIMAUD et CORDONNIER ont été inscrits parmi les 210 premiers ayant droit aux avantages des chemins de fer :

M. GRIMAUD sous le n° 21, M. CORDONNIER le n° 60.

(Nos à rappeler pour demandes de cartes ou permis).

ÉCRIVAINS 4 Démissionnaires :

MM. Gabriel ARDANT ; LANDEAU ; PÉGAT et PLANTET.

Omissions et changements d'adresse :

M. CHANTRIEU, 43-45, rue Dufour, Amiens.

M. l'abbé DELRUE, 118, av. d'Orléans, Paris-14^e.

M. DESHORTIERS DE BEAULIEU, 39, rue de Grenelle, Paris-7^e, porté à tort comme membre honoraire.

M. le professeur GUERMONPREZ, 63, rue d'Esquernes, Lille.

M. LANGUEREAU, 55, quai des Gds Augustins, Paris.

M. le duc de RARECOURT-PIMODAN, 64, av. du Bois de Boulogne, Paris-16^e.

M. SICARD, curé de Saint-Pierre du Gros-Caillou, 33, avenue Marceau, Paris-18^e.

M. A. LARRIEU, 1043, Rachet Est Montréal, Canada (correspondant).

BARÈME D'IMPOT DE 10 %

des Cartes de Circulation à Demi-Tarif

Sur les 7 grands réseaux français : P.-L.-M. — Orléans. — Midi. — Nord. — Etat (2).
La Grande Ceinture, et sur le réseau d'Alsace-Lorraine.

Toutes les demandes doivent être adressées au Président, M. A. Tastevin de Nouvel, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris, 7^e (ne pas envoyer d'argent). Les demandes adressées à d'autres personnes que le Président sont susceptibles d'éprouver du retard. Joindre une photographie n'ayant pas servi et un timbre-poste de 0 fr. 25.

Indiquer la classe, le ou les réseaux, la durée de validité de la carte et la gare où la carte doit être retirée contre paiement de l'impôt ; à Paris, pour tous les réseaux, c'est rue de Londres, n° 16. — Le demandeur est prévenu par lettre de la Compagnie.

Prière aux confrères d'indiquer leur n° d'ordre sur la demande de carte ou de permis.

(Voir ce n° page 25 du Bulletin 133).

		Un an du 1 ^{er} janvier	6 mois du 1 ^{er} Juillet	3 mois du 1 ^{er} Octobre
Un Réseau	1 ^{re} Classe ..	45.45	28.55	24.75
	2 ^e — ..	29.95	18.60	17.80
	3 ^e — ..	18.15	11.95	11.10
Deux ou Trois Réseaux	1 ^{re} Classe ..	48.40	— d ^o —	— d ^o —
	2 ^e — ..	32.45		
	3 ^e — ..	20. »		
Sur les 7 grands Réseaux français, sur l'ensemble des réseaux d'Alsace et de Lorraine et sur la Grande Ceinture.	1 ^{re} Classe ..	64.05	40.20	26.25
	2 ^e — ..	43.15	26.65	18.80
	3 ^e — ..	26.80	16.35	11.75

P.-S. — Les Chemins de fer de l'ÉTAT sont comptés comme DEUX RÉSEAUX (ÉTAT et Ancien OUEST).

1334

SYNDICAT DES JOURNALISTES (C. des R.)

ÉTAT DES PENSIONS EN 1921

(Payables par semestre échu : 250 fr. fin Juin ; 250 fr. fin Décembre)

COMPTE 3747 AU CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (Succ^{le} D, Rue du Bac, 64)

No d'ordre	No mat ^o	NOMS ET PRÉNOMS	DATE de la pension	1 ^{er} SEMESTRE 1921	2 ^e SEMESTRE 1921	OBSERVATIONS
+	3	Louis de Benque	1901	»	»	Décédé fin mars 1921
1	4	Henri Gibert	—	250	250	
2	5	Oscar Havard	—	250	250	
3	7	Dupuy	—	250	250	
4	8	Fromm.	—	»	»	dû 1.560 fr. 20 fin déc.
5	9	Baron Tristan Lambert	—	250	250	1921 (1)
6	11	G.-C. Lavergne	1902	250	250	
7	14	Borrelly de Kervélégan	1903	250	250	
8	18	Mehlin	—	250	250	
9	20	Danis	1906	250	250	
10	21	Jules Delahaye	—	250	250	
11	25	Baron de Bernon	—	250	250	Versée à Corporation
12	25	P. Aimé-Paillard	1907	250	250	
13	26	Victor Tannay	—	250	250	
14	27	Béchet	—	250	250	
15	28	Depoin	1908	250	250	
16	30	A. Loth	—	250	250	
17	32	Arsac	—	250	250	
18	33	H. Durrieux	—	250	250	
19	34	A. Tastevin de Nouvel	1910	250	250	
20	35	O. Chambon	—	250	250	
+	36	Viton de Thorame	—	250	250	Décédé 15 février 1922.
22	37	Louis Colin	—	250	250	
23	38	Nicoulaud	—	250	250	
24	39	Bertrin	—	250	250	
25	41	Gabriel Hocart	1911	250	250	
26	43	Croisille	1 ^{er} juin 1912	250	250	
27	47	de Taberne	31 mars 1914	250	250	
28	48	Vicomte de Romanet	8 juil. 1914	250	250	
29	50	Narsy (Scarpattet)	25 sept. 1915	250	250	
30	52	Richardet	28 nov. 1915	250	250	
31	54	Huet Saint-Pol	10 janv. 1916	250	250	
32	55	Paul Tailliez	3 mars 1916	250	250	
33	56	de la Tourrasse (Léonel)	19 juin 1916	250	250	
34	58	Barnola	17 sept. 1916	250	250	
35	59	Verdun	2 nov. 1916	250	250	
36	60	Joseph Mollet	18 juin 1917	250	250	
37	61	de Martrin-Donos	12 déc. 1917	250	250	
38	62	Loire	26 avril 1918	250	250	
39	63	Larrieu	29 mai 1918	250	250	
40	65	Blanc	18 déc. 1918	250	250	
41	66	de Cardonne	22 juin 1919	250	250	
42	67	G. de la Mothe	—	250	250	
+	68	Pigelet	—	250	146 50	Décédé 15 octobre 1921.
43	69	J. L'Hopital	1 ^{er} janv. 1920	250	250	
+	70	G. Latouche	15 mars 1920	250	250	Décédé 9 avril 1922.
45	71	P. Pouyé	1 ^{er} juil. 1920	250	250	
46	72	Savattier	19 août 1921	125	250	
47	74	Hostin	15 oct. 1921	»	103 50	
				11.575 »	11.500 »	= 22.875 francs (2).

Pour diminuer les frais d'envoi, les confrères retraités ayant un compte courant dans un établissement de crédit, sont priés d'en informer le Président, en lui indiquant le numéro dudit compte, ce qui permettra d'en faire le virement, ceux ayant un compte de chèques postaux sont priés d'en indiquer le numéro.

Les confrères n'ayant pas de compte peuvent indiquer un établissement de crédit où ils désirent toucher leur pension par chèque.

(1) Cette somme a été payée à M. Fromm, par chèque, le 5 janvier 1922.

(2) 22.875 fr. + pension From : 500 fr. = PENSIONS : 23.375 fr. pour 1921.

CAISSE DES RETRAITES. — Tableau et Mouvement des Valeurs pendant l'année 1921

Les valeurs inaliénables sont déposées au Crédit Foncier. (Clauses spéciales du règlement.)
Les valeurs aliénables sont déposées au Crédit Industriel. Tous les récépissés sont entre les mains du Président.

SITUATION FÉVRIER 1921		REMBOURSEMENT ET ACHAT DES VALEURS		LISTE ET NOMBRE DES VALEURS		Observations	
LISTE ET NOMBRE des VALEURS	Revenus annuels par titre	Total général des revenus perçus à percevoir	Total général des revenus encaissés en 1921	ECHÉANCES DES COUPONS	Moins Plus		
Orligat. inaliénables. C.F.							
55 Ouest anc. (2)	15 50	785 74	1.782 »	Janv.-Juill.	4	51 Ouest anc. (2)	688 50
49 — nouv.	15 50	679 87	661 50	Avril-Octob.	»	49 — nouv.	650 »
61 Réunion (3 % 1907).	15 50	869 24	1.620 »	Janv.-Décemb.	1	60 Réunion (3).	810 »
60 Bone-Guelma.	15 50	810 »	810 »	Févr.-Août.	»	60 Guelma.	810 »
60 Est-Algérien.	15 50	810 »	785 »	Janv.-Juillet.	2	58 Est-Algérien.	783 »
514 Yunnan-Chine.	15 50	7.131 75	6.905 25	Avril-Octobre.	4	510 Yunnan.	6.808 50
590 Afr. Occid.	15 »	8.850 »	8.850 »	—	1	580 Afr. Occid.	8.855 »
Rentes Fr. 5 % ppt. 4 et 5.		2.600 »	2.254 47	par trimestre. (1)		Rentes Fr. 5, 4 et 5 %	2.600 »
REVENUS par C. F.		22.534 60	25.006 22				»
VALEURS aliénables C. F.							
Oblig. Crédit Foncier.	17 50	150 »	148 50	par trimestres.		Oblig. Cr. Foncier.	150 »
Danois 5 1/2 1901, 140.		346 40	445 17	Janv.-Juillet.	»	Danois 5 1/2 1901.	252 20
Danois 5 1/2 1909.		670 »	625 81	Févr.-Août.	»	0 Danois 5 1/2 1909.	114 20
Rentes Fr. 5 %/o.		25 »	50 »	par trimestres.		Rentes Fr. 5 % (1).	670 »
—							»
TOTAUX.....		25.796 »	24.935 70				25.206 40

(1) Rentes françaises payables en février, mai, août, novembre.

(2) Plusieurs semestres n'étant pas inscrits au carnet en 1920, réclamation a été faite, ils le sont en 1921.

Les revenus annuels (2^e col.) indiqués par titre ayant été modifiés par de nouvelles lois, les chiffres des revenus actuels sont rectifiés, et la diminution est de 0^e 90 par titre, soit 15^e 50 au lieu de 14^e 40.

CAISSE DES RETRAITES

(250 syndiqués inscrits : 77 rachetés = 172 cot. de 10 = 1.720)

Crédit Foncier (c ^{te} 308 spécial Intérêts)	402 ^f 79
Crédit Industriel (c ^{te} 3747) 1.127 ^f 02 + versement du Trésorier : 543 ^f 16 = ..	1.670 18
Avoir espèces en caisse le 10 mars 1921	2.072 97

RECETTES de 1921

Crédit Foncier : Intérêts des valeurs inaliénables (1)	23.666 22
Crédit Industriel et Trésorier :	
Intérêts des valeurs libres et agio (C. Ind.)	1.269 48
4 cotisations 1920 (T.)	40 »
159 cotisations 1921 (T.)	1.590 »
8 cotisations 1921 (retraités) (C. Ind.)	80 »
7 admissions (1920-1921) (T.)	70 »
(Morin de Finfe, Guizerix, Vaussard, Ageorges, Vallée, Johannet, Gauthier). Remb ^t Simonnot pour solde (C. Ind. vir ^t du c ^{te} 4979). 200 »	1.980 »
(5 cotisations 1921 et 6 antérieures en retard = 110 fr.)	
TOTAL	28.988 67

DÉPENSES de 1921

Pensions 1921 (2) (y compris 47 ^f 80 reliquat Drumont)	23.172 80
Pension Fromm (3) solde	1.560 20
Frais de garde des titres C. F. et C. In.	280 85
Correspondance, recouv ^t , envois des pensions ...	135 95
Imprimés divers, part dans le bulletin	223 15
Part de l'employé (500) et dépenses diverses....	550 »
	1.189 95
	25.922 95
Avoir en caisse (février 1922)	3.065 72

Crédit Foncier	1.787 32
Crédit Industriel	1.278 40
Trésorier	» »
EGALITÉ	3.065 72

(Avoir C. Ind. 56 fr. sur 22 versés par Trésorier).

CAPITAUX RÉSERVÉS

Crédit Foncier (c ^{te} 308 spécial, capitaux inaliénables.)	
Mars 1921. En caisse	519 60
Remboursement : 1 Afrique	497 75
4 Yunnan	1.975 40
2 Est	971 50
1 Réunion	492 08
4 Ouest Ancien	1.929 37
Nous avons acheté pour 276 fr. de Rentes françaises (capital remployé)....	5.253 74
En caisse (février 1922)	1.131 96

(1) Par suite des impôts nouveaux applicables depuis Juillet 1920 (10% sur les titres nominatifs au lieu de 5%) nos revenus ont subi, en 1920 une 1^{re} diminution et une nouvelle en 1921.

(2) 1 semestre sur 1920 de 250 fr. solde Drumont 47 fr. 80, pensions 1921, 22.875 fr. Egalité: 23.172 fr. 80

(3) Compte Fromm : 1914, 2^e semestre

— Années 15-16-17-18-19-20-21 (500 × 7)

250^f »

3.500 »

5.750 »

Versé au Séquestre : 864^f 80 + 1.325^f = 2.189 80

Le Solde a été payé par chèque sur C. I., le 5 janvier 1922

1.560 20

AVIS AUX RETRAITÉS

En 1921, nous avons eu 3 décès ; la cotisation pour la Caisse de Prévoyance est donc de 3 fr. cette somme sera retenue sur le montant de la pension du 1^{er} semestre de l'année en cours ; Ceci ne concerne pas les retraités rachetés de la dite Caisse.

Pour les pensionnés non rachetés des différentes caisses, les cotisations seront également retenues sur le montant de la pension du premier semestre, soit 5 fr. pour la Corporation ; 10 fr. pour la Caisse des retraites ; 5 fr. pour le Syndicat des Journalistes et 3 fr. pour la Prévoyance, au total 23 fr.

Avis importants

Nous rappelons :

Divers.

Que les syndiqués radiés du Syndicat, par décision du Conseil syndical, peuvent interjeter appel de cette décision devant l'Assemblée générale (art. 15 des statuts).

Que les syndiqués, radiés ou démissionnaires du Syndicat, conservent leurs droits à la Caisse des retraites (art. 16 des statuts), à condition toutefois qu'ils continuent à payer la cotisation annuelle de 10 fr. (art. 9 du règlement).

Que les membres rachetés de la Caisse des retraites, démissionnaires du Syndicat, conservent leurs droits à la Caisse des retraites, tel est le cas pour deux syndiqués.

Que les membres radiés ou démissionnaires du Syndicat, maintenus à la Caisse des retraites, ne bénéficient plus des avantages réservés aux syndiqués (Chemins de fer et Caisse de Prévoyance). A la Caisse de Prévoyance, les rachetés sont maintenus (un seul syndiqué est dans ce cas).

Chemins de fer.

Que les collaborateurs et les membres du Syndicat non inscrits à la Caisse des retraites ne bénéficient pas des avantages réservés aux 210 membres du Syndicat inscrits à ladite Caisse (Chemins de fer).

Que les nouveaux admis au Syndicat et à la Caisse des retraites sont classés, pour les chemins de fer, par ordre d'admission et non d'après le classement du tableau des retraites (Voir tableau spécial Bulletin 133, page 26).

Que les cartes permanentes et les billets à demi-tarif ne sont accordés qu'aux 210 premiers syndiqués inscrits à la Caisse des retraites (voir la liste Bulletin 133).

Que les syndiqués (parmi les 210) qui ne demandent pas la carte permanente conservent leurs droits à l'obtention de billets à demi-tarif. Ceux qui demandent une carte permanente sur un ou plusieurs réseaux conservent également leurs droits à l'obtention de billets à demi-tarif sur les autres réseaux.

Que les photographies ne doivent pas avoir servi ; celles qui ont servi sont refusées par les Compagnies.

Que les demandes de cartes, pour le 1^{er} Janvier de chaque année, doivent être adressées au Président et non à d'autres membres du bureau, dans le **courant d'Octobre**. Indiquer le ou les réseaux, la classe, la durée, joindre une photo, un timbre de 0 fr. 25 (ne pas envoyer d'argent) ; indiquer la gare où la carte doit être retirée **contre paiement de l'impôt** ; pour Paris, attendre l'avis de la C^{ie}. (Ne pas oublier de joindre autant de timbres-poste de 0 fr. 25 qu'il y a de C^{ies} intéressées, lorsqu'il s'agit de billets à 1/2 tarif : un timbre-poste de 0 fr. 25 pour la demande à chaque C^{ie}, et un timbre de 0 fr. 25 ou une enveloppe timbrée, format commercial, également pour chaque C^{ie}, pour l'envoi du billet à 1/2 tarif).

Prévoyance.

Que les nouveaux admis sont tenus de faire partie de la Caisse de Prévoyance.

Propositions et Questions diverses.

Que l'Assemblée générale statue sur toutes les propositions qui lui sont faites. Toutefois les propositions émanant de l'initiative individuelle doivent être formulées par écrit et soumises au Bureau douze jours au moins avant l'Assemblée générale. Le Bureau en saisit le Conseil, et sur avis favorable de celui-ci les inscrit à l'ordre du jour.

Que le Bureau peut s'opposer à la discussion de toute question non inscrite à l'ordre du jour (art. 39 des statuts).

Les Statuts du Syndicat des Journalistes Français, ainsi que les modifications et la composition du bureau, ont été, conformément à la loi, déposés à la Préfecture. Le récépissé porte le n° 990.

Chaque fois qu'il se produira soit une modification dans les statuts, soit dans la composition du bureau, soit dans le siège social, une déclaration devra être déposée en trois exemplaires, signée par deux membres du bureau, certifiée conforme, à la Préfecture de la Seine (Service du Travail), en rappelant le n° primitif 990. (Le récépissé de dépôt a été déposé au Crédit Foncier en Mars 1922).

Chaque année, la liste des membres du bureau, ainsi que les noms des deux administrateurs de la Caisse des Retraites nommés par le Conseil syndical, en même temps que les noms des membres du bureau, doivent être remis au Crédit Foncier et au Crédit Industriel et Commercial.

JOURNALISTES RACHETÉS DES DIFFÉRENTES CAISSES

(Corporation — Syndicat — Caisse Retraites — Prévoyance)

I. — 54 RACHETÉS DES 4 CAISSES (dont 21 pensionnés) plus rien à payer :

MM. ARDANT, ARSAC, DE BAR, BARNOLA, A. BÉCHET, L. BÉCHET, DE BERNON, BERTRIN, BIÉTRIX, BON, CAVALIER, CHAILLAUT, CHAMBON, L. COLIN, CROISILLE, DANIS, DEPOIN, DURRIEUX, EBRARD, FAURE, FOULLAED, FOURNEL, FOURNIER, DE FRANCE, FROMENT, GAUDEAU, GUÉRIF, J. HASTINGS, B. HASTINGS, HOCART, JEANNE, LARRIEU, G. LATIL, E. LATIL, LOIRE, Antoine MARTIN, DE MARTRIN-DONOS, MASSIANI, J. MOLLET, NICOUILLAUD, AIMÉ-PAILLARD, P. PARSY, PICAVET, PILLON, PIOT, A. REDIER, DE ROSNAY, G. SALLE, SARDA, SERVOIS, DE TABERNE, V. TAUNAY, TAVERNIER, TOURMENTIN.

II. — 21 RACHETÉS DES 3 1^{res} CAISSES (dont 18 pensionnés) ayant à payer la cotisation Caisse de Prévoyance : Chaque année 1 fr. par décès :

MM. BORRELY DE KERVÉLÉGAN, J. DELAHAYE, DUPUY, FROMM (1), HENRI GIBERT, OSCAR HAVARD, HUET SAINT-POL, LACROIX, BOU Tristan LAMBERT, LAVERGNE, A. LOTH, MEHLIN, NARSY, PONTIÈRE, RICHARDET, RALLET DE LAVERMONT, DE ROMANET, LEONEL DE SORBIERS DE LA TOURRASSE, P. TAILLIEZ, A. TASTEVIN DE NOUVEL, VERDUN.

(1) Non inscrit Prévoyance.

III. — 2 DÉMISSIONNAIRES du Syndicat, rachetés de la Caisse des Retraites, inscrits à cette caisse seulement : MM. MERLIER, PEBEYRE.

CAISSE DE PRÉVOYANCE

IV. — 5 RACHETÉS, ayant à payer les cotisations des 3 premières caisses :

MM. GALLE, GUÈZE, LARIGALDI, MÉLISSON et MICHELIN (MERLIER dém^e, également racheté).

V. — 9 NON INSCRITS :

FROMM, PEBEYRE, BAILLY, BESSON, G. HAVARD, Ch^e TOUZERY, GONIN, Ch^e THIRIET, VAUSSARD.

8 PENSIONNÉS doivent payer les cotisations de toutes les Caisse :

BLANC, DE CARDONNE, DE LA MOTHE, LHOPITAL, POUYÉ, SAVATIER, HOSTIN, JOLLIVET.

VI-VII. — 15 ÉCRIVAINS rachetés de la CORPORATION et des Ecrivains :

MM. Ch^e AUDOLLENT, Redé BAZIN, Général CHERFILS, Ch^e COUGET, DESLANDRES, FAIVRE, GODARD, R. P. JANVIER, M^{re} JOUIN, LE BEC, LEDOS, LE FUR, DE ROSNAY, Ch^e THIRIET, TROGAN.

VIII. — 18 ÉCRIVAINS sont également inscrits comme Journalistes :

MM. R. DE BOYER-MONTÉGUT, R. P. YVES DE LA BRIERE, H. BRUN, BUCAILLE, Ch. BAUSSAN, BESSON, CHEREL, GUIRAUD, LE FUR, Comte Léonce DE MONTENON, MUGNIER, RICHARD, Ch. ROUSSEAU, SIMON DU MESNIL-THORET, Ch^e THIRIET, J. DE LA TOURRASSE, François VEUILLON, BOU J. DE WITTE.

3 Abonnés au " Bulletin " de la Corporation : MM. LAMAPET, VACHERON et PAILLET.

IX. — 5 JOURNALISTES NON INSCRITS A LA CORPORATION :

MM. LAMAPET, MERLIER, PEBEYRE, CUVILLIEZ, PICAVET.

X. — 0 ECRIVAINS NON INSCRITS A LA CORPORATION : MM...

RÉCAPITULATION	Rachetés	Non inscrits	Membres	Cotisations annuelles	Sommes
Corporation (Journalistes, I-II-IX).....	75	5	285		
— (Ecrivains, VI-X).....	15				
Ecrivains inscrits aux Journalistes (VIII).....	18		115		
	108	5	400	287 × 5 =	1435
Syndicat des Journalistes (I II).....	75		283	208 × 5 =	1040
— — C. Retraites (I-II-III)	77		250	172 × 10 =	1720
— — Prévoyance (I-IV-V)	60	9	283	214	1 ^{fr} p. décès
— des Ecrivains (VI-VII).....	14		114	100 × 5 =	500

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

Fondé en 1386

Siège social : 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e

Association professionnelle d'aide et d'assistance mutuelle. Caisse de retraite et de prévoyance. Coopérative.
(N° du dépôt des statuts et modifications à la Préfecture de la Seine (Service du Travail) : 990)

Les Cotisations doivent être adressées : Comptes courants, Chèques postaux 149.72 Paris
au nom de M. SARDA, 15, boulevard de la Reine, Versailles.

BUREAU DU SYNDICAT (7 membres).

Président : M. TASTEVIN DE NOUVEL, Alfred, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e.

Vice-Présidents : MM. VEUILLOT, François, 9, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e.

SALLÉ, Gabriel, 69, rue des Dames, Paris-17^e.

LESPINE, Victor, 45, rue Bagard, Toulouse.

Secrétaire : M. MICHELIN, 3, rue de Baudreuil, Meudon (S.-et-O.).

Secrétaire-adjoint : X...

Trésorier : M. SARDA, Joseph, 15, boulevard de la Reine, Versailles.

Président honoraire : M. Victor TAUNAY, 93, rue du Bac, Paris.

CONSEIL SYNDICAL (21 membres).

MM. BEAUNIER, André, Paris.

BERTOYE (Franc), Croix, Paris.

CARDONNE (H. de), rédacteur en chef de l'*Avenir de Loir-et-Cher*, Blois.

CHAMBON, O., rédacteur en chef du *Petit Patriote*, Paris.

DELSOR (Chan.), sénateur du Bas-Rhin, directeur du *Volksbote*, Strasbourg.

DUCHÉ, P., rédacteur en chef de la *Liberté du Sud-Ouest*, Bordeaux.

DUTHIL, rédacteur en chef de la *Dépêche*, Lille.

GONIN, Marius, rédacteur en chef du *Salut Public*, fondat. des *Semaines Sociales*, Lyon.

LESPINE, Victor, rédacteur en chef du *Journal de Toulouse*.

MASSIS, Henri, rédacteur en chef de la *Revue Universelle*, Paris.

MICHELIN, Alfred, rédacteur à la *Croix*, Paris.

MOLLET, Joseph, rédacteur à la *Libre Parole*, Paris.

PAILLARD, Paul-Aimé, ancien rédacteur en chef, Fontainebleau.

SALLÉ, Gabriel, ancien rédacteur en chef, Paris.

SARDA, Joseph, rédacteur à divers journaux, Paris.

TASTEVIN DE NOUVEL, Alfred, ancien rédacteur en chef de quotidiens, Paris.

VERGNET, Paul, secrétaire général de la *Libre Parole*, Paris.

VEUILLOT, François, rédacteur à divers journaux, Paris.

2 décédés à remplacer : MM. Chanoine COLIN et G. LATOUCHE.

1 démissionnaire — M^{rs} DE LA TOUR DU VILLARD.

Commissaires des Comptes : MM. Camille PILLOT et Eugène LE CHEVALLIER.

Administrateurs de la Caisse des Retraites : MM. Gabriel SALLÉ et Joseph SARDA.

SYNDICS : Mandats expirant en :

1922. MM. François VEUILLOT, MICHELIN, Joseph SARDA, Chanoine BERTOYE (Franc), Paul AIMÉ-PAILLARD, DE CARDONNE, A. BEAUNIER.

1923. MM. DE LA TOUR DU VILLARD démissionnaire, Paul VERGNET, J^{ph} MOLLET, Henri MASSIS, Chanoine COLLIN décédé, Chanoine DELSOR, P. DUCHÉ.

1924. MM. O. CHAMBON, G. SALLÉ, A. TASTEVIN DE NOUVEL, J. DUTHIL, M. GONIN, G. LATOUCHE décédé, V. LESPIE.

COMPTES DU SYNDICAT DES JOURNALISTES

RECETTES

	Caisse	Crédit industriel
1 admission à.....	25 »	
21 admissions à 10 fr.....	210 »	
Solde Rachat Tavernier.....	100 »	
1 cotisation 1918.....	12 »	
2 — 1919.....	24 »	
4 — 1920.....	20 »	
8 — pensionnés 1921.....		40 »
191 — 1921.....	320 »	635 »
Cotisations des années de guerre par Caisse de Prévoyance ..		768 »
Intérêts des fonds placés et agios.....		744 10
Divers.....	36 »	
	747 »	2.187 10
Total des Recettes.....	2.934 10	

DÉPENSES

	Caisse	Crédit industriel
Correspondance et frais de recouvrement.....	152 35	26 70
Frais d'impression et de garde.....	85 »	110 80
Cotisation à la Maison des Journalistes.....	30 »	
Cotisations à la C. F. T. C.....	6 »	62 60
Annuaire de la Presse.....	25 »	
Loyer de la Permanence.....	875 »	
Entretien.....	140 »	
Etrennes.....	27 »	
Bulletin.....	214 »	383 45
Frais d'administration	50 »	
Part dans le traitement de l'employé.....		466 50
	1.604 35	1.050 05
Total des Dépenses.....	2.654 40	
Déficit 1920.....	601 02	
Dépenses.....	3.255 42	
Recettes.....	2.934 10	
Le déficit est ramené à...	321 32	

COMPTES DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE

RECETTES

	Caisse	Crédit industriel
Au 31 décembre 1920.....	463 65	167 93
1 cotisation 1913.....	3 fr.	
1 — 1914.....	3	
2 — 1915.....	6	
2 — 1916.....	6	
2 — 1917.....	6	
3 — 1918.....	9	
4 — 1919.....	12	
5 — 1920.....	21	
170 — 1921.....	850	
4 — 1921 à 4 fr.	16	
2 — 1921 à 3 fr.	6	
	<u>938</u>	
Intérêts des fonds placés.....	185 85	752 35
Cotisations des pensionnés.....		200 80
Remboursement d'un prêt.....		75 »
Don.....		185 »
		<u>5 »</u>
Total.....	<u>649 50</u>	<u>1.386 08</u>
Ensemble.....	<u>2.035 58</u>	

DÉPENSES

	Caisse	Crédit industriel
Versements à diverses caisses (familles nombreuses), (1921)..		90 »
Frais de garde.....		5 80
Indemnité Simonnot.....		200 »
— Pigelet.....		200 »
Employé.....		166 05
Frais de recouvrement, correspondance et administration...	148 »	
Secours à des Confrères.....	155 »	
12 Messes.....	48 »	
Part dans les frais du <i>Bulletin</i>	24 65	
Total.....	<u>475 55</u>	<u>662 45</u>
Ensemble.....	<u>1.138 10</u>	

RECETTES..... 2.035 58

DÉPENSES..... 1.138 10

Reste..... 897 28

sur lesquels 768 fr. ont été versés, en avril 1922, au Syndicat des Journalistes, pour remboursement des cotisations des années de guerre, remises aux membres mobilisés.

THE HISTORY OF THE UNITED STATES

OF AMERICA

BY

WALTER DILLIARD

AND

WALTER DILLIARD

AND

WALTER DILLIARD

AND

WALTER DILLIARD

AND

WALTER DILLIARD

AND

WALTER DILLIARD

AND

WALTER DILLIARD

AND

WALTER DILLIARD

AND

WALTER DILLIARD

AND

WALTER DILLIARD

AND

WALTER DILLIARD

AND

WALTER DILLIARD

AND

WALTER DILLIARD

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

Nom

Prénoms

Adresse

Numéro d'Ordre de la Liste :

(Ce numéro se trouve page 25 du Bulletin 133)

CARTE VALABLE

sur les Réseaux ci-contre

Rayer les Compagnies
qui ne sont pas demandées.

Ceinture.
Nord.
Est.
Orléans.
Etat (2 réseaux).
Midi.
P.-L.-M.
Alsace-Lorraine.

Durée

Classe choisie

Gare
où la Carte
sera retirée

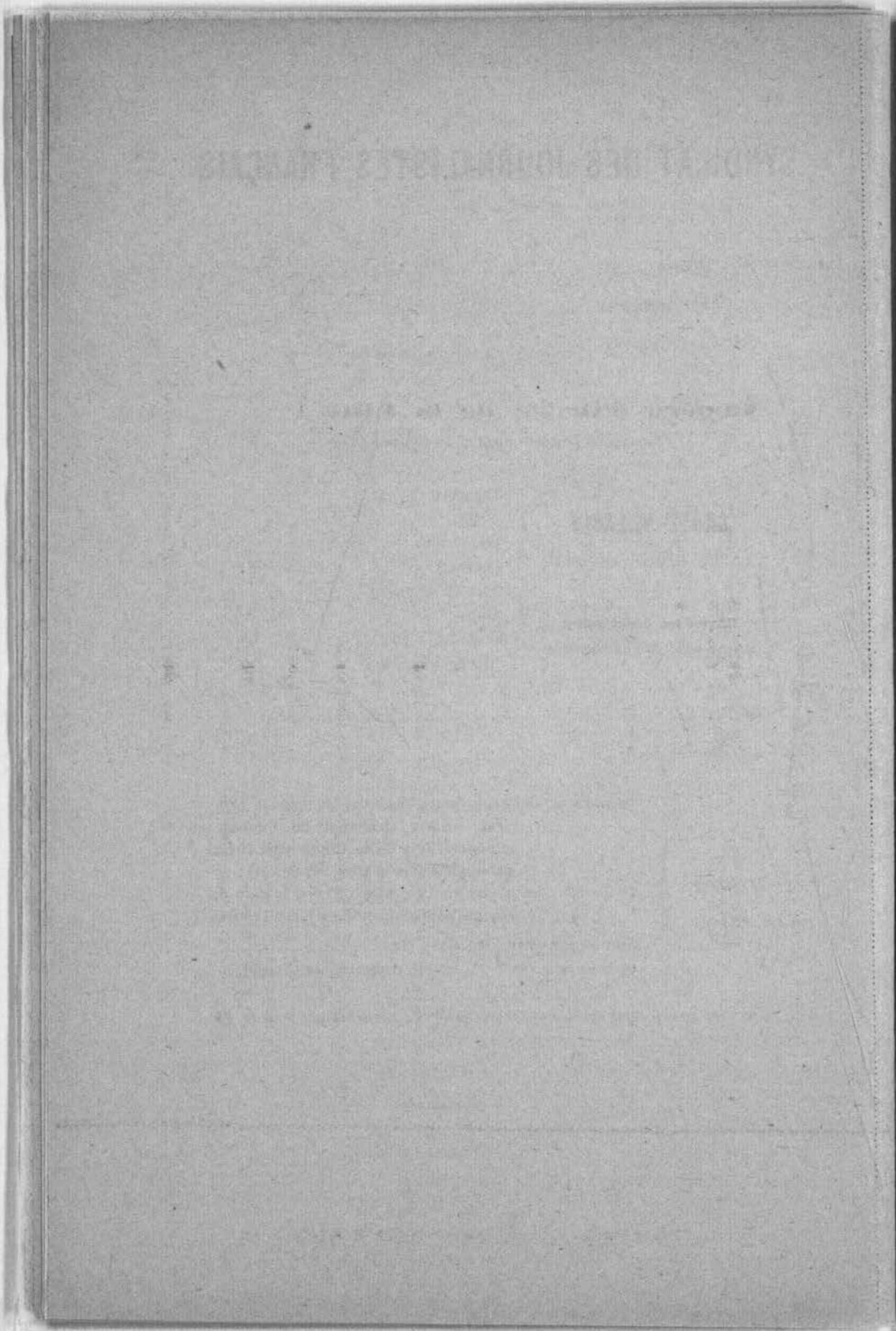
Pour Paris, pour plusieurs réseaux, 16, rue de Londres, contre paiement de l'impôt ; attendre l'avis de la Compagnie (délai demandé environ trois semaines) ;
— pour une Compagnie, à Paris, la gare du réseau (délai demandé, environ 1 mois).

Pour la province { en Gare de
ou pour une C^{ie} { contre paiement de l'impôt.

Envoyer une photographie n'ayant pas servi et 1 timbre-poste de 0 fr. 25.

le

(Signature)



M... .. Conseil de 11 Juin 1899

BULLETIN DE VOTE

BULLETIN A DÉCUPER POUR LE SCRUTIN

Pour le vote par correspondance, insérer dans une enveloppe fermée portant extérieurement le nom du votant et l'adresser directement à M. le Président, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris (7^e).

7 Membres sortants rééligibles.

MM. François VEUILLOT,
MICHELIN,
Joseph SARDA,
Chanoine BERTOYE (Franc),
Paul AIMÉ-PAILLARD,
DE CARDONNE,
A. BEAUNIER.

3 Candidats indiqués par le Conseil.

*En remplacement de deux membres déçus
et d'un démissionnaire.*

MM. HOUPERT, en remplacement du Chanoine Colin (mandat
expirant en 1923);
H. DURRIEUX, en remplacement de M. Gabriel Latouche
(mandat expirant en 1924);
COUDY, en remplacement du M^{is} de la Tour du Villard,
démissionnaire (mandat expirant en 1923).

MM.

1. François VEUILLOT,
2. MICHELIN,
3. Joseph SARDA,
4. Chanoine BERTOYE (FRANC),
5. Paul AIMÉ-PAILLARD,
6. DE CARDONNE,
7. A. BEAUNIER,

3 Candidats nouveaux.

MM.

8. HOUPERT.
9. Henry DURRIEUX, ancien rédacteur en chef de
quotidiens.
10. COUDY, rédacteur à la *Croix*.

La liste ne doit porter que dix noms.

Élection au Conseil de la Corporation (11 Juin 1922)

le

or-

Élection au Conseil de la Corporation (11 Juin 1922)

BULLETIN DE VOTE

§ Membres sortants rééligibles.

MM. PAUL BOURGET,
HENRI BORDEAUX,
ALFRED POIZAT,
Général PETETIN,
Le Baron Jehan DE WITTE.

MM. PAUL BOURGET,
HENRI BORDEAUX,
ALFRED POIZAT,
Général PETETIN,
Jehan DE WITTE,
Georges GOYAU,
le Chanoine DELSOR.

Candidats indiqués par le Conseil.

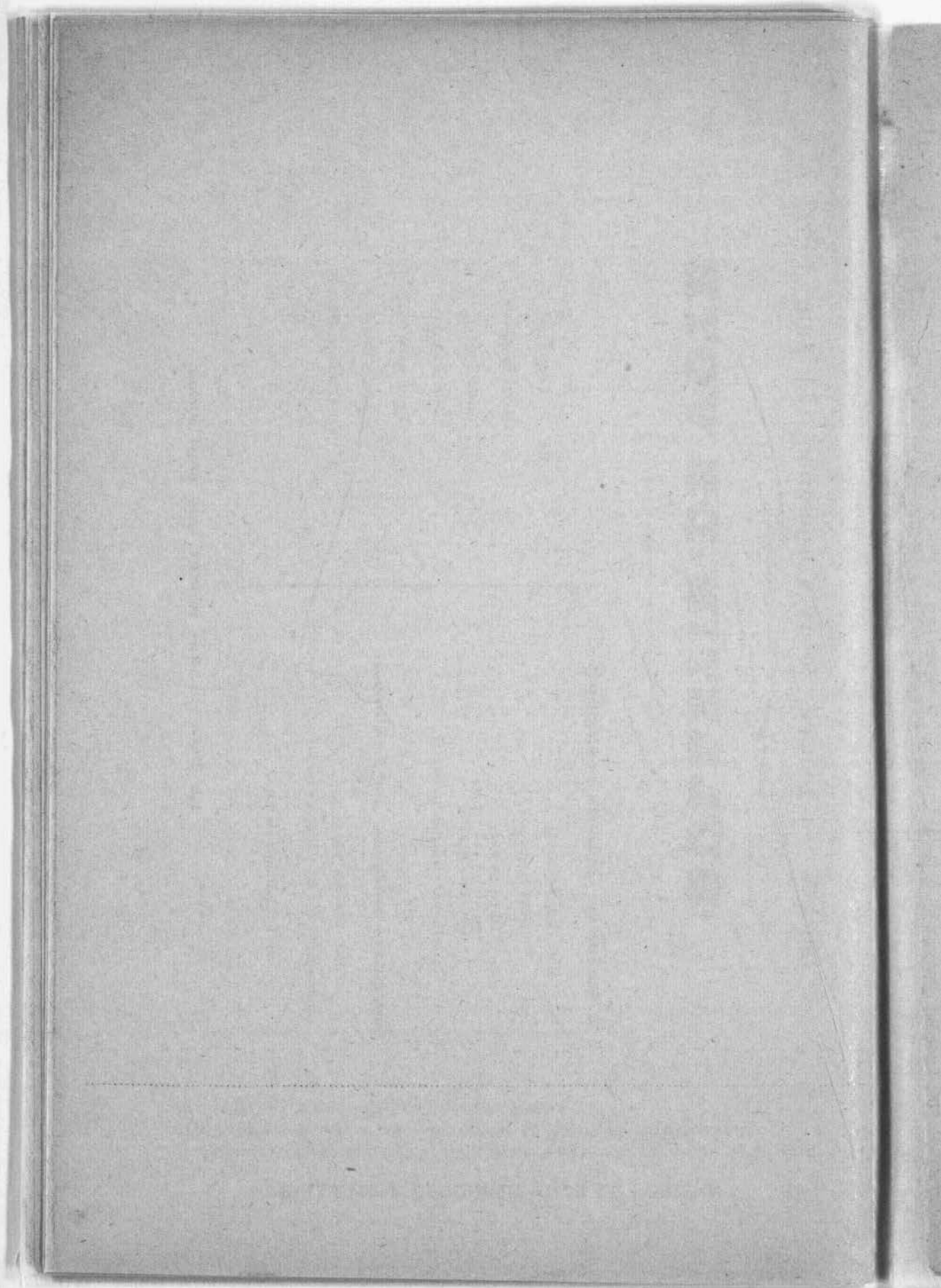
M. Georges GOYAU.
En remplacement du Chanoine Colin.

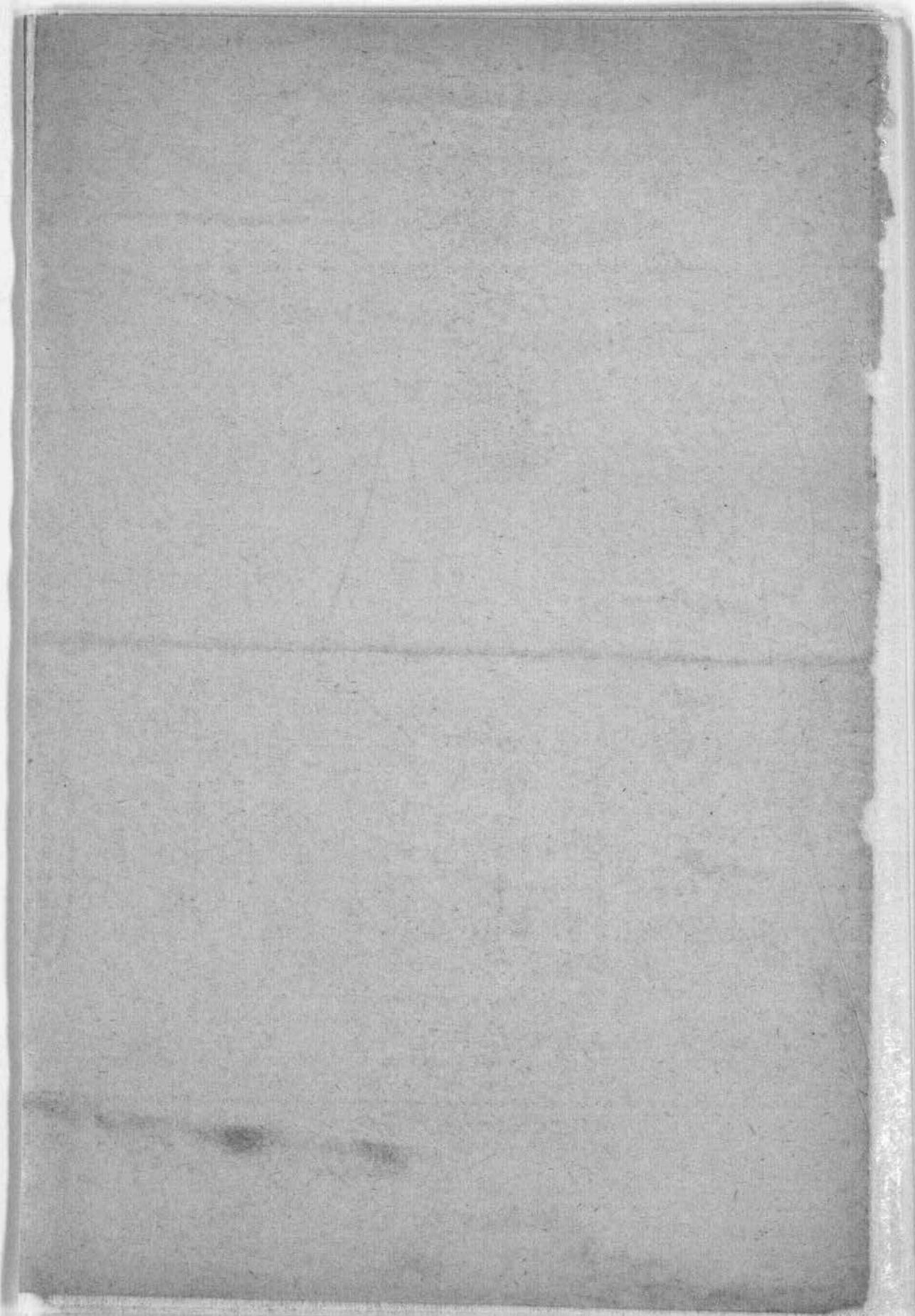
M. le Chanoine DELSOR.

La liste ne doit porter que sept noms.

Pour le vote par correspondance, insérer dans une enveloppe fermée portant extérieurement le nom du votant et l'adresser directement à M. le Président, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris (7^e).

BULLETIN A DÉCUPER POUR LE SCRUTIN





DEPÔT LÉGAL
Côtes du Nord
N. 673
1922

BULLETIN MENSUEL
DE LA
CORPORATION

DES
PUBLICISTES CHRÉTIENS

ET DES
SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

2^e SÉRIE - N° 133

Mai à Juillet 1922



AU BUREAU-PERMANENCE

PARIS

11, RUE DU PRÉ-AUX-CLERGS (VII^e)

Prix : 5 francs, pour les personnes n'appartenant pas à la Corporation

Les Cotisations de toutes les Caisses doivent être adressées :

Comptes courants, Chèques postaux 149.72 PARIS

au nom de

M. SARDA, 15, boulevard de la Reine, VERSAILLES

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créée le 25 Mars 1886

2^e SÉRIE
N^o 135

SIÈGE SOCIAL : 76, rue des Saints-Pères
BUREAU et PERMANENCE : 11, rue du Pré-aux-Clercs, 7^e
PARIS

Mai à Juillet 1922

CONVOICATIONS

Comme chaque année, nos réunions confraternelles sont suspendues pendant la période des vacances.

Nous les reprendrons au mois d'octobre. Les membres de la Corporation en seront avisés par des convocations spéciales.

CHRONIQUE

Le Pèlerinage de la Corporation

A MONTMARTRE

Le 11 juin, jour fixé pour son Assemblée générale, la Corporation a fait son traditionnel pèlerinage au Sacré-Cœur. Nos confrères en assez grand nombre avaient gravi les pentes de la sainte colline de Montmartre. Groupés au pied du maître-autel, ils entouraient M. René Bazin, président de la Corporation, le Général Canonge, président du Syndicat des Ecrivains, et M. Tastevin de Nouvel, président du Syndicat des Journalistes français.

A l'issue de la messe le R. P. de la Brière prit la parole. Il rappela les conditions dans lesquelles fut promise au lendemain de 1870, puis consacrée en 1919 la Basilique du Vœu national et qu'elle est à la fois l'hommage de la patrie pénitente et de la France reconnaissante.

Il est juste que les Publicistes chrétiens y viennent chaque année en pèlerinage, car il est juste qu'ils consacrent à Dieu leur plume qui est une force au service de sa cause et de la reconstruction spirituelle du pays, mais surtout parce que l'abus que tant d'hommes font de cette force appelle réparation.

Cette réparation suppose d'abord un acte d'amende honorable au Suprême Amour et à la Suprême Vérité pour tous les scandales qui se commettent par la plume. Mais elle implique aussi une croisade ardente contre la littérature antireligieuse, immorale, antisociale, antipatriotique dont les ravages sont aujourd'hui effroyables et à laquelle il faut opposer une littérature chrétienne, respectueuse de la délicatesse des âmes pures, dévouée aux principes de l'ordre social chrétien. Des écrivains français au surplus doivent mettre d'autant plus d'ardeur au service du Vrai, du Beau et du Bien, que leur langue est le plus puissant véhicule de

doctrine et d'influence qui soit au monde.

Qu'ils demandent au Cœur Divin de les inspirer et de les soutenir. Et qu'ils joignent à leur acte de pénitence et de demande un hommage de gratitude, car Dieu en poussant chez nous, dans ces dernières années, l'élite catholique intellectuelle à la première place nous donne un puissant motif d'espérance. « Que cette espérance nous incite à faire plus reconnaissante, plus enthousiaste, plus aimante notre consécration d'écrivains catholiques et français au Sacré Cœur de Montmartre en union avec la patrie, pénitente, consacrée et reconnaissante. »

Puis M. René Bazin, entouré des présidents des deux syndicats, lut devant le Saint-Sacrement exposé la formule de consécration au Sacré-Cœur. Après quoi, la bénédiction fut donnée.

Les Assemblées Générales

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU SYNDICAT DES JOURNALISTES.

Le 11 juin, à 5 heures du soir, en l'Hôtel du Foyer, s'est tenue l'Assemblée générale extraordinaire du Syndicat des Journalistes, sous la présidence de M. Tastevin de Nouvel. De nombreux confrères y assistaient.

Une seule question était à l'ordre du jour : l'augmentation de cinq francs de la cotisation annuelle des membres du Syndicat inscrits à la Caisse des Retraites.

Après que M. Sallé et M. Sarda eurent justifié cette augmentation par la nécessité pour le Syndicat de couvrir ses dépenses accrues, en raison de la hausse des prix de toutes choses, par des recettes normales, l'Assemblée à l'unanimité adopta la proposition du Conseil appuyée par MM. Taunay, Beaunier et par M. le Chanoine Bertoye.

Il est d'ailleurs entendu que la situation de nos confrères rachetés ne se trouvera pas modifiée par cette décision qui sera applicable à partir de l'année 1923.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU SYNDICAT DES JOURNALISTES

Cette Assemblée, elle aussi présidée par M. Tastevin de Nouvel, a eu lieu à 5 heures et demie.

Après avoir rappelé l'ordre habituel des discussions de nos Assemblées ordinaires, notre président expliqua que la démission récente du secrétaire du Syndicat, M. de la Tour de Villard, empêché par l'état de sa santé d'assumer plus longtemps ses fonctions, n'a pas permis d'établir le rapport habituel. Toutes précautions seront prises à l'avenir pour que le fait ne se reproduise plus.

M. Sarda, trésorier, renvoie nos confrères au *Bulletin* du 25 mai, s'ils veulent juger de la situation de notre caisse. Il constate avec satisfaction que les cotisations sont payées par les membres de notre association avec beaucoup d'exactitude.

Puis la parole est donnée à M. Gabriel Sallé pour la lecture du rapport des administrateurs de la Caisse des retraites :

MES CHERS CONFRÈRES,

Notre rapport, comme administrateur de la Caisse des retraites sera bref, les comptes ayant été publiés conformément aux statuts. Au surplus, vous allez entendre le rapport de nos dévoués commissaires : MM. Pillot et Le Chevallier.

Permettez-nous cependant de brèves remarques :

La rentrée des cotisations pour 1922 s'est très bien effectuée : il ne reste que des retardataires qui ont promis de s'acquitter dans l'année.

Depuis la publication du dernier *Bulletin*, notre Syndicat a eu la douleur de perdre un de ses membres fondateurs, M. Oscar Havard ; la voix autorisée de notre Président, au nom de notre Syndicat, a retracé sur sa tombe sa vie laborieuse.

C'est M. de Gaillard Bancel qui le remplace comme pensionné.

D'un mot, permettez-nous de signaler le geste généreux de notre si sympathique

135

confrère Pillot, pensionné depuis le 10 avril 1922 ; en hommage à la mémoire de notre si vénéré et si regretté président-fondateur, M. de Marolles, il a abandonné le montant de sa pension de 1922 (364 fr.) à la Caisse de la Corporation.

En attendant que les pouvoirs publics pensent un peu aux journalistes, en autorisant soit une nouvelle loterie, soit une autre combinaison, ce à quoi s'occupe activement notre dévoué et distingué président, M. Tastevin de Nouvel, nous sommes heureux de vous annoncer qu'une nouvelle pension a été créée (la 48^e) à dater du 1^{er} juillet 1922, c'est M. Fournier qui en sera le bénéficiaire.

Vous savez que, d'après les instructions ministérielles, nous devons remployer le montant des valeurs provenant de la loterie de la Presse, remboursées au pair, soit en rentes françaises, soit en valeurs dont l'intérêt est garanti par l'Etat.

Pendant la guerre, nos emplois ont été consacrés aux emprunts de l'Etat Français.

Depuis, comme vous avez pu le voir dans le *Bulletin*, nous avons remployé en rentes françaises 3 % perpétuel, à un cours inférieur à 60 fr., ce qui nous donne un revenu de 5 % et nous continuerons à agir ainsi, sauf avis contraire de votre part.

Notre tâche est accomplie ; il vous restera à donner votre approbation aux comptes que vous connaissez, et au rapport que vous allez entendre. Nous sommes à la disposition de ceux de nos confrères qui auraient des questions à poser.

Après lecture par M. Pillot d'un bref rapport de nos Commissaires des comptes qui approuvent entièrement la façon dont est géré notre patrimoine, tant syndical que corporatif, les comptes présentés à l'Assemblée sont approuvés à l'unanimité.

Une assez vive discussion s'engage sur une proposition faite par M. Paul Parsy et appuyée par M. Lespine. Nos confrères souhaiteraient que de temps en temps nos Assemblées générales se tinssent en province. Cette idée est combattue pour des raisons diverses, notamment par MM. André Beaunier et Lucien Brun. On décide que la question intéresse moins le syndicat que la Cor-

poration. Le Conseil syndical pour-tant, après l'avoir examinée en saisira le Conseil corporatif.

Pendant qu'on dépouille le scrutin pour le renouvellement du Conseil syndical, M. Tastevin de Nouvel donne lecture de la brève communication que voici :

MES CHERS CONFRÈRES,

Le Bulletin de la Corporation vous a entretenus du Concours institué par un de nos membres, créant de ses deniers des prix et des mentions, en vue de susciter parmi nous le goût des recherches historiques tendant à faire apprécier le rôle de l'Eglise de France dans l'instruction et la formation de la jeunesse et de seconder ainsi l'apologétique. Nous devons remercier l'aonyme généreux qui est l'auteur de cette initiative : mais, puisque le hasard de mes fonctions au syndicat des journalistes me fait être un des membres du jury du concours, permettez-moi de retenir surtout du but proposé aux concurrents celui qui vise l'apologétique et de souhaiter qu'un des prix décernés le soit à une brochure de propagande et de vulgarisation. On ne saurait trop encourager les œuvres de ce genre.

A ce propos, je veux vous en signaler tout de suite un excellent spécimen, paru récemment chez l'éditeur Téqui, sous le titre : *Capitalisme et Communisme*. Nous le devons à la plume distinguée de M. le chanoine Riché, directeur du *Semeur*, de Versailles, et auteur des « *Causeries de Lucien Rolland* » (A l'auberge de la mère Girard) qui ont obtenu un si grand succès et qu'a recommandées déjà le Bulletin de la Corporation. C'est alerte, plein de verve et d'érudition ; on trouve là tout un arsenal de réponses topiques à faire à des bolchevistes et à leurs amis.

Béranger, à propos des révolutions multiples de notre histoire, a dit, ce qui dans la bouche du chansonnier révolutionnaire ne manque pas de saveur : « Nous n'avions qu'un escalier à descendre et nous avons sauté par la fenêtre ! » Le livre de M. l'abbé Riché fait toucher du doigt que nos révolutions auraient pu être épargnées à la France, la grande y compris. Nous n'avions, en effet, qu'à nous servir de l'esca-

lier mis à notre disposition par la Providence, puisqu'un escalier, nous dit Larousse, est un assemblage de degrés permettant de monter de tel degré à un plus élevé et ainsi de suite. En sautant par la fenêtre, pour arriver plus vite au but, nous ne l'avons généralement pas atteint et, dans tous les cas, nous avons commencé par nous rompre le cou; ce qui nous est arrivé en 1789, ou, plus exactement, nous nous le sommes coupé.

Le nouveau livre de M. l'abbé Riché, sous la forme d'un dialogue familier entre un bolcheviste, un jemenichiste et un réactionnaire, touche à la plupart des questions à l'ordre du jour, de la façon la plus complète, la plus heureuse et la plus piquante. Ce travail est considérable. Nous engageons beaucoup nos amis à se le procurer. Un journaliste doit le posséder dans sa bibliothèque. Il y trouvera, à tout instant, des éléments précieux pour sa polémique.

Puisque nous venons de prononcer le mot de polémique, nous rendrons service à nos confrères, en leur recommandant également une source d'arguments tout préparés, quand ils ont à faire aux libres-penseurs de la Presse. Je veux parler de *la Réponse*, que rédige brillamment un autre ecclésiastique, qui est un vrai journaliste, doublé d'un conférencier et d'un orateur fort spirituel. *La Réponse* se trouve également chez Téqui.

Dans un autre genre, toujours d'apologétique, je n'ai pas à vous apprendre quel est le succès d'un autre ecclésiastique, encore un! (Reconnaissons que ces confrères, bien qu'en soutane, sont, au pied de la lettre, de vrais journalistes, qui honorent le métier et, en dehors de leur ministère de prêtre, font le plus grand bien). Je veux parler de Pierre l'Ermite. Le genre de Pierre l'Ermite n'appartient qu'à lui; mais quelle belle renommée, son apologétique, sous forme de nouvelles, assurerait à un grand journal du Boulevard!

Pour en revenir au livre, captivant et instructif, de M. l'abbé Riché, que je vous ai cité tout de suite, parce qu'il est le modèle des œuvres d'apologétique que je voudrais voir mettre au concours et récompenser, il n'a qu'un défaut, ce livre, c'est qu'il est un livre, et composé de 260

pages. Il y a là matière copieuse à une série de brochures.

Un concours de brochures et de tracts de propagande, il me semble, voilà l'œuvre à fonder. Quel bien immense sortirait de ces publications et quelle notoriété, au surplus, elles apporteraient à leurs auteurs! Le mérite, dit-on, finit toujours par percer. On peut faire observer que c'est généralement au coude qu'il perce. Le concours que je préconise aiderait certainement nos confrères à se distinguer d'une autre façon.

S'il est permis de se mettre en avant, lorsqu'on veut invoquer une leçon de choses bonne à encourager les autres, je dirai que je garde le meilleur souvenir du succès que me valurent de petites brochures parues, quand j'étais encore jeune, sous le titre : *Lettres à Jean Lucas*. Patronnées par le Secrétariat des Droites (vous voyez qu'il y a longtemps de cela), elles eurent un tirage considérable. Si elles ne me donnèrent pas un gros bénéfice (je les avais mises à bas prix; ce qu'il faut toujours faire pour la vulgarisation) elles firent du bien. Je puis le croire, puisque Mgr le Comte de Paris, auquel j'en avais offert l'hommage, voulut bien me faire écrire par mon futur beau-frère, le colonel de Parseval, « Qu'il les avait lues avec le même plaisir que *Le Carnet d'un Séminariste-Soldat* ».

Voilà qui me récompensa, au moins autant qu'un gain pécuniaire. Quand on a des convictions, comme nous, n'est-ce pas, une satisfaction d'amour propre et de bien accompli vous payent quelquefois autant et plus qu'un profit d'argent?

Mais, le concours de brochures et tracts de propagande pourrait être doté de prix en espèces; ce qui ajouterait l'utile à l'agréable. Souhaitons que des âmes généreuses procurent cela à la Corporation des Publicistes chrétiens, et occupons-nous en!

MES CHERS CONFRÈRES,

Puisque mon sujet m'a amené à vous parler spécialement des journalistes en soutane, et que je suis encore sous l'impression des paroles pénétrantes que l'un d'eux, le R. Père de la Brière, vient de nous adresser, à Montmartre, vous ne serez pas

135

surpris que j'ajoute quelques mots, qui s'imposent, en l'honneur d'un maître écrivain, dont la grande science et la vigueur doctrinales, ainsi que le patriotisme, si clairvoyant et si chaud, nous enchantent dans tous ses écrits.

Privé de la parole de l'illustre conférencier de Notre-Dame, dont une incompréhensible erreur nous a privés, ce matin, nous avons eu la consolation et la joie de voir le Père de la Brière, au pied levé, se faire son éloquent coadjuteur, avec un bonheur de pensées et de paroles, une distinction et une délicatesse dont tous les membres présents de la Corporation ont témoigné à l'envi la plus grande et la plus vive gratitude.

Avant de lever la séance, M. Tastevin de Nouvel proclame élus comme membres du Conseil syndical tous ceux de nos confrères qui avaient été proposés par le Conseil. On en trouvera les noms à la fin de ce *Bulletin*.

Assemblée Générale du Syndicat des Ecrivains Français

L'Assemblée générale du Syndicat des Ecrivains français s'est tenue sous la présidence de M. René Bazin, dans la grande salle de l'Hôtel du Foyer, le dimanche 11 juin, à 6 heures.

M. Deslandres y voulut bien donner lecture, avec quelques commentaires, du rapport suivant de M. Fénelon Gibon, secrétaire, qui s'était excusé.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Depuis notre dernier relevé, qui remonte à l'assemblée générale de 1920 et qui présentait alors 116 membres à l'actif de notre Syndicat, nous nous sommes accrus de 19 nouveaux membres : il faut, malheureusement, défalquer quatre membres décédés : M. le chanoine FONSSAGRIVES, le R. Père DE SCORRAILLE, MM. Léon DE TINSEAU et Paul HUBERT-VALLEROUX, et cinq démissions. Notre contingent s'élève

donc, à la date de ce jour, à 123 membres : bataillon sacré sans doute, dont la qualité fait pardonner l'humble quantité !

Les difficultés et frais d'impression du *Bulletin* pesant encore sur un budget plus humble encore, je suis obligé, à mon grand regret, de vous présenter sommairement les nouveaux membres reçus depuis la dernière assemblée générale ; nos gloires : titres littéraires, politiques, honorifiques, dignités ecclésiastiques ; enfin, le bilan intellectuel de l'année.

Nous avons la joie de faire l'acquisition, le 6 juillet dernier, de M. Pierre RICHARD, un poète, de M. Gaston CHANTRIEUX, un architecte, de M. l'abbé SICARD, le savant curé de Saint-Pierre de Chaillot, lauréat de l'Institut, de M. le Docteur GUERMONT-PREZ, professeur qui honore l'Université catholique de Lille. A la même date, nous recevions comme membre correspondant, un vieil ami de la maison, M. Albert LARRIEU, grand pèlerin devant l'Eternel et qui a, présentement, planté sa tente à Montréal.

Nous recevions, le 15 janvier dernier, M. l'abbé DÉLERUE, le sympathique curé du Grand-Montrouge, M. l'abbé Henri le PRINCE BEAUDÉ (pseudonyme H. d'Arles), originaire du Canada, que nous admettions au titre étranger, M. DESHORTIES DE BAULIEU, sous-chef de bureau au Ministère des Colonies.

Le 5 mars suivant, nous ouvrons nos rangs à M. Alexandre CELIER, chez qui rivalisent avec éclat le juriste et l'homme d'œuvres.

Notre porte se fermait, pour cet exercice, le 3 avril dernier, sur un juriste, M. PERRENET, sur un maître des requêtes honoraire au Conseil d'Etat, M. Fernand AUBURTIN, secrétaire général honoraire de la Société d'Economie Sociale, auteur d'études angoissantes sur la Natalité, enfin, sur M. SURCHAMP (pseudonyme Jean Nesmy), inspecteur des eaux et forêts à Troyes.

Les gloires littéraires, d'abord. L'Académie française décernait ses récompenses :

à notre cher vice-président, le Général CANONGE, pour le *Récit succinct de la grande guerre*; à M. Joseph AGEORGES, pour *Une famille française au XIX^e siècle (Les Pagès et Bordes-Pagès)*; à M. Henry Bordeaux, pour *La Famille, hier et aujourd'hui*, à M. Geoffroy DE GRANDMAISON, pour *Un caractère de soldat, le capitaine de Saint-Jouan*; à M. José Vincent, pour *A l'ombre du Pin*. La présidence de la Société des Gens de Lettres, déferée à M. Charles LE GOFFIC, est un honneur qui rejaillit sur notre modeste Syndicat.

Saluons de nos plus respectueuses et bien cordiales félicitations l'élévation à l'épiscopat de S. G. Mgr Baudrillart, évêque d'Himéria; la dignité de la maison de Sa Sainteté, dont est revêtu Mgr Prunel; le Docteur LE FUR, nommé chevalier de la Légion d'honneur; M. Duval-Arnould, élu président de la Société d'Economie sociale; le R. P. DE LA BRIÈRE que nous croyions depuis longtemps docteur en Droit; M. GALLIARD DE CHAMPRIS, professeur à l'Université Laval, de Montréal; M. Paul DESLANDES, conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal et M. Léonel DE LA TOURRASSE, bibliothécaire de la ville de Saint-Germain.

Passons au bilan intellectuel, d'où, comme l'an dernier, il a fallu défalquer des articles de revues, de très nombreux discours, de lumineuses préfaces, d'étonnantes conférences, tous travaux qui soutiennent et fortifient le mouvement catholique en France.

Pardonnez cette sèche énumération.

AUBURTIN (Fernand) : *Frédéric Le Play* (Giard et Brière). — *La Patrie en danger, la Natalité* (Crès).

MGR BAUDRILLART : *Eloge de Garcia-Moreno* (Bloud). — *Le Clergé et la Société Nouvelle* (Revue de la Semaine).

BAZIN (René) : *Ch. de Foucauld* (Plon).

BELLAIGUE (Camille) : *Souvenirs de musique et de musiciens* (Nouv. Libr. n^{le}).

DE BOISLILE (J.-G.) : *Mémoires de S. Simon. — Mémoires du Conseil royal de 1661. Les Suisses et le marquis du Puysicule à Soleure (1697-1708)*.

BORDEAUX (Henry) : *Les grandes figures*

de la guerre : G^{al} Fayolle (Crès). — *Les Amants d'Annecy* (Plon). — *Le mariage hier et aujourd'hui* (Flammarion). — *La Maison morte* (Plon). — *Jeanne Michelin* (de Boccard).

BOURGET (Paul) : *Flaubert* (Champion). — *Nouvelles pages de critique et de doctrine*, 2 vol. (Plon). — *L'Aveu menteur* (Ferrenczi).

BRILLAUT (Maurice) : *Les Années d'Apprentissage de Sylvain Briollet* (Bloud). — *Chronique : Les Œuvres et les hommes* (Correspondant). Collaboration au *Procès de l'intelligence* (Bloud).

CELIER (Alexandre) : *Vie de Dom Piolin* (Bloud et Gay). — *Sociétés et Associations*, en collaboration avec plusieurs juristes (14^{bis}, rue d'Assas). — *Manuel pratique des lois sociales et ouvrières*, en collaboration avec plusieurs hommes d'œuvres (6, rue de Furstemberg).

CHANTRIEUX (Gaston) : *Flambeaux saints et profanes. — L'Épopée suprême*.

CHÉREL (Albert) : *En relisant, après la Guerre, Bourget, Bazin, Barrès* (de Gigord).

MONSIEUR DEBOUT : *Le Sacerdoce* (Sueur Charruey).

DESHORTIES DE BEAULIEU : *Excursion de Vacances. — Collaboration à la Revue de la France moderne*.

GEOFFROY DE GRANDMAISON : *La Croix-Rouge Française : La Société de Secours aux blessés militaires* (Bloud).

FUNCK BRENTANO : *Le moyen-âge, histoire de France racontée à tous* (Hachette). — *Tante Octavie* (Libr. Théâtrale).

GALLIARD DE CHAMPRIS (H.) : *Anniversaires et pèlerinages* (Plon).

GIBON (Fénelon) : *L'Enseignement libre et la Société Générale d'Éducation et d'Enseignement. — L'Association pour le repos et la sanctification du Dimanche. — L'Alcoolisme et la Tuberculose, deux fléaux destructeurs de la race française. — La Famille : Mariage et Divorce. Puissances maritales et paternelles. Familles nombreuses. Conclusion. (En deux sections.) — Le Taudis et ses remèdes : les habitations ouvrières et les jardins ouvriers. — La Démoralisation croissante et ses remèdes : Appel aux honnêtes gens. — Série de sept tracts, canevas de conférences (chez l'auteur, 70^{bis}, rue Dutot, xv^e).*

12435

- GODARD (André) : *Le Surnaturel contemporain* (Perrin).
- GOURDON-CHESELONG (Pierre) : *Qui-rit le Paludier* (Calmann-Lévy). — *Son héritage* (Bonne Presse).
- GOYAU (Georges) : *Figures franciscaines* (Laurens). — *Histoire religieuse de la France dans l'Histoire de la nation française* (Plon). — *La Pensée religieuse de Joseph de Maistre* (Perrin). — *Papauté et Chrétienté sous Benoît XV* (Perrin).
- GROLLEAU (Charles) : *Chesterton : la Sphère et la Croix* : Traduction (Crès). — *Les Quatrains d'Omar Khayyam* (Traduction) (Crès).
- HAREL (Paul) : *La Vie et le Mystère* (Garnier), poésie.
- R. PÈRE JANVIER : *Les devoirs du peuple envers ses Evêques* (Goupil, à Laval). — *Lettres du Père Lacordaire à de Jeunes Alsaciens* (de Gigord). — *La vertu de tempérance* (Lethielleux).
- R. P. DE LA BRIÈRE : *Les Luites présentes de l'Eglise*, 5^e série (Beauchesne). — *Chronique du mouvement religieux, aux Etudes*.
- LABRIEU (Albert) : *L'Espagne et l'Ordre de S. Dominique* (Bonne Presse).
- Docteur LE BEC : *Preuves médicales du miracle* (Revue de Philosophie).
- LE GOFFIC (Charles) : *Poésies complètes* (Plon). — *Chez les Jean Gouin* (Delalain). — *Odysée de Jean Chevanton* (Férenczi).
- MARITAIN (Jacques) : *Théonas : Entretiens d'un sage et de deux philosophes* (Nouvelle Librairie nationale).
- MIROT (Léon) : *Les Collections du Conétable de Montmorency* (Schmit). — 2^e fascicule des noms de lieu de la France, d'Auguste Longnon, en collaboration avec Paul Maréchal (Champion).
- NESMY (Jean) : *Joseph Ageorges* (chez Figuière).
- NICOLAY (Fernand) : *L'Ame et l'Instinct* (Perrin).
- NOURRISSON (Paul) : *Trois précurseurs de la liberté d'association : Berruyer, Lamartine, Montalembert* (Libr. du Recueil Syrey).
- PERRENET (Pierre) : *Etude juridique sur les usages locaux de la Côte d'Or, 1901. — Un romain Dijonais en 1713. — La Terreur à Dijon et la Conspiration des Frères* (Venot, à Dijon).
- POIZAT (Alfred) : *Cirée* (Librairie Théâtrale).
- PRIEUR (Léon) : *Dante, 1921 et Conférences à l'Institut catholique. Machiavel, 1922*.
- LE PRINCE BEAUDÉ (Henri) : *Propos d'art. — Le Collège sur la Colline. — Lacordaire. — Eaux fortes et Tailles douces. — Le mystère de l'Eucharistie. — Acadie. — Nos historiens*.
- MGR PRUNEL : *La Renaissance catholique au XVII^e siècle* (Picard).
- RÉGNIER (Robert) : *Henri Perreyve, méditations sur le Chemin de la Croix* (Tralin).
- RICHARD (Pierre) : *Diverses biographies et poésies, poèmes de guerre*.
- RICOUR DE BOURGIES : *Théâtre fantaisiste, édou les Gêmeaux*, boulevard Saint-Germain, 66.
- ABBÉ SICARD : *La parole du Maître* (Gabalda).
- SURCHAMP (pseudonyme, Jean Nesmy) : *L'Ivraie* (Delagrave). — *Les Egarés* (Grasset). — *Les Lumières de la Maison* (Grasset). — *Jean Le Loup* (Delagrave). — *L'Ame de la Victoire* (Bernard Grasset). — *Contes choisis* (Devoit, à Bruxelles). — *L'Arc en Ciel* (Grasset). — *Roman de la Forêt* (Grasset). — *Les Quatre Saisons de la Forêt* (Grasset).
- Abbé URBAIN (et Lévesque) : *Correspondance de Bossuet, tome XIII* (Hachette). — *Les Œuvres oratoires de Bossuet* (Hachette).
- VINCENT (José) : *Théodore Aubanel* (deux conférences à l'Institut catholique) : Aubanel, Avignon.
- ZIDLER (Gustave) : *La légende des Ecoiliers de France. — Le Hochet d'or. — La Terre divine* (Société française d'imprimerie et de librairie). — *L'Oncle des Olivier. — Triomphe héroïque. — Les Deux Frances. — Pour retrouver l'Enfant*.

L'obligation où nous sommes d'être brefs nous impose, encore cette année, le silence sur la *Semaine des Ecrivains catholiques*, qui s'ouvre demain.

Qu'il me soit du moins permis de con-

clure par un vœu. Puisse surgir de notre Syndicat quelque Mécène, pour donner figure à notre budget en détresse ! J'espère n'être pas taxé d'empiètement par notre aimable trésorier, M. Mihura, mon prédécesseur comme secrétaire et mon successeur comme trésorier.

A la suite de la lecture de ce rapport, M. René Bazin proclama réélus à l'unanimité comme membres du Conseil syndical les candidats soumis à réélection, dont nous avons publié les noms dans le précédent *Bulletin*. Puis la séance fut levée.

L'Assemblée Générale de la Corporation

Tenue le 11 juin, à 6 h. 1/2, sous la présidence de M. René Bazin, elle fut extrêmement brève. En effet, dès l'ouverture de la séance, M. Tastevin de Nouvel présenta les excuses de M. François Veuillot, secrétaire général de la Corporation, qui non seulement se trouvait dans l'impossibilité d'assister à notre assemblée, mais qui n'a pu terminer le rapport d'usage. Eprouvé par un grand deuil de famille, obligé, immédiatement après, par son devoir professionnel, de se rendre au Congrès Eucharistique, il n'est rentré à Paris qu'à la veille de notre réunion, très fatigué. Au moment de se mettre à la rédaction de son rapport, il a dû prendre le lit, n'ayant plus même le temps de se faire remplacer par un confrère. Il est profondément désolé de ce contretemps et il demande que l'assemblée veuille bien, dans ces conditions, agréer toutes ses excuses. Il se propose de présenter son rapport à l'une des premières réunions qui suivront les vacances.

On dépouille ensuite le scrutin pour le renouvellement du Conseil Corporatif. Furent élus ou réélus à l'unanimité : MM. Paul Bourget ; Henri Bordeaux ; Alfred Poizat ; le général Petetin ;

Jehan de Witte ; Georges Goyau ; le chanoine Delsor.

A l'issue de son Assemblée générale le Conseil Corporatif a réélu son bureau dont on trouvera plus loin la composition. Puis il a pris la délibération suivante :

Le Conseil donne pleins pouvoirs au trésorier, M. Gabriel Sallé, pour faire ouvrir un compte courant au Crédit Commercial et Industriel au nom de la Corporation et l'autorise à verser et retirer les fonds nécessaires au fonctionnement de la Caisse de la Corporation.

LE DINER

Comme au soir de toutes nos Assemblées générales, notre dîner du 11 juin réunit un nombre particulièrement important de convives parmi lesquels nous eûmes la joie de rencontrer plusieurs de nos confrères de province. Donc autour de M. René Bazin qui présidait, ayant à sa droite le R. P. de la Brière et à sa gauche M. Georges Goyau, nous avons reconnu le Général Canonge, M. Tastevin de Nouvel, Mgr Prunel, MM. Ageorges, Arbellot, Charles Bausan, André Beaunier, le Chanoine Bertoye, E. Blanc, Lucien-Brun, Octave Chambon, l'abbé Cordonnier, Paul Deslandres, Durrieux, Jean Gaillard, Gautherot, Gourdon, Geoffroy de Grandmaison, Guermonprez, Pierre Ladoué, le Commandant Lefebvre Dibon, Victor Lespine, Michelin, Jean Nesmy, Paul Parsy, Alfred Poizat, Rouzard, Georges Sallé, Sarda, Paul Tailliez, Eugène Tavernier, Maurice Vaussard, Viette, Viquier-Gasse, Jehan de Witte, etc...

Au dessert, M. René Bazin remercie le R. P. de la Brière d'avoir bien voulu à notre messe du matin improviser une si remarquable allocution et d'accepter encore de nous entretenir d'un sujet de la plus haute importance catholique et française.

Puis M. le baron d'Anthouard ayant rappelé l'immense, le mortel danger qu'est pour la France le fléau de la dépopulation, insiste pour que nos confrères s'associent à la campagne qui s'organise en faveur du vote familial et les convie à la réunion projetée pour le 30 juin à la Sorbonne, en vue de saisir l'élite des Français de la question.

Le R. P. de la Brière signale que dans sa réunion du 18 juillet le Conseil de la Société des Nations aura à donner son avis sur le mandat anglais en Palestine. Que si malheureusement cet avis était favorable, les intérêts catholiques en ce pays se trouveraient gravement menacés, sans parler des risques graves que courrait l'Angleterre elle-même et du mécontentement très vif qu'en ressentiraient les juifs autochtones.

Au demeurant il est aisé d'attaquer sur un terrain solide le projet de mandat, car il attribue au gouvernement britannique une série de prérogatives que le Traité de Versailles ne prévoit point. L'Angleterre revendique en somme une souveraineté totale, qui impliquerait notamment la protection des sanctuaires par elle seule, la fin des

droits jadis reconnus aux puissances qui bénéficiaient du régime des Capitulations, l'établissement d'un monopole de fait pour les langues hébraïques, arabes et anglaises. Privilèges exorbitants en somme et d'autant plus inquiétants que l'attitude de l'Angleterre à l'heure actuelle est nettement hostile aux influences étrangères et au catholicisme. Ne tend-elle pas par exemple à introduire là-bas l'école neutre et à y séculariser l'état des personnes.

Nous avons des arguments très graves à faire valoir. Ne manquons pas de les invoquer devant l'opinion catholique universelle de façon que, le moment venu, elle exerce quelque pression sur le Conseil de la Société des Nations. Les Publicistes chrétiens ont là une campagne très urgente et très importante à mener.

M. René Bazin se fit auprès du R. P. de la Brière l'interprète de l'Assemblée qui d'ailleurs avait remercié l'éloquent et savant religieux par de longs applaudissements.

Notre président tint aussi à rendre hommage au talent de M. de Nicolay et à le louer en particulier pour son dernier volume : *L'âme et l'instinct*.

COMMUNICATIONS

Syndicat des Ecrivains Français

Le Conseil Syndical dans sa séance du 11 juin a accepté les candidatures suivantes :

M. Cazin (Joseph-Paul), demeurant à Courcelle, par Giff (Seine-et-Oise). — Parrains : MM. René Bazin et José Vincent.

M. Louis de Bonnières de Wierre, château d'Auvillers, par Rantigny (Oise). — Parrains : MM. Robert de Boyer-Montégut et G. Firmin Didot.

Il a, en outre, accepté la démission de M. Eugène Plantet.

Syndicat des Journalistes Français

RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 10 JUIN

Le Conseil s'est réuni le 10 juin, à 5 heures, sous la présidence de M. Tastevin de Nouvel. Etaient présents : MM. Beaunier, le chanoine Bertoye, Chambon, Lespine, Michelin, Mollet et Sarda.

Le Conseil entend notre confrère Renaud qui propose un certain nombre de moyens propres, selon lui, à augmenter l'avoir du Syndicat. Il apparaît

au Conseil que ces moyens devraient plutôt être mis en œuvre par la Corporation qui a d'ailleurs déjà utilisé certains d'entre eux.

Le Syndicat doit d'abord vivre grâce aux cotisations de ses membres. Le rendement de ces cotisations étant aujourd'hui insuffisant pour couvrir de nécessaires dépenses, le Conseil est résolu à demander formellement à l'Assemblée Générale d'augmenter de cinq francs le versement annuel à faire au Syndicat.

Les candidatures suivantes ont été proposées à l'acceptation du Conseil qui statuera ultérieurement.

M. Charles Pavie, rédacteur à *l'Express de l'Ouest* et à divers journaux et revues. — Parrains : MM. Ageorges et Durieux. (*Professionnel*. Ne sera pas inscrit à la Caisse de retraites).

M. Cornilleau, directeur du *Petit Démocrate*, collaborateur de plusieurs journaux et revues. — Parrains : M. l'abbé Riché et Zamanski.

D'autres candidats auront à se mettre en règle avec les Statuts du Syndicat avant de pouvoir être agréés.

— o —

A la suite de l'Assemblée générale du 11 juin, le Conseil du Syndicat des Journalistes s'est réuni et a réélu les membres de son bureau en désignant toutefois comme secrétaire, en remplacement de M. de la Tour de Villard, démissionnaire, M. Durieux.

Puis le Conseil, conformément à l'article 13 du règlement de la Caisse des Retraites, a élu comme administrateurs MM. Gabriel Sallé, vice-président du Syndicat, et Joseph Sarda, trésorier, administrateurs sortants, rééligibles.

Enfin, le Conseil a pris la délibération suivante :

« Le Conseil autorise un des deux administrateurs, soit M. Sallé, vice-président, soit M. Sarda, trésorier, à requérir, avec la signature de M. A. Tastevin de Nouvel, président, conformément à l'article 15 du règlement de la Caisse des retraites, le remboursement de toutes valeurs remboursables au pair ou avec lots qui sortiront en 1922 et 1923 (de juin 22 à juin 23, durée de leur mandat), et notamment les valeurs

suivantes inaliénables déposées au Crédit Foncier de France :

Yunnan, Est-Algérien, Afrique Occidentale, Réunion, Ouest (anciens et nouveaux), Bône-Guelma.

Et à remployer en Rentes sur l'Etat Français, en 3 % perpétuel, le montant des sommes provenant du remboursement des dites valeurs.

DISTINCTIONS

Toute la Corporation s'est grandement réjouie de l'élection à l'Académie française de M. Georges Goyau. Nul n'était plus digne d'un tel honneur que l'historien de la France religieuse, si complet savant et si parfait écrivain, au surplus si plein de bonne grâce et de charmante aménité qu'aucun succès ne pouvait nous satisfaire davantage.

— o —

Notre confrère Louis Béchet de Valréas (Vaucluse) a été élu par le récent consistoire félibréen, tenu à Cannes, Félibre Majoral, et chargé des fonctions de Baile, c'est-à-dire de Secrétaire général du Félibrige.

RECTIFICATIONS AU « BULLETIN » 134

MM. JABOULEY, ARBELLOT et Marc TEXIER, professionnels, ont été admis comme membres du Syndicat et de la Caisse des retraites.

M. Marie-Léopold DURAND, professionnel, a été admis comme membre du Syndicat seulement.

PENSIONS

M. DE GAILHARD BANCEL a été admis à la pension de retraites à la date du 27 mai 1922.

M. FOURNIER sera pensionné à dater du 1^{er} juillet 1922 (48^e pension créée).

CHEMINS DE FER

M. CUVILLIEZ a été admis au bénéfice des cartes et permis à demi tarif sur les chemins de fer ; il a le n° 3 du tableau spécial.

NÉCROLOGIE

OSCAR HAVARD

M. René Bazin, retenu loin de Paris, n'a pu venir saluer la dépouille mortelle de M. Oscar Havard. Il a adressé à la famille un télégramme d'excuses et de regrets. C'est M. A. Tastevin de Nouvel, vice-président de la Corporation des Publicistes Chrétiens, qui a pris la parole, à sa place, au nom de la Corporation et au nom du Syndicat des Journalistes Français. Il l'a fait en ces termes :

MESDAMES,
MESSIEURS,

Il n'est pas un de nos confrères ayant quitté ce monde plus regretté que ne le sera Oscar Havard de la Montagne. C'est qu'il n'a jamais eu parmi nous que des amis.

Si tous ceux auxquels il a apporté le concours généreux de sa plume se trouvaient ici, quel cortège nombreux et sympathique l'accompagnerait au champ de repos ! En ce qui me concerne, je lui dois un témoignage de vive reconnaissance.

Quand parut le *Carnet d'un Séminariste-soldat*, il fut le premier à en parler, et son grand article en tête du *Monde* fut si chaleureux qu'il valut à ce livre, avec de rapides et nombreuses éditions et une traduction en italien, la chance, inespérée, que toute la Presse, sans distinction d'opinions (même à Berlin, même à Moscou) s'en occupa, M. Clémenceau, dès la première heure, pour le contredire il est vrai. (Mais M. Clémenceau a changé, depuis qu'il a vu nos prêtres au feu), tandis que, au milieu de généraux, d'évêques et d'autres personnages, le futur maréchal Liautey applaudissait vivement, si bien que, dans des lettres d'un vif intérêt, que je conserve précieusement, après avoir discuté le livre, écrivait-il, avec un de ces évêques, il me fit l'honneur de me demander une rencontre, pour causer de ces choses, si importantes pour la nation, tant le bon esprit de mon *Séminariste-Soldat* correspondait à

l'idée que le grand chef se faisait du prêtre tel qu'il doit être et tel qu'il est. L'article du *Monde* provoqua donc des manifestations. Il m'a semblé bon de le rappeler, bien qu'on soit toujours hésitant à parler de soi, même pour louer un ami d'un acte heureux dans ses conséquences et d'un intérêt général, comme c'est le cas.

Si Havard était aussi élogieux, c'est qu'il reconnaissait, disait-il, chez mon lévite en pantalon rouge, « la bonne humeur d'un Français de vieille roche et même le ton des soldats d'autrefois tel qu'il apparaît dans les mémoires de Marbot » ; c'est, de plus, que notre confrère semblait, comme mon *Carnet d'un Séminariste-Soldat*, prévoir, vingt ans avant, le choc en retour providentiel de la loi militaire », qui devait nous montrer, sur les champs de bataille de la grande guerre, la vaillance de notre clergé et la foi retrouvée de tant de nos héros.

Mais je ne dois pas m'attarder à ce souvenir reconnaissant, tandis que j'aurais dû me hâter de retracer la longue carrière pleine de mérites et de succès de notre ami.

Né en 1845, d'une famille de noblesse normande du XVIII^e siècle, Oscar Havard de la Montagne débuta comme journaliste à Avranches, puis à Rennes. Il fut secrétaire de Louis Veillot, pour devenir plus tard un des principaux rédacteurs du *Monde*, où il demeura longtemps, puis il écrivit au *Français*, ce journal d'Académiciens, avec M. Thureau-Dangin, et, un jour, à la *Libre Parole*, où ses articles, remarquables, signés Gallus, alternaient avec ceux d'Edouard Drumont.

Personne n'a oublié, non plus, ses correspondances quotidiennes, signées Ménalque, adressées à tant de journaux de Province importants, qui se les disputaient et où son activité d'informateur, souvent audacieux, et sa verve brillante obtenaient le plus vif succès.

Là surtout, dans des pages dont il était le maître et qu'il semait aux quatre points de la France, il seconda puissamment les grands champions du patriotisme : le Comte

de Mun, Maurice Barrès, Léon Daudet, Maurras, ... et fut, chaque jour, un attiseur infatigable de la confiance nationale, de la bravoure militaire, de la ténacité civile, en de rudes campagnes contre tous les pessimismes, contre les désorganiseurs, inconscients, de la victoire et les traîtres. Echo vibrant des admirables serviteurs de la patrie que je viens de nommer, il contribua éloquemment à propager les mots d'ordre sauveurs, à chasser les idées noires, les miasmes du défaitisme, à exalter les énergies quand même ! toujours ! On peut donc dire de lui, que, aux heures tragiques surtout, il a bien mérité du pays !

Entre temps, Havard faisait paraître des ouvrages d'historien, où l'originalité des aperçus se rencontrait avec une érudition vaste et profonde. C'est ainsi que cet écrivain fécond devint l'ami d'Ernest Hello, d'Etienne Lamy, de Mgr de Ségur et d'autres hommes de marque, qui l'appréciaient à sa valeur. Il était un des fondateurs de la *Corporation des Publicistes Chrétiens* et l'un des membres anciens les plus écoutés de son Conseil. Il y était très attaché.

Oscar Havard, en Français généreux et en chrétien sans reproche, prêcha toujours d'exemple. Il a donné le jour à neuf enfants, dont trois filles religieuses.

C'est au milieu de cette magnifique famille, qu'il a eu la consolation de voir réunie tout entière autour de lui, à ses derniers moments, qu'il est mort, édifiant les siens par son admirable sérénité, ses conseils et sa foi. Il faisait, depuis longtemps, la sainte communion tous les jours, si bien qu'il a pu dire, à son heure suprême, avec l'humilité, mais aussi avec la

calme fierté d'un chrétien : « J'ai reçu le bon Dieu tant de fois qu'il voudra bien me recevoir. »

Lorsque l'un des nôtres, aux Publicistes Chrétiens, nous quitte, après avoir, toute sa vie, voué sa plume à la cause de Dieu et de son Eglise, j'aime à me rappeler la légende du moine bénédictin.

Ce moine, qui avait consacré son existence à copier les antiques manuscrits des Pères, comparaisait devant Dieu. Comme l'humble fils de saint Benoît tremblait, pour toutes ses imperfections, il vit, dans le Grand Livre du Paradis, que chacune de ses faiblesses était couverte par une des lignes qu'il avait écrites.

Oscar Havard, dans sa longue vie d'écrivain catholique, a tant écrit de lignes pour la défense et le triomphe de la Religion, que les fautes qu'il a pu commettre doivent être couvertes aux yeux de Dieu.

Nous prions, mes chers confrères, pour qu'il en soit ainsi, et, en ce qui nous regarde, afin que, pour la même raison, le moment suprême venu, nous puissions nous retrouver là-haut avec notre ami très regretté.

Il laisse des fils qui seront les dignes héritiers de ses traditions patriotiques et religieuses notamment le journaliste, qui, à l'*Action Française*, continue d'une façon si magistrale, dans la *Revue de Presse*, ses enseignements précieux.

Nous les saluons ici, comme leur mère, qui nous est également un confrère distingué, avec l'émotion respectueuse d'un chagrin, que nous éprouvons tous du fond du cœur.

BIBLIOGRAPHIE

La Très Sainte Vierge, son temps, sa vie, ses vertus, par M. le Chanoine Cordonnier, du chapitre de Rouen, missionnaire apostolique, 1 vol. in-18 jésus, 350 pages. Haton, éditeur, 59, boulevard Raspail, à Paris. Prix : 6 fr. 50.

Voici une excellente étude historique

sur l'époque et la façon dont vécut la Sainte Vierge, que notre distingué confrère suit tout au long de son existence à Nazareth, au Temple, à Bethléem, pendant la vie cachée et la vie publique du Maître, au Calvaire, etc. C'est un travail d'érudition fondé sur les études des plus notables exégètes et sur les textes les plus surs. Cette érudition

n'exclut pas au reste le charme du style et une vertu d'édification qui font qu'un tel livre s'adresse, en vérité à toutes les catégories de lecteurs.

Du ciel au tabernacle, étude historique et effective sur la Sainte Eucharistie. Un vol. in-12, 360 pages. Haton, éditeur. Prix : 4 fr. 50.

M. le Chanoine Cordonnier nous montre ici Jésus se courbant vers l'Humanité et s'efforçant de l'attirer à lui. Il nous dit ce qu'en retour de son infinie bonté le Maître attend de nous. Et, nous ayant manifesté les obstacles qu'il trouve en nous et autour de nous, il nous prouve que Dieu a tout de même triomphé et d'éclatante façon. On a justement dit de ce livre qu'il était beau et bon.

Les Restaurations nécessaires, par M. le Chanoine Cordonnier, missionnaire apostolique du Chapitre de Rouen, 1 vol. in-12. Haton, 59, boulevard Raspail, Paris, éditeur. Prix : 4 francs.

Notre distingué confrère a réuni dans ce volume des conférences religieuses données dans deux paroisses parisiennes en 1919. Constatant les raisons de toute nature accumulées par la guerre, il indique avec éloquence le seul remède efficace : le retour à Dieu et « la pratique des vertus dont la religion du Christ fournit la notion, enseigner la beauté et procurer les moyens surnaturels de réalisation », ceci d'accord avec l'Eglise et par l'Eglise.

La lumière dans la nuit, par M. le Chanoine Cordonnier, 1 vol. in-12, 352 pages. Haton, éditeur. Prix : 5 francs.

Ce sont ici des conférences religieuses prononcées à Paris en 1921 et qui prolongent et complètent l'enseignement des précédentes. L'auteur à la lumière des événements y traite en un

magnifique langage et avec une grande élévation de pensées quelques grands sujets éternels : le sens de la vie, le culte du devoir, la recherche de la Vérité, la soumission à la Vérité, l'exercice de l'Autorité, etc...

— 0 —

Nous sommes heureux de pouvoir donner ici la liste complète des ouvrages de notre distingué confrère M. Nicolay.

Histoire des Croyanances, d'après les curieux Coutumiers des peuples, 3 vol. in-8°, 7^e édition, chez Téqui, rue Bonaparte, Paris. Prix : 23 francs. (Ouvrage couronné par l'Académie Française.)

Les enfants mal élevés, étude psychologique et pratique, 1 vol. in-12, 39^e édition, chez Perrin. Prix : 7 francs. (Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.)

Questions brûlantes, 2^e édition, chez Téqui. Prix : 7 francs.

Napoléon 1^{er} au camp de Boulogne, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°, chez Perrin, 2^e édition illustrée. Prix : 10 francs.

Histoire sanglante de l'Humanité, 1 vol., chez Téqui. Prix : 4 francs.

Une digue au Socialisme (Ce que les Pauvres pensent des Riches), 7^e édition, 1 vol., chez Perrin. Prix : 7 francs. (Ouvrage couronné par l'Académie Française.)

L'esprit de laquinerie, 3^e édition, chez Perrin. Prix : 7 francs.

La vie compliquée, étude d'actualité, 3^e édition, chez Perrin. Prix : 7 francs.

Ruses légales et roueries financières, 1 vol., chez Perrin. Prix : 7 francs.

L'âme et l'instinct (L'homme — la bête). Prix : 8 francs.

Le Gérant : CH. LOREAU.

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Bureau Corporatif 1922-1923 (6 Membres) :

- Président :** M. René BAZIN, de l'Académie Française, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris-8^e.
- Vice-Présidents :** MM. Paul BOURGET, de l'Académie Française, Président du « Syndicat des Ecrivains Français », 20, rue Barbet-de-Jouy, Paris-7^e.
A. TASTEVIN DE NOUVEL, Président du « Syndicat des Journalistes Français », 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e.
- Secrétaire général :** M. François VEUILLLOT, 9, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e.
- Secrétaire :** M. MICHELIN, 3, rue de Baudreuil, Mendon (S.-et-O.).
- Trésorier :** M. Gabriel SALLÉ, 69, rue des Dames, Paris-17^e.
- Aumônier :** R. P. JANVIER, 69, rue Raynouard, Paris-16^e.

Conseil Corporatif (21 Membres) :

(Renouvelable par tiers chaque année)

- | | |
|---|---|
| M. René BAZIN, de l'Académie Française. | MM. GEOFFROY DE GRANDMAISON, président de la Société Bibliographique. |
| S. G. Mgr BAUDRILLART, — — | Alfred MICHELIN. |
| MM. Paul BOURGET, — — | Joseph MOLLET. |
| Pierre DE LA GORCE, — — | le général PETETIN. |
| Henri BORDEAUX, — — | Alfred POIZAT. |
| Georges GOYAU, — — | Gabriel SALLÉ. |
| le baron D'ANTHOUCARD, ministre plénipotentiaire. | A. TASTEVIN DE NOUVEL. |
| le chanoine BERTOYE (Franc). | Eugène TAVERNIER. |
| le général CANONGE. | François VEUILLLOT. |
| Octave CHAMBON. | le baron Jehan DE WITTE. |
| le chanoine DELSOR. | |

Président honoraire : M. Victor TAUNAY, 93, rue du Bac, Paris-7^e.

(Pour les adresses des Membres du Conseil Corporatif, se reporter aux listes des Membres des Syndicats.)

Membres du Conseil dont le mandat expire en :

- 1923 — MM. Baron D'ANTHOUCARD, ch^e BERTOYE (Franc), général CANONGE, TAVERNIER, Geoffroy DE GRANDMAISON, Alfred MICHELIN, François VEUILLLOT.
- 1924 — MM. René BAZIN, S. G. Mgr BAUDRILLART, Octave CHAMBON, Pierre DE LA GORCE, Joseph MOLLET, Gabriel SALLÉ, A. TASTEVIN DE NOUVEL.
- 1925 — MM. Paul BOURGET, Henri BORDEAUX, Georges GOYAU, Alfred POIZAT, général PETETIN, baron Jehan DE WITTE, chanoine DELSOR.

La CORPORATION comprend les Membres du Syndicat des Journalistes Français, sauf 5 non inscrits, et les membres du Syndicat des Ecrivains.

1922-1923

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

Fondé en 1886

Siège social : 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e

Association professionnelle d'aide et d'assistance mutuelle. Caisse de retraite et de prévoyance. Coopérative.
(N^o du dépôt des statuts et modifications à la Préfecture de la Seine (Service du Travail) : 990)

Les Cotisations doivent être adressées : Comptes courants, Chèques postaux 149.72 Paris
au nom de M. SARDA, 15, boulevard de la Reine, Versailles.

BUREAU DU SYNDICAT (6 membres).

Président : M. TASTEVIN DE NOUVEL, Alfred, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e.

Vice-Présidents : MM. VEUILLOT, François, 9, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e.

SALLÉ, Gabriel, 69, rue des Dames, Paris-17^e.

LESPINE, Victor, 34, rue Bayard, Toulouse.

Secrétaire : M. DURRIEUX, 12, rue de la Bruyère, Paris.

Trésorier : M. SARDA, Joseph, 15, boulevard de la Reine, Versailles.

Président honoraire : M. Victor TAUNAY, 93, rue du Bac, Paris.

CONSEIL SYNDICAL (21 membres).

MM. BEAUNIER, André, Paris.

BERTOYE (Franc), Croix, Paris.

CARDONNE (H. de), rédacteur en chef de l'*Avenir de Loir-et-Cher*, Blois.

CHAMBON, O., rédacteur en chef du *Petit Patriote*, Paris.

COUDY, rédacteur au *Petit Parisien*, Paris.

DELSOR (Chan.), sénateur du Bas-Rhin, directeur du *Volkshote*, Strasbourg.

DUCHÉ, P., rédacteur en chef de la *Liberté du Sud-Ouest*, Bordeaux.

DURRIEUX, anc. directeur de quotidien, Paris.

DUTHIL, rédacteur en chef de la *Dépêche*, Lille.

GONIN, Marius, rédacteur en chef du *Salut Public*, fondat. des *Semaines Sociales*, Lyon.

HOUPERT, rédacteur en chef du *Lorrain*, Metz.

LESPINE, Victor, rédacteur en chef du *Journal de Toulouse*, Toulouse.

MASSIS, Henri, rédacteur en chef de la *Revue Universelle*, Paris.

MICHELIN, Alfred, rédacteur à la *Croix*, Paris.

MOLLET, Joseph, rédacteur à la *Libre Parole*, Paris.

PAILLARD, Paul-Aimé, ancien rédacteur en chef, Fontainebleau.

SALLÉ, Gabriel, ancien rédacteur en chef, Paris.

SARDA, Joseph, rédacteur à divers journaux, Paris.

TASTEVIN DE NOUVEL, Alfred, ancien rédacteur en chef de quotidiens, Paris.

VERGNET, Paul, secrétaire général de la *Libre Parole*, Paris.

VEUILLOT, François, rédacteur à divers journaux, Paris.

Commissaires des Comptes : MM. Camille PILLOT et Eugène LE CHEVALLIER.

Administrateurs de la Caisse des Retraites : MM. Gabriel SALLÉ et Joseph SARDA.

SYNDICS : Mandats expirant en :

1923. MM. HOUPER, Paul VERGNET, J^h MOLLET, Henri MASSIS, COUDY, Ch^e DELSOR, P. DUCHÉ.

1924. MM. O. CHAMBON, G. SALLÉ, A. TASTEVIN DE NOUVEL, J. DUTHIL, M. GONIN, V. LESPIE, DURRIEUX.

1925. MM. VEUILLOT, MICHELIN, SARDA, Ch^e BERTOYE, AIMÉ-PAILLARD, DE CARDONNE, A. BEAUNIER.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

CORPORATION

DES

PUBLICISTES CHRÉTIENS

ET DES

SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

2^e SÉRIE — N° 136

Juillet 1922 à Janvier 1923



AU BUREAU-PERMANENCE
PARIS

11, RUE DU PRÉ-AUX-CLERCS (VII^e)

Prix : 5 francs, pour les personnes n'appartenant pas à la Corporation

Les Cotisations de toutes les Caisses doivent être adressées :

Comptes courants, Chèques postaux 149.72 PARIS
au nom de

M. SARDA, 15, boulevard de la Reine, VERSAILLES

1917
1918
1919
1920
1921
1922
1923
1924
1925
1926
1927
1928
1929
1930
1931
1932
1933
1934
1935
1936
1937
1938
1939
1940
1941
1942
1943
1944
1945
1946
1947
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025

BULLETIN MENSUEL

CORPORATION

PUBLICISTES CHRETIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ECRIVAINS FRANCAIS

20, RUE DE LA HARPE - PARIS

Janvier 1933 à Janvier 1934



AU BUREAU PERMANENT
PARIS

11, rue de Valenciennes (VII)

Le Bureau permanent de la Corporation des Journalistes et des Ecrivains Français est installé au 11, rue de Valenciennes (VII).
Les adhésions et les cotisations doivent être envoyées à ce Bureau.
Le Bureau permanent de la Corporation des Journalistes et des Ecrivains Français est installé au 11, rue de Valenciennes (VII).
Les adhésions et les cotisations doivent être envoyées à ce Bureau.

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créée le 25 Mars 1886

2 ^e SÉRIE N ^o 136	SIÈGE SOCIAL : 76, rue des Saints-Pères BUREAU et PERMANENCE : 11, rue du Pré-aux-Clercs, 7 ^e PARIS	Juillet 1922 à Janvier 1923
--	--	--------------------------------

CONVOICATIONS

Dîner du **Jeudi 1^{er} Février**. — Comte BERNARD DE VESINS : *Quelques Problèmes du Travail dans la Société contemporaine.*

Dimanche 4 Février : Messe corporative et Instruction du R. P. JANVIER. A l'issue de la messe, M. RENÉ BAZIN fera deux communications aux Membres de la Corporation.

CHRONIQUE

Messe de Novembre

Le premier dimanche de Novembre, a eu lieu la messe habituelle. Nos confrères étaient venus en nombre : le R. P. Janvier avait pris pour sujet de son allocution, la vertu de la persévérance.

Faire le bien, c'est parfait, mais persévérer dans le bien, c'est une haute vertu et sa pratique est particulièrement difficile et n'en a que plus de mérite, chez ceux qui font le bien par leurs écrits, car ils doivent s'attendre à subir toute persécution.

« Résignez-vous à souffrir, mais ne trahissez jamais la cause du bien. »

« Ayez le courage de vos actes, de vos écrits, aux heures difficiles : ne vous découragez pas : que le salut soit

réservé à ceux qui souffrent persécution pour la justice. »

Tel fut en un trop bref résumé, le thème fondamental de cette allocution, toujours si instructive, toujours si encourageante, de notre aumônier.

Après la messe, M. le chanoine Beupin, attaché, comme l'on sait, au Comité des Amitiés Françaises que préside avec sa magistrale autorité, S. G. M^{gr} Baudrillart, assisté de notre distingué secrétaire général, M. François Veuillot, a bien voulu répondre à l'invitation de notre Président.

Chargé, au cours de ces dernières vacances, d'une importante mission à l'étranger, en Yougo-Slavie, M. le chanoine Beupin nous a entretenus de la situation des catholiques Yougo-Slaves et tout particulièrement de l'action du Comité dont la propagande a, depuis les années de guerre, rendu de si précieux services à la cause française et au bon renom de notre pays.

Le Dîner du 7 Décembre

Affluence des grandes solennités.

S. G. Mgr Baudrillart et M. Le Goffic, président de la Société des Gens de Lettres, avaient bien voulu nous réserver la primeur de leurs impressions, au retour d'une Mission officielle en Argentine.

M. René Bazin préside, ayant à ses côtés Mgr Baudrillart et M. Le Goffic, MM. les députés Duval-Arnoult, de Gailhard-Bancel et le grand mutilé Xavier Vallat, Tastevin de Nouvel, le général Cherfils, Geoffroy de Grandmaison, François Veuillot, etc.

Au dessert, après quelques paroles du Président qui salue le retour des deux Missionnaires dont l'un avait, le jour même, prononcé à l'Académie Française un admirable discours sur les prix de vertu, au cours duquel « il a été évêque et pas sermonneur » suivant une expression cueillie au passage, dans un groupe d'auditeurs, Monseigneur Baudrillart se lève.

Pendant près d'une heure, le savant Directeur de l'Institut Catholique va tenir son nombreux auditoire sous le charme et la variété de sa parole d'Évêque, d'historien, de littérateur, de moraliste, de diplomate et de grand Français, comme l'Eglise de France a toujours su en produire, car, en compagnie de M. Le Goffic, ce fut, comme les Missions en Espagne et en Amérique, une œuvre hautement française, que cette Mission en Argentine.

A Buenos-Aires, le Français ne se sent pas dépaycé : « Nul Français n'est exilé chez ces frères latins, issus tout comme nous et de la Rome catholique et de la Jérusalem chrétienne. Toute la culture antique, régénérée par le christianisme, elle est là : c'est la source, la racine de la pensée, de la sensibilité morale, même sang et même foi ! » (1)

C'est le thème du récit de Mgr Baudrillart qui nous retrace, entre temps, un charmant tableau d'une première

(1) *Amitiés Catholiques Françaises* (15 novembre 1922.)

communion dans un faubourg de Buenos-Aires.

Et la conclusion de Sa Grandeur est que pour l'influence française, le véritable instrument de propagande, ce sont encore et toujours, les Congrégations françaises.

A nous, journalistes, de le redire chaque jour et de démontrer l'urgente nécessité de la reconstitution de Noviciats en France.

— La défense du Livre français — ce fut le thème de la causerie tout à la fois spirituelle et littéraire de M. Le Goffic qui nous a fait une description humoristique du « pampero » (vent) —

M. René Bazin se fait l'interprète de tous les Publicistes en exprimant à Mgr Baudrillart et à M. Le Goffic le grand plaisir et le grand honneur que la Corporation a eu à les entendre.

Puis le Président annonce pour le dîner de janvier la présence de Monseigneur Deploige, Président de l'Institut supérieur de Philosophie de Louvain.

Dîner du 4 Janvier

Le banquet mensuel de la corporation des publicistes chrétiens, présidé par M. René Bazin, de l'Académie française, réunissait jeudi des personnages de marque, parmi lesquels son éminent confrère à l'Académie, Mgr Baudrillart, M. Alfred Poizat et Mgr Deploige, président de l'Institut supérieur de Philosophie de Louvain, qui prit la parole à l'issue du repas et intéressa vivement l'auditoire par le tableau de la résurrection de la ville martyre et l'essai d'une mise au point de la question flamande dans les Universités belges.

Rien de plus consolant que la façon dont se relève Louvain, grâce aux efforts des nations alliées, notamment de la France et de l'Amérique. Mais la seconde partie du discours faillit justifier un débat que la sage intervention de M. René Bazin ne fut pas de trop pour circonscrire et apaiser.

L'orateur soutint, en effet, cette thèse très loyale et très noble, qu'il n'y a rien

d'excessif à accorder aux flamands, très nombreux en Belgique, un enseignement dans leur langue, pourvu que ces mesures ne revêtent pas un caractère agressif vis-à-vis des humanités françaises. Il s'éleva contre la nature et la rapidité de certaines accusations qui pourraient exaspérer une opinion moins hostile qu'on ne croit, et qui nous est même tout acquise. Et il cita à l'appui de sa parole l'énorme part qu'ont prise à la souscription scolaire les enfants des familles *Flamingantes*. Il va sans dire que, tout en s'élevant contre les sévérités exagérées, il envisage les modalités d'une ou de plusieurs solutions pour parer au danger, de nature à satisfaire chacun des partis. *La Croix* a d'ailleurs publié son discours in extenso et ceux qu'intéresse la question y trouveront, dans un style châtié et sous la forme la plus courtoise, tout l'essentiel du problème et des réponses qu'il comporte.

Mais, il y avait, dans l'auditoire, des éléments de résistance que nous n'avons pas à discuter et qui trouvèrent un éloquent interprète dans M. Arthur Huysmans. Qu'il y ait imprudence, comme le dit l'éminent prélat, à traiter de germanophiles et de traîtres ceux qui diminuent au français sa part enseignante, d'accord ! Il n'en reste pas moins que le déposséder, comme on semble y tendre, de sa mission séculaire de civilisation, est un acte peu amical.

On voit l'état des deux partis : celui des libéraux (mettons les généreux) qui

ne comptent qu'avec la noblesse de leur cœur et leur confiance, et sont souvent dupes... et l'autre, celui des intransigeants qui ne veulent rien entendre de l'ennemi, et dépassent quelquefois la prudence humaine.

« *Non tantas inter vos componere lites.* »

L'assistance sembla adhérer à la parole de M. René Bazin qui s'interposa aimablement, en constatant que, Dieu merci, il ne pourrait s'agir en ce pacifique banquet, ni de champ clos, ni d'épreuves, ni de juges, et en souhaitant la rapide fusion de deux nuances assez rapprochées pour se confondre quelque jour. Il ajouta très justement qu'on ne pourrait trouver pire moment que le nôtre pour aigrir les esprits et désagréger ce qui doit rester unique. C'était la digne fin d'une soirée qu'il avait ouverte, en comparant la France et la Belgique aux deux saintes femmes unies dans la vraie charité et priant de leurs mains pieusement et intimement jointes le même saint Graal. Voilà qui est parler.

Un diseur de talent, M. Giustiniani, lut ensuite, aux aimables applaudissements de l'assemblée, la *Rose de Louvain*, une poésie écrite au cœur de la guerre par un des convives, un angevin, qui reçut de la joie émue de Mgr Deploige la meilleure récompense.

Ce fut un sourire de détente, après la légère menace d'orage. Et la poésie, pour une fois, eut raison de la prose.

J. CHASLE-PAVIE.

COMMUNICATIONS

Syndicat des Journalistes Français

Réunions du Conseil

23 OCTOBRE 1922

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Tastevin de Nouvel.

Étaient présents : MM. Bertoye, Veuil-

lot, Sarda, Michelin, G. Sallé, Pillot ; s'est excusé par télégramme, M. Houpert, directeur du *Lorrain*, de Metz.

M. le Président donne lecture des candidatures dont les titres sont soumis à l'examen du Comité : MM.

1^o Chasles-Pavie (professionnel), rédacteur à l'*Express de l'Ouest*, au *Journal des Débats*, à la *Revue Bleue*, à la *Revue de Paris*, né le 6 octobre 1863, présenté par MM. Ageorges et Henri

Durieux, 6, rue César Franck, Paris-15^e, se présente au syndicat, mais pas pour faire partie de la Caisse des Retraites.

2^o Gaëtan Bernoville, directeur des *Lettres*, présenté par MM. René Jhanet et Brun, 70, boulevard Saint-Germain, Paris.

3^o Cornilleau, Robert, Directeur du *Petit Démocrate* (professionnel), 33, rue de Vaugirard, Paris, né le 3 juillet 1868, présenté par MM. Richer et Zamanski, se présente comme professionnel au Syndicat et à la Caisse des Retraites.

4^o Abbé Guervin (Franciscus) (professionnel), 38, rue Lavalard, à Amiens, né le 11 août 1891, présenté par MM. Joseph Denais et Reverdy, se présente comme collaborateur.

5^o Sordoillet, directeur de *L'Eclair de l'Est*, 3, place Carnot, Nancy, parrains : MM. Dassonville et Armand Terrière, se présente pour faire partie du Syndicat, mais pas pour faire partie de la Caisse des Retraites.

Un échange de vues a lieu sur diverses questions et notamment sur celle du repos dominical ; M. Tastevin de Nouvel, représentant le Syndicat auprès de la Commission du Travail, fait un résumé de la séance qui se tint le 25 octobre et au cours de laquelle, MM. Léon Daudet, l'un des directeurs de l'*Action Française*, Tastevin de Nouvel, Willème, président du Syndicat de la Presse municipale, étant présents, il fut présenté le rapport de MM. Vergnet et Reverdy, appuyé par M. Joseph Denais, directeur de la *Libre Parole*.

6 JANVIER 1923

Présidence de M. Tastevin de Nouvel.
Présents : MM. François Veuillot, Joseph Mollet, Sarda, Michelin, Chambon, Coudy et C. Pillot.

Le Président donne d'abord lecture d'une lettre de M. de Gailhard-Bancel, qui déclare faire bénévolement abandon de sa pension à la Caisse de Prévoyance de la Corporation, pendant la durée de son mandat législatif.

Le Comité Syndical exprime à M. de Gailhard-Bancel ses vifs remerciements dont M. le Président se fera l'interprète.

Le Conseil examine plusieurs candidatures :

1^o M. Péricart, qui a immortalisé une scène de la Grande Guerre par son cri fameux : « *Debout les Morts !* » sera admis au Syndicat dès qu'il aura fourni les papiers qu'exigent les statuts.

2^o M. Sordoillet, rédacteur en chef de *L'Eclair de l'Est*. Professionnel, est admis comme professionnel ; mais ne fera pas partie de la Caisse des retraites.

3^o M. Giustiniani. Ce candidat ne réunissant pas les conditions de temps requises par les statuts dont le Comité tient à respecter toutes les clauses en vigueur, est ajourné *sine die*.

4^o M. l'abbé Guervain (Franciscus) dont la Candidature avait été examinée lors de la dernière réunion, est admis au titre de *collaborateur*.

5^o M. Richet. Cette candidature, malgré tous les titres professionnels de l'intéressé, n'a pu être prise en considération, M. Richet, qui est Canadien, ne remplissant pas la première condition exigée par les statuts (Nationalité).

M. Michelin expose la question de « sursalaire familial » et exprime le désir que cette idée fasse l'objet d'une note suggestive qui sera présentée au nom du Syndicat des Journalistes Français au Président du Syndicat des Journaux (M. de Nalèche).

MM. Michelin et Coudy se sont chargés de la rédaction de cette note.

La séance est levée.

AVIS AUX PENSIONNÉS

Les chèques que nous envoyons aux confrères de Paris fin Juin et fin Décembre portant la date du dernier jour du mois ne peuvent être touchés avant cette date.

Ceci dit pour éviter à nos confrères un dérangement inutile.

CARTES A DEMI-TARIF

DES CHEMINS DE FER

Fin Décembre, une avalanche de demandes de cartes à 1/2 tarif sur les chemins de fer est tombée chez notre Président ; naturellement les confrères impatients insistent pour l'urgence. Or,

nous l'avons dit maintes fois, et nous le répétons, les compagnies demandent un délai d'

Un mois environ pour la délivrance des cartes.

Elle doivent donc être demandées en Novembre pour être délivrées fin Décembre.

DROITS D'ENTRÉE

ET COTISATIONS

On trouvera indiqués, dans ce petit tableau, les droits d'entrée une fois versés et les cotisations annuelles du Syndicat des Journalistes et de la Corporation, que fixent les statuts et règlements respectifs de ces groupements, dans des articles forcément disséminés.

Syndicat des Journalistes Français.	
Droit d'entrée au Syndicat....	10 fr.
Cotisation annuelle —	10
Contribution à la Caisse de Prévoyance.....	1
par confrère décédé dans l'année (environ 5 fr. par an).	

Pour les Journalistes professionnels seulement (art. 2 du règlement de la Caisse des retraites) :

Droit d'admission à la Caisse des retraites.....	10 fr.
Cotisation annuelle de la Caisse.	10

Corporation des Publicistes Chrétiens.

Pas de droit d'entrée.	
Cotisation annuelle.....	5 fr.

Au total : première année.....	50 fr.
les années suivantes.	30
pour toutes les Caisses.	

Pour les Collaborateurs et les Syn-

diqués ne faisant pas partie de la Caisse des retraites (1) :

Première année.....	25 fr.
Les années suivantes	15

DISTINCTIONS PONTIFICALES

Notre Saint Père le Pape Pie XI a daigné nommer Camérier d'honneur de cape et d'épée M. Henry Rames, rédacteur à la *Croix du Nord*, au *Télégramme* et au *Petit Valenciennois*. Le Pape a voulu non seulement rendre hommage au journaliste catholique qui, depuis près de trente ans, est un fidèle et dévoué collaborateur de Mgr Masquelier, mais aussi récompenser l'homme de bien qui, pendant la guerre, quoique réfugié, a suscité dans la presse de Boulogne-sur-Mer des œuvres de charité qui ont rendu de grands services aux réfugiés.

Sur la demande de S. E. le Cardinal Charost, archevêque de Rennes, le Saint Père vient de décerner la Croix de Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, à M. Jules Dassonville, administrateur délégué de la Presse Régionale, qui, comme on sait, est un vaste consortium de journaux de province, ne comptant pas moins de dix grands quotidiens qui, des principaux centres du pays, rayonnent sur la plupart de nos départements et y soutiennent vaillamment la cause de la religion, de l'ordre et du progrès social.

M. Dassonville pendant plusieurs années, s'est particulièrement consacré au grand journal de l'Ouest, le *Nouvel-iste* de Rennes.

Nous félicitons bien cordialement nos confrères des distinctions flatteuses dont ils viennent d'être l'objet.

(1) La cotisation annuelle au Syndicat n'étant que de 5 francs pour ces membres.

Le Gérant : CH. LOREAU.

no 136

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Membres bienfaiteurs et donateurs.

- S. E. le Cardinal DUBOIS, archevêque de Paris, 32, rue Barbet de Jouy, Paris-7^e.
S. G. M^{re} ROLAND-GOSSELIN, coadjuteur de M^{re} l'archevêque de Paris, 50, rue de Bourgogne, Paris-7^e.
M. le baron DE BERNON, 3, rue des Saints-Pères, Paris-6^e.
Edouard DURNERIN, 43, rue de Lille, Paris-7^e.
HUTCHINSON, 1, rue de la Glacière, la Garenne Colombe.
M. PILLOT, Camille, 210, boulevard Raspail, Paris-8^e.
M. P. FÉRON-VRAU, 5, rue Bayard, Paris-8^e.
M. DE LANNOY, 53, rue de Lisbonne, Paris.
Général CANONGE, 6, rue Oudinot, Paris-7^e.
M. Gaston JOLLIVET, 11, rue de Madrid, Paris-8^e.
M. Paul NOURISSON, Paris.
M. Ernest RENAULD, 4, rue de la Terrasse, Paris-17^e.

Membres honoraires.

- M^{lle} Mathilde ALANIC, 32, boulevard Foch, Angers.
MM.
BLAUD, éditeur, 3, rue Garancière, Paris-6^e.
BOTTREAU, directeur de la Librairie du Catéchisme, 10, rue de Mézières, Paris-16^e.
Anatole DE BOUCHERVILLE, Port-Louis, Ile-Maurice.
BOURRET (abbé), curé de Chaville (S.-et-O.).
Dominique DELAHAYE, sénateur de Maine-et-Loire, 97, rue Saumuroise, Angers.
DUTEY-HARISPE (Adrien), 43, avenue Georges V, Paris-8^e.
M^{rs} DE LA FERRONNAYS, député de la Loire-Inférieure, 10, rue Quentin-Beauchart, Paris-7^e.
FOURCADE, 82, boulevard de Courcelles, Paris-17^e.
FOURNEL (Pierre), 14, boulevard du Littoral, Toulon.
Jean FRACHON, villa des Pins, par Davézieux (Ardèche).
Comte DE FRANQUEVILLE, 27, rue Barbet de Jouy, Paris-7^e.
GABALDA, éditeur, 80, rue Bonaparte, Paris-6^e.
GAY, éditeur, 3, rue Garancière, Paris-6^e.
GENIN, Pierre, ingénieur, 138, avenue de Wagram, Paris-17^e.
S. G. Mgr GIBIER, évêque de Versailles.
HUMBERT, Camille, tissus, à Saint-Dié (Vosges).
ISAAC, député, à Irigny, Rhône, et 43, boulevard Raspail, Paris-7^e.
Marquis DE JUIGNÉ, député, 137, faubourg Saint-Honoré, Paris-7^e.
Colonel KELLER, président du Comité catholique, 92, boulevard Flandrin, Paris-16^e.
LADOUÉ (M^{me} Pierre), 66, rue Bonaparte, Paris-6^e.
DE LAMARZELLE, sénateur du Morbihan, 254, boulevard Saint-Germain, Paris-7^e.
Roger LAMBELIN, 90 bis, rue de Varenne, Paris-7^e.
C^t LEFEBVRE-DIBON, 3, boulevard Delessert, Paris-16^e.
Marquis DE LÉVIS-MIREPOIX, 121, rue de Lille, Paris-7^e.
Anthime MÉNARD, 4, avenue de Tourville, Paris-7^e.

MIRON DE LESPINAY, Malabry, par Chatenay (Loir-et-Cher).
M^{lle} PEROLLE, 27, chemin Feuillat, Lyon.
PERRIOLLET, Charles, 10, rue du Dragon, Paris-6^e.
M^{me} PHULPIN, avenue de Robache, Saint-Dié.
PLUYETTE, 3, villa Mozart, Paris-16^e.
Général DE ROINCÉ, 43, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris-7^e.
Pierre DE SAINT-VICTOR, 60, route de Francheville, Lyon.
Chanoine SOULANGE-BODIN, curé de Saint-Honoré d'Eylau, 20, av. Bugeaud, Paris-16^e.
E. TAVERNIER, 84 bis, rue de Grenelle, Paris-7^e.

Correspondants :

- Belgique* : MM. Carton DE WIART, ministre d'Etat, Bruxelles.
— Léon MAILLE, rédacteur en chef, *Courrier de Bruxelles*, 52, rue de la Montagne, Bruxelles.
— Abbé GAUTHIER, professeur au collège Notre-Dame, Dinant.
— Abbé GUILLAUME, Virton.
— Alphonse HANON DE LOUVET, échevin, Nivelles.
— NEUT, directeur de la *Patrie*, président de l'Association de la Presse belge, Bruges.
- Colonies* : M. Anatole DE BOUCHERVILLE, Port-Louis, Ile-Maurice.
- Grèce* : M. François PSALTY, correspondant du *Temps*, à Constantinople.
- Luxembourg* : M. ZIESER (l'abbé Nicolas), Luxembourg-Wort (Luxembourg).
- Suisse* : Baron DE MONTENACH, membre du Conseil des Etats, Fribourg (Suisse).

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Bureau Corporatif 1922-1923 (6 Membres) :

- Président :** M. René BAZIN, de l'Académie Française, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris-8^e.
- Vice-Présidents :** MM. Paul BOURGET, de l'Académie Française, Président du « Syndicat des Ecrivains Français », 20, rue Barbet-de-Jouy, Paris-7^e.
A. TASTEVIN DE NOUVEL, Président du « Syndicat des Journalistes Français », 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e.
- Secrétaire général :** M. François VEUILLOT, 9, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e.
- Secrétaire :** M. MICHELIN, 3, rue de Baudreuil, Meudon (S.-et-O.).
- Trésorier :** M. Gabriel SALLÉ, 69, rue des Dames, Paris-17^e.
- Aumônier :** R. P. JANVIER, 69, rue Raynouard, Paris-16^e.

Conseil Corporatif (21 Membres) :

(Renouvelable par tiers chaque année)

- | | |
|--|---|
| M. René BAZIN, de l'Académie Française. | MM. GEOFFROY DE GRANDMAISON, président de la Société Bibliographique. |
| S. G. Mgr BAUDRILLART, — — | Alfred MICHELIN. |
| MM. Paul BOURGET, — — | Joseph MOLLET. |
| Pierre DE LA GORCE, — — | Général PETETIN. |
| Henri BORDEAUX, — — | Alfred POIZAT. |
| Georges GOYAU, — — | Gabriel SALLÉ. |
| Baron D'ANTHOUCARD, ministre plénipotentiaire. | A. TASTEVIN DE NOUVEL. |
| Chanoine BERTOYE (Franc). | Eugène TAVERNIER. |
| Général CANONGE. | François VEUILLOT. |
| Octave CHAMBON. | Baron Jehan DE WITTE. |
| Chanoine DELSOR. | |

Président honoraire : M. Victor TAUNAY, 93, rue du Bac, Paris-7^e.

(Pour les adresses des Membres du Conseil Corporatif, se reporter aux listes des Membres des deux Syndicats.)

Membres du Conseil dont le mandat expire en :

- 1923 — MM. Baron D'ANTHOUCARD, ch^e BERTOYE (Franc), général CANONGE, TAVERNIER, Geoffroy DE GRANDMAISON, Alfred MICHELIN, François VEUILLOT.
- 1924 — MM. René BAZIN, S. G. Mgr BAUDRILLART, Octave CHAMBON, Pierre DE LA GORCE, Joseph MOLLET, Gabriel SALLÉ, A. TASTEVIN DE NOUVEL.
- 1925 — MM. Paul BOURGET, Henri BORDEAUX, Georges GOYAU, Alfred POIZAT, général PETETIN, baron Jehan DE WITTE, chanoine DELSOR.

La CORPORATION compte 381 Membres actifs, dont : 281 membres du Syndicat des Journalistes Français (5 seulement de ce syndicat n'en font pas partie), et 100 membres du Syndicat des Ecrivains sur 118 membres (18 membres de ce syndicat étant également inscrits au Syndicat des Journalistes).

Sur 381 membres : 91 sont rachetés, dont 76 journalistes et 15 écrivains, il reste 290 membres payant une cotisation annuelle de 5 fr. = 1.450 fr.

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

Fondé en 1886 Siège social : 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e (1922-1923)

Association professionnelle d'aide et d'assistance mutuelle. Caisse de retraite et de prévoyance. Coopérative.
(Le dépôt des statuts et modifications a été fait Préfecture de la Seine (Service du Travail) : N° 990)

Les Cotisations doivent être adressées : Comptes courants, Chèques postaux 149.72 Paris
au nom de M. SARDA, 15, boulevard de la Reine, Versailles.

BUREAU DU SYNDICAT (7 membres).

Président : M. TASTEVIN DE NOUVEL, Alfred, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e.

Vice-Présidents : MM. VEUILLOT, François, 9, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e.

SALLÉ, Gabriel, 69, rue des Dames, Paris-17^e.

LESPINE, Victor, 36, rue Bayard, Toulouse.

Secrétaire : X...

Secrétaire-adjoint : M. Camille PILLOT, 210, boulevard Raspail, Paris, 14^e.

Trésorier : M. SARDA, Joseph, 15, boulevard de la Reine, Versailles.

Président honoraire : M. Victor TAUNAY, 93, rue du Bac, Paris, 7^e.

CONSEIL SYNDICAL (21 membres).

MM. BEAUNIER, André, Paris.

BERTOYE (Chanoine) (Franc), Croix, Paris.

CARDONNE (H. de), rédacteur en chef de l'*Avenir de Loir-et-Cher*, Blois.

CHAMBON, O., rédacteur en chef du *Petit Patriote*, Paris.

COUDY, rédacteur au *Petit Parisien*, Paris.

DELSOR (Chan.), sénateur du Bas-Rhin, directeur du *Volksbote*, Strasbourg.

DUCHÉ, P., rédacteur en chef de la *Liberté du Sud-Ouest*, Bordeaux.

† DURRIEUX, anc. directeur de quotidiens, Paris, décédé, à remplacer.

DUTHIL, rédacteur en chef de la *Dépêche*, Lille.

GONIN, Marius, rédacteur en chef du *Salut Public*, fondat. des *Semaines Sociales*, Lyon.

HOUPERT, rédacteur en chef du *Lorrain*, Metz.

LESPINE, Victor, rédacteur en chef du *Journal de Toulouse*, Toulouse.

MASSIS, Henri, rédacteur en chef de la *Revue Universelle*, Paris.

MICHELIN, Alfred, rédacteur à la *Croix*, Paris.

MOLLET, Joseph, rédacteur à la *Libre Parole*, Paris.

PAILLARD, Paul-Aimé, ancien rédacteur en chef, Fontainebleau.

SALLÉ, Gabriel, ancien rédacteur en chef, Paris.

SARDA, Joseph, rédacteur à divers journaux, Paris.

TASTEVIN DE NOUVEL, Alfred, ancien rédacteur en chef de quotidiens, Paris.

VERGNET, Paul, secrétaire général de la *Libre Parole*, Paris.

VEUILLOT, François, rédacteur à divers journaux, Paris.

Commissaires des Comptes : MM. Camille PILLOT et Eugène LE CHEVALLIER.

Administrateurs de la Caisse des Retraites : MM. Gabriel SALLÉ et Joseph SARDA.

SYNDICS : Mandats expirant en :

1923. MM. HOUPERT, Paul VERGNET, J^{ph} MOLLET, Henri MASSIS, COUDY, Ch^e DELSOR, P. DUCHÉ.
1924. MM. CHAMBON, SALLÉ, TASTEVIN DE NOUVEL, DUTHIL, GONIN, LESPINE, DURRIEUX †.
1925. MM. VEUILLOT, MICHELIN, SARDA, BERTOYE, AIMÉ-PAILLARD, DE CARDONNE, BEAUNIER.

n° 136

CONSEIL JURIDIQUE

- MM. D. BERTRAND DE LA FLOTTE, avocat à la Cour d'appel, 87, boul. St-Michel, Paris-5^e.
 BRICARD, avocat, agréé au Tribunal de commerce, 28, rue de Richelieu, Paris-1^{er}.
 CÉSAR CAIRE, avocat à la Cour d'appel, 39, rue de Constantinople, Paris-8^e.
 GUYNOT DE BOIS-MENU, avocat à la Cour d'appel, 51, rue Scheffer, Paris-16^e.
 PIOT, avocat à la Cour d'appel, 41, rue du Four, Paris-6^e.
 REVERDY, avocat à la Cour d'appel, 4, rue de l'Alboni, Paris-16^e.
 Emile DE SAINT-AUBAN, avocat à la Cour d'appel, 141, boul. Saint-Michel, Paris-5^e.
 SOURIAU, avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'Etat, 22, rue d'Assas, Paris-6^e.
 DUMAS, avoué à la Cour d'appel, 47, rue de Beaune, Paris-7^e.
 DURNERIN, avoué au Tribunal de la Seine, 43, rue de Lille, Paris-7^e.

CONSEIL MÉDICAL

- Dr D'AYREX, 176, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e.
 Dr DURAND, 15, rue des Beaux-Arts, Paris-6^e.
 Dr LE FUR, 14, rue Vaneau, Paris 7^e.
 Dr AUDOLLENT, 8, avenue du Midi, Parc Saint-Maur (Seine).
 Dr GUILLAUME, pharmacien, 168, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e.

Dans la liste des 286 syndiqués, qui va suivre, le chiffre, en marge, indique le n° d'ordre (et non le numéro matricule) du tableau des 250 syndiqués ayant un droit acquis ou éventuel à la pension de retraite de 500 fr. (les confrères ayant le n° de 1 à 48 sont pensionnés); le chiffre, après le nom, indique la date d'entrée; F. signifie Fondateur (il reste 13 membres fondateurs retraités) (1); P. perpétuel, c'est-à-dire membre ayant racheté sa cotisation annuelle de la Caisse des Retraites (76 syndiqués étant rachetés de cette Caisse (39 pensionnés sur 48, et 37 non pensionnés), n'ont plus à en payer la cotisation). — Voir les noms I-II-III.

9 retraités doivent payer les cotisations de toutes les caisses et 25 celle de la Prévoyance.

Le — placé devant le nom signifie collaborateurs (26 membres).

L' — — — que le syndiqué ne fait pas partie de la C. des Ret. (10 memb.)

Caisse de Prévoyance (279 membres inscrits).

Ce signe (*) placé après le nom indique le rachat de la cotisation annuelle de la Caisse de Prévoyance (59 syndiqués rachetés de cette caisse (22 pensionnés sur 48 et 37 non pensionnés) n'ont plus à payer la cotisation de la Prévoyance. 25 pensionnés ont à payer cette cotisation). — Voir les noms I et IV, page spéciale.

Sur les 286 syndiqués, 7 membres seulement, y compris 1 pensionné et 1 démissionnaire du Syndicat, ne sont pas inscrits à la Prévoyance. — Voir V, page spéciale.

L'adhésion à la Caisse de Prévoyance est, depuis 1921, devenue obligatoire pour les nouveaux syndiqués et le refus du paiement de la cotisation entraîne la radiation du Syndicat.

Rachats (55 syndiqués rachetés entièrement).

Les 55 membres, 22 pensionnés sur 48 et 33 non pensionnés, dont le nom est suivi de la lettre P et du signe (*) n'ont plus de cotisations à payer. — Voir I, page spéciale.

Les rachats des différentes Caisses ne sont plus admis.

Chemins de fer. — Avis important.

Les collaborateurs et les syndiqués non inscrits à la Caisse des Retraites n'ont pas droit aux avantages des chemins de fer accordés seulement aux 210 premiers syndiqués.

(1) MM. H. GIBERT, DUPUY, FROMM, Baron TRISTAN LAMBERT, G. C. LAVERGNE, BORRELY DE KERVÉLÉGAN, P. AIMÉ-PAILLARD, VICTOR TAUNAY, DEPOIN, A. TASTEVIN DE NOUYEL, OCTAVE CHAMBON, PAUL TAILLIEZ, BARNOLA.

MEMBRES (286)

- N° du
tabl.
- MM.
- 240 AGEORGES, Joseph (21), 8, rue d'Alleray, Paris-15^e.
- 248 ARBELLOT, Simon (22), rédacteur au *Figaro*, 13, rue de Verneuil, Paris-7^e.
- 73 ARDANT, Georges (abbé) (97), (P.*), *Croix de Limoges*, 3, pl. Anc^e Comédie, Limoges.
- 16 ARSAC, Henri (94), (P.*), *Divers*, 25, rue de la République, Orléans.
- 50 AUDOLLENT, Paul (Dr) (99), *La France Illustrée*, 8, av. du Midi, Parc St-Maur (Seine).
- 212 AUZILLON, Marcel (14), 29, rue Henri-Genestal, Le Havre.
- 95 AZAMBUJA (D'), Gabriel (96), (*Diego*), *Croix*, 15, rue Florac, Marseille (B.-d.-R.).
- 148 BACCONNIER, Firmin (08), 10, rue du Havre, Paris-9^e.
- 162 BAILLY, Paul (09), direct. *Express de Lyon*, 46, rue de la Charité, Lyon (Rhône).
- 62 BAR (DE), Joseph (96), (P.*), *Corrézien*, 3, pl. d'Iéna, Paris-16^e, et à Argentat (Corrèze).
- 31 BARNOLA, Pierre (F. P.*), *Croix de Lyon et du Rhône*, 1, rue du Général-Plessier, Lyon.
- 232 BAUSSAN, Charles (20), réd. en chef de la *France Illustrée*, 80, rue Bonaparte, Paris-6^e.
- 210 BAZIN, René (1919), direct. du *Salut*, 14, rue des Lauriers, Saint-Malo (C.-du-N.).
- 234 BAZIN, Yves (20), réd. au *Salut*, 1, rue des Grands Degrés, Saint-Malo (C.-du-N.).
- 200 BEAUCHAMP, Maurice (14), boulevard Clémenceau, 74, Strasbourg.
- BEAUNIER, André, Syndic, réd. à l'*Echo de Paris*, 2, rue de Villersexel, Paris-7^e.
- 70 BEAUREGARD (DE), Gérard (96), *Monde Illustré*, *Tour du Monde*, 53, avenue de Neuilly, Neuilly (Seine), et à Bonne-sur-Ménoge (Haute-Savoie).
- 13 BÉCHET, Alphonse (89), (P.*), *Univers*, 61, rue des Saints-Pères, Paris-6^e.
- 144 BÉCHET, Louis (05), (P.*), *Nouvelliste de Lyon*, Valréas (Vaucluse).
- 96 BERLOGEY, Jules (chanoine) (02), *Bien du Peuple*, 15, place Darcy, Dijon (Côte-d'Or).
- 222 BERNARD, Pierre (14), l'*Avenir de la Loire*, 5, rue du Buisson, Saint-Etienne (Loire).
- BÉRNOVILLE, Marie-Joseph, Dir. des *Lettres*, 70, boulevard Saint-Germain, Paris-5^e.
- 10 BERNON (baron DE) (F. P.*), *Messager de Valence*, 3, rue des Saints-Pères, Paris-6^e, et château de Saint-Sorlin-de-Valoin (Drôme).
- 75 BERTOYE, Georges (chanoine) (*Franc*), (06) Syndic, *Croix*, 5, rue Bayard, Paris-8^e.
- 61 BERTRAND DE LAFLOTTE, Daniel (01), *Divers*, 87, boulevard Saint-Michel, Paris-5^e.
- 21 BERTRIN (abbé) (95), (P.*), 23, boulevard Montparnasse, Paris-6^e.
- BESSON, André, réd. au *Noël*, 1 bis, rue la Mairie, Boulogne-sur-Seine.
- 181 BETHLÉEM (abbé) (19), 5, rue Saint-Pierre, Lille.
- 145 BIDOU, Henri (1911), *Journal des Débats*, 26, rue de Babylone, Paris-7^e.
- 180 BIETRIX, Vincent (04), (P.*), *Les Intérêts Economiques*, 2, rue Thimonnier, Lyon.
- 37 BLANC, Edouard (97), réd. à la *Démocratie Nouvelle*, 9, rue des Beaux-Arts, Paris-7^e.
- 76 BOIVIN, Louis (06), *Le Salut*, 12, rue de Toulouse, Saint-Malo.
- 87 BON, Joseph (95), P.*; *Volonté nationale*, Remiremont; 50, r. Edouard-Nortier, Neuilly-S.
- 6 BORRELLY DE KERVÉLÉGAN (F. P.), 1, rue Mathelin-Rodier, Nantes (Loire-Inférieure).
- 231 BOUDIN-VALLET, Paul-Jh. (20), réd. à l'As^{se} des *Nouvellistes*, 20, r. Schwendi, Colmar (H.-R.).
- 166 BOUET, Pierre (09), 27, boulevard de Bercy, Paris-12^e.
- 58 BOURGUET (*Saint-Gayrac*) (03), 67, rue Madame, Paris-6^e.
- 236 BOYER-MONTÉGUT (DE) Robert (20), réd. à l'*Express du Midi*, à Cugnaux (Haute-Garonne).
- BRIÈRE (R. P. Yves DE LA), réd. aux *Etudes*, 8, avenue de Villars, Paris-7^e.
- 131 BRUN, Henri (10) (*Guy des Roncières*), 14, place de l'Etape, Orléans.
- 228 BUCAILLE (20), réd. au *Figaro* et à la *Libre Parole*, 68, rue de Vaugirard, Paris-6^e.
- 227 CANAT, Honoré (20), dir. *Avenir du Châtillonnais*, 7, rue Notre-Dame, Semur (C.-d'Or).
- 38 CARDONNE (DE) (98), Syndic, réd. chef *Avenir de Loir-et-Cher*, 10, r. Florimond-Robertet, Blois.
- 119 CAVALIER, Auguste (99), (P.*), 26 bis, rue Pierre-Leroux, Paris-7^e.
- 107 CHAILLANT, René (10), (P.*), dir. de la *Mayenne*, Laval (Mayenne).

- N° du
tabl.
- MM.
- 189 CHAILLOUET, Amédée (09), réd. en chef *Petit Berrichon*, 22, rue Notre-Dame, Bourges.
- 140 CHAILLOUX, Louis (07), *Croix*, 6, rue Jeanne-d'Arc, La Garenne-Colombes (Seine).
- * CHASLES (Pavie), réd. *Express de l'Ouest*, 6, rue César Franck, Paris-15^e.
- 18 CHAMBON, O. (F. P.*), Syndic, dir. *Petit Patriote* et *Bourgogne*, 66, r. Madame, Paris-6^e.
- 175 CHAMPENOIS (18), *Action Française* et *Tablette des Deux-Charentes*, 87, av. Mozart, Paris.
- 190 CHARON, Adrien (14), dir. de la *Gazette Libérale*, 26, rue Jacob, Paris-6^e.
- 110 CHASTRUSSE, Emmanuel (abbé) (10), *Croix de la Corrèze*, 2, bd de Corrèze, Brive (Corrèze).
- CHEREL, Albert, *Salut Public* de Lyon et *Divers*, 217, Chemin Stéhelin, Caudéran (Gir.).
- 82 CLERCQ (DE), Victor (90), conseiller municipal de Paris, *Divers*, 85, bd St-Michel, Paris-5^e.
- CLUZEL (abbé), Eugène, 1^{er} aumônier, Collège Français, à Hachy (Belgique).
- 19 COLIN, Louis (95), (P.*), *Le Vosgien*, Maison Saint-Joseph, Saint-Dié (Vosges).
- COLLIN, Gabriel, 15, avenue de Breteuil, Paris-7^e.
- 159 GORDONNIER, Charles (abbé) (16), 198, rue de Vaugirard, Paris-15^e.
- 251 CORNILLEAU, Robert (22), dir. du *Petit Démocrate*, 33, rue de Vaugirard, Paris-6^e.
- 126 COUDY, Julien (06), Syndic. *Croix*, 15, rue d'Arcole, Paris-4^e.
- 152 COUNIL, Joseph (09), dir.-réd. chef *Croix de l'Ain*, rue du Bel-Air, Bourg.
- 194 COUTEAU, René (16), dir. *Etoile de la Vendée*, 14, pl. de la Préfecture, La Roche-s.-Yon.
- 23 CROISILLE, Edouard (93 P.*), dir. *Chronique Picarde* et *Messager de la Somme*, 32, rue Debray, Amiens (Somme).
- 224 CUVILLIEZ, Albert (16), réd. chef *Télégramme de Toulouse*, 9, rue Ingres, Toulouse.
- 8 DANIS (94), (P.*), *Agence Havas*, 6, rue Stanislas, Paris-6^e.
- 195 DASSONVILLE, Jules (10), *Presse régionale, Télégramme de Toulouse*, 4, rue Banès, Meudon (Seine-et-Oise), et 43, rue de Trévise, Paris-9^e.
- 9 DELAHAYE, Jules (90), (P.), sénateur, 147, boulevard Malesherbes, Paris-17^e.
- 196 DELAHAYE, Eug.-Léon (10), réd. chef *Nouvelliste de Bretagne*, 17, r. de la Monnaie, Rennes.
- DELCOURT, Henri, *Télégramme du Pas-de-Calais*, 163, boul. Eurvin, Boulogne-sur-Mer.
- * DELSOR (ch^e), sénateur, Syndic, dir. du *Volksbote*, 15, r. Mallebranche, Paris-5^e.
- 169 DENAIS, Joseph (02), conseiller municipal de Paris, *Libre Parole*, 22, r. Tocqueville, Paris-17^e.
- DENIAU, *Libre Parole, Liberté* de Bordeaux, 24, rue d'Assas, Paris-6^e.
- 14 DEPOIN (F. P.*), *Journal des Sténographes*, 150, boulevard Saint-Germain, Paris-8^e.
- 139 DESGRANGES, Jean (ch^e) (10), *Croix de Limoges*, 2 bis, r. de la Haute-Comédie, Limoges.
- 157 DESMAREST, H. (abbé) (15), co-dir. *France Littéraire*, à Jouy-sous-Thelle (Oise).
- 86 DEVÈZE, Raymond (08), *Nouvelliste de Bretagne*, rue Madame-Molé, Vannes (Morbihan).
- 168 DIENNE, Eugène (11), rue Bertrand-Milcent, 76, Cambrai (Nord).
- 237 DIET, François (21), dir. de la *Croix Nantaise*, 5, place Louis XVI, Nantes.
- 191 DUBIÉ, Paul (14), *Mémorial des Pyrénées*, 11, rue Bernadotte, Pau (Basses-Pyrénées).
- 65 DUCHÉ, Paul (05), Syndic, réd. chef *Liberté du Sud-Ouest*, 42 bis, bd de Talence, Bordeaux.
- * DUCLAUX-MONTEIL (abbé), réd. en chef de l'*Express de Lyon*, 3, avenue Leclerc, Lyon.
- 92 DUMARCHÉ, Louis (09), *Bien Public*, 9, rue Mably, Dijon (Côte-d'Or).
- 160 DUPLESSY, Eugène (abbé) (16), dir. de la *Réponse*, 168, boul. Malesherbes, Paris-17^e.
- 2 DUPUY, Charles (F. P.), *Soleil*, 40, rue de Verneuil, Paris-7^e.
- * DURAND, Marie-Léopold, dir. *Journal de Fécamp*, à Fécamp.
- 77 DURANTHON, Emile (97), *Divers*, 24, av. Duquesne, Paris-7^e.
- 242 DUTHIL, Jules (21), Syndic, réd. chef *Dépêche* et *Nouvelliste* de Lille, 77, r. Nationale, Lille.
- 188 EBLÉ, Maurice (11), *Vie Nouvelle*, 13, boulevard Montparnasse, Paris-6^e.
- 172 EBRARD, Louis (11), (P.*), *Progrès Gapençais*, 4, r. de la Cathédrale, Gap (H^{tes}-Alpes).
- 170 ELOY, Jules (14), *Courrier du Pas-de-Calais*, 59, rue des Trois-Visages, Arras.
- 192 EQUOY, Edmond (11), directeur-général du *Télégramme du Nord* et du *Télégramme du Pas-de-Calais*, 6 bis, rue du 4-Septembre, Paris-2^e.

- N° du tabl. MM.
- 114 FAURE, Albert (99 P.*), dir. *Alliance Démocratique*, 18, rue Saint-Pantaléon, Beauvais.
- 100 FERENZY (DE), Oscar (*Fraënzal*) (02), réd. à la *Voix d'Alsace*, 1 a av. Gambetta, Strasbourg.
- 60 FERON-VRAU, Paul (1900), dir. de la *Croix*, 5, rue Bayard, Paris-8^e.
- 56 FLORNOY, Eugène (03), *Divers*, 92, rue Jouffroy, Paris-17^e.
- 83 FOSSÉ D'ARCOSE, André (05), dir. *Argus Soissonnais*, 13-15, rue St-Antoine, Soissons.
- 97 FOUILLAUD, Pierre (abbé) (09), (P.*), *Croix de Limoges*, 3, pl. Anc^e-Comédie, Limoges.
- 130 FURNEL (*Pierre Lenord*) (08), (P.*), *Divers*, 14, boul. du Littoral, Toulon (Var).
- 47 FOURNIER, Louis (abbé) (01), (P.*), *Mutualité Catholique*, 86, av. de la Défense, Courbevoie.
- 127 FRANCE (DE), V^{te} Henry (01), (P.*), dir. *Propriétaire Chrétien*, 5, rue Vaneau, Paris-7^e.
- 54 FROMENT, Siméon (che) (03 P.*) dir. *Avenir de l'Aube* et *Patriote de l'Aube*, 9, r. Arnaud, Troyes.
- 3 FROMM, (F. P.), 16, rue de Seine, Paris-6^e.
- 46 GAILHARD-BANCEL (DE), Hyacinthe (01), député de l'Ardèche, *Messenger de Valence*, 9, avenue de Breteuil, Paris-15^e.
- 138 GALLE, Louis (05), (*), *Dépêche et Nouvelliste*, 8, rue Inkermann, Lille (Nord).
- 48 GAUDEAU, Bernard (chan^e) (02 P.*), dir. *Foi Catholique*, 16, r. Bernard-Palissy, Tours.
- 137 GAUTHEROT, Gustave (10), 1, rue de Bièvres, Fontenay-aux-Roses (Seine).
- 246 GAUTHIER, François (21), *Petit Patriote*, à Treffieux (Loire-Inférieure).
- 71 GENDROT, A. (*Jean Drault*), (89), *Libve Parole*, 237, F^s Saint Honoré, Paris-1^{er}.
- 39 GEOFFROY DE LA MOTTE, Auguste (98), dir. du *Reporter*, réd. au *Journal de Chartres*, Louvemont (Haute-Marne), 216 bis, rue des Pyrénées, Paris-17^e.
- 1 GIBERT, H. (F. P.), route de Saint-Quentin, Avranches (Manche).
- 214 GILLY, Pierre (13), réd. à l'*Eclair de Nice*, 27, av. de la Victoire, Nice.
- 238 GODET (abbé), Joseph (24), réd. chef *Croix des Deux-Sèvres*, 44, r. St-Simplicien, Poitiers.
- * GONIN, Marius. Syndic, réd. chef *Salut Public*, dir. *Chronique sociale de France*, 16, rue du Plat, Lyon.
- 78 GOUZIEU, Alain (96), réd. *Croisade française* et *Qui vive ?* 30, rue Antoinette, Paris-18^e.
- 147 GRAPPIN, Paul (10), *Télégramme de l'Ouest*, à Nantes (Loire-Inférieure).
- 178 GRAVE, Joseph (10), réd. chef *Télégramme des Vosges*, 2, quai de Juillet, Epinal.
- 204 GRÉGOIRE, Jean (11), *Liberté du Cantal*, 6, rue Caylus, Aurillac (Cantal).
- 208 GRIÈS, Joseph (11), H. C. I. T. R. Spire, secteur postal 109.
- 158 GRIMAUD, Emile (16), dir. *Dépêche Vendéenne*, 18, rue du Port Guichard, Nantes.
- 146 GUÉRIE, Louis (09), (P.*), à La Jumellière (Maine-et-Loire).
- 250 GUERVIN, Marius (*Franciscus*), (22), 38, rue Lavallard, Amiens.
- 135 GÜEZE, Gaston (06), (*), *Express du Midi*, 10, rue Temponières, Toulouse (H^{te}-G^e).
- 172 GUIRAUD, Jean (18), réd. en chef de la *Croix*, 3 bis, pass. Landrieu, Paris-7^e.
- 243 GUIZERIX, Louis (abbé) (21), réd. *Action Populaire*, 58, B^d St-Denis, Courbevoie (Seine).
- 153 HAMON, Georges (01), dir. des *Journaux populaires*, 29, B^d Duchesse-Anne, Rennes.
- 229 HANOT D'HARTOY, Maurice (20), à Touville, par Montfort s/ Risle (Eure).
- 129 HASTINGS, Joseph (07), (P.*) co-direct. du *Var*, Draguignan.
- 182 HASTINGS, Bernard (14), (P.*), co-direct. du *Var*, Draguignan.
- 134 HAUDOT, René (11), *Nouvelles de l'Aisne*, 45, place St-Martin, Château-Thierry (Aisne).
- 207 HAVARD, Georges (12), 44, boulevard Montparnasse, Paris-15^e.
- * HEPP, François, réd. à la *Revue des Jeunes*, 11, rue du Cherche-Midi, Paris-7^e.
- 84 HERVÉ, Paul (07), dir. *Gazette d'Annonay*, 6, place Notre-Dame, Annonay (Ardèche).
- 22 HOCART, Gabriel (96), (P.*), *Croix de Paris*, 29, rue Beauveau, Versailles (S.-et-O.).
- 116 HOSOTTE, Louis (11), réd. en chef *Eclair Comtois*, 36, rue Méjevents, Besançon.
- 43 HOSTIN, Xavier (99), (P. S. P.), Lorient (Morbihan).
- * HOUPERT, Syndic, réd.-chef du *Lorrain*, à Metz.

- N° du
tabl. MM.
- 28 HUET SAINT-POL (92 P.), dir. *Paris Centre*, 3, rue du Chemin-de-Fer, Nevers (Nièvre).
- 179 HUGONARD, Louis (14), à la Ravoire (Savoie).
— HUTCHINSON (M. E.), réd. à *l'Information*, 1, rue de la Glacière à la Garenne-Colombe.
- 248 JABOULEY (22), dir. *Revue Pêcheurs d'hommes*, Castel de Lapeyrière, St-Jérôme, Marseille.
- 203 JACQUES, Joseph (03), *Jura Libéral*, 39, quai Vieil-Picard, Besançon (Doubs).
- 207 JACQUET, Elie (13), *Salut National*, 7, Cours Jourdan, Limoges (Haute-Vienne).
- 55 JAUDOUNENC (DE) (99), *Avenir du Lot-et-Garonne*, 75, rue Cornières, Agen (L.-et-G.)
- 109 JEANNE, Alphonse-Stanislas (1900), (P.*), 23, rue Saint-Lambert, Paris-15^e.
- 241 JOHANNET, René (21), réd. *Revue Universelle*, 86, av. des Ternes, Paris-17^e.
- 44 JOLLIVET, Gaston (1900), 11, rue de Madrid, Paris-8^e.
- 155 LACAUD, Roger (11), dir. *Indicateur de Cognac*, 23, rue du Prieuré, Cognac (Char^{te}).
- 183 LACOSTE-LAREYMONDIE (DE) (13), dir. *Eclair de l'Ouest*, 9, r. de Fontenay, Niort (D.-Sév.).
- 90 LACROIX, André (97), (P.), *Divers*, 73, rue d'Antibes, Cannes (Alpes-Maritimes).
- 197 LADOUÉ, Pierre (15), rédact. à la *Liberté*, 66, rue Bonaparte, Paris-6^e.
- 93 LAMAPET, Louis (08), ancien dir., 49, rue de Lyon, Moulins (Allier).
- 4 LAMBERT, Tristan (bon), (F. P.), *Défense de Seine-et-Marne*, 111, av. du Roule, Neuilly (S.).
- 117 LANNOY (DE), Jean (11), dir. *Avenir de Trouville*, 53, rue de Lisbonne, Paris-8^e.
- 113 LARIGALDI, Georges (abbé) (11 P.*), dir. *Croix de la Charente*, 21, r. du Soleil, Angoulême.
- 36 LARRIEU (Dr) (91), (P.*), *Polybiblion Eskualduna*, 58, rue de Vaugirard, Paris-8^e.
- 68 LASNIER, Maurice (98), réd. en chef, 20, r. Louis-Graves, Beauvais.
- 123 LATIL, Gabriel (11), (P.*), directeur du *Var*, Draguignan (Var).
- 144 LATIL, Ernest (11), (P.*), directeur du *Var*, Draguignan (Var).
— LA TOUCHE (DE), Roumain, *Ordre public, Lecture pour Tous*, 11, r. du Pré-aux-Clercs, Paris.
- LAURIER, Henry, 93, rue du Bac, Paris-7^e.
- 5 LAVERGNE, Claudius-Georges (F. P.), 13, rue Bréa, Paris-6^e.
- LEBLANC (Ch^{me}), le *Semur*, 11, rue Royale, Versailles.
- 111 LECERF, Raphaël (09), *Croix de la Mayenne*, 28, rue des Fossés, Laval (Mayenne).
- LECHAT, dir. de *Guérande-Journal*, place Saint-Aubin, à Guérande.
- 128 LE FUR (Dr), René (97), *Le Breton de Paris*, 14, rue Vaneau, Paris-7^e.
- 218 LE GAL, Louis (11), *Nouvelliste de Bretagne*, 37, rue de Brest, Lorient (Morbihan).
— LELUC, Jean, réd. *Nord Industriel*, 80, rue de la Louvière, Lille.
- 104 LE MONNIER, Jules-Romain (04), *Croix de l'Orne*, Le Placis, par Mantilly (Orne).
- 220 LEQUETTE, Georges (15), *Courrier du Pas-de-Calais*, 21, rue Wacquez-Lalo, Loos-Lille.
- 171 LE ROUX DE SELIEN, Henri (02), 18, rue Boislevant, Paris-16^e.
- 106 LESPINE, Victor (05), Vice-Président, dir. *Journal de Toulouse*, 34, r. Bayard, Toulouse.
- 40 L'HOPITAL, Joseph (98), 86 bis, boul. de la Tour-Maubourg, Paris-7^e.
- 91 LIAGRE, Charles (05), *Croix du Nord*, 45, rue du Maire André, Lille (Nord).
- 184 LISSORGUES, Marcellin (abbé) (14), *Croix du Cantal*, 4, allée du Barra, Aurillac (Cantal).
- 35 LOIRE, Georges (87), (P.*), réd. chef *Union Morbihannaise*, 67, r. du Morbihan, Lorient.
- 15 LOTH, Arthur (93), (P.), 17, rue Saint-Médéric, Versailles (Seine-et-Oise).
- 66 LOTH, Georges (05) (*Stanislas de Hollande*), *Divers*, 12, rue d'Angoulême, Versailles.
- 233 LOUSTALAN (20), réd. au *Patriote des Pyrénées*, 58, rue Gassies, Pau.
- 57 LOUTIL (abbé) (*Pierre L'Ermite*) (1900), *Croix*, 3, rue Viète, Paris-17^e.
- 122 LUCIEN-BRUN, Joseph (11), *Revue des Institutions et du Droit*, 2, av. de la Bibliothèque, Lyon.
- MALLIAVIN, 23, rue de Rocroy, Paris-9^e.
- 64 MAIRE, Athanase (91), *Croix de la Charente*, 21, rue Grande, Cognac (Charente).
- 149 MARICOURT (baron DE), André (04), *Gaulois, Echo de Paris*, à Villemétrie, par Senlis.

- N° du tabl. MM.
- 128 MARIE, Alfred (14), dir. de l'*Avranchin*, 18, rue de la Constitution, Avranches (Manche).
- 132 MARSAC, Emile (08), réd. en chef *La Vendée*, 15, rue Tiraqueau, Fontenay-le-Comte.
- 142 MARQUIS Philippe (14), *Petit Patriote*, 4, rue Emma, Nice (Alpes-Maritimes).
- 151 MARTIN, Antoine (abbé), (14), (P.*), dir. *Document et Trait d'Union*, 5, pl. d'Ainay, Lyon.
- 202 MARTIN, René (09), agence du *Nouvelliste de Lyon*, 26, rue Feydeau, Paris-2^e.
- 34 MARTRIN-DONOS (DE) (96), (P.*), *Etoile de la Vendée*, 49, r. du Palais, Sables-d'Olonne.
- 221 MASSIANI, Martial (14), (P.*), *Libre Parole et Liberté*, 9, rue Jacquemont, Paris-17^e.
- 215 MASSIS, Henri (15), Syndic, réd. en chef *Revue Universelle*, 157, b^d St-Germain, Paris-6^e.
- 219 MAUCLERC, Jean (17), *Etoile de la Vendée*, 30, allée des Chênes, Gagny (S.-et-O.).
- 85 MAZE-SENCIER, Georges (08), *Action Libérale*, 83, faub^s Saint-Honoré, Paris-1^{er}.
- 7 MEHLIN, Pierre (88), (P.), *Patriote du Sud-Est*, 3, place de Dijon, Nice (A.-M.).
- 108 MÉLISSON, Alfred (08), (*), *Nouvelliste de Lyon*, Voiron (Isère).
- 67 MERCIER, Jules (04), réd. politique *Bien Public*, 19, boul. de Strasbourg, Dijon.
- 205 MICHELIN, Alfred (08), (*), *Croix*, Syndic, 3, r. de Baudreuil, Meudon (S.-et-O.).
- 33 MOLLET, Joseph (89), (P.*), Syndic, 14, rue du Mont-Thabor, Paris-1^{er}.
- 115 MONNIOT, Albert (11), *Libre Parole*, 8, rue Rougemont, Paris-9^e.
- 121 MONTARDY (DE), Henri (05), *Bulletin de la Semaine*, 15, rue Saint-Simon, Paris-6^e.
- MONTENON (comte DE), Léonce, Château des Courges, par Chailland (Mayenne).
- 74 MORAND, Paul (06), *Croix de l'Aube*, 11, place de l'Hôtel-de-Ville, Troyes (Aube).
- 245 MORIN DE FINFE (24), réd. en chef du *Réveil du Charolais* et de la *Croix de Saône-et-Loire*, place de l'Ancien Marché, à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).
- MUGNIER, Gustave (abbé), 3, place Henryot, Langres (Haute-Marne).
- 26 NARSY, Raoul (*Scarpattet*) (94), (P.), *Bulletin de la Semaine*, 44, av. du Maine, Paris-15^e.
- 89 NEMOZ, Louis (08), *Nouvelliste de Lyon*, 304, avenue Jean-Jaurès, Lyon (Rhône).
- 198 NICOLLE, Augustin (11), *Courrier de Bressuire*, *Eclair de l'Ouest* et *Petit Gâtinais*, 5, faubourg Charrault, Saint-Maixent (Deux-Sèvres).
- 20 NICOUILLAUD, Charles (95 P.*), *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, 76^{bis}, r. Perronet, Neuilly (Seine).
- 120 NOURRISSON (Marcel-Rosny) (99), villa des Chênes, St-Nazaire-Portcé (Loire-Inf^{re}).
- 112 ORTHO (D'), Henri (1900), *Croix de Loir-et-Cher*, Blois (Loir-et-Cher).
- 11 PAILLARD, Paul-Aimé (F. P.*), Syndic, anc. réd. en chef, 3, pl. Centrale, Fontainebleau.
- 72 PAPILLON (93), *Action Libérale*, 2, boulevard Raspail, Paris-7^e.
- 201 PARSY, Paul (08), (P.*), *Libre Parole*, 27, rue du Dr Blanche, Paris-16^e.
- 81 PERRIN, Alfred (88), 4, place Constantin-Pecqueur, Paris-18^e.
- 190 PERRIN, Pierre (10), réd. *Avenir du Dimanche*, 35, r. Martin-Bernard, Montbrison.
- 173 PÉTETIN (général) (18), 15, avenue de Villars, Paris-7^e.
- 213 PICAVET, J. (08), (P.*), *Journal d'Amiens*, 12, rue Duminy, Amiens (Somme).
- 225 PICHON, Charles (19), réd. *Echo de Paris*, secr. réd. *Nouvelles Religieuses*, 76, pl. Saint-Jacques, Paris-14^e.
- 45 PILLOT (*Camillius*) (00), (P.*), censeur, *Volonté Nationale*, *Divers*, 210, b^d Raspail, Paris-14^e.
- 199 PIOT, Robert (05), (P.*), *Courrier des Rédactions*, 49, rue Gloriette, à Châlons-s.-Saône.
- 124 PON, Gratién (abbé) (12), dir. du *Patriote des Pyrénées*, 11, rue de la Préfecture, Pau.
- 217 PONCET, Joseph (15) (*Vindex*), *Echo de Fourrières*, 21, place Bellevue, Lyon.
- 165 PONTIÈRE, Maurice (02), (P.), *Divers*, 28, rue Victor-Hugo, Bois-Colombes (Seine).
- 51 POULIN, C.-L. (chanoine) (08), *Croix*, 3, rue de la Trinité, Paris-9^e.
- 41 POUYÉ, Paul (99), *Défense de Seine-et-Marne*, 19, rue de la Paroisse, Fontainebleau.
- 154 PRAVIEL, Armand (10), *Express du Midi*, 25, rue Roquelaine, Toulouse (H.-G.).

- | N° du tabl. | MM. |
|-------------|--|
| 164 | QUENAULT, Emmanuel (12), <i>Journal d'Indre-et-Loire et Nouvelles du Centre et de l'Ouest</i> , 8, rue de la Basoche, Tours (Indre-et-Loire). |
| 49 | RALLET DE LAVERMONT (1900), (P.), <i>Echo de la Marne</i> , à Arc-en-Barrois (Haute-Marne). |
| 163 | RAMEZ, Henri (10), réd. chef <i>Valenciennois</i> , 16, r. du Profond-Sens, Valenciennes. |
| 134 | REDIER, Antoine (08), (P.*), dir. <i>Revue Française</i> , 5, rue d'Assas, Paris-6 ^e . |
| 101 | RENAULD, Ernest (99), 4, rue de la Terrasse, Paris-17 ^e . |
| 156 | REVERDY, Henri (15), réd. à la <i>Libre Parole</i> et à la <i>Croix</i> , 4, rue de l'Alboni, Paris-16 ^e . |
| 98 | REYNIS, Auguste (09), <i>Liberté de Bordeaux</i> , 34, rue de Metz, Toulouse (H.-G.). |
| 223 | RICHARD, Pierre, 9, rue du Refuge, Valence (Drôme). |
| 27 | RICHARDET (91), P., dir. <i>Revue Idéliste et Bulletin Hebdomadaire</i> , 19, r. Monsieur, Paris-7 ^e . |
| 99 | RICHÉ, Jules (chanoine) (08), dir. du <i>Semeur</i> , 19, r. Edouard-Charton, Versailles (S.-et-O.). |
| — | ROCHE, François, réd. à la <i>Gazette Libérale</i> de Clermont, Précy-sur-Oise (Oise). |
| 167 | ROCHETTE, Auguste (Yan) (04), réd. chef <i>Messager de Valence</i> , place St-Jean, Valence. |
| — | RODIÉ, Jean (abbé), dir. <i>Semaine Religieuse</i> de Fréjus, curé du Luc (Var). |
| 25 | ROMANET DE BEAUNE, (V ^o DE) (93 P.), <i>Revue du Perche</i> , château des Guillels, Courgeout (Orne). |
| 88 | ROSNAY (baron Félix DE) (97) P. *, <i>Divers</i> , 19, avenue de Tourville, Paris-7 ^e . |
| 69 | ROTON (DE), Gabriel (Notor) (01), <i>Divers</i> , Le Vigneaux-Sauternes (Gironde). |
| 209 | ROUQUETTE, Elie (12), <i>Etoile de la Vendée</i> , Les Sables-d'Olonne (Vendée). |
| — | ROUSSEAU, Charles, <i>Démocrotie</i> , rue du Docteur-Gosselin, Arcueil (Seine). |
| 185 | ROUSSEAU, Joseph (08), <i>Pays Sarthois</i> , 46, rue de Thoré, Le Mans (Sarthe). |
| 118 | RUBAT DU MÉRAC (03), 5, avenue de la République, Nanterre (Seine). |
| 63 | SALLÉ, Gabriel (04), (P.*), Vice-Président, anc. réd. en chef, 69, r. des Dames, Paris-17 ^e . |
| 94 | SARDA Joseph (96 P.*), Trésorier, <i>Semeur de Versailles et Divers</i> , 15, bd de la Reine, Versailles. |
| 226 | SASSÉ (abbé), Henri (20), réd. chef <i>Réveil de l'Auxois</i> , 7, r. Notre-Dame, Semur C.-d'Or). |
| 42 | SAVATIER, Henri (99), <i>Mouvement Social</i> , 40, rue de la Cathédrale, Poitiers (Vienne). |
| 176 | SCHUERMANS (18), <i>Croix</i> , 7, rue Sainte-Marguerite, Houilles* (Seine-et-Oise). |
| 235 | SEMPÉ, Henri (21), réd. en chef du <i>Patriote des Pyrénées</i> , 22, rue Galos, Pau. |
| 52 | SERVOIS, Georges (02), (P.*), dir. <i>Croix de Limoges</i> , 25, cours Bugeaud, Limoges. |
| — | SIMON DU MESNIL-THORET, Adrien, <i>Divers</i> , 3, rue Pierre-Harel, Paris-9 ^e . |
| 30 | SORBIERS DE LA TOURRASSE (DE), Léonel (96 P.), <i>Divers</i> . Conservateur de la Bibliothèque et du Musée de la Ville, 16, rue de Pontoise, Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.). |
| — | SORBIERS DE LA TOURRASSE, Joseph, <i>Divers</i> , 101, rue Miromesnil, Paris-8 ^e . |
| — | SORDOILLET, Paul-Louis, dir. réd. chef <i>Eclair de l'Est</i> , 3, place Carnot, Nancy. |
| 103 | SOYE (DE), Louis (10), <i>Semaine Religieuse</i> de Paris, 18, r. des Fossés-St-Jacques, Paris-5 ^e . |
| 24 | TABERNE DE MIRAMONT (Chevalier DE) (97), (P.*), 98, rue de France, Nice. |
| 29 | TAILLIEZ, Paul (F. P.), réd. chef <i>Courrier de la Montagne</i> , 73, Grande-Rue, Pontarlier. |
| 53 | TALMEYR, Maurice (03), <i>Action Française, Divers</i> , Saint-Saud (Dordogne). |
| — | TARLÉ (DE), Antoine, <i>Croix, Echo de Paris, Gaulois</i> , 93, rue Tronchet, Lyon. |
| 17 | TASTEVIN DE NOUVEL, A., (F. P.), Président, anc. réd. en chef de quotidiens, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7 ^e . |
| 12 | TAUNAY, Victor (F. P.*), Président honoraire, 93, rue du Bac, Paris-7 ^e . |
| 211 | TAVERNIER, André (14), (P.*), <i>Journal de Roubaix</i> , 27, rue du Collège, Roubaix (Nord). |
| 216 | TERRIÈRE, Amand (08), <i>Eclair de l'Est</i> , 42, rue Verlaine, Nancy (Meurthe-et-Moselle). |
| — | TESSIER, Gaston, réd. <i>Libre Parole, Employé, Echo des Syndicats</i> , 66, r. Falguière, Paris-15 ^e . |
| 249 | TEXIER, Marc (22), dir. <i>Journal de l'Ouest</i> , 7, pl. Victor Hugo, Poitiers. |
| — | THIRIET (ch ^e), Edmond, réd. en chef <i>Bonne Nouvelle</i> , 15, rue du Louvre, Paris-I. |
| 79 | TOUR DU VILLARD (M ^{is} Raymond DE LA) (07), 75, rue de Rennes, Paris-6 ^e . |

- N° du tabl. MM.
- 80 TOURMENTIN J. (abbé) (07 P.*), dir. *Franc-Maçonnerie démasquée*, 121^{bis}, r. de Grenelle, Paris-7^e.
- 193 TOURET, Jean-Jacques (14), *Express de Lyon*, 4, rue Vaubecour, Lyon (Rhône).
- 141 †
- 150 TOUZERY, M.-B.-J. (abbé) (14), *Union Catholique*, à Saint-Saturnin (Aveyron).
- 244 VALLET, Maurice (21), réd. chef *Avenir du Puy-de-Dôme*, 15, rue du Port, Clermont-Ferrand.
- 161 VANNEUVILLE (Mgr Gaston) (16) (B. Sienne), rédacteur à la *Croix de Paris*, Canonica di San Giovanni di Latrerane, 4, piazza San Giovanni, Rome.
- 239 VAUSSARD, Maurice (21), réd. *Correspondant, Revue des Jeunes*, 1, rue de Fleurus, Paris-6^e.
- 32 VERDUN, Paul (89), (P), *Soirées en Famille*, 4, rue des Chartreux, Paris-6^e.
- 177 VERGNET, Paul (18), Syndic, secr. général *Libre Parole*, 5, r. du Pont-de-Lodi, Paris-6^e.
- 230 VESINS (L.-C^t Comte DE), Bernard (20), *Action Française*, 172, rue de Grenelle, Paris-7^e.
- 105 VEUILLOT, François (07), Vice-Président, 9, rue du Pré-aux-Clers, Paris-7^e.
- 59 WALL (V^{te} DE), Patrice (1900), *Bourgogne, Eclair Comtois*, 16, rue Decamps, Paris-16^e.
- WETTERLÉ, Député, dir. du *Rhin Français*, Colmar ; 28, quai de Passy, Paris-2^e.
- WITTE (baron Jehan DE), réd. *Revue des Deux-Mondes*, 14, rue Jean-Goujon, Paris-8^e.
- 143 ZAMANSKI, Joseph (07), *Mouvement social, Libre Parole*, 38, av. de la Bourdonnais, Paris-7^e.

Les confrères qui trouveraient des erreurs dans les listes et tableaux, sont priés d'en informer le Président.

CHEMINS DE FER

Les syndiqués, parmi les 210 ayant droit aux avantages des chemins de fer, qui ne profitent pas de la carte permanente à 1/2 tarif, conservent le droit d'obtenir des billets à 1/2 tarif sur tous les réseaux ; ceux bénéficiant de la carte permanente sur un ou plusieurs réseaux peuvent obtenir des billets à 1/2 tarif sur tous les autres réseaux.

Les membres non inscrits dans la liste des 210 premiers membres, ne peuvent bénéficier des avantages sur les Chemins de fer, lesquels sont réservés aux 210 premiers inscrits seulement, classés par ordre d'admission, et non d'après le classement du tableau des retraites (Voir tableaux spéciaux).

Tenant à ce que la liste de nos membres soit à jour pour que le BULLETIN leur parvienne, nous prions les confrères changeant d'adresse ou de situation d'en informer le Président.

Nous rappelons aux confrères demandant soit des cartes à 1/2 tarif soit des billets à prix réduit de vouloir bien indiquer sur leur demande leur numéro d'ordre (Voir le tableau qui se trouve dans le présent Bulletin, page spéciale).

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

CAISSE DES RETRAITES (250 membres) (1923)

ÉTAT DES SYNDIQUÉS AYANT UN DROIT SOIT ACQUIS, SOIT ÉVENTUEL, A LA PENSION

LES 48 PREMIERS SYNDIQUÉS SONT PENSIONNÉS EN 1923

Les 2 signes (* et —) indiquent les 55 rachetés de toutes les Caisses, dont 22 pensionnés.

L'*, les 76 rachetés de la Caisse des Retraites, dont 39 pensionnés.

Le —, les 59 rachetés de la Caisse de Prévoyance, dont 22 pensionnés.

N ^o d'ordre	N ^o au reg. mat.	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART DU DROIT
15 ans de présence et 55 ans d'âge.					
1	4	H. Gilbert *	Fondateur	2 mai 1836	1901
2	7	Dupuy *	—	17 août 1844	—
3	8	Fromm *	—	21 mars 1845	—
4	9	Baron Tristan Lambert *	—	16 février 1846	—
5	11	G.-C. Lavergne *	—	16 juillet 1847	1902
6	14	Borrelly de Kervélégan *	—	16 juillet 1848	1903
7	18	Mehlin *	5 janvier 1888	16 novembre 1850	—
8	20	Danis * —	5 mars 1891	20 mars 1847	1906
9	21	Jules Delahaye *	10 avril 1890	5 mai 1851	—
10	25	Baron de Bernon * —	2 janvier 1890	11 septembre 1851	—
11	25	P. Aimé-Paillard * —	Fondateur	1 ^{er} avril 1852	1907
12	26	Victor Taunay * —	—	20 juillet 1852	—
13	27	Alphonse Béchet * —	2 mai 1889	27 juillet 1852	—
14	28	Depoin * —	Fondateur	17 janvier 1853	1908
15	30	Arthur Loth *	11 décembre 1895	16 décembre 1842	—
16	32	Arsac * —	3 juin 1894	2 avril 1851	1909
17	34	A. Tastevin de Nouvel *	Fondateur	17 février 1855	1910
18	35	Octave Chambon * —	—	25 avril 1855	—
19	37	Louis Colin * —	2 juillet 1895	20 mars 1847	—
20	38	Nicoulaud * —	7 novembre 1895	5 mars 1854	—
21	39	Bertrin * —	5 décembre 1895	7 juillet 1854	—
22	41	Gabriel Hocart * —	5 mars 1895	24 mai 1856	1911
23	43	Croisille * —	7 janvier 1892	1 ^{er} juin 1857	1 ^{er} juin 1912
24	47	de Taberne de Miramont * —	6 mai 1897	31 mars 1859	31 mars 1914
25	48	Vicomte de Romanet *	2 janvier 1893	8 juillet 1859	8 juillet 1914
26	50	Narsy (Scarpattett) *	4 janvier 1894	25 septembre 1860	25 septembre 1915
27	52	Richardet *	5 novembre 1891	28 novembre 1860	28 novembre 1915
28	54	Paul Huet Saint-Pol *	7 avril 1892	10 janvier 1861	10 janvier 1916
29	55	Paul Tailliez *	Fondateur	5 mars 1861	5 mars 1916
30	56	de la Tourrasse Léonel *	3 novembre 1896	19 juin 1861	19 juin 1916
31	58	Barnola * —	Fondateur	17 septembre 1861	17 septembre 1916
32	59	Verdun *	7 février 1889	2 novembre 1861	2 novembre 1916
33	60	Joseph Mollet * —	2 mai 1889	18 juin 1862	18 juin 1917
34	61	de Martrin-Donos * —	9 avril 1896	12 décembre 1862	12 décembre 1917
35	62	Loire * —	14 avril 1887	26 avril 1863	26 avril 1918
36	63	D ^r Larrieu * —	8 janvier 1891	29 mai 1863	29 mai 1918
37	65	Blanc	1 ^{er} avril 1897	18 décembre 1863	18 décembre 1918
38	66	H. de Cardonne (6 janv. 15)	6 janvier 1898	15 janvier 1851	22 juin 1919
39	67	Geoffroy de la Mothe (10 mars 19)	10 mars 1898	15 janvier 1850	22 juin 1919
40	69	L'Hopital (1 ^{er} déc. 15)	1 ^{er} décembre 1898	16 février 1854	1 ^{er} janvier 1920
41	71	Paul Pouyé (2 fév. 14)	2 février 1899	25 octobre 1852	1 ^{er} juillet 1920
42	72	Savatier (—)	—	13 novembre 1855	1 ^{er} avril 1921
43	74	Hostin (6 juillet 14)	6 juillet 1899	3 janvier 1856	15 octobre 1921
44	75	G. Jollivet (1 ^{er} février 15)	1 ^{er} février 1900	18 octobre 1842	15 février 1922.
45	76	Pillot (Camilius) * — (7 juin 15)	7 juin 1900	27 juin 1859	10 avril 1922.
46	78	de Gailhard-Bancel (11 avr. 16)	11 avril 1901	1 ^{er} novembre 1849	28 mai 1922.
47	79	Fournier (abbé) * —	—	27 mars 1859	1 ^{er} juillet 1922.
48	80	Gaudeau (abbé) * — (17 mai 17)	17 mai 1902	24 septembre 1854	1 ^{er} septembre 1922.
49	81	Rallet de Lavermont * (1 août 17)	7 juin 1900	1 ^{er} août 1862	—
50	82	Audollet (7 août 17)	2 février 1899	7 août 1862	—
51	83	Poulin (chanoine) (1 ^{er} sept. 17)	12 juillet 1898	1 ^{er} septembre 1862	—
52	84	Servois * — (16 novemb. 17)	6 novembre 1902	16 novembre 1862	—
53	85	Maurice Talmeyr (8 janvier 18)	8 janvier 1903	17 mars 1850	—
54	86	Froment (abbé) * — id.	—	30 mai 1861	—
55	87	Flornoy (27 janvier 18)	27 janvier 1903	19 juin 1860	—

No d'ordre	N° au reg. nat.	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART DU DROIT
56	88	Jaudouenc (27 janvier 18)	6 juillet 1899	27 janvier 1865	
57	91	Loutil (abbé) (17 novemb. 18)	10 mars 1900	17 novembre 1863	
58	92	Bourguet (5 décembre 18)	3 décembre 1905	2 juin 1865	
59	94	V ^{ie} de Wall (Patrice) (14 fév. 19)	7 juin 1900	14 février 1864	
60	96	Féron-Vrau (17 mai 19)	7 juin 1900	17 mai 1864	
61	97	Bertrand de Laflotte (20 août 19)	11 avril 1901	20 août 1864	
62	98	de Bar * — (10 décembre 19)	7 juin 1896	10 décembre 1864	
63	99	Gabriel Sallé * — (15 déc. 19)	15 décembre 1904	1 ^{er} avril 1860	
64	100	Maire (22 janvier 20)	8 janvier 1891	22 janvier 1865	
65	101	Duché (10 février 20)	10 février 1905	29 juin 1861	
66	102	G. Loth	19 avril 1905	22 mars 1853	19 avril 1920
67	103	Mercier	7 janvier 1904	26 avril 1865	26 avril 1920
68	104	Maurice Lasnier	10 mars 1898	16 octobre 1865	16 octobre 1920
69	105	de Roton	7 février 1901	28 octobre 1865	28 octobre 1920
70	106	de Beauregard	7 mai 1896	31 décembre 1865	31 décembre 1920
71	107	Gendrot	4 juillet 1889	4 janvier 1866	4 janvier 1921
72	108	Papillon	6 avril 1893	5 juin 1866	5 juin 1921
73	109	Ardant (Jean Limosin) * —	15 juin 1897	6 juin 1866	6 juin 1921
74	110	Morand	29 octobre 1906	21 décembre 1849	29 octobre 1921
75	111	Bertoye	—	22 mai 1857	—
76	112	Boivin	29 janvier 1906	18 novembre 1866	18 novembre 1921
77	113	Duranthon	13 juin 1897	11 décembre 1866	11 décembre 1921
78	114	Gouzien (Jean Pasquerol)	7 juin 1896	31 janvier 1867	31 janvier 1922
79	115	de la Tour du Villard (M ^{ie})	20 avril 1907	13 novembre 1861	20 avril 1922
80	116	Tourmentin * —	19 mai 1907	5 novembre 1850	19 mai 1922
81	117	A. Perrin	4 octobre 1888	25 mai 1867	25 mai 1922
82	118	de Clercq	5 février 1891	13 octobre 1867	13 octobre 1922
83	119	Fossé d'Arcosse	19 avril 1905	29 octobre 1867	29 octobre 1922
84	120	P. Hervé	9 novembre 1907	17 janvier 1868	17 janvier 1923
85	121	G. Maze-Sencier	15 février 1908	16 mai 1866	15 février 1923
86	122	R. Devèze	16 mai 1908	31 janvier 1858	16 mai 1923
87	123	J. Bon * —	3 février 1895	15 février 1868	15 février 1923
88	124	de Rosnay * —	6 janvier 1899	15 avril 1868	12 avril 1923
89	125	Nemoz	16 mai 1908	25 juillet 1867	16 mai 1923
90	126	Lacroix *	2 décembre 1897	23 mai 1868	23 mai 1923
91	127	Liagre	4 août 1905	24 juin 1868	24 juin 1923
92	128	L. Dumarché	9 novembre 1907	17 décembre 1868	17 décembre 1923
93	129	Lamapet	19 décembre 1908	10 juillet 1866	19 décembre 1923
94	131	Sarda * —	7 mai 1896	14 janvier 1869	14 janvier 1924
95	130	d'Azambuja	6 janvier 1896	2 mai 1869	2 mai 1924
96	132	Jules Belorgey	16 janvier 1909	11 novembre 1852	16 janvier 1924
97	133	P. Fouillaud * —	16 janvier 1909	5 octobre 1869	16 janvier 1924
98	134	Reynis	20 mars 1909	10 juillet 1858	20 mars 1924
99	135	Jules Riché	21 novembre 1908	12 avril 1869	12 avril 1924
100	136	Fraënzl	23 janvier 1902	5 août 1869	5 août 1924
101	137	E. Renauld	2 février 1899	16 octobre 1869	16 octobre 1924
102	138	Merlier * — (Dr ^e)	29 janvier 1906	2 décembre 1869	2 décembre 1924
103	140	de Soye	19 février 1910	22 août 1869	19 février 1925
104	141	Le Monnier	29 janvier 1906	21 mars 1870	21 mars 1925
105	142	François Veillot	20 avril 1907	31 mars 1870	31 mars 1925
106	143	Victor Lespine	13 décembre 1905	31 mai 1870	31 mai 1925
107	144	Chaillant * —	18 juin 1910	24 octobre 1858	18 juin 1925
108	145	Mélinson —	19 décembre 1908	21 juin 1870	21 juin 1925
109	146	Jeanne * —	13 décembre 1900	15 novembre 1870	13 novembre 1925
110	147	Chastrusse	6 octobre 1910	1 ^{er} octobre 1862	6 octobre 1925
111	148	R. Lecerf	17 décembre 1909	8 janvier 1871	8 janvier 1926
112	149	d'Ortho	18 octobre 1900	19 janvier 1871	19 janvier 1926
113	150	Larigaldi * —	21 janvier 1911	21 mai 1870	21 janvier 1926
114	151	Faure * —	5 octobre 1899	27 janvier 1871	27 janvier 1926
115	152	A. Monniot	18 février 1911	13 octobre 1862	18 février 1926
116	153	L. Hosotte	—	8 juin 1871	—
117	154	de Lannoy	15 avril 1911	20 octobre 1869	15 avril 1926
118	155	Rubat du Mérac	5 novembre 1905	16 juillet 1871	16 juillet 1926
119	156	Cavalier * —	11 janvier 1900	1 ^{er} septembre 1871	1 ^{er} septembre 1926
120	157	Nourisson	4 mai 1899	2 octobre 1871	2 octobre 1926
121	158	de Montardy	15 décembre 1905	13 octobre 1871	13 octobre 1926
122	159	Lucien-Brun Joseph	20 octobre 1911	15 octobre 1862	20 octobre 1926
123	160	G. Latil * —	16 décembre 1911	4 juin 1868	16 décembre 1926
124	161	G. Pon	20 janvier 1912	12 juin 1857	20 janvier 1927

No d'ordre	N° au reg. mat.	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART DU DROIT
125	162	D ^r Le Fur	6 mai 1897	12 janvier 1872	12 janvier 1927
126	163	Coudy	31 mai 1906	18 février 1872	18 février 1927
127	164	V ^{ie} H. de France * —	7 janvier 1901	16 mars 1872	16 mars 1927
128	172	Marie	30 mai 1908	31 mars 1872	30 mars 1927
129	166	J. Hastings * —	26 janvier 1907	17 juillet 1872	17 juillet 1927
130	168	Fournel * —	11 avril 1908	14 novembre 1872	14 novembre 1927
131	169	Henri Brun	6 octobre 1910	30 novembre 1872	30 novembre 1927
132	170	Marsac	11 avril 1908	9 décembre 1872	9 décembre 1927
133	171	Haudot	16 décembre 1911	24 avril 1872	24 avril 1927
134	175	A. Rédier * —	11 avril 1908	7 juillet 1875	7 juillet 1928
135	174	Guèze —	24 novembre 1906	29 juillet 1873	29 juillet 1928
136	175	Gantherot	19 février 1910	—	12 janvier 1929
137	176	L. Béchet * —	10 février 1905	22 août 1875	22 août 1928
138	177	L. Galle —	3 septembre 1905	21 novembre 1875	21 novembre 1928
139	179	Desgranges	17 décembre 1910	12 janvier 1874	—
140	180	Chailloux	12 décembre 1907	20 février 1874	20 février 1929
141	+				
142	182	Ph. Marquis	28 mars 1914	27 juillet 1853	28 mars 1929
143	183	Zamanski	12 décembre 1907	20 mai 1874	20 mai 1929
144	185	E. Latil * —	16 décembre 1911	11 juin 1874	12 juin 1929
145	186	Bidou	11 janvier 1911	28 juin 1874	28 juin 1929
146	187	L. Guérif * —	20 mars 1909	9 juillet 1874	9 juillet 1929
147	188	Grappin	19 mars 1910	22 juillet 1874	22 juillet 1929
148	189	P. Bacconnier	15 février 1908	8 octobre 1874	8 octobre 1929
149	190	de Maricourt	23 avril 1904	4 décembre 1874	4 décembre 1929
150	194	J.-B. Touzery	28 mars 1914	19 février 1875	19 février 1930
151	195	Antoine Martin * —	—	22 février 1875	22 février 1930
152	196	Couail	20 mars 1909	28 mai 1875	28 mai 1930
153	197	Hamon	20 mai 1911	12 août 1875	12 août 1930
154	198	Praviel	6 octobre 1900	18 octobre 1875	18 octobre 1930
155	199	Lacand	18 mars 1911	20 octobre 1875	20 octobre 1930
156	201	H. Reverdy	27 octobre 1915	25 août 1866	27 octobre 1930
157	202	H. Desmarest (P. de Maigremont)	—	7 août 1875	—
158	203	Grimaud	2 janvier 1916	27 juillet 1864	2 janvier 1931
159	204	Cordonnier	—	8 avril 1870	—
160	205	Duplessy	19 mars 1916	11 octobre 1860	19 mars 1931
161	206	Vanneufville	15 avril 1916	26 avril 1860	15 avril 1931
162	207	P. Bailly	16 janvier 1909	23 mai 1876	23 mai 1931
163	208	Ramez (Ludovic Rémon)	6 octobre 1910	—	—
164	209	Quénault	20 janvier 1912	3 août 1876	3 août 1931
165	210	Ponhière *	6 novembre 1902	17 septembre 1876	17 septembre 1931
166	212	P. Bonet	20 mars 1909	2 avril 1877	2 avril 1932
167	213	Rochette	23 avril 1904	23 avril 1877	23 avril 1932
168	214	Diègne	20 mai 1911	28 juin 1877	28 juin 1932
169	215	Joseph Denais	4 décembre 1902	10 août 1877	10 août 1932
170	217	Jules Eloy	21 avril 1914	26 janvier 1878	26 janvier 1933
171	218	Le Roux de Selien	14 juin 1902	15 mars 1878	15 mars 1933
172	219	Ebrard * —	10 mai 1911	2 mai 1878	2 mai 1933
173	220	Général Petetin	10 juin 1918	25 décembre 1851	10 juin 1933
174	221	Jean Guiraud	—	(?)	—
175	223	Champenois	—	4 octobre 1870	—
176	224	Schuermans	—	15 novembre 1872	—
177	225	Vergnet	—	26 septembre 1873	—
178	226	Joseph Grave	15 janvier 1910	19 août 1878	19 août 1933
179	227	L. Hugonard	28 mars 1914	17 octobre 1878	17 octobre 1933
180	228	Bietrix Tancredi de Visan * —	7 janvier 1904	17 décembre 1878	17 décembre 1933
181	229	L. Bethleem	23 mai 1919	7 avril 1869	23 mai 1934
182	230	B. Hastings * —	21 avril 1914	24 avril 1879	24 avril 1934
183	231	de Lacoste-Lareymondie	30 mai 1913	4 octobre 1879	4 octobre 1934
184	232	Lissorgues	28 mars 1914	21 février 1880	21 février 1935
185	233	Joseph Rousseau	8 octobre 1908	5 mai 1880	5 mai 1935
186	234	Pebeyre * D ^r	17 mai 1902	5 juin 1880	5 juin 1935
187	235	P. Dubié	18 février 1911	20 juillet 1880	20 juillet 1935
188	236	Eblé	18 février 1911	31 juillet 1880	31 juillet 1935
189	237	Chaillouet	16 janvier 1909	21 septembre 1880	21 septembre 1935
190	238	P. Perrin	6 octobre 1910	25 septembre 1880	25 septembre 1935
191	239	Charon	17 juin 1911	25 octobre 1880	25 octobre 1935
192	240	Equoy	20 octobre 1911	27 novembre 1880	27 novembre 1935
193	241	J.-J. Tourret	14 février 1914	11 avril 1881	11 avril 1936

No d'ordre	N° au reg. mat.	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART DU DROIT
194	242	R. Couteau	8 juillet 1916	22 avril 1881	22 avril 1936
195	261	Dassonville	17 décembre 1910	24 avril 1881	24 avril 1936
196	245	E. Delahaye	25 mai 1910	30 juin 1881	30 juin 1936
197	244	P. Ladoué	27 mars 1915	21 juillet 1881	21 juillet 1936
198	245	Nicolle	20 octobre 1911	14 octobre 1881	14 octobre 1936
199	246	Piot * —	7 janvier 1904	1 ^{er} novembre 1881	1 ^{er} novembre 1936
200	247	Beauchamp	9 juin 1914	16 novembre 1881	16 novembre 1936
201	248	Paul Parsy * —	18 janvier 1908	25 février 1882	25 février 1937
202	249	René Martin	20 mars 1909	19 mai 1882	19 mai 1937
203	251	J. Jacques	5 novembre 1903	13 février 1883	13 février 1938
204	253	Grégoire	20 octobre 1911	7 avril 1883	7 avril 1938
205	254	Michelin —	15 février 1908	27 avril 1883	27 avril 1938
206	255	G. Havard	avril 1912	9 septembre 1883	9 septembre 1938
207	256	E. Jaquet	2 avril 1915	7 décembre 1883	7 décembre 1938
208	257	Griès	26 mai 1911	27 décembre 1883	27 décembre 1938
209	259	E. Rouquette	20 janvier 1912	18 février 1884	18 février 1939
210	260	René Bazin	25 mai 1919	4 mai 1884	4 mai 1939
211	262	A. Tavernier * —	14 février 1914	22 août 1884	22 août 1939
212	263	Auzillon	14 février 1914	17 mai 1885	17 mai 1940
213	264	Joseph Picavet * —	15 février 1908	30 juin 1885	30 juin 1940
214	265	Gilly	juillet 1902	10 février 1886	10 février 1941
215	266	Massis	27 mars 1915	15 avril 1886	15 avril 1941
216	267	Terrière	8 octobre 1908	25 juillet 1886	25 juillet 1941
217	268	Poncet	27 mars 1915	13 octobre 1886	13 octobre 1941
218	269	Legal	17 juin 1911	25 octobre 1886	25 octobre 1941
219	270	Jean Maulère	23 juin 1917	20 avril 1887	20 avril 1942
220	271	Lequette	27 mars 1915	4 juillet 1887	4 juillet 1942
221	272	Massiani * —	28 mars 1914	1 ^{er} juillet 1887	1 ^{er} juillet 1942
222	273	Pierre Bernard	28 mars 1914	14 mai 1888	14 mars 1943
223	274	P. Richard	25 juin 1917	25 novembre 1892	25 novembre 1947
224	275	Cuvilliez (Jacques Delsaux)	4 mars 1916	29 juin 1893	29 juin 1948
(25 ans de présence et 55 ans d'âge)					
(classés provisoirement par ordre d'admission.)					
225	276	Charles Pichon	15 avril 1920	17 octobre 1893	
226	277	Sassé	—	26 décembre 1863	
227	278	Canat	—	2 octobre 1874	
228	279	Bucaille (Victor)	—	26 juillet 1890	
229	280	Hanot d'Hartoy	—	17 mars 1892	
230	281	Bernard de Vésins	9 juin 1920	13 mars 1869	
231	282	Boudin-Vallet	—	11 juillet 1879	
232	283	Charles Baussan	—	1 ^{er} mars 1860	
233	284	Loustanan.	—	3 août 1871	
234	285	Yves Bazin	février 1921	20 mai 1888	
235	286	Henri Sempé	février 1921	21 novembre 1887	
236	287	R. de Boyer-Montégut	—	16 octobre 1875	
237	288	François Diet	—	1 ^{er} juillet 1875	
238	289	J. Godet.	—	30 janvier 1869	
239	290	Vaussard	—	8 septembre 1888	
240	291	J. Ageorges	—	—	
241	292	René Johannet	—	—	
242	293	Duthill	Février 1921	—	
243	294	Guizerix, Louis	Mars 1921	—	
244	295	M. Vallet	—	12 octobre 1883	
245	296	Morin de Finfe	Avril 1921	29 février 1884	
246	297	Gauthier François	10 décembre 1921	8 septembre 1882	
247	298	Jabouley	Janvier 1922	8 novembre 1883	
248	299	Arbellot	29 avril 1922	23 septembre 1893	
249	300	Texier, Marc	26 octobre 1922	19 novembre 1897	
250	301	Guervin	—	11 août 1891	
250	302	Cornilleau	—	3 juillet 1868	
251	303	—	—	—	
252	304	—	—	—	
253	305	—	—	—	
254	306	—	—	—	

SYNDICAT DES JOURNALISTES

EFFECTIF (1922) (<i>Syndicat et Caisse retraites</i>) (cot. annuelle 10 + 10 = 20 fr.).	250
5 décédés et 1 démissionnaire dans l'année.....	6
	244
<i>Admis dans l'année.....</i>	6
EFFECTIF (1923).....	250
<i>Cotisations à percevoir annuellement 250 : 76 rachetés = 174 à 10 = 1740 fr.)</i>	
PENSIONNÉS : 48 (du n° 1 au n° 48) (<i>Les Pensions de 500 fr. sont payables par semestre échu : 250 fr. fin Juin, 250 fr. fin Décembre.</i>)	
EFFECTIF 1923. Syndicat (cot. 10 fr.) et Caisse retraites (cot. 10 fr.) (rachetés : 76).	250
Syndicat seulement * (1) (cotis ^{on} de 5 fr.).....	10
Collaborateurs — (1) —	26
	286

5 Syndiqués décédés : <i>(dont 4 pensionnés et 1 non pensionné)</i> MM. VITON DE THORAME, 15 fév. 22 (pensionné) Gabriel LATOUCHE, 10 avril 22 — Oscar HAVARD, 27 mai 22 — DURRIEUX, 31 avril 22 — Chanoine TOUZERY, déc. 22 (non pensionné)	1 démissionnaire en 1922 : M. POISSON (non racheté).
---	--

MM. VITON DE THORAME et DURRIEUX étaient rachetés de toutes les caisses.
 MM. LATOUCHE et Oscar HAVARD étaient rachetés des 3 premières caisses.
 M. le Ch^e TOUZERY (non racheté) n'était pas inscrit à la Prévoyance.

6 Syndiqués admis en 1922

MM. DUTHIL, février 21. JABOULEY, 29 avril 22. ARBELLOT, S. id. TEXIER, Marc, id.	MM. GUERVIN (<i>Franciscus</i> , 26 octobre 22. CORNILLEAU, 26 octobre 22.
--	--

5 Syndiqués admis à la pension en 1922 (*depuis le dernier bilan*).

MM. JOLLIVET, 16 février 22. PILLOT, 11 avril 22. DE GAILHARD-BANCEL, 28 mai 22.	MM. FOURNIER, 1 ^{er} juillet 22. GAUDEAU, 1 ^{er} septembre 22.
--	---

MM. PILLOT, FOURNIER et GAUDEAU rachetés des 4 caisses n'ont plus de cotisations à payer.
 MM. JOLLIVET et DE GAILHARD-BANCEL, doivent payer tous les ans les cotisations des 4 caisses.

PENSIONS ABANDONNÉES par : M. de Bernon, à la Corporation.
 M. de Gaillard-Bancel, à la Prévoyance.

Liste des 26 Collaborateurs (1). (*Cotisation annuelle : 5 fr.*)

MM. BERNOVILLE, BESSON, R. P. YVES DE LA BRIÈRE, Albert CHEREL, abbé CLUZEL, Gabriel COLLIN, Henri DELCOURT, Eugène DENIAU, M. E. HUTCHINSON, LAURIER, Ch^e LEBLANC, J. LECHAT, LELUC, MALLIAVIN, C^{te} Léonce DE MONTENON, abbé MUGNIER, F. ROCHE, abbé RODIÉ, Charles ROUSSEAU, SIMON DU MESNIL-THORET, J^b SORBIERS DE LA TOURRASSE, A. DE TARLÉ, Gaston TESSIER, Chanoine THIRIET, R. DE LA TOUCHE, Baron Jehan DE WITTE.

1 Collaborateur décédé : M. PEISSON.

10 Syndiqués non inscrits à la Caisse des retraites * (1) (*Cotisation annuelle : 5 fr.*)

MM. André BEAUNIER, CHASLES (Pavie), Chanoine DELSOR, DUCLAUX-MONTEIL, L. DURAND, Marius GONIN, François HEPP, HOUPERT, SORDOLLET, abbé WETERLÉ.

(1) *Les confrères admis comme collaborateurs seulement et ceux faisant partie du syndicat mais non inscrits à la Caisse des retraites n'ont pas droit aux cartes et permis à 1/2 tarif sur les chemins de fer.*

Les rachats des différentes Caisses ne sont plus admis.

JOURNALISTES RACHETÉS DES DIFFÉRENTES CAISSES

(Corporation — Syndicat — Caisse Retraites — Prévoyance)

I. — 55 RACHETÉS DES 4 CAISSES (* et —) dont :

1^o — 22 pensionnés n'ayant plus rien à payer :

MM. ARSAC, BARNOLA, A. BÉCHET, DE BERNON, BERTRIN, CHAMBON, L. COLIN, CROISILLE, DANIS, DEPOIN, FOURNIER, GAUDEAU, HOCART, LARRIEU, LOIRE, DE MARTRIN-DONOS, J. MOLLET, NICOUILLAUD, AIMÉ-PAILLARD, PILLOT, DE TABERNE, V. TAUNAY.

2^o — 33 non pensionnés n'ayant plus rien à payer :

MM. ARDANT, DE BAR, L. BÉCHET, BIÉTRIX, BON, CAVALIER, CHAILLAUT, EBRARD, FAURE, FOUILLAUD, FOURNEL, DE FRANCE, FROMENT, GUÉRIF, J. HASTINGS, B. HASTINGS, JEANNE, LARIGALDI, G. LATIL, E. LATIL, ANTOÏNE MARTIN, MASSIANI, Merlier (2), P. PARSY, PICAVET, PIOT, A. REDIER, DE ROSNAY, G. SALLÉ, SARDA, SERVOIS, TAVERNIER, TOURMENTIN.

II. — 21 RACHETÉS DES 3 1^{res} CAISSES ayant à payer la cotisation Caisse de Prévoyance : Chaque année 1 fr. par décès dont :

17 pensionnés :

MM. BORRELY DE KERVÉLÉGAN, J. DELAHAYE, DUPUY, Fromm (1), Henri GIBERT, HUET SAINT-POL, B^{on} Tristan LAMBERT, LAVERGNE, A. LOTH, MEHLIN, NARSY, RICHARDET, DE ROMANET, LEONEL DE SOBRIERS DE LA TOURRASSE, P. TAILLIEZ, A. TASTEVIN DE NOUVEL, VERDUN.

4 non pensionnés : MM. LACROIX, Pebeyre (3), PONTIÈRE, RALLET DE LAVERMONT.

III. — 2 DÉMISSIONNAIRES du Syndicat : MM. MERLIER (2), PEBEYRE (5).

CAISSE DE PRÉVOYANCE (279 — 59 rach. = 220 cotisations).

IV. — 4 RACHETÉS, ayant à payer les cotisations des 3 premières caisses :

MM. GALLE, GUÈZE, MÉLISSON et MICHELIN.

V. — 7 NON INSCRITS :

FROMM (1), PEBEYRE (3), BAILLY, BESSON, GONIN, Ch^e THIRIET, VAUSSARD.

VI. — 9 PENSIONNÉS doivent payer les cotisations de toutes les Caisse :

BLANC, DE CARDONNE, DE LA MOTHE, LHOPITAL, POUYÉ, SAVATIER, HOSTIN, JOLLIVET, DE GAILLARD-BANCEL.

VII. — 15 ÉCRIVAINS rachetés de la CORPORATION et des Ecrivains :

MM. Ch^e AUDOLLENT, René BAZIN, Général CHERFILS, Ch^e COUGET, DESLANDRES, FAIVRE, GODARD, R. P. JANVIER, M^{er} JOUIN, LE BEC, LEDOS, LOUIS LE FUR, DE ROSNAY, Ch^e THIRIET, TROGAN.

VIII. — 18 ÉCRIVAINS sont également inscrits comme Journalistes :

MM. R. DE BOYER-MONTÉGUT, R. P. YVES DE LA BRIÈRE, H. BRUN, BUCAILLE, Ch. BAUSSAN, BESSON, CHEREL, GUIRAUD, C^o LÉONCE DE MONTENON, MUGNIER, RICHARD, B^{on} DE ROSNAY, Ch. ROUSSEAU, SIMON DU MESNIL-THORET, Ch^e THIRIET, J. DE LA TOURRASSE, François VEUILLOT, B^{on} J. DE WITTE.

2 Abonnés au " Bulletin " de la Corporation : MM. LAMAPET et PAILLET.

IX. — 5 JOURNALISTES NON INSCRITS A LA CORPORATION :

MM. LAMAPET, MERLIER, PEBEYRE, CUVILLIEZ, PICAVET.

X. — 0 ÉCRIVAINS NON INSCRITS A LA CORPORATION : MM...

RÉCAPITULATION	Rachetés	Non inscrits	Membres	Cotisations annuelles	Somme
Corporation (Journalistes, I-II-IX).....	76	5	286		
— (Ecrivains, VII-X).....	15				
Ecrivains inscrits aux Journalistes (VIII)...	18		118		
	107	5	404	292 × 5 =	1460
SYNDICAT des Journalistes (I-II-III) (+ 36 m. à 5 fr. = 180 fr.)..	74	2	250	174 × 10 =	1740
— — C. Retraites (I-II-III)	76		250	174 × 10 =	1740
— — Prévoyance (I-IV-V)	59	7	286	220	1 ^{er} p. décès
— des Ecrivains (VII).....	15		118	103 × 5 =	515

ÉTAT DES PENSIONS EN 1922

(500 fr. par an, payables par semestre échu : 250 fr. fin Juin ; 250 fr. fin Décembre)

COMPTE 3747 AU CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (Succ^{le} D, Rue du Bac, 61)

No d'ordre	No mat ^{le}	NOMS ET PRÉNOMS	DATE de la pension	1 ^{er} SEMESTRE 1922	2 ^e SEMESTRE 1922	OBSERVATIONS
1	4	Henri Gibert *	1901	250	250	
+	5	Oscar Havard (solde)	—	200	»	Décédé 26 mai 1922
2	7	Dupuy *	—	250	250	
3	8	Fromm *	—	250	250	
4	9	Baron Tristan Lambert *	—	250	250	
5	11	G.-C. Lavergne *	1902	250	250	
6	14	Borrelly de Kervélégau *	1903	250	250	
7	18	Mehlin *	—	250	250	
8	20	Danis * —	1906	250	250	
9	21	Jules Delahaye *	—	250	250	
10	23	Baron de Bernon * —	—	250	250	500 fr. versés à Corpen
11	25	P. Aimé-Paillard * —	1907	250	250	
12	26	Victor Taunay * —	—	250	250	
13	27	Béchet * —	—	250	250	
14	28	Depoin * —	1908	250	250	
15	30	A. Loth *	—	250	250	
16	32	Arsac * —	—	250	250	
+	33	H. Durrieux (solde)	—	250	84	Décédé 31 août 1922.
17	34	A. Tastevin de Nouvel *	1910	250	250	
18	35	O. Chambon * —	—	250	250	
19	37	Louis Colin * —	—	250	250	
20	38	Nicoullaud * —	—	250	250	
21	39	Bertrin * —	—	250	250	
22	41	Gabriel Hocart * —	1911	250	250	
23	43	Croisille * —	1 ^{er} juin 1912	250	250	
24	47	de Taberne * —	31 mars 1914	250	250	
25	48	Vicomte de Romanet *	8 juil. 1914	250	250	
26	50	Narsy Scarpatett) *	25 sept. 1915	250	250	
27	52	Richardet *	28 nov. 1915	250	250	
28	54	Huet Saint-Pol *	10 janv. 1916	250	250	
29	55	Paul Tailliez *	5 mars 1916	250	250	
30	56	de la Tourrasse Léonel *	19 juin 1916	250	250	
31	58	Barnola * —	17 sept. 1916	250	250	
32	59	Verdun *	2 nov. 1916	250	250	
33	60	Joseph Mollet * —	18 juin 1917	250	250	
34	61	de Martrin-Donos * —	12 déc. 1917	250	250	
35	62	Loire * —	26 avril 1918	250	250	
36	63	Larrieu * —	29 mai 1918	250	250	
37	65	Blanc	18 déc. 1918	250	250	
38	66	de Cardonne	22 juin 1919	250	250	
39	67	G. de la Mothe	—	250	250	
40	69	J. L'Hopital	1 ^{er} janv. 1920	250	250	
+	70	G. Latouche (solde)	15 mars 1920	136	»	Décédé 9 avril 1922.
41	71	P. Pouyé	1 ^{er} juil. 1920	250	250	
42	72	Savatier	19 août 1921	250	250	
43	74	Hostin	15 oct. 1921	250	250	
44	75	Jollivet	15 févr. 1922	187	250	110 fr. versés à Corpen
45	76	Pillot * —	10 avril 1922	114	250	364 fr. versés à Corpen
46	78	de Gaillhard-Bancel	27 mai 1922	50	250	500 fr. — Prévoce
47	79	Fournier * —	1 ^{er} juil. 1922	»	250	
48	80	Gaudeau * —	1 ^{er} sept. 1922	»	166	
				11.687 »	12.000 »	= 23.687 francs.

Pour diminuer les frais d'envoi, les retraités ayant un compte courant dans un établissement de crédit, sont priés d'indiquer au Président, le numéro dudit compte ; de même ceux ayant un compte de chèques postaux.

Les 2 signes (* —) placés après le nom indiquent le rachat de toutes les Caisses : sur 48 pensionnés, 22 étant rachetés de toutes les caisses n'ont plus rien à payer.

L'*, rachat des 3 caisses (Retraites, Syndicat et Corporation), sur 48 pensionnés, 39 rachetés, donc 9 retraités doivent payer chaque année les cotisations de toutes les caisses.

Le —, rachat de la Prévoyance, 60 rachetés dont 22 pensionnés sur 48 pensionnés et 38 non pensionnés ; 25 pensionnés ont donc à payer la cotisation de cette caisse, 1 pensionné n'étant pas inscrit.

Les rachats des différentes caisses ne sont plus admis.

LISTE, au 1^{er} Février 1923, des 210 Syndiqués bénéficiant des cartes de circulation et des billets à demi-tarif (Voir barème).

(Inscrits par ordre d'admission et non d'après l'ordre du tableau des retraites)

Le premier chiffre de 1 à 210 est le N^o d'ordre à indiquer sur la demande, le second le N^o matr.

1	266	A. Massis.	71	83	Poulin.	141	129	Lamapet.
2	4	H. Gibert.	72	84	Servois.	142	145	Melisson.
3	275	Cuvilliez.	73	85	Talmeyr.	143	132	Belorgey.
4	7	Dupuy.	74	86	Froment.	144	133	Fouillaud.
5	9	B ^o T. Lambert.	75	87	de Jaudouneuc.	145	207	Bailly.
6	11	Lavergne.	76	88	Flornoy.	146	237	Chaillouet.
7	14	Borrelly de Kervélégan	77	91	Loutil.	147	134	Reynis
8	18	Mehlin	78	92	Bourguet.	148	187	Guérif.
9	20	Danis.	79	94	Vicomte de Wall.	149	212	Bouet.
10	21	J. Delahaye.	80	268	J. Poucet.	150	249	R. Martin.
11	247	Beauchamp.	81	96	Feron-Vrau.	151	196	Counil.
12	25	B ^o de Bernon.	82	97	Bertrand de Laflotte.	152	177	Galle.
13	25	P. Aimé-Paillard.	83	99	Gabriel Sallé.	153	148	Lecerf.
14	26	Victor Taunay.	84	101	Duché.	154	244	Ladoué.
15	27	A. Béchet.	85	102	G. Loth.	155	226	Grave.
16	28	Depoin.	86	103	Mercier.	156	175	Gautherot.
17	30	A. Loth.	87	104	Lasnier.	157	140	de Soye.
18	32	Arsac.	88	105	de Roton.	158	188	Grappin.
19	206	Vaneufville.	89	110	Morand	159	144	Chaillant.
20	34	A. Tastevin de Nouvel.	90	111	Bertoye.	160	147	Chastrusse.
21	35	O. Chambon.	91	112	Boivin.	161	169	Henri Brun.
22	203	Grimaud	92	115	de la Tour du Villard.	162	198	Praviel.
23	37	L. Collin.	93	116	Tourmentin.	165	208	Ramez.
24	38	Nicoulland.	94	119	Fossé d'Arcosse.	164	238	P. Perrin.
25	39	Bertrin.	95	120	Hervé.	165	201	Reverdy.
26	41	G. Hocart.	96	124	de Rosnay.	166	179	Desgranges.
27	43	Croisille. [mont.	97	127	Liage.	167	261	Dassonville.
28	47	de Taberne de Mira-	98	128	Dumarché.	168	150	Larigaldi.
29	48	V ^o de Romanet.	99	121	Maze-Sencier.	169	152	Monnot.
30	50	Narsy.	100	136	de Ferenzy.	170	153	Hosotte.
31	52	Richardet.	101	137	E. Renauld.	171	236	Eblé.
32	54	Huet Saint-Pol.	102	141	Le Monnier.	172	235	Dubié.
33	55	P. Tailliez.	103	143	Victor Lespine.	173	199	Lacaud.
34	56	de la Tourrasse (Léonel)	104	146	Jeanne.	174	154	de Lannoy.
35	58	Barnola.	105	142	François Veullot.	175	197	Hamon.
36	59	Verdun.	106	149	d'Ortho.	176	214	Dienne.
37	60	Mollet.	107	151	Faure.	177	219	Ebrard.
38	61	de Martin-Donos.	108	156	Cavallier.	178	257	Griés.
39	62	Loire.	109	157	Nourisson.	179	239	Charron.
40	63	D ^r Larrieu.	110	158	de Montardy.	180	269	Le Gal.
41	65	Blanc.	111	162	Le Fur.	181	159	Lucien-Brun (Joseph)
42	98	de Bar.	112	164	V ^o H. de France.	182	240	Equoy.
43	100	Maire.	113	163	Coudy.	183	245	Nicolle.
44	106	de Beauregard.	114	166	Hastings.	184	255	Grégoire.
45	107	Gendrot.	115	174	Guéze.	185	160	G. Latil.
46	108	Papillon.	116	176	L. Béchet.	186	171	Haudot.
47	109	Ardant.	117	186	Bidou.	187	185	E. Latil.
48	115	Duranthon.	118	190	de Maricourt.	188	271	Lequette.
49	114	Gouzien.	119	180	Chailloux.	189	209	Quénault.
50	117	A. Perrin.	120	183	Zamanski.	190	259	Rouquette.
51	118	de Clercq.	121	189	Bacconnier.	191	161	Pon.
52	123	J. Bon.	122	210	Ponthière.	192	255	G. Havard.
53	126	Lacroix.	123	213	Rochette.	193	265	Gilly.
54	131	Sarda.	124	215	Joseph Denais.	194	256	Jacquet.
55	130	d'Azambuja.	125	218	Le Roux de Selien.	195	231	LacosteLareymondie
56	66	de Cardonne.	126	228	Bietrix.	196	205	Duplessy.
57	67	G. de la Mothe.	127	146	Piot	197	172	Marie.
58	202	Desmarest.	128	248	Paul Parsy.	198	241	Tourret.
59	69	L'Hopital.	129	251	J. Jacques.	199	262	Tavernier.
60	204	Cordonnier.	130	217	J. Eloi.	200	263	Auzillon.
61	71	Pouyé.	131	254	Michelin.	201	242	R. Couteau.
62	72	Savatier.	132	264	Picavet.	202	182	Marquis.
63	74	Hostin.	133	168	Fournel.	203	194	M. J.-B. Touzery.
64	75	Jollivet.	134	170	Marsac.	204	155	Rubat du Méric.
65	76	Pillot.	135	173	Redier.	205	195	A. Martin.
66	78	de Gailhard-Bancel.	136	122	Devèze.	206	227	Hugonard.
67	69	Fournier.	137	125	Nemoz.	207	232	Lissorgues.
68	80	Gaudeau.	138	235	Joseph Rousseau.	208	273	P. Bernard.
69	81	Rallet de Lavermont.	139	267	Terrière.	209	272	Massiani.
70	82	Audollent.	140	135	Riché.	210	230	B. Hastings.

ORDRE, au 1^{er} Février 1923, dans lequel seront admis au bénéfice de la carte de circulation et des billets à demi-tarif les membres du Syndicat au fur et à mesure des vacances qui se produiront, par suite de décès, démission ou radiation, dans la liste des 210 syndiqués (chiffre actuel accordé par les C^{ies}). (Ils prendront le n^o d'ordre des membres qu'ils remplaceront).

Le premier chiffre de 1 à 59 indique le numéro d'ordre, le second le numéro matricule.

1		14	278	Canat.	27	291	J. Ageorges.	
2	274	P. Richard.	15	279	V. Bucaille.	28	292	René Johannet.
3	270	J.-M. Mauclère.	16	280	Hanot d'Hartoy.	29	293	Duthil.
4	221	J. Guiraud.	17	281	B. de Vesins.	30	294	Guizerix.
5	225	G. Champenois.	18	282	Boudin-Vaillet.	31	295	M. Vallet.
6	225	P. Vergnet.	19	285	Charles Baussan	32	296	Morin de Finfe.
7	224	A. Schuermans.	20	284	Loustalan	33	297	François Gauthier.
8	220	J. Petetin.	21	285	Yves Bazin.	34	298	Jabouley.
9	229	Bethléem.	22	286	Henri Sempé.	35	299	Arbellot.
10	245	Delahaye (E.-L.)	23	287	R. de Boyer-Montégut	36	300	Texier, Marc.
11	260	R. Bazin.	24	288	François Diet	37	301	Guervio.
12	276	Ch. Pichon.	25	289	J. Godet.	38	302	Cornilleau.
13	277	Sassé.	26	290	Vaussard	39	303	

Les futurs syndiqués seront également classés, comme les 210 premiers, par ordre d'admission et non d'après l'ordre du tableau, et inscrits à la suite de cette liste.

Ils prendront le n^o d'ordre des membres qu'ils remplaceront dans le tableau des bénéficiaires.

Seuls, ont droit aux avantages des Chemins de fer, les syndiqués faisant partie du Syndicat des Journalistes et inscrits au tableau de la Caisse des retraites, classés par ordre d'admission. (Voir la Liste des 210 premiers syndiqués).

Par conséquent, les collaborateurs et les syndiqués non inscrits à la Caisse des retraites n'ont pas droit aux avantages des chemins de fer.

BARÈME D'IMPOT DE 10 % des Cartes de circulation à 1/2 Tarif

Sur les 7 grands réseaux français : P.-L.-M. — Orléans. — Midi. — Nord. — Etat (2).
La Grande Ceinture, et sur le réseau d'Alsace-Lorraine.

Toutes les demandes doivent être adressées au Président, M. A. Tastevin de Nouvel, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris, 7^e (ne pas envoyer d'argent). Les demandes adressées à d'autres personnes que le Président sont susceptibles d'éprouver du retard.

Joindre une photographie n'ayant pas servi et un timbre-poste de 0 fr. 75.

Indiquer la classe, le ou les réseaux, la durée de validité de la carte et la gare où la carte doit être retirée contre paiement de l'impôt ; à Paris, pour tous les réseaux, c'est rue de Londres, n^o 16. — Le demandeur est prévenu par lettre de la Compagnie.

Prière aux confrères d'indiquer leur n^o d'ordre sur la demande de carte ou de permis.

(Voir ce n^o page spéciale du présent Bulletin).

		Un an du 1 ^{er} janvier	6 mois du 1 ^{er} Juillet	3 mois du 1 ^{er} Octobre
Un Réseau	1 ^{re} Classe ..	45.45	28.55	24.75
	2 ^e — ..	29.95	18.60	17.80
	3 ^e — ..	18.15	11.95	11.10
Deux ou Trois Réseaux	1 ^{re} Classe ..	48.40	— d ^e —	— d ^e —
	2 ^e — ..	32.45		
	3 ^e — ..	20. »		
Sur les 7 grands Réseaux français, sur l'ensemble des réseaux d'Alsace et de Lorraine et sur la Grande Ceinture.	1 ^{re} Classe ..	64.05	40.20	26.25
	2 ^e — ..	43.15	26.65	18.80
	3 ^e — ..	26.80	16.35	11.75

P.-S. — Les Chemins de fer de l'ÉTAT sont comptés comme DEUX RÉSEaux (ÉTAT et Ancien OUEST).

Syndicat des Ecrivains Français

LISTE POUR 1923

BUREAU DU SYNDICAT

- Président* : M. Paul BOURGET, de l'Académie française, 20, rue Barbet-de-Jouy, Paris-7^e.
- Vice-Présidents* : MM. le général CANONGE, 6, rue Oudinot, Paris-7^e.
le R. P. JANVIER, 11, rue Vineuse, Paris-16^e.
- Secrétaire* : M. Fénelon GIBON, 70 bis, rue Dutot, Paris-15^e.
- Trésorier* : M. Jules MIHURA, 168, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e.

CONSEIL SYNDICAL

- MM. René BAZIN ; Charles BAUSSAN ; le chanoine COUGET ; Georges FIRMIN-DIDOT ; Paul HAREL ; Alfred POIZAT ; le baron Jehan DE WITTE.

(Voir les adresses des Membres du Conseil dans la liste des membres du Syndicat.)

CONSEIL JURIDIQUE

MM.

- D. BERTRAND DE LA FLOTTE, avocat à la Cour d'appel, 87, boul. Saint-Michel, Paris-5^e.
BRICARD, avocat, agréé au Tribunal de commerce, 28, rue de Richelieu, Paris-1^{er}.
César CAIRE, avocat à la Cour d'appel, 39, rue de Constantinople, Paris-8^e.
GUYNOT DE BOIS-MENU, avocat à la Cour d'appel, 51, rue Scheffer, Paris-16^e.
PIOT, avocat à la Cour d'appel, 41, rue du Four, Paris-6^e.
REVERDY, avocat à la Cour d'appel, 4, rue de l'Alboni, Paris-16^e.
Emile DE SAINT-AUBAN, avocat à la Cour d'appel, 141, boulevard Saint-Michel, Paris-5^e.
SOURIAC, avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'Etat, 22, rue d'Assas, Paris-6^e.
DUMAS, avoué à la Cour d'appel, 47, rue de Beaune, Paris-7^e.
DURNERIN, avoué au Tribunal de la Seine, 43, rue de Lille, Paris-7^e.

CONSEIL MÉDICAL

- D^r D'AYRENX, 176, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e.
D^r DURAND, 15, rue des Beaux-Arts, Paris-6^e.
D^r LE FUR, 14, rue Vaneau, Paris-7^e.
D^r AUDOLLENT, 8, avenue du Midi, Parc Saint-Maur (Seine).
D^r GUILLAUMIN, pharmacien, 168, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e.

MEMBRES 118 (1)

MM.

- AMBLER (abbé), 107, avenue d'Orléans, Paris-14^e.
 ANTHOUARD (baron d'), Ministre plénipotentiaire, 121 bis, rue de la Pompe, Paris-16^e.
 AUBERT, Joseph (abbé), 87, rue Lauriston, Paris-16^e.
 AUBURTIN (M. J. A. F.), 65, av. des Champs-Élysées, Paris.
 — AUDOLLENT, G. (chanoine), 76, rue des Saints-Pères, Paris-6^e.
- BAUDRILLART (S. G. Mgr), évêque d'Himéria, recteur de l'Institut Catholique de Paris, membre de l'Académie Française, 74, rue de Vaugirard, Paris-6^e.
 * BAUSSAN, Charles, *Syndic*, 80, rue Bonaparte, Paris-6^e.
 — BAZIN, René, de l'Académie Française, *Syndic*, 6, rue St-Philippe-du-Roule, Paris-8^e.
 BELLAIGUE, Camille, 19, rue Louis-David, Paris-16^e.
 * BESSON, André, 1 bis, rue de la Mairie, Boulogne-sur-Seine.
 BOISLISLE (DE), Jean, 1, avenue de Tourville, Paris-7^e.
 BONNIÈRES DE VIÈVRE (Louis DE), château d'Auvillers, par Rantigny (Oise).
 BORDEAUX, Henri, de l'Académie Française, 44, rue du Ranelagh, Paris-16^e.
 BOTREL, Théodore, 21, rue Boissy d'Anglas, Paris-8^e.
 BOURGET, Paul, de l'Académie Française, *Président*, 20, rue Barbet-de-Jouy, Paris-7^e.
 * BOYER-MONTÉGU (DE), Robert, à Cugneaux (Haute-Garonne).
 FUNCK-BRENTANO, Frantz, 1, rue de Sully, Paris-4^e.
 * BRIÈRE (abbé DE LA), Yves, 8, avenue de Villars, Paris-7^e.
 * BRUN, Henri (*Guy des Roncières*), 14, place de l'Écipe, Orléans.
 * BUCAILLE, Victor, 68, rue de Vaugirard, Paris-6^e.
- CANONGE (général), Frédéric, *Vice-Président*, 6, rue Oudinot, Paris-7^e.
 CAZIN, Joseph-Paul, à Courcelles, par Giff (S.-et-O.).
 CELIER, A., 40, boulevard des Invalides, Paris.
 CHAIX D'EST-ANGE, Gustave, 22, avenue du Bois Boulogne, Paris-16^e.
 CHANTRIÈUX 43, rue Dufour, Amiens.
 * CHEREL, Albert, 217, chemin Stehelin, Cauderan (Gironde).
 — CHERFILS (général), 24, rue des Bois, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
 CORDONNIER, Henri, Verrières-le-Buisson (S.-et-O.).
 — COUGET (chanoine), curé de Saint-Roch, *Syndic*, 17, boulevard Pasteur, Paris-15^e.
- DEBOUT (Mgr), 98, rue du Cherche-Midi, Paris-6^e.
 DECOCK (abbé), Georges, curé de Saint-Martin, à Croix (Nord).
 DELRUE (abbé), curé de Saint-Jacques de Montrouge, 118, av. d'Orléans, Paris-14^e.
 — DESLANDRES, Paul, 81, rue des Saint-Pères, Paris-6^e.
 DESHORTIERS DE BEAULIEU, 39, rue de Grenelle, Paris-7^e.
 DUVAL-ARNOULD, député, 95, rue de Rennes, Paris-6^e.
- ESCARD, Paul, 3, rue Clotaire, Paris-5^e.
- FAIVRE (abbé), Hubert, curé de Rueil (Seine-et-Oise).
 FAURE, Emmanuel, 6, rue Saint-Pierre, Lourdes.
 FENNEBRESQUE, Juste, à Montfort-le-Rotrou (Sarthe).

Le signe — placé devant le nom indique le rachat de la cotisation annuelle du Syndicat des Écrivains et de la Corporation (15 membres rachetés).

Le signe * placé devant le nom indique que le membre fait également partie du Syndicat des Journalistes Français (18 membres).

MM.

- FIRMIN-DIDOT, Georges, *Syndic*, 56, rue des Saints-Pères, Paris-6^e.
 FONTAINE DE BONNERIVE (com^t), (Georges de Lys), Le Logis, Perros-Guirec (C.-du-N.).
- GAILLARD, Jean, 4, rue Solférino, Paris-7^e.
 GAILLARD DE CHAMPRIS, H., aux Pins, Verneuil (Eure).
 GAILLY DE TAURINES, Ch., 45, avenue Malakoff, Paris-16^e.
 GAUTIER, Henri, éditeur, 14, rue Saint-Guillaume, Paris-7^e.
 GEOFFROY DE GRANDMAISON, Président de la Société Bibliographique, 47, rue de Belle-Chasse, Paris.
 GIBON, Fénelon, *Secrétaire*, 70 bis, rue Dutot, Paris-15^e.
 GIGORD (DE), J., 15, rue Cassette, Paris-6^e.
 GILLET (R. P.), 122, rue de Grenelle, Paris-7^e.
 — GODARD, André, à Tigné (Maine-et-Loire).
 GORCE (DE LA), Pierre, de l'Académie Française, 4, rue Joseph-Bara, Paris-6^e.
 GOURDON, Pierre, château de l'Echo, Chemillé (Maine-et-Loire).
 GOYAU, Georges, de l'Académie Française, 36, rue de la Pompe, Paris-16^e.
 GROLLEAU, 11, quai Bourbon, Paris-4^e.
 GUERMONPREZ (professeur), 63, rue d'Esquernes, Lille.
 * GUIRAUD, Jean, 3 bis, passage Landrieu, Paris-7^e.
- HAREL, Paul, *Syndic*, Echauffour (Orne).
 HENNET DE GOUTEL (baron), Estienne, 95, rue Royale, Versailles.
- JANOT (Dr), 8, rue du Cerf, Bellevue (Seine-et-Oise).
 — JANVIER R. P. (chanoine), *Vice-Président*, 11, rue Vineuse, Paris-16^e.
 JOUBERT, 11, rue des Arènes, Angers.
 — JOUIN (Mgr), curé de Saint-Augustin, 8 avenue Portalis, Paris-8^e.
- KLEIN (abbé), 1, sentier de la Pointe, Meudon.
- LABBÉ, Albert (Jean-Ry), 5, rue du Fossé, Amiens.
 LANGLOIS, 19, rue Hautefeuille, Paris-6^e.
 LANGUEREAU, Maurice, 15, quai des Grands Augustins, Paris-7^e.
 LARRIEU, Alfred, 1043, Rocher Est, Montréal, Canada (Correspondant).
 — LE BEC (Dr), 26, rue de Grenelle, Paris-7^e.
 LE BIDOIS, G., 62, rue Madame, Paris-6^e.
 — LEDOS, Gabriel, 60, rue de Babylone, Paris-7^e.
 LEFEBVRE DU PREY, Edouard, député, ancien Ministre de l'Agriculture, 21 bis, rue Pierre-Leroux, Paris-7^e.
 — LE FUR, Louis, professeur à la Faculté de droit, 28, boulevard Sévigné, Rennes.
 LE GOFFIC, C., Président de la Société des Gens de Lettres, Rieu, Rossy-en-Trégastel (Côtes-du-Nord), et à Paris, 24, rue Beaunier, Paris-44^e.
 LE PRINCE BEAUDI, Henri (abbé), né au Canada, 13, rue d'Orléans, St-Cloud (S.-et-O.).
- MAINAGE (R. P.), 122, rue de Grenelle, Paris-7^e.
 MARITAIN, Jacques, 21, rue Baillet Lévion, Versailles.
 MIHURA, Jules, *Trésorier*, 168, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e.
 MIROT, Marie-Léon, 75, rue Royale, Versailles.
 * MONTENON (comte Léonce DE), château des Courges, par Chailland (Mayenne).
 MONTMORILLON (marquis DE), château de Bouton, par la Grande-Verrière (Saône-et-Loire).
 MOSSOT, Emile, Menou, par Varzy (Nièvre).
 * MUGNIER (abbé), vicaire à la Cathédrale de Langres, 3, place Henryot (Haute-Marne).

MM.

- NOURRISSON, 19, rue Saint-Guillaume, Paris-7^e.
- PERRENET, Pierre, 83, rue Denfert-Rochereau, Paris.
- PLANTEAU DU MAROUSSEM, 31, rue de la Falsanderie, Paris-16^e.
- POIZAT, Alfred, *Syndic*, 10, square Delambre, Paris-14^e.
- ULRIC DE PONTAVICE (vicomte) (*de Valmoray*), 233, faubourg Saint-Honoré, Paris-8^e.
- PRÉVOST, Michel, 3 bis, avenue Philippe-Boucher, Neuilly (Seine).
- PRIEUR, Léon, 63, rue de Varenne, Paris-7^e.
- PRUNEL (Mgr), vice-recteur de l'Institut Catholique, 33, rue Ste-Placide, Paris-6^e.
- RARÉCOURT-PIMODAN (duc DE), 64, avenue du Bois de Boulogne, Paris-16^e.
- RÉGNIER, Robert, 3, rue Mazarine, Paris-6^e.
- LE RENEST-DE-MOLON (abbé), Neuilly-lès-Dijon (Côte-d'Or).
- REYNAUD (R. P. Stanislas), 12, rue Alphonse Denis, Hyères (Var).
- RIBAUD (abbé), Michel, vicaire à Saint-Michel de la Maison-Blanche, 38, rue Campo-Formio, Paris-13^e.
- * RICHARD, P., 19, rue du Refuge, Valence.
 - RICOUR DE BOURGIES, J., 10, rue Vaneau, Paris-7^e.
 - RONDEAU, Philippe, 4, rue de Fleurus, Paris-6^e, et 16, r. du Jardin des Plantes, Poitiers.
 - ROSNAY (baron DE), 19, avenue de Tourville, Paris-7^e.
 - * ROUSSEAU, Ch., rue du Docteur-Gosselin, à Arcueil (Seine).
 - ROUSSEAU, Louis-Paul-François, 276, boulevard Raspail, Paris-14^e.
- SERRE, Joseph, 7, montée Vially, Lyon (Rhône).
- SICARD, curé de Saint-Pierre de Chaillot, 33, av. Marceau, Paris-18^e.
- * SIMON DU MESNIL THORET, 3, rue Pierre Harel, Paris-9^e.
 - SURCHAMP (*Jean Nesmy*), 6, place Saint-Pierre, Troyes.
- * THIRIET (chanoine), 15, rue du Louvre, Paris-1^{er}.
 - TOURNOUER, Henri, 5, boulevard Raspail, Paris-7^e.
 - * TOURRASSE (DE SORBIERS DE LA), Joseph, 101, rue de Miromesnil, Paris-8^e.
 - TROGAN, 61, rue de Vaugirard, Paris-6^e.
- URBAIN (abbé), 41, rue de Chaillot, Paris-16^e.
- * VÉDIE, Etienne, 80, rue de Grenelle, Paris-7^e.
 - VERDIER (abbé), supérieur du Séminaire des Carmes, 74, rue de Vaugirard, Paris-6^e.
 - * VEULLOT, François, 9, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e.
 - VIARD, Jules, 17, avenue Gambetta, Saint-Mandé (Seine).
 - VIAUD, Joseph, 9, rue Le Verrier, Paris-6^e.
 - VINCENT, José, 56, rue Madame, Paris-6^e.
- * WITTE (baron Jehan DE), *Syndic*, 14, rue Jean Goujon, Paris-8^e.
- ZIDLER, Gustave, 63, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).

LISTE DES DÉFUNTS

Depuis la Fondation

(Journalistes, Ecrivains et Membres honoraires)

MORTS AU CHAMP D'HONNEUR

Noël TROUVÉ.
Jean RICAULT D'HÉRICAULT.

Président-fondateur.

Victor DE QUATRE SOLZ DE MAROLLES,
(10 mars 1912).

Président d'honneur.

François COPPÉE, 1908.

Membres honoraires.

S. E. le Cardinal AMETTE, 1920.
ANDRÉ.
M^r ANGERS-BILLARD, 1906.
Marquis de BEAUCOURT.
Etienne BOULAY, 1905.
Marquis de CARNE, 1912.
Duc DES CARS, 1920.
M. DE CHAMAILLARD, 1908.
Comte DE CHATEAUBRIAND, 1916.
Chanoine CONNELLY.
Marquis DE COSTA DE BEAUREGARD, 1909.
Colonel DU HALGOUET, 1919.
Général JEANNEROD, 1920.
Comte DE LARNAGE, 1917.
M. LE FAIVRE, 1907.
Comte DE L'ÉGLISE, 1904.
Comte DE LAÏTRE, 1918.
M^r MARBEAU, 1921.
MAZOU, 1908.
Comte Albert DE MUN, 1914.
Comte Charles DE NICOLAY, 1906.
Général DE LANOUELLE, 1921.
Comte Jean DE SABRAN-PONTEVÈS, 1912.
Comte DE SALABERRY.
R DE TARIÉUX, 1917.
M^r THIBERGHIES, 1925.
Baron DE TONGE, 1917.

Conseil juridique et médical.

Docteur BULL.
Docteur DAUCHEZ, 1919.
Docteur GOURAUD, 1906.
Auguste LOUCHET.
Docteur J.-P. TESSIER, 1917.

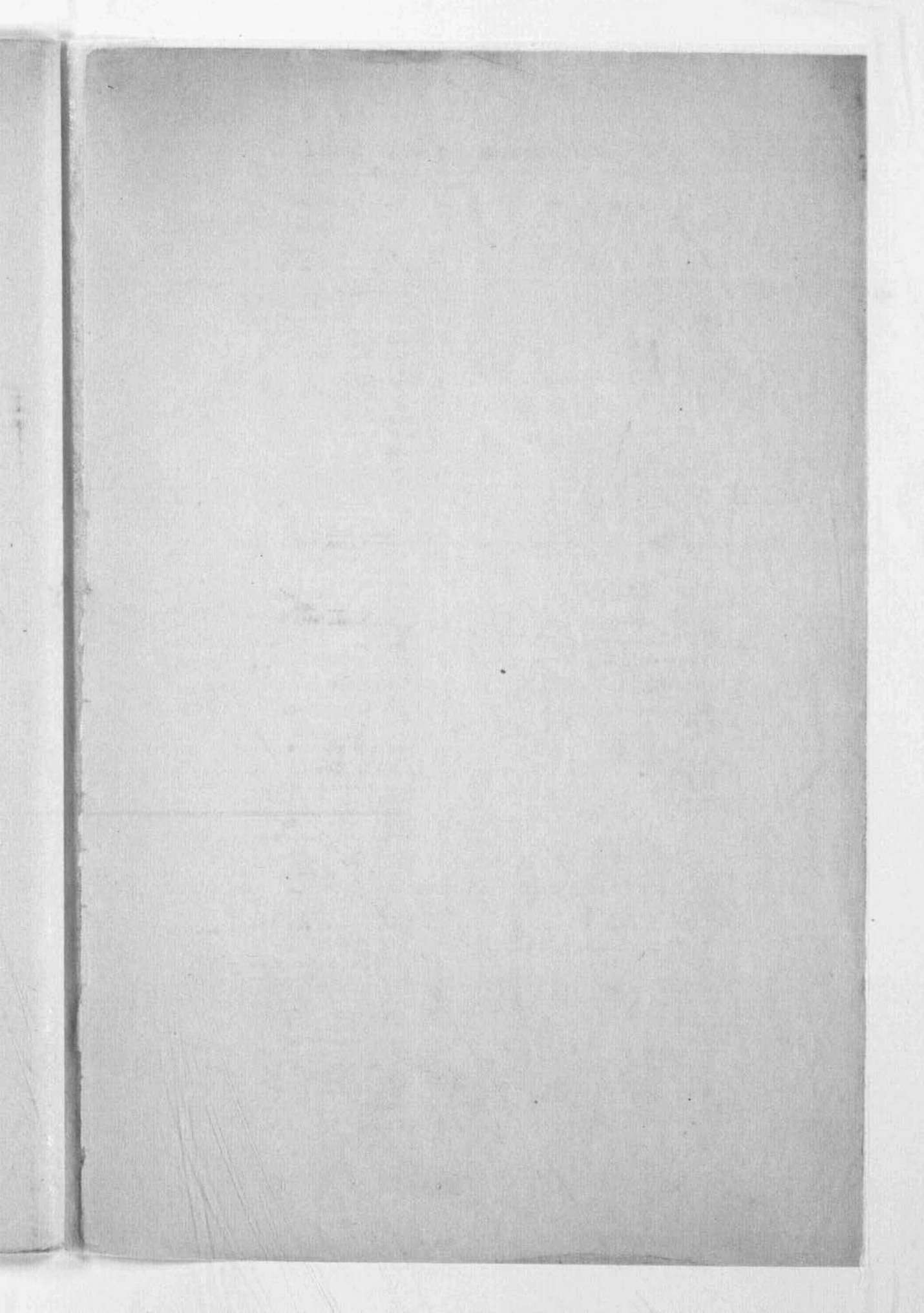
Sociétaires.

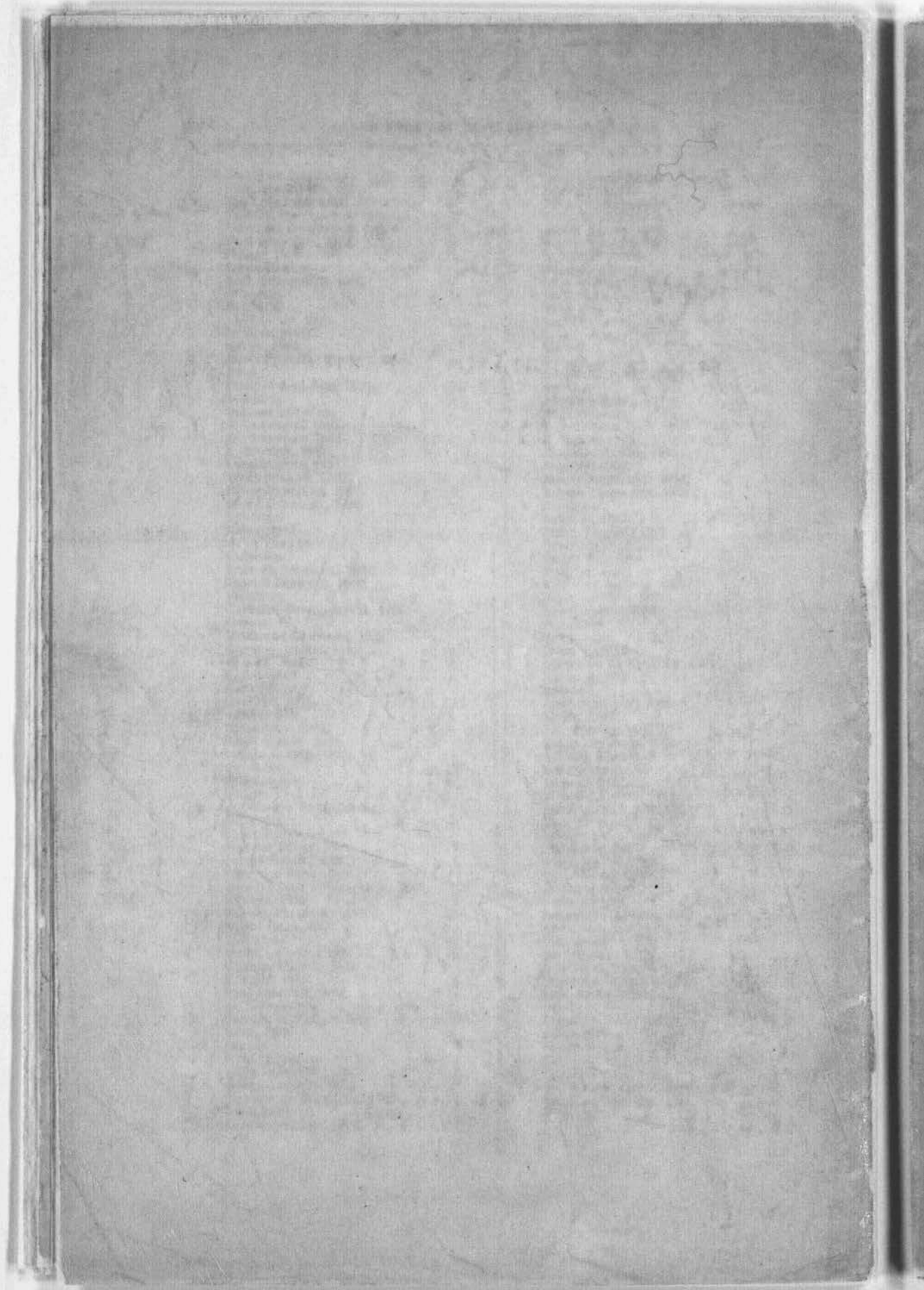
Frédéric AMOURETIL.
Raoul ANCEL, 1911.
ARTHAUD, 1914.
Docteur ASTIER.
AUZOUY.
D'AVIAU DE PIOLAN.
AYMÉ.
AMAURY DE LA BARRE DE NANTEUIL, 1908.
BAELDE, 1922.
BAUDELET.
Hervé BAZIN.
F. BAZIN, 1918.
H. BAZIRE, 1919.
BELLET, 1915.
Ambroise DE BENQUE, 1908.
Louis DE BENQUE, 1921.
BERAUD.
Jean-Marie BERNARD, 1906.
A. DE BESANCENET.
Dom BESSE.
P. BIETRY, 1918.
Edmond BIRÉ, 1907.
BITTARD DES PORTES, 1910.
BLANCHON, 1920.
Georges BOIS, 1910.
Henri DE BOISSIEU, 1912.
Joseph SEURAT DE LA BOULAYE, 1907.
Amédée DE BOURMONT.
BOYAVAL.
BOYER DE BOUILLANE.
BOURGES, 1918.
BOUVATTIER, 1917.
DE BRÉDA, 1916.
LÉON DE LA BRIÈRE.
BUSSIÈRES.
Gaston BUTEL, 1906.
F. BUTEL, 1917.
CASTONNET DES FOSSES.
Paul DE CHAMBERET.
Jules CHAVANON, 1913.
CLAVERIE, 1914.
Baron DE CLAYE.
Léon CLUGNET, 1920.

Comte de COLLEVILLE, 1918.
 Chanoine COLLIN, 1921.
 Mgr CONSTANS, 1916.
 Yves de CONSTANTIN, 1914.
 Baron de CONTENTON, 1921.
 Paul CORNILLE, 1910.
 Firmin DANGIEN
 Emile DANTEN.
 R. P. DELAPORTE, 1910.
 DELBREIL.
 DELLOYE.
 Abbé DENIS, 1905.
 DENOYEL, 1916.
 DETON, 1904.
 DOISNEL DR VAL MICHEL, 1920.
 DUBÉ.
 DUBOIS DE LA RUE, 1913.
 DUBREUIL.
 Docteur DUCHÈNE,
 G. DUMESNIL, 1916.
 Ed DRUMONT, 1917.
 A. DUMONT, 1918.
 Léon DUMUYS, 1911.
 Louis DURAND, 1916.
 Denys DURRIEUX, 1907.
 Henry DURRIEUX, 1922.
 DUVIVIER.
 FAIDY, 1917.
 DE LA FARGUE.
 FAROCHON.
 François FERRARY, 1909.
 Gabriel FERRÈRE, 1889.
 FIQUET.
 Chanoine FONSSAGRIVES, 1920.
 FOUCAUDEL.
 Hyacinthe LE FRANC, 1905.
 HUMBERT DE GALLIER.
 GAFFRE, 1914.
 GAIGÉ, 1918.
 GARNOT.
 GRENIER, 1917.
 GUÉNÉBAULT.
 GUILLAUME, 1922.
 Henri GIBERT, 1912.
 Urbain GUÉRIN, 1911.
 GUITTON.
 Henri GRÉAU.
 GORGE.
 DES GODINS DE SOUHESMES.
 GROS-GOJAT.
 Oscar HAVARD, 1922.
 Docteur HÉLOT, 1905.
 Joseph HENRY, 1909.
 Charles d'HERICAULT.
 Jean RICAULT d'HERICAULT, 1917.
 HERVET, 1919.
 HUBERT VALLEROU, 1921.
 Alfred JULIA, 1906.
 LAFABRIE.
 C^{te} DE LAGRÈZE, 1921.
 Georges LAISNÉ, 1906.
 E. LAMY, 1919.
 Paul LAPEYRE, 1906.
 DE LAPPARENT.
 Gabriel LATOUCHE, 1922.
 LAYA, 1919.
 LEDIEU.
 P. LEFEBVRE.
 Abbé LEFEBVRE, 1921.
 Joseph LEGUEU, 1907.
 Vicomte de LESTRANGE, 1919.
 LETALENET.
 Ferdinand LEVÉ, 1907.

Lucien LUCIEN-BRUN, 1914.
 Edouard MAME.
 Baron de MARICOURT.
 Vicomte de MARICOURT.
 Albert MARON, 1908.
 Arthur MARTIN, 1907.
 G. MARTIN, 1921.
 Evariste MARTIN.
 Léon MATHON, 1907.
 DE MAULDE DE LA CLAVIÈRE.
 MAURANGES.
 Joseph MENARD, 1911.
 Gaston MÈRY, 1909.
 MICHEL.
 MIRAUT, 1919.
 Adrien MITHOUARD, 1919.
 MOLLAT.
 Adolphe MONY.
 MONTMEYLIAN.
 MOREL-RETZ.
 H. MORIN, 1915.
 NEMOURS-GODRÉ, 1911.
 NICOLAY, 1922.
 Albert NICOLLEAU, 1916.
 Adrien PAPILLAUD, 1909.
 PAULMIER.
 PEISSON, 1922.
 PETIT-BARON, 1905.
 PETITHENRY, 1912.
 Ossian PIC, 1910.
 PIGELET, 1921.
 Alphonse POIRIER, 1904.
 Oscar DE POLI, 1908.
 Alfred POUYÉ, 1911.
 PREMPAIN.
 PRUDHOMME.
 Franz RAIWEZ.
 Léonce DE LA RALLAYE, 1905.
 RASTOUL, 1905.
 RIBAUD.
 Abbé RIMBAULT, 1908.
 RINCÉ, 1916.
 Em. RIVIÈRE, 1918.
 ROBIOU DU PONT, 1905.
 Antonin RONDELET.
 ROULLEAUX DU HOUX.
 Auguste ROUSSEL, 1910.
 Michel SALOMON, 1912.
 DE SCORAILLE, 1921.
 Léon DE SEIHAC, 1920.
 SEURAT DE LA BOULLAYE.
 SIMONNOT, 1915.
 R DE SIMONY, 1916.
 Louis DE SOYE, 1909.
 Arthur STOVEN.
 Emile SUMIEN.
 Eugène TAVERNIER, 1909.
 Baron Joseph DU TEIL, 1918.
 Jean THOREL, 1916.
 DE TINSEAU, 1922.
 Espérance TOURNIER, 1915.
 Chanoine TOUZERY, 1922.
 Noël TROUVÉ, 1914.
 d'UBEXI.
 Joseph VALSEN, 1907.
 Albert VANDAL, 1910.
 Pierre VEUILLOT, 1907.
 Baron de VILLEROIS-MAREUIL, 1917.
 VILLEFRANCHE, 1904.
 Ob. VINCENT (Pierre Maël), 1920.
 VITON DE THORAME, 1922.
 WITTRANT.







DEPOT LEGAL

Cartes du Nord

11-178

1923

BULLETIN MENSUEL

DE LA

CORPORATION

DES

PUBLICISTES CHRÉTIENS

ET DES

SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

2^e SÉRIE — N° 137

Janvier à Avril 1923



AU BUREAU-PERMANENCE

PARIS

11, RUE DU PRÉ-AUX-CLERCS (VII^e)

Prix : 5 francs, pour les personnes n'appartenant pas à la Corporation

Les Cotisations de toutes les Caisses doivent être adressées :

Comptes courants, Chèques postaux 149.72 PARIS

au nom de

M. SARDA, 15, boulevard de la Reine, VERSAILLES

Joi. 72837

Joi. 30112

Joi. 31427

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créée le 25 Mars 1886

2 ^e SÉRIE N° 137	SIÈGE SOCIAL : 76, rue des Saints-Pères BUREAU et PERMANENCE : 11, rue du Pré-aux-Clercs, 7 ^e PARIS	Janvier à Avril 1923
--------------------------------	--	----------------------

CONVOICATIONS

Nous prions nos confrères de remarquer que nos réunions n'auront pas lieu pendant le mois d'avril aux dates habituelles, en raison des fêtes de Pâques.

La **Messe corporative** sera dite le troisième Dimanche d'avril, donc le dimanche 15, en la chapelle du Siège Social, 76, rue des Saints-Pères, à 8 heures et demie. **Instruction par le R. P. Janvier**, aumônier de la Corporation.

Le **Dîner mensuel** nous réunira en l'Hôtel du Foyer, 18, rue de Varenne, le jeudi 19 avril, à 7 heures et un quart. Il sera présidé par MM. René Bazin et Georges Goyau. A l'issue de ce dîner nous entendrons une communication sur l'*Espagne*, par M. **Maurice Legendre**, Agrégé de l'Université, Directeur de l'Institut Français à Madrid.

M. Maurice Legendre est un des Français qui ont pénétré le plus profondément l'âme espagnole ainsi qu'en témoignent maints ouvrages et articles de revues qu'il a déjà publiés. Il veut bien venir de Madrid pour nous faire part de son expérience et pour nous apprendre à mieux connaître, par suite à mieux aimer nos frères d'au-delà des Pyrénées. Nous comptons fermement que de nombreux membres de la Corporation voudront l'entendre et qu'il trouvera, le 19 avril, un auditoire digne de sa science et de son talent.

Les « Au revoir » échangés entre M. René BAZIN et le Conseil Corporatif

Le 10 février 1923, M. René Bazin, Président de la Corporation, adressait aux membres du Conseil Corporatif cet émouvant message :

Paris, le 10 février 1923.

MES CHERS AMIS,

Voilà huit ans que je préside la Corporation des Publicistes Chrétiens, et l'heure

me paraît venue de me démettre de mes fonctions. Je crois, en effet, vous avoir rendu à peu près tous les services que je pouvais vous rendre, et qu'il est de votre intérêt de demander à un homme nouveau, et plus jeune, de continuer avec vous, et de développer encore, l'œuvre fondée naguère par l'excellent M. de Marolles.

Nous nous sommes rencontrés deux fois

(1) Ceux de nos confrères qui auront fait la Sainte Communion pourront déjeuner rue des Saints-Pères moyennant une cotisation de 1 franc.

(2) Prix du repas 8 francs. — Nous prions nos confrères de vouloir bien prévenir le restaurateur de leur présence au dîner.

par mois, durant ces huit années, tous les dimanches, tous les premiers jeudis, exception du temps où l'on suppose, non sans légèreté, que les écrivains ont des vacances. Eh bien ! je n'ai pas souvenir que nous ayons eu la moindre divergence de vues. La confiance, entre nous n'a jamais fait l'objet d'une question. Au cours de nos réunions les plus animées, il ne m'est jamais arrivé de me couvrir, en signe de protestation.

Là-dessus, mon souvenir est très net : nous avons collaboré en toute amitié. Et voyez : à cette heure même, j'ai confiance que vous allez approuver le dernier vœu de votre Président. Je voudrais désigner mon successeur à vos suffrages.

Pour le faire, j'ai attendu que Georges Goyau fût de l'Académie. Il a été élu ; nous sommes à quelques jours seulement des derniers rites, ceux de la réception. Mettez donc à votre tête ce grand travailleur, ce grand dévoué, ce généreux et cet indulgent. Vous m'en direz des nouvelles ! L'autre jour, au 104 de la rue de Vaugirard, j'assistais à la fête donnée par les étudiants et les anciens étudiants, qui offraient à Georges Goyau, son épée d'Académicien, en souvenir de la très bonne amitié qu'il leur a prouvée, en dirigeant, depuis de longues années, leur Conférence d'études sociales. J'étais ému de l'affection et, je puis dire, de la vénération, que ces jeunes hommes et ces hommes encore jeunes exprimaient à celui qui a su, dans la vie la plus occupée, la plus disputée, faire toujours aux œuvres catholiques l'aumône héroïque de son temps.

Si vous voulez bien me remplacer par lui, vous mêlerez une joie aux regrets que j'éprouve en ce moment où je vous écris ; vous ajouterez une raison, à toutes celles que j'ai déjà, de croire au bel avenir de notre Corporation ; grâce à vous, je ressemblerai à un vieux veneur qu'on me montrait, dans ma jeunesse : quand il avait suivi, deux ou trois heures, au galop, la chasse à courre, il estimait qu'il avait droit de se retirer, mais il ne quittait les autres chasseurs, ses compagnons, qu'au bon endroit et au bon moment, et s'il pouvait, portant la trompe à ses lèvres, sonner le bien-aller.

Au revoir, vous tous de la Corporation ! Je demeure à jamais votre reconnaissant et dévoué ami.

René BAZIN.

Lorsque au premier dimanche de Mars, dans la séance intime qui suivit la messe mensuelle, lecture fut donnée de cette lettre, M. Tastevin de Nouvel, Vice-Président du Syndicat des Journalistes, prit la parole au nom du Conseil corporatif, et dans son langage tout son cœur se révélait, interprète de tous les cœurs.

On sentait qu'il eût volontiers protesté contre tout ce qu'il y avait de douloureux pour la corporation, dans la retraite de M. René Bazin. Mais comment prendre une attitude d'opposant, en présence d'un Président qui se réjouissait d'avoir toujours constaté, dans le groupement qui lui était si cher, la plus cordiale et la plus pacifique harmonie, et de « n'avoir jamais eu à se couvrir ! » Avec cette nuance d'esprit qui trahit les émotions de l'âme en voulant les cacher, M. Tastevin de Nouvel commentait ce mot de M. René Bazin.

On lui serait donc docile, jusqu'au bout ; et jusqu'au bout, l'on se rendrait à ses désirs ! Mais si l'on n'avait pas le droit de lui faire violence, on gardait le droit de le remercier, et l'on en voulait user, et M. Tastevin de Nouvel était particulièrement qualifié, par sa longue expérience du passé de la corporation, pour exprimer à M. René Bazin la reconnaissance due à tant de « services signalés », et le plaisir qu'on éprouve, en de pareilles heures, à se sentir reconnaissant. Ces remerciements, pourtant, ne consentaient point à prendre la portée d'un adieu ; M. Tastevin de Nouvel, avec un restant de joie, cueillait et retenait dans la lettre de M. Bazin, cette « pensée reconfortante que le président très aimé, demeurant président honoraire, voudrait bien continuer à la corporation sa sollicitude affectueuse et le concours, très précieux, qu'on peut toujours attendre d'un homme de sa valeur et de son cœur ».

Voilà les sentiments complexes, respectueusement et fidèlement affectueux, avec lesquels était accueilli le « bien

n° 137

aller » si prématurément sonné par M. René Bazin. A ce « bien aller », M. Tastevin de Nouvel répondait finalement par un très gracieux souhait de

bienvenue à l'adresse de M. Georges Goyau, et par ce vieux cri qui mérite d'être la devise des publicistes chrétiens : A Dieu va !

L'œuvre de M. René BAZIN à la Corporation des Publicistes Chrétiens

Je sais, parce que je les partage, les sentiments d'affectueux regrets par lesquels tous nos confrères voudraient retenir parmi eux le Président qui nous annonce qu'il nous quitte. Il leur semble et il me semble que nous atténuons l'impression de déchirure, si nous voyons encore en lui, jusqu'à l'Assemblée générale de juin, quelque chose de plus qu'un président honoraire. Il veut bien me dire qu'il m'a passé ses pouvoirs, mais je n'ai pas hâte de les recueillir : que ne puis-je trouver un partage dans lequel je le déchargerais des fatigues, et d'elles seules, et lui permettrais ainsi de conserver à la Corporation le bénéfice de son expérience, de son esprit d'initiative, de son active chaleur de cœur ? Je veux tout au moins, jusqu'à la prochaine Assemblée du mois de juin, me considérer comme un intérimaire beaucoup plus que comme un successeur ; et c'est en juin seulement qu'en poussant l'obéissance à M. René Bazin jusqu'à prendre publiquement possession du mandat qu'il m'a fait confier, je me propose de dire, devant tous ceux dont il fut le chef et dont il veut bien rester l'ami, ce qu'il fut pour la Corporation, et de commenter les insignes progrès qu'elle lui doit.

Mais de ces progrès, je veux dès aujourd'hui dresser, ici même, le bilan, nettement, sobrement, et le publier comme un document d'espoir et de gratitude.

Progrès numériques d'abord : la Corporation comptait, en 1915, quand M. René Bazin prit la présidence, 315 membres ; elle en compte aujourd'hui 416.

Progrès dans la vie intellectuelle : le Programme de réformes nécessaires,

élaboré en 1917, sous les auspices M. René Bazin, demeurera longtemps, pour les Publicistes Chrétiens, une source d'inspiration, un répertoire d'objets d'étude, une thèse de méditations sociales et civiques.

Progrès dans le rayonnement extérieur, dans l'activité des échanges d'idées entre la Corporation et toutes les forces religieuses du dehors, et même de l'étranger : il n'y a pour ainsi dire pas une question intéressant la vie religieuse ou la vie nationale qui n'ait été traitée devant la Corporation, soit à l'issue des dîners, soit à l'issue des messes mensuelles, par quelque spécialiste compétent ; M. René Bazin mettait toute sa sollicitude présidentielle à rechercher et à trouver, de mois en mois, les hommes qui, sur le problème du jour, pouvaient apporter aux confrères l'exacte information et les éléments d'une opinion. Il portait ses regards jusqu'au delà des frontières, j'allais dire jusqu'au delà des océans, pour quérir le Belge, l'Américain, le Grec uni, le Japonais, qui viendrait, à l'heure dite, apporter aux confrères le message dont ensuite, dans la presse catholique, leurs plumes averties répercuteraient l'efficacité.

Progrès, enfin, dans la vie religieuse de la Corporation : car c'était une des idées maitresses de notre Président, que du développement même des vies intérieures dépend la fécondité de nos efforts ; et par le souci qu'il eut toujours de la périodicité des cérémonies religieuses collectives, par le rôle qu'il joua dans l'organisation de la retraite des écrivains à Clamart, M. René Bazin maintint bien vivante, dans notre Corporation, et rendit plus ardente encore, la flamme de ferveur qu'il y avait trouvée.

La vie de l'œuvre, et puis, au sein de l'œuvre, la vie de l'idée, la vie des intelligences, la vie des âmes, lui doivent une nouvelle richesse.

Fidèlement, et avec une affectueuse reconnaissance, nous en garderons le dépôt, aidé et soutenu par l'amicale cordialité de nos confrères. M. René Bazin a d'avance tracé la route ; c'est

les yeux fixés sur son propre exemple, et c'est en déférant à son geste de flatteuse et bienveillante confiance que nous nous y engagerons ; car dès maintenant son geste nous encourage, et demain son exemple nous guidera.

Georges GOYAU.

CHRONIQUE

La Messe du mois de Mars

Aux premiers rangs d'une assistance encore trop peu nombreuse avaient pris place MM. Georges Goyau et René Bazin.

En l'absence du R. P. Janvier retenu loin de nous par sa prédication à Notre-Dame, le R. P. Louis nous donna l'instruction habituelle. Aux écrivains catholiques, il proposa en exemple saint Thomas d'Aquin qui, en vingt ans, publia soixante quinze ouvrages et dont la vie s'est passée à chercher Dieu pour pouvoir le donner aux hommes. Comment ? Saint Thomas l'a dit lui-même : « On demande par la prière, on cherche par l'étude, on frappe à la porte par les bonnes actions. »

La prière de saint Thomas que nous connaissons bien par les textes qu'il nous a laissés est avant tout humble. Il tient son génie pour incapable de lui donner quoi que ce soit si Dieu ne l'éclaire pas. Elle est confiante et filiale. Elle est tendre. « Si son intelligence était une révélation, a écrit Lacordaire, son cœur était une extase. » Il s'était donné tout entier dès sa jeunesse et loin de jamais se reprendre il ne souhaitait que d'entrer toujours plus avant dans le cœur de Dieu.

Aussi, ce qu'il voulut posséder d'abord ce fut la science de Dieu ; dans les livres comme dans la nature, il n'eut point d'autre souci que de chercher Dieu, et c'est pourquoi il fut le théologien par excellence, pourquoi il lui fut donné

de pénétrer plus profondément que quiconque le mystère divin.

Et sa vie répondit aux aspirations de son cœur et de son esprit. Aussi bien, comment pourrait-on espérer connaître Dieu si on n'aimait pas, si on ne pratiquait pas les vertus dont il est le modèle. Toutes les vertus morales l'auteur de la *Somme* les a possédées : la chasteté avant toute autre, l'humilité, l'obéissance...

Imitons donc saint Thomas d'Aquin dont l'histoire ne révèle pas d'actions extraordinaires, dont l'existence fut toute une, dont les préoccupations furent celles d'un écrivain catholique, et qui, par conséquent, s'offre d'une façon très particulière à nous comme maître et comme exemple. Ayons notamment le même désir que lui de connaître Dieu et pour cela demandons-lui de nous apprendre à le prier comme lui

—o—

A l'issue de la messe du 4 mars, plusieurs de nos confrères réunis dans la Salle des Œuvres diocésaines autour de MM. René Bazin et Georges Goyau entendirent une fort éloquente communication de M. Maurice d'Hartoy qui leur dit tout le profit intellectuel et moral qu'un écrivain peut trouver à mener la vie d'agriculteur, le bénéfique, qu'en dépit des petits inconvénients, il en doit tirer pour son art, et le bien que, catholique, il peut faire en ne désertant point la vie rurale et le labeur agricole.

M. d'Hartoy parla avec une expérience, une émotion, une maîtrise dont M. René Bazin le félicita chaudement.

Puis, lecture fut donnée de la lettre de démission de notre cher Président à laquelle M. Tastevin de Nouvel répondit ainsi qu'il est expliqué au début de ce *Bulletin*.

Le Dîner du 1^{er} Mars

Notre dîner de mars fut présidé par le nouveau président de la Corporation, M. Georges Goyau qu'entouraient M. Xavier Vallat, notre hôte de la soirée, Mgr Prunel, le général Canonge, M. Tastevin de Nouvel, M. Taunay et de nombreux confrères, parmi lesquels nous avons reconnu MM. S. Arbellot, J. Barbier, Charles Baussan, chanoine Berthoye (Franc), Charles de Blic, de Boucherville, le R. P. Yves de la Brière, MM. O. Chambon, J. Chasles-Pavie, Henri Cordonnier, Depoin, Deshorties de Beaulieu, P. Deslandes, le chanoine Duplessy, de Gailhard-Bancel, Gautherot, le R. P. Gillet, MM. Roger Lambelin, Ledos, Joseph L'Hopital, Massiani, Michelin, Mihura, Mirot, Joseph Mollet, Paul Nourisson, Charles Pichon, Alfred Poizat, Prévost, Robert Régnier, Rousseau, Sarda, le chanoine Soulange-Bodin, Tavernier, l'abbé Tourmentin, l'abbé Urbain, Joseph Viau, le colonel Bernard de Vesins, Auguste Viette, José Vincent, etc...

Au dessert, M. Victor Taunay, président d'honneur du Syndicat des Journalistes, salua avec émotion le nouveau président de la Corporation et rappella le souvenir de ses prédécesseurs, celui notamment de M. de Marolles.

Puis M. Georges Goyau ayant remercié M. Taunay, dit les excuses de M. René Bazin, exprima le regret unanimement ressenti de son absence, et

présenta M. Xavier Vallat, député de l'Ardèche, glorieux mutilé, homme d'esprit et catholique ardent.

M. Vallat nous conta alors les impressions qu'il garde des trois années qu'il a passées au Parlement. Il évoqua dans quelles conditions fut élue la majorité du Bloc national, son ardent désir de bien servir le pays, le tort qu'elle eut, selon lui, de faire trop confiance à l'expérience politique de quelques anciens, l'hésitation qu'elle montra en présence de certains problèmes d'ordre religieux ou social dont la solution lui était demandée et les causes de cette hésitation. Ayant formulé ainsi certaines réserves, l'orateur reconnut volontiers qu'il y a tout de même quelque chose de changé à la Chambre depuis la guerre et que la reprise des relations avec le Saint-Siège, le vote de prêts d'honneur aux étudiants de toutes les facultés officielles ou libres, le dépôt des projets de lois relatifs à plusieurs Congrégations missionnaires, trahissent de façon très nette un esprit nouveau. Au surplus, il est remarquable que les haines anticléricales, dans la mesure où elles subsistent, s'expriment avec beaucoup moins de véhémence qu'autrefois. Certains radicaux même font preuve parfois d'un libéralisme fort inattendu.

Il serait souhaitable que le courant qui s'est dessiné durant cette législature prit plus d'ampleur encore et de puissance au lendemain du scrutin de 1924. C'est aux électeurs à le vouloir ; c'est aux publicistes et en particulier aux Publicistes chrétiens à former la mentalité et la conscience des électeurs.

De vifs applaudissements remercièrent M. Vallat de son spirituel exposé et M. Georges Goyau se fit l'interprète de tous en louant ce mutilé de guerre « chez qui l'intégrité de la pensée catholique n'a subi aucune mutilation ».

COMMUNICATIONS

AU SYNDICAT DES ÉCRIVAINS

Dans sa séance du 4 février, le bureau du Syndicat des Écrivains, sous

la présidence du Général Canonge, a examiné les candidatures de M. A. Viette, 31, rue de Fleurus, présenté par le R. P. de la Brière et par M. Georges

Goyau, et de M. l'abbé Girod de l'Ain, vicaire à Saint-Nicolas du Chardonnet, 39, boulevard Saint-Germain, présenté par MM. René Bazin et Georges Goyau. Ces candidats ont été admis dans la séance du 4 mars où a été proposée la candidature de M. l'abbé Pierre Laligant, 40, rue du Chevalier de la Barre, présenté par MM. Fénelon Gibon et Charles Grolleau.

AU SYNDICAT DES JOURNALISTES

Candidature.

M. Blin (Paul-Ernest-Auguste), secrétaire général de la *Presse régionale*, né

le 12 mars 1884, à Vitry-le-François (Marne), présenté par MM. P. Sordoillet et Jules Dassonville, demeurant à Paris, 8, rue Manuel, 9^e (*professionnel, Syndicat et Caisse de Retraites.*)

Par suite du décès de M. C.-G. Lavergne, M. Rollet de Lavermont est admis à recevoir une pension de retraite, à dater du 10 février 1923.

M. P. Richard est inscrit au tableau des bénéficiaires des cartes de circulation et des billets de chemins de fer à demi-tarif, **sous le n° 6**, chiffre à indiquer sur chaque demande.

NÉCROLOGIE

M. GEORGES CLAUDIUS LAVERGNE

Nous avons eu le très grand regret d'apprendre la mort de notre confrère M. Georges-Claudius Lavergne, membre fondateur de la Corporation, survenue à Paris, le 7 février. M. Lavergne fut un très bon écrivain ; il fut aussi un parfait artiste dont plusieurs tableaux et surtout de remarquables vitraux ont mérité à juste titre l'admiration des compétences. On n'a pas oublié avec quel talent il assura la critique d'art à l'*Univers*, où il succéda en 1898 à son père

comme chef de cette rubrique. Mais nous aimerons surtout à évoquer ici et l'excellent confrère et le chrétien modèle. Son intelligence, son pinceau, sa plume, toute sa vie, il les mit au service de sa foi. Décorateur d'églises, et fondateur de la *Vérité*, d'abord il voulait faire aimer Dieu et ses lois. Il eut quinze enfants dont six furent mobilisés en 1914. L'un d'eux, séminariste, mourut pour la France. Que les survivants soient assurés des prières que ne manqueront pas d'adresser à Dieu pour un ami très regretté les membres de la Corporation.

Le Gérant : CH. LOREAU.

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Bureau Corporatif 1923 (6 Membres) :

- Président :** M. Georges GOYAU, de l'Académie Française, 36, rue de la Pompe, Paris-16^e.
- Vice-Présidents :** MM. Paul BOURGET, de l'Académie Française, Président du « Syndicat des Ecrivains Français », 20, rue Barbet-de-Jouy, Paris-7^e.
A. TASTEVIN DE NOUVEL, Président du « Syndicat des Journalistes Français », 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e.
- Secrétaire général :** M. François VEUILLOT, 9, rue du Pré-aux-Clercs, Paris-7^e.
- Secrétaire :** M. MICHELIN, 3, rue de Baudreuil, Meudon (S.-et-O.).
- Trésorier :** M. Gabriel SALLÉ, 69, rue des Dames, Paris-17^e.
- Aumônier :** R. P. JANVIER, 69, rue Raynouard, Paris-16^e.

Conseil Corporatif (21 Membres) :

(Renouvelable par tiers chaque année)

- | | |
|---|---|
| M. René BAZIN, de l'Académie Française. | MM. GEOFFROY DE GRANDMAISON, président de la Société Bibliographique. |
| S. G. Mgr BAUDRILLART, — — — | Alfred MICHELIN. |
| MM. Paul BOURGET, — — — | Joseph MOLLET. |
| Pierre DE LA GORCE, — — — | Général PETETIN. |
| Henri BORDEAUX, — — — | Alfred POIZAT. |
| Georges GOYAU, — — — | Gabriel SALLÉ. |
| Baron D'ANTHOUD, ministre plénipotentiaire. | A. TASTEVIN DE NOUVEL. |
| Chanoine BERTOYE (Franc). | Eugène TAVERNIER. |
| Général CANONGE. | François VEUILLOT. |
| Octave CHAMBON. | Baron Jehan DE WITTE. |
| Chanoine DELSOR. | |

- Présidents honoraires :** M. René BAZIN, de l'Académie Française, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris-8^e.
M. Victor TAUNAY, 93, rue du Bac, Paris-7^e.

(Pour les adresses, se reporter aux listes des Membres des deux Syndicats.)

Membres du Conseil dont le mandat expire en :

- 1923 — MM. Baron D'ANTHOUD, ch^e BERTOYE (Franc), général CANONGE, TAVERNIER, Geoffroy DE GRANDMAISON, Alfred MICHELIN, François VEUILLOT.
- 1924 — MM. René BAZIN, S. G. Mgr BAUDRILLART, Octave CHAMBON, Pierre DE LA GORCE, Joseph MOLLET, Gabriel SALLÉ, A. TASTEVIN DE NOUVEL.
- 1925 — MM. Paul BOURGET, Henri BORDEAUX, Georges GOYAU, Alfred POIZAT, général PETETIN, baron Jehan DE WITTE, chanoine DELSOR.

La CORPORATION compte 380 Membres actifs, dont : 280 membres du Syndicat des Journalistes Français (5 seulement de ce syndicat n'en font pas partie), et 100 membres du Syndicat des Ecrivains sur 118 membres (18 membres de ce syndicat étant également inscrits au Syndicat des Journalistes).

Sur 380 membres : 90 sont rachetés, dont 75 journalistes et 15 écrivains, il reste 290 membres payant une cotisation annuelle de 5 fr. = 1.450 fr.

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

Droits d'entrée et Cotisations (1923)

On trouvera indiqués, ci-dessous, les droits d'entrée une fois versés et les cotisations annuelles

- 1° DU SYNDICAT DES JOURNALISTES,
- 2° DE LA CAISSE DES RETRAITES,
- 3° DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE,
- 4° DE LA CORPORATION,

que fixent les statuts et règlements respectifs de ces groupements, dans des articles forcément disséminés.

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

Droit d'entrée au Syndicat (*une fois payé*)..... 10 fr.

Cotisation annuelle (*pour les syndiqués inscrits à la Caisse des Retraites*)..... 10

Contribution à la Caisse de Prévoyance (*obligatoire pour tous les syndiqués : rédacteurs et collaborateurs depuis 1921*) 1

par confrère décédé dans l'année (environ 5 fr. par an).

CAISSE DES RETRAITES

Pour les Journalistes professionnels seulement (art. 2 du règlement de la Caisse des retraites) :

Droit d'admission à la Caisse des retraites (*une fois payé*) 10 fr.

Cotisation annuelle de la Caisse. 10 fr.

Seuls, ont droit aux avantages des Chemins de fer, les syndiqués faisant partie du Syndicat des Journalistes et inscrits au tableau de la Caisse des retraites, classés par ordre d'admission, actuellement 210 cartes sont attribuées au Syndicat.

Les confrères admis comme collaborateurs seulement et ceux faisant partie du syndicat non inscrits à la Caisse des retraites n'ont pas droit aux cartes et permis à 1/2 tarif sur les chemins de fer.

Les rachats des différentes Caisses ne sont plus admis.

Les Cotisations de toutes les Caisses doivent être adressées :

Comptes courants, Chèques postaux 149.72 PARIS
au nom de M. SARDA, 15, boulevard de la Reine, VERSAILLES

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Pas de droit d'entrée.

Cotisation annuelle..... 5 fr.

RÉCAPITULATION DES 4 CAISSES

Droits d'entrée :

Syndicat..... 10 fr.

Retraites..... 10

20 fr.

Cotisation annuelle :

Syndicat..... 10 fr.

Prévoyance..... 5

Retraites 10

Corporation..... 5

30 fr.

Total pour la première année. 50 fr.

Et chaque année..... 30 fr.

..*
Pour les Collaborateurs et les Syndiqués ne faisant pas partie de la Caisse des retraites (1) :

Droit d'entrée (*une fois payé*) .. 10 fr.

Cotisation annuelle..... 5

Prévoyance (environ) 5

Corporation..... 5

Première année..... 25 fr.

Et chaque année..... 15 fr.

(1) La cotisation annuelle au Syndicat n'étant que de 5 francs pour ces membres.

LISTE, à ce jour, des 210 Syndiqués bénéficiant des cartes de circulation et des billets à demi-tarif (Voir barème).

(Inscrits par ordre d'admission et non d'après l'ordre du tableau des retraites)

Le premier chiffre de 1 à 210 est le N° d'ordre à indiquer sur la demande, le second le N° matr.

1	266	A. Massis.	71	85	Poulin.	141	129	Lamapet.
2	4	H. Gibert.	72	84	Servois.	142	145	Melisson.
3	275	Cuvilliez.	75	85	Talmeyr.	143	152	Belorgey.
4	7	Dupuy.	74	86	Froment.	144	153	Fouillaud.
5	9	B ^{ns} T. Lambert.	75	87	de Jaudouneuc.	145	207	Bailly.
6	274	P. Richard.	76	88	Flornoy.	146	237	Chaillouet.
7	14	Borrely de Kervélégan	77	91	Loutil.	147	154	Reynis.
8	18	Mehlin.	78	92	Bourguet.	148	187	Guérif.
9	20	Danis.	79	94	Vicomte de Wall.	149	212	Bouet.
10	21	J. Delahaye.	80	268	J. Poncet.	150	249	R. Martin.
11	247	Beauchamp.	81	96	Feron-Vrau.	151	196	Counil.
12	23	B ^{ns} de Bernon.	82	97	Bertrand de Laflotte.	152	177	Galle.
13	25	P. Aimé-Paillard.	85	99	Gabriel Sallé.	153	148	Lecerf.
14	26	Victor Taunay.	84	101	Duché.	154	244	Ladoué.
15	27	A. Béchet.	85	102	G. Loth.	155	226	Grave.
16	28	Depoin.	86	103	Mercier.	156	175	Gautherot.
17	30	A. Loth.	87	104	Lasnier.	157	140	de Soye.
18	32	Arsac.	88	105	de Roton.	158	188	Grappin.
19	206	Vaneufville.	89	110	Morand.	159	144	Chaillant.
20	34	A. Tastevin de Nouvel.	90	111	Bertoye.	160	147	Chastrusse.
21	35	O. Chambon.	91	112	Boivin.	161	169	Henri Brun.
22	203	Grimaud.	92	115	de la Tour du Villard.	162	198	Praviel.
23	37	L. Colin.	95	116	Tourmentin.	165	208	Ramez.
24	38	Nicoullaud.	94	119	Fossé d'Arcosse.	164	238	P. Perrin.
25	39	Bertrin.	95	120	Hervé.	165	201	Reverdy.
26	41	G. Hocart.	96	124	de Rosnay.	166	179	Desgranges.
27	43	Croisille. (mont.)	97	127	Liagre.	167	261	Dassonville.
28	47	de Taberne de Mira-	98	128	Dumarché.	168	150	Larigaldi.
29	48	V ^{ie} de Romanet.	99	121	Maze-Sencier.	169	152	Monniot.
30	50	Narsy.	100	136	de Ferenzy.	170	155	Hosotte.
31	52	Richardet.	101	137	E. Renauld.	171	256	Eblé.
32	54	Huet Saint-Pol.	102	141	Le Monnier.	172	235	Dubié.
33	55	P. Tailliez.	103	145	Victor Lespine.	175	199	Lacaud.
34	56	de la Tourrasse (Léonel)	104	146	Jeanne.	171	154	de Lanoy.
35	58	Barnola.	105	142	François Veuillot.	175	197	flamon.
36	59	Verdan.	106	149	d'Ortho.	176	214	Diemme.
37	60	Mollet.	107	151	Faure.	177	219	Ebrard.
38	61	de Martrin-Donos.	108	156	Cavalier.	178	257	Griès.
39	62	Loire.	109	157	Nonrisson.	179	239	Charron.
40	63	D ^r Larrieu.	110	158	de Montardy.	180	269	Le Gal.
41	65	Blanc.	111	162	Le Fur.	181	159	Lucien-Brun (Joseph)
42	98	de Bar.	112	164	V ^{ie} H. de France.	182	240	Equoy.
43	100	Maire.	113	165	Coudy.	183	245	Nicolle.
44	106	de Beauregard.	114	166	Hastings.	184	235	Grégoire.
45	107	Gendrot.	115	174	Guéze.	185	160	G. Latil.
46	108	Papillon.	116	176	L. Béchet.	186	171	Haudot.
47	109	Ardant.	117	186	Bidou.	187	185	E. Latil.
48	113	Duranthon.	118	190	de Maricourt.	188	271	Lequette.
49	114	Gouzien.	119	180	Chailloux.	189	209	Quenault.
50	117	A. Perrin.	120	183	Zamanski.	190	259	Rouquette.
51	118	de Clercq.	121	189	Bacconnier.	191	161	Pon.
52	123	J. Bon.	122	210	Ponthière.	192	255	G. Havard.
53	126	Lacroix.	123	215	Rochette.	193	265	Gilly.
54	131	Sarda.	124	215	Joseph Denais.	194	256	Jacquet.
55	130	d'Azambuja.	125	218	Le Roux de Selien.	195	231	Lacoste-Lareymondie
56	66	de Cardonne.	126	228	Bietrix.	196	205	Duplessy.
57	67	G. de la Mothe.	127	146	Piot.	197	172	Marie.
58	202	Desmarest.	128	248	Paul Parsy.	198	241	Tourret.
59	69	L'Hopital.	129	251	J. Jacques.	199	262	Tavernier.
60	204	Cordonnier.	130	217	J. Eloi.	200	205	Auzillon.
61	71	Pouyé.	131	254	Michelin.	201	242	R. Couteau.
62	72	Savattier.	132	264	Picavet.	202	182	Marquis.
63	74	Hostin.	133	168	Fournel.	205	194	M. J.-B. Touzery.
64	75	Jollivet.	134	170	Marsac.	204	155	Rubat du Mérac.
65	76	Pillot.	135	175	Redier.	205	195	A. Martin.
66	78	de Gaillard-Bancel.	136	122	Devèze.	206	227	Hugonard.
67	69	Fournier.	137	125	Nemoz.	207	232	Lissorgues.
68	80	Gaudeau.	138	235	Joseph Rousseau.	208	275	P. Bernard.
69	81	Rallet de Lavarmon.	139	267	Terrière.	209	272	Massiani.
70	82	Audollent.	140	135	Riché.	210	230	B. Hastings.